Université de Louvain
Institut Orientaliste

Universiteit te Leuven
Instituut voor Oriëntalisme

BIBLIOTHÈQUE DU *MUSÉON*

Volume 28

L'INSTITUTION MONARCHIQUE
EN ARABIE MÉRIDIONALE AVANT L'ISLAM
(Ma'în et Saba)

PAR

Jacques RYCKMANS

LOUVAIN

PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
2, Place Cardinal Mercier

INSTITUT ORIENTALISTE
3, Place de l'Université

1951

AVANT-PROPOS

L'Arabie du Sud moderne commence à s'ouvrir à la prospection archéologique. Il n'est pas douteux que les fouilles pratiquées actuellement sur des sites anciens augmenteront d'une façon appréciable le matériel épigraphique encore fragmentaire dont nous disposons. Le présent ouvrage fournit, tant au point de vue des institutions qu'au point de vue chronologique, un cadre général qui permettra de situer rapidement ces données nouvelles dans la perspective de l'histoire de l'Arabie du Sud. Il aura par là, nous l'espérons, contribué au progrès de notre connaissance de la civilisation sud-arabe préislamique.

En présentant cet ouvrage, nous tenons à exprimer notre reconnaissance envers l'Université de Louvain, et en particulier envers l'Institut Orientaliste, auxquels nous devons notre formation scientifique.

Notre gratitude s'adresse tout spécialement à M. le Professeur G. Ryckmans, qui a dirigé ce travail et en a suivi tout le développement, en nous prodiguant ses conseils éclairés. Sa bibliothèque privée et sa précieuse documentation nous ont toujours été largement ouvertes. Qu'il veuille trouver, dans l'hommage que nous lui faisons de notre ouvrage, le témoignage de notre profonde reconnaissance.

A l'hommage que nous adressons à notre promoteur, nous associons MM. les Professeurs J. Coppens, R. De Langhe, G. Garitte et A. Van Roey, qui ont accepté la tâche délicate de correcteurs, et dont les suggestions nous

ont permis d'apporter maintes modifications à la forme primitive de ce travail. L'impression de celui-ci a été rendue possible grâce à une généreuse contribution de l'Institut Orientaliste. La bibliothèque de l'Université, reconstituée par les soins infatigables de M. le Professeur E. Van Cauwenbergh, Bibliothécaire en chef, nous a toujours réservé le plus bienveillant accueil.

Nous ne pouvons oublier les précieux enseignements reçus à l'Université de Leiden de MM. les Professeurs F. M. Th. de Liagre Böhl et J. H. Kramers. Durant notre séjour à Leiden, le Conservateur de l'*Instituut voor het Nabije Oosten,* Dr A. A. Kampman, a mis à notre disposition les ressources de la riche bibliothèque de cet institut, avec une amabilité à laquelle nous tenons à rendre hommage.

Bruxelles, le 29 septembre 1951.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE*

1. OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. AIGRAIN, R., *Arabie.* Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques III (1924) col. 1158-1339.
2. ALBRIGHT, W. F., *The Chronology of Ancient South Arabia in the Light of the First Campaign of Excavation in Qataban. BASOR,* 119 (Oct. 1950) p. 5-15. (Également publié en tiré à part, Baltimore, 1950, p. 2-12. Nous suivons la pagination de la revue).
3. ATTEMA, D. S., *Het oudste Christendom in Zuid-Arabië* (openbare les gegeven bij de aanvaarding van het ambt van lector aan de Vrije Universiteit te Amsterdam, 18 Feb. 1949), Amsterdam, 1949.
4. el-'AZM, N. M., رحلة إلى بلاد العربية السعيدة — م. م. العظم : Le Caire, 1938, 2 vol.
5. CATON THOMPSON, G., *The Tombs and Moon Temple of Hureidha (Hadhramaut).* (Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, n° 13), Oxford, 1944. (Chapitre *Epigraphy,* p. 155-184, par G. RYCKMANS).
6. CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme,* Paris, 1847-1848, réimpr. 1902, 3 vol.
7. CONTI ROSSINI, C., *Storia d'Etiopia.* Parte prima : *Dalle origini all'avvento della Dinastia Salomonide.* (Africa Italiana III), Bergamo, 1928.
8. DE LANDBERG, Comte C., *Études sur les dialectes de l'Arabie méridionale,* vol 2, *Datînah,* Leiden, 1905-1913.
9. FAKHRY A., *An Archaeological Journey to Yemen, March-May 1947.* Part I [consacrée aux résultats archéologiques]. — Part II : *Epigraphical Texts, by* G. RYCKMANS. — Part III [Planches]. (Service des Antiquités de l'Égypte). Sous presse.

* Cet index bibliographique se limite aux seuls ouvrages mentionnés dans les notes. Une bibliographie complète concernant l'Arabie du Sud, allant jusqu'en 1928, a été dressée par G. RYCKMANS, dans *RES,* Tome V, 1929, p. III-LXXXIII. Pour la période allant de 1938 à 1948, on consultera, du même auteur, *L'épigraphie arabe préislamique au cours de ces dix dernières années,* dans *Le Muséon,* 61 (1948) p. 197-213. Voir enfin une liste des principaux ouvrages et articles publiés depuis la fin du siècle dernier jusqu'au début de 1951 dans G. RYCKMANS, *Religions,* p. 56-60, 63-64.

10. FAKHRY, A., *Les Antiquités du Yemen. Un voyage à Ṣirwâḥ, Mârib et El-Gôf. Le Muséon,* 61 (1948) p. 216-226.

11. FELL, W., *Dei Christenverfolgung in Südarabien und die himjarisch-äthiopischen Kriege nach abessinischer Überlieferung. ZDMG,* 35 (1881) p. 1-74.

12. FREYTAG, G. W., *Lexicon Arabico-Latinum,* Halle 1830, 4 vol.

13. GLASER, E., *Die Abessinier in Arabien und Afrika, auf Grund neu-entdeckter Inschriften,* München, 1895.

14. GLASER, E., *Skizze der Geschichte Arabiens von den ältesten Zeiten bis zum Propheten Muḥammad, ausschliesslich nach inschriftlichen Quellen.* Erstes Heft, München, 1889.

15. GLASER, E., *Skizze der Geschichte und Geographie Arabiens von den ältesten Zeiten bis zum Propheten Muḥammad, nebst einem Anhang zur Beleuchtung der Geschichte Abessiniens im 3. und 4. Jahrh. n. Chr., auf Grund der Inschriften, der Angaben der alten Autoren und der Bibel.* Zweiter Band, Berlin, 1890.

16. GOITEIN, S. D., *Travels in Yemen. An Account of Joseph Halévy's Journey to Nejran in the Year 1870, written in Ṣan'âni Arabic by his Guide Hayyim Habshush.* Edited with a Detailed Summary in English and a Glossary of Vernacular Words. Jerusalem, 1941.

17. GRIFFINI, E., *Duryôdhâna (skr) = Dû Raidan (südarabisch). ZDMG,* 69 (1915) p. 173-174.

18. GROHMANN, A., *Ḳatabanische Herrscherreihen. AAWW,* Phil.-Hist. Kl., 1916 p. 41-69.

19. GROHMANN, A., *Minaioi.* Pauly-Wissowa's Realenz. d. Class. Alter-tumswiss. Supplementband VI (1935) col. 461-488.

20. GROHMANN, A., *Salḥîn.* Enz. des Islam, IV. Bd., p. 112-113.

21. HARTMANN, M., *Der Islamische Orient.* Bd. II, *Die Arabische Frage, mit einem Versuche der Archäologie Jemens,* Leipzig, 1909.

22. HENNINGER, J. *Das Opfer in den altsüdarabischen Hochkulturen. Anthropos,* 37-40 (1942-45) p. 779-810.

23. HITTI, P. K., *History of the Arabs,* London, 1949[4].

24. HÖFNER, M., *Die Kultur des vorislamischen Südarabien. ZDMG,* 99 (1945-1949) p. 15-28.

25. HÖFNER, M., recension de G. CATON THOMPSON, *The Tombs* (cf. *supra* n° 5). *BiOr,* 6 (1949) p. 124 b-129 b.

26. HOMMEL, F., *Aufsätze und Abhandlungen arabistisch semitologischen Inhalts,* München, 1892-1901.

27. HOMMEL, F., *Ethnologie und Geographie des alten Orients.* (Handb. d. Altertumswiss., Dritte Abt. 1, I), München, 1926.

28. JAMME, A., *Le Panthéon sud-arabe préislamique d'après les sources épigraphiques. Le Muséon*, 60 (1947) p. 55-147.

29. LITTMANN, E. et LÜPKE, Th., *Reisebericht der Expedition. Topographie und Geschichte Aksums.* (Deutsche Aksum Expedition herausgg. von der Generalverwaltung der königl. Museen zu Berlin, Bd. I), Berlin, 1913.

30. MORDTMANN, J. H., *Die himjarisch-äthiopischen Kriege noch einmal. ZDMG*, 35 (1881) p. 693-710.

31. MÜLLER, D. H., *Athrula.* Pauly-Wissowa's Realenz. d. Class. Altertumswiss., II-III-IV (1896) col. 2071-2072.

32. MÜLLER, D. H., *Die Burgen und Schlösser Südarabiens nach den Iklîl des Hamdânî.* I. Heft (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 94. Bd.), 1879, p. 335-423; II. Heft (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 97. Bd.), 1881, p. 955-1050.

33. MÜLLER, D. H. et RHODOKANAKIS, N., *Eduard Glaser's Reise nach Mârib.* (Sammlung Eduard Glaser I), Wien, 1913.

34. NIELSEN, D., *Der dreieinige Gott in religionshistorischer Beleuchtung.* I *Die drei göttlichen Personen*, Kopenhagen, 1922; II *Die drei Naturgottheiten*, 1, Kopenhagen, 1942.

35. NIELSEN, D., *Handbuch der altarabischen Altertumskunde*, in Verbindung mit Fr. HOMMEL und Nik. RHODOKANAKIS hrsgg. mit Beiträgen von Ad. GROHMANN und E. LITTMANN. Bd. I. *Die altarabische Kultur*, Kopenhagen, 1927. (La publication des autres tomes prévus est abandonnée.)

36. NÖTSCHER, F., *Biblische Altertumskunde.* (Die Heilige Schrift, III), Bonn, 1940.

37. PHILBY, H. StJ. B., *Note on the Last Kings of Saba. Le Muséon*, 63 (1950) p. 269-275.

38. PHILBY, H. StJ. B., *Sheba's Daughters. A Record of Travel in Southern Arabia*, London, 1939. (Avec appendice, cf. A. F. L. BEESTON, *Appendix, infra* n° 55.)

39. PHILBY, H., StJ. B., *South Arabian Chronology. Le Muséon*, 62 (1949) p. 229-249.

40. PHILBY, H. StJ. B., *The Background of Islam, Being a Sketch of Arabian History in Pre-Islamic Times*, Alexandria, 1947.

41. RHODOKANAKIS, N., *Die Bodenwirtschaft im alten Südarabien. AAWW*, Phil.-Hist. Kl., 1916, p. 173-204.

42. RYCKMANS, G., *Chronologie sabéenne. Comptes Rendus de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, 1943, p. 236-246.

43. RYCKMANS, G., *De Maangod in de Voorislamietische Zuidarabische*

godsdienst. Mededelingen Kon. Ned. Akad. Wetenschappen, afd. Letterkunde, Nieuwe Reeks, deel 11, n° 7, 1948, p. 263-278.

44. RYCKMANS, G., *Il dio stellare nell'Arabia meridionale preislamica. Rendic. Acad. Naz. Lincei.* Cl. di Scienze mor., stor. e filologiche, Serie VIII vol. III, 1948, p. 360-369.
45. RYCKMANS, G., *La confession publique des péchés en Arabie méridionale. Le Muséon*, 58 (1941) p. 1-14.
46. RYCKMANS, G., *Les inscriptions monothéistes sabéennes*, dans *Miscellanea Historica Alberti de Meyer* I, Louvain, 1946, p. 195-205.
47. RYCKMANS, G., *Les noms propres sud-sémitiques.* I, *Répertoire analytique*; II, *Répertoire alphabétique*; III, *Concordance générale des inscriptions sud-arabes.* (Bibliothèque du Muséon, II), Louvain, 1934-1935, 3 vol.
48. RYCKMANS, G., *Les Religions arabes préislamiques.* (Bibliothèque du Muséon, 26), Louvain, 1951².
49. SCHLOBIES, H., *Hellenistisch-römische Denkmäler in Südarabien. Forschungen und Fortschritte*, 10 (1934) p. 242 b-243 b.
50. SERJEANT, R., *Building and Builders in Ḥaḍramawt (Sacrificial Rites and Trade Guilds). Le Muséon*, 62 (1949) p. 275-284.
51. TAWFIK, M., *Les monuments de Ma'în (Yemen)* [en arabe, avec résumé en français]. (Publications de l'Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire : *Études sud-arabiques* I), Le Caire, 1951.
52. TKAČ, J., *Saba.* Pauly-Wissowa's Realenz. der Class. Altertumswiss., 2. Reihe, 2. Halbbd., 1920, col. 1299-1515.
53. TWITCHELL, K. S., et JURJI, E. J., *Saudi Arabia, with an Account of the Development of its Natural Resources.* Princeton, 1947.
54. WINNETT, F. V., *The Place of the Minaeans in the History of Pre-Islamic Arabia, BASOR*, 73 (Feb. 1939) p. 3-9.

2. SOURCES

a) publications de textes.

55. BEESTON, A. F. L., *Appendix on the Inscriptions discovered by Mr. Philby*, p. 441-454, dans H. StJ. B. PHILBY, *Shera's Daughters* (cf. *supra*, n° 38).
56. BEESTON, A. F. L., *The Philby Collection of Old South-Arabian Inscriptions. Le Muséon*, 51 (1938) p. 311-333.
57. BEESTON, A. F. L., *Two Shabwa Inscriptions. Le Muséon*, 60 (1947) p. 51-55.

58. Botterweck, J., *Altsüdarabische Glaser-Inschriften. Orientalia,* 19 (1950) p. 435-444.
59. Cohen, M., *Documents sud-arabiques,* Paris, 1934 (en autographie).
60. *Corpus Inscriptionum Semiticarum.* Pars quarta, inscriptiones ḥimyariticas et sabaeas continens, Paris, 1889-1931, 3 vol. (Inscriptions nº 1-985.) *Id.*, Tabulae, Paris, 1889-1932, 3 vol.
61. Glaser, E., *Zwei Inschriften über den Dammbruch von Mârib. Ein Beitrag zur Geschichte Arabiens im 5. und 6. Jahrh. n. Chr. MVAG,* 1897, VI p. 370-488.
62. Grimme, H., *Aus unedierten südarabischen Inschriften der Berliner Staatsmuseums. Le Muséon,* 45 (1932) p. 91-116.
63. Halévy, J., *Inscriptions sabéennes. Journ. As.,* 6e série, 19 (1872) p. 129-266.
64. Höfner, M. *Die Inschriften aus Glasers Tagebuch XI (Mârib). WZKM,* 45 (1938) p. 7-37.
65. Höfner, M., *Drei sabäische Personenwidmungen. WZKM,* 51 (1948) p. 38-42.
66. Littmann, E., *Sabäische, griechische und altabessinische Inschriften.* (Deutsche Aksum Expedition herausgg. von der Generalverwaltung der königl. Museen zu Berlin, Bd. IV), Berlin, 1913.
67. Mittwoch, E. et Schlobies, H., *Altsüdarabische Inschriften im Hamburgischen Museum für Völkerkunde. Orientalia,* 5 (1936) p. 1-34; 278-293; 349-357; 6 (1937) p. 83-100; 222-233; 305-316; 7 (1938) p. 95-99; 233-238.
68. Mordtmann, J. H. et Mittwoch, E., *Himjarische Inschriften in den Staatlichen Museen zu Berlin. MVAG,* 1932, 37. Bd. I. Heft.
69. Mordtmann, J. H. et Mittwoch, E., *Sabäische Inschriften.* (Rathjens-v. Wissmannsche Südarabien-Reise, Bd. I, Hamburgische Universität. Abh. aus dem Gebiet des Auslandskunde. Bd. 36), Hamburg, 1931.
70. Müller, D. H., *Epigraphische Denkmäler aus Abessinien, nach Abklatschen von J. Theodore Bent, Esq.* (Denkschr. Kais. Akad. Wiss. Wien, Phil.-Hist. Kl., 43. Bd., Nr. 3), Wien, 1894.
71. Müller, D. H., *Südarabische Altertümer im Kunsthistorischen Hofmuseum,* Wien, 1899.
72. Nami, K. Y., نشر نقوش سامية قديمة من جنوب بلاد العرب وشرحها Le Caire, 1943.
73. Philby, H. StJ. B., *Three New Inscriptions from Hadhramaut. JRAS,* 1945, p. 124-133.
74. Philby, H. StJ. B. et Tritton, A. S., *Najran Inscriptions. JRAS,* 1944, p. 118-129.

75. *Répertoire d'Épigraphie Sémitique* publié par la Commission du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*. Tomes I-IV fascicule I, Paris, 1890-1919, 4 vol. (Inscriptions sémitiques nº 1 à 2221.) Tomes V-VII, rédigés par G. Ryckmans, Paris 1929-1950, 3 vol. (Inscriptions sud-arabes nº 2624-5106.)

76. Rhodokanakis, N., *Altsabäische Texte* I (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 206. Bd., 2. Abh.), Wien, 1927; II, *WZKM*, 39 (1932) p. 173-226.

77. Rhodokanakis, N., *Die Inschriften an der Mauer von Kohlân-Timnaʿ*. (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 200. Bd., 2. Abh.), Wien, 1924.

78. Ryckmans, G., *Epigraphical Texts*, Part II de A. Fakhry, *An Archaeological Journey* (cf. *supra*, nº 9) sous presse.

79. Ryckmans, G., *Epigraphy*, p. 155-184 dans G. Caton Thompson, *The Tombs* (cf. *supra*, nº 5).

80. Ryckmans, G., *Inscriptions sud-arabes*. I, *Le Muséon*, 40 (1927) p. 161-200 (Ry 1-50); II, 45 (1932) p. 285-313 (Ry 51-114); III, 48 (1935) p. 163-187 (Ry 115-154); IV, 50 (1937) p. 239-268 (Ry 155-202); V, 52 (1939) p. 51-112 (Ry 203-310); VI, 52 (1939) p. 297-319 (Ry 311-346); VII, 55 (1941) p. 125-130 (Ry 347-358); VIII, 62 (1949) p. 55-124 (Ry 359-443); IX, 64 (1951) p. 93-126 (Ry 444-498).

81. Ryckmans, G., *Une inscription chrétienne sabéenne aux musées d'antiquités d'Istanbul*. *Le Muséon*, 59 (1946) [*Mélanges L. Th. Lefort*] p. 165-172 et pl. II.

b) sources littéraires.

82. Dio Cassiüs Cocceianus, *Historia Romana*, editionem primam curavit L. Dindorf, recognovit J. Melber, Leipzig, 1890-1928, 3 vol.

83. Frisk, H., *Le périple de la mer Erythrée, suivi d'une étude sur la tradition et la langue*. (Göteborgs Högskolas Ärsskrift, XXXIII), Göteborg, 1927.

84. al-Hamdânî, *Al-Iklîl VIII*, edited with linguistic, geographic and historic notes by Nabîh Amin Faris, (Princeton Oriental Texts, Vol. VII), Princeton, 1940.

85. Ibn Ḫaldûn, كتاب العبر وديوان المبتداء, Bûlâq H. 1284.

86. *Martyrium sancti Arethae et sociorum in civitate Negram*. *Acta Sanctorum*, X (Octobre) p. 721-762.

87. Moberg, A., *The Book of the Himyarites*. *Fragments of a hitherto unknown Syriac Book*. (Acta Reg. Soc. Humaniorum Lundensis, VII), Lund, 1924.

88. Pereira, F. M. E., *Historia dos Martyres de Nagran, versão ethiopica, traducção portuguesa e notas*, Lisboa, 1899.

89. PHILOSTORGE, *Ecclesiastica Historia*, dans MIGNE, *Patrologia Graeca*, vol. 65 p. 481-486 (récit de l'ambassade de Théophile en Arabie du Sud).
90. PLINIUS SECUNDUS, *Naturalis Historia*, ed. L. IAN-C. MAYHOFF, Leipzig, 1892-1933, 5 vol.
91. PROCOPE, Ὑπερ τῶν πολέμων, vol. 1-2 des *Opera omnia*, ed. HAURY, Leipzig, 1934-1936, 3 vol.
92. *Res gestae divi Augusti, ex monumentis Ancyrano et Antiocheno latinis, Ancyrano et Apolloniensi graecis.* Texte établi et commenté par J. GAGÉ. (Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, *Textes d'Études*, 5), Paris [1950] 2e édition.
93. STRABO, *Geographica*, ed. A. MEINEKE, Leipzig, 1921-1925, 3 vol.

c) monnaies.

94. CONTI ROSSINI, C., *Monete sudarabiche. Rendic. Real. Acad Lincei*, XXX (1921) p. 239-255.
95. HILL, G. F., *Catalogue of the Greek Coins of Arabia, Mesopotamia and Persia* (*British Museum*), London, 1922.
96. SCHLUMBERGER, G., *Le trésor de San'â* (*monnaies himyaritiques*), Paris, 1880.

3. TRAVAUX ET COMMENTAIRES SUR LES TEXTES

96 bis. BEESTON, A. F. L., *Notes on South-Arabian Lexicography.* I, *Le Muséon*, 63 (1950) p. 53-58; II, *ibid.*, p. 261-268; III, *id.*, 64 (1951) p. 127-132.
97. BEESTON, A. F. L., *Sabaean Inscriptions*, Oxford, 1937 (en autographie).
98. BEESTON, A. F. L., *The Ritual Hunt, A Study in Old South-Arabian Religious Practice. Le Muséon*, 61 (1948) p. 183-196.
99. CONTI ROSSINI, C., *Chresthomathia Arabica meridionalis epigraphica. Edita et glossario instructa.* (Pubblicazioni dell'Istituto per l'Oriente), Roma, 1931.
100. CONTI ROSSINI, C., *Gwl in sud-arabico. RSO*, 12 (1929-1930) p. 113-120.
101. GLASER, E., *Altjemenische Nachrichten*, Bd. I, Lief. 1-5, München, 1906-1910 (seul tome paru; au sujet de la 5e livraison, cf. *infra*, F. HOMMEL, *Anhang*, n° 115).
102. GLASER, E., *Altjemenische Studien* I. Nach dem Tode des Verfassers hrsg. von O. WEBER. *MVAG*, 28, 1923.

103. GRESSMANN, H., *Altorientalische Texte und Bilder zum Alten Testament.* I, *Altorientalische Texte zum Alten Testament.* Berlin 1926² (p. 463-471 : *Altsüdarabische Inschriften,* par N. RHODOKANAKIS).

104. GRIMME, H., *Die Bedeutung des Eigennames 'šr. WZKM,* 39 (1932) p. 227-245.

105. GRIMME, H., *Internes aus der minäischen Religion. OLZ,* 9 (1906) col. 57-70.

106. GRIMME, H., *Südarabische Tempelstrafgesetze. OLZ,* 9 (1906) col. 240-251; 315-330; 386-394.

107. GROHMANN, A., *Historisch-geographische Bemerkungen zu Gl. 481/419, 1000 A,B.* (mit einer Übersichtskarte), dans RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 110-144 (cf. *supra,* n° 76).

108. GUIDI, I., *Summarium Grammaticae arabicae meridionalis. Le Muséon* 39 (1926) p. 1-26.

109. HARTMANN, M., *Südarabisches,* V. *OLZ,* 10 (1907) col. 428-432.

110. HÖFNER, M., *Altsüdarabische Grammatik.* (Porta Linguarum orientalium, vol. XXIV), Leipzig, 1943.

111. HÖFNER, M., *Die Sammlung Eduard Glaser. Verzeichnis des Glaser-Nachlasses, sonstiger südarabische Materialbestände und einer Sammlung anderer semitischer Inschriften.* (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 222. Bd., 5. Abh.), Wien, 1944.

112. HÖFNER, M., *Zur Interpretation altsüdarabischer Inschriften* II. *WZKM,* 43 (1936) p. 77-108.

113. HÖFNER, M., MLAKER, K., RHODOKANAKIS, N., *Zur südarabische Epigraphik und Archäologie II. WZKM,* 41 (1934) p. 67-106. (Avec note sur la chronologie de K. MLAKER : *Chronologisches,* cf. *infra,* n° 119).

114. HÖFNER, M. et RHODOKANAKIS, N., *Zur Interpretation altsüdarabischer Inschriften III. WZKM,* 43 (1936) p. 211-234.

115. HOMMEL, F., *Anhang : Inventar des wissenschaftlichen Nachlasses Ed. Glasers,* p. 1 A-16 A, dans E. GLASER, *Altjem. Nachr.,* Lief. 5, (cf. *supra,* n° 101).

116. HOMMEL, F., *Südarabische Chrestomathie,* München, 1893.

117. JAMME, A., *Classification descriptive générale des inscriptions sudarabes.* Supplément à la revue *IBLA* (Tunis), 11 (1948) p. 401-476.

118. LITTMANN, E., *Aethiopische Inschriften,* dans *Miscellanea Academica Berolinensia* I. (Publ. der Deutschen Akad. der Wiss.), Berlin, 1950.

119. MLAKER, K., *Chronologisches,* p. 94-106 dans M. HÖFNER, K. MLAKER, N. RHODOKANAKIS, *Zur südar. Epigr.* II (cf. *supra,* n° 113).

120. MLAKER, K., *Der geschichtliche Zusammenhang,* p. 75-79 dans N. RHODOKANAKIS, *Inschr. Gl. 1076 a,* cf. *infra,* n° 130).

121. Mlaker K., *Die Hierodulenlisten von Ma'în, nebst Untersuchungen zur altsüdarabischen Rechtsgeschichte und Chronologie.* (Sammlung orientalischer Arbeiten, 15. Heft), Leipzig, 1943.

122. Mlaker, K., *Die Inschrift von Ḥuṣn-al-Ġurâb. WZKM,* 34 (1927) p. 54-75.

123. Mlaker, K., *Zur altsüdarabischen Epigraphik. WZKM,* 40 (1933) p. 221-232.

124. Mlaker, K., *Zur Inschrift von Ḥuṣn al-Ġurâb, Nachträge und Bemerkungen. Zeitschrift für Semitistik und verwandte Gebiete,* 7 (1929) p. 63-67.

125. Mlaker, K., recension de Mordtmann et Mittwoch, *Him. Inschr.* (cf. *supra,* n° 68). *OLZ,* 37 (1934) col. 526-528.

126. Mordtmann, J. H., *Beiträge zur minäischen Epigraphik.* (12. Ergänzungsheft der *Z.A.,* Semitische Studien XII), Weimar, 1897.

127. Mordtmann, J. H., *Zur südarabischen Alterthumskunde* I : *ZDMG,* 46 (1892) p. 320-323; II-III : *ZDMG,* 47 (1893) p. 397-417.

128. Mordtmann, J. H. et Mittwoch, E., *Bemerkungen zu altsüdarabischen Inschriften. Orientalia,* 3 (1934) p. 42-62.

129. Rhodokanakis, N., *Der Grundsatz der Öffentlichkeit in den südarabischen Urkunden.* (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 177. Bd., 2. Abh.), Wien, 1915.

130. Rhodokanakis, N., *Die Inschrift Glaser 1076 a = CIH 308. AAWW,* Phil.-Hist. Kl., 1938, p. 69-79 (avec appendice, cf. K. Mlaker, *Gesch. Zusammenhang, supra,* n° 120).

131. Rhodokanakis, N., *Die Inschriften Margoliouth I und Gl. 1548/49. AAWW,* Phil.-Hist. Kl., 1939, p. 48-56.

132. Rhodokanakis, N., *Dingliche Rechte im alten Südarabien. WZKM,* 37 (1930) p. 120-173.

133. Rhodokanakis, N., *Eine altsüdarabische Watf-Inschrift. AAWW,* Phil.-Hist. Kl., 1937, p. 1-6.

134. Rhodokanakis, N., *Ḳatabanische Texte zur Bodenwirtschaft* I (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 194. Bd., 2. Abh.), Wien, 1919; II (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 198. Bd., 2. Abh.), Wien, 1922.

135. Rhodokanakis, N., *Sieben Inschriften des III. Bandes des IV. Teils des « Corpus Inscr. Semiticarum ». AAWW,* Phil.-Hist. Kl., Wien, 1933, p. 37-49.

136. Rhodokanakis, N., *Studien zur Lexicographie und Grammatik des Altsüdarabischen.* I. Heft (SBAWW, Phil-Hist. Kl., 178. Bd., 4. Abh.), Wien. 1915; II. Heft (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 185. Bd., 3. Abh.), Wien, 1917; III. Heft (SBAWW, Phil.-Hist. Kl., 213. Bd., 3. Abh.), Wien, 1931.

137. Rhodokanakis, N., *Zur Interpretation altsüdarabischer Inschriften* I. *WZKM*, 43 (1936) p. 21-36.

138. Ryckmans, G., *Inscriptions du Yemen relevées par M. Ahmed Fakhry. Le Muséon*, 61 (1948) p. 227-243.

139. Ryckmans, G., *La mention de Jésus dans les inscriptions arabes préislamiques. Analecta Bollandiana*, 77 (1949) [*Mélanges Paul Peeters* I], p. 63-73.

140. Ryckmans, G., *Notes épigraphiques.* I, *Le Muséon*, 43 (1930) p. 389-407; II, 50 (1937) p. 323-344; III, 54 (1941) p. 139-159; IV, 60 (1947) p. 149-170.

141. Ryckmans, Jacques, *Yarîm 'Aymân II, roi de Saba?* (*CIH 308, 328, 401 et 693*). *Le Muséon*, 64 (1951) p. 133-150.

142. Smith, Sydney, *An Inscription from the Temple of Sin at Ḥuraiḍha in the Ḥaḍhramawt. Bulletin of the School of Or. and Afr. Studies*, 11 (1945) p. 451-464.

143. Stark, Freya, *Some Pre-Islamic Inscriptions on the Frankincense Route in Southern Arabia. JRAS*, 1939, p. 479-498.

144. Weber, O., *Studien zur südarabischen Altertumskunde.* I, *MVAG*, 1901, I, p. 1-60; II, *MVAG*, 1901, II, p. 61-94; III, *MVAG*, 1907, II, p. 41-142.

145. Winckler, H., *Die sabäischen Inschriften der Zeit 'Alhân Nahfân's. MVAG*, 1897, V, p. 328-359.

146. Winnett, F. V., *Pre-Islamic arabic References to Jesus. The Moslem World*, 31 (1941) p. 342-353.

4. TRAVAUX SUR LA MONARCHIE SÉMITIQUE

147. Alt, A., *Das Königtum in den Reichen Israel und Juda. Vetus Testamentum*, 1 (1951) p. 2-23.

148. Caspari, W., *Tronbesteigungen und Tronfolge der Israelitischen Könige*, dans *Altorientalische Texte und Untersuchungen* I, 3, Leiden, 1917, p. 143-254.

149. de Vaux, R., *Titres et fonctionnaires égyptiens à la cour de David et de Salomon. Revue Biblique*, 48 (1939), p. 394-405.

150. Engnell, I., *Studies in Divine Kingship in the Ancient Near East*, Uppsala, 1943.

151. Frankfort, H., *Kingship and the Gods. A Study of Ancient Near Eastern Religion as the Integration of Society and Nature*, Chicago, 1948.

152. Labat, R., *Le caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne*, (Études d'assyriologie II), Paris 1939.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS L'INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

AAWW : Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Wien.
BASOR : Bulletin of the American Schools of Oriental Research.
BiOr : Bibliotheca Orientalis.
Enz. des Islam : Enzyklopädie des Islam.
Journ. As. : Journal Asiatique.
JRAS : Journal of the Royal Asiatic Society.
MVAG : Mitteilungen der Vorderasiatisch-Aegyptischen Gesellschaft.
OLZ : Orientalistische Literaturzeitung.
RSO : Rivista degli Studi Orientali.
SBAWW : Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften in Wien.
WZKM : Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes.
ZA : Zeitschrift für Assyriologie.
ZDMG : Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES POUR LES OUVRAGES CITÉS *

AIGRAIN, *Arabie* [1].
ALBRIGHT, *Chronology* [2].
ALT, *Königtum* [147].
ATTEMA, *Oudste Christendom* [3].
el-'AZM, *Riḥla* [4].
BEESTON, *Appendix* [55].
BEESTON, *Lexicography* [96 bis]
BEESTON, *Ph. Collection* [56].
BEESTON, *Ritual Hunt* [98].
BEESTON, *SI* [97].
BEESTON, *Two Shabwa Inscriptions* [57].
BOTTERWECK, *Glaser-Inschr.* [58].
CASPARI, *Tronbesteigung* [148].
CATON THOMPSON, *The Tombs* [5].
CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai* [6].
CIH [60].
COHEN, *Documents* [59].
CONTI ROSSINI, *Gloss.* [99].
CONTI ROSSINI, *Gwl* [100].
CONTI ROSSINI, *Monete* [94].
CONTI ROSSINI, *Storia d'Etiopia* [7].
DE LANDBERG, *Datînah* [8].
DE VAUX, *Titres* [149].
DIO CASSIUS, *Historia Romana* [82].
ENGNELL, *Studies* [150].
FAKHRY, *Antiquités du Yemen* [10].
FELL, *Christenverfolgung* [11].
FRANKFORT, *Kingship* [151].
FREYTAG, *Lexicon* [12].
FRISK, *Périple* [83].
GLASER, *Abessinier* [13].
GLASER, *Altjem. Nachr.* [101].

* Les chiffres entre crochets renvoient aux nos d'ordre de l'index bibliographique.

GLASER, *Altjem. Stud.* I [102].
GLASER, *Inschr. Dammbruch* [61].
GLASER, *Skizze* I/II [14-15].
GOITEIN, *Travels in Yemen* [16].
GRESSMANN, *Altor. Texte* I [103].
GRIFFINI, *Duryôdhâna* [17].
GRIMME, *Die Bedeutung* [104].
GRIMME, *Internes* [105].
GRIMME, *Tempelstrafgesetze* [106].
GRIMME *Uned. Inschr.* [62].
GROHMANN, *Bemerkungen* [107].
GROHMANN, *Kat. Herrscherreihen* [18].
GROHMANN, *Minaioi* [19].
GROHMANN, *Salḥîn* [20].
GUIDI, *Summarium* [108].
HALÉVY, *Inscr. sab.* [63].
AL-HAMDÂNÎ, *Iklîl* VIII [84].
HARTMANN, *Ar. Fr.* [21].
HARTMANN, *Südarabisches* V [109].
HENNINGER, *Das Opfer* [22].
HILL, *Catalogue* [95].
HITTI, *History of the Arabs* [23].
HÖFNER, *Die Kultur* [24].
HÖFNER, *Drei Personenwidmungen* [65].
HÖFNER, *Grammatik* [110].
HÖFNER, *IGT* XI [64].
HÖFNER, *SEG* [111].
HÖFNER, *Zur Int.* II [112].
HÖFNER, MLAKER et RHODOKANAKIS, *Zur Epigr.* II [113].
HÖFNER et RHODOKANAKIS, *Zur Int.* III [114].
HOMMEL, *Anhang* [115].
HOMMEL, *Aufsätze* [26].
HOMMEL, *Chrestomathie* [116].
HOMMEL, *Ethnologie* [27].
HOMMEL, *Handb.* [35].
IBN ḤALDÛN *Kitâb al-'ibar* [85].
JAMME, *Classification* [117].
JAMME, *Panthéon* [28].
LABAT, *Royauté assyro-babylonienne* [152].
LITTMANN, *Aeth. Inschr.* [118].
LITTMANN, *Sab. altabess. Inschr.* [66].
LITTMANN et LÜPKE, *Reisebericht* [29].
Martyrium Arethae [86].
MIGNE, *Patrol. Gr.* [89].
MITTWOCH et SCHLOBIES, *Altsüd. Inschr.* [67].
MLAKER, *Altsüd. Epigr.* [123].
MLAKER, *Chronologisches* [119].
MLAKER, *Gesch. Zusammenhang* [120].
MLAKER, *HL* [121].
MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb* [122].
MLAKER, *Zur Inschr.* [124].
MOBERG, *Book of the Himyarites* [87].
MORDTMANN, *BME* [126].
MORDTMANN, *Die himjarisch äthiopischen Kriege* [30].
MORDTMANN, *Z. südar. Alterth.* [127].
MORDTMANN et MITTWOCH, *Bemerkungen* [128].
MORDTMANN et MITTWOCH, *Him. Inschr.* [68].
MORDTMANN et MITTWOCH, *Sab. Inschr.* [69].
MÜLLER, D. H., *Athrula* [31].
MÜLLER, D. H., *Burgen und Schlösser* [32].
MÜLLER, D. H., *Epigr. Denkmäler* [70].
MÜLLER, D. H., *Südar. Altertümer* [71].
MÜLLER, D. H. et RHODOKANAKIS, *Glaser's Reise* [33].

NAMI, *Našr* [72].
NIELSEN, *Der dreieinige Gott* [34].
NIELSEN, *Handb.* [35].
NÖTSCHER, *Biblische Altertumskunde* [36].
PEREIRA, *Historia dos Martyres* [88].
PHILBY, *Background* [40].
PHILBY, *Note on the Last Kings* [37].
PHILBY, *SA Chronology* [39].
PHILBY, *Sheba's Daughters* [38].
PHILBY *Three Inscriptions* [73].
PHILBY et TRITTON, *Najran Inscriptions* [74].
PHILOSTORGE, dans MIGNE, *Patrol. Gr.* [89].
PLINIUS SECUNDUS, *Naturalis Historia* [90].
PROCOPE, Ὑπερ τῶν πολέμων [91].
RES [75].
Res Gestae [92].
RHODOKANAKIS, *AST* I/II [76].
RHODOKANAKIS, *Bodenw.* [41].
RHODOKANAKIS, *Dingliche Rechte* [132].
RHODOKANAKIS, *Grundsatz* [129].
RHODOKANAKIS, *Handb.* [35].
RHODOKANAKIS, *Inschr. Gl. 1076 a* [130].
RHODOKANAKIS, *Inschr. Margoliouth* [131].
RHODOKANAKIS, *Kohlân* [77].
RHODOKANAKIS, *KTB* I/II [134].
RHODOKANAKIS, *Sieben Inschr.* [135].
RHODOKANAKIS, *Stud.* I-III [136].
RHODOKANAKIS, *Watf-Inschr.* [133].
RHODOKANAKIS, *Zur Int.* I [137].
RYCKMANS, G., *Chronologie* [42].
RYCKMANS, G., *Confession des péchés* [45].
RYCKMANS, G., *Dio Stellare* [44].
RYCKMANS, G., *Epigraphical Texts* [78].
RYCKMANS, G., *Epigraphy* [79].
RYCKMANS, G., *Inscriptions du Yemen* [138].
RYCKMANS, G., *Inscriptions monothéistes* [46].
RYCKMANS, G., *ISA* I-IX [80].
RYCKMANS, G., *Maangod* [43].
RYCKMANS, G., *Mention de Jésus* [139].
RYCKMANS, G., *Noms propres* [47].
RYCKMANS, G., *Notes épigr.*, I-IV [140].
RYCKMANS, G., *Religions* [48].
RYCKMANS, G., *Une inscription chrétienne* [81].
RYCKMANS, Jacques, *Yarîm 'Aymân* [141].
SCHLOBIES, *Hell. Denkmäler* [49].
SCHLUMBERGER, *Trésor de San'â* [96].
SERJEANT, R., *Builders* [50].
SMITH, Sydney, *An Inscription* [142].
STARK, Freya, *Some Pre-Islamic Inscriptions* [143].
STRABO, *Geogr.* [93].
TAWFIK, *Monuments* [51].
TKAČ, *Saba* [52].
TWITCHELL, *Saudi Arabia* [53].
WEBER, *Studien* [144].
WINCKLER, *'Alhân Nahfân* [145].
WINNETT, *Place of the Minaeans* [54].
WINNETT, *References to Jesus* [146].

TRANSCRIPTION

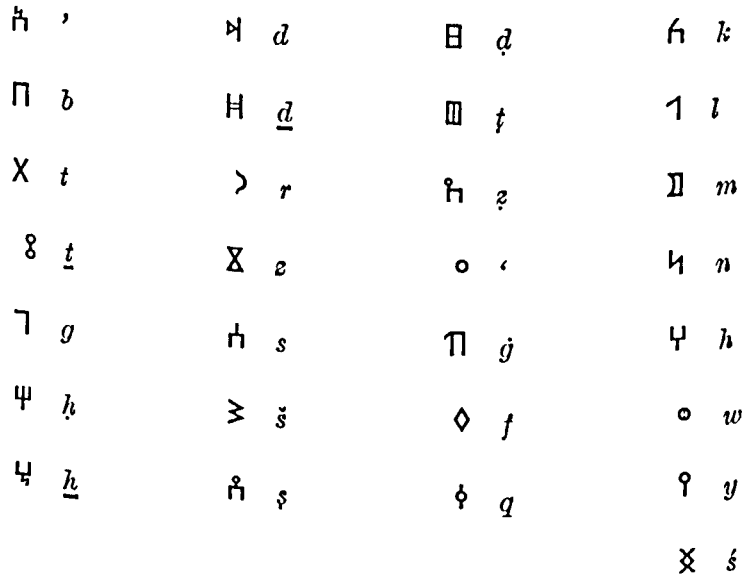

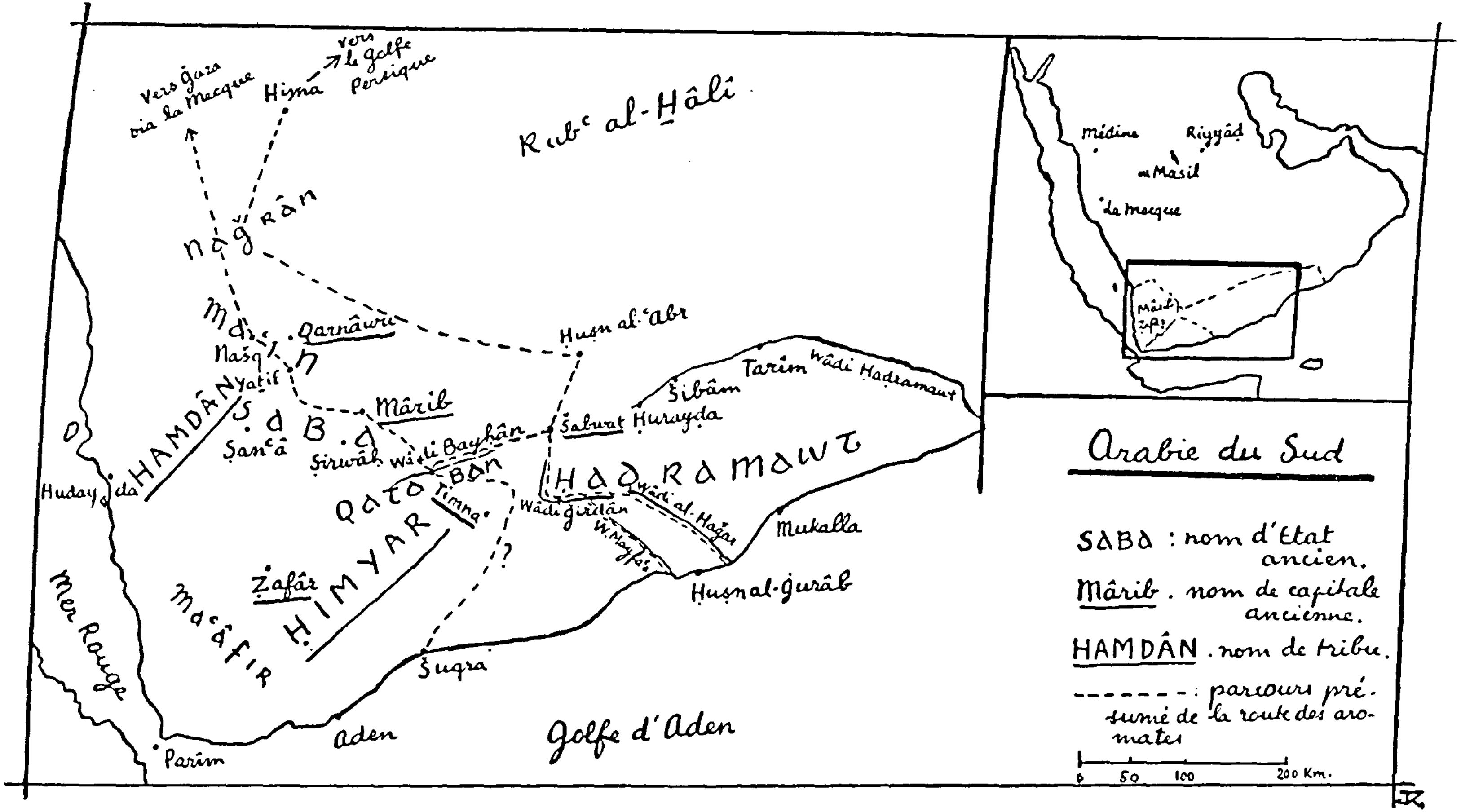
Arabie du Sud
SABA : nom d'Etat ancien.
Mârib . nom de capitale ancienne.
HAMDÂN . nom de tribu.
- - - - - - : parcours présumé de la route des aromates
0 50 100 200 Km.
Rub' al-Hâli
Vers Gaza via la Mecque
Hima
vers le Golfe Persique
NAGRÂN
MA'IN
Qarnâwu
Naŝq
Yatil
HAMDÂN
SABA
Mârib
Ṣan'â
Ṣirwâh
Wâdi Bayhân
QATABÂN
Timna
HIMYAR
Ẓafâr
MA'ÂFIR
Ḥusn al-'Abr
Šabwat
Huraydâ
Šibâm
Tarîm
Wâdi Hadramaut
HADRAMAWT
Wâdi Ġirdân
Wâdi al-Hağar
W. Mayfa'a
Mukalla
Ḥuṣn al-Ġurâb
Šuqra
Aden
Golfe d'Aden
Mer Rouge
Parim
Hudayda
Médine
Riyyâd
al Mâsil
la Mecque
Mârib
Ẓafâr

INTRODUCTION

La civilisation d'origine sémitique dont on peut suivre le développement en Arabie du Sud entre le 9e siècle avant J.-C. et le 6e siècle de notre ère, n'était connue jusqu'au début du siècle dernier que par quelques renseignements fournis par la Bible, par les auteurs classiques, ainsi que par les sources chrétiennes et arabes. Ce n'est vraiment que depuis le dernier quart du 19e siècle, à la suite des voyages de J. Halévy et E. Glaser en Arabie du Sud, que la publication de nombreuses inscriptions sud-arabes anciennes a révélé l'importance de cette civilisation. Quatre mille textes environ, d'ampleur variable, sont édités à ce jour. Une fraction importante de ces textes n'a été publiée que depuis ces vingt dernières années.

La prospection systématique de ce matériel en est encore, peut-on dire, à ses débuts. Sans doute, il convient de ne pas sousestimer l'importance des travaux que E. Glaser, F. Hommel et N. Rhodokanakis ont consacrés à l'histoire [1], à la géographie [2] et aux institutions [3]. Mais ces ouvrages ne constituent pas à proprement parler une synthèse du sujet qu'ils ont traité, et ils n'épuisent pas systématiquement les données fournies par les inscriptions. Certains de ces travaux sont d'ailleurs en partie vieillis par suite de la publication récente de nouveaux textes. — La chronologie a de son côté fait l'objet de diverses monographies [4].

Parmi les travaux qui accusent une tendance systématique, il faut mentionner l'étude de M. Hartmann [5], qui porte notamment

1 Glaser, *Skizze* I (1888); Id., *Skizze* II (1890); Id., *Abessinier* (1895); Hommel, dans *Handb.*, p. 64-108.

2 Glaser, *Skizze* II (1890); Hommel, *Ethnologie* (1904-1926).

3 Rhodokanakis, *Grundsatz* (1915); Id., *Bodenw.* (1916); Id., *Stud.* II (1917); Id., *KTB* I (1919); Id., *KTB* II (1922); Id., *AST* I (1927); Id., dans *Handb.*, p. 109-142; Id., *AST* II (1933).

4 Cf. notamment Grohmann, *Kal. Herrscherreihen* (1916); Mlaker, *Ḥuṣn al-Ġurâb* (1927); Id., *Chronologisches* (1934); Winnett, *Place of the Minaeans* (1939); Mlaker, *HL* (1943), p. 72-127; G. Ryckmans, *Chronologie* (1943); Philby, *SA Chronology* (1919); Id., *Note on the Last Kings* (1950); Albright, *Chronology* (1950).

5 *Ar. Fr.* (1909).

sur les noms de tribus, les références aux fonctions politiques, et les noms de rois connus à son époque. Ce travail reste d'une grande utilité, bien qu'il soit dépassé aujourd'hui en plus d'un point par l'apport de nouveaux documents. Une concordance systématique des noms propres et des différentes publications d'inscriptions a été fournie par G. Ryckmans [6]. Cet ouvrage précieux, qui date d'une quinzaine d'années à peine, mériterait déjà une mise à jour. La religion arabe préislamique a fait l'objet des synthèses de D. Nielsen [7] et de G. Ryckmans [8], tandis que le panthéon sud-arabe a été étudié systématiquement par A. Jamme [9], avec références complètes aux inscriptions. Faute de bases suffisantes concernant la chronologie des inscriptions, il n'a pas encore été possible d'étudier l'évolution de la religion sud-arabe. A. Jamme [10] a fourni également une classification, par sujet traité, de toutes les inscriptions connues.

Le glossaire avec concordance générale de la langue des inscriptions que G. Ryckmans est en train de constituer, n'a pas encore vu le jour. Deux lexiques modestes ont paru, l'un sous forme de glossaire, de C. Conti Rossini [11], l'autre de A. F. L. Beeston [12], sous forme de concordance. M. Höfner [13] a donné la première grammaire détaillée des dialectes sud-arabes anciens.

La chronologie sud-arabe a fait l'objet, nous venons de le voir, de monographies consacrées à diverses périodes. Le premier essai de synthèse générale complète a été tenté par H. St J. B. Philby [14]. Si on ne peut toujours suivre l'auteur dans toutes ses conclusions, il faut cependant lui reconnaître le grand mérite d'avoir défriché, au prix d'un travail considérable, cette matière ardue, et mis ainsi en lumière les principaux problèmes que pose la chronologie. Son

6 *Noms propres* I-III (1934-1935).

7 *Der Dreieinige Gott* I (1922); *Handb.*, p. 177-250; *Der Dreieinige Gott* II (1942).

8 *Religions* (1947 1); voir également ses monographies *Maangod* (1948); *Dio Stellare* (1948).

9 *Panthéon* (1947).

10 *Classification* (1948).

11 *Gloss.* (1931).

12 *SI* (1937).

13 *Grammatik* (1943) après les éléments publiés par F. Hommel, *Chrestomathie* (1893) et I. Guidi, *Summarium* (1926).

14 *Background* (1947).

ouvrage forme une base indispensable à toute étude ultérieure sur la question.

L'étude des institutions n'a fait l'objet, on l'a vu plus haut, que de quelques travaux épars. Le moment nous paraît venu de tenter un travail d'ensemble sur un des secteurs de ce domaine, afin de trouver, après celui de la langue et de la religion, un nouveau point de comparaison entre la civilisation sud-arabe et les autres civilisations sémitiques. Eu égard au nombre des inscriptions actuellement connues, ce travail nous semblait non seulement possible, mais hautement désirable. En effet, le matériel existant peut être considéré comme suffisant pour justifier une pareille étude. D'autre part, les perspectives d'une augmentation rapide du nombre des inscriptions publiées rendent indispensable — sous peine de ne pouvoir exploiter pleinement le nouveau matériel — la création d'un cadre logique dans lequel on pourrait classer la plupart des inscriptions existantes, et dans lequel les inscriptions à venir trouveraient aisément leur place. La nécessité de ce cadre se fait de plus en plus sentir, étant donné l'absence presque complète d'index et de répertoires systématiques des inscriptions.

L'étude de l'institution monarchique en Arabie du Sud nous paraissait être la seule à pouvoir remplir ce double but. C'est en effet non seulement l'institution la plus importante et la mieux connue, mais encore la seule qui soit attestée durant toute la durée de l'histoire de l'Arabie du Sud préislamique. C'est d'ailleurs la seule institution dont on puisse suivre l'évolution, puisque l'ordre de succession des rois et des dynasties est jusqu'à présent l'unique élément chronologique qui présente des garanties, la paléographie étant encore à ses débuts. Du fait que la plupart des inscriptions sud-arabes de quelque importance font allusion, à des titres divers, au roi régnant, on pouvait de plus espérer réunir et classer en une vaste synthèse la plus grande partie des inscriptions connues.

La monarchie à Saba constitue le centre de notre étude. Ce choix s'impose de lui-même : Saba paraît avoir été dès l'origine le peuple le plus important de l'Arabie du Sud; c'est lui aussi qui finit par subjuguer tout le sud de la péninsule. Son histoire conditionne celle de toute l'Arabie Heureuse, depuis les origines jusqu'au 6e siècle après J.-C. Enfin Saba est l'État actuellement le mieux connu, et dont la chronologie peut être considérée comme établie sur des bases satisfaisantes, au moins à partir du 2e siècle avant J.-C.

On ne pouvait songer à faire l'étude de la royauté à Saba sans aborder également celle de l'institution des mukarrib qui l'avait précédée : la période des mukarrib prépare la période royale, les rois sont les successeurs directs des mukarrib.

Le souci de fournir une base de comparaison nous a incité à traiter également de la royauté minéenne. Bien que nos connaissances touchant le royaume de Ma'în soient encore fragmentaires, il nous a paru bon d'en présenter une vue synthétique et de confronter celle-ci avec les données fournies par les documents sabéens. La durée relativement réduite du royaume minéen atténue d'ailleurs sérieusement les inconvénients que présente la chronologie minéenne encore controversée.

Nous n'avons pas inclus les États de Qatabân et Ḥaḍramawt dans notre étude. Non seulement notre documentation concernant Qatabân est encore réduite, mais surtout les récentes fouilles de W. F. Albright à Timna' et dans le Wâdi Bayḥân laissent espérer dans un avenir rapproché un apport considérable de documents et de données archéologiques, qui feront de Qatabân un des États les mieux connus de l'Arabie du Sud antique. Les données dont on dispose pour le moment, et notamment en ce qui concerne la chronologie, étant encore fragmentaires, tout travail accompli sur les documents existants serait singulièrement dépassé, à peine paru. Nous avons cependant tenu compte des éléments de comparaison fournis par les inscriptions qatabanites, à l'égard des institutions de Saba et Ma'în.

Le Ḥaḍramawt reste l'État le moins bien connu de l'Arabie du Sud. Il était impossible de songer à tenter une étude d'ensemble de la monarchie au Ḥaḍramawt sur la base des quelques dizaines d'inscriptions ḥaḍramoutiques connues qui présentent un intérêt au point de vue des institutions. On a cependant fait appel à ces textes dans la mesure où ils éclairent les données fournies par les inscriptions sabéennes et minéennes.

Le matériel épigraphique sud-arabe est d'une nature particulière. A de très rares exceptions près, toutes les inscriptions sont gravées sur pierre ou coulées dans le bronze, en une écriture monumentale qui ne devient cursive que dans les graffites rupestres, sans grand intérêt pour le sujet qui nous occupe. Le style des inscriptions, où la première et la seconde personne n'apparaissent qu'à deux ou

trois reprises, se ressent de ce caractère monumental. Les formules stéréotypées y sont fréquentes; la plupart des textes suivent un schéma qui varie suivant le genre auquel appartient le document.

L'épigraphie sud-arabe frappe avant tout par son caractère solennel et utilitaire. Du fait de sa nature même elle ne fournit pas d'hymnes religieux ou épiques, aucune correspondance entre particuliers, aucune pièce d'archives. On ne lui connaît pas de documents spécifiquement historiques, et les rares textes par lesquels les souverains relatent leurs exploits militaires n'ont rien de commun avec les documents analogues que constituent les Annales des rois assyriens.

Si l'on excepte quelques catégories d'inscriptions telles que les décrets des rois, les conventions officielles fixant les limites de clans voisins, ou encore les confessions d'individus à la divinité et les épitaphes, la plupart des textes sud-arabes se ramènent à deux types : les inscriptions relatant des constructions, et les dédicaces.

Il était d'usage de commémorer par une inscription la construction d'une maison, d'un édifice quelconque, ou d'un ouvrage d'irrigation. L'auteur mentionnait son nom et sa qualité, ainsi que l'objet de la construction, et terminait par une invocation aux divinités, ainsi qu'à son chef de clan ou au roi régnant, nommément cité. Les inscriptions relatives à des dédicaces étaient généralement destinées à être apposées aux murs d'un temple. Elles constituaient en quelque sorte le procès-verbal de l'offrande d'une personne, d'une statue ou d'un autre objet votif à la divinité. Cette offrande avait lieu d'ordinaire en exécution d'un oracle du dieu. Le motif de la dédicace était indiqué dans l'inscription : protection accordée au dédicant lors d'une campagne militaire effectuée sous les ordres du roi; obtention d'une bonne récolte, ou d'enfants mâles; guérison d'une maladie. Dans une seconde partie de l'inscription, le dédicant renouvelait des vœux similaires pour l'avenir, et demandait en outre la protection contre tout ennemi, et la faveur du chef de clan ou du roi régnant.

Il est superflu de souligner l'importance que peuvent avoir pareils textes, qui fournissent notamment de précieuses indications au sujet des opérations militaires effectuées par les rois.

La présente étude est basée avant tout sur les données fournies par les inscriptions. Nous nous sommes toutefois efforcé de con-

fronter ces données avec celles des sources classiques, arabes et chrétiennes. Les comparaisons entre des institutions de l'Arabie du Sud et celles d'autres peuples sémitiques n'ont été faites que dans la mesure où elles permettaient de préciser les notions concernant les institutions de l'Arabie du Sud. Notre travail ne tend pas, en effet, à être une étude comparative, mais à fournir les données les plus précises à ceux qui se proposeraient d'entreprendre celle-ci.

Notre ouvrage comporte deux grandes parties, traitant des deux États dont nous étudions les institutions monarchiques : Ma'în et Saba. La première partie épuise en un chapitre la royauté à Ma'în. La seconde partie comporte deux chapitres distincts consacrés à Saba : ils ont pour objet la période des mukarrib et la période royale. Celle-ci comprend plusieurs subdivisions, correspondant aux différentes étapes qui marquèrent la conquête progressive de toute l'Arabie du Sud par les rois sabéens. Ces étapes se reflètent dans la titulature, qui comporte la mention de nouveaux territoires, au fur et à mesure de leur conquête.

Il convient de signaler ici qu'on ne possède, au sujet de l'institution royale, que des renseignements indirects, fournis d'une façon implicite par les inscriptions. On ne connaît pas de listes de souverains, pas de textes historiques ou juridiques traitant ex professo des institutions monarchiques. On n'a pas encore mis à jour de palais ou de nécropole royale en Arabie du Sud. Les données sur la corégence ou la succession ne sont fournies par exemple que par les diverses formules de titulature. La chronologie, elle-même déduite des généalogies contenues dans la titulature, permet à son tour de déterminer le mode de succession des souverains. Il est donc indispensable de grouper et d'étudier systématiquement toutes les mentions de souverains, à quelque titre que ce soit, dans les inscriptions. Cette enquête analytique et aride trouvera, nous l'espérons, sa justification, dans les précieux renseignements qu'elle fournit concernant la corégence, la chronologie, ainsi que le régime politique en vigueur aux différentes époques.

L'étude des données fournies par les inscriptions au sujet des souverains de chaque période est divisée en six sections distinctes.

Une première section est consacrée à des notions préliminaires, et notamment au sens et à la portée de la titulature utilisée durant la période en question.

Ensuite vient l'examen des différentes formes suivant lesquelles le roi pouvait être mentionné dans les inscriptions : par le nom et le titre, par le nom seul, par le titre seul. A l'intérieur de ces divisions il est encore tenu compte des différences qui apparaissent suivant qu'un seul ou plusieurs rois sont mentionnés, et enfin selon que la titulature se présente dans des documents rédigés par les rois eux-mêmes ou par des tiers.

Une troisième section est consacrée à l'étude des différentes activités exercées par les souverains : constructions, actions en rapport avec le culte, décrets et activités politiques, opérations militaires, ainsi qu'éventuellement les autres activités qui ne rentreraient pas dans une de ces catégories.

En une quatrième section sont énumérés les divers cas où le roi peut être associé par des tiers à leurs activités : dans les invocations finales, ainsi que dans les expressions consacrées.

La cinquième section a pour objet de dégager, des éléments fournis par les sections précédentes, les données relatives au mode de succession au trône et à la corégence.

Une sixième section renferme les conclusions que suggère l'étude de la période en question.

La chronologie sud-arabe soulève quantité de problèmes. Nous avons pu, au terme de notre étude, tenter de donner une solution à certains d'entre eux. C'est pourquoi on trouvera à la fin, en un quatrième chapitre, un aperçu de l'histoire et de la chronologie de chacune des périodes traitées. Ce chapitre a été conçu sur une base aussi vaste que possible, ce qui nous a permis d'y renvoyer le lecteur dans le cours des premiers chapitres et d'éviter ainsi de nombreuses redites. Un tableau synoptique de la succession chronologique des souverains est en outre donné en appendice.

Notre but principal était de fournir une vue d'ensemble de l'évolution de l'institution monarchique. Cependant, nous avons estimé que notre étude, qui utilise un nombre considérable d'inscriptions, pouvait également pallier à l'absence presque complète d'instruments de travail, grâce à des index développés.

On trouvera, en fin de volume, la liste des inscriptions mentionnées dans cet ouvrage, avec l'endroit de leur publication, pour autant que ces inscriptions ne figurent pas encore dans la collection

du *CIH* ou du *RES*. Les inscriptions traitées à la fois par le *CIH* et le *RES* sont toujours citées sous le n° du *CIH* sous lequel elle ont paru.

Une seconde liste est constituée d'un index général des inscriptions mentionnées dans le volume, avec les références aux différents passages de notre texte où elles font l'objet d'une mention. Lorsque nous avons proposé pour une inscription une interprétation qui diffère de l'interprétation traditionnelle, la référence à ce passage du texte dans l'index des inscriptions est signalée par l'emploi d'un caractère typographique spécial.

Nous avons eu le souci de donner en note, dans chacune des sections relatives à la titulature, les références complètes aux noms des rois et des mukarrib dont il était question dans notre travail. Un index des noms de souverains renvoie à toutes ces références aux inscriptions. L'index général des inscriptions permettra dès lors de retrouver tous les endroits de notre texte où sont mentionnées des inscriptions d'un roi donné.

Notre étude nous a permis de reconnaître comme appartenant à une même inscription des fragments considérés jusqu'ici comme faisant partie de textes différents. On trouvera en appendice notre interprétation d'une importante inscription ainsi reconstituée.

La transcription utilisée par nous correspond à celle de l'éditeur du *RES*, à l'exception des groupes *dh*, *gh*, *kh* et *th*, que nous transcrivons, suivant le système adopté généralement pour l'arabe classique, par les signes *ḏ*, *ġ*, *ḫ* et *ṯ*, comme l'indique le tableau de transcription donné en tête de l'ouvrage. Le pronom *ḏû-*, *ḏât-* devant un nom propre est toujours écrit avec une minuscule. La vocalisation des noms propres peut encore dans la plupart des cas être considérée comme purement arbitraire. Nous suivons en général celle adoptée par l'éditeur du *RES*. Cependant, conformément à l'usage qui gouverne la transcription des noms arabes modernes, nous ne tenons pas compte de la mimation dans les transcriptions vocalisées. Les sons *w* et *y*, précédés d'une voyelle, sont toujours rendus par *w* et *y*, au lieu de *u* et *i*. Nous transcrivons donc *'Awtar* là où le *RES* transcrit *'Autar*. La vocalisation du mot *Ḥaḍramawt* est celle de l'arabe classique. Elle répond vraisemblablement à l'orthographe sabéenne *ḥḍrmwt*, puisque le *w* n'est généralement pas écrit lorsqu'il sert de *mater lectionis*. L'éditeur du *RES* utilise la vocalisation *Ḥaḍramût*, qui correspond à l'ortho-

graphe minéenne et ḥaḍramoutique ancienne (*ḥḍrmt*) de ce nom, ainsi qu'à la prononciation vulgaire du mot dans le Ḥaḍramawt moderne.

Pour les références bibliographiques, nous avons fait un usage discret des sigles qui, s'ils avaient été employés en grand nombre, auraient entraîné des confusions. Nous avons préféré renvoyer aux ouvrages ou aux articles par un ou deux mots-clefs de leur titre. Dans la bibliographie donnée en tête de ce travail, les références bibliographiques sont classées systématiquement et par auteurs. Un index général classé par auteurs et suivant l'ordre alphabétique des sigles ou des mots-clefs adoptés pour désigner chaque référence renvoie au n° de la bibliographie systématique. Dans le texte, les noms des auteurs sont précédés des initiales lorsqu'il est fait allusion à leur opinion personnelle. Dans les simples références à leurs ouvrages, les initiales ne sont pas indiquées, sauf dans le cas où une similitude de noms pourrait donner lieu à des confusions.

On trouvera en appendice une carte sommaire de l'Arabie du Sud antique. Cette carte a pour simple but de donner une orientation générale sur la localisation des différents États, ou du moins, puisque leurs frontières ne sont pas connues, de leurs villes principales. Elle ne prétend pas signaler tous les noms de localités qui interviennent dans cet ouvrage, la localisation de ces toponymes étant souvent incertaine, ou ne présentant pas d'intérêt dans la perspective dans laquelle nous nous sommes placé.

CHAPITRE PREMIER

LES ROIS DE MA'ĪN*

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

D'après les données fournies par les inscriptions minéennes, le pouvoir suprême a toujours été exercé à Ma'în par un *mlk* « roi ». A ce titre les institutions minéennes diffèrent de celles de Saba, Qatabân et Ḥaḍramawt. Dans ces États en effet, la royauté fut précédée d'une période où le pouvoir était exercé par un *mkrb* « prince-prêtre, mukarrib »[1]. Cependant cette situation propre à l'État de Ma'în peut s'expliquer du fait que le début de l'histoire minéenne se place à une époque plus récente que celle des trois autres grands États de l'Arabie du Sud, et sans doute peu avant le moment où ils allaient l'un après l'autre instaurer la royauté.

Le terme *mlk* « roi » paraît n'avoir plus été employé, à partir des environs du troisième siècle avant J.-C., que pour désigner le souverain de chacun des grands États de l'Arabie du Sud. Avant cette époque, il était utilisé — comme d'ailleurs le terme « roi » dans les autres langues sémitiques — dans une acception plus générale. S'il était en effet porté par le souverain de grands États, et notamment celui de 'Awsân, il qualifiait aussi des potentats locaux dont la domination ne s'étendait guère au-delà des limites d'une grande ville et du territoire environnant[2].

Le titre royal minéen se présente généralement sous la forme *mlk m'n* « roi de Ma'în ». Le mot *m'n* prend parfois dans le titre la forme *m'nm*, avec mimation[3], sans qu'on puisse expliquer les

* Voir *infra*, p. 257-268, les remarques sur la chronologie minéenne.

1 Cf. *infra*, p. 51.

2 On connaît des rois de 'Arba', Haram, Kaminâhu, Mârib, Našân, Sum'ay; d'autres roitelets sont encore mentionnés dans RES 3945, 17 sqq.

3 Voir les références dans HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 380.

raisons de cette alternance [4]; elle se retrouve d'ailleurs dans d'autres contextes où le mot Ma'în est employé indépendamment du titre royal.

L'expression *mlk m'n(m) wm'n(m) w(d)ytl*, qui apparaît plus ou moins complète dans une demi-douzaine d'inscriptions [5], n'est pas un développement du titre royal, et ne doit pas être traduite « roi de Ma'în et (de) Ma'în, et seigneur de Yatil » [6]. La répétition du mot Ma'în n'aurait pas de raison d'être, et serait insolite dans la sobre titulature minéenne. D'autre part, cette expression tout entière s'emploie telle quelle avec le titre *mlky* au duel : le pronom *d* devant Yatil reste toujours au singulier, ce qui indique qu'il ne se rapporte pas au roi, et qu'on ne peut traduire « seigneur de Yatil ». On peut conclure de différents passages similaires que l'expression doit se traduire : « le roi de Ma'în, et (le peuple de) Ma'în, et la tribu de Yatil » [7]. Une inscription mutilée contient les deux fragments de ligne suivants : « ... le roi de Ma'în et le conseil de Ma'în .../... et le roi de Ma'în et Ma'în ... » [8]. Dans cette inscription il est clair qu'il faut mettre en parallèle les deux expressions. L'inscription RES 2980, mutilée, fait allusion à la pénitence que s'imposent le « roi de Ma'în, et Ma'în et Yatil » à la suite du vol de documents d'un temple de Yatil. Manifestement ce sont ici le peuple tout entier, et les habitants de Yatil, qui prennent part à l'expiation dont le roi donne l'exemple [9].

On peut encore citer d'autres parallèles qui confirment le sens donné à l'expression « le roi de Ma'în, et (le peuple de) Ma'în,

[4] HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 381-382 (n° 1).

[5] Voir les références dans HARTMANN, *Ar. Fr.* p. 380.

[6] Voir notamment HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 382 n° 8; 608 et n. 1, et les traductions du *RES*, notamment RES 2952, 4. Cette interprétation de Hartmann était rendue plausible du fait que toutes les copies d'Halévy portent *m'n(m) wmwn(m)*; mais cette lecture est exclue par les estampages de Glaser, cf. RES 2818, 8, commentaire.

[7] Cf. RES 2771, 7 : ... *bn kl m'n wdytl* : « de tout Ma'în et de la tribu de Yatil »; RES 3307, 1 : « 'Ilyafa' Wâqih (...) et sa tribu Ma'în »; RES 3022, 4 : « et par leur tribu Ma'în et dû-Yatil ».

[8] RES 3009, 2,3.

[9] Le verbe au singulier dans la phrase ne peut constituer un obstacle à cette interprétation. L'usage du singulier avec plusieurs sujets est très fréquent en minéen, plus fréquent que ne semble l'indiquer HÖFNER, *Grammatik*, p. 181 : cf. RES 2771, 2; 2774, 1; 2778, 4; 2819, 13 etc.

et dû-Yaṯil ». L'inscription RES 3022 est mise sous la protection « des dieux de Ma'în et de Yaṯil, et du roi de Ma'în, et de Ma'în ». A cette formule correspond exactement en sabéen : « 'Almaqah, Karib'il et Saba » qui désigne l'État sabéen ancien[10]. Dans CIH 375, 2, un personnage reçoit un témoignage de confiance de « Karib'il et Saba ». Qu'on compare encore au terme qatabanite de RES 3880 : « Yada''ab Ḏubyân, fils de Šahr, mukarrib de Qatabân, et tous les enfants de 'Amm (les Qatabanites) », et de RES 3878, 1 : « Yada''ab Ḏubyân, fils de Šahr, roi de Qatabân, et (le peuple de) Qatabân, à savoir les *mśwd* etc. ». On trouvera d'ailleurs en sabéen des parallèles à ces formules qatabanites, notamment dans CIH 563 + 956, 1 : « Yaṯa''amar Watar, fils de Sumhu'alay, et Saba (les Sabéens) etc. ». Signalons enfin d'autres cas où se présente la tautologie apparente « roi de Ma'în et Ma'în » : elle n'a de sens que si on considère le mot répété comme un second sujet[11].

De l'examen de ces diverses formules nous croyons pouvoir conclure que le seul titre qui y est attribué aux souverains minéens est « roi de Ma'în », tandis que les termes qui suivent sont étrangers au titre royal.

2. TITULATURE DES ROIS DE MA'ÎN

La mention des rois de Ma'în se présente sous différentes formes dans les inscriptions. Les rois sont nommés avec leur titre et éventuellement le nom de leur père, suivant la formule « X, fils de Y, roi de Ma'în », ou mentionnés par leur nom seul, ou par le simple titre de « roi de Ma'în ». D'autre part, certains rois ont régné avec leur fils : la mention de ces corégents se présente sous les

10 Hofner, Mlaker, Rhodokanakis, *Zur Epigr.* II, p. 71 n. 2; 73 n. 2.

11 Par exemple RES 2976,2 : *kbr 'dm mlk m'n wkbr 'dm mlk m'n*, que M. Hartmann (*Ar. Fr.*, p. 608 n. 1) et le *RES* traduisent : « kabîr des gens du roi de Ma'în et *des* gens du roi de Ma'în », contre F. Hommel, *Aufsätze*, p. 232 n. 2 : « kabîr des vassaux du roi de Ma'în, et *les* vassaux du roi de Ma'în ». De même dans RES 3022, 1, l'expression *kbry mṣrn wm'n mṣrn* ne peut se traduire « les deux kabîr de Muṣrân et *de* Ma'ân Muṣrân », car elle correspond à l'expression suivante des lignes 3-4 : « 'Ammṣadiq et Sa'd (ce sont les noms des deux kabîr) et Ma'ân Muṣrân ». Il faut dans les deux cas considérer (avec E. Glaser, *Abessinier*, p. 74; cf. Höfner, Mlaker, Rhodokanakis, *Zur Epigr.* II, p. 71 n. 2) le terme Ma'ân Muṣrân comme second sujet de la phrase.

mêmes formes que celle des rois isolés. Dans certains cas, plusieurs rois sont mentionnés par le titre seul. Enfin dans tous ces cas on trouve certaines différences, ou certaines préférences pour des schémas de titulature déterminés, selon que la mention du roi est faite dans des inscriptions dont le roi lui-même était l'auteur, ou dans des inscriptions rédigées par des tiers. Il sera tenu compte de ces différences dans l'étude de la titulature.

1. MENTION DE ROIS PAR LE NOM ET LE TITRE

1. Titre au singulier.

a) *inscriptions mutilées dont l'auteur ne peut être déterminé.*

Quelques inscriptions mentionnant des rois de Ma'în sont mutilées au point qu'il est impossible d'établir si elles étaient rédigées par des rois ou des particuliers. Deux d'entre elles contiennent un nom avec épithète, sans filiation, précédant le titre royal [1]. Une inscription fournit un nom sans épithète, vraisemblablement celui du père du roi dont le nom a disparu, suivi du titre royal [2]. Enfin il faut noter pour mémoire les cas où seul le titre royal subsiste, les noms qui le précédaient ayant disparu [3].

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

Dans les quelques inscriptions rédigées par un roi avec mention de son titre, on note deux schémas différents. Le premier est représenté par la titulature suivante de RES 2831, 1 : « Ḥalkarib Ṣadiq, fils de 'Abyada', roi de Ma'în » [4], dans laquelle le roi donne son nom, son épithète, le nom de son père sans épithète, et enfin son titre. J. H. Mordtmann [5] a déjà fait remarquer que ce schéma

[1] 'Abyada' Yaṯa' : RES 2972; 'Ilyafa' Yašur : RES 3355 b, 1; [....] Ṣadiq : RES 2994, 1. (Dans cette note et celles qui suivent, nous ne donnons que le nom des rois mentionnés, sans la titulature).

[2] [...] 'Abyada', roi de Ma'în : RES 2808, 1. 'Abyada' est vraisemblablement le nom du père du roi : l'usage montre en effet que l'épithète du roi régnant était toujours donnée quand le titre était mentionné.

[3] RES 2656, 3; 2781, 1; 2928, 1 (restitution); 2950, 3; 3699, 1.

[4] Suivent le même schéma, RES 2829, 1 (Waqah'il Ṣadiq fils de 'Ilyafa') et RES 2980,-1-2 ('Ammyaṯa' Nabiṭ fils de 'Abkarib).

[5] *BME*, p. 110-111.

correspond à celui qui est employé le plus fréquemment par les mukarrib de Saba. On peut y ajouter celui des mukarrib et des rois de Qatabân, et des plus anciens rois de Ḥaḍramawt [6]. Un autre schéma est celui fourni par RES 2813, 1 : « 'Ilyafa' Yašur, roi de Ma'în » [7], dans lequel la filiation n'est pas donnée. On sait pourtant dans le cas de 'Ilyafa' Yašur que son père était roi, et a même associé son fils au pouvoir [8].

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Lorsqu'un roi est mentionné avec son titre par des tiers, c'est toujours avec l'épithète, mais sans la filiation, suivant le schéma « X Y, roi de Ma'în » [9]. Dans deux cas sont également nommés des personnages fils de rois connus, mais qui, n'ayant eux-mêmes pas d'épithète, et n'étant pas connus comme rois, n'ont vraisemblablement pas régné [10].

2. Titre au duel.

Les inscriptions minéennes font assez fréquemment allusion au règne simultané de deux rois. Le nombre de semblables allusions, compte tenu des lacunes que présente notre connaissance du royaume minéen, permet de supposer que cette institution était très répandue aux diverses époques. Il ne faut cependant pas songer à des représentants de deux dynasties différentes, régnant synchroniquement; la lignée royale était unique, mais de son vivant le roi associait au

6 Cf. *infra*, p. 54 n. 3.

7 Ḥufn Ṣadiq : RES 2886, 1 (la ligne 2 : « fils de Yaṯa'karib », ne se rattache vraisemblablement pas à la ligne 1); 'Ilyafa' Wâqih : RES 3307, 1; Waqah'il Nabiṭ : RES 3707, 2-3; Yaṯa' 'il Ṣadiq : RES 2973, 1.

8 Cf. RES 2999, 3.

9 'Abkarib Yaṯa' : RES 3697, 11 (où il faut rejeter la restitution de H. Grimme, *'bkrb yṯ' mlk m'n* [*w*]*wqh*['*l*] *ṣ*[*dq*], qui donnerait un schéma de titulature insolite); 'Abyada' Riyyam : RES 2801, 3; 'Abyada' Yaṯa' : RES 2774, 1, 3, 6; 2775, 2; 3022, 3; 'Ilyafa' Riyyam : RES 2771, 8-9; 'Ilyafa' Yašur : RES 2869, 8-9; 3341, 4; Ḫalkarib Ṣadiq : RES 2777, 14-15 (d'après pl. 40 fig. 84 de Tawfik, *Monuments*); RES 2817 + 2818, 9-10 (cf. Tawfik, *Monuments*, p. 34); RES 2819, 17-18 (épithète disparue).

10 'Awsân, fils de Ḫalkarib Ṣadiq, roi de Ma'în (l'épithète du père est donnée; cette lecture nous paraît sujette à caution) : RES 2777, 9-10; « descendants de Ma'adkarib, fils de 'Ilyafa', roi de Ma'în » : RES 3012, 3-4. (Dans ces deux cas, il faut considérer le titre royal comme se rapportant au père).

pouvoir son successeur. Dans le plus grand nombre de cas, les inscriptions nous signalent expressément que le corégent était fils du roi. Cette précision manque parfois, sans qu'on puisse en déduire que le corégent n'était pas l'héritier en ligne directe [11].

a) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Les deux rois sont souvent mentionnés suivant la formule de RES 3016,2 : « Yaṯa' 'il Ṣadiq et son fils Waqah'il Yaṯa', les deux rois de Ma'în » [12]. Parfois le corégent est nommé sans épithète [13]. Cependant le terme « et son fils » pouvait être laissé de côté [14], même dans les cas où, sans aucun doute possible, il s'agissait de la corégence du fils avec son père [15]. Notons enfin quelques inscriptions mutilées qui contiennent la mention de deux rois de Ma'în, dont les noms ont disparu [16].

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

Le titre de « rois de Ma'în » au duel n'est employé qu'une fois

11 Cf. *infra*, p. 38-39; 42.

12 'Ilyafa' Yašur et Ḥufn Riyyam : RES 2975 A, 2 (second nom restitué), et 3021, 4-5; Waqah'il Yaṯa' et 'Ilyafa' Yašur : RES 2999, 3 (le *RES* lit *mlk*, avec H. Winckler, qui utilisait l'estampage de Glaser. N. Rhodokanakis, *KTB* I, p. 35 n. 4, note que la copie de Glaser porte « *mlky* (sic) ». Nous nous rallions à cette dernière lecture, malgré la présence du mot *mr's* « son seigneur » avant les deux noms; cf. *infra*, p. 44 n. 14.

13 'Ilyafa' Riyyam et Hawf'aṯat : RES 2771, 2; Yaṯa' 'il Riyyam et Tubba'karib : RES 2980 bis, 5.

14 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam : RES 2952, 1; 3013, 2; 3535, 3, 5; [Ḥufn Riyyam et Waqah'il] Nabiṭ : RES 2975 B, 1-2; (restituer ainsi d'après F. Hommel, dans *Handb.*, p. 72, au lieu de sa restitution antérieure reprise par le *RES* : ['Abkarib et 'Ammyaṯa'] Nabiṭ); [Waqah'il Riyyam et] Ḥufn Ṣadiq : RES 3049, 2. (F. Hömmel, *Z. südar. Alterth.*, p. 404, restitue : Waqah'il Riyyam fils de 'Abyada', et son fils Ḥufn Ṣadiq, d'après RES 3050, 3052, 3055. La restitution suivant ce schéma n'est pas certaine ici; W. F. Albright, *Chronology*, p. 15, considère avec hésitation Ḥufn Ṣadiq comme le frère de Waqah'il); Waqah'il Ṣadiq et 'Abkarib Yaṯa' : RES 3346, 7.

15 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam (mentionnés au début de la note précédente) sont bien père et fils : cf. RES 2962, 1 « 'Abyada' Yaṯa', et son fils Waqah'il Riyyam ». D'après Albright, *Chronology*, p. 15, Waqah'il était fils de Hawf'aṯat, lui-même frère de 'Abyada'.

16 RES 2894, 3 (?, conjecture de M. Hartmann); 2942, 3; 2966, 3; 2985, 2; 2995, 2; 3002, 2; 3354, 5.

par les titulaires eux-mêmes, dans RES 2962,1 : « 'Abyada' Yaṯa' et son fils Waqah'il Riyyam, les deux rois de Ma'în » [17].

2. MENTION DE ROIS PAR LE NOM SEUL

Les inscriptions dans lesquelles des rois de Ma'în sont nommés avec leur titre permettent d'établir que les noms suivants ont été portés par des personnages qui ont certainement régné à Ma'în : 'Abkarib, 'Abyada', 'Ammyaṯa', Ḥalkarib, Hawf'aṯat, Ḥufn, 'Ilyafa', Tubba'karib, Waqah'il et Yaṯa'il. Ces noms étaient combinés avec une des épithètes suivantes : Nabiṭ, Riyyam, Ṣadiq, Wâqih, Yafuš, Yašur, Yaṯa'.

Comme les particuliers ne faisaient que très rarement usage de surnoms à Ma'în, on peut identifier avec certitude comme étant un roi tout personnage mentionné sans titre et désigné par un de ces noms avec une de ces épithètes. Car contrairement à l'usage en vigueur dans l'État de Saba à la période ancienne, les noms portés par les souverains minéens ne leur étaient pas exclusivement réservés. Des noms tels que 'Abkarib, Hawf'aṯat, Ḥufn et Tubba'karib sont non seulement connus dans les inscriptions sabéennes et qatabanites, mais ils étaient portés dans l'État de Ma'în même par des particuliers.

Nous avons exclu de notre étude les passages dans lesquels des noms tels que Ḥufn se présentent parmi d'autres noms de simples particuliers. D'autre part le terme « au temps de », qui précède la plupart des mentions de noms portés par des rois implique de ce fait la qualité royale du personnage qui portait ces noms : les inscriptions sont en effet datées par le règne du roi — ou des deux rois — en fonction [1].

La mention de « Yaṯa'il et Ḥayw », dans RES 2772,2, précédée du terme « au temps de », celle de Ḥufn Ḏari[ḥ] dans RES 2822, 1, indiquent qu'il faut vraisemblablement ajouter le nom de Ḥayw et l'épithète de Ḏariḥ aux noms et épithètes portés par les rois de Ma'în.

Les rois de Ma'în apparaissent sans leur titre dans certaines inscriptions, le plus souvent par suite d'une mutilation de la pierre, mais aussi dans certaines formules où le titre est fréquemment

17 Cf. *infra*, p. 44 n. 14.

1 Cf. *infra*, p. 31-33.

absent, par exemple lorsque la mention de deux rois sert à dater un document. Les inscriptions dans lesquelles revient la mention intacte ou mutilée d'un roi sans titre, paraissent toutes avoir été rédigées par des tiers. On peut donc en conclure que les rois minéens — à la différence par exemple des mukarrib sabéens — mentionnaient toujours leur titre dans les inscriptions rédigées par eux-mêmes.

Les rois peuvent être nommés seuls, avec [2] ou sans épithète [3].

Deux rois corégents sont nommés chacun avec épithète [4]; un seul avec épithète [5] ou tous deux sans épithète [6]. Enfin, dans le cas de Waqah'il Riyyam et de son fils Ḥufn Ṣadiq, la comparaison de plusieurs inscriptions mutilées permet de conclure que ces personnages pouvaient être nommés suivant la formule : « Waqah'il Riyyam, fils de 'Abyada', et son fils Ḥufn Ṣadiq » [7]. Il se peut que dans ces inscriptions mutilées le titre au duel ait figuré après le nom de Ḥufn Ṣadiq.

3. MENTION DE ROIS PAR LE TITRE SEUL, A L'EXCLUSION DU NOM

Les rois de Ma'în peuvent enfin être mentionnés par le titre seul. Cet emploi du titre se rencontre surtout lorsqu'on veut faire allusion d'une façon générale au titulaire de la fonction royale, lors-

2 (Sauf indication contraire, toutes les références qui suivent dans cette note et les suivantes appartiennent à des inscriptions rédigées par des tiers). 'Abyada' Yaṯa' : RES 2944, 2; 2959, 3; 2971 bis, 2; 3006, 3; 3029 (auteur indéterminé); Ḥufn Ḏari[ḥ] : RES 2822, 1 (auteur indéterminé); 'Ilyafa' Riyyam : RES 2809, 1; 2947, 1; Waqah'il Nabiṭ : RES 2996; Waqah'il Riyyam : RES 3005, 4.

3 'Abkarib : RES 3318,2-3; 3459,2-3; 3706,5; Ḥufn: RES 2805,1; 2951,3; 'Ilyafa' : RES 2872,2; Waqah'il : RES 3033; Yaṯa' 'il : RES 2793 bis (auteur indéterminé); 3023,2.

4 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam : RES 2929, 2-3; Ḥufn Ṣadiq et 'Ilyafa' Yafuš : RES 2762; 'Ilyafa' Wâqih et Waqah'il [Ṣadiq] : RES 2968, 3.

5 'Ilyafa' Yaṯa' et 'Abyada' : RES 2789, 4 (cette suite de deux souverains n'est pas mentionnée dans la liste de W. F. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 15); Ḫalkarib et Ḥufn Yaṯa' : RES 3385, inédite.

6 'Abyada' et Yaṯa' 'il :RES 2790, 2; 2884, 1 (ne correspondent à aucune suite de ALBRIGHT, *Chronology*, p. 15); 'Ilyafa' et Waqah'il : RES 2892, 2; Yaṯa' 'il et Ḥayw: RES 2772,2 (ne sont pas repris dans ALBRIGHT, *Chronology*, p. 15).

7 RES 3050; 3052; 3055.

que le roi a été nommé à un autre endroit de l'inscription, ou enfin dans des expressions consacrées telles que « les sujets du roi ».

Au singulier on trouve dans ces différents usages soit le titre *mlk m'n* « le roi de Ma'în » [1], soit simplement *mlkn* « le roi » [2].

Au duel, le terme « les rois de Ma'în » ne paraît pas avoir été employé sans le nom des souverains en question [3].

On trouve une fois le terme *'mlk m'n* « les rois de Ma'în », dans RES 2975 A, 18-19, inscription selon laquelle des constructions sont placées sous la protection « des divinités et des rois de Ma'în ».

Aucune des inscriptions où figure le titre royal sans le nom ne paraît avoir pour auteur le roi lui-même; on pourrait en conclure que les rois de Ma'în n'avaient pas coutume de se désigner eux-mêmes en employant d'une façon impersonnelle le titre royal.

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES ROIS DE MA'ÎN

Des inscriptions rédigées par des rois eux-mêmes, et des inscriptions rédigées par des tiers, nous renseignent au sujet des activités et des fonctions des rois de Ma'în. On trouvera groupées ces activités sous les titres suivants : constructions, actions en rapport avec le culte, décrets et autres activités politiques, opérations militaires.

Voici d'abord pour mémoire le relevé rapide des inscriptions qui font mention d'un roi, sans qu'on puisse déterminer, par suite de mutilations de la pierre, à quelle occasion le document a été rédigé. Des fragments ne comportent qu'un nom avec ou sans titre [1]; d'autres sont à peine plus étendus [2]. La plupart cependant se laissent reconnaître, par un mot ou un bout de phrase, comme faisant partie de dédicaces de constructions par des tiers [3]. Les rois de Ma'în

1 RES 2789, 5; 2935, 2; 2965, 3; 2976, 2-3; 3009, 2-3; 3022, 4; 3458,2. — Cf. *supra*, p. 14 n. 3, les références aux inscriptions qui contenaient le titre royal au singulier, précédé d'un nom disparu par suite de la mutilation de la pierre.

2 RES 2774, 3, 4; 2950, 2; 2973, 3; 3015, 2; 3318, 5; 3535, 3; 4925, 5.

3 Cf. *supra*, p. 16 n. 16, les références aux inscriptions qui contenaient le titre royal au duel, précédé des noms disparus des souverains.

1 RES 2793 bis; 2822, 2; 2963; 2972; 2996, 2; 3029; 3033; 3385 (inédite).

2 RES 2777, 10; 2781, 1; 2832, 4; 2834, 2; 2928, 1 (?); 2956, 3; 2994, 1.

3 RES 2762; 2801, 3; 2809, 1; 2892, 2; 2942, 3; 2944, 2; 2966, 3; 2973, 3; 3005, 4; 3006, 2; 3050, 1; 3055, 2; 3355 b, 1.

étaient cités dans de tels documents, soit en vertu d'une relation quelconque des dédicants à l'égard de la personne du souverain, soit à l'occasion de la mention de la date de la dédicace, soit enfin lorsque cette dernière était placée sous la protection royale et celle des divinités.

1. LES CONSTRUCTIONS

Les documents minéens ne contiennent que de rares allusions à des constructions effectuées par des rois de Ma'în. Dans RES 3707, le roi Waqah'il Nabiṭ rappelle les travaux d'extraction de pierres d'une carrière lors de l'édification de la ville de Qarnâwu[4]; il rappelle aussi l'offrande de 11 victimes à 'Aṯtar. RES 2829 relate la construction et la dédicace par le roi Waqah'il Ṣadiq et par des magistrats, d'une tour d'enceinte de la ville de Qarnâwu. D'après RES 3015, mutilée, un roi dont le nom n'est pas conservé aurait peut-être pris une part active à l'érection d'un bâtiment semblable. RES 2962, mutilée, relaterait la construction d'un fossé de défense au moyen du produit de certains impôts, par les rois 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam. Une construction analogue, effectuée au moyen de l'impôt de prémices de la terre du roi, serait attribuée à Yaṯa''il Ṣadiq, d'après RES 2973. Cependant ces deux inscriptions se rapprochent, par leur teneur, de celles qui relatent des constructions de ce genre par des tiers, au moyen du produit de certains impôts[5]. Il est donc possible qu'elles aient eu pour auteurs, non les rois mentionnés, mais des « amis » ou des « serviteurs » de ces rois.

2. LES ACTIONS EN RAPPORT AVEC LE CULTE

On est fort mal renseigné au sujet des actions en rapport avec le culte, qui auraient été accomplies par des rois.

Malgré l'existence en territoire minéen d'un grand nombre de sanctuaires — existence attestée notamment par les multiples

[4] Il ne s'agit vraisemblablement pas de la ville de Qarnâwu (actuellement Me'în), l'ancienne capitale minéenne : le lieu où on a découvert cette inscription, dans une carrière abandonnée, à Ḥereibeh, en Arabie du Nord, et l'époque de Waqah'il Nabiṭ (un des derniers rois minéens), s'opposent à cette identification.

[5] Cf. RES 2771; 2774, etc.

qualifications du dieu 'Aṯtar — seule RES 2831 atteste la construction d'un temple par un roi. Cette construction, qui a pour auteur le roi Ḥalkarib Ṣadiq, est placée sous la protection de 'Aṯtar Šarqân « et de toutes les divinités des tribus (rattachées entre elles par) un dieu et un patron, et un pacte et une alliance » [1].

D'après RES 3707, qui vient d'être citée, le roi Waqah'il Nabiṭ offre 11 victimes à 'Aṯtar ḏû-Qabḍ lors des travaux de carrière accompagnant l'édification de la ville de Qarnâwu. L'offrande de sacrifices accompagnait régulièrement les constructions faites par de simples particuliers [2].

Enfin le roi 'Ammyaṯa' Nabiṭ fait pénitence avec son peuple, à la suite du vol sacrilège de documents officiels dans des temples de Yaṯil[3].

3. LES ACTIVITÉS POLITIQUES

L'activité politique des rois de Ma'în se manifeste principalement dans divers documents officiels qu'on peut grouper sous le terme « décrets ». Ces documents, comme d'ailleurs la plupart des inscriptions minéennes, sont souvent très mutilés. Les formules conservées indiquent que les décrets émanaient de l'initiative commune du roi et d'un corps législatif.

Plusieurs décrets sont promulgués par le roi et *mśwd m'n(m) bmśwd mn'n* [1], expression que le RES traduit « le conseil de Ma'în en grand conseil » [2]. E. Glaser [3] fut le premier à reconnaître que

1 Cette expression : *'š'bm ḏ'lm wšymm whblm whmr'm*, correspond à l'expression sabéenne *kl gwm ḏ'lm* etc. employée exclusivement à l'époque des mukarrib de Saba; cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 9-11, et *infra*, p. 66 sq.

2 Cf. RES 2771, 6 etc.

3 RES 2980; cette inscription est maintenant connue d'une façon plus complète grâce à la copie de A. Fakhry : Fakhry 14. Au sujet des confessions faites à la suite d'actes sacrilèges, voir l'article de G. Ryckmans, *Confession des péchés*.

1 Cf. RES 2771, 9; Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 429-430, donne la liste des références. Il faut y ajouter RES 2929, 2 et 4925, 3.

2 RES 2771,9. Voir l'expression parallèle de RES 2813,1 : *ḥfyhy nfs bmḥfy* « les magistrats en séance ». — Dans RES 2774,3, la formule est légèrement différente, et porte *bn mśwd 'mn'n*. Dans ce passage, N. Rhodokanakis, *Stud. II*, p. 67, considère le second *mśwd* comme un abstrait, et traduit toute l'expression « les conseillers de Ma'în, à la suite d'une haute décision ».

3 *Altjem. Nachr.*, p. 142 sq.

le terme *mśwd* désignait non un fonctionnaire, comme le pensait F. Hommel[4], mais un corps constitué, ce qui ressort d'autre part du fait qu'on ne connaît pas de personne isolée qui porte le titre de *mśwd*. L'étymologie du mot, qu'il faut rapprocher de l'arabe ساد « être chef », indique qu'il s'agissait d'un corps de personnages privilégiés, d'où la traduction courante « conseillers ». Selon N. Rhodokanakis[5], le terme *mśwd*, que l'on retrouve à Saba et Qatabân, où il s'oppose respectivement aux termes *mshnn* et *ṭbnn*, qui désignent l'ensemble des propriétaires terriens, se rapportait aux membres d'une classe privilégiée parmi ces derniers.

Les décisions du roi assisté du conseil de Ma'în se répartissent de la manière suivante. Dans une inscription mutilée, l'objet de la décision nous échappe[6]; dans une autre, il est fait allusion à une promulgation, sans doute d'un décret[7]. RES 3458,2, mentionne un décret qui concernait vraisemblablement des impôts à payer à un temple. Le décret mutilé RES 3013 formulait également des prescriptions relatives à un temple.

Les principaux dédicants de quatre inscriptions relativement bien conservées[8] sont chargés par le roi et le conseil de Ma'în « de la gestion et de la levée (des impôts) prescrits en temps de guerre comme en temps de paix pour leur dieu, leur patron, leur roi et leur tribu »[9]. Ces inscriptions appartiennent à un groupe de dédicaces de la construction de bâtiments faisant partie des fortifications de Qarnâwu, Yaṯil et es-Saudâ, élevés par les membres d'une tribu[10], le plus souvent au moyen d'impôts prescrits par la divinité, d'impôts de prémices, ainsi que de contributions volontaires[11]. La charge supplémentaire que mentionnent les quatre inscriptions citées consistait sans doute à lever des impôts d'État[12], distincts des

4 *Aufsätze*, p. 183 : « *Fürst* ».

5 Dans *Handb.*, p. 122 n. 2.

6 RES 3009.

7 RES 4925,5.

8 RES 2771,8-9; 2774,3; 2929,2; 3535,3.

9 *ywm sṯb 'byd' yṯ' mlk m'n wmśwd m'n bmśwd mn'n k'lmn t'mn wssr' bḏt 'rḥ k'lhs wšymhs wmlkhs wš'bhs bḏr wslm* : formule de RES 2774,3.

10 Cf. RES 2771; 2774; 2829; 2869; 2929; 2952; 2965; 2971 bis; 2975; 2980 bis; 2999; 3012; 3021; 3022; 3535.

11 Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 57; Höfner, Mlaker, Rhodokanakis, *Zur Epigr.* II, p. 74.

12 Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 67.

autres prestations, lesquelles étaient principalement d'origine religieuse. Dans un cas tout au moins, cette charge importante — puisqu'elle était conférée par le roi et le conseil de Ma'în — allait de pair avec l'administration d'un bien foncier acquis au moyen des revenus des filatures royales [13].

Un extrait d'une inscription malheureusement inédite [14] permet de placer le conseil de Ma'în dans la hiérarchie politique et religieuse de l'État minéen. Voici le texte en question : *wkl 'śwd m'nm mśwdn whf[y n]fs wmnwt w'[hl] 'mnhtn wkl š'bn m'nm* « et tous les grands de Ma'în : le conseil, les magistrats, *Manawât* et la classe des *'Amnahatân*, et toute la tribu de Ma'în ». Comme on le voit, le grand conseil formait le sommet de la hiérarchie des privilégiés, peut-être des nobles, désignés par le mot *'śwd*, et auxquels s'opposait le peuple, « la tribu de Ma'în » [15].

Entre ces deux groupes extrêmes se placent diverses magistratures, avec lesquelles le roi partageait certains pouvoirs, mais dont le rôle ne peut être déterminé avec précision. Le premier de ces organismes était constitué par les *hfy nfs*, terme que le *RES* traduit d'une façon vague par « magistrats » [16]. L'étymologie du mot indique qu'il s'agissait de juges [17]. Ces personnages interviennent avec des *rbqhy* (*m'n*) « huissiers (de Ma'în) », pour garantir les limites des propriétés d'un particulier [18]. La compétence des « magistrats » paraît cependant s'étendre surtout au domaine religieux. On les trouve associés au roi dans RES 2829 pour vouer et consacrer une tour de défense construite par un clan à Qarnâwu. Ces magistrats en séance (*bmhfy*) assistent le roi dans la promulgation d'un décret malheureusement très mutilé, dans lequel il est question de la classe des *'Amnahatân* et de deux prêtres de Kâhilân [19]. RES 2886, dans

18 RES 2774,3-4; cf. RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 67-68.

14 RES 3562,2-3, connue uniquement par un extrait publié par E. Glaser et reproduit dans le *RES*.

15 Cf. HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 431; RHODOKANAKIS, *Grundsatz*, p. 44 et dans *Handb.*, p. 122.

16 Cf. RES 2813,1 etc.

17 N. RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 93, rapproche de حفا « interroger », et de حافٍ = قاضٍ « juge » (Qâmûs).

18 RES 3310,4.

19 RES 2813.

laquelle il est question de deux prêtres, est vraisemblablement le reste d'un décret similaire.

Les magistrats, *Manawât,* et la classe des *'Amnahatân* assistent sans doute le roi dans la promulgation de l'édit RES 2912, dont l'objet nous échappe. Il ressort de RES 3306, inscription qui contient des prescriptions concernant des sacrifices à 'Aṯtar à accomplir par des femmes minéennes, que la classe des *'Amnahatân* constituait une classe sacerdotale dont faisaient sans doute notamment partie des femmes consacrées ou des sortes d'hiérodules [20]. N. Rhodokanakis et le *RES* renoncent à traduire le terme. Il semble cependant qu'on puisse le rapprocher du mot *'mn,* qui se retrouve en ḥaḍramoutique [21] et désigne un « trésorier », « administrateur » [22], ainsi qu'en qatabanite, où, dans l'expression *'mnt d'ttr,* il a nettement un sens religieux [23]. Les mots *'hl 'mnhtn* désigneraient donc un collège de femmes, « gestionnaires », « membres du conseil de fabrique » d'un temple, ou plus vraisemblablement d'un ensemble de temples minéens.

Quant au mot *Manawât,* qui se présente dans les inscriptions citées plus haut, il est impossible d'y voir avec E. Glaser [24] un nom de divinité. Si une divinité était mentionnée dans une énumération avec les magistrats et les *'Amnahatân,* elle occuperait évidemment la première place, et ne figurerait pas entre ces deux groupes de magistrats. *Manawât* désigne d'ailleurs, suivant RES 3562 citée plus haut, des personnes faisant partie des *'śwd* de Ma'în. Du fait que ce mot est dépourvu de l'article, on ne peut y voir le nom d'un collège à mettre sur le même pied que *mśwdn* et *'hl 'mnhtn.* Il doit donc être considéré comme un nom propre de tribu [25], vraisemblablement d'une tribu privilégiée installée sur les domaines royaux comme celle de Fayšân à Saba [26]. On sait que la tribu de Fayšân jouait un rôle important dans la vie politique sabéenne [27].

20 RHODOKANAKIS, *Stud.* I, p. 62; cf. HÖFNER, recension de CATON THOMPSON, *The Tombs,* p. 128, ab; RHODOKANAKIS, dans *Altor. Texte* I, p. 466 n. f.

21 Caton Thompson 4,2.

22 Cf. Sidney SMITH, *An Inscription,* p. 451 sq., qui rapproche *'mn* de l'arabe أمين, ou de l'accadien *ummânu.*

23 Ry 461,2.

24 *Altjem. Nachr.,* p. 156 n. 1.

25 Cf. RES 3307, comm.

26 Cf. *infra,* p. 72 et n. 12.

27 Cf. *infra,* p. 123; 125.

Enfin, d'après RES 2952,4, le roi 'Abyada' Yaṯa', et Ma'în et Yaṯil afferment et accordent en usufruit (*smḥd wwhb*) un bien dont la nature nous échappe par suite de la mutilation de la pierre, à l'auteur d'une dédicace de construction publique. Il résulte de cette inscription que certaines décisions étaient prises par le roi, non plus assisté de représentants privilégiés, mais au nom du peuple tout entier. Par le décret RES 3307, mutilé, le roi 'Ilyafa' Wâqih, et sa tribu Ma'în déterminent ou garantissent certaines propriétés d'un clan [28].

Le décret RES 3699 a peut-être été promulgué par le roi seul; la formule mutilée ne permet pas d'en décider. Ce décret paraît avoir pour objet de régler les mariages entre Minéens et Dédanites [29].

La fonction de kabîr est proprement celle d'un chef de tribu, servant de trait d'union entre le roi et la tribu [30]. On a cru erronément, d'après une inscription en partie inédite, qu'un roi de Ma'în avait porté le titre de kabîr [31].

Notons, en ce qui concerne une initiative personnelle du roi, l'inscription RES 2951, dans laquelle un roi Ḥufn impose (*sṯb*) une charge non spécifiée à un personnage dont le nom a disparu [32]. Enfin le décret mutilé RES 3318 se termine ligne 8 par la phrase « et ce qu'entreprend et dispose (*nš' wsṯb*) et ceux de Ma'în qui

28 Voir dans PHILBY, *Background*, p. 49, une interprétation totalement différente de ce texte.

29 Cf. l'interprétation de H. GRIMME, *Die Bedeutung*, p. 236-237, citée par le commentaire du *RES*.

30 RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 130 sqq.

31 RES 2777,10 : [Ḥa]lkarib Ṣadiq, roi de Ma'în et (ka)bîr de... M. HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 438, proposait la restitution : kabîr de Yaṯil, qu'il considère comme un titre secondaire du roi de Ma'în, se basant sur l'expression ḏû-Yaṯil, qui accompagne souvent le titre de roi, et qu'il tient, à tort, comme faisant partie du titre royal (cf. *supra*, p. 12). Le terme kabîr de Yaṯil apparaît trois fois : RES 2939; 3022,4; 3403 A,4. Dans les deux dernières de ces inscriptions, il s'agit d'un personnage distinct du roi. RES 2939 ne comporte que les mots : [Ka]bîr de Yaṯil... La photo de RES 2777 que publie M. TAWFIK, *Monuments*, pl. 40, fig. 84, rend fort douteuse la lecture proposée par le *RES* pour la ligne 10. Les lignes 16-17 contiennent une invocation à deux kabîr nommés après le roi. Il paraît donc exclu que le roi ait porté le titre de kabîr.

32 Voir *infra*, p. 37 n. 24, notre interprétation de RES 2929,3 que le *RES* traduit : « le jour où 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam ont livré Ṣadiq et Sa'ad'il ».

entreprennent et disposent avec lui ». Cette phrase faisait vraisemblablement partie d'une formule établissant le caractère intangible des prescriptions spécifiées par le décret.

4. LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Les inscriptions minéennes ne font aucune mention d'opérations militaires effectuées sous la conduite de rois minéens. Cependant des inscriptions tant minéennes que sabéennes et qatabanites font allusion à des événements qui impliquent des opérations militaires étrangères en territoire minéen, à l'époque de la royauté minéenne. A ce titre ces événements méritent ici une brève mention.

Un des derniers mukarrib sabéens[1] relate dans RES 3943 sa victoire sur Ma'în, et ses conquêtes sur les tribus de Muha'mir et 'Amîr, qui étaient sous l'influence minéenne, ainsi que des opérations militaires dans le Naǧrân. Au cours de ces opérations, la ville minéenne de Yaṯil, qui se trouvait sur la route du Naǧrân[2] fut assiégée, et ses zones d'irrigation détruites. On notera que cette inscription ne mentionne pas le roi minéen régnant à l'époque. D'autre part, il n'est fait mention que du siège de la ville de Yaṯil : on doit en conclure que cette ville était en mesure de résister aux assauts des armées sabéennes. La date de 343 que nous adoptons, à la suite de F. V. Winnett et W. F. Albright, pour le règne de 'Abyada' Yaṯa'[3], ne nous permet pas de mettre en relation la résistance de Yaṯil aux assauts du mukarrib de Saba, avec les travaux de fortification de cette ville sous les rois 'Abyada' et son fils[4] ainsi que sous le règne d'un roi plus récent, 'Ilyafa' Yašur[5].

Du dernier mukarrib et premier roi de Saba, Karib'il Watar, on possède notamment l'inscription RES 3945, qui fait allusion à une nouvelle conquête du Naǧrân et de la région au nord-ouest du territoire minéen. Ces opérations avaient, elles aussi, nécessité la neutralisation de Yaṯil, située sur la route du Naǧrân : RES 3946, du même roi, signale que cette ville fut annexée au territoire

1 Cf. *infra*, p. 75 sqq., pour le détail de ces opérations militaires des mukarrib sabéens.

2 Voir la carte de M. Tawfik, *Monuments*, pl. 1.

3 Cf. *infra*, p. 267.

4 Cf. RES 2929; 2952; 2971 bis; 3022; 3535.

5 Cf. RES 2975; 2999; 3021.

sabéen, ainsi que d'autres villes voisines appartenant à la zone d'influence minéenne. Il ne semble pas que l'occupation sabéenne de Yaṯil ait été de longue durée : ce site n'a pas livré jusqu'ici d'inscriptions sabéennes, alors que des rois minéens s'échelonnant sur toute la durée du royaume minéen y sont attestés. Par contre, l'emprise sabéenne fut plus durable sur la région avoisinante. On en a pour preuve l'apparition d'inscriptions sabéennes, mentionnant des divinités minéennes, sur des sites qui ont livré des inscriptions minéennes [6]. Ces inscriptions datent précisément de l'époque de Karib'il Watar.

On trouve peut-être trace d'une certaine dépendance de Ma'în à l'égard des premiers rois de Saba dans l'inscription 2980 bis, qui contient une invocation à « toutes les divinités et les patrons et les rois et les tribus de *Saba et Gaw* ». Cette dernière expression est caractéristique de l'époque ancienne de la royauté sabéenne [7].

L'inscription RES 3022 [8] nous paraît devoir être placée non en 525 mais en 343 avant J.-C. [9]. Des personnages y remercient la divinité de la protection obtenue au cours d'une attaque de Saba et Ḥawlân contre les lignes commerciales reliant Ma'în à l'Arabie du Nord. L'escarmouche dont il est question ici — il ne paraît pas qu'il s'agisse d'une opération d'envergure — se place donc à l'époque royale sabéenne.

On relève également des indices d'une suzeraineté de Qatabân sur Ma'în, suzeraineté qui s'est peut-être exercée à deux époques distinctes, et qui se termina par l'annexion pure et simple du territoire minéen par Qatabân.

Suivant W. F. Albright [10], Šahr Yagul, fils de Yada''ab, conquit le territoire minéen. Cette affirmation, dont on ne trouve aucun indice dans les inscriptions actuellement connues, est peut-être

6 Cf. par exemple les inscriptions sabéennes de es-Saudâ (CIH 320; 518; 604) et Medinet-Haram (CIH 633 bis; RES 2740; 2745), sites qui ont fourni de nombreuses inscriptions minéennes; celles, tant sabéennes que minéennes, qui contiennent la formule d'invocation *br'ẓ* (cf. *infra*, p. 88), etc.

7 Cf. *infra*, p. 124-125.

8 Voir la traduction et le commentaire de M. Höfner, K. Mlaker et N. Rhodokanakis, *Zur Epigr.* II, p. 69-86; 94-106.

9 Cf. *infra*, p. 267.

10 *Chronology*, p. 12.

fondée — quoique l'auteur ne le signale pas — sur des textes encore inédits du Wâdi Bayḥân. Šahr Halîl Yuhan'im, frère de Šahr Yagul d'après W. F. Albright, a peut-être régné sur Ma'în. On aurait un indice de cet état de choses dans RES 4337[11]. Cette inscription, gravée sur un petit obélisque, contient certaines prescriptions sur des transactions commerciales. La face B, lignes 10-11, de l'inscription, fixe les conditions d'hypothèques en vigueur à Timna', conditions imposées à quiconque « Qatabanite, Minéen ou habitant de Timna' ». De ce texte, on ne peut pas conclure que Šahr Halîl, auteur de l'inscription, était souverain de Ma'în. La loi dont il est question ici s'adresse manifestement à des commerçants installés à Timna', et parmi lesquels se trouvaient certainement des Minéens résidant en cette ville pour leurs affaires. De plus, d'après la formule de publication de l'édit, face A, lignes 1-7, celui-ci ne concernait que le territoire qatabanite. Si Ma'în s'était trouvé à ce moment sous obédience qatabanite, la formule initiale de l'édit ferait allusion à cette situation, comme dans RES 3854 dont il sera question ci-dessous.

Par contre, il paraît certain d'après RES 2999 qu'un roi de Ma'în a été vassal d'un roi de Qatabân. L'invocation de cette inscription minéenne mentionne en effet, outre le roi Waqah'il Yaṯa', régnant avec son fils, « son seigneur (de Waqah'il) Šahr Yagul Yuhargib, roi de Qatabân ».

Cette suzeraineté de Qatabân sur Ma'în allait cependant se terminer par une annexion complète. Šahr Halîl Yuhaqbiḍ, que W. F. Albright[12] considère comme le dernier roi de Qatabân actuellement connu, est l'auteur de RES 3854, un décret adressé « au clan de Qatabân ... et à Ma'în ». Le royaume de Ma'în avait donc cessé d'exister à cette époque, comme l'a déjà suggéré W. F. Albright[13], quoique sur la base de données étrangères à celles fournies par cette inscription[14]. C'est donc Qatabân qui a mis fin au royaume

11 Cf. notamment MLAKER, *HL*, p. 103; ALBRIGHT, *Chronology*, p. 12.

12 *Chronology*, p. 13.

13 *Chronology*, p. 11.

14 Dans *Chronology*, p. 11, il conteste que Ma'în soit mentionné dans une inscription royale sabéenne ou autre durant le premier siècle avant J.-C. Or il place Šahr Halîl, auteur de RES 3854, juste avant la fin de l'indépendance qatabanite, aux environs de 50 avant J.-C.

minéen[15]; on peut conjecturer que cette annexion entre pour une bonne part dans la cause des conflits qui ont opposé les deux royaumes de Saba et Qatabân, au début du premier siècle avant J.-C.

La suzeraineté de Qatabân sur Ma'în, et enfin l'annexion posent un important problème : celui de la possibilité de relations étroites entre ces deux États, qui étaient séparés par le territoire sabéen. Il faut donc supposer que Ma'în et Qatabân avaient une frontière commune, et qu'ils se prolongeaient à l'est, dans une région aujourd'hui envahie par le désert[16]. Cette hypothèse paraît confirmée par les relations étroites qu'entretenait la dynastie minéenne ancienne avec celle du Ḥaḍramawt, et par la localisation que donne Pline aux territoires minéen et qatabanite[17].

4. INSCRIPTIONS RÉDIGÉES PAR DES TIERS ASSOCIANT DES ROIS A LEURS ACTIVITÉS

Les rois de Ma'în étaient associés à des titres divers à l'activité de particuliers. Leur nom figure tout d'abord dans les invocations. Celles-ci se présentent, dans les documents minéens, sous deux formes différentes : le souverain peut être nommé après diverses divinités, son nom étant introduit par la préposition *b* « par » ; c'est une forme d'invocation courante à Saba et à Qatabân. Mais il peut être cité par son titre seulement à la suite des divinités sous la protection desquelles l'inscription, ou son objet, étaient placés.

Certaines inscriptions sont d'autre part datées par la mention du ou des rois régnants, et du magistrat éponyme.

Les rois de Ma'în interviennent encore d'une façon indirecte dans diverses expressions consacrées.

1. LES INVOCATIONS

a) *invocations introduites par la particule* b.

Dans les invocations introduites par *b*, le roi est nommé avec son titre, comme dans RES 2774,5-6 : « Par 'Aṯtar (....) et tous les dieux

15 W. F. Albright, *Chronology*, p. 11 et n. 14, est tenté de mettre la fin du royaume minéen en relation avec le début de l'ère sabéenne, en 115 avant J.-C.

16 Cf. la carte de M. Tawfik, *Monuments*, pl. 1.

17 Cf. *infra*, p. 135.

de Ma'în et Yaṯil, et par 'Abyada' Yaṯa', roi de Ma'în, et par leur (des dédicants) tribu Ma'în et Yaṯil »[1]. Lorsque deux rois sont nommés, la préposition *b* n'est pas nécessairement répétée devant le deuxième nom[2]. Dans ce cas d'ailleurs — contrairement à l'usage en vigueur à l'époque des mukarrib de Saba, où il est fait appel, dans les invocations, à d'anciens souverains — les deux rois nommés dans les inscriptions minéennes sont toujours les deux rois régnants. Les tribus de Ma'în et Yaṯil peuvent être associées à l'invocation[3], de même que certains chefs de tribu, que l'on trouve également mentionnés avec les rois dans les dates[4].

Dans RES 2775,2, le nom du souverain 'Abyada' Yaṯa' était vraisemblablement précédé du terme *b'ḫwt* « par la fraternité de », qui désignait l'alliance de ce roi avec le roi de Ḥaḍramawt, auteur de l'inscription. On trouve également le terme « par la fraternité de » avant les noms royaux de 'Abyada' et Yaṯa''il dans RES 2784,1.

A part quelques inscriptions dont il n'est pas possible de déterminer l'objet par suite de mutilation de la pierre[5], tous les textes dans lesquels se présentent ces invocations relatent la construction et la dédicace d'édifices[6]; aucun ne présente un caractère exclusivement dédicatoire. A ce point de vue l'usage minéen diffère de celui en vigueur à l'époque des mukarrib de Saba, pour se rapprocher de celui de l'époque royale. En effet, l'invocation introduite par *b* est uniquement réservée, à l'époque royale sabéenne, aux inscriptions relatant des constructions[7]. A l'époque des mukarrib, au contraire, ce type d'invocation est employé à la fois pour les

[1] 'Abyada' Yaṯa' : RES 2774,5-6; 3022,3; Ḥalkarib Ṣadiq : RES 2777,14-15; 2817 + 2818,9-10; 2819,17-18; 'Ilyafa' Riyyam : RES 2947,1 (titre disparu).

[2] 'Abyada' Yaṯa' et son fils Waqah'il Riyyam : RES 3535,5; Waqah'il Riyyam et son fils Ḥufn Ṣadiq : RES 3039,2-3; 3049,2 (premier nom disparu); 3052 (sans titre; *b* répété devant le second nom).

[3] RES 2774,6; 2775,2; 2819,18; 3039,3.

[4] RES 2777,16-17 et 2819,18-19 (cf. TAWFIK, *Monuments*, fig. 84 et 81); 3022,4; 3049,2; 3052; 3535. — Cf. *infra*, p. 33.

[5] RES 2818; 2947; 3039; 3049.

[6] RES 2774; 2775; 2817 + 2818; 2819 (d'après TAWFIK, *Monuments*, pl. 39, fig. 81, la construction consacrée lignes 14-15 est un *ḥwr* « canal »); 3022; 3535.

[7] Cf. *infra*, p. 138 sqq.

inscriptions relatant des constructions, et pour des dédicaces proprement dites [8].

b) *invocations anonymes aux rois.*

Les dédicaces de constructions étaient régulièrement placées, ainsi que les documents qui en faisaient foi, sous la protection des divinités de Ma'în. Dans quelques cas, les rois de Ma'în sont associés d'une façon anonyme à ce rôle de protection. Voici la formule de RES 3022,4 : « (ils) ont placé leurs biens et leurs documents sous la protection des divinités de Ma'în et de Yaṯil et du roi de Ma'în et de Ma'în contre quiconque éloignerait et détruirait et altérerait leurs documents de leur place ». Il est fait allusion aux rois au singulier [9] — même lorsque l'inscription est rédigée sous le règne de deux rois [10] — ou au pluriel [11].

Cette formule de caractère anonyme peut se présenter concurremment avec une invocation au roi mentionné par son nom. Dans RES 3022, le roi est invoqué avec les divinités, après quoi l'inscription est placée sous la protection « du roi de Ma'în ». Dans RES 2975 A, par contre, l'inscription est placée sous la protection « des rois de Ma'în », ce qui n'empêche que les deux rois soient nommés à la fin de l'inscription (RES 2975 B) pour dater celle-ci.

2. MENTION DE ROIS DANS L'INDICATION D'UNE DATE

La mention d'un ou de deux rois régnants, introduite par le terme *bywmh* « au temps de », contribuait à fixer la date d'un certain nombre d'inscriptions minéennes.

Si l'on excepte une seule inscription dans laquelle le roi est mentionné par son titre seulement [1], la formule employée générale-

[8] Cf. *infra*, p. 82.

[9] RES 2789,5; 2935,2; 3022,4. — Quoique mutilé, le contexte de RES 2968,3, 3021,4-5 et 3354,5, inscriptions dans lesquelles sont nommés des rois, indique qu'il faut restituer « aux jours de » devant la mention de ces rois.

[10] RES 2789.

[11] RES 2975 B,1-2, cf. 2975 A. Le pluriel s'explique peut-être ici du fait que l'inscription, rédigée par des amis de deux rois, se place sous le règne du second de ces rois et de son successeur.

[1] RES 2965,3 : « au temps du [roi] de Ma'în ».

ment correspond à celle de RES 3341,4 : « au temps de 'Ilyafa' Yašur, roi de Ma'în », dans laquelle un roi est nommé avec son nom et son épithète, suivis du titre [2]. Lorsque deux rois régnaient ensemble, ils étaient tous deux nommés avec le titre [3]. Parfois cependant celui-ci est omis [4]. Notons encore deux inscriptions dans lesquelles la formule *bywmh* a disparu [5], mais peut être restituée d'une façon certaine.

Si certaines inscriptions sont trop mutilées pour qu'on puisse établir l'événement daté par la mention du roi régnant [6], d'autres documents relatent des actes de caractère privé : l'offrande d'une hiérodule (?) par un particulier [7], deux offrandes mal définies [8], et enfin l'acquisition et le paiement d'une maison [9].

Parmi les documents de caractère public datés par le règne d'un roi, on trouve l'offrande d'un tribut [10] et une inscription relative à un décret [11]. Les autres textes relatent des dédicaces de constructions publiques effectuées au moyen du produit d'impôts à la divinité, d'impôts de prémices et d'offrandes surérogatoires. Ces constructions, ainsi que le document qui rappelle la dédicace, sont placées sous la protection des divinités. On possède, datés par le règne d'un roi, une inscription qui rapporte la réfection d'un temple et de son mobilier [12], ainsi que sept textes commémorant la

2 'Abkarib Yaṯa' : RES 3697,11; 'Ilyafa' Yašur : RES 2869,8-9.

3 [Ḥufn Riyyam et Waqah'il] Nabiṭ : RES 2975 B,1-2 (cf. *supra*, p. 16 n. 14); Waqah'il Yaṯa' et son fils 'Ilyafa' Yašur : RES 2999,3 (le premier nom est précédé — pour la seule fois dans pareil contexte — du mot *mr's* « son seigneur », visiblement par suite d'une influence étrangère : l'inscription se termine par une invocation à Šahr Yagul Yuhargib, roi de Qatabân); Yaṯa'il Riyyam et son fils Tubba'karib : RES 2980 bis, 5.

4 Un roi : 'Abkarib : RES 3706,5; deux rois : 'Abyada' et Yaṯa''il : RES 2790,2; 'Ilyafa' Yaṯa' et 'Abyada' : RES 2789,4; Yaṯa''il et Ḥayw : RES 2772,2. — Le titre était peut-être donné dans les inscriptions suivantes, mutilées : 'Ilyafa' : RES 2872,2; 'Ilyafa' Yafuš : RES 2982,1.

5 'Ilyafa' Wâqih et Waqah'il [Ṣadiq] : RES 2968,3; ['Ilyafa'] Yašur et son fils Ḥufn Riyyam : RES 3021,5; titre au duel, noms mutilés : RES 3354,5.

6 RES 2772; 2872; 2982; 3354.

7 RES 3697,11.

8 RES 2790; 3346.

9 RES 3016.

10 RES 3706.

11 RES 3341.

12 RES 2980 bis.

construction d'ouvrages de défense par les membres de différentes tribus [13].

Il convient de noter que dans d'autres inscriptions du même genre [14], lorsque le roi régnant est nommé à un titre quelconque dans le cours de l'inscription, celle-ci n'est jamais datée par la mention finale du règne du roi régnant. Cette constatation est importante : elle permet en effet d'écarter l'hypothèse d'une sorte d'éponymat royal. En somme, on ne recourait à l'expression *bywmh*, suivie de la mention du roi régnant, que lorsqu'aucun autre élément ne permettait de dater l'inscription en fonction de membres de la dynastie [15].

En datant un document par le règne des rois on atteignait une certaine précision chronologique. En effet, en vertu du fonctionnement de la corégence à Ma'în, on pouvait distinguer trois périodes dans chaque règne, selon que le roi en question régnait successivement avec son père, seul, ou enfin avec son successeur. Lorsqu'une plus grande précision était requise, on avait recours à l'éponymat du kabîr — magistrat à la tête de la tribu — avec l'indication de l'année ou même du mois de la charge [16]. Ce kabîr portait peut-être le titre de kabîr de Ma'în [17].

L'usage de fixer une date par la mention du roi régnant n'est attesté qu'à Ma'în. A Qatabân, la date pouvait être indiquée par l'éponymat d'un magistrat [18]. A Saba, ce dernier usage ne prévaut qu'à la période royale, et seulement jusqu'aux premières décades de notre ère [19]; plus tard on datera les inscriptions soit de l'année en cours de l'ère sabéenne, soit de l'année d'une ère prenant cours à partir de l'éponymat d'un magistrat donné [20].

13 RES 2789; 2869; 2965; 2975 A,B; 2999; 3021 (dans cette inscription mutilée, il n'est pas fait allusion à la perception d'impôts); 3341.

14 Par exemple, RES 2774; 3022; 3535.

15 RES 2975 A,B ne fait pas exception. Si à la ligne 2 sont nommés les « amis » de deux rois, c'est cependant sous le règne du second de ces rois, et de son successeur, que se place la rédaction de l'inscription.

16 RES 2772,2; 3341,4; 3354,5.

17 RES 3346,8.

18 RES 3688,12, etc.

19 Cf. *infra*, p. 219 n. 22.

20 Cf. *infra*, p. 304.

ment correspond à celle de RES 3341,4 : « au temps de 'Ilyafa' Yašur, roi de Ma'în », dans laquelle un roi est nommé avec son nom et son épithète, suivis du titre [2]. Lorsque deux rois régnaient ensemble, ils étaient tous deux nommés avec le titre [3]. Parfois cependant celui-ci est omis [4]. Notons encore deux inscriptions dans lesquelles la formule *bywmh* a disparu [5], mais peut être restituée d'une façon certaine.

Si certaines inscriptions sont trop mutilées pour qu'on puisse établir l'événement daté par la mention du roi régnant [6], d'autres documents relatent des actes de caractère privé : l'offrande d'une hiérodule (?) par un particulier [7], deux offrandes mal définies [8], et enfin l'acquisition et le paiement d'une maison [9].

Parmi les documents de caractère public datés par le règne d'un roi, on trouve l'offrande d'un tribut [10] et une inscription relative à un décret [11]. Les autres textes relatent des dédicaces de constructions publiques effectuées au moyen du produit d'impôts à la divinité, d'impôts de prémices et d'offrandes surérogatoires. Ces constructions, ainsi que le document qui rappelle la dédicace, sont placées sous la protection des divinités. On possède, datés par le règne d'un roi, une inscription qui rapporte la réfection d'un temple et de son mobilier [12], ainsi que sept textes commémorant la

2 'Abkarib Yaṯa' : RES 3697,11; 'Ilyafa' Yašur : RES 2869,8-9.

3 [Ḥufn Riyyam et Waqah'il] Nabiṭ : RES 2975 B,1-2 (cf. *supra*, p. 16 n. 14); Waqah'il Yaṯa' et son fils 'Ilyafa' Yašur : RES 2999,3 (le premier nom est précédé — pour la seule fois dans pareil contexte — du mot *mr's* « son seigneur », visiblement par suite d'une influence étrangère : l'inscription se termine par une invocation à Šahr Yagul Yuhargib, roi de Qatabân); Yaṯa'il Riyyam et son fils Tubba'karib : RES 2980 bis, 5.

4 Un roi : 'Abkarib : RES 3706,5; deux rois : 'Abyada' et Yaṯa''il : RES 2790,2; 'Ilyafa' Yaṯa' et 'Abyada' : RES 2789,4; Yaṯa''il et Ḥayw : RES 2772,2. — Le titre était peut-être donné dans les inscriptions suivantes, mutilées : 'Ilyafa' : RES 2872,2; 'Ilyafa' Yafuš : RES 2982,1.

5 'Ilyafa' Wâqih et Waqah'il [Ṣadiq] : RES 2968,3; ['Ilyafa'] Yašur et son fils Ḥufn Riyyam : RES 3021,5; titre au duel, noms mutilés : RES 3354,5.

6 RES 2772; 2872; 2982; 3354.

7 RES 3697,11.

8 RES 2790; 3346.

9 RES 3016.

10 RES 3706.

11 RES 3341.

12 RES 2980 bis.

construction d'ouvrages de défense par les membres de différentes tribus [13].

Il convient de noter que dans d'autres inscriptions du même genre [14], lorsque le roi régnant est nommé à un titre quelconque dans le cours de l'inscription, celle-ci n'est jamais datée par la mention finale du règne du roi régnant. Cette constatation est importante : elle permet en effet d'écarter l'hypothèse d'une sorte d'éponymat royal. En somme, on ne recourait à l'expression *bywmh*, suivie de la mention du roi régnant, que lorsqu'aucun autre élément ne permettait de dater l'inscription en fonction de membres de la dynastie [15].

En datant un document par le règne des rois on atteignait une certaine précision chronologique. En effet, en vertu du fonctionnement de la corégence à Ma'în, on pouvait distinguer trois périodes dans chaque règne, selon que le roi en question régnait successivement avec son père, seul, ou enfin avec son successeur. Lorsqu'une plus grande précision était requise, on avait recours à l'éponymat du kabîr — magistrat à la tête de la tribu — avec l'indication de l'année ou même du mois de la charge [16]. Ce kabîr portait peut-être le titre de kabîr de Ma'în [17].

L'usage de fixer une date par la mention du roi régnant n'est attesté qu'à Ma'în. A Qatabân, la date pouvait être indiquée par l'éponymat d'un magistrat [18]. A Saba, ce dernier usage ne prévaut qu'à la période royale, et seulement jusqu'aux premières décades de notre ère [19]; plus tard on datera les inscriptions soit de l'année en cours de l'ère sabéenne, soit de l'année d'une ère prenant cours à partir de l'éponymat d'un magistrat donné [20].

13 RES 2789; 2869; 2965; 2975 A,B; 2999; 3021 (dans cette inscription mutilée, il n'est pas fait allusion à la perception d'impôts); 3341.

14 Par exemple, RES 2774; 3022; 3535.

15 RES 2975 A,B ne fait pas exception. Si à la ligne 2 sont nommés les « amis » de deux rois, c'est cependant sous le règne du second de ces rois, et de son successeur, que se place la rédaction de l'inscription.

16 RES 2772,2; 3341,4; 3354,5.

17 RES 3346,8.

18 RES 3688,12, etc.

19 Cf. *infra*, p. 219 n. 22.

20 Cf. *infra*, p. 304.

3. ALLUSION A DES ROIS DANS DES EXPRESSIONS CONSACRÉES

Les rois de Ma'în sont encore mentionnés par les inscriptions dans diverses expressions consacrées.

a) 'dm « *sujets* » *du roi.*

Ce terme se présente dans deux inscriptions minéennes. Dans RES 4925,5, il est question de la promulgation d'une ordonnance, dont l'objet est inconnu, faite par le roi aux *'dm mlkn* « sujets du roi ». Dans RES 2976,2,3, un kabîr des *'dm mlk m'n* « sujets du roi de Ma'în » ainsi que les sujets eux-mêmes du roi de Ma'în [1], procèdent à la dédicace d'une tour. On connaît des *'dm* de mukarrib et de rois sabéens [2]. Ce terme, qui doit s'entendre proprement dans le sens de « serfs » [3], implique que le roi entretenait des serfs, sans doute sur les domaines royaux [4]. Ces serfs avaient à leur tête, comme l'indique RES 2976, un kabîr particulier. Ils étaient attachés non à un roi déterminé, mais aux domaines de la couronne : car tant à Ma'în qu'à Saba [5] le roi n'est désigné que par le titre impersonnel, avec le terme *'dm*, et non par son nom. Cependant le conseil de Ma'în intervient, ligne 3 dans l'inscription RES 4925 mentionnée ci-dessus; le roi n'était donc pas libre de prendre une décision de sa seule initiative à l'égard des *'dm* des domaines de la couronne, mais il était tenu de demander l'avis du Conseil de Ma'în.

b) 'bd « *serviteur* » *du roi.*

Le terme *'bd* « serviteur », suivi du nom et du titre de deux rois se présente une fois, dans un contexte dont la restitution appelle des réserves [6]. Des fonctions exercées par les *'bd* des mukarrib sabéens [7], il ressort que le terme ne doit pas être entendu au sens

1 Cf. *supra*, p. 13 n. 11.

2 Cf. *infra*, p. 88; 144.

3 « Bodenknecht » : HÖFNER, *Die Kultur*, p. 21.

4 HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 406.

5 ID., *ibid.*; RHODOKANAKIS, *Bodenw.*, p. 7.

6 RES 2995,1-2 : [...]*'bd wbh*[.... ...]*mlky m*[....], que M. Hartmann (*Ar. Fr.*, p. 40 nº 20) restitue : « serviteur de Wa(q)ah['il Yata' et son fils 'Ilyafa' Yašur,] les deux rois de Ma['în] »; cf. *supra*, p. 16 n. 16.

7 Cf. *infra*, p. 89.

propre d'« esclave », mais bien plutôt dans un sens figuré de « serviteur » de la monarchie.

c) mwddt « *amis* » *du roi.*

Les inscriptions minéennes mentionnent à plusieurs reprises des *mwddt* dans une formule analogue à celle de RES 2771,1-2 : « 'Ammyada' et 'Ammkarib (et X, et Y.....), de la tribu de Gab'ân, amis (*mwddt*) de 'Ilyafa' Riyyam et de son fils Hawf'aṯat, les deux rois de Ma'în »[8]. A part deux fragments qui ont trait à des constructions dont on ne peut déterminer exactement la nature[9], toutes les inscriptions dans lesquelles apparaissent des *mwddt* sont des dédicaces de constructions publiques faisant partie des défenses des villes de Qarnâwû, Yaṯil et es-Saudâ. Ces constructions sont érigées grâce au produit de divers impôts d'origine religieuse, et accompagnées des sacrifices d'usage[10].

Le terme *mwddt*[11], qui appartient à la racine *wdd* « aimer », doit s'interpréter vraisemblablement comme un pluriel[12]. Il se traduit par « amis, favoris »[13]. L'époque des mukarrib de Saba connaît des *mwd* (au singulier) d'un ou plusieurs mukarrib[14].

[8] 'Abyada' Yaṯa' : RES 2774,1; 2971 bis,2 (sans titre); 'Abyada' Yaṯa' et son fils Waqah'il Riyyam : RES 2952,1; Ḥuf[n] : RES 2805,1 (titre disparu); 'Ilyafa' Yašur et Ḥufn Riyyam : 2975 A,2. — RES 2809,1 (« ... et 'Ilyafa' Riyyam, a consacré ») et 2962,1 (« ['A]byada' Y. et son fils Waqah'il R., rois de Ma'în a consacré »), qui paraissent être des dédicaces de constructions faites par les rois, émanent sans doute en fait d'« amis » de ces rois; cf. *supra*, p. 20. De même RES 2832, suivant HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 294. — Des *mw[ddt?]* de la tribu de 'Aḏq sont peut-être mentionnés dans RES 2901 B,1.

[9] RES 2805; 2901 B.

[10] Cf. RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 57 sqq. — L'usage d'offrir des sacrifices lors de constructions est encore attesté de nos jours en Arabie du Sud, notamment au Ḥaḍramawt : cf. SERJEANT, *Builders*, p. 275 sqq.

[11] Dans RES 2975 A,2 : *mwdt*, sans doute haplographie.

[12] Du fait que le mot est généralement précédé de plusieurs noms. La forme doit sans doute être lue *mawâdidat*, pluriel d'une forme *mawdad* dont on a un autre exemple pour un être masculin : *mnḏḥ*, pl. *mnḏḥt*, cf. HÖFNER, *Grammatik*, p. 103.

[13] E. GLASER, *Altjem. Stud.*, p. 39, y voit un terme hiérarchique et traduit « Staatssensale ».

[14] Cf. *infra*, p. 90-92. — L'existence simultanée de *mwd* et de *mshnn* à l'époque mukarrib de Saba rend impossible l'identification proposée par N.

Ces *mwd* paraissent tous appartenir à la tribu de Ḥalîl; leur fonction est avant tout de nature religieuse, et elle est héréditaire. Un titre d'ami du roi est attesté en Abyssinie [15]; un titre semblable, purement honorifique, est connu en Égypte; et on le retrouve peut-être à la cour de David et Salomon [16].

En ce qui concerne les *mwddt* minéens, on peut simplement constater que ces personnages paraissent tous appartenir à divers clans de la même tribu de Gab'ân [17], la seule tribu qui soit représentée à la fois à Qarnâwu et à Yaṯil [18]. La fonction dont ils s'acquittaient d'après les inscriptions — construction et dédicace de bâtiments publics, et perception de certains impôts — n'était pas leur apanage exclusif : on connaît en effet des dédicaces semblables de membres de la tribu de Gab'ân qui ne portaient pas le titre de *mwddt* [19], et même de membres d'autres tribus [20]. Le titre était porté simultanément par plusieurs membres d'une même famille : les *mwddt* auteurs d'une même dédicace sont généralement un père et ses fils, des frères et leurs fils. Il pouvait cependant être porté par plusieurs familles à la fois, comme on le sait par trois inscriptions émanant de groupes différents de *mwddt* du même 'Abyada' Yaṯa' [21].

Les documents dont on dispose actuellement ne permettent donc pas d'établir en quoi consistait la fonction spécifique des *mwddt* de rois minéens. On ne peut trancher la question de savoir s'il s'agissait d'une charge, ou d'un simple titre honorifique, et quelles

Rhodokanakis (*Stud.* II, p. 60; *KTB* II, p. 10 n. 2; et dans *Handb.*, p. 129 n. 1; 122), des *mwddt* aux *ṯbnn* (propriétaires qatabanites), et de ceux-ci aux *mshnn* sabéens.

15 *'arka negûš*; cf. Rhodokanakis, *Stud. II*, p. 60.

16 R. de Vaux, *Titres*, p. 403-405, conteste cependant la traduction « ami du roi » donnée au terme hébraïque רעה המלך et considère celui-ci non comme l'équivalent de l'égyptien *śmr w'.tj* « ami unique », mais comme la transcription du titre honorifique égyptien *rḫ nśw.t*, qui signifie « connu du roi ».

17 A moins que la restitution *mw*[*ddt*] ne soit exacte dans RES 2901 B,1, où il s'agit de membres de la tribu de 'Aḏq.

18 Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 237.

19 RES 2929; 2965.

20 RES 2999; 3022; 3535; Tawfik 5 (inédite, cf. Tawfik, *Monuments*, pl. 22 fig. 41).

21 RES 2774; 2952; 2971 bis.

étaient les conditions de transmission de cette charge ou de ce titre qui doit avoir été héréditaire.

d) *divers.*

Il reste à signaler diverses expressions dans lesquelles interviennent de façon indirecte des noms de rois de Ma'în.

RES 2784, 4, contient l'expression « par la fraternité (*'ḫwt* = l'alliance) de 'Abyada' et Yaṯa' 'il »[22]. Une expression analogue : « [Par la fraternité avec] son [frè]re 'Abyada' Yaṯa' » est restituée dans RES 2775, 2, inscription dont l'auteur est un roi de Ḥaḍramawt[23]. RES 3459,2, 3, signale un « mur de 'Abkarib » à la limite des possessions d'une tribu. Si 'Abkarib est ici le nom d'un roi, le mur ainsi dénommé peut être soit celui d'un de ses domaines, soit une construction publique élevée sous son règne.

Notons encore la mention de filatures du roi (*t'mt mlkn*) dans RES 2774, 4; d'associés (*? šrk mlkn*) du roi dans RES 3318, 5 et de la terre du roi (*'rḍ mlkn*) dans RES 2973, 3.

Dans RES 2774, 3, un particulier est chargé de la gestion des contributions prescrites « pour leur dieu et leur patron et leur roi ». On trouve peut-être mention de la remise au roi du produit de pareils impôts dans RES 2929, 3, passage que nous lisons comme suit : « au temps où Ṣadiq et Sa'ad'il ont livré à 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam... »[24]. L'objet exact de cette action ne peut cependant pas être déterminé, par suite d'une mutilation de la pierre.

22 Cf. *infra*, p. 87.

23 Vraisemblablement Yaṯa' 'il fils de Ma'adkarib, cf. *infra*, p. 40.

24 *ywm skrb 'byd' yṯ' wwqh'l rym ṣdq ws'd*[*'l*]. Le *RES* traduit : « au temps où 'Abyada' Y. et Waqah'il R. ont livré Ṣadiq et Sa'ad'il». Cependant il est probable que *skrb* se contruisait avec deux accusatifs, comme *ktrb* (RES 2771,3; 3022,2 etc.). La construction de la phrase est analogue à celle de la ligne 2 de la même inscription : *ywm sṯb ksm 'byd'* : « au jour où leur imposèrent 'Abyada' ... », où le sujet suit le complément. La construction de ces deux phrases ne correspond cependant pas à celle prévue par HÖFNER, *Grammatik*, p. 178-179.

5. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE

1. LA SUCCESSION AU TRÔNE

Les rois minéens mentionnent assez rarement le nom de leur père dans la titulature [1]. Contrairement à Qatabân, où un certain nombre de pères de rois paraissent n'avoir pas régné eux-mêmes [2], à Ma'în tous les personnages dont le fils a été roi peuvent être identifiés eux-mêmes à des rois attestés par des inscriptions, à l'exception peut-être d'un seul cas [3]. D'autre part, lorsque la relation de parenté qui unit deux corégents est indiquée, il s'agit toujours d'un père et d'un seul de ses fils; on ne connaît pas d'exemple de la corégence successive d'un père avec deux de ses fils. On peut donc en conclure qu'à Ma'în, à en croire les données implicites fournies par les inscriptions, la succession se faisait en principe du père à un seul de ses fils, vraisemblablement le fils aîné.

Cependant la liste des rois minéens est loin d'être complète. Si on connaît différentes lignées de plusieurs générations de rois, il est parfois impossible de souder avec certitude un groupe à un autre, faute d'éléments généalogiques permettant de relier le premier roi d'une lignée déterminée au dernier roi de la lignée précédente. Dans d'autres cas, et notamment lorsque le dernier roi d'une première lignée règne conjointement avec le premier roi d'une seconde, on peut souder les deux groupes. Mais la question se pose alors de savoir quelle est la relation entre ces deux rois intermédiaires.

Dans la récente liste des rois minéens élaborée par W. F. Albright, et qui tient compte des travaux antérieurs [4], on constate que sur les 22 rois certains pris en considération, 12 succèdent immédiatement à leur père [5], 5 commencent un nouveau groupe, le nom de

1 Cf. *supra*, p. 14-15.

2 Nous relevons 5 noms de pères de rois de Qatabân qui ne paraissent pas avoir régné eux-mêmes, dans la liste de W. F. Albright, *Chronology*, p. 12.

3 'Abyada', père de Ḥalkarib Ṣadiq (RES 2831,1) n'a peut-être pas régné lui-même.

4 *Chronology*, p. 15.

5 En fait, de ce nombre, 7 rois sont certainement fils de leur prédécesseur, les 5 autres le sont très vraisemblablement. Cf. *infra*, p. 39-41.

leur père étant inconnu, et 5 succéderaient soit à leur frère, soit à leur oncle, leur père ayant régné précédemment.

L'état fragmentaire et le nombre limité des documents minéens explique suffisamment l'existence de plusieurs hiatus dans la liste des rois pour qu'on se trouve dispensé d'expliquer ces lacunes en supposant, par exemple, l'accession au trône de nouvelles dynasties.

Mais le nombre relativement élevé de cas de successions collatérales supposées par W. F. Albright impliquerait que le principe de succession en ligne directe, du père à un seul fils — principe que l'on a déduit des données fournies par la titulature — connaissait en fait un sérieux correctif. Cependant l'examen attentif de ces différents cas nous mène à conclure qu'ils ne sont pas établis sur des bases suffisantes pour qu'on puisse en déduire que des rois auraient succédé immédiatement à leur frère ou à leur oncle.

Suivant la liste de W. F. Albright, Waqah'il Riyyam aurait succédé à son oncle 'Abyada' Yaṯa', lequel occupa le trône après son frère Hawf'aṯat, père de Waqah'il. Il est cependant établi par RES 2962, 1 [6] que Waqah'il Riyyam était le fils, et non le neveu, de 'Abyada'. Ḥufn Ṣadiq, successeur de Waqah'il Riyyam, ne pouvait être le frère de ce dernier : plusieurs inscriptions attestent qu'il était son fils [7].

La relation de parenté entre Ḥufn Riyyam et son successeur Waqah'il Nabiṭ ne peut encore être établie avec précision, du fait que toute hypothèse à ce sujet repose sur une double restitution dans RES 2975 A, B [8]. Rien n'empêche cependant que Waqah'il Nabiṭ ait été le fils plutôt que le frère de Ḥufn Riyyam [9].

Les indices qui font de Ḥufn Ḏari[ḥ] le fils aîné de 'Ilyafa' Yaṯa', et le prédécesseur de 'Ilyafa' Riyyam, qui serait également un fils de 'Ilyafa' Yaṯa', se limitent à des conjectures [10]. On

[6] « 'Abyada' Yaṯa' et son fils Waqah'il Riyyam »; voir également note suivante.

[7] RES 3049; 3050; 3052; 3055, qui reproduisent, plus ou moins mutilée, la formule « Waqah'il Riyyam, fils de 'Abyada', et son fils Ḥufn Ṣadiq ».

[8] RES 2975 A,2 : « amis de 'Ilyafa' Yašur et son fils Ḥufn Riyyam »; RES 2975 B (faisant partie de la même inscription) : « au temps de ['Ilyafa' Yašur et son fils Waqah'il (?)] Nabiṭ ».

[9] On peut en effet lire RES 2975 B : au temps de [Ḥufn Riyyam et son fils Waqah'il] Nabiṭ, en supposant que 'Ilyafa' Yašur, et non Ḥufn Riyyam, était décédé au moment de la rédaction de l'inscription.

[10] Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 70.

ne peut donc pas davantage se baser sur ces indices pour affirmer que deux frères aient pu se suivre sur le trône.

Il reste à examiner le cas de Hawf'aṯat, fils de 'Ilyafa' Riyyam, qui aurait précédé sur le trône 'Abyada' Yaṯa', également fils de 'Ilyafa'. Dans la titulature de 'Abyada', le nom de son père n'est jamais donné. On peut cependant établir à quelle génération il appartenait. D'après RES 3012,3 et 3022,3, Ilyafa' Yaṯa' [11] de Ma'în était le père d'un roi de Ḥaḍramawt du nom de Ma'adkarib. Suivant une hypothèse de F. Hommel [12], 'Ilyafa' Yaṯa' était également père de 'Ilyafa' Riyyam, lui-même père de Hawf'aṯat. Ce dernier se placerait donc une génération après Ma'adkarib, dont il était le neveu. Dans l'invocation de RES 3022 sont nommés, avec 'Abyada' — à la première période de son règne, puisqu'il ne s'est pas encore associé son fils Waqah'il comme corégent — « les fils de Ma'adkarib ». 'Abyada' était donc, comme Hawf'aṯat, contemporain des fils de Ma'adkarib. L'inscription RES 2784 fait allusion à la « fraternité de 'Abyada' et de Yaṯa' 'il ». Les mots « frère, fraternité, fraterniser » sont utilisés généralement [13] pour désigner l'alliance entre deux souverains étrangers [14]. Le Yaṯa' 'il en question était, croyons-nous, un des « fils de Ma'adkarib » invoqués d'une façon anonyme dans RES 3022. En effet dans RES 2775, un roi de Ḥaḍramawt fait allusion à la « fraternité avec son frère 'Abyada' » [15]. Suivant le début mutilé de cette inscription, l'auteur en serait Ma'adkarib, roi de Ḥaḍramawt. Cependant dans la titulature ḥaḍramoutique de cette époque, le titre royal est donné après la mention de la filiation, comme on le voit par la titulature de « Šahr 'Alân, fils de Ṣadiq'il, roi de Ḥaḍramawt », telle qu'elle est formulée dans la même inscription RES 2775. Ma'adkarib est donc le père de l'auteur de RES 2775, et on peut

11 Le texte du *RES* ne porte dans les deux cas que le simple nom 'Ilyafa'. Selon HOMMEL, dans *Handb.*, p. 69, RES 3012 contiendrait le nom avec l'épithète.

12 Cf. *Hand.*, p. 69-70.

13 Sauf dans l'expression sabéenne ancienne : « par la fraternité de 'Almaqah, Karib'il et Saba », cf. *infra*, p. 87.

14 Cf. CIH 155,3; 308,14-15; Nami 19,11-13.

15 Il ne faut pas nécessairement prendre le mot « frère » au sens propre, comme le font F. HOMMEL, *Handb.*, p. 69, et H. StJ. B. PHILBY, dans *SA Chronology*, p. 235.

vraisemblablement restituer le début de cette inscription de la façon suivante : « [Yaṯa'il ..., fils de Ma'ad]karib, roi » etc., étant donné d'une part la fraternité de 'Abyada' et Yaṯa'il dans RES 2784, et d'autre part les liens qui unissent 'Abyada' aux fils de Ma'adkarib dans RES 3022 [16].

De tout ceci il ressort que 'Abyada' appartiendrait à la même génération que Hawf'aṯat, et, ayant régné après lui, serait vraisemblablement son frère. Mais cette conclusion ne serait acceptable que pour autant qu'on puisse établir que 'Ilyafa' Riyyam, père de Hawf'aṯat, était bien le fils de 'Ilyafa' Yaṯa', et donc le frère de Ma'adkarib. Ce n'est là toutefois qu'une hypothèse [17], et nous avons d'autant plus de peine à nous y rallier qu'on ne connaît aucun souverain sud-arabe qui ait porté le même prénom que son père. Cette hypothèse nous paraît d'ailleurs controuvée par la mention de « 'Ilyafa' Yaṯa' et 'Abyada' » dans RES 2789, 4, qui indique que ces deux rois se suivaient immédiatement, et que par conséquent les rois Ḥufn Ḏari[ḥ], 'Ilyafa' Riyyam, et son fils Hawf'aṯat appartenaient à une autre époque [18]. 'Abyada Yaṯa' serait donc le fils — et non le petit-fils — de 'Ilyafa' Yaṯa' [19], et le frère de Ma'adkarib, ou du moins le successeur immédiat de Ilyafa' Yaṯa'. Le décalage d'une génération entre les règnes de 'Abyada' et Ma'adkarib s'expliquerait soit par la mort prématurée de Ma'adkarib, soit par un règne prolongé de 'Ilyafa' Yaṯa' à Ma'în.

Nous croyons pouvoir conclure de ce qui précède que la succession au trône s'effectuait, à Ma'în, du père à un de ses fils, sans que, dans l'état actuel de nos connaissances, aucune donnée établie avec certitude ne permet l'hypothèse selon laquelle le pouvoir royal pouvait se transmettre de frère à frère ou d'oncle à neveu.

16 Cette hypothèse vient d'être confirmée par la copie de RES 2775 publiée par M. Tawfik, *Monuments*, pl. 22, fig. 70, où l'on voit que le nom de Ma'adkarib était précédé d'un autre nom, qu'on pourrait lire provisoirement Yaṯa'il Bayyin. Il ressort également de cette copie que les noms qu'on lisait jusqu'ici « Šahr 'Alân fils de Ṣadiq'il » sont probablement fautifs.

17 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 68; 69 n. 1; 70.

18 K. Mlaker, *HL*, p. 104, n'identifie pas 'Abyada' Yaṯa' à 'Abyada' régnant avec 'Ilyafa'.

19 Bien qu'en ce cas il faille supposer qu'il porta la même épithète que son père, cf. Philby, *SA Chronology*, p. 235.

2. LA CORÉGENCE

On a eu plus d'une fois l'occasion, dans les pages qui précèdent, de faire allusion à la corégence de deux rois à Ma'în.

En se fondant sur les inscriptions minéennes actuellement connues, on peut affirmer que, des 22 rois minéens dont l'identification est assurée, et qui figurent dans la récente liste de W. F. Albright [1], les rois Ḥufn Ḏari[ḥ], 'Ammyaṯa' Nabiṭ ainsi que 'Abyada', père de Ḥalkarib [2], sont les seuls dont on ne puisse pas affirmer qu'ils aient régné avec un corégent. C'est dire que l'institution de la corégence de deux souverains sur le trône fut en usage durant toute la royauté minéenne.

Ces 22 rois se répartissent en 13 groupes de deux rois associés dans la corégence [3]; sept de ces groupes sont explicitement reconnus par des inscriptions comme étant constitués d'un père avec son fils [4]. On ne possède aucun indice permettant de supposer qu'il en allait autrement pour les six autres cas [5], et notamment que la corégence a été exercée par deux frères. A plus forte raison n'y a-t-il aucun fondement à l'hypothèse selon laquelle des rois appartenant à des dynasties différentes, ou tout au moins issus de pères différents, auraient régné ensemble à Ma'în, comme le cas est attesté sporadiquement dans les autres États de l'Arabie du Sud [6].

On peut donc considérer que la corégence associait normalement le fils héritier à son père.

1 *Chronology*, p. 15.

2 Ces souverains sont mentionnés dans les inscriptions suivantes : RES 2822; 2980,2-3; 2831,1.

3 Nous ne retenons pas les groupes 'Abyada' et Yaṯa' 'il (RES 2784,1; 2790,2), où Yaṯa' 'il peut être un roi étranger, ainsi que Yaṯa' 'il et Ḥayw (RES 2772,2).

4 Cf. *supra*, p. 39, les références aux corégents dont la relation réciproque de parenté est indiquée, et aux rois mentionnés avec le nom de leur père.

5 Ḥalkarib Ṣadiq et Ḥufn Yaṯa' : RES 3385, inédite; Ḥufn Riyyam et Waqah'il Nabiṭ (?) : RES 2975 B,1-2; Ḥufn Ṣadiq et 'Ilyafa' Yafuš : RES 2762; 'Ilyafa' Yaṯa' et 'Abyada' : RES 2789,4; Waqah'il Ṣadiq et 'Abkarib Yaṯa' : RES 3346,7.

6 A Saba : Yarîm 'Aymân et Karib'il Watar (RES 4190,13-14), et leurs successeurs; à Qatabân : Yada'ab Yagul, fils de Ḏamar'alay, et Hawf'amm Yuhan'im, fils de Sumhuwatar (Ry 479); au Ḥaḍramawt : Yada' 'il Bayyin, fils de Sumhuyafa' et 'Ilsama' Ḏubyân, fils de Malikkarib (RES 3869, 1-2).

La persistance de l'institution de la corégence durant toute la durée de l'histoire minéenne ne peut être due à l'instabilité du principe de la succession. Si tel avait été le cas, les inscriptions en livreraient certainement des indices, soit dans des allusions à des rivalités dynastiques, soit également en nous fournissant les noms de rois qui auraient régné après avoir supplanté leur frère sur le trône. De l'absence de pareils indices on doit au contraire conclure que, si la corégence a pu être instituée à l'origine pour parer à l'instabilité de la succession, cette instabilité n'a pas longtemps perduré. Le principe de la corégence fut dès lors intégré dans les institutions de l'État comme une survivance fondée sur le seul respect de la tradition.

En examinant les inscriptions minéennes qui mentionnent de façon certaine le règne d'un roi seulement, on constate que onze rois ont à un moment donné exercé le pouvoir isolément. De ces onze rois, seul 'Ammyaṯa' Nabiṭ[7] paraît n'avoir, à aucun moment de son règne, été associé à un corégent. L'apport de nouvelles inscriptions viendra sans doute augmenter le nombre des rois qui ont régné sans corégent à un moment donné. Déjà les documents connus paraissent indiquer que le règne d'un roi minéen devait comporter normalement trois périodes : celle de la corégence de ce roi avec son père, celle de l'exercice du pouvoir sans associé, et enfin celle de la corégence du roi avec son futur successeur.

Un exemple caractéristique de la succession de ces trois stades est fourni par la descendance de Yaṯa''il Ṣadiq. Yaṯa''il Ṣadiq, dont le père n'est pas connu, après avoir régné seul d'après RES 2973, 1, associe son fils Waqah'il Yaṯa' au pouvoir[8]. Celui-ci occupe ensuite le trône avec son fils 'Ilyafa' Yašur[9]. Après avoir exercé seul le pouvoir[10], 'Ilyafa' Yašur règne avec son fils Ḥufn Riyyam[11]. Ce dernier s'associe vraisemblablement dans la suite Waqah'il Nabiṭ, dont on a des raisons de croire qu'il était son fils[12]. Enfin

7 RES 2980,2-3. — Nous ne retenons pas 'Abyada' qui n'est connu que par la titulature de son fils (RES 2831,1), ni Ḥufn Dari[ḥ] connu par une seule inscription mutilée (RES 2822).

8 RES 3016,2.

9 RES 2999,3.

10 RES 2813,1; 2829,8-9; 3341,4; 3355,6.

11 RES 2975 A,2 (?); 3021,5.

12 RES 2975 B,1-2 (?).

Waqah'il Nabiṭ, dont le successeur est inconnu, règne isolément d'après RES 3707,2-3.

H. St J. B. Philby[13] fait remarquer que la mention simultanée d'un roi avec son fils pouvait soit indiquer la participation entière du fils aux prérogatives royales, soit constituer un moyen par lequel le roi s'assurait de la fidélité du peuple envers le fils qu'il désignait comme son successeur.

Avant d'examiner la réponse que pourraient donner les inscriptions à l'alternative ainsi posée, il faut signaler que deux textes du *RES* dans lesquels les noms de deux rois corégents seraient suivis du titre au singulier doivent être corrigés[14]. On ne peut donc déduire de ces inscriptions que, des deux corégents, seul le père portait le titre royal.

Dans la plupart des inscriptions qui mentionnent deux rois associés on ne peut constater aucune différence dans l'exercice des prérogatives royales telles qu'elles sont exercées par chacun des deux corégents : des décisions sont prises conjointement par les deux rois avec ou sans avis préalable du conseil de Ma'în; les noms de chacun des deux rois servent à dater de leur règne certaines inscriptions. Il va de soi cependant que le père — ou du moins celui des deux corégents qui a appelé l'autre au pouvoir — est toujours nommé en premier lieu.

Cependant quelques inscriptions permettent de soupçonner que certaines attributions étaient parfois exclusivement réservées au premier des deux rois. Dans une dédicace de constructions, RES 2952, émanant d'« amis » des deux rois 'Abyada' Yaṯa' et Waqah'il Riyyam, c'est 'Abyada' seul qui, assisté du conseil de Ma'în, afferme et donne en usufruit à un des dédicants une propriété dont la mutilation de la pierre ne permet pas de préciser la nature. Dans une dédicace analogue, RES 2771, émanant d'amis de 'Ilyafa' Riyyam et de son fils Hawf'aṯat, c'est 'Ilyafa' Riyyam seulement, et le conseil de Ma'în, qui chargent un des dédicants de la gestion et de la levée de certains impôts. Or dans une autre inscription c'est vraisemblablement la collation de la même charge qui est concédée cette fois par

13 *Background*, p. 50.

14 RES 2962, où le texte du *RES* porte fautivement *mlk* : on lit *mlky* dans la copie de Halévy, *Inscr. Sab.*, nº 462 p. 221; de même RES 2999, où le mot *mlky* est attesté par la copie de Glaser : cf. Rhodokanakis, *KTB* I, p. 35 n. 4.

deux rois et par le conseil de Ma'în [15]. On peut toutefois se demander si dans RES 2771 l'attribution de la gestion et de la levée des impôts n'était pas une condition préalable aux entreprises de construction qui faisaient en partie l'objet de la dédicace. La collation de la charge aurait alors eu lieu lorsque 'Ilyafa' régnait encore seul, et les constructions auraient été achevées après que 'Ilyafa' eut appelé son fils à la corégence. Cependant dans toutes les inscriptions analogues, les frais de constructions sont couverts par le produit d'impôts spéciaux d'origine religieuse. Sans doute, la gestion et la levée des impôts d'État étaient normalement confiées à des dédicants de pareilles constructions, mais cette attribution n'avait pas lieu nécessairement: elle était même, semble-t-il, postérieure à l'achèvement de la construction [16]. Il paraît donc établi que dans RES 2771, comme dans RES 2952, l'attribution de la charge au dédicant de l'inscription a eu lieu au moment où régnaient déjà les deux corégents. Dans ces deux inscriptions, le premier des corégents a donc des pouvoirs qu'il exerce à l'exclusion de son fils qui lui était associé.

La dédicace d'une construction par un « ami » de deux rois de Ma'în est placée sous la protection « du roi de Ma'în » [17]. Si le titre royal au singulier se rapporte ici à un personnage déterminé, ce qui est douteux [18], on peut supposer qu'il s'agissait du second des corégents nommés, régnant seul peu après le décès de son prédécesseur qui l'avait associé au pouvoir. Cependant un exemple illustre d'une façon formelle la prééminence, en certains cas, du premier roi sur son corégent. RES 2999 porte en effet l'expression « au temps de leur seigneur (singulier) Waqah'il Yaṯa', et de son fils 'Ilyafa' Yašur, rois de Ma'în ». Il s'agit bien ici de deux rois en vie, dont le premier seulement est qualifié du titre de « seigneur ».

La comparaison avec l'exercice de la corégence dans l'État de Saba permet, croyons-nous, de fixer le caractère de cette institution à Ma'în. Peu avant le début de notre ère, à Saba, l'accession au

15 RES 2929,2 (la formule est mutilée).

16 Cf. notamment RES 2975 A, etc.

17 RES 2789,45. — Voir cependant RES 2975 A, ligne 2 : deux rois; lignes 18-19 : les rois.

18 Cf. *supra*, p. 34.

trône de l'héritier se fait en deux étapes : l'héritier est d'abord nommé dans les invocations après son père, mais sans porter encore le titre royal; il règne ensuite conjointement avec son père, exerçant avec lui les mêmes prérogatives, sauf en certains cas, et notamment lors de la conclusion d'alliances avec l'étranger [19]. La première de ces étapes correspond à la désignation du successeur; la seconde à une véritable participation au pouvoir, moyennant certaines restrictions. Il faut noter qu'à Saba l'étape préliminaire à la corégence — la simple désignation — tomba rapidement en désuétude; dans la suite, l'héritier du trône fut appelé à partager d'emblée les pouvoirs de son père.

La corégence minéenne ne correspond en rien à l'étape préliminaire à la corégence proprement dite dans le royaume de Saba; elle ne peut donc être considérée comme une formalité par laquelle le roi désignait son successeur. A Ma'în en effet les personnages appelés à partager en corégence le pouvoir d'un roi portent d'emblée le titre royal; ils exercent toutes les prérogatives du roi qui les a associés au pouvoir, sauf de très rares exceptions. La corégence minéenne doit donc être considérée comme impliquant une véritable participation au pouvoir, analogue à celle dont jouissaient les corégents sabéens lorsqu'ils avaient assumé le titre royal après avoir été simplement héritiers désignés.

6. CONCLUSIONS

De l'étude que nous venons de consacrer aux inscriptions mentionnant des rois de Ma'în, on peut dégager certaines conclusions qui, quoique fragmentaires, contribueront à replacer dans son cadre l'institution monarchique minéenne.

Lorsque les rois minéens mentionnaient le nom de leur père dans leur titulature, celle-ci était formulée selon le schéma : « X, fils de Y, roi de Ma'în », dans lequel le titre royal est reporté après le nom du père. Ce schéma est identique à celui qui est utilisé par les mukarrib de Saba, les mukarrib et les rois de Qatabân, ainsi que les

19 Cf. *infra*, p. 154. — Quelques rois qatabanites ont associé un fils au pouvoir : Yada'-'ab Dubyân et son fils Šahr : RES 311,8; 4094; Šahr Ġaylân et son fils Bi'amm : RES 3552,8; Šahr Halîl et son fils Nabaṭ'amm : RES 4330,5.

anciens rois de Ḥaḍramawt. Il diffère essentiellement de la formule correspondante employée généralement par les rois de Saba : « X, roi de Saba, fils de Y (roi de Saba)». Nous croyons pouvoir conclure de cet indice que le début de la royauté à Ma'în — comme à Qatabân et au Ḥaḍramawt — date d'une époque antérieure à celle de l'instauration de la royauté à Saba.

A propos des formes de titulature, notons par ailleurs que les rois minéens sont fréquemment mentionnés par leur nom seul, sans le titre, dans des inscriptions rédigées par des tiers. Cet usage, courant à l'époque des mukarrib de Saba, est beaucoup plus rare à la période des rois de Saba.

On connaît à Ma'în des *mwddt* « amis » des rois. Cette institution est également connue à Saba, mais seulement durant la période des mukarrib. On pourrait voir là un nouvel indice de l'antériorité de la royauté minéenne par rapport à la royauté sabéenne.

Il est frappant de constater combien est limité le nombre de constructions attribuées aux rois de Ma'în, alors que le matériel épigraphique minéen est en majeure partie constitué d'inscriptions concernant des constructions d'intérêt public. On constate au contraire qu'à Saba, à l'époque ancienne, toutes les constructions d'intérêt public, telles que celles de temples ou de fortifications, sont attribuées aux mukarrib. Il en est de même sous les rois de Saba, quoique les inscriptions relatant des construction royales se fassent de plus en plus rares, pour disparaître presque complètement à partir du début de notre ère. A Qatabân, les constructions d'intérêt public sont également attribuées à l'initiative du souverain. Cependant dans certains cas, comme pour RES 3550 + Ry 390, les inscriptions qui mentionnent une construction entreprise à l'initiative d'un souverain sont parfois suivies d'un codicille dans lequel est mentionné l'entrepreneur qui s'est chargé de l'exécution des travaux.

A Ma'în, les travaux de constructions publiques faisaient l'objet d'une sorte de « liturgie » imposée aux clans par le roi et l'assemblée. Cette prestation pouvait tenir lieu d'impôts dus au temple; les frais des travaux étaient d'ailleurs partiellement couverts par le produit d'impôts d'origine religieuse [1]. La charge de diriger ces travaux pouvait aller de pair avec celle d'administrer des

1 Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 57-59.

impôts levés « pour le dieu, le patron, le roi et la tribu ». N. Rhodokanakis [2] voit dans cette dernière expression un vestige de la forme théocratique ancienne de l'État minéen. La forme que revêtaient ces prestations nous paraît correspondre à un système théocratique non pas périmé, mais encore en vigueur, dans lequel la propriété de l'État s'identifie à la propriété du dieu, de telle sorte que la construction d'édifices publics puisse tenir lieu d'impôts dus à la divinité, ou être effectuée grâce au produit d'impôts d'origine religieuse.

On trouve un autre indice de cet état de choses dans le libellé des inscriptions commémorant des travaux de construction : celles-ci sont en effet dédiées à la divinité — à l'encontre de l'usage sabéen. Nous voyons dans cet usage non pas une survivance d'un régime théocratique révolu [3], mais bien une institution toujours vivante, selon laquelle à toute construction ou réfection d'un bâtiment étaient liés des rites religieux. Tous les travaux de cette nature sont d'ailleurs accompagnés de sacrifices aux divinités.

Il faut aussi noter le rôle important que jouent les prêtres et les collèges sacerdotaux à Ma'în. Tandis que la mention de prêtres dans les documents sabéens est extrêmement rare, elle est relativement fréquente dans les documents minéens et qatabanites. Le rôle exact de ces prêtres (*šw'*, *ršw*) à Ma'în ne peut être défini avec certitude; il était certainement bien plus considérable qu'à Saba. Dans l'inscription Tawfik 6, des prêtres de Wadd dédient à 'Aṯtar, à Wadd et à d'autres divinités la construction d'une tour. Ces travaux s'accompagnent d'un sacrifice « au nom de tout Ma'în ». De cette inscription se dégage d'une façon non équivoque la signification religieuse attachée aux constructions publiques, et partant le caractère religieux que présente la structure de l'État minéen. Des collèges sacerdotaux siègent à l'assemblée, tandis qu'on ne trouve aucun indice d'une représentation du clergé à l'assemblée sabéenne. Leur compétence s'étend au domaine qu'on serait tenté d'appeler politique aussi bien qu'au domaine religieux : ces deux domaines se confondaient dans la vie publique à Ma'în.

Nous pensons donc, sur la base de tous ces éléments, que la structure du royaume minéen était nettement théocratique, et plus

2 *Stud.* II, p. 67.

3 Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 59.

proche de celle de Qatabân — où le mukarrib avait des titres sacerdotaux — que de celle en vigueur sous les mukarrib de Saba [4]. Le roi ne jouissait cependant pas de pouvoirs sacerdotaux proprement dits; il ne portait aucun titre sacerdotal. Les incertitudes de la chronologie minéenne, et le nombre encore trop réduit des inscriptions, ne permettent pas encore de tenter sur des bases suffisantes une esquisse de l'évolution du régime politique dans l'État Ma'în.

Un trait caractéristique de la royauté minéenne est la régularité avec laquelle les rois associaient au pouvoir, par la corégence, celui qui était appelé à leur succéder. Le principe de la corégence ne se retrouve, appliqué avec une telle régularité, dans aucune autre civilisation sémitique ancienne en dehors de l'Arabie du Sud. A l'époque ancienne, il est en usage, quoique d'une façon moins stricte et moins régulière qu'à Ma'în, dans l'État de Qatabân seulement, où il est déjà attesté à l'époque des mukarrib. On pourrait voir dans cette similitude un nouvel indice des relations étroites que Ma'în aurait entretenues avec Qatabân, malgré la position géographique respective de ces deux États [5]. Institution minéenne ou qatabanite à l'origine, la corégence aurait passé à Saba après le début du premier siècle avant J.-C. — époque où elle y est attestée pour la première fois — au cours de la conquête sabéenne d'une partie du royaume qatabanite, lequel avait précédemment englobé le territoire minéen [6].

4 Cf. Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 139.
5 Cf. *supra*, p. 29.
6 Cf. *supra*, p. 28-29.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES MUKARRIB DE SABA

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Durant l'époque ancienne de l'histoire sabéenne, du 9e à la fin du 5e siècle environ avant J.-C., le pouvoir suprême fut exercé par des personnages appelés *mkrb* [1]. A Qatabân également la royauté fut précédée d'une période durant laquelle le pouvoir était exercé par des *mkrb* [2].

On a voulu rapprocher le terme *mkrb* de la racine arabe كرم et lui donner la signification de « celui qui est élevé, honoré » [3]. Ce rapprochement serait justifié du fait que la racine *krm* ne se présente pas dans le vocabulaire ni dans l'onomastique sud-arabes. Cependant la racine *krb* se rencontre dans d'autres dérivés sud-arabes [4], où le sens s'apparente nettement à celui de la racine accadienne *karâbu*. Celle-ci signifie, en parlant de la divinité, « être favorable à l'homme, honorer », et, en parlant de l'homme, « vénérer par la prière ou par un sacrifice ». L'arabe كرب signifie d'ailleurs « être proche de » [5]. En sud-arabe moderne la racine *krb* a le sens de « allumer », et مكريب signifie « foyer » [6]. Le

[1] Voir un aperçu d'ensemble sur toute la question dans HENNINGER, *Das Opfer*, p. 299 sqq.

[2] Cf. RHODOKANAKIS, *KTB* I, p. 35. — On connaît également un mukarrib de Ḥaḍramawt (RES 2687), qui nous paraît, contrairement à l'opinion générale (cf. HOMMEL dans *Handb.*, p. 86 n. 4), d'une époque ancienne, et donc antérieur à la royauté; cf. *infra*, p. 54 n. 3.

[3] Voir p. ex. HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 135-136.

[4] Notamment aux 4e, 5e et 8e formes du verbe, ainsi que dans les noms propres (cf. G. RYCKMANS, *Noms propres* I, p. 116).

[5] A la 3e forme. Cf. FREYTAG, *Lexicon* IV, p. 21 b, *s. v.*

[6] LANDBERG, *Daṯînah*, p. 645-649. Cf. CIH 366, comm.

terme a donc le sens de « celui qui offre », et sa signification sacerdotale est confirmée par l'usage du terme *mkrb* « sanctuaire », qui correspond à l'éthiopien *mekuerâb* [7].

Le mot est généralement vocalisé mukarrib [8], transcription qui correspond le mieux à la signification active du mot : « celui qui offre » [9]. Au caractère primitivement sacerdotal du mukarrib s'ajoute celui de souverain. Aussi le terme est-il parfois traduit « Priesterfürst, Opferfürst » [10], « prêtre-prince, prince-sacrificateur » [11].

N. Rhodokanakis déclare : « Il est généralement admis — et la signification du terme *mkrb* d'après d'autres dérivés confirme cette manière de voir — que les fonctions du souverain en Arabie du Sud étaient primitivement sacerdotales » [12]. Il reste à déterminer dans quelle mesure ce caractère sacerdotal primitif subsistait à l'époque historique. J. H. Mordtmann et E. Mittwoch [13] se montrent réticents à cet égard, et se demandent sur quelles preuves on se fonde pour affirmer que les mukarrib étaient grands-prêtres, et avaient exercé à ce titre le pouvoir politique.

Sans doute l'État était-il organisé, à l'époque du pouvoir des mukarrib, sur des bases essentiellement théocratiques [14], mais encore convient-il de distinguer dans quelle mesure ce pouvoir était exercé en vertu d'un sacerdoce. L'État minéen était en effet lui aussi organisé sur des bases théocratiques [15], mais il était gouverné par des rois. Et si la titulature des mukarrib de Qatabân évoque

7 GLASER, *Skizze* I, p. 88.

8 Vocalisation utilisée par E. Glaser, F. Hommel, A. F. L. Beeston, G. Ryckmans, le *CIH* et le *RES*. Nous l'adoptons également et gardons le terme invariable au pluriel.

9 M. HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 132-133 lisait mukarrab; J. H. Mordtmann et E. Mittwoch lisent makrab. D. Nielsen, N. Rhodokanakis, K. Mlaker et M. Höfner transcrivent généralement sans vocalisation.

10 HOMMEL, dans *Handb.*, p. 77; RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 111, etc.

11 G. RYCKMANS, *Religions*, p. 25.

12 *Bodenw.*, p. 196. Cf. M. H(ÖFNER) dans HENNINGER, *Das Opfer*, p. 800 n. 78.

13 *Sab. Inschr.*, p. 15 n. 2.

14 RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 118; *Stud.* II, p. 11; *Bodenw.*, p. 194; *KTB* II, p. 46 sq.; NIELSEN, *Handb.*, p. 235.

15 RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 59; 67.

incontestablement un sacerdoce suprême d'origine divine [16], on n'en trouve pas trace dans la sobre titulature des mukarrib de Saba.

La fonction et le titre de mukarrib sont peut-être d'origine qatabanite, et auraient passé aux Sabéens [17]. Il semble que la fonction ait disparu à Qatabân avant de disparaître à Saba [18]. Dans ces deux États, l'ancien régime théocratique fut remplacé par un régime laïc : évolution préparée sans doute depuis un certain temps [19], mais qui fut consacrée définitivement le jour où un mukarrib abandonna son titre pour prendre celui de roi [20]. Il est caractéristique que ce changement de régime ait coïncidé, à Saba, avec l'incorporation au territoire national de vastes régions nouvellement conquises [21].

2. TITULATURE DES MUKARRIB DE SABA

Les inscriptions qui font mention d'un mukarrib peuvent se diviser en deux catégories, suivant que le mukarrib est mentionné avec ou sans le titre.

1. MENTION DE MUKARRIB PAR LE NOM ET LE TITRE

Le mot *mkrb* ne se présente jamais au pluriel ni au duel, pas plus qu'à l'état indéterminé ou avec l'article. Il est toujours suivi du mot « Saba », et n'est employé que par le titulaire lui-même de la fonction, avec son nom, lorsqu'il donne sa titulature au début d'une inscription relatant ses propres actions.

Le titre de mukarrib se présente, presque sans aucune exception, dans une titulature qui suit le schéma que voici de CIH 366, 1 : « Yada' 'il Darih, fils de Sumhu'alay, mukarrib de Saba », schéma

16 Cf. RHODOKANAKIS, *Kohlân*, p. 41 sqq.

17 Cf. HOMMEL, dans *Handb.*, p. 86-87; RHODOKANAKIS, *Kohlân*, p. 37.

18 HOMMEL, *loc. cit.*; RHODOKANAKIS, *Handb.*, p. 118.

19 RHODOKANAKIS, *Handb.*, p. 118.

20 A Saba, ce fut Karib'il Watar : RES 3945,1; cf. RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 38. A Qatabân, ce fut Yada' 'ab Dubyân : RES 3550 + Ry 390, etc.; cf. RHODOKANAKIS, *KTB* I, p. 35 n. 1.

21 Cf. RES 3945; 3946; RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 39 sqq. et GROHMANN, dans *AST* I, p. 111 sqq.

dans lequel le mukarrib mentionne son épithète, mais non celle de son père [1]. Parfois cependant l'épithète du père est également donnée [2]. La titulature des mukarrib de Qatabân est conforme à ce schéma [3]. Toutefois, à Qatabân des titres sacerdotaux font encore généralement partie de la titulature des mukarrib [4]; à Saba par contre n'existait que le simple titre de « mukarrib de Saba ».

1 Voici les références à cette titulature (b. = bn « fils ») : Damar'alay Watar b. Karib'il : RES 4401,1; Karib'il Bayyin b. Yata' 'amar : CIH 627; Karib'il Watar b. Damar'alay : RES 3945,1; 3946,1; 3948,1-2; 4844,1-3; 4850; Gl. A 776,1-3; A 777,1-2; Sumhu'alay Yanûf b. Damar'alay : RES 4566; Yada' 'il Dariḥ b. Sumhu'alay : CIH 366; 957; RES 3949; 3950; Fakhry 17 + 36; 38; Yada' 'il Yanûf b. Karib'il : Gl. 1561. — Titulature semblable mais mutilée : [....] b. Sumhu'alay : Gl. 1527 (= RES 3386 inédite, où la mention de Yada' 'il Dariḥ est une simple conjecture de E. Glaser); [...'ala]y Dariḥ b. Yada' 'il : CIH 979; [...] b. Yata' 'amar : RES 4125,1-2. — Notons encore les fragments de titulature : ... *mkr*[*b*] : RES 4492; [....] mukarrib de Saba a construit : RES 4906; [muka]rrib de Saba a construit : RES 4429. Quant à RES 5096,1, [*mkrb s*]*b' bn*... que le *RES* lit : [mukarrib de Sa]ba, fils de, nous lisons : [mukarrib de Sa]ba a constr[uit] (*bny*). RES 5103, que le *RES* lit : [*mkrb*] *sb' bn s*[*mh'ly*], appartient vraisemblablement, comme peut-être aussi l'inscription précédente, à la période royale, et doit se lire : [*mlk*] *sb' bn s*[*mh'ly*].

2 Sumhu'alay Yanûf b. Yada' 'il Dariḥ : CIH 636; RES 4814; Yata' 'amar Bayyin b. Sumhu'alay Yanûf : CIH 622; RES 4431; Fakhry 111. Ajouter RES 4474 et 4494 où les mots [Yata' 'amar Bayyin b.] ont disparu. RES 4496, qui mentionne [Yata' 'ama]r Bayyin b..., appartient probablement à RES 4494.

3 Sans l'épithète du père : RES 3540; 3550; 3880; 4328. Avec l'épithète du père : RES 3668. Le schéma nom-filiation-titre est encore employé pour les rois de Ma'în, Kaminâhu et Sum'ay, quand la filiation est donnée : cf. MORDTMANN, *BME* II, p. 110-111. Ajoutons-y les rois de Qatabân, et les anciens rois de Ḥaḍramawt (RES 2775; Hamilton 2). Le même schéma est encore suivi pour le mukarrib de Ḥaḍramawt dans RES 2687,1, ce qui nous porte à croire que l'institution des mukarrib est ancienne en Ḥaḍramawt comme à Saba et Qatabân, et non d'époque récente, comme on l'a cru généralement du fait de la mention de Ḥimyarites dans RES 2687. Notons cependant que dans RES 2687 le mukarrib est nommé avec sa titulature par un tiers, contrairement à l'usage sabéen et qatabanite. La mention d'un autre mukarrib de Ḥaḍramawt dans Ingrams 2, 3, affirmée par Philby, nous paraît extrêmement douteuse.

4 Voici la titulature contenue dans RES 3540 d'après l'interprétation de N. RHODOKANAKIS, *Kohlân*, p. 40 sqq. : « Šahr Halîl(...) fils de Yada' 'ab, mukarrib de Qatabân, premier-né de 'Anbay et de Ḥawkum, (dieu) de l'oracle

On ne connaît qu'un seul exemple certain où la titulature d'un mukarrib de Saba ne suit pas le schéma donné plus haut : il s'agit de Fakhry 70, 1. L'auteur de cette inscription porte la titulature suivante : « Damar'alay Ya(nû)f, mukarrib de Saba, fils de Yakrubmalik Watar, a bâti ... ». Le titre précède ici la filiation. Cette particularité s'explique vraisemblablement du fait que Yakrubmalik Watar n'avait peut-être pas exercé lui-même la fonction : on ne connaît pas de mukarrib du nom de Yakrubmalik.

RES 4474 et 4494, qui mentionnent toutes deux un Sumhu'alay Yanûf, mukarrib de Saba[5], paraissent à première vue constituer un nouveau type de titulature. Il n'en est rien cependant : le début de ces inscriptions est mutilé, ce qui permet de les restituer conformément à CIH 622, 1-2 : « Yata' 'amar Bayyin, fils de Sumhu'alay Yanûf, mukarrib de Saba ».

F. Hommel[6] a restitué CIH 367, 1, de la façon suivante : [Sumhu'alay, mukarrib de Saba] a construit ... ». Les arguments qu'il invoque ne nous paraissent pas suffisants pour justifier la restitution d'une titulature qu'aucun exemple n'atteste[7].

Il convient d'ajouter enfin que le titre de mukarrib s'employait uniquement dans la titulature (nom, épithète, éventuellement filia-

et de la décision, contrôleur (?) de l'auxiliaire du prêtre de 'Amm *TNTM*, prêtre et vassal de 'Amm Ray'ân, seigneur de la campagne de *LTK*... »

5 RES 4474 : [Sumhu'ala]y Yanûf, mukarri[b de Saba]; RES 4494 : [Su]mhu'alay Yanûf mukarrib de Saba, a bâti...

6 *Aufsätze*, p. 145.

7 Cette restitution est fondée sur l'ampleur de la lacune, qu'on peut déterminer en restituant lignes 2 et 3 la formule *hwṣt kl gwm* etc. de CIH 366, 957, et dont la fin se retrouve ligne 3. L'espace ainsi déterminé ligne 1 est trop court pour une titulature complète, ou pour un nom avec épithète et filiation, trop long pour un nom avec épithète sans filiation. La restitution proposée se justifierait, selon F. Hommel, du fait que Sumhu'alay, le plus ancien mukarrib connu, était peut-être le premier mukarrib, et à ce titre ne mentionnait pas sa filiation. Cependant dans CIH 366 et 957, la formule *hwṣt* est précédée d'une courte proposition. En restituant lignes 2 et 3 la formule *hwṣt* etc. précédée des mots *dbḥ 'ttr* comme dans CIH 957, l'ampleur de la lacune de la ligne 1 devient suffisante pour contenir les nom et épithète d'un mukarrib, avec le nom du père, mais sans le titre, formule utilisée couramment par les mukarrib. On peut par exemple envisager la restitution « Yada' 'il Darih b. Sumhu'alay », ce personnage étant l'auteur de CIH 366, 957 et RES 3949, dans lesquelles revient l'expression *hwṣt kl gwm*.

tion, et titre) donnée au début des inscriptions, et n'était plus répété au cours de celles-ci. Dans les cas où le mukarrib devait se référer à lui-même dans le cours d'une inscription, il le faisait toujours par son nom seul, sans épithète.

2. MENTION DE MUKARRIB PAR LE NOM SEUL, SANS LE TITRE

Les mukarrib étaient seuls à pouvoir utiliser le titre « mukarrib de Saba ». Cependant il leur arrivait de l'omettre. D'autre part, les tiers se référant à des mukarrib ne pouvaient mentionner ceux-ci avec leur titre. Dans tous ces cas, seul le nom du mukarrib est employé, avec ou sans épithète, et avec ou sans l'indication de la filiation.

Les mukarrib portent invariablement un des noms suivants : Damar'alay, Karib'il, Sumhu'alay, Yada''il, Yata''amar et peut-être Yakrubmalik. Ces noms sont combinés avec une des épithètes Bayyin, Dariḥ, Watar et Yanûf. Ils étaient réservés exclusivement aux souverains, mais, à la suite des mukarrib, les rois de Saba les ont portés assez régulièrement jusqu'après le début de notre ère. En l'absence du titre, il sera donc parfois difficile à première vue de déterminer si une inscription donnée, qui contient un de ces noms, doit être attribuée à un mukarrib ou à un roi. Cependant certains critères permettront de résoudre dans la plupart des cas cette difficulté.

Le personnage en question pourra souvent être identifié par simple comparaison de son nom avec épithète, et de sa généalogie, avec ceux de la liste des mukarrib et des rois connus d'une façon certaine par ailleurs[1]. A partir de cette identification, on peut établir l'emploi de certaines formules fixes qui permettent à leur tour de résoudre d'autres cas douteux. Ainsi on constate que les rois de Saba n'omettent que très rarement leur titre dans les inscriptions dont ils sont les auteurs. D'autre part, dans les invocations finales, l'épithète du souverain n'est mentionnée pratiquement que dans le cas où il s'agit d'un roi, et non d'un mukarrib. On peut en faire la preuve notamment grâce au fait que certains noms mentionnés

1 Voir MLAKER, *HL*, p. 72-127, et spécialement p. 102-104, où est donnée une liste des mukarrib, à laquelle nous nous référons. Une autre liste, avec références, est donnée dans PHILBY, *SA Chronology*, p. 248-249.

avec une épithète donnée dans ces invocations n'ont été portés que par des rois, attestés par ailleurs avec leur titre.

La direction de l'écriture des inscriptions fournit un critère utile en certains cas. Cette direction ne peut être établie avec certitude que dans les inscriptions de plus d'une ligne; en effet la première ligne d'une inscription sénestrogyre, et celle d'une inscription boustrophédone, sont toutes deux tracées de droite à gauche. Si l'on excepte les inscriptions du dernier mukarrib Karib'il Watar qui prit le titre royal — inscriptions qui sont soit boustrophédones, soit sénestrogyres — on ne connaît qu'une seule inscription de plus d'une ligne sénestrogyre, RES 4904, qui mentionne le titre de mukarrib. Par contre, de toutes les inscriptions de plus d'une ligne qui mentionnent le titre de roi de Saba, quatre seulement sont boustrophédones[2]. L'écriture sénestrogyre semble donc n'avoir été que très rarement utilisée sous les mukarrib, pour se généraliser brusquement à l'époque du dernier de ceux-ci et éliminer presque complètement l'usage de l'écriture boustrophédone.

Ces différents critères permettent de départager d'une façon presque certaine les inscriptions dans lesquelles des mukarrib sont nommés sans le titre et celles où il est question de rois. On trouvera plus loin, notamment dans la partie de ce chapitre consacrée aux invocations (*infra,* p. 82 sqq.), la mise en œuvre de ces critères pour certains cas particuliers.

Il n'est pas sans intérêt de noter les différentes façons dont les mukarrib pouvaient être mentionnés sans leur titre : nom avec ou sans épithète, et avec ou sans la filiation, d'après que l'inscription avait pour auteur le mukarrib lui-même ou un tiers.

a) *inscriptions dont l'auteur ne peut être déterminé.*

Sous ce titre se classent une série d'inscriptions qui n'ont conservé pratiquement que des fragments de noms de souverains[3].

2 RES 4844; 4850; Gl. A 776; A 777.

3 Nous donnons ici tous les noms mutilés de souverains, pour autant que la généalogie ne permette pas d'établir qu'il s'agit de rois. Damar'alay : RES 4397; Yada' 'il : Fakhry 33; [Yakru]bmalik : RES 5104; [Yaṯa' 'ama]r Bayyin b.... : RES 4496; [Yaṯa]' 'amar Bayyin b.... : RES 4432; [...]'alay b. Yada' 'il : RES 4382; [...]'alay Darih b. Yada'[' il] : RES 3389 (cette

b) *inscriptions rédigées par des mukarrib.*

Il faut faire ici une distinction selon que le mukarrib se nommait lui-même au début d'une inscription, ou qu'il faisait allusion à lui-même dans le cours d'une inscription au début de laquelle il avait donné sa titulature.

Au début d'une inscription, lorsqu'il ne mentionne pas son titre, le mukarrib donne son nom, son épithète, ainsi que le nom seul de son père [4]. Les exceptions apparentes à cette règle sont imputables à l'état fragmentaire de certaines inscriptions [5].

On ne peut donner d'explication au fait que les mukarrib jugeaient en certains cas inutile de mentionner leur titre. Il faut en tout cas écarter l'hypothèse selon laquelle les inscriptions où un mukarrib omet son titre relateraient des actions accomplies par le mukarrib soit comme personne privée, soit alors qu'il n'était encore qu'héritier du trône. Des décrets ou des documents

séquence ne se retrouve ni dans la liste des mukarrib, ni dans celle des rois, de Mlaker; l'inscription encore inédite, n'est connue que par un extrait); [...]Darih b. Sumhu'alay... : CIH 906,4; [...] Bayyin b. ... : RES 4448; ... Watar ... : Fakhry 32; [...] b. Sumhu'alay ... : Fakhry 24; [...] b. Yata'mar ... (sic) : RES 4452; [... Ya]da' 'il, a construit ... : RES 4402.

[4] Damar'alay Watar b. Karib'il : CIH 610; Karib'il Bayyin b. Yata' 'amar: CIH 632; 637; Karib'il Bayyin b. Sumhu'alay : Gl. 1528; [Ka]rib'il Watar b. ... : Philby 101,1; Sumhu'alay Yanûf b. Yata' 'amar : CIH 631; Yata'-'amar Bayyin b. Sumhu'alay : RES 3650 ABC (inédit); Yata' 'amar Watar b.Sumhu'alay : CIH 563 + 956; Yada' 'il Darih b.... : RES 4399 (fragment mutilé, mais le nom se trouvait au début de l'inscription; le mukarrib est donc l'auteur de celle-ci).

[5] Yada' 'il D[arih ...] : Fakhry 23; [... b.] Damar'alay : Fakhry 26 bis; Yada' 'il a dédié à Hawbas Marhab : RES 4516,1-2. Cette inscription boustrophédone est complète, selon E. Glaser. Cependant la première ligne est dextérogyre, ce qui indique qu'elle devait être précédée d'une autre ligne. Comme on ne connaît pas d'autre dédicace certaine de mukarrib, nous croyons que l'inscription émanait en fait d'un [serviteur de] Yada' 'il. La même remarque vaut pour RES 4510,1 : [... Yata]' 'amar a dédié à Hawbas ..., dont le début a disparu. Cf. *infra*, p. 92. — Yada' 'il Watar de RES 4410 ne peut être que le roi de ce nom (cf. MLAKER, *IIL*, p. 88 n° 33); c'est le même Yada' 'il fils de Damar'alay de CIH 633. — RES 4730 : « Sumhu'alay Yanûf a entouré d'une enceinte Mârib » doit se lire, d'après Fakhry 91 + 92 : « Yada' 'il Watar roi de Saba b. Sumhu'alay Yanûf... ». — Mentionnons enfin le sceau CIH 761 qui porte les mots *yd' 'l mnṯb*.

officiels tels que CIH 637 et 563 + 956, émanant de mukarrib qui ne donnent pas leur titre au début de l'inscription, seraient inexplicables dans pareille hypothèse.

Dans le cours d'une inscription au début de laquelle il a donné son titre, le mukarrib ne fait allusion à lui-même que par son nom seul, sans épithète ni filiation [6].

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Ce titre groupe nécessairement toutes les inscriptions dans lesquelles se présentent des mentions de mukarrib par des tiers, étant donné l'usage selon lequel ces derniers ne pouvaient mentionner le mukarrib avec son titre.

Les mukarrib sont parfois nommés par des tiers au nombre de deux ou même de trois, dans des suites telles que : « Yaṯa' 'amar, Yada' 'il et Sumhu'alay ». Il ne peut être question d'en conclure que des mukarrib aient régné simultanément [7]. Aucun indice fourni par la titulature ou par d'autres données dans les inscriptions des mukarrib ne permet de le supposer; de plus, sauf dans RES 3858 dont il sera question plus loin, jamais une action n'est attribuée à plusieurs mukarrib à la fois. Car lorsque des mukarrib sont nommés à plusieurs, c'est d'une façon indirecte, dans des expressions consacrées telles que « ami de Yaṯa' 'amar, Yada' 'il et Sumhu'alay », ou dans les invocations. La fin de CIH 418 contient une invocation à Yaṯa' 'amar, Yada' 'il et Sumhu'alay, mais c'est ce dernier seul qui est le souverain régnant, et qui récompense, selon la ligne 2, l'auteur de l'inscription.

L'usage de mentionner plusieurs mukarrib est dû au fait que des tiers n'utilisaient jamais le mot *mkrb*. Au terme sabéen *'dm mlkn*, qui marquait la sujétion d'une personne non à l'égard d'un souverain particulier, mais à l'égard du pouvoir royal en général, ne pouvait correspondre une expression *'dm mkrbn* à l'époque ancienne. Force était donc, pour marquer les liens qui unissaient un sujet à l'institution des mukarrib en général, de nommer avant le souve-

[6] Karib'il : RES 3945,3,6,12,13,17,19; 3946,2; Ḏamar'alay : Fakhry 70,3; Yaṯa' 'amar : CIH 563 + 956,4.

[7] Comme l'affirme W. F. Albright, *Chronology*, p. 12 n. 18, à propos des mukarrib nommés dans RES 3858, qu'il classe, il est vrai, parmi les rois.

rain régnant un ou deux de ses prédécesseurs immédiats : au mot *'mlkn* « les rois », par lequel on se référait plus tard à plusieurs rois successifs, devait correspondre, à l'époque ancienne, l'énumération de plusieurs noms de souverains. L'inscription RES 3858 — la seule qui attribue une action à plusieurs mukarrib — mentionne, ligne 3-4, les longues hostilités entre Saba et Qatabân en se servant de l'expression suivante : « la guerre que Yada' 'il Bayyin et Sumhu'alay Yanûf et Yaṯa' 'amar Watar, et les rois de Saba... ont menée ». On voit par le parallélisme qui apparaît dans cette expression que la mention de plusieurs mukarrib constitue le pendant du terme *'mlkn* qui désigne plusieurs rois successifs.

L'invocation à plusieurs mukarrib mentionnés par leur nom, correspond à son tour à l'invocation minéenne « et par les rois de Ma'în » (au pluriel et non au duel), et qui se rapportait à des rois régnant non simultanément, mais successivement, étant donné qu'il n'y eut jamais à Ma'în plus de deux rois régnant ensemble.

Il semble que l'ordre dans lequel sont nommés plusieurs mukarrib dans les cas cités ci-dessus ne correspondait pas nécessairement à celui de leur succession au pouvoir [8].

RES 3087,34-35, qui cite Sumhu'alay fils de Karib'il est le seul exemple certain de la mention par un tiers de la filiation d'un mukarrib [9]. RES 3858,3-4, signalée plus haut, nomme les mukarrib Yada' 'il Bayyin, Sumhu'alay Yanûf et Yaṯa' 'amar Watar. Ces deux derniers sont encore cités dans RES 4459,1-2. La mention de l'épithète, qui ne se retrouve que dans ces deux cas seulement, est due sans doute au souci d'éviter la confusion avec une suite presque identique de mukarrib antérieurs : Yada' 'il Ḏarih, Sumhu'alay Yanûf et Yaṯa' 'amar Watar [10].

Dans tous les autres cas, et il s'agit presque uniquement des

8 Cf. *infra*, p. 272.

9 Dans un contexte cependant assez obscur. RES 4382 : [...]'alay b. Yada' 'il, classée ci-dessus comme étant d'auteur indéterminé, pourrait constituer un second cas de ce type. Cependant CIH 633 prouve que les rois pouvaient aussi se nommer sans épithète mais avec la filiation. La séquence des noms de CIH 633 convient au fragment RES 4382 qui peut donc appartenir à l'époque royale.

10 Cf. MLAKER, *HL*, p. 102 nº 2-4.

invocations et des expressions consacrées telles que « serviteur de... », les mukarrib sont toujours mentionnés par des tiers au moyen de leur nom seul. Les mukarrib sont nommés seuls [11], à deux [12] ou à trois [13].

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES MUKARRIB

Presque toutes les inscriptions qui font allusion à des activités ou des fonctions exercées par un mukarrib ont pour auteur ce mukarrib lui-même [1]. Ces activités se répartissent aisément sous les rubriques suivantes : constructions, actions en rapport avec le culte, décrets et autres activités politiques, opérations militaires, divers. Loin de faire l'objet exclusif d'une inscription, plusieurs de ces activités sont signalées ensemble dans un même texte. Ainsi des constructions ou des opérations militaires sont souvent accompagnées de sacrifices.

Avant de passer ces différentes actions en revue, rappelons que certaines inscriptions qui comportent la mention d'un titre ou d'un nom de mukarrib sont mutilées au point qu'on ne peut établir à quel titre le mukarrib y figure [2]. Il faut y joindre d'autres

[11] Damar'alay : Gl. 1703,5; Karib'il : CIH 498,1-2; 549,6; RES 4411,2; 4519 B,2; Gl. 1128 + 1129,11; 1703,2,11; Sumhu'alay : CIH 418,2; 439,1; 635; RES 3635,5; 4228,4-5; 4438,1,2; 4847,5-6; Gl. 1703,4; Yada' 'il : CIH 423,4; RES 3087,4-5; 4402; 4516,1 (?); 4813,1; Gl. 1703,1; Yaṯa' 'amar : CIH 924,3-4; RES 3916,2; 3945,8; 4510,1; 4792; Gl. 1703,3,6.

[12] Damar'alay et [...] : RES 4638,3; Karib'il et Damar'alay : CIH 491, 1-2; RES 3636,3; 4490; Karib'il et Sumhu'alay : CIH 965,2-3; RES 3657,B; 4226,5-6; Sumhu'alay et Yaṯa' 'amar : CIH 368,3-4; Yada' 'il et [...] : RES 4121; Yada' 'il et Karib'il : CIH 421,10-12; Yada' 'il et Yaṯa' 'amar : CIH 493,7-8; 494,6-7; 496,3,9-10; Gl. 1175 +1130 + 1134,2; Fakhry 69,3; Yaṯa'-'amar et Damar'alay : RES 4404; Yaṯa' 'amar et Karib'il : Fakhry 89; Yaṯa' 'amar et Yada' 'il : Gl. 1131 + 1132 + 1133,3.

[13] Karib'il, Sumhu'alay et Yada' 'il : RES 4519,A,2-3; Yada' 'il, Sumhu'-alay et Yaṯa' 'amar : CIH 502; RES 4795; 4797,3; 4806 A,1,2; Yada' 'il, Yaṯa' 'amar et Karib'il : CIH 961,2-3; 967,2; RES 4428,2; 4700,2-3; 4810; Yaṯa' 'amar, Karib'il [et Yada' 'il] : RES 4813,2 (cf. *infra*, p. 85 n. 8); Yaṯa' 'amar, Yada' 'il et Sumhu'alay : CIH 418,3-4.

[1] A l'exception de CIH 418,2 et RES 3858,3-4.

[2] Cf. *supra* les références p. 54 n. 1.

inscriptions moins fragmentaires, mais dans lesquelles il n'est pas davantage possible de préciser l'action que le mukarrib y rappelait [3].

1. LES CONSTRUCTIONS

C'est dans le domaine des constructions, dont la mention forme une partie considérable du matériel épigraphique sud-arabe, que se manifeste le plus souvent l'activité des mukarrib.

Les inscriptions qui relatent ces travaux dus à l'initiative des mukarrib, sont généralement brèves. Écrites en lettres de grande dimension, elles étaient souvent encastrées à plusieurs exemplaires dans les murs de l'ouvrage dont elles rappelaient l'édification. On s'explique dès lors pourquoi, à côté de certaines inscriptions mutilées dans lesquelles l'objet de la construction a disparu [4], d'autres se terminent par le mot *bny* « a construit », bien que la finale ne soit pas mutilée, sans qu'aucune précision ne suive ce verbe [5].

Un mur est construit par Yada'il Dariḥ [6]. Sumhu'alay Yanûf, fils de Yaṯa''amar bâtit un édifice du nom de (Ya)f'um [7]. Une maison (ou un temple : *by*[*t*]) est construite par Karib'il Bayyin fils de Yaṯa''amar [8]. Une tour du nom de Yašbum est érigée par le fils d'un mukarrib Sumhu'alay [9]. Trois générations de mukarrib ont laissé des inscriptions relatant des travaux d'irrigation : Damar'alay Watar fils de Karib'il est l'auteur de la con-

3 Voir les références aux fragments de titulature p. 57 n. 3. Ajouter CIH 979; RES 4431; 4474; 4492; 4566; 5103 (?); Philby 101,1; Fakhry 17 + 36; 23; 38.

4 [....*mk*]*rb sb' bny*... : RES 4429; [...*mkrb*] *sb' bn*[*y*...] : RES 5096 (cf. p. 54 n. 1); [...b.] Sumhu'alay Yanûf : RES 4494; Yada'il Yanûf b. Karib'il : Gl. 1561.

5 Karib'il Bayyin b. Yaṯa''amar : CIH 632, deux exemplaires dont un dans la digue de Mârib; Sumhu'alay Yanûf b. Yada'il Dariḥ : CIH 636, deux exemplaires; Yaṯa''amar Bayyin b. Sumhu'alay : RES 3650 (inédite), trois exemplaires, dont un boustrophédon (cf. Höfner, *SEG*, p. 55, Gl. 1558 à 1560); [...b.] Damar'alay : Fakhry 26 bis.

6 RES 4399,1-2.

7 CIH 631.

8 CIH 627.

9 Gl. 1527 (dont RES 3386 ne donnait qu'un extrait).

struction d'un distributeur d'eau [10]. Son fils Sumhu'alay Yanûf et son petit-fils Yaṯa' 'amar Bayyin, ont pris chacun l'initiative de la mise en service d'un réservoir de la digue de Mârib. Les deux inscriptions qui mentionnent ces travaux sont connues en double exemplaire [11]. Alors que les constructions précédentes sont d'intérêt public, c'est à son usage privé, pour l'irrigation de ses domaines, que le mukarrib Ḏamar'alay Yanûf, fils de Yakrubmalik Watar construit un barrage servant de réservoir [12]. Diverses constructions relatives à des temples seront étudiées plus loin, parmi les actions relevant du domaine cultuel.

Cinquante et une brèves inscriptions de contenu identique rappellent que le mukarrib Yada' 'il Bayyin, fils de Yaṯa' 'amar Watar a entouré d'une enceinte la ville de Našq [13]. Yaṯa' 'amar Bayyin, fils de Sumhu'alay entoure d'une enceinte la ville de Ḥarib [14]. Karib'il Watar, fils de Ḏamar'alay, le dernier mukarrib, entoure d'une enceinte les villes de Kutal [15], Yaliṭ [16], Ḥalḥalân [17] et Ša'bân [18]. La construction de l'enceinte d'une ville paraît liée à la prise de possession de cette ville sur l'ennemi. Dans RES 3946,1-2, le même Karib'il Watar mentionne une série de villes conquises qu'il entoura de murs avant de les remettre à son peuple. Notons parmi ces villes Yaṯil, importante ville minéenne, et Kutal, déjà signalée ci-dessus. Dans cette même inscription sont relatés lignes 5-6, différents travaux d'irrigation, et l'achèvement de la superstructure du palais royal à Mârib [19]. Dans RES 3945, du même person-

10 RES 4401.

11 Respectivement CIH 623 et 622; RES 5096, mutilée, qui mentionne une construction d'un mukarrib, contient le mot « Yasrân », qui revient dans ces deux inscriptions.

12 Fakhry 70.

13 CIH 634.

14 RES 4904.

15 RES 3948.

16 RES 4850, ainsi que RES 4844, qui à notre avis portait le même texte, réparti différemment (cf. p. 65).

17 Gl. A 776.

18 Gl. A 777. Cette inscription ainsi que celles mentionnées sous les quatre notes précédentes sont sénestrogyres.

19 Il porte ici le nom de *Slḥm*, qui deviendra plus tard *Slḥn* « Salḥîn », cf. Hommel, *Ethnologie*, p. 666 n. 1.

nage, sont aussi mentionnés, outre des opérations militaires, des travaux d'irrigation (lignes 2-3; 15), et la remise en état des murs et des ouvrages de fortification de différentes villes avant leur transfert à l'administration sabéenne (ligne 7) ; la ville de Sarûm est entourée d'un mur (ligne 7), ainsi que celle de Našq (ligne 17). Enfin le récit d'opérations militaires d'un mukarrib antérieur, auteur de RES 3943, est accompagné de la mention (lignes 4-6) de la construction ou de la réfection de deux portes à Mârib, et de plusieurs ouvrages d'irrigation dans le wâdi Denne au bord duquel était située la capitale.

2. LES ACTIONS EN RAPPORT AVEC LE CULTE

Il nous paraît très peu probable que l'on possède des dédicaces (introduites par le mot *hqny*) de mukarrib. Ceci ressort de l'examen des trois inscriptions qui ont été interprétées dans ce sens.

Dans RES 4844,3, le mot [*hqn*]*y* est restitué avec hésitation après la titulature de Karib'il Watar fils de Damar'alay. Cette restitution n'est valable que pour autant qu'une des deux autres inscriptions atteste qu'un mukarrib ait fait une dédicace. RES 4516 porte les mots : « Yada' 'il a dédié à Hawbas Marḥab » [1]. Selon E. Glaser [2], cette inscription boustrophédone est complète. Cependant la première ligne est dextérogyre, ce qui indique qu'elle était précédée d'une autre ligne. De plus il est contraire à l'usage qu'un mukarrib se nomme sans surnom ni filiation au début d'une inscription (cf. *supra*, p. 55). Le nom de Yada' 'il nous paraît donc être le nom du père du mukarrib auteur de l'inscription. Le troisième texte, RES 4510, porte ligne 1 les mots : « [.... Yaṯa]'-'amar a dédié à Haw[bas...] » ; la ligne 2 contient les restes d'une invocation aux divinités. Pour la même raison que dans l'inscription précédente, Yaṯa' 'amar ne peut être l'auteur de ce texte. A cette raison s'ajoute que, des nombreuses inscriptions de mukarrib, quatre seulement se terminent par une invocation finale : il s'agit uniquement d'inscriptions qui ont trait à la

1 Le nom de Marḥab peut être soit le nom de la tribu dont Hawbas est la divinité tutélaire, soit le nom du temple du clan dû-Marḥab. Cf. JAMME, *Panthéon*, p. 69 et n. 70 et 71.

2 Cf. le comm. du *RES*.

construction d'un temple ou de son enceinte[3]. Enfin on verra ci-dessous que les mukarrib mentionnent diverses sortes de sacrifices, et d'offrandes (*whb*) de statues ou de vêtements à la divinité lors d'opérations militaires ou à l'occasion d'autres activités. A ces hommages rendus exclusivement par les mukarrib à la divinité correspond, dans des circonstances analogues, la dédicace (*hqny*) de personnes, de statues ou d'inscriptions, tant par les particuliers de l'époque ancienne, que par les rois et les particuliers de l'époque royale. Ceci indique que, pour une raison ou l'autre, les mukarrib de Saba ne faisaient pas de dédicace de personnes ou d'objets, et remplaçaient cette pratique par d'autres formes d'offrande. Ces éléments nous paraissent suffisants pour supposer que les auteurs des dédicaces RES 4510 et 4516 ne sont pas des mukarrib, mais des particuliers, « amis » ou « serviteurs » de ces mukarrib. RES 4844 a bien pour auteur un mukarrib, mais le texte de RES 4850, du même auteur et trouvée au même endroit, invite à remplacer la restitution douteuse [*hqn*]*y*... par [*gn'*] *y*[*lṭ*], « a entouré d'une enceinte Yaliṭ ».

La construction de temples et d'autels fait l'objet de plusieurs inscriptions : Yada' 'il Dariḥ fils de Sumhu'alay bâtit Ma'rab, temple de 'Almaqah[4], et l'entoure ensuite d'un mur[5]; la construction du mur d'enceinte d'un autre temple de 'Almaqah par le même mukarrib est accompagnée d'un sacrifice à 'Aṯtar[6]. Le même personnage entoure d'un mur un temple de 'Almaqah[7], et offre à cette occasion un triple sacrifice[8]. Un mukarrib inconnu construit un *qyf*, ou autel-stèle, à 'Almaqah[9]; un autre accompagne une con-

3 CIH 366; 957; RES 3949; 3950.

4 RES 3949.

5 RES 3950.

6 CIH 957.

7 CIH 366.

8 *h(y)ʿ ḥrmtm šltt'd*, que le *CIH* traduit : « delineavit oppidum tripartitum (?) ». N. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 14 et n. 4, fait remarquer que le mot *hyʿ* peut avoir un sens cultuel. *hyʿ šltt'd* représenterait l'expression *dbḥ šltt 'dbḥm* de RES 3945,1. Même interprétation de F. Hommel dans *Handb.*, p. 77, où *ḥrmt* est cependant représentée comme étant l'épouse du dieu. *ḥrmt* désigne plutôt l'enceinte du temple. — Des fragments de cette expression sont conservés dans Fakhry 34,1 et 35, et CIH 869.

9 CIH 367. Cf. *supra*, p. 55 et n. 7.

struction semblable d'holocaustes (?) et du don d'une statue [10]. Yaṯa' 'amar Bayyin, fils de Sumhu'alay élève un *qyf* entre deux tours, et pratique à cette occasion une chasse rituelle [11]. Une chasse rituelle, un sacrifice et la restauration d'une statue d'or de la divinité célèbrent, d'après RES 3946,7, l'acquisition de villes et de territoires au profit de l'État sabéen par Karib'il Watar fils de Ḏamar'alay [12]. Suivant RES 3945,1, ce même mukarrib offre un triple sacrifice à 'Aṯtar et donne un vêtement à 'Aṯtar et Hawbas, lors de la cession de ses conquêtes à l'État sabéen. Dans RES 3943,4, les opérations militaires d'un mukarrib antérieur vont de pair avec la construction d'un temple et de ses dépendances.

Enfin il faut signaler une action particulièrement importante — puisqu'elle paraît avoir eu un caractère politique aussi bien que religieux — dont il est fait mention à plusieurs reprises exclusivement par les mukarrib. Elle est exprimée, avec de légères variantes, dans la formule suivante : *ywm ḥwṣt kl gwm ḏ'lm wšymm w(ḏ)ḥblm wḥmrm* [13]. Cet acte ne fait jamais l'objet exclusif des inscriptions dans lesquelles il se présente; il est toujours au contraire introduit par la conjonction *ywm*, qui marque soit le motif soit la relation temporelle de l'action principale à un événement qui permet de la situer dans le temps [14]. L'action en question est mentionnée en relation avec la construction d'un temple [15] et du mur d'enceinte

10 RES 4906.

11 RES 4177.

12 La chasse rituelle était pratiquée en Arabie du Sud aussi bien par les souverains que par des particuliers. Cf. à ce sujet BEESTON, *Ritual Hunt.* — A propos de la chasse rituelle mentionnée dans RES 3946, N. RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 39 n. 1, souligne qu'elle peut être mise en rapport avec l'accession au trône de Karib'il mentionnée par RES 3945,1, ces deux inscriptions étant de même époque (*AST* I, p. 94). Il note encore dans ces deux inscriptions la mention d'une alliance dont il sera question ci-dessous, et compare à la chasse sacrée et à l'alliance qui marquent le couronnement du roi en Éthiopie. Ajoutons que d'après RES 4912 une chasse rituelle du roi de Ḥaḍramawt a lieu à l'endroit réservé au couronnement. I. ENGNELL, *Studies*, p. 11, mentionne des compétitions athlétiques en relation avec l'accession au trône du roi d'Égypte.

13 A la liste des références données dans JAMME, *Panthéon*, p. 117 n. 524, ajouter maintenant Fakhry 34,2.

14 Cf. RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 7 sqq.; HÖFNER, *Grammatik*, p. 167.

15 RES 3949.

d'un temple [16], par Yada'il Dariḥ fils de Sumhu'alay; la construction d'un *qyf* par un mukarrib inconnu [17]; celle de l'enceinte de Kutal, par Karib'il Watar fils de Damar'alay [18]; et enfin dans RES 3945,1 et 3946,1, à l'occasion des conquêtes de Karib'il Watar, et leur transfert à l'administration sabéenne, ainsi que l'accession (RES 3945,1) de ce mukarrib à la dignité royale.

N. Rhodokanakis donne à *hwṣt* le sens de « établir, placer sous un certain statut » [19]. Il interprète toute l'expression de la façon suivante : « lorsqu'il établit toute communauté de dieu et de patron, et (toute communauté) d'alliance et de *ḥmr* » [20]. A son avis, il s'agirait de l'organisation en une communauté religieuse et théocratique d'individus déjà unis entre eux par les liens de la tribu, c'est-à-dire formant déjà par ailleurs une communauté de travail et d'intérêts communs. Ce groupement serait fait suivant deux principes : celui de la relation à la divinité, selon que celle-ci était un dieu (*'lm*) ou un simple patron (*šymm*) ; et celui des deux formes d'alliance (*ḥblm* et *ḥmrm*). Le sens général de cette interprétation de N. Rhodokanakis est communément admis. C. Conti Rossini [21] et A. F. L. Beeston [22] inclinent cependant à voir dans *ḥblm* et *ḥmrm*, non des formes d'alliance, mais deux autres désignations d'êtres divins. Cette manière de voir paraît peu plausible, car s'il est normal que les mots *ḥblm* et *ḥmrm* n'apparaissent pas ailleurs dans les textes s'ils désignent une forme d'alliance, il serait étonnant, s'ils désignaient des divinités, qu'ils ne se rencontrent au même titre que les mots *'l* et *šym*, lesquels font l'objet de fréquentes mentions. Enfin A. Jamme [23] incline plutôt à voir dans l'expression l'établissement d'une confédération de tribus rapprochées par leur lien avec un dieu commun patronal, qui les unirait par un pacte secret.

N. Rhodokanakis souligne d'autre part la fréquence relative de

[16] CIH 366; 957.
[17] CIH 367.
[18] RES 3948.
[19] *Grundsatz*, p. 145-146; *Stud.* II, p. 8.
[20] Cf. *Stud.* II, p. 7.
[21] *Gwl*, p. 116 n. 3.
[22] *Ph. Collection*, p. 314-315.
[23] *Panthéon*, p. 117 n. 524.

l'expression *hwṣt*, ce qui impliquerait que l'acte ainsi exprimé se répétait, si pas tous les ans, du moins assez régulièrement [24]. On remarquera cependant qu'il n'est attesté que pour deux mukarrib : Yada' 'il Ḏarih et Karib'il Watar, l'auteur de CIH 367 étant inconnu. Ces deux mukarrib sont considérés respectivement comme le second et le dernier mukarrib connus. Le fait que cette action soit mentionnée dans plusieurs inscriptions de ces deux personnages n'implique pas qu'elle se soit reproduite à plusieurs reprises sous le règne de chacun d'eux. Au contraire, exécutée une fois sous chacun de ces règnes, elle a pu servir à dater d'autres événements, conformément au sens de la conjonction *ywm* qui l'introduit toujours. D'autre part, si cette action s'était reproduite fréquemment, il serait étrange qu'elle soit attestée dans plusieurs inscriptions pour deux mukarrib seulement. Il paraît donc plus vraisemblable de supposer que cette organisation des tribus ne s'est réalisée que deux fois : une première fois sous Yada' 'il Ḏarih, dans les débuts de l'établissement de l'État sabéen théocratique, et enfin une seconde fois lors de la réorganisation de cet État au moment des conquêtes de Karib'il Watar, et de l'instauration de la royauté.

3. LES ACTIVITÉS POLITIQUES

On ne possède que fort peu de documents épigraphiques relatifs aux activités politiques des mukarrib.

Il faut signaler tout d'abord quelques décrets. L'inscription CIH 563 + 956 contient un décret de Yaṯa' 'amar Watar fils de Sumhu'alay [1]. Il sanctionne la perception par un prêtre d'offrandes en nature dues pour le libre passage en territoire minéen de bétail importé vers Mârib, ainsi qu'un prélèvement sur ce bétail, effectué à la frontière sabéenne successivement par un collège laïc et un collège sacerdotal. Cette ordonnance avait pour objet d'éviter l'importation clandestine de bétail, en frappant tout contrevenant d'une amende se montant au quadruple des droits normalement perçus. Malgré son importance limitée, ce décret fait ressortir assez nettement la confusion, propre à la forme théocratique de l'État

24 *Stud.* II, p. 166; *AST* I, p. 38.

1 Voir le traitement de cette inscription dans Rhodokanakis, *Sieben Inschr.*, p. 37-45.

sabéen ancien, entre les domaines politique et religieux. En effet, il montre que les prêtres perçoivent les droits de douane au même titre que l'administration civile. De plus, ce décret, qui a pourtant une incidence sur l'administration du culte, n'émane pas d'une autorité spécifiquement religieuse. La formule initiale (ligne 1) se lit comme suit : *[kn wṯb]w wbḍ' whḫr yṯ['] 'mr wtr bn smh'ly wsb' mshnn bklyth[m]w* ... « Ainsi ont décidé et établi et ordonné Yaṯa' 'amar Watar, fils de Sumhu'alay, et Saba, les propriétaires terriens en leur ensemble ». Cette formule diffère à peine de celle de décrets de rois de Saba, dont voici un exemple [2] : *kn wṯb whḫr yd' 'l byn mlk sb' bn krb'l wtr w'dmhmw sb' wfyšn bklythmw,* « Ainsi ont décidé et ordonné, Yada' 'il Bayyin, roi de Saba, fils de Karib'il Watar, et ses sujets, (les tribus de) Saba et Fayšân... ». On voit donc que dès l'époque des mukarrib le pouvoir était exercé, du moins en certaines circonstances, par le mukarrib assisté de représentants de la tribu de Saba, qui était la tribu à laquelle appartenait le territoire sabéen [3]. C'est un collège composé vraisemblablement de représentants de cette tribu [4] qui effectue le prélèvement sur les troupeaux, au même titre qu'un collège sacerdotal. « Yaṯa' 'amar et Saba » sont les garants de l'observance de la loi. On ne s'étonnera point de ne pas trouver ici l'expression qui, ailleurs à cette époque [5], sert à désigner l'État sabéen : « 'Almaqah et Saba ». En effet, il ne s'agit pas ici de l'État sabéen envisagé d'une façon abstraite, mais bien des deux institutions qui sont responsables de l'administration : le mukarrib et la tribu de Saba.

Par l'édit CIH 610 (boustrophédon), Ḏamar'alay Watar, fils de Karib'il, octroie et destine aux Sabéens et aux colons (*bkln*), (le territoire constitué par) l'extension de la ville de Našq, agrandissement déjà décrété par son père. Cette concession implique la jouissance de tout ce qui serait produit grâce à l'irrigation ou spontanément dans le territoire visé [6]. D'après N. Rhodokanakis,

2 CIH 562,1-2; cf. CIH 126,1.

3 Cf. Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 121-122.

4 Rhodokanakis, *Sieben Inschr.*, p. 40 n. 3 et 43.

5 Cf. RES 3945, 3946 etc., et Rhodokanakis, *AST* I, p. 5 n. 2 et 6 n. 2.

6 D'après l'interprétation de Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 126; le *CIH* voit dans la phrase une alternative, et interprète : qu'il faille l'irriguer ... ou qu'il produise de lui-même.

le terme *bkln* désigne la population indigène établie dans la ville et soumise par la conquête [7]. L'extension du territoire de la ville serait une mesure destinée à contraindre cette population à des prestations accrues.

CIH 637 se rattache très vraisemblablement à l'inscription précédente. Cette inscription, qui servait de borne, indiquait la limite de l'extension de la ville de Našq, fixée par Karib'il Bayyin fils de Yaṯa' 'amar. Elle précède chronologiquement l'inscription CIH 610 examinée ci-dessus, par laquelle le fils de Karib'il met à exécution la mesure promulguée par son père [8]. Le lien logique entre les deux textes paraît assez clair; de plus, on ne connaît pas d'autre Karib'il Bayyin, fils de Yaṯa' 'amar, ni parmi les mukarrib ni parmi les rois. Ces arguments suffisent pour attribuer CIH 637 au père de l'auteur de CIH 610, en dépit du fait qu'elle n'est pas boustrophédone. Notons d'ailleurs qu'une autre inscription sénestrogyre, RES 4904, se place deux générations après Karib'il Bayyin.

Ces deux documents illustrent la préoccupation des mukarrib de mettre en exploitation le territoire sabéen ancien ou nouvellement conquis. Cette préoccupation apparaît également dans les documents d'annexion dont il sera question ci-dessous. Elle fera plus tard l'objet de la plupart des décrets des rois sabéens. La question se pose également, sans qu'on puisse lui donner de réponse définitive, de savoir si le terme *gn'* « entourer d'un mur », employé à propos des territoires et des villes transmis par le mukarrib à l'administration sabéenne, et dont il sera traité plus loin, ne constitue pas, comme on l'a vu à propos de la ville de Našq dans CIH 610 et 637, la délimitation de la zone de culture imposée aux habitants pour couvrir le montant de leurs impositions en nature.

Un acte d'une portée considérable est celui de l'annexion, par le mukarrib, des territoires acquis au cours de ses conquêtes. Cette annexion prend la forme d'un transfert ou d'une concession du territoire en question par le mukarrib, à l'État sabéen, désigné par l'expression « 'Almaqah et Saba » : le dieu national et la tribu à laquelle appartenait le territoire sabéen.

7 *Stud.* II, p. 126 sqq.

8 RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 127.

Les trois inscriptions RES 3943, 3945 et 3946 constituent des documents d'annexion de territoires conquis par des mukarrib. Elles ont fait l'objet d'une étude très fouillée de N. Rhodokanakis [9]. Ces inscriptions suivent un schéma analogue : elles débutent par une formule globale marquant l'annexion; vient ensuite l'énumération de diverses actions cultuelles et de travaux de construction qui ont marqué la rédaction de l'inscription; le décret se conclut par la nomenclature des opérations militaires et par celle des territoires annexés, confisqués, acquis par le mukarrib, ou cédés en fief à des alliés.

Dans RES 3943, la formule initiale d'annexion, avec le nom du mukarrib, a disparu. La ligne 1 de la partie conservée de l'inscription mentionne le transfert (*ḥṯb*) à l'État sabéen du territoire de la tribu de Yarfaṯ; la ligne 2, celui du territoire de Dahas, qui avait soutenu un mukarrib de Qatabân dans sa lutte contre Saba. L'inscription signale également de simples conquêtes, ainsi que diverses constructions, notamment à Mârib.

RES 3945 a trait aux campagnes et aux annexions de territoires de Karib'il Watar fils de Ḏamar'alay, qui sont à la base de la fondation du grand royaume sabéen : c'est en effet à l'issue de ces campagnes que Karib'il prit le titre royal.

La formule d'annexion qui introduit le texte de RES 3945 se présente comme suit : [*'l*]*t ḥfṭn krb'l wtr* [*b*]*n ḏmr*[*'*]*l*[*y*] *mkrb sb' bmlkh*[*w*] *l'lmqh wlsb'*... « Voici ce qu'a accordé en propre Karib'il Watar, fils de Ḏamar'alay, mukarrib de Saba, lorsqu'il devint roi, à 'Almaqah et à Saba ... ». Il n'y a pas lieu de passer ici en revue les différentes conquêtes énumérées dans cette inscription. Notons simplement que ces conquêtes se situent principalement en direction sud-est du territoire sabéen, et ont pour objet le royaume de 'Awsân, qui fut détruit. Différentes villes, des territoires irrigués, des plantations d'essences aromatiques, ainsi que les populations qui les occupaient sont confisqués (*stmḥḍ* : 4; 5), transférés en possession à l'État sabéen, c'est-à-dire annexés (*ḥṯb* [*gwlm*] : 6; 7-12; 14), colonisés (*hbkl* : 7), transférés (*ḥṯb* : 7-8) en fief, ou cédés à bail (*hmḥḍ* : 17) à des alliés, rendus à leurs anciens

[9] *AST* I, p. 3-96. — RES 3945 est également traitée, au point de vue philologique seulement, dans BEESTON, *SI*, p. 59-71.

souverains (*ḥṭb* : 12-13), ou placés sous la domination directe de Saba (*hb'l* : 14; 19), ou enfin acquis (*qny* : 12) d'une manière pacifique. Certaines villes sont entourées d'une enceinte (*gn'* : 9; 17) avant d'être transférées à l'État sabéen.

Dans RES 3946, également de Karib'il Watar, il n'est plus question d'opérations militaires, mais simplement de l'incorporation de territoires. La formule d'annexion qui introduit le texte se présente comme suit : *'lt 'hgrm w'bḍ'm gn' whfṭn krb'l wtr bn ḏmr'ly mkrb sb' l'lmqh wlsb'* « Voici les villes et les territoires qu'à entourés de murs et a accordés Karib'il Watar, fils de Ḏamar'alay, mukarrib de Saba, à 'Almaqah et à Saba ». Il s'agit ici de territoires qui, à la différence de ceux mentionnés dans RES 3945, n'ont pas fait nécessairement l'objet d'une annexion pure et simple sans dédommagement [10]. Car de la série de villes et de territoires qui sont entourés de murs avant d'être remis soit à l'État sabéen (ligne 1), soit à Qatabân (lignes 2-3), certains se retrouvent dans l'énumération des propriétés acquises pour l'État (*'sy/qny gwlm*) par le mukarrib auprès de potentats locaux. Il s'agissait là sans doute d'une expropriation avec dédommagement [11]. Enfin le mukarrib se rend personnellement maître par achat (*š'm* : 3-4; cf. RES 3945,12) de clans de serfs, qui sont adjoints au clan de Fayšân; celui-ci constituait donc vraisemblablement le clan affecté aux domaines de la couronne [12], ce qui indique d'autre part que les mukarrib possédaient des domaines personnels [13]. L'inscription mentionne encore divers travaux de construction et des cérémonies religieuses qui ont accompagné l'annexion (lignes 5-7).

Ajoutons qu'en dehors de ces trois grandes inscriptions, d'autres, plus courtes, signalent la construction du mur d'enceinte de différentes villes, opération liée sans doute à l'annexion [14]. RES 3950 mentionne d'autre part l'acquisition (*qny*) par Yada'il Ḏariḥ, fils de Sumhu'alay, du territoire de Yašqar et de ses zones d'irrigation. Notons enfin pour mémoire les brefs fragments CIH 363 et RES

10 Rhodokanakis, *AST* I, p. 94-95.
11 Id., *o.c.*, p. 95.
12 Id., *o.c.*, p. 88.
13 Id., *o.c.*, p. 96 sqq.
14 Cf. *supra*, p. 63.

3916 qui paraissent appartenir à des inscriptions analogues à celles qui viennent d'être passées en revue.

Il convient de revenir en terminant sur un fait politique d'une extrême importance, parce qu'il marque un tournant décisif dans l'histoire de Saba. Il s'agit de l'instauration de la royauté sous le dernier mukarrib, Karib'il Watar. Cet événement, mentionné par RES 3945, 1, est signalé par la formule lapidaire *bmlkhw*, qui fait suite au titre de Karib'il Watar. N. Rhodokanakis [15] fait observer avec raison que cette expression ne peut se traduire autrement que « au moment où il devint roi ». En effet, une traduction « au moment où il prit le pouvoir » ne peut convenir au contexte : l'action exprimée par *bmlkhw* se place après les guerres de conquête de Karib'il Watar, donc après son accession au pouvoir. M. Höfner signale dans l'Ancien Testament un décalque parfait de l'expression [16], avec le sens que lui donne ici N. Rhodokanakis. Par contre, J. H. Mordtmann [17] traduit : « lorsqu'il était encore roi », c'est-à-dire avant de devenir mukarrib. Il fonde cette traduction sur le fait que les lignes 14 sqq. de RES 3945 font état de territoires accordés précédemment par « le roi de Saba », expression qui pourrait se rapporter tout aussi bien à un prédécesseur de Karib'il qu'à Karib'il lui même. De l'avis de J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, et contrairement à l'opinion généralement admise, mukarrib et rois de Saba sont mentionnés concurremment dans les inscriptions anciennes [18]. Ces auteurs se basent notamment pour étayer leur affirmation, sur la juxtaposition de deux fragments d'inscriptions [19], juxtaposition qui appelle de formelles réserves [20]. K. Mlaker [21] fait à bon droit remarquer à ce propos qu'à Saba comme à Qatabân les inscriptions mentionnant des mukarrib

15 *AST* I, p. 38.

16 *Zur Int.* II, p. 83-84 : במלכו, I Sam. 13, 1.

17 Voir en dernier lieu MORDTMANN et MITTWOCH, *Him. Inschr.*, p. 6.

18 H. St J. B. PHILBY, *SA Chronology*, p. 242, envisage la possibilité que les titres de « roi » et « mukarrib » aient été en quelque sorte interchangeables dans les différents États d'Arabie du Sud. Cf. aussi HOMMEL, dans *Handb.*, p. 86 n. 3.

19 RES 4089.

20 Cf. RES 4089, comm.

21 *OLZ*, 37 (1934) col. 528.

sont plus anciennes que celles qui mentionnent des rois, et que, d'autre part, le schéma différent de la titulature : « X, fils de Y, mukarrib de Saba », et « X, roi de Saba, fils de Y » exclut la coexistence des deux institutions.

A notre avis Karib'il a introduit le titre royal qui fut porté exclusivement par ses successeurs, mais il ne l'a jamais porté lui-même dans sa titulature officielle [22]. Il faut en effet faire une distinction entre la formule officielle « X fils de Y, mukarrib de Saba », employée uniquement par le mukarrib au début d'une inscription — la seule dans laquelle le mot mukarrib pouvait être utilisé — et la simple mention du souverain par lui-même ou par des tiers dans le cours d'une inscription.

Dans sa titulature officielle, même après qu'il eût mentionné dans RES 3945, 1, son accession à la royauté, Karib'il n'a jamais porté le titre royal. Dans RES 3946, qui fut gravée en même temps que RES 3945 [23], et présuppose les événements relatés dans cette dernière inscription, Karib'il porte encore la titulature habituelle des mukarrib. RES 3946 mentionne (ligne 1) la construction du mur d'enceinte de la ville de Kutal. Cet événement fait l'objet d'une inscription particulière, RES 3948, dans laquelle Karib'il porte toujours le titre de mukarrib.

Par contre, en dehors de sa titulature officielle, lorsqu'il se référait à lui-même dans une inscription, ou que des tiers le mentionnaient, Karib'il pouvait être qualifié de roi. On ne dispose, en ce qui le concerne, que d'un seul exemple : RES 3945, 14 sq. où il fait allusion à lui-même par l'expression « le roi de Saba » [24]. Cependant l'épigraphie qatabanite fournit à cet égard un parallèle frappant. On sait que le mukarrib Yada'ab Dubyân fut le dernier mukarrib et le premier roi de Qatabân [25]. A la différence de Karib'il, ce souverain a laissé à la fois des inscriptions où il porte

22 Un cas similaire se présente en Assyrie, où le roi Eriba-Adad restaura le titre royal — son fils est appelé « fils du roi » — sans le porter lui-même; cf. LABAT, *Royauté assyro-babylonienne*, p. 18.

23 RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 94.

24 Au sujet de « Karib'il roi de Saba », mentionné dans RES 4624,8 et que K. MLAKER, dans RHODOKANAKIS, *Zur Int.* I, p. 25-26, identifie au premier roi, cf. *infra*, p. 277 sqq.

25 RHODOKANAKIS, *KTB* I, p. 35 et n. 1.

la titulature royale, et d'autres, sans doute plus anciennes, dans lesquelles il a encore la titulature de mukarrib. Une inscription cependant prouve que ce personnage pouvait, tout en portant la titulature de mukarrib, faire allusion à lui-même par l'expression « le roi », et être nommé par un tiers avec la titulature royale. L'inscription en question est RES 3550 + Ry 390. Dans une première partie, Yada'ʾab Ḏubyân donne sa titulature de mukarrib (RES 3550, 1) et fait allusion à la construction d'une passe de montagne et du « maḥtân (autel ?) du roi à Qullay »[26]; dans une seconde partie, l'entrepreneur qui fut chargé de ces constructions se dit « serviteur de Yada'ʾab Ḏubyân, fils de Šahr, roi de Qatabân » (Ry 390, 1-2) et fait également allusion à la construction « du maḥtân du roi » (ligne 4).

4. LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Les inscriptions relatives à des opérations militaires permettent de distinguer deux phases d'hostilités durant la période des mukarrib de Saba.

Une première phase comporte les hostilités de Saba contre Qatabân. Elle s'étend sur plusieurs générations, pour se terminer par une attaque contre Ma'în et contre un peuple allié de Qatabân, environ deux règnes avant l'avènement du dernier mukarrib Karib'il Watar.

Une seconde phase est caractérisée par les guerres de conquête de Karib'il Watar. Celles-ci ont pour objectif le royaume de 'Awsân, au sud-est de Saba et Qatabân. Les États de Qatabân et Ḥaḍramawt étaient alliés de Saba durant ces hostilités, mais ne paraissent y avoir joué qu'un rôle assez effacé.

Au premier groupe d'opérations appartiennent RES 3943 et 3858.

RES 3943 [1], mutilée, relate les opérations contre Dahas, un peuple fixé au sud-est de Qatabân, qui avait soutenu Sumhuwatar, mukarrib de Qatabân, dans un conflit antérieur avec Saba. Il est ensuite question dans l'inscription d'opérations dans le nord : Ma'în

26 L'hypothèse de D. Nielsen, *Handb.*, p. 233, qui considère *mlkn* comme un terme désignant une divinité, n'est pas convaincante.

1 Voir le traitement étendu de cette inscription dans Rhodokanakis, *AST* I, p. 3-19, et l'étude géographique de A. Grohmann, *ibid.*, p. 114-119.

est vaincu, ainsi que les tribus minéennes de Muha'mir et 'Amîr; Ragmat, capitale du roi de Muha'mir, est détruite, de même que d'autres villes en direction du Naǧrân, tandis que Yaṯil, importante cité minéenne, est assiégée et ses zones d'irrigation saccagées.

Le nom du mukarrib auteur de l'inscription a disparu. Tout porte à croire que celle-ci est de deux règnes environ antérieure à RES 3945 [2], et que le mukarrib en question est Yaṯa' 'amar Watar [3]. De la mention d'hostilités avec Qatabân, dont il est ici indirectement question, F. Hommel [4] a rapproché le contenu du fragment archaïque CIH 924, qui fait allusion à la défaite des « fils de 'Amm », terme employé fréquemment pour désigner les Qatabanites; le nom de Yaṯa' 'amar se retrouve également dans ce fragment.

RES 3858 contribue à fixer la durée du conflit entre Saba et Qatabân, à l'époque des mukarrib de Saba. Cette inscription qatabanite fait allusion à un conflit qui opposa « Yada' 'il Bayyin, Sumhu'alay Yanûf et Yaṯa' 'amar Watar, et les rois de Saba, et Saba et ses tribus, et les rois de *R'NN*, et *R'NN* » à Yada' 'ab et Qatabân. N. Rhodokanakis [5] observe que l'expression « Saba et ses tribus » (*'s'bhmw*; le nom de la tribu est construit avec le suffixe au pluriel), appartient à l'époque ancienne de la royauté sabéenne. Le conflit mentionné ici sous les « rois de Saba » est attesté par ailleurs par CIH 375, d'époque royale. Mais la copule qui joint les noms des souverains à l'expression « les rois de Saba » indique qu'il faut voir dans les premiers non pas des rois, mais des mukarrib [6]. Cette inscription fait donc allusion aux hostilités avec Qatabân sous les mukarrib, jusqu'à Yaṯa' 'amar Watar — hostilités dont il était déjà question dans RES 3943 — mais aussi à la reprise de la lutte sous les premiers rois sabéens. Car on sait par RES 3945,14, que sous les derniers mukarrib, et notamment sous Karib'il Watar, Qatabân était momentanément allié à Saba.

2 GLASER, *Skizze* I, p. 62; RHODOKANAKIS, *KTB* I, p. 31 sq.
3 RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 51 sq.; *AST* I, p. 14 sqq.
4 Dans *Handb.*, p. 80 n. 2.
5 *KTB* II, p. 45 sq.
6 Cf. *supra*, p. 59 n. 7; 60.

Dans RES 3943, il n'est question que de Ma'în, sans qu'il soit fait allusion à un roi minéen, bien que l'inscription fasse mention du roi de Muha'mir et du souverain de Qatabân. Nous ne pensons pas qu'on puisse voir dans ce détail une confirmation de la chronologie de W. F. Albright [7], qui place les premiers rois minéens connus peu après l'instauration de la royauté à Saba. Nous signalons ailleurs [8] les raisons qui nous déterminent à placer à une date bien antérieure les premiers rois minéens connus. Les opérations signalées dans RES 3943 se sont donc, à notre avis, déroulées sous le règne d'un roi minéen.

Signalons enfin pour mémoire les fragments RES 4474 bis — qui fait allusion à des opérations contre Dahas — et RES 4480; ces fragments paraissent appartenir à RES 3943.

L'inscription minéenne RES 3022 fait allusion à une expédition sabéenne contre les lignes de communications commerciales de Ma'în avec le nord. Cette opération, qui date de l'époque du roi 'Abyada' Yaṯa', ne nous semble pas pouvoir être placée à l'époque des mukarrib. Ce roi nous paraît devoir être placé en 343 avant J.-C. — et donc à l'époque royale sabéenne — et non en 525, date proposée par K. Mlaker [9].

RES 3945, 3946 [10] et CIH 516, fournissent des éléments sur la seconde phase d'opérations des mukarrib de Saba : les guerres d'annexion de Karib'il Watar, dirigées surtout contre le royaume de 'Awsân.

RES 3945 débute par la mention de cérémonies religieuses et de travaux de construction qui ont accompagné la victoire. Avant le début des hostilités, l'armée sabéenne fut réorganisée (lignes 1-2) [11]. Les premières opérations (3-4) ont lieu dans le sud du Yemen, dans la région de Ma'âfir. Diverses villes sont prises, et le tribut qu'elles avaient refusé de payer antérieurement est doublé. A. Grohmann [12]

7 *Chronology*, p. 11, 15.

8 *Infra*, p. 262.

9 Cf. *infra*, p. 259.

10 Voir le traitement de ces inscriptions dans Rhodokanakis, *AST* I, p. 19-96, et l'étude géographique de A. Grohmann, *ibid.*, p. 119-144 et carte pl. II.

11 Voir une interprétation différente de ce passage dans Beeston, *Lexicography* III, p. 127-128.

12 Dans *AST* I, p. 126.

voit dans cette opération une manœuvre de diversion destinée à couper 'Awsân d'alliés éventuels au nord-ouest. Les hostilités proprement dites contre 'Awsân débutent dans la région de Mayfa'at et du wâdi Ğirdân (4-5), dans la partie orientale de 'Awsân, d'où Karib'il se porte vers le sud-ouest, ravage le Daṯîna, atteint la mer au sud, détruit la capitale du roi de 'Awsân (5-6), et termine ainsi une première campagne. On le trouve ensuite (ligne 7) au nord-ouest de Saba, à proximité du wâdi Naǧrân, où il soumet les deux villes de Sarûm et Ḥumdân, qui étaient peut-être des colonies de 'Awsân. Dans une nouvelle expédition, Karib'il Watar s'attaque à Dahas et *TBNY*, deux territoires alliés de 'Awsân, au nord-ouest du Daṯîna, et aux régions avoisinantes, et il confie ces conquêtes à un allié de Saba (7-13), en rendant d'autre part à ses alliés Yada' 'il de Ḥaḍramawt et Waraw'il de Qatabân des territoires qui avaient été annexés par 'Awsân (12-13). Après ces opérations, Karib'il se dirige vers le nord-ouest, et ravage la ville de Našân, qu'il assiège à nouveau dans une campagne suivante, de même que la ville de Našq, à l'ouest de Ma'în (ligne 14). D'autres villes sont annexées dans ces parages (ligne 15). Našân est épargnée du feu, mais doit payer une amende, et est confisquée au profit de l'État sabéen, tandis que certaines de ses installations d'irrigation sont données aux rois de Ḥarim et Kaminâhu. Našq, de son côté, est rendue aux Sabéens (16-17). Quelques territoires qui sont énumérés ensuite (ligne 18) n'ont pu être identifiés. Enfin, le territoire des tribus de Muha'mir et 'Amîr subit une nouvelle invasion des troupes sabéennes, et est en partie annexé.

De cette inscription RES 3945, il faut rapprocher le fragment RES 3916, qui en rappelle les lignes 7 et 8, et l'inscription fragmentaire CIH 363, qui fait allusion à des opérations contre le Naǧrân. Enfin, on trouve dans CIH 516,4, sq. une allusion à la première des deux expéditions contre la ville de Našân [13]. Dans cette inscription, un roi de Ḥarim rappelle qu'il fit le siège de la ville, et réduisit celle-ci sur l'ordre de Karib'il.

Dans RES 3946 sont énumérés différents territoires que Karib'il a entourés de murs et donnés à l'État sabéen, ou qu'il avait acquis de différentes façons. Comme ces territoires s'étaient trouvés pour

13 Rhodokanakis, *AST* I, p. 53-54.

la plupart à la disposition de Karib'il à la suite d'opérations militaires, il faut les passer rapidement en revue, pour autant qu'on ait pu les identifier. A la ligne 1 sont notamment mentionnés : Kutal, au nord de Mârib; Yaṯil, la ville minéenne dont RES 3943 signalait le siège; Wanab, et d'autres villes dans le voisinage de Mârib. La ligne 2 cite des localités situées entre 'Awsân et Qatabân. La ville de Ṭayyib, au sud de Bayḥân, est acquise pour l'État sabéen. Les villes énumérées ensuite ne peuvent être identifiées. L'inscription se termine par la mention de constructions à Mârib et dans diverses autres villes.

Les campagnes de Karib'il Watar ne se sont pas limitées aux opérations qui nous sont connues par RES 3945 et 3946. On le sait notamment par les fragments CIH 363 et RES 3916, qui appartenaient à des inscriptions similaires et signalent d'autres opérations. D'autre part, différentes inscriptions relatent que Karib'il a entouré de murs plusieurs villes [14]. De ces localités, seule Kutal est mentionnée dans RES 3946,1, parmi les villes que Karib'il a entourées d'un mur avant de les transférer à l'État sabéen. D'autres conquêtes ont donc dû suivre celles qui sont mentionnées dans RES 3945 et 3946.

Les campagnes de Karib'il Watar marquent une expansion considérable de l'influence sabéenne en Arabie du Sud. Le royaume de 'Awsân est détruit; le territoire de Saba rejoint par le sud celui du Ḥaḍramawt; il atteint au nord le Naǧrân, au sud-ouest le massif montagneux du Yemen méridional. Ma'în est temporairement privé de plusieurs villes importantes. Ces conquêtes changent l'aspect de l'État sabéen, qui, peut-être à cause de l'annexion de populations hétérogènes, perd son caractère théocratique : c'est sans doute la signification qu'il faut donner au fait que Karib'il assume le titre royal, qui sera désormais exclusivement porté par ses successeurs.

Un des buts des campagnes de Karib'il Watar avait été vraisemblablement d'assurer le contrôle de la route des aromates dans le nord, jusqu'au Naǧrân, et d'éliminer, dans le sud, la concurrence maritime que le royaume de 'Awsân aurait pu faire au trafic terrestre des aromates [15]. La conquête sabéenne a certainement mis

14 Cf. *supra*, p. 63-64.

15 Cf. *infra*, p. 135.

une fin définitive au royaume de 'Awsân. Bien plus, il semble que la région qu'il occupait ait perdu pendant des siècles toute importance.

Quant aux conquêtes sabéennes dans le Nağrân et en territoire minéen, elles ne paraissent pas avoir été durables. W. F. Albright [16] fixe le début de la royauté minéenne après la conquête de Karib'il Watar. Si on ne peut souscrire à un rajeunissement aussi sensible du début de la chronologie minéenne, la chronologie de W. F. Albright a du moins le mérite de mettre en lumière le fait qu'une partie importante de l'époque royale minéenne se situe après le règne de Karib'il Watar, alors que selon K. Mlaker [17], les conquêtes de Karib'il auraient virtuellement mis fin à l'existence autonome du royaume minéen. L'emprise sabéenne sur Yaṯil et sur l'ensemble du territoire minéen, fut donc de courte durée. Ce n'est qu'au 4e siècle après J.-C. qu'on voit à nouveau un roi sabéen se lancer dans des conquêtes en direction du Nağrân. Jusqu'à la chute de Qatabân, aucun roi de Saba après Karib'il Watar ne paraît avoir effectué d'opérations militaires contre Ma'în. A ce fait surprenant nous ne pouvons trouver d'autre explication que la pénurie de documents. On pourrait évidemment supposer que la route terrestre des aromates s'était déplacée vers l'est et évitait à la fois le territoire sabéen et le territoire minéen proprement dit, rendant inutile la conquête de Ma'în. Mais cela n'expliquerait pas pourquoi les rois sabéens n'ont pas, outre leurs guerres contre Qatabân, porté également leurs efforts vers le Nağrân, où devait nécessairement aboutir toute route commerciale venant de l'Arabie du Sud.

5. DIVERS

Nous groupons sous ce titre diverses actions effectuées par des mukarrib, et qui ne rentrent pas dans les catégories étudiées plus haut, ainsi que certaines actions de tierces personnes en faveur ou au détriment des mukarrib.

D'après CIH 418,2, un personnage mis à la tête des ouvriers chargés de la réfection d'une route, reçoit pour cette prestation une

16 *Chronology*, p. 15; cf. WINNETT, *Place of the Minaeans*, p. 8.
17 *HL*, p. 99-100.

attestation de « Sumhu'alay, de ses propriétaires fonciers et de ses citoyens de Fayšân » (*smh'ly wmsḫnt*[*h*]*w w'hr*[*w*] *fyšn*). On retrouve ici, à côté de Sumhu'alay, les propriétaires fonciers associés à l'exercice du pouvoir législatif[1], ainsi que les chefs de la tribu de Fayšân, tribu placée sous l'autorité personnelle du souverain[2].

CIH 635, mutilée, mentionne la construction d'une fortification par un tiers sur l'ordre (*bmḥr*) de Sumhu'alay. Le mukarrib Karib'il Watar dispose des filatures[3] d'un de ses prédécesseurs dans RES 3916,2 et 3945,8. Des autels à parfum (?) sont construits pour Yaṯa' 'amar d'après CIH 924,3-4. Enfin d'après Fakhry 70,3 le mukarrib Ḏamar'alay Yanûf bâtit un réservoir pour l'irrigation de ses domaines, et ordonne « que personne ne revendique contre Ḏamar'alay ce réservoir ».

4. INSCRIPTIONS RÉDIGÉES PAR DES TIERS ASSOCIANT DES MUKARRIB A LEURS ACTIVITÉS

Sous ce titre sont groupées toutes les mentions de mukarrib par des tiers, pour autant qu'aucune action n'y soit attribuée aux mukarrib.

1. LES INVOCATIONS

Deux critères : la direction de l'écriture, et l'emploi de formules stéréotypées, permettent de déterminer si le souverain nommé dans une invocation est un mukarrib ou un roi.

A de rares exceptions près, toutes les inscriptions contenant une invocation à un souverain explicitement qualifié du titre de roi sont sénestrogyres. Au contraire, lorsque la mention du titre fait défaut, il s'agit presque toujours d'inscriptions boustrophédones. On peut donc considérer à première vue, et sauf exceptions à déterminer ultérieurement, que les personnages portant un patronyme réservé aux souverains et mentionnés dans les invocations boustrophédones, sont des mukarrib.

1 Cf. *supra*, p. 69.
2 Cf. *infra*, p. 123 n. 5.
3 Cf. *infra*, p. 93 n. 11.

Dans les invocations où le titre royal est explicitement mentionné, le nom du roi est précédé du mot « leur seigneur ». Au contraire, dans les invocations où le titre fait défaut, le nom du souverain n'est pas précédé du mot « seigneur ». Ces dernières inscriptions mentionnent donc vraisemblablement des mukarrib.

Notons aussi que dans les invocations sénestrogyres et celles dans lesquelles le titre royal est explicitement cité, le souverain est généralement nommé avec son épithète. Au contraire, les mukarrib mentionnés par des tiers ne le sont que par leur nom seul, sauf de très rares exceptions. D'autre part, tandis que dans la plupart des invocations d'inscriptions boustrophédones se succèdent plusieurs noms de souverains sans épithète, les invocations d'inscriptions sénestrogyres, ou qui se rapportent explicitement à des rois, n'en citent généralement qu'un seul, et celui-ci est suivi de l'épithète.

Enfin à toutes les époques de la royauté sabéenne la formule d'invocation diffère suivant que l'inscription relate une construction ou une dédicace; la formule introduite par la préposition *b* ne se présente que pour des constructions, tandis qu'une formule différente est utilisée pour les dédicaces. Dans les inscriptions antérieures à la période royale, au contraire, les invocations sont introduites par la préposition *b*, aussi bien lorsqu'il s'agit de dédicaces que lorsqu'il est question de constructions. Cet indice nous détermine par exemple à considérer comme appartenant à l'époque des mukarrib la dédicace Gl. 1128 + 1129, pourtant sénestrogyre et ne mentionnant qu'un seul nom de souverain dans l'invocation.

Ces différents éléments permettent de placer à l'époque des mukarrib toutes les inscriptions qui vont suivre. Sauf indication contraire, elles ne comportent toutes qu'une ligne, ou sont boustrophédones.

Les invocations aux mukarrib sont pour la plupart précédées de l'invocation aux divinités, généralement suivant la formule : « Par ʿAṯtar et par ʾAlmaqah et par ḏât-Ḥimyam (et par ḏât-Baʿdân) ». Lorsque plusieurs mukarrib sont nommés, leurs noms sont toujours reliés par la particule *wb* « et par ». Notons en passant que ce détail permet de distinguer les invocations, même fragmentaires, d'autres expressions telles que « serviteur de Yataʿ ʾamar et Sumhuʿalay », dans lesquelles les noms de plusieurs mukarrib ne sont reliés que par la conjonction *w* « et ».

En dehors de quelques fragments d'invocation détachés de l'inscription dont ils faisaient partie [1], les inscriptions qui contientent des invocations à des mukarrib se répartissent en deux groupes, suivant qu'elles mentionnent une construction ou une dédicace.

a) *inscriptions relatives à des constructions.*

RES 4438 commémore une construction indéterminée dont l'auteur est un « serviteur de Sumhu'alay ». L'invocation, qui ne mentionne pas de divinités, comprend les noms de Sumhu'alay, et ceux de Sumhuriyyam et 'Abkarib, vraisemblablement deux chefs locaux.

Ayant supervisé la réfection d'une route, un personnage reçoit une attestation de « son seigneur Sumhu'alay », dans CIH 418. L'invocation mentionne Yaṯa'amar, Yada'il et Sumhu'alay, ainsi que Yaṯa'karib Faqdân, le père du dédicant. Les noms de Yada'il et Yaṯa'amar se présentent dans une inscription relative à la dédicace de deux personnes lors de l'achèvement d'une construction[2]. Deux personnages, [serviteurs?] de Yada'il, Sumhu'alay et Yaṯa'amar dédient, dans RES 4806, l'achèvement d'une construction. Ces trois noms de mukarrib reviennent dans l'invocation. La même suite de noms est fournie par l'invocation de RES 4795, inscription qui mentionne la construction ou la réfection d'un bâtiment.

b) *inscriptions relatives à des dédicaces.*

Deux dédicaces en rapport avec des constructions — RES 4806 et 4795 — viennent d'être mentionnées ci-dessus. La dédicace de personnes, que renferme la première d'entre elles, était fréquente à l'époque des mukarrib. CIH 496 [3] mentionne la consécration de

[1] Ḏamar'alay : RES 4638; Karib'il : RES 4411,1-2; Yada'il : RES 4121; Karib'il et Sumhu'alay : CIH 965; Yaṯa'amar et Ḏamar'alay : RES 4404; Karib'il, Sumhu'alay et Yada'il : RES 4519 A; Yada'il, Sumhu'alay et Yaṯa'amar : CIH 502; Yada'il, Yaṯa'amar et Karib'il : CIH 961,2-3.

[2] Gl. 1175 + 1130 + 1134 (= 1576).

[3] Dont RES 4845 comporte des fragments, et non les restes d'une copie. CIH 496 a été copiée par J. Halévy : Hal. 630 + 631; E. Glaser a ensuite copié cette inscription, mais diminuée des fragments déposés au Louvre (*CIH Tables*, II, pl. XVIII); d'après Höfner, *SEG*, p. 34, Gl. 1570 a = Hal. 631,5-7; Gl. 1570 b = Hal. 631,8-10, et Gl. 1556 = Hal. 630 [Gl. 1556, qui n'a que 7 lignes, d'après Hommel, dans *Anhang*, p. 12 A, ne peut contenir que les lignes

deux personnes par un certain Nabaṭkarib « lorsqu'il fut mis à la tête de Kutal par Yada'ab, et lorsqu'il fut chargé de la construction du temple de dât-Ḥimyam ». L'invocation mentionne Sami' en plus des divinités habituelles. Les personnes qui y figurent sont Yada''il, Yaṯa''amar, ainsi que Yada''ab; elle se termine par le nom de la ville : Kutal. Une inscription similaire, CIH 493, signale l'offrande d'une personne, mais omet le nom de Yada''ab dans l'invocation. On connaît encore deux invocations similaires, trouvées au même endroit, mais détachées de tout contexte : CIH 498 mentionne en plus des mukarrib, les noms de Yada''ab et 'Aḫkarib, et RES 4847,5-6 celui du mukarrib Sumhu'alay. N. Rhodokanakis [4] a établi, contre l'avis de M. Hartmann [5], que Yada''il, Yaṯa''amar et Karib'il, ainsi que Sumhu'alay mentionnés dans ces inscriptions sont bien des mukarrib de Saba et non des rois de Kutal. Yada''ab et 'Aḫkarib sont des dynastes locaux, vassaux des mukarrib.

L'auteur de RES 4226 consacre sa famille à 'Almaqah. L'invocation mentionne Wadd à côté des divinités habituelles, et les mukarrib Karib'il et Sumhu'alay, ainsi que deux autres personnages du nom de 'Ammriyyam et Yaḍraḥmalik. Deux personnes consacrent leur fils comme [....] du prêtre de 'Aṯtar [6]. L'invocation cite

1-7 partie droite de Hal. 630]. H. St J. B. Philby (RES 4845) n'a plus copié de Hal. 631 que le fragment correspondant à Gl. 1570 b : Philby 17; et de Hal. 630, que les parties que n'avait pas copiées E. Glaser : lignes 1-7 partie gauche, et 8-11 : Philby 18 + 19. Selon la copie d'Halévy, l'inscription a 10 lignes; selon celle de Philby, les deux dernières lettres du dernier mot commencent une onzième ligne. — CIH 494 présente un contexte semblable à CIH 496, mais le début est mutilé; un des noms de personnes consacrées est certainement différent. RES 4845 bis contient le reste d'un nom (vraisemblablement de personne consacrée) et le bout de phrase « lorsque Yada' 'ab l'a mis [à la tête de Kutal] ». On aurait donc trois inscriptions relatant une consécration de personnes à l'occasion d'une nomination par Yada' 'ab, peut-être d'un même personnage, confirmé à plusieurs reprises dans sa charge. — Rapprochons ces inscriptions de CIH 517, qui mentionne également l'offrande d'une personne ('Aṯat, cf. n. 9 ci-dessous) lors d'une nomination par un roitelet, vassal d'un mukarrib. L'invocation de cette inscription contient aussi le nom de la ville (Haram).

4 *KTB* II, p. 51-54.

5 *Ar. Fr.*, p. 603.

6 Gl. 1131 + 1132 + 1133.

Yaṯa‘ ’amar, Yada‘ ’il, et le père des deux dédicants. Dans l’inscription sénestrogyre Gl. 1128 + 1129, une femme consacre ses quatre fils à ’Almaqah. L’invocation est faite à Karib’il, ainsi qu’à Yaṯa‘, père de la dédicante, dont le nom est partiellement conservé au début de l’inscription.

Le mukarrib Yada‘ ’il est invoqué à la fin de l’inscription CIH 423, par laquelle plusieurs personnes se consacrent elles-mêmes, avec huit objets votifs en or.

Un *qrḍ* (homme d’affaires?) de Yada‘ ’il, dédie sa maison à la divinité [7]. L’invocation comporte les noms de [... Ya]ṯa‘ ’amar, Karib’il [et Yada‘ ’il] [8]. Karib’il est invoqué après les divinités lors de la dédicace de deux réservoirs portant le nom de Yaṯa‘ [9].

Certaines inscriptions ne font pas mention de l’objet de la dédicace. Yaṯa‘karib, roi de ’Arba‘, fait dans Fakhry 69 une dédicace à Hawbas. L’invocation est au nom de Yada‘ ’il, ainsi que de ‘Amm’amin, père du dédicant. Les dédicaces CIH 491 à Hawbas et ’Almaqah, et RES 3636, où un personnage se met sous la protection de la divinité, se terminent toutes deux par l’invocation à Karib’il et Ḏamar‘alay, ainsi que ’Ilkarib et Naša’amar, kabîr des intendants.

Dans CIH 421, [Ša]raḥ et Ḥam‘aṯtar font une dédicace, vraisemblablement pour obtenir une bonne récolte et l’abondance des

[7] RES 4813.

[8] Nous préférons cette restitution à celle du *RES* : [Yada‘ ’il, Ya]ṯa‘ ’amar et Karib’il, du fait que, d’après le début de l’inscription, Yada‘ ’il doit être le mukarrib le plus récent.

[9] CIH 549 : *ḥqny wrdnhn yṯ‘*. Le nom de Yaṯa‘ est généralement interprété ici comme nom de divinité. Cette interprétation est impossible, car en ce cas le nom de la divinité suivrait le nom de la chose offerte (*wrdnhn*), après le verbe *ḥqny*. Or dans les quelque 250 cas connus d’emploi des verbes *ḥqny*, *sqny* et *śl’* avec un double complément, le nom de la divinité précède toujours, sauf dans RES 2965,2 (*śl’*) et 4230 A,2 (*ḥqny*), où le nom de la divinité suit, mais est muni des prépositions *k* et *l* respectivement. Yaṯa‘ ne peut donc être que le nom des réservoirs. On connaît plusieurs cas de constructions doubles qui ont le même nom (CIH 576; RES 3958,12; 4627,5; Nami 14, etc.). En ce cas cependant le nom est généralement répété; on a toutefois un seul nom pour deux constructions dans CIH 435,2-3, ainsi que CIH 550,12 (pour autant que cette inscription suspecte puisse être utilisée).

eaux dans leur réservoir. Les noms de ces deux dédicants encadrent ceux de Yada'il et Karib'il dans l'invocation [10].

Une dédicace émanant vraisemblablement d'un « [serviteur de X] et Sumhu'alay Yanûf » contient une invocation à [Sumhu'ala]y Yanûf et Yaṯa''amar Watar... [11].

c) *inscriptions appartenant à l'époque royale.*

Il faut enfin passer en revue plusieurs inscriptions contenant, dans les invocations, le nom de personnages que nous considérons comme des rois de Saba, en nous fondant sur les critères établis plus haut. La construction de tombes fait l'objet de deux inscriptions terminées par une invocation: on trouve dans l'invocation de RES 3994 le nom de Sumhu'alay Dariḥ, et dans RES 4766 celui de Yada''il Bayyin. Ces inscriptions, bien que boustrophédones, paraissent appartenir à la période royale. Le nom de Sumhu'alay Dariḥ n'a été porté que par un roi. Quant à la seconde inscription, l'invocation qui la termine : « Par 'Aṯtar, 'Almaqah et Yada''il Bayyin », sans les épithètes de la déesse solaire, se retrouve textuellement dans CIH 414, sénestrogyre. On s'appuiera encore, pour exclure ces inscriptions de la période des mukarrib, sur le fait que l'invocation ne contient qu'un seul nom de souverain, et que ce nom est accompagné de l'épithète.

Deux inscriptions sénestrogyres dans lesquelles le titre éventuel du personnage nommé dans l'invocation a disparu par suite d'une mutilation, paraissent cependant devoir être, elles aussi, placées à l'époque royale. Dans CIH 166,3, l'invocation mutilée se termine par les mots « par leurs seigneurs Damar['alay] »; or le mot « seigneur » ne précède jamais le nom de mukarrib dans une invocation. Dans CIH 414, qui relate l'aménagement d'une palmeraie et l'érection d'un enclos pour l'irrigation, le nom de [Yada]''il Bayyin se présente dans l'invocation. Outre que l'adjonction de l'épithète serait insolite pour un mukarrib, il faut noter que le nom de Yada''il Bayyin, qui fut celui d'un roi, n'a été porté que par un mukarrib antérieur aux premières inscriptions sénestrogyres.

10 Il faut lire, lignes 12-13 : [Ḥam]'aṯtar, et non 'Aṯtar, dont la répétition serait insolite.

11 RES 4459,2.

Il faut enfin examiner ensemble trois inscriptions qui font usage de la même formule assez insolite dans l'invocation. La mieux conservée de ces inscriptions, CIH 428[12], relate l'inauguration d'un temple de 'Aṯtar ḏû-Girâb, avec sacrifice à 'Aṯtar ḏû-Qabḍ, par ordre de 'Aṯtar Šarqân, Wadd, 'Aṯtar ḏû-Girâb et 'Aṯtar ḏû-Našq. L'invocation se termine par les mots : « Par la fraternité de 'Almaqah, Yada' 'il et Saba ». RES 3890 n° 5 évoque l'offrande de parfums à Wadd, et la formule finale peut être restituée comme suit : « [Par la fraternité de 'Al]maqah, Yada' 'il et Saba »[13]. CIH 455 renferme une formule presque identique à la première, mais c'est ici Karib'il qui partage la fraternité de 'Almaqah et Saba.

F. Hommel[14] se demande si Yada' 'il et Karib'il mentionnés ici sont encore des mukarrib, ou s'ils sont déjà les premiers rois de ce nom. Il fait remarquer les caractéristiques minéennes de cette inscription : mention de Wadd et 'Aṯtar ḏû-Qabḍ, ce qui présupposerait la conquête de Ma'în, considérée par F. Hommel comme étant à l'origine de la fondation du royaume sabéen.

La formule d'*invocation* groupant 'Almaqah, Karib'il (ou Yada' 'il) et Saba ne se présente comme telle qu'ici. Elle est étrangère à la période des mukarrib, mais ne reparaît pas non plus au cours de la période royale. Cependant l'expression « 'Almaqah, Karib'il et Saba » se retrouve précisément durant la période de transition datant de Karib'il Watar, instaurateur de la royauté[15]. Elle désigne l'État tout entier, et en certains cas elle présente une double variante pour exprimer les deux entités dont se compose l'État : le souverain, et le peuple placé sous la protection d'une divinité ; c'est ainsi que dans RES 3945 et 3946, Karib'il accorde à « 'Almaqah et Saba » le fruit de ses conquêtes. N. Rhodokanakis[16] fait remarquer que cette expression diffère de celle qui est employée à l'époque ancienne : *sb' wgw*, et de celle qui prévaudra à l'époque royale : *sb' w'ś'b*. Tout indique donc que l'expression appartient

12 F. Hommel, *Ethnologie*, p. 694-695, tente une restitution complète de cette inscription grâce au fragment RES 2891.

13 Restitution proposée à bon droit par J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Bemerkungen*, p. 60.

14 *Ethnologie*, p. 695.

15 Cf. RES 3945,1, etc.

16 *KTB* II, p. 46 et n. 5; *AST* I, p. 5 n. 2.

à l'époque de transition entre la période des mukarrib et la période des rois.

Un autre argument contribue d'ailleurs à placer ces inscriptions à l'époque du dernier mukarrib et premier roi, et vraisemblablement de son ou de ses premiers successeurs. L'expression *br'ẓ* « par l'ordre de », qui introduit l'invocation, ne se retrouve dans cet usage que dans un petit nombre d'inscriptions[17], en dehors des deux invocations ci-dessus, CIH 428 et 455, où elle est conservée. Un certain nombre de ces inscriptions sont rédigées en dialecte minéen[18]. La plupart, sabéennes ou minéennes, proviennent de Medînet Haram, et sont de l'époque du roi de Haram, Yaḏmurmalik, auquel est parfois associé son fils Bi'aṯtar. Or on sait que Yaḏmurmalik est contemporain du dernier mukarrib et premier roi, Karib'il Watar, qui lui fit don de la ville de Našân[19].

2. ALLUSION A DES MUKARRIB DANS DES EXPRESSIONS CONSACRÉES

Des noms de mukarrib sont souvent mis en relation avec les termes suivants :

a) 'dm « *sujet* » *de mukarrib*.

On ne trouve un « *'dm* de Sumhu'alay fils de Karib'il » que dans RES 3087,33-34.

b) 'bd « *serviteur* » *de mukarrib*.

Le terme *'bd* est employé assez fréquemment en relation avec des personnages portant des noms de souverains. Toutes les inscriptions dans lesquelles pareille expression apparaît sont boustrophédones; d'autre part, tous les « serviteurs » de rois explicitement reconnus comme tels, ne sont désignés que par l'expression *'bd mlkn*,

17 En tout 13 références sont données par A. JAMME, *Classification*, p. 26 et note 337 (ajouter RES 4641,1, mutilée, et lire *br'ẓ* au lieu de *br'z*). Dans une de ces inscriptions, RES 2784,1, se présente également l'expression « par la fraternité de ».

18 Elles proviennent de Ma'în ou es-Saudâ.

19 RES 3946,17.

sans que le nom du souverain soit exprimé. On a donc toutes les raisons de considérer que les inscriptions dans lesquelles le mot *'bd* est suivi du nom d'un souverain appartiennent à l'époque des mukarrib.

RES 3087,4-5, mentionne dans un contexte mutilé un « serviteur de [.....]Yada'il ». Le nom du mukarrib dont un personnage est le serviteur dans RES 4411,1-2, a disparu; le nom de Karib'il apparaît dans l'invocation.

Un serviteur de Sumhu'alay mentionne dans RES 4438 une construction qui n'est pas précisée. Un autre serviteur de Sumhu'alay bâtit le temple de Sami' après avoir transporté du matériel pour la construction d'un parvis (RES 4228). Un troisième dédie, d'après CIH 439, ses enfants et une inscription votive, lors de la réfection de deux routes. RES 4405 mentionne la dédicace d'une construction par un serviteur de Yada'il et Yaṯa''amar. Un serviteur des mêmes mukarrib consacre deux personnes, lorsqu'il fut mis à la tête de la ville de Kutal par un certain Yada''ab, et qu'il fut chargé de la construction d'un temple [1]. On possède enfin deux inscriptions de serviteurs de Yada''il, Yaṯa''amar et Karib'il : RES 4810, qui constitue une dédicace, et RES 4700 qui relate le forage d'un puits.

Ces différentes inscriptions ne permettent pas d'établir la portée exacte du terme « serviteur » d'un mukarrib. On ne peut déduire du contenu d'aucune de ces inscriptions qu'il s'agissait d'un titre officiel [2]. La charge exercée et les travaux entrepris par un de ces personnages dans CIH 496 ne sont pas imposés par les mukarrib eux-mêmes, mais par Yada''ab, un potentat local. Cette inscription permet d'autre part de conclure que des *'bd* pouvaient être investis de fonctions relativement importantes; le mot *'bd* n'indique donc pas un statut inférieur, comme celui de serf par exemple. On serait donc plutôt tenté de voir dans cette expression un simple terme de soumission, impliquant la subordination, la sujétion aux

1 CIH 496, cf. *supra*, p. 83 n. 3.

2 La plupart de ces *'bd* paraissent être les auteurs de constructions, certaines de caractère public. Signalons que le terme accadien *arad ekalli* qui primitivement dénotait un statut social d'« esclave du palais », désigne plus tard, dans les textes néobabyloniens, une profession ayant vraisemblablement rapport à la construction. Cf. A. L. OPPENHEIMER, dans *Archiv Orientální*, 17 (1949), p. 227-235.

souverains; il correspondrait au terme *'dm*, employé fréquemment à l'époque royale, et qui, en somme, signifie simplement « sujet » du roi.

c) mwd « *ami* » *de mukarrib.*

Le terme « ami » du souverain se présente déjà à Ma'în sous la forme *mwddt*. Les personnages qui portent ce titre à Ma'în sont généralement chargés de la construction et de la dédicace d'édifices publics érigés avec le produit des impôts prescrits par la divinité, de dîmes, ou d'offrandes particulières surérogatoires. Les *mwddt* minéens paraissent appartenir tous à une seule tribu, celle de Gab'ân.

A Saba, le même titre est attesté dans quatre inscriptions éditées. Il se présente — exclusivement à l'époque des mukarrib — toujours au singulier, sous la forme *mwd*, suivi du nom d'un ou plusieurs mukarrib.

Gl. 1703, sénestrogyre, constitue une liste chronologique presque unique en épigraphie sud-arabe. Cette inscription fournit la liste des noms de dix membres de la tribu de Ḥalîl, qui sont dits chacun *mwd* d'un mukarrib (les noms des 7e, 8e et 9e mukarrib de la liste ont disparu, le nom du 10e est mutilé). Ces *mwd* se suivent de père en fils[3]. La ligne 6 de l'inscription — la mieux conservée — se lit: « 'Abyada', fils de 'Il'amar, ami de Yaṭa' 'amar, tribu de Ḥal[îl] ». De ces éléments on peut conclure que la dignité de *mwd* était héréditaire dans la tribu de Ḥalîl, et était vraisemblablement assumée, du moins au sein de cette tribu, par un seul personnage à la fois. Gl. 1703 appartient à la fin de la période des mukarrib : le dernier mukarrib figurant sur la liste est Karib'il, que K. Mlaker[4] identifie avec le dernier mukarrib et premier roi, Karib'il Watar.

CIH 967 fournit des précisions intéressantes sur les fonctions des *mwd*. Suivant cette inscription, boustrophédone, un ami de Yada'il, Yaṭa' 'amar et Karib'il, membre du clan de Ḥazfar dans la tribu de Ḥalîl, offre un sacrifice à 'Aṯtar Ḏaybân, et lui apporte la contre-valeur rituelle de tous ses temples, afin que Saba et tout

3 Cf. Mlaker, *HL*, p. 78-79.
4 *HL*, p. 80.

le peuple bénéficient de pluies abondantes. Selon N. Rhodokanakis [5], la collection Glaser possède plusieurs textes semblables inédits, ayant pour auteurs d'autres *mwd* appartenant au clan de Ḥazfar de la tribu de Ḫalîl. Dans l'un d'eux le *mwd* est dit ami de Karib'il et Sumhu'alay [6]. Il ressort de ces textes que les *mwd* sabéens, comme les *mwddt* minéens, exerçaient, du moins en certaines circonstances, d'importantes fonctions religieuses. Diverses inscriptions inédites de la collection Glaser font apparaître que le clan de Ḥazfar, auquel appartenait l'auteur de CIH 967, avait eu un moment le privilège du kabirat — c'est-à-dire la magistrature suprême — de la tribu de Ḫalîl : on a pu reconstituer une généalogie de cinq de ces kabîr [7].

Cependant CIH 368 relate la construction d'une maison dans le mur d'une ville par un habitant de Yabrîn, ami de Sumhu'alay et Yaṯa'amar. Ici, comme dans les inscriptions minéennes, le titre de *mwd* suit, au lieu de précéder, l'indication de l'origine du personnage. Rien n'indique que l'auteur de CIH 368 ait appartenu à la tribu de Ḫalîl. Il n'est donc pas exclu que des personnes n'appartenant pas à la tribu de Ḫalîl aient porté le titre de *mwd*.

La disposition du texte de Gl. 1703, disposition suivant laquelle à chaque *mwd* correspond un mukarrib différent, pourrait donner l'impression que chaque *mwd* était attaché à la personne d'un seul mukarrib déterminé. Tel n'était cependant pas le cas : du seul fait qu'ils se suivaient de père en fils, il est évident que les *mwd* n'étaient pas contemporains d'un seul règne déterminé, et qu'il y avait régulièrement un décalage, dans un sens ou dans l'autre, entre la durée de l'époque durant laquelle un *mwd* portait son titre, et la durée de règne des mukarrib. Il ressort d'ailleurs des autres inscriptions où se présente le terme *mwd* que ce titre n'était pas considéré en fonction d'un seul mukarrib déterminé, mais en fonction de l'institution elle-même : c'est ce qu'exprime l'usage de mentionner en ce cas, à côté du nom du mukarrib régnant, celui de son ou ses prédécesseurs immédiats.

[5] Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 52-53.
[6] RES 3675 B (inédite).
[7] Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 52 et n. 3, 4.

Les textes actuellement connus ne permettent pas de préciser davantage quelles étaient les attributions des *mwd* de mukarrib de Saba.

d) *autres titres.*

Un homme d'affaires (*qrḍ*) de Yada'il est l'auteur de RES 4813, une inscription dont l'objet nous échappe. L'invocation de cette inscription mentionne [... Ya]ṯa'amar, Karib'il [et Yada'il] [8].

Le fragment RES 4428 [9] signale un intendant (*qyn*) de Yada'il, Yaṯa'amar et Kari[b'il].

Dans quelques inscriptions le mot indiquant la relation d'un personnage avec le mukarrib a disparu. Dans RES 4806 C, un kabîr et un autre personnage, « [.... de Ya]da'il, Sumhu'alay et Yaṯa'amar » dédient une construction.

Enfin divers indices permettent de considérer des serviteurs et autres personnages attachés à des mukarrib comme les auteurs d'inscriptions auxquelles les restitutions du *RES* assignent pour auteurs des mukarrib. Dans RES 4490 : « [Ka]rib'il et Ḏamar'alay a restauré... », le verbe au singulier, la mention de deux mukarrib par leur nom seul, suggèrent la lecture : « [X, serviteur? de Ka]rib'il... ». La première ligne de RES 4459 : « ... et Sumhu'alay Yanûf a dédié à ... » doit s'interpréter d'une façon analogue : l'inscription se termine par une invocation à Sumhu'alay Yanûf, lequel ne peut donc être l'auteur de l'inscription. Enfin, l'absence d'épithète après le nom des mukarrib dans RES 4510 et 4516, et le fait qu'on ne possède aucune dédicace certaine de mukarrib, invite à restituer les deux inscriptions respectivement comme suit : « [X, serviteur? de Yaṯa]'amar, a dédié... » et « [X, serviteur? de] Yada'il, a dédié... » [10]. Rattachons à ces références le fragment Fakhry 89 : « [Yaṯa']amar et Karib'il » ; ces deux noms, n'étant reliés que par la seule conjonction *w*, ne peuvent avoir fait partie d'une invocation.

e) *expressions diverses.*

Il est question, dans RES 4635,4-5, de la construction d'un

8 Cf. *supra*, p. 85 n. 8.
9 Cf. Fakhry 43, contenu identique.
10 Cf. *supra*, p. 64-65.

« vestibule (*m'lmt*) de Sumhu'alay ». Le terme *ḫllt yṯ'mr*, dans RES 3916,2 et 3945,8 est traduit « filatures de Yaṯa' 'amar » par N. Rhodokanakis [11], et « villages de Yaṯa' 'amar » par A. F. L. Beeston [12]. Dans CIH 368,6-7, une ville s'appelle *mnytm lyṯ'mr* « Munyat de Yaṯa' 'amar ».

5. LA SUCCESSION AU POUVOIR ET LA CORÉGENCE

1. LA SUCCESSION AU POUVOIR

Faute de données explicites fournies par les inscriptions, seule la liste chronologique des mukarrib de Saba permet d'établir certains faits concernant la succession au pouvoir telle qu'elle était pratiquée chez les mukarrib.

L'établissement de cette liste se heurte encore à de graves difficultés. En effet, l'identification des mukarrib est souvent malaisée. Lorsqu'un mukarrib mentionne son père dans sa titulature, celui-ci n'est souvent cité que par son prénom sans l'épithète [1]. La formule de titulature utilisée en pareil cas ne permet pas de déterminer avec certitude si le père lui-même avait régné. Un certain nombre de mukarrib ne sont connus que par leur nom, sans l'épithète. Il est donc hasardeux de les identifier à des homonymes dont on connaît le nom complet et la filiation. L'ordre de succession des mukarrib peut être établi, dans une certaine mesure, par les énumérations de deux ou trois noms de souverains successifs dans les invocations ou les expressions consacrées. Mais le recours à ce critère est sujet à caution [2]; de plus, ces énumérations ne donnent aucune indication sur la relation de parenté respective des mukarrib ainsi mentionnés.

On peut toutefois conclure d'un certain nombre de généalogies bien établies [3] que la plupart des mukarrib sont fils d'un mukarrib

11 *AST* I, p. 74.

12 *SI*, p. 63; cf. Conti Rossini, *Gloss.*, *s.v.*

1 Il n'est pas impossible — signalons-le ici une fois pour toutes — que dans les titulatures de souverains le mot *bn* ait pu s'entendre en certains cas dans les sens de « successeur », et non « fils ». Voir à ce sujet la titulature de Naša 'karib Ya 'min Yuharḥib, *infra*, p. 296 n. 20.

2 Cf. *infra*, p. 272.

3 Cf. Mlaker, *HL*, p. 76.

antérieur, et que par conséquent le pouvoir se transmettait en principe de père en fils. Ceci n'exclut aucunement qu'en plusieurs cas deux frères aient régné successivement. On peut même supposer, quoique avec moins de vraisemblance, que le pouvoir ait parfois été transmis d'un mukarrib à un de ses contemporains appartenant à une branche plus éloignée, ou ait même passé à une nouvelle dynastie. La réalité de successions de ce genre ne peut faire de doute, le nombre de mukarrib connus dépassant certainement le nombre de générations que peut représenter la durée de l'époque sabéenne ancienne[4].

Tout en tenant compte de l'éventualité de la succession de frère à frère en certains cas, K. Mlaker[5] estime prématuré de déterminer les souverains qui, étant fils d'un mukarrib, ont régné avec leur frère. Aussi sa liste énumère-t-elle à la suite l'un de l'autre les différents groupes de mukarrib attestés, sans tenter d'établir en quels cas la succession se serait effectuée en ligne collatérale[6]. H. StJ. B. Philby[7] fait remarquer que la liste des mukarrib de K. Mlaker ne compte pas moins de 4 mukarrib du nom de Sumhu'alay Yanûf. Il est probable que de nouvelles précisions généalogiques permettraient de réduire le nombre de ces homonymes.

Dans sa récente liste des mukarrib de Saba[8], H. StJ. B. Philby établit, sur la base des généalogies, plusieurs cas où des mukarrib auraient succédé à leur frère ou à leur cousin. Dans cette liste, l'auteur ne retient comme mukarrib certains que les personnages explicitement qualifiés de ce titre dans les inscriptions.

Sans mettre aucunement en doute l'éventualité de la transmission du pouvoir en ligne collatérale directe ou éloignée, nous croyons devoir faire des réserves au sujet des applications concrètes de ce principe que H. StJ. B. Philby invoque pour établir sa liste des mukarrib de Saba.

4 Cf. *infra*, p. 273 sq.

5 *IIL*, p. 75.

6 Ces cas apparaissent dans les listes lorsque le même nom se présente dans la généalogie de deux mukarrib distincts. Mais la question se pose alors de savoir si les mukarrib sont fils du même personnage, ou au contraire fils de deux homonymes.

7 *SA Chronology*, p. 247.

8 *SA Chronology*, p. 246-249.

Suivant cette liste, que nous donnons ci-dessous, les premiers mukarrib se seraient succédé d'après l'ordre des chiffres qui précèdent leur nom. Nous mettons en italiques les noms des personnages qui n'auraient pas régné.

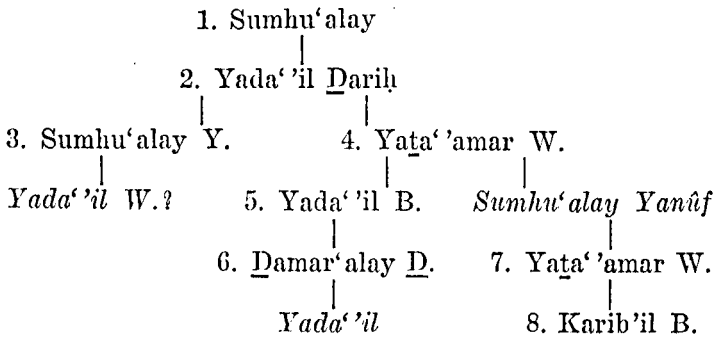

Suivant ce tableau, les deux fils de Yada' 'il Darih auraient régné successivement; le pouvoir aurait été transmis à la descendance du second frère, bien que le premier ait eu un héritier. De même, le 6e mukarrib, Damar'alay Darih aurait eu pour successeurs son cousin Yata' 'amar et la descendance de celui-ci, bien qu'il ait eu lui-même un héritier. Ces hypothèses nous paraissent basées sur une interprétation arbitraire des généalogies, car elles mettent en cause le principe de la succession normale de père en fils qui est attesté d'une façon régulière pour toutes les autres époques de l'histoire de l'Arabie du Sud antique. Le recours à l'hypothèse de la succession collatérale est seulement justifié, croyons-nous, lorsque le roi régnant n'avait pas de descendant, ou que ce descendant était écarté de la succession — comme c'est le cas de deux fils de rois de Saba anciens, qui portaient le nom insolite de 'Ilšarah, et n'ont pas régné [9]. De plus, nous pensons qu'on est en droit de considérer comme ayant effectivement régné tout personnage qui a porté à la fois un des noms et une des épithètes portés par des mukarrib et des rois anciens [10]. Dans ces conditions, la liste de H. StJ. B. Philby, qui exclut comme n'ayant pas régné, certains de ces personnages ainsi mentionnés, ne nous paraît pas épuiser toutes les données des ins-

[9] Cf. *infra*, p. 108.
[10] Cf. *infra*, p. 328.

criptions. Nous formulons ailleurs[11] des objections analogues à l'égard de l'ordre de succession des derniers mukarrib et des premiers rois, établi par cette liste.

On peut conclure de ce qui précède que la succession s'effectuait normalement de père en fils, mais aussi, à plusieurs reprises qu'il nous paraît prématuré de chercher à déterminer avec précision, d'un mukarrib à son frère ou à un autre contemporain de la même dynastie. Enfin il n'est pas exclu que la période des mukarrib ait connu un ou plusieurs changements de dynastie.

2. LA CORÉGENCE

Les inscriptions ne fournissent aucun élément qui permette d'affirmer que la corégence ait été pratiquée à l'époque des mukarrib de Saba. Le terme « mukarrib » ne se présente ni au duel ni au pluriel; on ne connaît aucune inscription qui ait pour auteurs deux ou trois mukarrib. La mention de plusieurs mukarrib dans certaines inscriptions rédigées par des tiers, marque une relation avec la fonction, non avec les personnes, comme il a été dit plus haut[1]. On ne peut en aucun cas considérer pareille mention comme impliquant le règne en corégence des mukarrib ainsi nommés. En effet, des reconstitutions généalogiques certaines établissent que des mukarrib nommés de cette façon ont régné successivement, et non pas conjointement[2]. La mention de deux ou trois mukarrib, notamment dans les invocations, est extrêmement fréquente. Dans l'hypothèse où pareille mention impliquerait la corégence, on devrait en conclure que cette institution était d'un usage courant. On ne s'expliquerait pas, dès lors, que jamais deux mukarrib ne soient mentionnés ensemble avec leur titre. D'autre part, les inscriptions de la période royale ancienne ne fournissent aucun indice suggérant la pratique de la corégence, avant celle de Karib'il Watar Yuhan'im avec Yarîm 'Aymân, au début du premier siècle avant J.-C. Plusieurs souverains appartenant aux générations suivantes s'associèrent dans la corégence[3].

11 *Infra*, p. 276.

1 P. 59 sq.

2 Cf. *supra*, p. 60.

3 Cf. *infra*, p. 152.

Il semble donc que cette institution, introduite assez tôt à Ma'în et Qatabân [4], n'apparut que beaucoup plus tard à Saba, où elle se généralisa d'ailleurs assez rapidement.

6. CONCLUSIONS

La titulature des mukarrib de Saba se distingue surtout par sa simplicité : les mukarrib de Saba ne portaient pas les nombreux titres sacerdotaux en usage chez les mukarrib de Qatabân. Elle témoigne également d'une certaine rigidité : pratiquement un seul schéma est employé lorsqu'un mukarrib mentionne le nom de son père dans sa titulature. De plus, le titre même de mukarrib n'est utilisé que par le titulaire lui-même, et seulement au début des inscriptions rédigées par lui; les tierces personnes mentionnent les mukarrib uniquement par leur nom. Ce dernier usage est peut-être dû à une interdiction d'origine religieuse; aucun indice certain ne permet cependant de l'affirmer. Il est possible que cet usage corresponde simplement à une conception plus personnelle du pouvoir suprême à l'époque des mukarrib. A Ma'în, le roi pouvait être mentionné uniquement par le titre, mais on trouve encore des expressions telles que « ami de 'Abyada' Yaṭa' », où seul le nom était employé. Au début de la période royale à Saba le roi pouvait aussi être nommé sans le titre; plus tard le souverain ne sera plus jamais mentionné par le nom seul.

Du relevé des actions accomplies par le mukarrib, il ressort que ce souverain personnifiait l'État d'une façon beaucoup plus marquée que le roi de Ma'în ou le mukarrib de Qatabân. En effet, toutes les constructions d'intérêt public sont exclusivement attribuées au mukarrib de Saba, tandis qu'à Ma'în et à Qatabân de semblables constructions sont généralement attribuées aux particuliers qui les ont élevées sur l'ordre des souverains.

A l'encontre de l'usage constant en Arabie du Sud, les inscriptions mentionnant des constructions effectuées par un mukarrib ne contiennent pas d'invocation aux divinités, sauf lorsqu'il s'agit de la construction de temples. Faut-il en conclure que le mukarrib,

[4] Cf. *supra*, p. 42.

étant le grand-prêtre, remplaçait en quelque sorte le dieu, et de ce fait n'adressait pas d'invocations aux divinités? Contrairement à l'opinion généralement admise [1], il ne nous paraît nullement établi que le mukarrib de Saba ait été grand-prêtre en même temps que chef politique. Le mukarrib de Saba ne porte aucun des nombreux titres sacerdotaux des mukarrib de Qatabân; il n'est jamais appelé, comme ce dernier, le premier-né du dieu national. En dehors de la construction de temples, on ne peut relever que deux sortes d'actions en rapport avec le culte attestées pour des mukarrib. Il s'agit en premier lieu de l'offrande de sacrifices. Mais ces sacrifices ne peuvent être considérés comme constituant en eux-mêmes des actes officiels du culte: ils n'avaient qu'un caractère accessoire, et accompagnaient des actions profanes plus importantes, accomplies par le mukarrib. A Ma'în d'ailleurs, des sacrifices semblables sont offerts par de simples particuliers, notamment à l'occasion de travaux de construction. En second lieu, ce sont des mukarrib qui se chargent de l'établissement de communautés mises sous la protection d'un dieu ou d'un patron (*hwṣl kl ǵwm...*). Cette action était du ressort exclusif des mukarrib, mais il s'agissait là avant tout, nous semble-t-il, d'un acte politique en rapport avec l'exploitation du sol, et qui n'avait de signification religieuse qu'en vertu du régime théocratique en vigueur à Saba à cette époque. On ne peut pas en déduire que le mukarrib était un grand-prêtre. Les inscriptions sabéennes ne contiennent que de très rares allusions à des prêtres; la hiérarchie sacerdotale doit donc avoir été extrêmement réduite. D'ailleurs, si le mukarrib avait eu des fonctions sacerdotales, on est en droit de supposer que ces fonctions auraient été confiées, après l'instauration de la royauté laïque, à un magistrat particulier. Les inscriptions de l'époque royale ne fournissent toutefois aucune indication concernant l'existence d'un tel sacerdoce [2].

Nous croyons donc qu'à la différence du mukarrib de Qatabân, le mukarrib de Saba n'exerçait pas de véritable sacerdoce [3]. Son

1 Cf. *supra*, p. 52.

2 Cf. HÖFNER, dans HENNINGER, *Das Opfer*, p. 800 n. 78.

3 A ce titre la fonction de mukarrib de Saba ne peut être comparée que de loin à celle des souverains de Mésopotamie, dont le rôle sacerdotal reste important : cf. LABAT, *Royauté assyro-babylonienne*, p. 143 sqq.; ENGNELL, *Studies*, p. 31-32.

rôle était avant tout politique, et s'il faisait figure de chef religieux, ce ne pouvait être qu'en vertu du caractère théocratique du régime politique en vigueur à cette époque. On pourrait rapprocher les attributions du mukarrib de Saba de celles de divers souverains musulmans qui sont des chefs religieux en vertu de la constitution de l'État islamique, bien qu'en fait ils n'exercent aucune fonction présentant un caractère spécifiquement religieux.

N. Rhodokanakis a mis en lumière certains indices, encore sporadiques[4], qui permettent de conclure à l'existence d'un régime théocratique à Saba à l'époque des mukarrib. Celui-ci se reconnaît par exemple à la formule « 'Almaqah, Karib'il et Saba » encore utilisée au début de la période royale, qui qualifie l'État sabéen par les différents éléments qui le constituaient : le dieu national, le souverain et le peuple[5]. Le territoire appartenait au dieu et les tribus étaient organisées sur une base théocratique; elles étaient en effet placées sous l'autorité d'un dieu ou d'un patron, comme il ressort de l'expression *hwṣt kl gwm*[6]. N. Rhodokanakis[7] en conclut que cette organisation avait pour base le temple, et qu'il s'était donc constitué, à Saba comme à Qatabân, une sorte de féodalité centrée sur le temple (Tempelfeudalismus). Suivant l'auteur, la pratique — attestée à travers toute l'histoire sud-arabe — d'offrir aux dieux des sacrifices, et de leur apporter des offrandes votives en vue d'obtenir de bonnes récoltes, serait la survivance d'une conception ancienne selon laquelle le dieu local est possesseur du sol. Elle constituerait la preuve de l'existence de cette féodalité basée sur le temple. Cet argument serait décisif s'il était établi que les droits de propriété du dieu sur le sol s'exerçaient nécessairement par l'intermédiaire du temple. Tel était vraisemblablement le cas à Qatabân[8]. Mais il ne nous paraît pas permis, dans l'état actuel de nos connaissances, de supposer à Saba un régime identique à celui qui est attesté à Qatabân. On a signalé plus haut les divergences, entre Saba et Qatabân, en ce qui concerne la titulature des mukarrib et le rôle de la hiérarchie sacerdotale. Deux inscriptions

4 Cf. *Handb.*, p. 118.
5 Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 119.
6 Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 11.
7 Dans *Handb.*, p. 139.
8 Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 140.

sabéennes citées par N. Rhodokanakis [9] attestent certes d'une façon indiscutable que des groupes d'individus étaient installés sur des terres appartenant à un temple. Mais ces inscriptions, étant sénestrogyres, appartiennent vraisemblablement à la période royale. Comme on ne connaît pas d'autres documents sabéens de ce genre, il semble que les tribus attachées à un temple constituaient l'exception [10]. D'ailleurs, les décrets des mukarrib concernant la mise en exploitation du sol sont promulgués sans qu'aucun corps constitué représentant l'administration des temples soit consulté. Ceci est d'autant plus frappant que des propriétaires privés sont couramment associés aux actes législatifs du mukarrib.

Il nous paraît donc prématuré d'affirmer que le droit de propriété du dieu s'exerçait par l'intermédiaire du temple. Nous pensons qu'il appartenait au mukarrib, assisté par les représentants du peuple, de prendre les mesures propres à assurer l'exploitation de la terre du dieu, peut-être par l'intermédiaire des grands propriétaires. S'ils avaient été exercés par les temples, les droits de propriété du dieu n'auraient pu passer sans heurts au souverain à l'époque royale. Au contraire, on conçoit facilement qu'exercés par le mukarrib, les droits du dieu soient devenus fictifs, et aient passé insensiblement de la divinité, qui les possédait, au souverain qui les exerçait primitivement en son nom.

Le régime théocratique sabéen, centré sur la personne du mukarrib, apparaît donc différent de celui, centré sur le temple, qui était en vigueur à Ma'în et Qatabân. Il est déjà très proche de la conception laïque de la possession du sol, qui dominera dès l'instauration de la royauté sabéenne. On peut considérer, avec N. Rhodokanakis [11], que l'instauration de la royauté, loin de correspondre au passage brusque du régime théocratique à un régime laïque, ne faisait en somme que consacrer officiellement une évolution depuis longtemps entamée.

9 CIH 74; 99; cf. *Handb.*, p. 140; *Grundsatz*, p. 11 sqq.

10 Il faut d'ailleurs noter qu'à la période ancienne les dieux ne sont invoqués que par leur nom ou une de leurs épithètes, et non, comme aux périodes plus récentes, avec le nom du sanctuaire local.

11 Dans *Handb.*, p. 118.

CHAPITRE TROISIÈME

LA ROYAUTÉ SABÉENNE

La royauté sabéenne, qui fut instaurée lorsque le dernier mukarrib de Saba prit le titre de roi, vraisemblablement à la fin du 5e siècle avant J.-C., se perpétua jusqu'au 6e siècle après J.-C. Les différentes étapes de son histoire sont marquées par les additions apportées à la titulature royale — additions qui correspondent aux conquêtes successives des rois sabéens — mais aussi, après le troisième siècle de notre ère, par deux invasions abyssines. Ces diverses étapes serviront de base à la division que nous adoptons pour l'étude de la royauté sabéenne.

A. Les rois de Saba

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le titre simple de « roi de Saba » fut porté depuis la fondation de la royauté sabéenne jusqu'au dernier quart du premier siècle avant notre ère, époque à laquelle on lui substitua le titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân ».

Les principales données concernant l'instauration de la royauté à Saba ont été signalées dans le chapitre qui vient d'être consacré aux mukarrib de Saba. Il suffira de les rappeler ici brièvement. La royauté fut instaurée par le dernier mukarrib connu, Karib'il Watar. Le nouveau titre consacrait vraisemblablement la réorganisation de l'État sabéen sur une base laïque, à la suite des vastes conquêtes de Karib'il Watar. Karib'il ne porta pas le titre royal dans sa titulature officielle. Par contre, ses successeurs abandonnèrent complètement le titre de mukarrib; aucun indice ne permet de soutenir l'hypothèse selon laquelle il aurait été porté par plusieurs générations de souverains concurremment avec le titre de roi.

Notons enfin que le simple titre de « roi de Saba » peut servir à désigner brièvement des « rois de Saba et dû-Raydân », lorsque ceux-ci étaient mentionnés sans leur nom.

2. TITULATURE DES ROIS DE SABA

Les rois de Saba sont mentionnés dans les inscriptions, comme les rois de Ma'în, par leurs nom et titre, par leur nom seul ou enfin par leur titre seul. Ces différents modes de mention se retrouvent aussi bien pour un seul roi que pour deux ou même plusieurs rois. Dans chacune de ces formes de titulature on constate des différences suivant que le document dans lequel elles interviennent était rédigé par le roi lui-même ou par un tiers.

1. MENTION DE ROIS PAR LE NOM ET LE TITRE

Le titre de « roi de Saba » pouvait, contrairement à celui de « mukarrib de Saba » — dont l'usage était exclusivement réservé au souverain — être utilisé aussi bien par des tiers lorsqu'ils faisaient mention de leur souverain, que par le roi lui-même.

1. Titre au singulier

a) *inscriptions mutilées dont l'auteur ne peut être déterminé.*

Une série d'inscriptions qui mentionnaient un roi avec son titre sont mutilées au point qu'on ne peut établir si elles avaient pour auteur le roi lui-même ou un tiers. Elles sont citées ici pour mémoire, la mutilation ne permettant pas, dans la plupart des cas, d'établir exactement quel était le schéma de la titulature : en effet, en l'absence du contexte complet, le reste d'un nom suivi des mots « roi de Saba » peut tout aussi bien constituer un titre de roi régnant, que celui du père d'un roi, cité dans la titulature de son fils.

Les fragments les plus mutilés portent un nom plus ou moins complet, suivi des mots « roi de Saba » [1]. Mais on trouve aussi les

1 Voici les noms des rois ainsi mentionnés (dans cette note et les suivantes nous laissons de côté le titre, toujours cité) : Fari' Yanhub : CIH 299,3;

restes d'un nom, avec le titre suivi du mot « fils de », avec un fragment du nom du père [2], ou encore un nom complet suivi des mots « roi de Saba » [3].

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

La titulature employée par le roi lui-même dans les inscriptions dont il est l'auteur répond à différents schémas. Un des moins attestés est précisément celui qui est en usage presque exclusif chez les mukarrib de Saba, les mukarrib et les rois de Qatabân; il est aussi en faveur chez les rois de Ma'în. Il consiste à placer le titre royal après le nom du père, comme dans RES 3951,1, un édit de « Karib'il Watar, fils de Yaṯa''amar, roi de Saba ». Le fait qu'il s'agit d'un édit permet d'affirmer que son auteur, Karib'il Watar, était roi, et que le titre royal se rapporte en premier lieu à lui. Notons d'autre part que cette inscription boustrophédone appartient à l'époque ancienne de la royauté sabéenne, ce qui expliquerait l'emploi d'un schéma de titulature analogue à celui de l'époque des mukarrib. Par contre dans CIH 312,1-2 : « 'Alhân Nahfân, Hamdanide, fils de Ya[rîm 'Aymân, roi de Sab]a », le titre ne s'applique vraisemblablement pas à 'Alhân; celui-ci était encore simple héritier présomptif, comme l'indique la mention de la tribu après son nom, procédé utilisé ailleurs pour qualifier un héritier du trône [4]. Enfin, un personnage nommé dans une titulature rédigée suivant la même formule paraît n'avoir pas régné, du fait que son nom est dépourvu d'épithète, et qu'il n'est pas connu comme roi dans d'autres inscriptions. Il s'agit de « 'Ilšaraḥ, fils de Sumhu'alay Dariḥ, roi de Saba » [5].

Waḥab'il Yaḥûz : RES 4130,3; [Yada']'il Watar : RES 4534; [....]'il Watar : RES 4495; [...]tar : RES 4512. — Quant à CIH 44,4, que le *CIH* lit : [Karib'il (?) Wata]r, roi [...], voir *infra*, p. 221 n. 5.

2 [...]*r mlk sb' bn s*[...] : RES 4460 (cf. Fakhry 91 + 92, note 6 ci-dessous); [...] *mlk sb' bn k*[...] : CIH 881; [...] *mlk sb' bn sm*[*h'ly*] : RES 4458; [...] *mlk sb' bn y*[...] : RES 4718,1; [...]*sb' bn s*[...]: RES 5103 = Fakhry 57.

3 Damar'alay Dariḥ : CIH 729.

4 Cf. Nami 26,4 : « 'Alhân Nahfân, roi de Saba, fils de Yarîm ['Aymân (roi de Saba?), et son fils *Ša'r*] *'Awtar, Bata'ide, Hamdanide* ».

5 CIH 374,1. Le nom de 'Ilšaraḥ n'a d'ailleurs été porté par aucun mukarrib.

La forme la plus courante de titulature est analogue à celle de CIH 601,1-2 : « Yakrubmalik, roi de Saba, fils de Yada' 'il Bayyin », bien que l'épithète du roi soit généralement mentionnée[6]. L'omission du titre après le nom du père n'implique pas nécessairement que ce dernier n'a pas régné lui-même. En effet aux lignes 11 et 12 de la même inscription CIH 601 on trouve la titulature suivante : « Yada' 'il Bayyin, roi de Saba, fils de Karib'il Watar », qui prouve bien que Yada' 'il Bayyin avait régné. Notons encore deux textes dans lesquels le nom du père était vraisemblablement donné, mais a disparu par suite d'une mutilation de la pierre[7].

Dans CIH 308,24, 'Alhân Nahfân emploie la simple titulature « 'Alhân, roi de Saba », sans donner le nom du père. Cette concision s'explique du fait que le début de cette inscription porte la titulature complète « 'Alhân Nahfân, et son fils Ša'r 'Awtar, les deux rois de Saba, descendants de Yarîm 'Aymân, roi de Saba »

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Les inscriptions émanant de tiers, et qui nomment un roi de Saba avec son titre, connaissent une titulature abrégée, dans laquelle

6 Nom et filiation des rois ainsi mentionnés : Damar'alay Bayyin b. Sumhu'alay : RES 3903,1-2 (inédite) ; Naša'karib Yuha'min b. Damar'alay : CIH 433,1-2 ; 573,1-2 ; RES 3855 (inédite) ; Fakhry 9,1-2 ; 28,1-2 ; 67,1-2, ainsi que Gl. A 677 + 678 + 679,1, (où la similitude de l'inscription avec les précédentes infirme la restitution de J. Botterweck, *Glaser Inschr.*, p. 436-437 : [...*'bd nš'krb yh'm*]*n bn dmr 'ly* ; il faut lire, comme dans les autres inscriptions : [*nš'krb yh'mn mlk sb*](') *bn dmr'ly*). Avec l'épithète du père : Sumhu'alay Dariḥ b. Yaṭa' 'amar Bayyin : Gl. 1675,1-2 (cf. RES 3653) ; Yada' 'il Bayyin b. Karib'il Watar : CIH 126,1-2 ; 562,1 ; 601,11-12 ; [Yada' 'il Wata]r b. Sumhu'alay Yanûf : Fakhry 91 + 92 (restituée d'après Fakhry 86 ; cf. RES 4460 et 4370) ; Yaṭa' 'amar Watar b. Yada' 'il Dariḥ : CIH 490,1-2. — Notons encore un décret inédit de Wahab'il Yaḥûz (Gl. 1364, cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 69 et n. 4, et Höfner, *SEG*, p. 49).

7 *yd' 'l wtr m*[*lk sb'*...] : CIH 731 ; 771 (cette dernière inscription est complétée comme suit par le *CIH*, qui y joint un autre fragment : *yd' 'l wtr m*[*lk s*]*b' wdrydn*. Cette juxtaposition de deux fragments nous paraît arbitraire. Le nom de Yada' 'il est précédé d'un symbole qui ne se retrouve qu'à l'époque ancienne des rois de Saba [cf. Mlaker, *HL*, p. 85]. Yada' 'il ne peut donc être un roi de Saba et dû-Raydân).

la filiation n'est pas donnée. Le nom royal est cité avec [8] ou sans épithète [9].

Cependant on trouve encore trois autres schémas. Le premier consiste à mentionner le roi avec son nom, son épithète et son titre, suivis du nom [10] avec éventuellement l'épithète [11] du père. Le second, qui n'est pas attesté dans les inscriptions émanant des rois eux-mêmes, ne diffère du précédent que par la répétition du titre royal après le nom du père [12]. Un troisième schéma consiste à citer le roi et son père avec leur nom et leur épithète, en reportant le titre après le nom du père [13].

Notons encore la formule de RES 3992,10 « le roi 'Anmar ».

2. Titre au duel

A l'encontre de l'usage répandu dès l'origine à Ma'în, le règne conjoint de deux rois d'une même dynastie n'est attesté qu'à partir de la dernière génération de « rois de Saba ». A ce moment deux dynasties exercent en même temps le pouvoir [14]. On aura

8 'Anmar Yuha'min : CIH 195,14 (cf. *CIH* III, *add.*, p. 336); Karib'il Watar : CIH 37,7; Karib'il Watar Yuhan'im : CIH 326,4; Wahab'il Yaḥûz : CIH 360,6-8; ce roi est encore mentionné par des tiers dans Gl. 1228 (GLASER, *Abessinier*, p. 67) et Gl. 1320 (GLASER, *Abessinier*, p. 63), toutes deux inédites; [Yaṯa' 'amar Bayyi]n (?) : RES 4089,3. Il faut de plus signaler ici toutes les mentions de Fari' Yanhub avec le titre de roi de Saba, dans la titulature de ses deux fils, rois de Saba et ḏû-Raydân: CIH 299,3 (?); 314 + 954,4-5; 398,16; 599,1,5; RES 3884,3-4,8; 3929,3-4; 4134,1; 4646,3-4; 4692,13-14,21-22; Nami 24,3; 59,3; Fakhry 123,8; ainsi que celles de 'Alhân Nahfân, roi de Saba, dans la titulature de son fils, roi de Saba et ḏû-Raydân : CIH 334,1-2; RES 4149,3-4,5; 4152,5; 4155,4; 4842,4-5.

9 'Alhân : Nami 19,10; 71-73,1 (*mlksb'* en un mot); Karib'il : RES 4624,8. — Notons pour mémoire Šaraḥbi'il : CIH 550,2; cf. *infra*, p. 218 sq.

10 'Anmar Yuha'min b. Wahab'il : CIH 244,2; RES 3564 (inédite).

11 'Alhân Nahfân b. Yarîm ['Aymân] : Nami 26,3; Ḏamar'alay Bayyin b. Yada' 'il Watar : RES 4198,4; Yada' 'il Watar b. Sumhu'alay Yanûf : Fakhry 86,2-3.

12 'Anmar Yuha'min b. Wahab'il [...] : CIH 195,3-5 (restitué d'après CIH 244,2); Karib'il Watar Yuhan'im b. Wahab'il Yaḥûz : CIH 1,5-6; 517,3 (premier nom disparu).

13 Yarîm 'Aymân b. 'Awslat Rafšân : CIH 328,2-3 (pour la restitution, cf. Jacques RYCKMANS, *Yarîm 'Aymân*, p. 145-146).

14 Cf. *infra*, p. 295.

donc deux sortes de règnes conjoints selon qu'il s'agit de membres d'une même dynastie ou de dynasties différentes.

En fait de règne conjoint de membres d'une même dynastie, on ne connaît que celui de 'Alhân Nahfân avec son fils Ša'r 'Awtar. Nous avons montré ailleurs [15] qu'on possède trois inscriptions mutilées émanant de ces deux rois régnant ensemble. CIH 308,1-2, et 693,1-4 doivent se lire comme suit : « 'Alhân Nahfân et son fils Ša'r 'Awtar, les deux rois de Saba, descendants (*bny* : fils + petit-fils) de Yarîm 'Aymân, roi de Saba ». Quant à la troisième inscription, CIH 401,1, également mutilée, la titulature se présente de même, mais sans les épithètes de 'Alhân et Ša'r. Ces deux personnages sont mentionnés par des tiers dans Nami 19,15-16, dans la formule suivante : « 'Alhân et son fils Ša'r, les deux rois de Saba » [16].

Des rois de Saba appartenant à deux dynasties différentes ne sont nommés qu'une seule fois, par des tiers, dans RES 4190,13-14. Il s'agit de « Yarîm 'Aymân et Karib'il Watar, les deux rois de Saba », qui appartiennent respectivement à la seconde dynastie hamdanide (ḥâšidite), et à la première dynastie hamdanide. On notera que Karib'il Watar, qui s'appelait en réalité Karib'il Watar Yuhan'im [17], ne porte ici qu'une seule de ses deux épithètes. Le nom du père de chacun des deux rois n'est pas donné ; dans les deux autres cas attestés de deux corégents de lignée différente, respectivement à Qatabân et au Ḥaḍramawt [18], le nom du père est donné pour chacun des rois.

3. Titre au pluriel

On ne connaît aucune occurrence du titre de « roi de Saba » au pluriel, précédé du nom de plus de deux souverains. Il paraît cependant certain que plus de deux souverains ont à un moment donné régné ensemble à Saba : 'Alhân Nahfân et son fils Ša'r

15 *Yarîm 'Aymân*, p. 133-147.

16 Ajouter encore Gl. 1371, inédite. Selon K. Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 78, ces rois porteraient tous deux dans cette inscription le titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân ». Si tel avait été le cas, on s'expliquerait difficilement que Ša'r 'Awtar se dise toujours « fils de 'Alhân Nahfân, roi de Saba », cf. n. 8 ci-dessus.

17 D'après CIH 1,5-6.

18 Ry 479 (inédite), et RES 3869,1-2.

ont régné en même temps qu'un roi de Saba appartenant à une autre dynastie [19].

2. MENTION DE ROIS PAR LE NOM SEUL

Le titre des rois de Saba est parfois omis dans les inscriptions, quoique le cas se présente beaucoup plus rarement que chez les mukarrib de Saba. Dans quelques inscriptions, seul le nom royal subsiste, le titre ayant disparu par suite d'une mutilation de la pierre. Il faut donc établir quelles sont les inscriptions qui, du fait qu'elles contiennent un nom qui fut porté par un roi de Saba, peuvent être incorporées au matériel épigraphique relatif à la royauté, au même titre que les inscriptions qui font mention d'un roi avec sa titulature complète.

Il faut distinguer, dans les noms et épithètes portés par des rois de Saba, ceux de l'époque ancienne et ceux d'une époque plus récente. Les noms anciens, portés exclusivement par des souverains sabéens [1], ont été communs aux rois et aux mukarrib. La question se pose donc de savoir pour chaque inscription donnée, si le souverain mentionné sans titre est un roi ou un mukarrib.

Le début de l'ère sabéenne, en 115 avant J.-C., coïncide avec l'instauration d'une première dynastie hamdanide [2]. Peu avant la fin de la période des « rois de Saba », le dernier roi de la première dynastie hamdanide associe à son trône un chef de tribu, qui sera le premier roi de la seconde dynastie hamdanide, la dynastie ḥâšidite [3].

[19] Cf. *infra*, p. 295.

[1] Le nom de Yada' 'il Bayyin est cependant porté par plusieurs rois de Ḥaḍramawt. Selon E. GLASER, *Abessinier*, p. 67, un roi Damar'alay de dû-Raydân est mentionné dans Gl. 539 et 1228,15 (inédites). Ce roi figure encore dans CIH 598,3-4, faux copié sur un original authentique inconnu. — RES 4238, inscrite sur une statuette, mentionne un Karib'il qui, si on en croit les noms de ses ancêtres (Ma'ad'il et 'Ilšaraḥ), ne doit vraisemblablement pas être identifié à un roi. Le fils d'un *qyl* de Sum'ay s'appelle Karib'il dans CIH 317,3. — Notons pour mémoire CIH 550, 7-8, qui mentionnerait un éponyme du nom de Sumhu'alay fils de 'Ilšaraḥ fils de Sumhu'alay. Cette inscription est suspecte.

[2] Cf. *infra*, p. 287 sqq.

[3] Cf. *infra*, p. 293 sqq.

Les noms portés par ces rois ne sont plus les anciens noms traditionnels portés par les seuls souverains[4], mais des noms hamdanides, dont les caractéristiques ont été étudiées par N. Rhodokanakis[5], et qui ont été portés durant des siècles par des chefs de tribus ou même des particuliers. Il faudra donc établir quels personnages aux noms hamdanides, mentionnés sans titre dans des inscriptions, doivent être classés parmi les rois de Saba.

a) *anciens noms.*

L'analyse des critères qui permettent d'identifier rois et mukarrib nommés sans titre dans les inscriptions a déjà été faite plus haut dans l'étude consacrée à la titulature des mukarrib[6]. Il nous suffira donc ici de grouper les inscriptions qui, sur la base de ces différents critères, ont été implicitement ou explicitement exclues du matériel épigraphique relatif aux mukarrib[7], et de justifier, le cas échéant, l'inclusion de ces inscriptions dans la période royale.

Notons en premier lieu que le nom de 'Ilšaraḥ, qui n'est attesté pour aucun mukarrib, a été porté par deux fils de rois de la période ancienne : « 'Ilšaraḥ fils de Sumhu'alay Yanûf »[8] et « 'Ilšaraḥ fils de Sumhu'alay Dariḥ »[9]. Il paraît établi que ces personnages n'ont pas régné, et que la succession fut assurée par leur frère[10].

Dans les inscriptions dont ils sont les auteurs, les rois peuvent se nommer avec l'épithète et la filiation, mais sans mentionner l'épi-

4 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 88 et 89.

5 Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 61-79. .

6 Cf. *supra*, p. 56 sq.

7 Cf. *supra*, p. 86 sqq. Notons d'autre part que tous les noms mutilés de souverains ont été cités dans la liste des mukarrib pour autant qu'aucun indice ne permettait d'établir qu'il s'agissait de rois : voir *supra*, p. 57 n. 3; 58 n. 5.

8 RES 4085,1.

9 CIH 374.

10 Cf. RES 4085,4-5 : « pour son seigneur Damar'alay Bayyin » qui indique bien que 'Ilšaraḥ ne régnait pas. M. Höfner, *Zur Int.* II, p. 83-84, souligne avec raison contre J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Him. Inschr.*, p. 8-9, qu'il ne peut s'agir de mukkarib puisqu'il est question de plantations royales dans l'inscription. Les rois mentionnés dans cette inscription portent les nos 31-32 dans la liste de K. Mlaker, *HL.*, p. 88. L'invocation de CIH 374 mentionne le frère de 'Ilšaraḥ, Karib'il, qui a régné. Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 12.

thète de leur père, comme dans RES 3912,2 : « Yaṯa' 'amar Bayyin, fils de Yakrubmalik »[11]. Cette même suite se retrouve d'ailleurs avec l'épithète Watar du père[12]. La filiation peut également être donnée, sans que le roi mentionne sa propre épithète ni celle de son père[13]. On trouve enfin des inscriptions de Yada' 'il Watar, mentionné sans filiation[14].

Dans les inscriptions rédigées par des tiers, la filiation est généralement absente[15]. L'épithète du roi lui-même peut être omise[16]. Cependant les rois étaient le plus souvent mentionnés avec leur épithète. On trouve ainsi le nom de [Yada'] 'il Bayyin[17]. Le nom de Ḏamar'alay Bayyin se présente dans une invocation, où il est précédé du mot « leur seigneur », caractéristique de l'époque royale[18]. RES 3994 mentionne dans l'invocation un Ḏamar'alay Ḏarih; seul un roi a porté ce nom avec cette épithète[19]. Les rois Yada' 'il Bayyin, Yakrubmalik Watar et Yaṯa' 'amar Bayyin se présentent ensemble dans CIH 375,1,2[20]. Une série du même genre serait suivie du titre royal au singulier[21].

11 Cette suite ne peut correspondre qu'aux rois nº 28-29 de la liste de K. MLAKER, *HL*, p. 86. En effet, le mukarrib Yakrubmalik Watar (Fakhry 70) a pour fils Ḏamar'alay Yanûf.

12 CIH 966,1 (le premier nom est partiellement mutilé).

13 Yada' 'il fils de Ḏamar'alay : CIH 633; Fakhry 23; rois nº 32-33 dans la liste de K. MLAKER, *HL*, p. 88.

14 RES 4380; 4410. Roi nº 33 dans la liste de K. MLAKER, *HL*, p. 88. On ne connaît pas de mukarrib du nom de Yada' 'il Watar.

15 Cf. cependant « Sumhu'alay fils de [...] », RES 3893,1.

16 Ḏamar'alay : CIH 166,3; Karib'il : Gl. A 773 + 798,3; ainsi que dans l'expression « par la fraternité de 'Almaqah, Karib'il et Saba », CIH 428 et 455,2; Yada' 'il, dans la même expression : RES 3980, nº 5; Sumhu'alay : Fakhry 124,13.

17 CIH 414,5.

18 Nami 23,3; cf. RES 3903, inédite : « Ḏamar'alay Bayyin, roi de Saba, fils de Sumhu'alay Yanûf ». La formule d'invocation introduite par la simple préposition *b*, indique qu'il s'agit du roi de Saba, et pas du roi de Saba et ḏu-Raydân qui portait le même nom; RES 4085,4-5; cf. n. 10 ci-dessus.

19 Roi nº 25 de la liste de K. MLAKER, *HL*, p. 85.

20 Ligne 1, l'auteur de l'inscription se dit le *qyn* « intendant » de ces rois.

21 RES 4089,2-3, boustr. : « [Ya]da' 'il Bayyin et Sumhu'alay Yanûf et [Yaṯa' 'amar Bayyi]n, roi de Saba ». Cette lecture repose sur la juxtaposition de deux fragments par J. H. MORDTMANN et E. MITTWOCH, juxtaposition mise sérieusement en doute par le commentaire du *RES*.

b) *nouveaux noms.*

La façon la plus sûre de distinguer entre des rois portant des noms nouveaux [22], et des particuliers qui auraient porté ces noms, est évidemment de ne retenir comme rois probables que les personnages qui auraient porté à la fois le nom et l'épithète d'un roi attesté par ailleurs avec le titre. Cette façon de procéder se justifie pleinement du fait que les rois hamdanides attestés comme tels sont très rarement mentionnés sans leur titre. Ainsi se trouverait éliminé un personnage tel que Naša'karib 'Awtar [23], bien qu'il porte un nom et un surnom portés par des rois. Car on ne connaît comme rois ayant porté respectivement ces nom et épithète que Naša'karib Yuha'min et Ša'r 'Awtar. La seule épithète Yuhan'im, portée par un certain 'Ilkarib mentionné sans titre dans CIH 356,1, ne suffit pas à justifier l'inclusion par F. Hommel et H. St J. B. Philby [24] de ce personnage dans les listes royales.

Un autre critère permet de faire la contre-épreuve : la mention de la tribu est incompatible avec la qualité royale. C'est ainsi que 'Alhân Nahfân, lorsqu'il n'est pas encore roi, porte la titulature suivante dans CIH 312,1-2 : « 'Alhân Nahfân, Hamdanide, fils de Ya[rîm 'Aymân, roi de Sab]a ». Le même cas se présente pour son fils Ša'r 'Awtar lorsque celui-ci ne régnait pas encore avec son père [25]. De même Yarîm 'Aymân, du temps où il n'était encore que chef de tribu avant d'être appelé à partager le trône avec Karib'il Watar [26].

En dehors des cas cités plus haut, il convient de noter encore deux inscriptions dans lesquelles 'Alhân Nahfân se nomme lui-même [27] ou est nommé par un tiers [28] sans aucun titre, vraisemblablement lorsqu'il ne régnait pas encore. Le fragment RES 4136,3, qui

22 Voir Hommel, dans *Handb.*, p. 90. L'épithète « Yuhan'im » donnée là à 'Anmar et Naša'karib doit être lue « Yuha'min ». Cette double erreur se retrouve dans la liste de K. Mlaker, *HL*, p. 89; et H. St J. B. Philby, *Background*, p. 142 attribue à 'Anmar seulement l'épithète Yuhan'im.

23 CIH 341,1.

24 Respectivement dans *Handb.*, p. 89, et *Background*, p. 74; 142.

25 Nami 26,4.

26 CIH 315,1-2.

27 CIH 296.

28 CIH 2,11-12.

porte le nom de Fari' Yanhub, se rapportait sans doute au roi qui a porté ce nom avec cette épithète [29]. 'Anmar Yuha'min, mentionné avec son titre dans CIH 195,3-5, est nommé sans le titre à la ligne 12 de la même inscription.

Deux personnages qui ont porté des noms attestés pour des rois ne peuvent pas être identifiés avec ces derniers. Il s'agit en premier lieu d'un Yarîm 'Aymân nommé avec un certain Bârig; ces deux Hamdanides auraient, selon CIH 353,9-12, combattu contre « le[s] roi[s ... et Šâmir] Yuhar'iš, rois de Saba et ḏû-Raydân ». J. H. Mordtmann et E. Mittwoch [30] identifient ce Yarîm 'Aymân au corégent de Karib'il Watar, roi de Saba, du fait que ce personnage, avant d'avoir porté le titre de roi, est mentionné également avec un frère du nom de Bârig Yuharḥib [31]. Ils identifient de plus Šâmir Yuhar'iš avec Šâmir de ḏû-Raydân qui fut battu par les deux rois 'Ilšaraḥ et Ya'zil, après la fin de la période des « rois de Saba » [32]. Nous indiquons ailleurs plus en détail [33] les raisons qui s'opposent à cette identification; Šâmir Yuhar'iš ayant régné certainement à la fin du troisième ou même au début du quatrième siècle après J.-C., il est impossible d'en faire le contemporain de Šâmir de ḏû-Raydân, qui fut vaincu peu de temps avant le début de notre ère. Ce personnage, lui-même contemporain de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, avait donc vécu environ deux générations après le roi Yarîm 'Aymân. Le Yarîm 'Aymân de CIH 353 ne peut donc être qu'un homonyme du roi qui avait régné plus de trois cents ans auparavant.

Une confusion a été faite d'autre part entre 'Alhân Nahfân, roi de Saba, et un certain 'Alhân, frère de Bârig Yuharḥib [34]. 'Alhân Nahfân était fils de Yarîm 'Aymân, tandis que 'Alhân était frère de Bârig Yuharḥib [35], lequel était lui-même frère de Yarîm

29 Contrairement aux rois cités plus haut, Fari' appartenait à la dynastie bakîlite.

30 *Sab. Inschr.*, p. 218.

31 CIH 315,1.

32 CIH 314 + 954,17.

33 Cf. *infra*, p. 283.

34 Cf. Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 77-78.

35 CIH 313,7; 326,2; 333,20.

'Aymân[36]. 'Alhân était donc l'oncle de 'Alhân Nahfân, et n'a pas régné.

F. Hommel retient Naṣr Yuha'min comme roi de Saba possible[37], bien qu'il ne soit jamais mentionné avec le titre royal[38]. Cette hypothèse avait pour fondement la position de tout premier plan que paraît occuper Naṣr Yuha'min d'après CIH 287, où il a sous ses ordres de nombreux *mqtt* ou chefs militaires. Le rôle important que nous croyons pouvoir attribuer à Naṣr Yuha'min dans la fondation d'une nouvelle dynastie dont l'avènement serait le point de départ de l'ère sabéenne en 115 avant J.-C.[39], nous paraît confirmer l'hypothèse de F. Hommel. En tout cas si Naṣr Yuha'min n'a pas effectivement porté le titre royal, il a du moins joué un rôle personnel dans la fondation de la première dynastie hamdanide.

Le fragment CIH 258, qui porte le nom Watar (*wtrm*) Yuha['-min] paraît s'appliquer à Watar Yuha'min mentionné comme « roi de Saba [...] » dans CIH 10. Nous indiquons ailleurs les raisons qui nous déterminent à placer Watar Yuha'min parmi les rois de Saba et ḏû-Raydân[40].

Un personnage divinisé, du nom de Yada'sumhu serait un roi ancien, selon le *CIH*[41]. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'un roi sabéen[42]: on ne connaît pas de roi de Saba portant ce nom. Toutes les inscriptions qui mentionnent ce personnage proviennent de Haram[43]; Yada'sumhu était donc vraisemblablement un ancien roitelet de cette ville[44], dans laquelle se partageaient — la langue des inscriptions l'atteste clairement — les influences sabéenne et minéenne.

36 CIH 315,1.

37 Dans *Handb.*, p. 90. Cette hypothèse est reprise par K. Mlaker, *HL*, p. 89, H. St J. B. Philby, *Background*, p. 90; 142; et W. F. Albright, *Chronology*, p. 13.

38 Ce personnage est mentionné avec Ṣadiq Yahab, dans CIH 287 (= Nami 57),2,10,14; RES 4994, 3-4; 4995,2; seul, dans Nami 7,1; 30,2.

39 Cf. *infra*, p. 287 sqq.

40 Cf. *infra*, p. 117-118.

41 Tome II, p. 315.

42 Cf. Jamme, *Panthéon*, p. 144.

43 CIH 512,8-9; 518,5; RES 2742,8-9; 2743,13-14; 2745,5-6; 2749,6.

44 Voir déjà Grohmann, *Minaioi*, col. 467.

3. MENTION DE ROIS PAR LE TITRE SEUL, A L'EXCLUSION DU NOM

Les rois de Saba pouvaient encore être mentionnés par leur titre seul. Cette titulature est utilisée personnellement par le roi, lorsqu'il fait allusion à lui-même dans une inscription dans laquelle il a précédemment donné son nom et son titre. Elle est surtout employée par des tiers, lorsqu'ils mentionnent d'une façon générale le détenteur du pouvoir royal, sans viser un souverain particulier, et notamment lorsqu'il est fait allusion aux « armées du roi » etc.

1. Titre au singulier.

a) mlk sb' « *le roi de Saba* ».

Deux fragments mutilés contiennent les mots « roi de Saba » dans un contexte inutilisable [1].

Dans RES 3945,15, le mukarrib Karib'il Watar, après avoir assumé le pouvoir royal, signale qu'il a retiré à Sumyafa' de Našân les territoires « que le roi de Saba (c'est-à-dire lui-même) lui avait accordés ».

Les inscriptions rédigées par des tiers relatent différentes actions accomplies par un roi de Saba. Selon CIH 406,6, un roi de Saba charge le dédicant de l'inscription de diriger des opérations militaires. Un « roi de Saba » est mentionné avec des rois de Ḥaḍramawt comme partenaire dans une expédition dirigée contre Šâmir de ḏû-Raydân [2]. Un autre est mentionné dans un contexte mutilé où il est question d'un kabîr de Yaṯil [3].

Cette titulature est encore employée dans les expressions suivantes : « les armées et les bédouins (*ḥmys w"rb*) du roi de Saba », et « ceux qui lui sont soumis (*'ḏynt*) » ; son « armée (*ḥms*) » [5] ; la terre qui lui est soumise [6] ; ses « sujets (*'dm*) » [7].

1 RES 4358 ; 4466.
2 RES 4336,3.
3 RES 3403 A,3.
4 Nami 71-73,1,3.
5 CIH 155,3.
6 CIH 518,4.
7 CIH 534,2-3.

b) mlkn « *le roi* ».

Le simple terme *mlkn* servait également à désigner des rois de Saba[8]. CIH 671 est gravée sur un autel, et porte le texte : « Autel sur lequel le roi sacrifiera un taureau »[9]. D'après CIH 126, lignes 7-8 et 14, « le roi » jouait un rôle dans la condamnation de certains sacrilèges.

Ce titre est également utilisé pour désigner certaines personnes ou des choses appartenant au roi ou dépendant de lui : des « sujets (*'dm*) »[10], « serviteurs (*'bd*) »[11], « esclaves (*qny*) »[12], « officiers (*'sd*) »[13], « mercenaires (*'lmt*) »[14] et « palmeraies (*'nḫlt*) »[15] du roi. Il apparaît aussi dans deux textes mutilés[16].

Notons encore une inscription dans laquelle le mot *mlkn* est suivi du nom du roi, sans l'épithète[17].

Dans CIH 155,3 est restituée l'expression [*mlk*]*hmw*, qui se rapporte à 'Alhân Nahfân. Nous ne connaissons pas d'autre exemple certain de l'emploi du mot *mlk* « roi » avec un suffixe[18]; la lecture *mr'hmw* nous paraît donc s'imposer.

8 Les références qu'on trouvera ci-dessous comprennent, outre les inscriptions qui appartiennent certainement à l'époque des « rois de Saba », celles qui, en l'absence de données paléographiques ou autres, ne peuvent être attribuées avec certitude à une époque plus tardive.

9 Dans cette inscription il n'est pas exclu que le terme *mlkn* doive se traduire « le propriétaire » (de l'autel).

10 CIH 397,3; 405,2 (?); 531,1; 535,2-3; RES 4142,2-3; 4188,3; 4636,4.

11 CIH 550,4; RES 4133,6.

12 CIH 550,3 (*qny mlk*, sans l'article), 4 (*'bd wqny mlky sb'*). Au sujet de l'authenticité de cette inscription, cf. *infra*, p. 218 sq; on trouve dans RES 2693 l'expression *'dn qny mlk ḥḍrmt*, ainsi que les termes *'lhy w'lhty ḥgrhn šbwt* « les dieux et les déesses de la ville de Šabwat », qui bien qu'appartenant au dialecte ḥaḍramoutique, se retrouvent à peine modifiés dans CIH 550,14-15 : (*w*)*b'lhy* (*w*)*b'lhty ḥgrn 'dn* (où d'ailleurs la répétition de la préposition *b* est insolite). Ce qui constitue un argument contre l'authenticité de cette inscription.

13 CIH 405,2; RES 4624,9.

14 CIH 155,2 (restitution).

15 RES 4085,4.

16 CIH 614,3; RES 4134,2.

17 'Anmar : RES 3992,10.

18 CIH 46,6; 353,6-7 (restitution dans les deux cas).

Le mot *mlkhmw*, que J. Botterweck traduit « leur roi » dans Gl. 677 + 678 + 679,5, mutilée [19], ne peut se traduire que « leurs possessions », comme il ressort de textes parallèles conservés intégralement [20].

2. Titre au duel.

mlky sb' « *les deux rois de Saba* ».

Cette expression se présente dans Nami 15,5, sans être précédée des noms des rois en question. Le contexte est mutilé. On la trouve aussi dans CIH 550,4 [21].

3. Titre au pluriel.

Le titre au pluriel est utilisé pour désigner d'une façon générale la dynastie.

a) 'mlk sb' « *les rois de Saba* ».

Dans le décret RES 3951,5, Karib'il Watar, fils de Yaṯa' 'amar, confirme une ordonnance édictée par « les rois de Saba », ses prédécesseurs.

Dans les inscriptions rédigées par des tiers, il est fait à plusieurs reprises allusion à des campagnes « des rois de Saba » [22]. Partout ailleurs, ce terme est employé dans les invocations qui terminent certaines dédicaces [23].

b) 'mlkn « *les rois* ».

On trouve le terme *'mlkn* dans l'expression « les armées des

19 *Glaser Inschr.*, p. 436-437.

20 Cf. *infra*, p. 121.

21 Cf. n. 12 ci-dessus. On ne connaît que deux groupes de rois de Saba corégents : 'Alhân et Ša'r, Karib'il Watar et Yarîm 'Aymân. A s'en tenir aux données de l'inscription, Šarahbi'il, le roi sous lequel celle-ci fut rédigée, aurait été le successeur d'un de ces rois, ce qui n'est pas possible.

22 CIH 308,19,21; 315,6,9,19; RES 3858,3-4; 4137,2-3(6)

23 CIH 195,14; 227,1-2; 339,19; 351,12; 585,4; 587,2. (CIH 227 et 351 appartiennent peut-être à une époque ultérieure de la royauté sabéenne).

rois »[24]. Deux dédicaces se terminent par une invocation à « leurs seigneurs les rois »[25].

Il faut encore grouper parmi les termes qui désignent les membres de la dynastie de Saba les expressions [*b'*]*mr'ḥmw 'b'l sl̤ḥm* « par leurs seigneurs, les maîtres (du château) de Salḥ »[26]; *bytn sl̤ḥn w'b'lhw* « la demeure Salḥîn et ses maîtres »[27]. Salḥ (ou Salḥîn) étant le nom de la résidence royale à Mârib, l'expression « les maîtres de Salḥ (ou Salḥîn) » désigne les rois de Saba[28] et correspond à celle de « maîtres de Raydân » qui désignera les souverains sabéens d'époque tardive[29], seigneurs du château de Raydân, résidence royale de la nouvelle capitale Ẓafâr.

4. MENTION DE ROIS SABÉENS D'ÉPOQUE PLUS RÉCENTE

Il est certain que les termes « le roi », « le roi de Saba », pouvaient s'appliquer à des « rois de Saba et dû-Raydân », ou même à des rois d'époque plus tardive. Néanmoins, toutes les mentions de « rois de Saba » qui n'étaient accompagnées d'aucun nom permettant de les identifier de façon plus précise ont été versées dans le matériel épigraphique relatif aux « rois de Saba », pour autant qu'aucun élément paléographique ou autre ne permettait de leur attribuer une date postérieure. Il convient donc de rendre compte ici de tous les cas où des mentions de ce genre ont pu être exclues du matériel relatif aux « rois de Saba », parce qu'il existait des preuves suffisantes pour les attribuer à une époque plus tardive[1].

Les diverses mentions « le roi de Saba », « le roi », ne peuvent viser dans RES 3904[2] que l'auteur de cette inscription chrétienne

24 RES 3951,2,6-7.

25 RES 3992,19-20; 4137,14.

26 RES 4169,6.

27 CIH 573,3; Fakhry 9,5;28,5.

28 Mordtmann et Mittwoch, *Him. Inschr.*, p. 62; Grohmann, *Salḥîn*, p. 112-113.

29 Cf. *infra*, p. 227.

1 Rappelons ici que toutes les inscriptions dans lesquelles 'Alhân Nahfân et Fari' Yanhub apparaissent uniquement dans la généalogie de leurs fils respectifs, appartiennent à l'époque des rois de Saba et dû-Raydân, leurs fils ayant été les premiers rois à porter le nouveau titre.

2 = Istanbul 7608 bis, publiée intégralement par G. Ryckmans, *Une inscription chrétienne.*

— et par conséquent tardive — Sumyafa' 'Aŝwa'. Les expressions « le roi », « les deux rois » concernent dans plusieurs inscriptions des « rois de Saba et dû-Raydân », comme le contexte permet d'en juger [3]. De même celle de « rois de Saba » [4] et de « rois » [5]. L'inscription RES 4106, mutilée, dont la première ligne comprend une invocation : « par le pouvoir de leurs seigneurs les rois », est d'époque tardive et s'apparente à des inscriptions monothéistes [6]. Il faut encore placer à une époque récente deux inscriptions apparentées, dont l'une est certainement monothéiste, où il est question de *mqtwy* « chefs militaires » du roi [7]. Une inscription qui mentionne une « esclave du roi » [8] doit dater d'une époque relativement récente, étant donné le style très évolué de l'écriture.

Signalons que les noms « [...]'im et Damar'alay Dariḥ », dans RES 4132,4, ne peuvent désigner les rois 'Anmar et son successeur Damar'alay, comme le pense F. Hommel [9], l'épithète de 'Anmar étant Yuha'min et non Yuhan'im. Les deux rois mentionnés ici sont Karib'il Watar Yuhan'im et Damar'alay Dariḥ, rois de Saba et dû-Raydân, connus par CIH 791 et RES 4771.

Le fragment CIH 10 mentionne « Watar (*wtrm*) Yuha'min, roi de Saba... ». Ce nom revient sans doute dans le fragment CIH 258 qui porte les mots « ...*wtrm yh*... ». L'épithète qui accompagne ce nom est hamdanide. On a vu plus haut [10] que les rois qui portent des noms hamdanides n'apparaissent qu'à partir de 115 avant J.-C. Il semble impossible, vu la courte durée de la première dynastie hamdanide, et le nombre de rois connus qui en font partie [11], d'y insérer un Watar Yuha'min inconnu par ailleurs.

3 Un roi : Fakhry 8,1; deux rois : CIH 314,18 : voir ligne 8; RES 4134,4 : voir ligne 1.

4 CIH 365,12-13 : voir lignes 16-18; RES 3912,2 : voir ligne 1; 4138,5 : voir lignes 8,12. RES 4140,5 : voir ligne 4, mutilée, les mots « montagne et plaine », qui feront partie de la titulature la plus récente; cf. cependant *infra*, p. 220 n. 1.

5 CIH 609,7 : voir ligne 8.

6 Cf. Mordtmann et Mittwoch, *Altsüd. Inschr.*, p. 228-229.

7 RES 4107,1; 4108,1-2.

8 RES 4145,1-2.

9 Dans *Handb.*, p. 90 et n. 2.

10 P. 108.

11 Voir *infra* le tableau généalogique p. 337.

Nous pensons donc que le texte mutilé de CIH 10 portait « ... *mlk sb'* [*wḏrydn*] », et que Watar Yuha'min doit être classé parmi les rois de Saba et ḏû-Raydân.

Le texte de CIH 833,1-2, sur un socle de statue, et que le *CIH* transcrit : *whbšms bn hlk'mr mlk sb'* « Wahabšams, fils de Halak-'amar, roi de Saba », doit se lire plutôt : *whbšms bn hlk'mr mlk* '[...]. Le texte, d'une écriture extrêmement négligée, ne peut être attribué à un roi de Saba. Le schéma de la titulature serait d'ailleurs insolite. S'il ne s'agit pas d'un faux, on peut conjecturer la lecture *mlk* '[*rb'm*] « roi de 'Arba' ».

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES ROIS DE SABA

Suivant la division adoptée précédemment pour les mukarrib de Saba et les rois de Ma'în, nous classerons les activités et attributions des rois de Saba dans les cinq catégories suivantes : les constructions, les actions en rapport avec le culte, les activités politiques, les opérations militaires, divers.

Avant de passer ces différents groupes en revue, il importe de signaler certaines inscriptions dans lesquelles intervient la mention de rois de Saba, par leur nom ou par leur titre, et qui sont mutilées au point qu'on ne puisse établir en quelle qualité ces rois figuraient dans ces inscriptions. On y trouve mention d'un roi de Saba avec nom et titre [1]; de rois de Saba (duel) [2]; d'un nom royal sans titre [3]; et enfin du seul titre de roi de Saba [4].

1. LES CONSTRUCTIONS

Les inscriptions qui relatent un travail de construction effectué par des rois de Saba sont généralement fort brèves; la construc- est simplement signalée, sans être reliée, comme c'était souvent

1 CIH 729; 731; 771; 881; RES 3903,1-2 (inédite); 4395; 4458; 4460; 4495; 4512; 4534; 4718; Fakhry 57; 86,2-3.

2 Nami 15,5.

3 CIH 228; 258; RES 3919,2; 5104.

4 RES 4358; 4466.

le cas dans les inscriptions relatives à des constructions de mukarrib, à un ou plusieurs événements d'intérêt politique ou religieux. Peut-être, il est vrai, cet état de choses est-il imputable à l'état fragmentaire dans lequel nous sont parvenues les inscriptions relatives à des constructions royales.

Une construction dont la nature n'est pas précisée, mais qui concernait la digue de Mârib, est attribuée à Yada' 'il, fils de Damar-'alay [5]; une autre à Sumhu'alay Dariḥ [6]. Une inscription connue en plusieurs exemplaires signale la construction de l'enceinte de Mârib par le roi Yada' 'il Watar [7]. D'après CIH 296,1-2, mutilée, 'Alhân Nahfân le Hamdanide entoure d'un mur un édifice dont le nom a disparu. Du fait que 'Alhân ne donne que le nom de sa tribu, à l'exclusion de son titre, cette inscription date sans doute de l'époque où il n'avait pas encore assumé le titre royal. Yaṭa' 'amar Watar restaure une construction qu'il dédie à Hawbas [8]. D'après CIH 966, mutilée, le roi Yada' 'il Watar consacre à 'Almaqah la construction 'Aṯhân. 'Ilšaraḥ, fils du roi Sumhu'alay Dariḥ, et qui n'a vraisemblablement pas régné lui-même [9], consacre à 'Almaqah, dans CIH 374, tout l'achèvement de la construction d'un mur (appartenant sans doute au temple appelé actuellement Ḥarâm Bilqîs), de ses tours et de ses fossés, en exécution d'un ordre exprimé par un oracle, et en reconnaissance de la protection divine.

2. LES ACTIONS EN RAPPORT AVEC LE CULTE

Une seule inscription attribue au roi une action qui présente à proprement parler un caractère cultuel. Il s'agit de CIH 671, gravée sur un autel, et qui porte le texte : « Autel sur lequel le roi sacrifiera un taureau, le 9 (du mois de) ḏû-Ṯawr... » [1]. Cette inscription doit être rapprochée d'un texte analogue, CIH 670,

[5] CIH 633.

[6] Gl. 1675.

[7] RES 4370; Fakhry 91 + 92. Voir aussi le fragment CIH 626.

[8] CIH 490.

[9] Cf. *supra*, p. 108 n. 9 et 10.

[1] Avec N. Rhodokanakis, *Sieben Inschr.*, p. 48, nous faisons de *mḏbḥt* (à l'état construit, cf. Höfner, *Grammatik*, p. 128) l'antécédent de *yḏbḥn*. G. Ryckmans, *ISA* I, p. 188, traduit : « Autel. Sur lui sacrifiera... ». Pour le sens de *mlkn*, cf. *supra*, p. 114 n. 9.

dans lequel la mention du sacrificateur a disparu ; le sacrifice devait se faire cette fois le 9 du mois de ḏû-'Abhay. Le roi exerçait peut-être des fonctions de sacrificateur [2], comme parfois les mukarrib de Saba [3].

En dehors de cette fonction sacerdotale, les actions royales qui présentent un caractère religieux sont constituées uniquement de dédicaces.

On a déjà fait allusion, dans le chapitre consacré aux constructions élevées par les rois, aux trois inscriptions CIH 490, 374 et 966, dans lesquelles le roi dédie à la divinité une construction qu'il vient d'achever.

Les autres dédicaces royales concernent des statues, offertes à la divinité généralement en exécution d'un oracle, en reconnaissance d'une manifestation spéciale de la protection divine, ou en vue de s'assurer la faveur de la divinité. De telles dédicaces étaient souvent faites par des particuliers qui offraient une ou deux statues ; les dédicaces royales se distinguent par le nombre assez élevé de statues offertes.

CIH 308 mentionne l'offrande de pas moins de 30 statues dorées à Ta'lab Riyyam. Cette inscription est connue en 16 exemplaires plus ou moins mutilés : à bon droit peut-on supposer avec E. Glaser [4] qu'elle était reproduite sur 30 stèles, une par statue consacrée. Ces statues étaient offertes par les rois 'Alhân Nahfân et son fils Ša'r 'Awtar, en reconnaissance de diverses faveurs obtenues : le dieu les avait aidés à mener à bien des plantations et des travaux d'irrigation d'une de leurs résidences ; le roi de Ḥabašat leur avait proposé une alliance, qui fut effectivement conclue, et enfin des rebelles appartenant à des tribus alliées à ḏû-Raydân avaient fait leur soumission. L'inscription se termine par la demande de la faveur divine, et de la soumission des ennemis des deux rois.

Dans CIH 401, ces mêmes rois font l'offrande d'une statue à 'Almaqah. De 'Alhân Nahfân encore, on possède CIH 312, mutilée, qui signale l'offrande d'une statue à Ta'lab en reconnaissance de la protection obtenue au cours d'une expédition militaire. Par

2 Cf. G. Ryckmans, *Religions*, p. 33.

3 Cf. *supra*, p. 65-66.

4 *Abessinier*, p. 41. — On possède par exemple en deux exemplaires (*a* et *b*) l'inscription CIH 342, qui mentionne l'offrande de deux statues.

contre c'est à ʿAṯtar Šarqân que ce même roi offre deux statues d'or pour remercier cette divinité d'une pluie bienfaisante qui a irrigué Mârib et ses deux districts, ainsi que le domaine de 'Almaqah [5].

Le roi Naša'karib Yuha'min offre, dans CIH 573, connue en deux exemplaires au moins [6], 24 statues à la déesse solaire afin d'obtenir sa protection pour lui-même et pour le palais de Salḥîn et ses occupants, et en demandant la déroute et la destruction de tout ennemi. Fakhry 9 et 28, de contenu identique, reproduisent un texte analogue à celui de CIH 573. Mais il s'agit ici de la dédicace de 6 statues à 'Almaqah. Fakhry 67 fournit une dédicace analogue, comportant également l'offrande de six statues, mais adressée à une autre divinité, dont le nom est partiellement mutilé. Enfin CIH 433, mutilée, constitue le renouvellement d'une dédicace similaire à ʿAṯtar par le même roi, et Gl. 677 + 678 + 679, le renouvellement d'une offrande de dix statues à la déesse solaire. Il résulte de la comparaison de ces inscriptions, que Naša'karib Yuha'min a dédié à quatre divinités différentes plusieurs séries de statues pour la sauvegarde de Salḥîn. Si l'on tient compte de la rareté de dédicaces royales de ce genre, on ne manquera pas de s'étonner de la diversité des dédicaces du seul roi Naša'karib et du nombre des statues offertes. Le palais de Salḥîn, pour la protection duquel trois de ces offrandes sont expressément dédiées [7] était la résidence royale de Mârib. A notre avis le nombre de dédicaces et la diversité des dieux auxquels elles étaient adressées, indiquent que Salḥîn, et par conséquent la capitale, étaient gravement menacés. Nous mettons ces dédicaces en relation avec le soulèvement des Hamdanides, qui renversèrent la dynastie dont Naša'karib était le dernier représentant, pour fonder une dynastie dont le début coïncida sans doute avec le début de l'ère sabéenne, en 115 avant J.-C. [8]

La restitution de CIH 155 par le *CIH*, selon laquelle 'Alhân Nahfân serait l'auteur de cette dédicace, nous paraît peu probable. Le dédicant de cette inscription doit au contraire être distinct du roi, puisqu'il est fait allusion à celui-ci, suivant la restitution de

5 Fakhry 11.
6 Gl. 757, ainsi que 756 (cf. RES 3855, extrait).
7 CIH 573; Fakhry 9; 28.
8 Cf. *infra*, p. 289.

la ligne 3 par le *CIH*, au moyen du terme [*mlk*]*hmw* « leur [roi »] [9].

Notons enfin dans Nami 7, la dédicace d'une statue par Naṣr Yuha'min pour la sauvegarde de ses biens.

On constate que dans les dédicaces royales, le souverain attendait de la divinité des faveurs analogues à celles qu'espéraient ses sujets : bienfaits du ciel sous forme de pluie, sauvegarde de leurs possessions, protection dans les expéditions militaires, et contre tout ennemi. Parmi les dédicaces proprement dites faites par des rois, et qui viennent d'être passées en revue, la plus ancienne date de Naša'karib Yuha'min, immédiatement avant l'accession au trône de la première dynastie hamdanide. S'il est prématuré de tirer des conclusions définitives du petit nombre de dédicaces royales dont on dispose, on peut toutefois constater qu'à l'instar des mukarrib [10], les rois de Saba anciens paraissent n'avoir pas offert de dédicaces à la divinité.

3. LES ACTIVITÉS POLITIQUES

Les données fournies par les inscriptions sur le rôle et les activités politiques des rois de Saba se limitent pratiquement à ce que nous appellerons les conventions et les décrets.

Les décrets sont des documents officiels promulgués par le roi avec le concours de représentants du peuple, et selon un protocole spécial. Ils ont des traits de similitude avec des documents semblables à Ma'în et à Qatabân.

En dehors des décrets qui seront étudiés ci-dessous, il convient de signaler des actes officiels d'un autre type. Deux inscriptions très mutilées font mention d'un roi de Saba dans un contexte étranger aux formules habituelles de décrets, alors qu'il s'agit cependant d'actes promulgués officiellement. On verrait volontiers dans ces deux documents, non plus des décrets officiels, mais des conventions entre particuliers, et qui, par suite de leurs répercussions dans la vie publique, devaient être soumises à l'assentiment

9 Cf. *supra*, p. 114 et n. 18. — Nous lirions plus volontiers [*mr'*]*hmw* « leur seigneur ».

10 Cf. *infra*, p. 142.

ou à la sanction du roi [1]. Une de ces inscriptions, RES 4130, constitue vraisemblablement un contrat d'achat ou de livraison, sanctionné par l'autorité locale et royale : on y trouve en effet, à côté de chiffres et des mots « évaluation et apport », la mention d'un kabîr de Ḥalîl et le nom de [Wahab'i]l Yaḥûz, roi de Saba. L'autre texte, RES 3893, paraît être une convention relative à des palmeraies. Le nom royal de Sumhu'alay s'y rencontre à la première ligne.

Passons maintenant à l'examen des décrets proprement dits, qui sont au nombre de cinq [2]. Si l'on excepte CIH 126, où c'est le roi seul qui prend la décision et la notifie « à ses sujets Fayšân et Bakîl » [3], ces décrets sont tous introduits par des formules similaires, mais plus ou moins abrégées selon les cas, et qui font ressortir la part du peuple dans les décisions. La formule la plus étendue, qui se trouve dans RES 3951, est libellée comme suit : « Ainsi ont décidé et ordonné (*ḥṯb whḥr*) Karib'il Watar, fils de Yaṯa' 'amar, roi de Saba, et les propriétaires [4] sabéens — à ce qu'il a fait pro[clamer et à ce qu'il a déc]idé, ils se sont conformés pour toujours — et Nazaḥat et les chefs de Fayšân [5] et de 'Arba'ân et les percepteurs (*ḥśrw*) de M[...], à Yaṯa'karib, kabîr de Ṣirwâḥ, et à leurs enfants et serviteurs... ».

Cette formule permet de se faire une idée, très imprécise encore, il est vrai, du fonctionnement du pouvoir législatif sous l'ancienne

1 On connaît d'autres exemples de conventions privées recevant une sanction officielle, notamment CIH 570, où la cession d'une palmeraie est déclarée « conforme à une décision de Saba en assemblée plénière » (ligne 9). Il n'est cependant pas fait mention du roi dans cette inscription. Voir aussi CIH 376.

2 CIH 126; 562; 601; 976; RES 3951. Citons ici pour mémoire le décret Gl. 1364, inédit, dont on sait seulement qu'il émane de Wahab'il Yaḥûz (GLASER, *Abessinier*, p. 67), et qu'il constitue vraisemblablement une concession de terres (HÖFNER, *SEG*, p. 49).

3 Comparer CIH 562 : « Ainsi ont décrété (...) *et* ses sujets Saba et Fayšân ». On retrouve des décrets de rois adressés à leurs sujets à l'époque des rois de Saba et dû-Raydân, par exemple RES 3910.

4 *mshnn* = qat. *ṯbnn* : RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 122. N. RHODOKANAKIS les identifie, *ibid.*, p. 129 n. 1, à tort nous semble-t-il, avec min. *mwddt*, et, *KTB* II, p. 50 n. 2, avec les *mwd* sabéens.

5 Clan (ou tribu) privilégié des mukarrib et des anciens rois de Saba. Cf. RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 94; *KTB* II, p. 50 n. 2.

royauté sabéenne. Le roi se trouve au sommet de la hiérarchie. Les décisions, qui émanent de son initiative[6], sont approuvées par les représentants du peuple, et promulguées conjointement par ceux-ci et par le roi. La formule ne diffère pas essentiellement, on l'a déjà fait remarquer plus haut[7], de celle qui est en usage à l'époque des mukarrib de Saba. Elle indique que les représentants du peuple constituaient surtout une assemblée populaire de propriétaires terriens auxquels se joignent des représentants de tribus privilégiées, qui ne sont d'ailleurs pas les mêmes dans les quatre décrets envisagés. Ce régime diffère donc de celui qui était en vigueur à Ma'în, où l'assemblée qui assiste le roi est formée de représentants d'une classe privilégiée (*mśwd*) parmi les propriétaires terriens, ainsi que de divers corps de magistrats[8]. Il diffère également de celui qui était en vigueur à Qatabân, où les décrets émanent du roi et d'une assemblée comportant des représentants de toutes les tribus[9].

Les décrets ne s'adressaient qu'à une partie du peuple : ainsi RES 3951 était destinée aux membres de la tribu citadine de Ṣirwâḥ, et en premier lieu au kabîr, puis aux *mśwd*, ou privilégiés, de cette tribu[10]; CIH 601 concerne les impôts qu'ont à supporter Saba et Yuhabliḥ, ce dernier nom étant celui d'une tribu de colons soumise à Saba[11]. Cependant il ne fait pas de doute que l'assemblée telle qu'elle est composée d'après RES 3951[12], était malgré tout censée représenter le peuple tout entier. RES 3951 est en effet résumée, lignes 5-6, de la façon suivante : « ainsi que les rois de Saba, et Saba, l'ont ordonné à la tribu de Ṣirwâḥ », et CIH 601,9 : « ... qu'ont exigé d'eux Saba et les tribus ». De même le fragment CIH 976,3 : « ... qu'ont décrété Saba et Gaw en leur ensemble ». Ces diverses

6 Rhodokanakis, *AST* I, p. 101 n. 3 (p. 102). L'initiative a pu appartenir en certains cas aux représentants eux-mêmes : c'est le sens donné par N. Rhodokanakis au terme *lkd 'l s'lw sb' wfyšn* dans CIH 562,-4 (*AST* II, p. 109). Cette expression doit avoir toutefois le sens négatif à la ligne 5 de la même inscription. Cf. Beeston, *SI*, p. 73.

7 P. 69.

8 Cf. *supra*, p. 23 sq.

9 Cf. Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 128-129.

10 Cf. Rhodokanakis, *KTB* I, p. 75.

11 Rhodokanakis, *Stud. II*, p. 130.

12 Celle de CIH 601 a pratiquement la même composition.

expressions sont régulièrement employées pour désigner l'État sabéen tout entier [13].

Par contre le corps législatif représenté dans CIH 562 n'est composé que de « Saba et Fayšân » ; la fin de cette inscription ayant disparu, on ne peut établir si cette assemblée était censée représenter le peuple sabéen tout entier.

Les décrets, on l'a vu plus haut, s'adressaient à une partie de la population. Dans RES 3951,6 et CIH 562,3, c'est au kabîr de la tribu que s'adresse en premier lieu le décret ; c'est lui qui était spécialement chargé d'en assurer l'exécution.

Enfin les décrets les mieux conservés RES 3951 et CIH 601 — sont datés du jour et du mois, ainsi que de l'année du magistrat éponyme. Ils sont signés respectivement de huit et dix noms de témoins éminents, le roi signant en premier lieu. La ligne 3 de CIH 976 constitue le début d'un décret, et est précédée des deux dernières lignes d'un texte mutilé, et qui renferment des noms. N. Rhodokanakis suppose avec raison [14] que ces noms sont ceux des témoins d'un autre décret disparu, qui était gravé sur la même pierre.

Les cinq décrets dont on vient d'examiner la formule de promulgation concernent des domaines divers. CIH 976 est inutilisable. CIH 562 [15], fragmentaire, contient des prescriptions religieuses relatives à des sacrifices ou à des offrandes de prémices. On distingue des offrandes de prémices pour l'irrigation des champs au printemps (ligne 4), des offrandes de gâteaux de farine et de raisins aux patrons des tribus (lignes 5-6) ; enfin il est question de gâteaux de figues et de fromage dans le contexte très mutilé de la ligne 7.

H. Grimme [16] a classé CIH 126 parmi les « Tempelstrafgesetze » : il tient ce texte pour une ordonnance assurant la protection d'un fugitif ayant pris asile dans un temple. L'interprétation qu'il donne de cette inscription gravement mutilée n'est pas satisfaisante, pas

13 Cf. notamment RHODOKANAKIS, *AST* I, p. 102 n. 2.

14 *AST* I, p. 101 n. 3 (p. 102).

15 Voir la dernière interprétation de N. RHODOKANAKIS, *AST* II, p. 209-210, ainsi que celle de A. F. L. BEESTON, *SI*, p. 73 (comm. de RES 3951,2).

16 *Tempelstrafgesetze*, col. 259.

plus que ne l'est une nouvelle interprétation du *CIH*[17]. Ce texte énigmatique nous paraît faire allusion aux modalités de l'exécution de la peine capitale et de la confiscation des biens au profit du roi, frappant une personne qui aurait fait l'objet d'une décision judiciaire (*mn dlh yryśn*) et aurait ensuite commis un délit dont la nature nous échappe. Le condamné devait apparemment comparaître dans l'enceinte du temple, et être exécuté, tandis que le roi prenait possession de ses biens.

Les décrets CIH 601 et RES 3951 auraient trait, selon N. Rhodokanakis[18] à une même question d'impôts.

CIH 601[19] fait état, lignes 10-18, d'un décret de Yada' 'il Bayyin. Celui-ci, au moment où il avait établi les tribus de Saba et Yuhabliḥ comme colons de l'État à Ṣirwâḥ, avait décrété que ces colons devaient vendre chaque année à l'État leur récolte sur tige, après estimation, pour acquitter à la fois le prix du terrain et la rente. Manifestement cette redevance annuelle couvrait tous les impôts, et était considérée comme une faveur, destinée sans doute à encourager la mise en valeur du sol par les colons. L'objet du décret CIH 601, de Yakrubmalik Watar, le fils de Yada' 'il Bayyin, est d'établir que certains impôts, et en particulier les impôts militaires, ne sont plus considérés comme couverts par l'imposition globale décrétée par Yada' 'il Bayyin. En d'autres termes, la loi de Yada' 'il qui englobait tous les impôts sous la forme d'une seule prestation annuelle, est abrogée. Les impôts qui étaient supportés par Saba et Yuhabliḥ avant leur établissement comme colons à Ṣirwâḥ ne sont pas rétablis, mais de nouveaux impôts vont être créés. Le régime de faveur de ces tribus a pris fin, et elles devront désormais supporter tous les impôts militaires, pour autant qu'ils aient été introduits après le décret de Yada' 'il.

RES 3951[20], un décret de Karib'il Watar, vraisemblablement le petit-fils de Yakrubmalik[21], marque un nouveau pas dans la suppression des avantages consentis aux colons. La tribu de Yuhabliḥ a perdu son autonomie et est incorporée à la tribu citadine de

17 T. III, *add.*, p. 331.
18 *KTB* I, p. 70.
19 Cf. Rhodokanakis, *Grundsatz*, p. 16-24; *AST* I, p. 101-104.
20 Cf. Rhodokanakis, *AST* II, p. 210-212; Beeston, *SI*, p. 71-75.
21 Rhodokanakis, *AST* I, p. 104.

Ṣirwâḥ, placée sous l'autorité d'un kabîr, et rattachée à une circonscription fiscale. Le décret comporte deux parties. Il est tout d'abord stipulé que la tribu de Ṣirwâḥ doit désormais supporter tous les impôts militaires édictés ou à édicter; l'exonération des impôts militaires en vigueur avant le décret de Yada' 'il est donc à son tour abolie. Le second article stipule que les impôts globaux restent inchangés.

Si cette interprétation, proposée par N. Rhodokanakis, est exacte — elle est fondée sur la traduction donnée à des termes dont le sens précis est loin d'être établi — ces deux décrets marqueraient les étapes d'une centralisation toujours plus poussée de l'État sabéen ancien sous la royauté, ainsi qu'une nette tendance à séparer davantage le législatif de l'exécutif: dans RES 3951, en effet, le décret est adressé en premier lieu au kabîr de Ṣirwâḥ, qui est chargé d'en assurer l'exécution. Cependant le kabîr est avant tout un fonctionnaire; et le décret est promulgué par le roi assisté de représentants. La situation politique caractérisée ici est donc toute différente de celle qui prévaudra à l'époque des rois de Saba et ḏû-Raydân. A cette époque en effet, on connaît également un intermédiaire entre le roi et la tribu. Il s'agit non plus d'un fonctionnaire, mais d'un *qwl*, membre d'un clan privilégié, qui a pris l'ascendant sur une ou plusieurs tribus. De plus à cette époque, la représentation du peuple a disparu; les questions de concessions de terres, et de rentrée des impôts ne forment plus l'objet d'une décision du roi et de représentants du peuple, mais d'une concession « watf », c'est-à-dire d'un accord bilatéral entre le roi et le *qwl*. A la tendance à la centralisation sous les rois de Saba correspond donc, sous les rois de Saba et ḏû-Raydân, une tendance à la décentralisation, et l'établissement d'un régime qui rappelle le régime féodal[22]. Cette évolution s'explique d'une part par le fait que la fonction de kabîr, étant héréditaire, a fini par donner au clan qui l'exerçait une prépondérance de plus en plus marquée sur le reste de la tribu. D'autre part l'accession au pouvoir des Hamdanides, les conquêtes de populations qatabanites, minéennes, raydanites et ḥimyarites amenèrent des changements importants dans la population du royaume sabéen. L'ancienne organisation devenue

22 Voir RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 129-130.

caduque, un système plus décentralisé pouvait seul convenir à la situation nouvelle.

Il convient cependant de souligner que A. F. L. Beeston[23] donne au décret RES 3951 une portée différente de celle qui a été exposée plus haut, du fait qu'il ne le relie pas au décret CIH 601. D'après lui RES 3951 oblige la population de Ṣirwâḥ et des environs, non pas à verser certains impôts militaires aux receveurs de l'armée, mais bien à fournir des provisions aux soldats du roi en cantonnement, et ce à un prix à convenir. La seconde partie du décret serait une clause légalisant avec effet rétroactif les transactions de ce genre qui auraient eu lieu précédemment.

Quoi qu'il en soit de cette divergence dans l'interprétation de ces deux inscriptions, il reste établi que CIH 601 est antérieure à RES 3951, et qu'on peut constater dans la seconde de ces inscriptions les indices d'une séparation plus marquée du législatif et de l'exécutif, ainsi qu'une tendance croissante à la centralisation.

La part du hasard dans la découverte des inscriptions peut expliquer pourquoi les décrets conservés pour la période des « rois de Saba » sont en aussi petit nombre et appartiennent généralement à une époque ancienne. Cependant cette répartition inégale s'explique peut-être mieux par l'histoire des institutions que par le hasard des découvertes. Les décrets CIH 601 et RES 3951 accusent une évolution qui tend à la suppression progressive d'avantages consentis pour favoriser l'établissement de tribus de colons sur de nouveaux territoires. Une fois cet établissement définitivement acquis, et les mesures de faveur supprimées, il n'y avait pas de raison à ce que l'appareil des anciennes lois auxquelles avaient été apportées des dérogations ne continuât à fonctionner sans modifications durant une période relativement longue. Le premier siècle avant J.-C., durant lequel se place la fin de la période des « rois de Saba », ne fut d'ailleurs pas propice à un travail législatif important, à cause des conflits incessants qui le marquèrent. Par contre — et le fait est significatif — dès que la paix fut rétablie, sous Naša'-karib Yuha'min, un des premiers rois de Saba et dû-Raydân, plusieurs décrets furent promulgués, qui réorganisaient notamment

23 *SI*, p. 72.

le système des concessions foncières eu égard aux populations et aux territoires nouvellement conquis.

4. LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Les inscriptions font différentes allusions à l'activité militaire des rois de Saba : allusions directes, lorsque les rois eux-mêmes font mention de leurs campagnes, ou indirectes, lorsque ces campagnes sont signalées par des particuliers qui y ont participé sous les ordres d'un roi.

Grâce aux noms des rois cités, qui fournissent les éléments d'une chronologie relative des différentes opérations militaires, on peut grouper les principales de celles-ci en deux séries distinctes : guerre contre Qatabân, sous les premiers rois de Saba, et ensuite, au premier siècle avant J.-C., nouveau conflit qui mettra fin au royaume de Qatabân, mais dans lequel entrent en jeu, à côté des principaux peuples de l'Arabie du Sud, les armées du roi d'Abyssinie.

Au cours du règne des derniers mukarrib, plusieurs inscriptions, et notamment RES 3858 et 3943, faisaient état d'un conflit entre Saba et Qatabân [1]. Par contre, les opérations militaires du dernier mukarrib, Karib'il Watar, relatées dans RES 3945, sont dirigées surtout contre 'Awsân, tandis que Qatabân est allié de Saba.

L'inscription qatabanite RES 3858,3-4, rappelle la guerre qui fut menée contre Qatabân par plusieurs mukarrib et par « les rois de Saba et les rois de *R'NN* ». La mention d'hostilités du temps des mukarrib comme du temps des rois, indique que l'alliance de Karib'il Watar et Qatabân fut de brève durée. L'état de guerre a peut-être même perduré de façon continue, en connaissant des phases plus ou moins aiguës [2]. L'inscription dont il est question ici date sans doute de la même époque que CIH 375 [3]. Dans cette inscription un *qyn* (intendant) de Yada'il Bayyin, Yakrubmalik Watar et Yaṯa'amar Bayyin rappelle son rôle de commandant en chef dans une phase de cinq ans d'hostilités de Saba contre Qatabân, et son action en vue de rétablir la paix. Le premier des souverains

1 Cf. *supra*, p. 75 sqq.
2 Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 50.
3 Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 48.

mentionnés était, croyons-nous, le successeur de Karib'il Watar[4].

L'inscription minéenne RES 3022, qui date du roi 'Abyada' Yaṯa', doit vraisemblablement être placée en 343 avant J.-C.[5]. Ce texte mentionne une attaque de Saba et Ḥawlân contre la route commerciale reliant Ma'în à l'Arabie du Nord, « à l'époque des hostilités entre le seigneur du sud et le seigneur du nord ». Cette expression désigne peut-être le conflit qui régnait à cette époque entre Qatabân et Saba. L'attaque de Saba et Ḥawlân n'est mentionnée dans aucun texte sabéen.

RES 4624 fait allusion à des opérations militaires contre un ennemi inconnu, et à la construction d'une route stratégique, sous le règne d'un roi Karib'il. Nous identifions ce personnage au deuxième roi qui porta ce nom, Karib'il Watar[6].

Les différentes opérations que nous venons de passer en revue ont eu lieu, semble-t-il avant le début du 3e siècle. Entre cette époque et la deuxième moitié du 2e siècle, il semble que Saba ait connu une période de paix : on ne connaît aucune inscription qui mentionne des opérations militaires durant cette période.

Le règne de Naša'karib Yuha'min se serait terminé, aux environs de l'an 115 avant J.-C., par une rébellion conduite par Naṣr Yuha'min. Nous fournissons plus loin les indices qui sont à la base de cette hypothèse[7]. Bornons-nous à signaler ici CIH 287, dans laquelle on voit Naṣr Yuha'min ayant sous ses ordres un grand nombre de *mqlt* ou commandants militaires, chefs de différentes tribus, et CIH 289, qui doit dater de la même époque, et relate des opérations contre Ḥimyar et ḏû-Raydân, ainsi que le retour des combattants vers Mârib et Salḥîn. La lutte contre Ḥimyar et ḏû-Raydân va se poursuivre désormais pendant plus d'un siècle. Ces deux tribus, étroitement associées entre elles, occupaient l'angle sud-ouest de la péninsule, à proximité du Bâb el-Mandeb[8].

4 Cf. *infra*, p. 279. D'après N. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 16-21 et K. Mlaker, *HL*, p. 85-86, ce roi se place quatre générations au moins après Karib'il.

5 Cf. *infra*, p. 267.

6 Cf. *infra*, p. 278 sq.

7 P. 286 sqq.

8 Cf. Glaser, *Abessinier*, p. 100; 113; 116; Rhodokanakis, *KTB* II, p. 72; Mlaker, *Chronologisches*, p. 78-79. — Ḏû-Raydân se prolongeait peut-être même jusqu'à la côte ouest du Yemen, cfr. CIH 314 + 954 et 353.

Signalons ici, avant d'aborder le détail des luttes qui ont marqué le premier siècle avant J.-C., plusieurs inscriptions qui paraissent faire allusion à ce conflit, mais qu'on ne peut dater avec certitude. CIH 406 constitue une dédicace d'un personnage qui a commandé des expéditions d'un r[oi de Saba]; CIH 405, qui lui est apparentée, fait allusion à une campagne militaire, mais sans mentionner de roi. CIH 347 et 350 ne citent pas non plus de rois, mais font allusion à la lutte entre Saba et Ḥimyar, et datent sans doute de cette époque.

Le successeur probable de Naṣr Yuha'min fut Wahab'il Yaḥûz [9]. Gl. 1228, inédite [10], relate une victoire de ce roi, auquel est alliée la tribu de Marṯad, sur Ḏamar'alay de ḏû-Raydân, allié à Ḥawlân, tribu établie au nord de Saba. CIH 598, faux copié sur un original authentique inconnu, mentionne également la lutte de Ḏamar'alay, et de la tribu de ḏû-Raydân, contre la tribu de Marṯad. Ce Ḏamar'alay est encore nommé dans Gl. 539, inédite [11].

Le conflit s'étend, puis se calme brusquement sous le règne de Karib'il Watar Yuhan'im, fils et successeur de Wahab'il Yaḥûz. D'après CIH 315 en effet, le chef de tribu ḥâšidite Yarîm 'Aymân, contemporain de Karib'il Watar, a arbitré avec succès un conflit qui opposait les rois de Saba, ḏû-Raydân, Ḥaḍramawt et Qatabân. La ligne 10 de cette inscription, signale que les propositions de paix de Yarîm 'Aymân ont été agréées par ses seigneurs, les rois de Saba, et par les Raydanites, ainsi que par les autres rois. Il semble que ḏû-Raydân se trouvait toujours parmi les ennemis de Saba; on ne peut déterminer de quel côté se trouvaient Ḥaḍramawt Qatabân [12].

Yarîm 'Aymân accéda ensuite au pouvoir, et régna en corégence avec Karib'il Watar. Avant de succéder à son père, 'Alhân Nahfân, fils de Yarîm 'Aymân, effectua différentes expéditions militaires : les dédicants de CIH 2 remercient la divinité pour la protection qu'ils ont reçue durant ces expéditions. Devenu roi à son tour,

9 Pour la chronologie de cette période, voir *infra*, p. 289-290.

10 Cf. GLASER, *Abessinier*, p. 67.

11 Cf. GLASER, *Abessinier*, p. 67.

12 Dans RES 3945,13 il est question de Waraw'il et de Qatabân, mais le titre de Waraw'il n'est pas donné. De même pour Sumhuwatar dans RES 3943,1.

'Alhân Nahfân continue le combat. Suivant CIH 312, il offre lui-même une statue en reconnaissance de la protection reçue dans une expédition envoyée au secours d'une ville assiégée. Mais cette action ne paraît constituer qu'un épisode local des hostilités qui régnaient dans toute l'Arabie du Sud. CIH 155 signale une opération stratégique de Ḥimyar, à laquelle s'opposent les armées fusionnées de 'Alhân et du roi Yada'-'ab Ġaylân de Ḥaḍramawt. De la même époque date sans doute Nami 71-73, qui mentionne à la suite : 'Alhân, roi de Saba, et ses armées et ses Arabes; les Arabes du roi de Ḥaḍramawt; les tribus de ḏû-Ḥaym et Qatabân; les *qwl*, les chefs et les tribus du roi de Ḥabašat, et enfin les armées de ḏû-Raydân[13]. Cette inscription étant malheureusement mutilée, il n'apparaît pas clairement quels étaient les alliés et les ennemis. Il est cependant probable que l'inscription émane de Raydanites, contre lesquels 'Alhân avait levé les armées de ses alliés.

Ce document est intéressant non seulement parce qu'il permet de soupçonner l'ingérence abyssine dans le conflit en Arabie du Sud, mais également par la manière dont il y est fait mention de Qatabân. Alors que cette inscription cite les rois de Saba, Ḥaḍramawt et Ḥabašat, Qatabân qui est nommé ici pour la dernière fois, est considéré comme une simple tribu. Il faut en conclure que le royaume qatabanite avait cessé d'exister. Cet événement est placé par W. F. Albright aux environs de 50 avant J.-C.[14], notamment sur la base d'arguments archéologiques et indépendamment de Nami 71-73. D'autre part l'alliance entre 'Alhân et Yada'-'ab Ġaylân, mentionnée par CIH 155, ne pouvait avoir pour seul objet la défense commune contre Ḥimyar. Il est en effet vraisemblable, puisque la fin du royaume qatabanite se place entre le début du règne de Yarîm 'Aymân et la fin de la première partie du règne de 'Alhân, que le contemporain de 'Alhân, Yada'-'ab Ġaylân, doit être identifié

[13] K. Y. Nami, *Našr*, p. 92-93, n'envisage même pas la possibilité de rattacher le fragment 71 à la droite des fragments 72 + 73. Cette possibilité nous paraît réelle. Le raccord des lignes se ferait de la façon suivante, ligne 1 : *bywm h/'lyhmw*; ligne 2 : *'š'bn /ḏhym wqtln*; ligne 3 : *wb'dn ḏt b/rḍ wnwyn ḏrydn 'ḏynt wḫmys w'rb mlk*[*sb'*], phrase que nous traduisons : « et ensuite ḏû-Raydân fit défaut et se sépara de ceux qui étaient soumis au roi de [Saba], et de ses armées et de ses bédouins ».

[14] *Chronology*, p. 10.

avec le roi du même nom qui est attesté dans le wâdi Bayḥân [15]; ce roi, allié à 'Alhân, mit lui-même fin au royaume qatabanite et en détruisit par le feu la capitale Timma'.

C'est probablement peu après cette époque que se place la grande inscription CIH 308, par laquelle les deux rois 'Alhân Nahfân et son fils Ša'r 'Awtar expriment leur reconnaissance à Ta'lab pour l'alliance que venait de conclure avec 'Alhân le roi Gadarôt de Ḥabašat (lignes 10-15) sur le modèle de l'alliance conclue précédemment avec Yada''ab de Ḥaḍramawt. Cette inscription est connue en plusieurs recensions qui peuvent se classer en deux groupes selon qu'elles omettent ou signalent l'alliance avec Ḥaḍramawt [16]. D'après E. Glaser [17], la version courte précède : l'alliance avec Ḥaḍramawt serait intervenue après la confection des premières stèles, et avant la consécration globale de toutes les stèles. Cependant, si on est d'avis que la dédicace des statues précède la confection des stèles, il faut supposer que l'alliance avec Ḥaḍramawt précédait l'exécution des copies et que, rompue entre-temps, elle ne fut plus mentionnée dans les copies qui n'avaient pas encore été gravées. A. F. L. Beeston [18] penche pour la seconde interprétation. Celle-ci nous paraît, pour d'autres raisons, la seule plausible. D'après CIH 155, 'Alhân est uni par une alliance à Yada''ab Ġaylân; le personnage nommé dans CIH 308 ne peut être que le même Yada''ab [19]. Dès lors l'alliance conclue avec lui existait avant la dédicace de CIH 308, et fut donc rompue au cours de la confection des stèles.

L'inscription est également offerte en reconnaissance de la soumission de la tribu de Ḥawlân, alliée à ḏû-Raydân, qui s'était rebellée contre « ses seigneurs, les rois de Saba » (lignes 20-25).

On peut se demander pourquoi l'alliance avec le roi du Ḥabašat n'est mentionnée qu'ici, alors qu'il est déjà question de ce roi dans Nami 71-73. Mais dans cette dernière inscription sont men-

15 ALBRIGHT, *Chronology*, p. 14.

16 Lignes 15-16; la version courte est donnée par CIH 308 bis. Voir les nouveaux traitements de cette inscription dans BEESTON, *SI*, p. 26-33, et RHODOKANAKIS, *Inschr. Gl. 1076 a*, p. 69-79.

17 *Altjem. Stud.* I, p. 66, 119.

18 *SI*, p. 32.

19 Cf. notre article *Yarîm 'Aymân*, p. 146-147.

tionnés comme alliés de 'Alhân des *qwl*, des chefs et des tribus du roi de Ḥabašat, sans qu'il soit question de ses armées régulières : il s'agissait là d'une aide officieuse, non d'une alliance étroite entre les deux souverains.

L'alliance rompue entre le roi Yada'ʾab et les deux rois de Saba paraît avoir été rétablie sous son successeur : les dédicants de l'inscription Nami 19 demandent à la divinité qu'en cette année soient unis en une alliance durable 'Alhân, et Yada'ʾil de Ḥaḍramawt.

Les conflits que nous venons de retracer se poursuivront encore durant le début de la période des rois de Saba et ḏû-Raydân. La dynastie bakîlite, représentée par ʾIlšaraḥ, qui règne ensuite avec son frère Ya'zil, apparaîtra à son tour dans la lutte; Ša'r 'Awtar continuera également le combat. De cette seconde phase de la guerre contre Ḥimyar et ḏû-Raydân se dégagent les faits suivants : lutte des représentants des deux dynasties contre ḏû-Raydân; retournement des alliances, par la défection de Ḥaḍramawt et Ḥabašat, qui passent au camp des ennemis de Saba, et enfin la victoire de ʾIlšaraḥ et Ya'zil sur Šâmir de ḏû-Raydân, victoire qui ramène la paix dans le pays.

Il peut à première vue paraître étonnant que la chute de Qatabân, qui fut un événement dominant de l'histoire sud-arabe au premier siècle avant J.-C., ne fasse pas l'objet de mentions explicites dans les documents sabéens. Toutefois les inscriptions nous paraissent établir assez clairement que Saba n'est pas directement responsable de la chute de Qatabân. Celle-ci aurait été au contraire causée par Ḥaḍramawt, et s'expliquerait aisément par des motifs économiques.

Il est en effet possible de donner une vue globale cohérente des diverses opérations militaires engagées par les mukarrib et les rois de Saba, en expliquant ces opérations par des motifs économiques, en rapport direct avec le trafic des aromates [20].

A l'époque ancienne, la route des aromates était essentiellement terrestre. Depuis les régions du sud-est de l'Arabie, divers embran-

20 Cf. surtout à ce sujet Rhodokanakis, *KTB* II, p. 68-79, et dans *Handb.*, p. 110-115; Grohmann, dans *ASI'* I, p. 111-144; Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 78-79.

chements de la route fusionnaient et aboutissaient à Mârib ou au Naǧrân, pour suivre dès lors une voie unique vers le bassin de la Méditerranée. Le premier objectif des mukarrib de Saba fut de tenter d'étendre vers le nord-est et le sud-est leur contrôle de la route des aromates: d'où les guerres contre Qatabân et ses alliés du sud-est, d'une part, et les expéditions en territoire minéen et dans le Naǧrân, d'autre part. A la fin de la période des mukarrib de Saba, le puissant royaume de 'Awsân, dans le sud-est, avait non seulement étendu sa domination vers le nord, en territoire qatabanite, mais d'autre part, grâce à sa situation en bordure de la mer, avait probablement créé un commerce maritime en concurrence avec le commerce terrestre. On comprend donc que les campagnes du dernier mukarrib Karib'il Watar aient eu surtout pour objet de mettre définitivement fin au royaume 'Awsanite. Qatabân était, au même titre que Saba, intéressé à voir disparaître ce concurrent menaçant : aussi est-il l'allié de Saba durant les guerres contre 'Awsân. Le danger de 'Awsân écarté, les rois de Saba reprendront la lutte contre Qatabân. Cette lutte paraît avoir pris fin à un moment donné, pour une raison encore inconnue.

La route des aromates devait comporter divers embranchements, tels que le tronçon allant de Ḥuṣn al-'Abr vers le Naǧrân [21], qui évitaient par l'est le territoire sabéen. Ainsi peut-on s'expliquer qu'à l'origine les dynasties minéenne et ḥaḍramoutique aient pu avoir des rapports étroits. Il semble que le territoire minéen débordait par le nord-est le territoire sabéen [22] et que les rois qatabanites aient cherché à couper Saba de la route des aromates, en reliant directement Qatabân à Ma'în. Cette manœuvre d'encerclement ne peut avoir été tentée que par l'est. On en trouve la trace dans les différentes allusions à l'occupation de Ma'în par des rois qatabanites, qui fut sans doute une des causes des conflits entre les premiers rois sabéens et Qatabân. Il est étrange qu'à la seconde occupation de Ma'în par Qatabân, qui, selon la chronologie de W. F. Albright [23], se place entre 150 et 120 environ, on ne connaisse pas de riposte sabéenne, pas plus qu'à l'occupation par

21 Cf. Grohmann, dans *AST* I, p. 118.

22 Cf. Grohmann, *Minaioi*, col. 474, qui explique ainsi que, selon Pline, le territoire minéen était contigu au territoire qatabanite. Voir *supra*, p. 29.

23 *Chronology*, p. 12.

Qatabân [24] du royaume minéen après sa chute entre 120 et 75 [25].

Peu avant le début du premier siècle avant J.-C., apparaissent dans l'angle sud-ouest de la péninsule les puissantes tribus de Ḥimyar et ḏû-Raydân. Utilisant les progrès de la navigation à cette époque, ces tribus ont dû renouveler la tentative de 'Awsân, et organiser un trafic maritime en concurrence avec le trafic terrestre. Si Qatabân n'a pas fait partie de la coalition contre Ḥimyar et ḏû-Raydân, c'est sans doute que, du fait de sa position géographique, il était appelé à collaborer à ce trafic, et à en profiter dans une certaine mesure. Qatabân n'était qu'un objectif secondaire pour les Sabéens. L'intérêt immédiat de ceux-ci était de mettre fin au trafic maritime, ou de l'exercer eux-mêmes en occupant le territoire de Ḥimyar et ḏû-Raydân. Par contre, du fait de sa situation plus écartée, Ḥaḍramawt avait pour intérêt immédiat de supprimer ou du moins de contrôler l'embranchement qatabanite de la route des aromates, par lequel une partie des produits rejoignait le territoire sabéen en évitant le territoire ḥaḍramoutique. Ces circonstances expliquent que dès Wahab'il Yaḥûz tous ces peuples se soient trouvés mêlés au conflit. Peu après, Ḥabašat prend également parti pour Saba. L'Abyssinie, qui avait peut-être des comptoirs le long de la côte ouest du Yemen, avait tout intérêt à participer à la lutte qui affaiblissait ses concurrents dans le commerce du Bâb el-Mandeb.

Mais à ce moment Ḥaḍramawt, ayant conquis entre-temps le territoire qatabanite, se trouve dans la situation qu'avait connue Qatabân, et met fin à son alliance avec Saba. C'est donc avec raison que E. Glaser [26] énonçait l'hypothèse que les conflits de l'époque de 'Alhân Nahfân avaient pour objet l'occupation de Qatabân. Ḥabašat de son côté, craignant une victoire sabéenne, change de camp, et soutient ḏû-Raydân et Ḥimyar, ceux-ci étant trop occupés par les assauts qu'ils subissaient pour lui faire une concurrence commerciale sérieuse. On verra donc, durant la période

[24] Comme on le voit par RES 3854, d'où il ressort que la tribu de Ma'în était incorporée à Qatabân. Le roi mentionné est Šahr Halîl, vraisemblablement le dernier roi qatabanite Šahr Halîl Yuhaqbiḍ (cf. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 13).

[25] ALBRIGHT, *Chronology*, p. 11.

[26] *Abessinier*, p. 110.

des rois de Saba et dû-Raydân, Ša'r 'Awtar aller ravager Šabwat, capitale du Ḥaḍramawt, et Ḥabašat soutenir les ennemis de Saba. La paix sera enfin rétablie par la victoire de 'Ilšaraḥ et Ya'zil sur Šâmir de dû-Raydân. Une nouvelle capitale, Ẓafâr, sera créée, dont la position, dans le sud du Yemen, consacre manifestement la déchéance de l'ancienne route continentale au profit d'une route maritime [27].

5. DIVERS

Il reste à mentionner diverses actions ou activités exercées par les rois, et qui ne rentrent pas dans les différents domaines étudiés plus haut.

Le roi pouvait accorder des distinctions militaires. D'après CIH 375,2, un prêtre de dât-Ġaḍarân, nommé chef militaire par Yakrub-malik Watar, reçoit du successeur de celui-ci, Yaṯa''amar Bayyin, et de Saba, une attestation pour les services rendus. La même expression (*ḥṯb t'mnn*) revient dans RES 4624,8, et désigne une rétribution accordée par le roi et un de ses officiers à un chef de clan dont les gens ont construit une route stratégique.

En tant que suzerain, le roi pouvait disposer à sa guise de certaines terres. Dans CIH 37,8, un roitelet de la tribu de Sum'ay énumérant ses possessions, indique ses titres de propriété : héritage, achat, et enfin cession de terres par des roitelets de Mârib et par Karib'il Watar, roi de Saba.

Rappelons enfin que d'après CIH 126, lignes 7-8 et 14, il semble que le roi disposait en certaines circonstances des biens d'un condamné à la peine capitale.

4. INSCRIPTIONS RÉDIGÉES PAR DES TIERS ASSOCIANT DES ROIS A LEURS ACTIVITÉS

De même que les mukarrib, les rois de Saba sont associés par des tiers à leurs activités, soit dans les invocations, soit dans des expressions consacrées, ou encore à des titres divers dans des inscriptions isolées. Par contre le nom des rois de Saba n'est jamais

[27] Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 79.

utilisé, comme c'est le cas à Ma'în, pour fixer explicitement la date d'une inscription.

1. LES INVOCATIONS

Sous les « rois de Saba », et ultérieurement durant le reste de l'histoire sabéenne, la formule d'invocation est différente selon que l'inscription dans laquelle elle intervient relate une construction (ou éventuellement la dédicace d'une construction), ou la dédicace proprement dite d'une personne ou d'un objet. Tandis que la construction est érigée « par » (*b*) les dieux, « par » les rois, ou « par leur aide » (*bmqm*), un des objets des dédicaces est d'obtenir de la divinité « la bienveillance, la faveur (*rḍw, ḥẓy*) du roi ». Ces formules, loin de se limiter aux seuls souverains, sont également employées pour des potentats locaux, voire pour de simples chefs de clan.

Cette différence dans la formule d'invocation, suivant la nature de l'inscription, ne paraît pas exister dans les autres États de l'Arabie du Sud. Même à Saba, du temps des mukarrib, l'invocation est introduite par la seule préposition *b* « par », tant à la fin des inscriptions relatant des travaux de construction, qu'à la fin des dédicaces [1]. Dans les dédicaces à cette époque sont offerts des personnes et des objets votifs. A Ma'în, on emploie indifféremment, ou même concurremment dans une même inscription, soit l'invocation introduite par la préposition *b*, soit une autre formule par laquelle l'objet de l'inscription est solennellement placé sous la protection des divinités et des rois [2]. Mais on ne connaît pas à Ma'în de dédicaces proprement dites; ces invocations se présentent toujours dans des inscriptions qui traitent de constructions, lesquelles étaient en même temps dédiées à la divinité. A Qatabân, les dédicaces proprement dites sont rares, et on n'y trouve pas d'invocation au souverain régnant. L'invocation utilisée dans les inscriptions relatant des constructions est soit du type sabéen ancien, et introduite par la seule préposition *b*, soit d'un autre type qui prévaut durant la période ancienne, où la préposition *b* est accom-

1 Cf. *supra*, p. 82.
2 Cf. *supra*, p. 29-31.

pagnée du terme *mr'smw* « leur seigneur », qui précède le nom du roi [3], soit enfin d'une formule qui n'est attestée qu'à la fin de la période des « rois de Saba », et qui consiste à accompagner la préposition *b* d'un substantif (« par l'aide de ») [4]. Une seule inscription ḥaḍramoutique relative à une construction, RES 3050, se termine par l'invocation au roi régnant, introduite par l'expression *brd'* « par la faveur de », fréquemment employée à Saba à l'époque des « rois de Saba et ḏû-Raydân ». Par contre les dédicaces ḥaḍramoutiques actuellement connues, dédicaces de personnes, de statues, d'inscriptions votives et de produits aromatiques, ne contiennent pas d'invocation au roi régnant.

a) *inscriptions relatives à des constructions.*

Diverses formules d'invocation mentionnant des rois de Saba sont utilisées dans des inscriptions relatant des constructions.

Signalons d'abord trois inscriptions dans lesquelles l'invocation aux divinités est précédée du terme *br'ẓ* « par l'ordre de », et se termine par la formule « par la fraternité de 'Almaqah, Karib'il (ou Yada' 'il) et Saba » [5].

Les autres invocations sont introduites par la préposition *b* « par ». Celle-ci peut précéder le nom seul du souverain (éventuellement avec l'épithète), comme dans RES 3994,5 : « par Sumhu'alay Ḏarîḥ » [6], ou le nom et le titre du roi [7]. Parfois la mention du souverain est précédée du terme *mr'hmw* « leur seigneur » [8], éventuellement encore avec la filiation [9].

[3] RES 3552,8; 3553,6; 4329,4-5; 4335,4. Cet indice peut vraisemblablement constituer un élément de chronologie.

[4] RES 4329,4 : *brd' wthrg.*

[5] Karib'il : CIH 455,2; Yada' 'il : CIH 428,3 (cf. RES 2891, comm.); RES 3890, no 5,2 (mutilée). Cf. *supra*, p. 87.

[6] Karib'il : Gl. A 773 a + b + 798,3; Sumhu'alay : Fakhry 124,13; Yada' 'il Bayyin : CIH 414,5; RES 4766,3.

[7] [Yaṯa' 'amar Bayyi]n (?) : RES 4089,3. Cf. *supra*, p. 109 n. 21.

[8] Sans nom, au pluriel : CIH 585,4; (660 +) 587,2; noter ici l'expression « et par leurs seigneurs les maîtres de Salḥ », de RES 4169,5, qui pourrait désigner des rois de Saba, cf. *supra*, p. 116. Cependant cette inscription ne mentionne pas une construction, mais une dédicace. — Ḏamar['alay Bayyin] : CIH 166,3 (titre disparu).

[9] Ḏamar'alay Bayyin b. Yada'il Watar : RES 4198,4.

Tous les souverains invoqués selon la formule dont nous venons d'indiquer les variantes portent des noms anciens, et appartiennent à la dynastie traditionnelle des « rois de Saba ».

Une invocation mentionnant Naṣr Yuha'min est introduite par la formule *bmqymt* « par le pouvoir de » [10]. Deux autres invocations à ce personnages [11], deux à Karib'il Watar Yuhan'im, fils de Wahab'il Yaḥûz [12], et une à 'Alhân Nahfân [13], sont introduites par une formule de même sens : *bmqm*. Les invocations introduites par une formule composée de la préposition *b*, suivie d'un substantif tel que *mqm, rd'*, etc., seront les seules employées, pour des constructions, dès la période des « rois de Saba et ḏû-Raydân » [14]. En comparant les inscriptions de toutes les époques auxquelles cette formule est employée, aussi bien pour des rois que pour de simples chefs de clan ou de tribu, on constate que, dans la grande majorité des cas, ces inscriptions, anciennes ou de caractère récent, sont adressées à Ta'lab Riyyam, ou mentionnent ce patron des Hamdanides parmi d'autres divinités. Par contre, les inscriptions bien conservées dans lesquelles aucune mention n'est faite de Ta'lab, et dont on peut fixer l'époque grâce à des critères paléographiques, aux noms des personnes mentionnées, etc., sont d'une époque relativement récente, qui ne remonte pas au delà du temps de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, rois de Saba et ḏû-Raydân [15]. Il faut en conclure que cette formule fut introduite par les Hamdanides. On verra plus loin [16] les conclusions importantes que l'on peut tirer du fait que cette forme d'invocation fut précisément utilisée, pour des rois, à partir de Naṣr Yuha'min, qui fut selon nous le fondateur d'une lignée nouvelle de rois sabéens, aux noms hamdanides.

10 RES 4994,3-4.

11 RES 4995,2; Nami 30,2.

12 CIH 1,5-6; 517,3 (restitution).

13 Nami 26,3-4 (mutilée), à 'Aṯtar. — C'est vraisemblablement dans l'invocation finale qu'est mentionné 'Anmar Yuha'min dans RES 3564 (inédite).

14 Cf. *infra*, p. 193.

15 Cf. p. ex. CIH 241 + 172; voir cependant des mêmes rois CIH 257, à Ta'lab.

16 P. 142 sq et p. 286 sqq.

Les inscriptions dans lesquelles se présentent ces invocations du type ancien et du type plus récent, font allusion à diverses constructions. CIH 428 mentionne la construction et le renouvellement d'un temple à ʿAṯtar, avec offrandes de sacrifices. Une inscription similaire mutilée ne contient plus que la mention de sacrifices à Wadd[17]. Fakhry 124 mentionne la construction et la dédicace d'un autel; RES 4198, celle d'un autel à holocauste et de l'appareil de suspension d'un puits. On note encore la construction de maisons[18]; des défenses d'une maison, dans Nami 30, et des deux portes de l'esplanade attenant à une tour dans CIH 1. Une palmeraie est aménagée avec un mur d'irrigation dans CIH 414. RES 3994 et 4766 mentionnent la construction de sépultures; Gl. A 773 a + b + 798, le creusement d'une source. Enfin la nature de deux constructions ne peut être précisée[19], tandis que dans deux inscriptions le texte accompagnant l'invocation a disparu[20].

b) *inscriptions relatives à des dédicaces.*

La formule d'invocation employée dans les dédicaces ne varie guère. En voici le texte : *ls'dhmw rḍw mr'hmw X mlk sb'* « qu'il (le dieu) les gratifie de la bienveillance de leur seigneur X, roi de Saba »[21]. Une variante de la formule consiste à introduire le mot *whẓy* « et la faveur de », après *rḍw*[22]. On connaît un seul exemple d'une formule plus étendue encore: *lt'zl s'ḏhmw ḥẓy wrḍw mr'yhmw...* « qu'il continue à les gratifier de la faveur et de la bienveillance de leurs deux seigneurs... »[23].

Notons enfin une formule isolée qu'on peut assimiler à l'invocation: dans CIH 360, faux copié sur un original authentique inconnu,

17 RES 3890, nº 5.

18 CIH 517; 585; 660 + 587.

19 RES 4089; Nami 26.

20 CIH 166; 455.

21 Sans nom, au pluriel : CIH 227,2; 351,11-12 (époque de Karib'il Watar Yuhan'im); 'Anmar Yuha'min : CIH 195,14; Karib'il Watar Yuhan'im : CIH 326,4; Ya[rîm 'Aymân]: CIH 328,1-2.

22 Sans nom, au pluriel : CIH 333,19 (époque de Karib'il Watar et Yarîm 'Aymân); RES 3992,19-20 (« le roi 'Anmar » : ligne 10); 'Alhân Nahfân et Ša'r 'Awtar : Nami 19,15-16.

23 Yarîm 'Aymân et Karib'il Watar : RES 4190,13-14.

un individu remercie la divinité pour la protection qu'elle a accordée (*bḏt hwš'*) à son seigneur le roi Wahab'il Yaḥûz.

Ces formules, d'origine hamdanide, seront régulièrement utilisées durant la période des rois de Saba et ḏû-Raydân [24].

Leur emploi à l'époque des rois de Saba donne lieu à d'importantes constatations. Ces deux expressions ne sont utilisées que pour des « rois de Saba » récents. Il faut donc en conclure, puisque nous n'avons pas de dédicaces terminées par une invocation à un ancien roi, soit que le hasard des découvertes ne nous aurait pas conservé de dédicaces mentionnant des rois anciens, ce qui serait surprenant, soit — et c'est l'hypothèse à laquelle nous nous arrêtons — que depuis le début de la royauté sabéenne, l'usage d'invoquer le souverain dans les dédicaces, attesté à l'époque des mukarrib, a été perdu [25]. Cet usage aurait ensuite été réintroduit par les Hamdanides. En cela donc l'époque royale sabéenne ancienne ne différerait en rien de l'époque ḥaḍramoutique ancienne, et de celles de la royauté minéenne et qatabanite, pour lesquelles on ne connaît pas de dédicaces proprement dites contenant une invocation à un souverain régnant.

On constate également que toutes les inscriptions de l'époque des « rois de Saba » qui contiennent ces deux formules sont exclusivement adressées à Ta'lab. Elles sont d'autre part les premières inscriptions adressées à Ta'lab dans lesquelles figurent des rois sabéens. Les rois mentionnés dans les inscriptions qui contiennent ces formules sont Naṣr Yuha'min, Wahab'il Yaḥûz, Karib'il Watar Yuhan'im, 'Anmar Yuha'min [26]. Deux de ces rois, Naṣr Yuha'min et Karib'il Watar Yuhan'im, sont en outre les seuls pour lesquels soit utilisée la formule *bmqm, bmqymt*. Tous ces rois sont mentionnés, à des titres divers, exclusivement dans des inscriptions invoquant Ta'lab [27]. On ne connaît aucune inscription adressée à

24 Cf. *infra*, p. 195 sq.

25 Car certaines dédicaces paraissent appartenir à la période ancienne des rois de Saba, par exemple celles à ḏû-Samâwi : CIH 519 sqq., etc.

26 Nous ne traitons pas ici des rois appartenant à la dynastie inaugurée par Yarîm 'Aymân.

27 CIH 517, mutilée, est adressée à ḏû-Samâwi, mais mentionne d'autres divinités; il n'est donc pas exclu que Ta'lab s'y trouvait nommé; voir un exemple analogue dans CIH 153. CIH 1, qui porte également une invocation

Ta'lab qui fasse mention de Naša'karib Yuha'min ou de son père Damar'alay Dariḥ, lequel est généralement considéré comme le fils de 'Anmar Yuha'min. Nous avons montré plus haut [28] que cette dernière hypothèse repose sur une confusion entre les épithètes Yuhan'im et Yuha'min. Il faut donc admettre 'Anmar dans le groupe des rois mentionnés dans les inscriptions adressées à Ta'lab. Quant à Naša'karib Yuha'min, il ferme le groupe des rois que nous avons appelés « anciens »; enfin la dynastie nouvelle, fondée par Naṣr Yuha'min en 115 avant J.-C. fut une dynastie hamdanide [29].

Revenons aux dédicaces où se présentent les deux formules d'invocation traitées plus haut. En dehors des textes mutilés [30], ces dédicaces consistent exclusivement en l'offrande d'une ou plusieurs statues à Ta'lab en reconnaissance pour des grâces obtenues, et pour lui demander de nouveaux bienfaits. Aucune construction n'est mentionnée dans ces inscriptions. La faveur obtenue du dieu, et qui fut l'occasion de la dédicace, n'est pas toujours spécifiée. Un dédicant remercie cependant d'avoir obtenu en partage de bonnes terrasses et des récoltes favorables [31]. Deux chefs hamdanides remercient de la protection dont ils ont été l'objet durant leurs campagnes militaires [32]. Les demandes formulées par les dédicants ne varient guère : bonne récolte, protection contre tout ennemi, bienveillance et faveur du roi et de leurs chefs de clan. Des dédicants demandent cependant la protection pour leur forteresse, leurs chefs et leurs clans [33], tandis que d'autres expriment le vœu que 'Alhân Nahfân fasse une alliance avec le roi Yada''il de Ḥaḍramawt, et qu'une femme, peut-être de la famille royale, ait un second héritier [34].

à Karib'il Watar Yuhan'im, ne contient pas d'invocation à une divinité quelconque.

28 P. 117.

29 Cf. *infra*, p. 287 sqq.

30 CIH 227 et 328 ne contiennent plus que l'invocation.

31 CIH 333.

32 CIH 326.

33 RES 4190.

34 Nami 19.

2. ALLUSION A DES ROIS DANS DES EXPRESSIONS CONSACRÉES

On trouve différents termes mis en relation avec la mention d'un roi de Saba. A l'époque des « rois de Saba », la mention du roi dans les expressions consacrées est le plus souvent anonyme, et exprimée par le simple titre *mlkn* « le roi » ou *mlk sb'* « le roi de Saba ».

a) 'dm mlkn/mlk sb' « *sujets du roi* ».

Nous avons déterminé plus haut [1] le sens de cette expression. Les inscriptions dans lesquelles se présente le terme *'dm mlkn* constituent toutes des dédicaces à la divinité [2]. Des « sujets du roi » construisent un *qyf* qu'ils consacrent à la divinité, à l'occasion de la mise en exploitation d'une culture [3]. Les autres inscriptions mentionnent l'offrande d'une statue à la divinité, généralement pour la santé des dédicants et de leur famille, ainsi que de leurs chameaux, et pour obtenir une bonne récolte [4]. Dans l'exposé des motifs particuliers qui accompagnaient l'offrande de statues, retenons : la reconnaissance pour un oracle favorable à Saba et pour la bonne issue d'une expédition [5], la demande de protection pour un fils [6] ou un père [7].

b) 'bd, qny « *serviteurs du roi* ».

Les mentions de « serviteurs » de souverains, fréquentes à l'époque des mukarrib de Saba, se présentent très rarement durant la période des « rois de Saba » et les périodes suivantes.

On ne peut retenir pour la période qui nous occupe que la seule inscription CIH 550, dans laquelle un serviteur (*qny*) du roi, fils

1 P. 34.

2 Il est malheureusement impossible de dater ces inscriptions; celles adressées à 'Almaqah notamment peuvent appartenir soit à la période de la dynastie traditionnelle des rois de Saba, soit à la période des rois de Saba et dû-Raydân. Quant à celles adressées à dû-Samâwî, il faut signaler que le culte de ce dieu était déjà répandu à l'époque de Karib'il Watar Yuhan'im (début du 1er siècle avant J.-C.), d'après CIH 517.

3 RES 4636,4.

4 CIH 531; 535; RES 4142, à dû-Samâwî (signalons ici la fréquence d'offrandes d'animaux votifs à ce dieu); RES 4188, à 'Almaqah.

5 CIH 397, à 'Almaqah.

6 RES 4142, à dû-Samâwî.

7 CIH 531, à dû-Samâwî.

d'un serviteur (*'bd wqny*) [8] de deux rois, rappelle l'érection d'une construction et d'un autel au dieu Yaṯa' [9].

c) *autres titres.*

Le titre de *mwd* « ami » des souverains, qui apparaît tant à Saba, à l'époque des mukarrib, qu'à Ma'în, n'est plus attesté à partir de l'époque des « rois de Saba ».

Le titre de « chef militaire du roi » (*mqtwy mlkn*) ne se rencontre que dans une seule inscription susceptible d'appartenir à la période des « rois de Saba ». Le titulaire de cette dignité offre à 'Almaqah un taureau et deux chameaux d'or en reconnaissance de la guérison d'une maladie, ainsi que de l'issue favorable d'une campagne militaire dont le commandement lui avait été confié [10].

On sait d'autre part, d'après CIH 308,17, que le roi 'Alhân Nahfân avait sous ses ordres des *mqtt* (pluriel de *mqtwy*), qu'il envoya en ambassade auprès du roi de Ḥabašat. Dans CIH 287 sont énumérés de nombreux chefs de tribus, qui sont *mqtt* de Naṣr Yuha'min et de Ṣadiq Yahab. On sait que Naṣr Yuha'min fut le fondateur, si pas le premier roi, de la première dynastie hamdanide [11]. Cependant CIH 352,1 atteste que des *mqtt* pouvaient se trouver sous les ordres d'un simple chef de tribu. On connaît d'autre part plusieurs *mqtwy* ou *mqtwy mlkn* au Ḥaḍramawt [12], mais ils se situent apparemment dans les premiers siècles de notre ère. Les premiers rois de Saba et ḏû-Raydân avaient aussi des *mqtwy* sous leurs ordres [13]. Il faut donc corriger l'assertion de

8 *'bd mlk* (sic) ... *bn 'bd wqny mlky sb'*. Notons que dans des expressions similaires les deux substantifs ne sont pas reliés par *w* : cf. *qyn rśw*, RES 311,1; *'ḏn qny*, RES 2693,1.

9 Cette inscription à tant d'égards suspecte, fournirait le seul élément positif attestant le culte de Yaṯa' en Arabie du Sud; cf. *supra*, p. 85 n. 9, notre interprétation de CIH 549. Tous les éléments avec lesquels Yaṯa' se présente dans les noms propres, se retrouvent en composition avec des éléments verbaux : cf. 'Ammyaṯa', Yaṯa' 'il : 'Ammkarib, Karib'il. On ne peut donc déduire des données de l'onomastique que Yaṯa' était un nom divin.

10 CIH 405,2. Le personnage nommé pourrait être le même que l'auteur de CIH 406, chargé d'expéditions par un roi de Saba.

11 Cf. *infra*, p. 289.

12 Sans détermination : RES 4874; 4884; avec *mlkn* : RES 4861; 4876; 4892.

13 Cf. CIH 140; 314 + 954; RES 314; 3929; 4139.

J. H. Mordtmann et E. Mittwoch selon laquelle le titre de *mqtwy* d'un roi n'apparaît qu'à une époque « très tardive » [14].

En arabe classique, le terme مقتوى signifie « serviteur », ou plus exactement « serviteur d'un grand » [15]. N. Rhodokanakis [16] rapproche le terme sud-arabe de l'éthiopien *'aqtawa* « imposer une prestation » ; il traduit « dignitaire ». Le *CIH* traduit parfois « fidus adjutor » [17] mais donne au mot le plus souvent le sens de « chef militaire » [18]. Celui-ci paraît mieux convenir dans la plupart des cas, étant donné que les *mqtwy* font régulièrement état d'expéditions militaires qu'ils ont dirigées. Ceci n'exclut évidemment pas que le sens de « fonctionnaire » soit le seul à convenir en certains cas. Gl. A 778,1, mentionne la *mqtwyt* du clan de Ḥazfar et Nami 14,2 la *mqtwyt* d'un certain Šarḥ ; cette femme avait la garde de deux temples, et était chargée de percevoir la dîme pour 'Aṯtar [19]. Le terme *mqtwyt* — qu'on pourrait peut-être traduire ici par « concessionnaire » — implique dans ces deux cas l'exercice d'une charge religieuse ou civile, et non militaire [20].

Le glissement d'une fonction à l'origine civile ou religieuse vers le domaine militaire, est un phénomène très fréquent [21]. On en trouve un autre exemple dans le mot *qyn* « intendant » de rois, qui intervient, vraisemblablement avec le sens d'une fonction militaire, dans CIH 375,1. Un prêtre (*ršw*) de dât-Ġadarân,

14 *Altsüd. Inschr.*, p. 259.

15 D'une racine ق ت و : « *bene famulatus est et servivit regibus vel proceribus* », Freytag, *Lexicon* III, p. 399 a.

16 *Inschr. Gl. 1076 a*, p. 74 n. 3, après Conti Rossini, *Gloss., s.v.*

17 Cf. CIH 405,2; 407; au pluriel : CIH 287,10,14; 289,6, etc.

18 CIH 140, etc.; le *RES* traduit « fonctionnaire », dans RES 4420,3; 4577; mais ailleurs « commandant » ou « chef militaire ». Cf. G. Ryckmans, *ISA* III, p. 185; Beeston, *SI*, p. 30-31.

19 D'après G. Ryckmans, *Notes Epigr.* IV, p. 162. K. Nami, *Našr*, interprétait « pour Šarḥum ». Cependant les deux inscriptions doivent être rapprochées de CIH 557, 560, RES 4084, pour lesquelles H. Grimme, *Uned. Inschr.*, p. 91-96, a établi que les suffixes masculins se réfèrent généralement au personnage dont dépend la dédicante de ces inscriptions.

20 Cf. Nami 14, comm.

21 Comparer en français l'évolution de la signification de mots tels que officier, connétable, maréchal, etc.

intendant (*qyn*) de la divinité Sahr, et intendant des rois Yada'ʾil Bayyin, Yakrubmalik Watar et Yaṯa'ʾamar Bayyin [22], consacre la construction et l'achèvement d'un temple, et exprime à la divinité sa reconnaissance d'avoir été chargé d'opérations militaires, et d'être parvenu à rétablir la paix entre Saba et Qatabân. Le mot *qyn* désigne ailleurs une fonction dont on s'aquitte envers la divinité, le roi ou la communauté [23]. Il se distingue de *rśw* auquel il est parfois associé [24], du fait que ce dernier titre se trouve toujours en dépendance d'un nom de divinité. Les fonctions de *qyn* ne seraient donc ni purement religieuses, ni purement politiques. Le terme de *qyn* désignait donc vraisemblablement un poste de confiance dont la nature dépendait des circonstances.

Un autre terme militaire est celui de *'sd,* qui se présente à deux reprises. Dans RES 4624,9, le personnage qui porte ce titre est chargé par le roi Karib'il de distribuer une somme d'argent destinée à couvrir les frais de la construction d'une route stratégique par les membres d'un clan. Intermédiaire direct entre le roi et ses sujets, le *'sd mlkn* en question devait être un militaire de rang plus élevé que le simple *'sd,* terme qui signifie « guerrier », ou simplement « homme » [25]. Aussi N. Rhodokanakis traduit-il ici « officier du roi ».

Le mot *'sd mlkn* revient dans RES 3951,2, où il désigne, selon N. Rhodokanakis [26], des membres du fisc militaire chargés de proposer le montant global de l'impôt militaire à supporter par les tribus. Selon A. F. L. Beeston [27], il s'agirait des soldats réguliers, par opposition à des bandes irrégulières ou à des milices locales. Ce terme pouvait donc désigner de simples « soldats du roi », sans allusion à un grade déterminé.

D'autres termes militaires sont utilisés dans CIH 155,2,4, où il est question des mercenaires (*'lmt*) et des armées (*ḥmys*), des

22 C'est le seul exemple connu d'un titre en relation avec un roi de Saba mentionné par le nom seul. Pour la mention de plusieurs rois dans cette inscription, cf. *infra,* p. 156.

23 HARTMANN, *Ar. Fr.,* p. 181.

24 Notamment dans la titulature qatabanite, cf. RES 311,1, etc.

25 Cf. CIH 350,2, etc.; MORDTMANN et MITTWOCH, *Sab. Inschr.,* p. 232-233.

26 *AST* I, p. 105; *KTB* I, p. 73 n. 3.

27 *SI,* p. 72 sq.; cf. CONTI ROSSINI, *Gloss., s.v.*

bédouins (*"rb*) du roi de Saba, et de ceux qui lui sont soumis (*'ḏynt*).

Avant de clore cette section consacrée aux diverses expressions dans lesquelles intervient la mention d'un roi, notons encore RES 4085,4, où il est question de « palmeraies du roi », plantations dont l'aménagement est confié à un kabîr, qui s'en acquitte, ligne 5, « pour son seigneur » (le roi). CIH 518 mentionne la terre soumise au roi de Saba. Le contexte assez obscur de RES 3992,10, fait allusion à des *'dm* de la tribu de Mulayḥ, qui accompagneraient le roi 'Anmar dans une expédition.

Il est également question d'opération militaires, effectuées par des particuliers ou des tribus « sous les ordres des rois de Saba », dans CIH 308,19,21, et RES 3858,3-4.

5. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE

Les inscriptions ne fournissent aucun renseignement explicite sur la succession au trône et la corégence. Les données dont on dispose à ce sujet seront donc exclusivement fournies par la titulature. La titulature royale comporte souvent la généalogie du souverain, c'est-à-dire le nom de son père. Il est ainsi possible de dresser des listes assez complètes des rois. A son tour l'étude de ces listes fournira plus d'une précision concernant la succession et la corégence.

1. LA SUCCESSION AU TRÔNE

Les seuls éléments que l'on possède au sujet de la succession au trône sont fournis par les listes royales. L'élaboration de ces listes à partir de la généalogie des rois est plus assurée que celle des mukarrib, du fait que l'épithète des rois et de leur père est beaucoup plus fréquemment donnée. Deux autres éléments permettent d'ailleurs d'établir une classification chronologique à l'intérieur de la période des rois de Saba : on sait d'une part que l'écriture boustrophédone, d'usage presque exclusif à l'époque des mukarrib, fut encore employée durant quelques générations au début de l'époque des rois de Saba, avant d'être abandonnée définitivement; d'autre part, le dernier siècle de l'époque des rois de Saba vit

apparaître les nouveaux noms hamdanides, portés par les rois, et distincts des noms traditionnels en usage dès l'époque des mukarrib.

Dans la liste des « rois de Saba » établie par K. Mlaker [1], parmi les 17 rois mentionnés jusqu'à la fin de la dynastie traditionnelle, c'est-à-dire jusqu'au roi Naša'karib Yuha'min inclusivement, cinq seulement ne sont pas rattachés par le lien de filiation à un roi antérieur, tandis que les douze autres sont mentionnés dans des inscriptions avec le nom de leur père. La liste que nous avons dressée des rois de la même dynastie [2] contient pour la même période seize rois, dont quatre seulement sont de père inconnu. Comme aucun indice ne permet de supposer des changements de dynastie, ou des troubles de succession à l'intérieur de la dynastie traditionnelle, on peut admettre, compte tenu de l'état encore fragmentaire de nos connaissances, que la succession se faisait généralement de père en fils.

Cependant, nous indiquons ailleurs [3] que la durée moyenne de règne des rois de Saba est inférieure à 20 ans. Cette moyenne sera encore plus basse lorsque les listes seront complètes. Il est clair que ce chiffre ne peut correspondre à la durée d'une génération. Il faut donc supposer qu'il y eut des successions passant d'un roi à un autre roi de la même génération. On a vu plus haut [4] qu'il serait arbitraire de dénier a priori la qualité royale à un personnage nommé sans titre dans la filiation d'un roi : des rois attestés d'une façon certaine ont en effet été mentionnés sans titre dans la titulature de leur fils régnant à son tour. Pratiquement donc, une succession collatérale n'est décelable que si les généalogies renseignent deux rois distincts dont le nom du père est identique. Si l'un de ces deux rois n'a pas de descendance connue, on peut présumer que ces deux rois sont des frères ayant régné successivement, le second ayant succédé à son frère dépourvu d'héritier.

La liste de K. Mlaker contient plusieurs personnages qui portent le même nom. Deux Karib'il de cette liste ne sont en fait qu'un seul et même personnage, mais sans que cette identification

[1] *HL*, p. 86-91.
[2] Cf. *infra*, p. 279 sqq. et appendice p. 336 sq.
[3] Cf. *infra*, p. 274.
[4] P. 104.

implique une succession collatérale [5]. Yaṯa' 'amar Bayyin, père de Karib'il Watar [6], peut être identifié au roi du même nom, père de Sumhu'alay Dariḥ [7]. Les deux fils de Yaṯa' 'amar auraient régné successivement, bien que Sumhu'alay Dariḥ ait eu, d'après CIH 374, un fils du nom de 'Ilšaraḥ. Ce dernier paraît toutefois avoir été écarté de la succession pour une raison qui nous demeure inconnue [8] : son nom n'a été porté par aucun mukarrib et aucun roi attesté de la dynastie traditionnelle.

Un autre cas de succession de frère en frère est attesté dans la première dynastie hamdanide, qui suivit la dynastie traditionnelle. Nous donnons ailleurs [9] les raisons qui nous déterminent à placer les deux rois Wahab'il et son fils 'Anmar Yuha'min parmi les rois de la dynastie hamdanide. L'époque pendant laquelle cette dynastie fut au pouvoir est nettement circonscrite par la date du début de l'ère sabéenne, en 115 avant J.-C., qui marqua son accession au trône, et par la généalogie de chefs ḥâšidites qui furent les contemporains des différents rois de cette dynastie. La généalogie de ces rois est par ailleurs bien connue. Comme il est impossible d'insérer dans cette dynastie une ou deux générations supplémentaires représentées par Wahab'il et son fils 'Anmar, on ne peut qu'identifier Wahab'il à Wahab'il Yaḥûz, père du roi Karib'il Watar Yuhan'im. Celui-ci a sans doute régné après son frère 'Anmar.

Ces deux cas nous paraissent les seuls actuellement connus où la succession ne s'est pas effectuée de père en fils.

D'autre part la succession des « rois de Saba » a été interrompue deux fois par un changement de dynastie. Dans le premier cas, Naša'karib Yuha'min, dernier représentant de la dynastie traditionnelle, fut remplacé sur le trône par les membres de la première dynastie hamdanide fondée par Naṣr Yuha'min. Dans le second cas, ce fut Karib'il Watar Yuhan'im, qui n'eut pas de successeur et fut le dernier représentant de la dynastie hamdanide. Cepen-

5 Cf. *infra*, p. 278.

6 RES 3951; voir également CIH 375; 966; RES 3919.

7 Gl. 1675 (cf. RES 3653, inédite).

8 Ce personnage était peut-être voué à des fonctions religieuses : comparer CIH 374 au texte analogue de CIH 375, qui a pour auteur un prêtre.

9 Pour tous les détails qui suivent, cf. *infra*, p. 287.

dant il ne fut pas question ici d'un changement violent de dynastie: de son vivant Karib'il Watar avait associé au trône un prince hamdanide, Yarîm 'Aymân, qui régna après lui, et fut le premier roi de la dynastie ḥâšidite-hamdanide [10].

2. LA CORÉGENCE

Sous ce titre, entendu dans son sens le plus large, nous étudierons successivement la corégence de rois d'une même dynastie, celle de rois de dynasties différentes, et enfin — quoiqu'il ne s'agisse pas au sens strict d'une corégence — les règnes de rois appartenant à des dynasties différentes, et qui, tout en étant contemporains, ne sont pas mentionnés ensemble.

a) *corégence de rois d'une même dynastie.*

Le roi Karib'il Watar, fils de Yaṯa'amar Bayyin, qui régna après son frère Sumhu'alay Dariḥ [1], est nommé sans titre ni épithète à la suite de ce dernier, qualifié du titre de roi de Saba, dans CIH 374. Il faut peut-être en conclure que Karib'il, sans être corégent de son frère Sumhu'alay, était déjà, du vivant de celui-ci, désigné en qualité de successeur. La formule de RES 3965,6-8 : « Par leurs seigneurs Waraw'il Ġaylân Yuhan'im, roi de Qatabân, et Fari'karib Yuhawḍi', les fils de Šahr », pourrait faire allusion à une situation semblable à Qatabân, bien que jusqu'à présent aucune inscription n'atteste que Fari'karib ait jamais régné.

Un autre cas de désignation du successeur, dans la dynastie sabéenne traditionnelle, est peut-être fourni par RES 4198,4-5. On lit dans cette inscription : « Par leur seigneur Damar'alay Bayyin, roi de Saba, fils de Yada'il Watar, et par s[on] fils [.....] » [2]. Le fils ainsi nommé avec son père dans l'invocation a pu effectivement régner; il n'est malheureusement pas connu par d'autres inscriptions. Aussi peut-on se demander s'il s'agissait réellement d'un fils destiné à être appelé à la corégence, étant donné

10 Cf. *infra*, p. 293 sqq.

1 Cf. *supra*, p. 150; *infra*, p. 278 sq.

2 K. MLAKER, *HL*, p. 88 n. 133, a montré que la restitution [Karib'il Watar] proposée par M. Höfner reposait sur une confusion.

que le terme « leur seigneur » qui introduit l'invocation est au singulier. On verra en effet ci-dessous que Ša'r 'Awtar, qui devait régner en corégence avec son père, est nommé sans titre avec lui dans Nami 26,3-4, mais dans cette inscription l'invocation est introduite par le terme « leurs seigneurs » (au pluriel pour le duel). Cependant, CIH 166,3, mutilée, porte le fragment d'invocation : « par leurs seigneurs (plur.) Ḏamar['alay et .....] ». Il s'agissait peut-être de Ḏamar'alay et de son fils, et ce dernier aurait donc régné en corégence avec son père, à en juger d'après le parallèle fourni par 'Alhân et Ša'r.

Toutefois la seule corégence certaine de rois de la même dynastie à l'époque des « rois de Saba », est celle de 'Alhân Nahfân avec son fils Ša'r 'Awtar. Ces deux rois appartiennent à la dynastie ḥâšidite-hamdanide.

Grâce à la titulature fournie par diverses inscriptions, on peut suivre toutes les étapes du règne conjoint de ces deux rois. 'Alhân Nahfân, qui succédait à son père, le roi Yarîm 'Aymân, a régné seul un certain temps d'après plusieurs inscriptions[3]. On le trouve ensuite nommé dans l'invocation de Nami 26, avec son titre, suivi de la mention de son fils Ša'r 'Awtar, ce dernier sans titre mais avec l'indication de sa tribu. Dans cette invocation cependant, on vient de le voir, Ša'r 'Awtar est qualifié de l'épithète « seigneur » au même titre que son père. Plus tard les deux rois règnent ensemble, et sont qualifiés du titre au duel. Après la mort de 'Alhân, Ša'r 'Awtar prend le nouveau titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân », et règne seul un certain temps, avant que son successeur Ḥayw'aṯtar Yaḍa' ne soit mentionné avec lui sans titre, puis avec le titre royal.

Comme on le voit, l'association d'un prince à la corégence se fait en deux étapes, contrairement à l'usage minéen et qatabanite, où le corégent paraît avoir d'emblée porté le titre royal[4]. On doit en conclure que si la première de ces étapes peut constituer une simple désignation du successeur, la seconde doit être une véritable corégence, impliquant une participation effective au pouvoir.

3 Pour les références aux inscriptions mentionnant ces différentes étapes du règne des deux rois, cf. *infra*, p. 294 sq.

4 Cf. *supra*, p. 45-46.

On connaît deux autres cas d'héritiers désignés, mais ils appartiennent à l'époque des « rois de Saba et dû-Raydân » : Watar fut héritier désigné de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, mais il ne monta pas sur le trône, et Ḥayw'aṯtar Yaḍa', peut-être le fils de Ša'r 'Awtar, fut son successeur désigné avant de régner en corégence avec lui [5].

Si donc on possède des traces de désignation du successeur à l'époque ancienne, la corégence effective du successeur désigné avec son prédécesseur, en deux étapes successives, ne se présente qu'à partir de l'époque de 'Alhân Nahfân et de son successeur. Il n'y a pas de raison de considérer cette innovation comme un héritage d'un droit de succession différent qui aurait été en vigueur chez les Hamdanides. Le règne simultané, à l'époque de 'Alhân et de Ša'r, de deux dynasties sabéennes contemporaines explique suffisamment, croyons-nous, que des assurances supplémentaires aient été prises pour assurer la succession. Car si ces dynasties ne paraissent aucunement avoir été en conflit, le danger existait toutefois que le représentant d'une dynastie ne s'efforçât de mettre fin à l'autre lorsque la succession s'ouvrait dans celle-ci.

La corégence en deux étapes, telle que nous venons de l'exposer, n'est attestée d'une façon certaine que durant la dernière moitié du premier siècle avant J.-C. Plus tard en effet, le corégent sera d'emblée associé au pouvoir royal [6], selon l'usage en vigueur à Ma'în et à Qatabân. A une époque tardive, plusieurs fils seront associés au pouvoir royal de leur père [7], mais cette corégence ne paraît avoir été que nominale : dès la mort du père en effet, seul l'héritier en titre continuait à porter le titre royal, et assurait la succession.

On peut se demander si la désignation, puis la corégence de l'héritier désigné ne vise pas soit un fils favori du roi, comme ce fut le cas en Assyrie [8] et sporadiquement en Israël [9], soit un fils

[5] Cf. *infra*, p. 295.
[6] Cf. *infra*, p. 204 sq.
[7] Cf. *infra*, p. 236-238.
[8] Cf. LABAT, *Royauté assyro-babylonienne*, p. 70-71. FRANKFORT, *Kingship*, p. 243.
[9] Cf. CASPARI, *Tronbesteigung*, p. 244; NÖTSCHER, *Bibl. Altertumskunde*, p. 109; ALT, *Königtum*, p. 7.

agréé par le peuple comme en Israël [10], et non le fils aîné. On n'a pas de données positives à ce sujet. Cependant les inscriptions ne nous ont laissé, pour aucun des États de l'Arabie du Sud, d'indices concernant des rivalités entre frères au sujet du trône. Ceci semblerait indiquer que la succession se faisait suivant le principe immuable du droit d'aînesse, sans dépendre de la volonté ou du caprice du roi.

La corégence au trône n'implique pas, cependant, une participation du corégent à toutes les prérogatives royales. Dans CIH 308,1, 'Alhân et Ša'r sont nommés ensemble, avec le titre royal au duel. A la ligne 24 de la même inscription, c'est 'Alhân seul qui reçoit la soumission de tribus qui s'étaient insurgées contre lui. Comme rien ne permet de supposer qu'il s'agisse d'un événement antérieur à la corégence des deux rois, il faut en conclure que le premier des deux rois — en l'occurrence le père — était seul compétent en matière d'alliances et d'opérations militaires. C'est d'ailleurs ce qui ressort de Nami 19, où des dédicants demandent à la divinité la grâce d'une alliance de 'Alhân avec le roi de Ḥaḍramawt, alors qu'aux lignes 15-16 de la même inscription 'Alhân et son fils Ša'r sont nommés ensemble avec le titre au duel, preuve qu'ils étaient déjà corégents à cette époque. Cette différence entre les prérogatives des corégents, que l'on observe pour le règne de 'Alhân et Ša'r, n'est pas attestée à l'époque des rois de Saba et ḏû-Raydân [11]. A Ma'în par contre, le corégent ne partageait pas toujours intégralement les prérogatives du roi qui l'avait appelé à la corégence [12].

b) *corégents appartenant à des dynasties différentes.*

On ne connaît, comme corégents de dynasties différentes ayant régné ensemble, que Karib'il Watar Yuhan'im et Yarîm 'Aymân, appartenant respectivement à la première dynastie hamdanide et à la dynastie ḥâšidite-hamdanide. On sait que Karib'il Watar

10 CASPARI, *Tronbesteigung*, p. 243-245; NÖTSCHER, *Bibl. Altertumskunde*, p. 110; ALT, *Königtum*, p. 21-22.

11 Cf. *infra*, p. 208.

12 Cf. *supra*, p. 44-45.

Yuhan'im, dernier roi de sa dynastie, a régné seul [13], avant de s'associer Yarîm 'Aymân. Celui-ci est connu d'ailleurs, pour l'époque antérieure à son règne, par des inscriptions dans lesquelles il n'est encore que *qwl* de Sum'ay tiers de Ḥâšid. D'autre part Yarîm 'Aymân est mentionné seul dans une inscription avec le titre royal, et il eut pour fils 'Alhân Nahfân, qui a régné, tandis qu'on ne connaît pas d'héritier de Karib'il Watar. Il faut donc supposer que Yarîm a survécu à Karib'il Watar; celui-ci l'avait associé au trône, étant lui-même dépourvu d'héritier.

c) *rois contemporains appartenant à des dynasties différentes.*

Nous signalons ailleurs [14] que Fari' Yanhub, roi de Saba et premier roi de la dynastie bakîlite, fut contemporain des rois 'Alhân Nahfân et Ša'r 'Awtar, de la dynastie hâšidite-hamdanide. L'hypothèse d'une hostilité entre les deux dynasties étant exclue, le rôle très effacé qu'a dû jouer Fari' Yanhub [15] explique vraisemblablement qu'il ne soit mentionné dans aucune inscription avec ses contemporains de la dynastie ḥâšidite. Nous ne cachons pas cependant que l'absence de tout contact apparent entre les deux dynasties reste une des énigmes de cette époque.

De RES 3858,3-4, qui mentionne les hostilités entre Yada''ab de Qatabân et « Yada''il Bayyin, Sumhu'alay Yanûf et Yaṯa''amar Watar et les rois de Saba », W. F. Albright [16] a cru pouvoir déduire que plusieurs rois sabéens contemporains appartenant sans doute à des dynasties différentes, régnaient ensemble au quatrième siècle avant J.-C. Nous avons montré que ces personnages doivent être considérés comme des mukarrib, qui ont régné successivement à une époque antérieure [17]. W. F. Albright est d'ailleurs d'avis que cette inscription pourrait dater « du 3e siècle, époque où Saba était peut-être encore plus divisé ». Nous ne voyons pas, dans le matériel épigraphique actuellement publié, d'indice qui permettrait de croire que l'époque des « rois de Saba » ait connu des rois

13 Pour les références aux inscriptions relatives aux règnes de ces deux rois, voir *infra*, p. 293-294.

14 *Infra*, p. 295.

15 Cf. *infra*, p. 295.

16 *Chronology*, p. 12 et n. 18.

17 Cf. *supra*, p. 60.

appartenant à des dynasties différentes et synchroniques, en dehors de Karib'il et Yarîm 'Aymân, d'une part, et 'Alhân et Ša'r avec leur contemporain Fari' Yanhub de l'autre. Mais ces deux cas se placent au cours du premier siècle avant J.-C. Nous ne connaissons comme corégents certains appartenant à une même dynastie que 'Alhân et Ša'r, qui viennent d'être cités, tandis que nous avons signalé d'autre part la possibilité d'une corégence de Sumhu'alay Ḏarih avec son frère Karib'il, et de Ḏamar'alay Bayyin avec un fils dont le nom est inconnu. On ne peut considérer ces cas de corégence de rois d'une même dynastie comme impliquant une dualité dans la monarchie sabéenne.

En dehors de ces différents cas de corégence, il n'existe qu'un texte qui mentionne simultanément plusieurs « rois de Saba ». Il s'agit de CIH 374, inscription dans laquelle un personnage, fils de Ḏamaryada' se dit « intendant de Yada' 'il Bayyin, Yakrubmalik Watar et Yaṯa' 'amar Bayyin ». Ligne 2, c'est Yaṯa' 'amar Bayyin seul qui donne à ce personnage une attestation; c'est donc lui qui paraît avoir régné à l'époque de la rédaction de l'inscription. On sait d'ailleurs par CIH 966 et RES 3919 que Yaṯa'-'amar Bayyin était fils de Yakrubmalik Watar. Les rois nommés dans CIH 374 ne sont donc pas des rois contemporains, mais des rois successifs. Si l'auteur de l'inscription nomme ainsi deux générations de rois sabéens — contrairement à l'usage — c'est vraisemblablement pour indiquer que ses aïeux avaient été *qyn* des rois précédents. Ainsi s'explique également pourquoi, contrairement à l'usage, l'auteur de l'inscription mentionne son père et son grand-père dans la filiation, en se disant « fils de Ḏamaryada' fils de Maḏmar ».

6. CONCLUSIONS

Il reste à formuler quelques observations générales concernant la période des rois de Saba.

La titulature se caractérise par une importante innovation : l'ancien type de titulature avec filiation («X, fils de Y, mukarrib de Saba»), employé pour les mukarrib de Saba et les rois de Ma'în et Qatabân, ainsi que pour les anciens rois de Ḥaḍramawt, disparaît

presque complètement. Il est remplacé par un type nouveau de titulature, dans lequel le titre du souverain est mentionné avant la filiation (« X, roi de Saba, fils de Y », ou « X, roi de Saba, fils de Y, roi de Saba »). Ce type est celui qui, se généralisant dès la période des rois de Saba et dû-Raydân, va désormais être un des plus fréquemment employé jusqu'à la fin de l'histoire sabéenne. Il est également attesté pour les rois de Ḥaḍramawt d'époque récente.

Les travaux concernant des constructions publiques sont beaucoup moins souvent attribués à des rois, qu'ils ne l'étaient à l'époque des mukarrib. L'époque des « rois de Saba » marque en ce domaine le début d'une évolution qui ira s'accentuant : aux époques plus récentes, les constructions publiques ne sont que très rarement attribuées à des rois. On peut en conclure que les « rois de Saba » exerçaient un pouvoir moins personnel que celui des mukarrib, d'autant plus que, dès la période des « rois de Saba », c'est généralement le titre *mlkn* — et non plus le nom du souverain, comme à l'époque des mukarrib — qui est employé avec des termes tels que « serviteurs », « sujets », du souverain.

Le régime théocratique en vigueur sous les mukarrib paraît avoir disparu dès l'époque des guerres de conquête du premier roi; du moins aucun indice certain n'en atteste la survivance à une époque plus récente. La pratique d'offrir des sacrifices, en usage chez les mukarrib, n'a pas laissé de traces à l'époque royale après Karib'il Watar. A la place de sacrifices, les rois font des dédicaces de statues à la divinité. Ces dédicaces ne diffèrent de celles qui étaient offertes par de simples particuliers que par le nombre plus important des statues dédiées par les rois.

La tendance à la centralisation, qui caractérise la période des « rois de Saba », a déjà été soulignée dans la section consacrée aux activités politiques des rois. Cette période est encore marquée, surtout au début et à la fin, par des guerres qui contribuèrent à établir définitivement la prépondérance sabéenne sur les autres États de l'Arabie du Sud.

Comme dans la titulature, on trouve dans les invocations finales des formules nouvelles qui seront désormais utilisées jusqu'à la fin de l'histoire sabéenne. L'étude de ces formules à première vue sans grand intérêt, s'est révélée d'une importance essentielle au point

de vue chronologique : elle a notamment contribué à établir que certains rois, considérés jusqu'ici comme faisant partie de la dynastie traditionnelle, appartenaient en fait à une dynastie nouvelle, d'origine hamdanide.

C'est durant la période des « rois de Saba » que la corégence de plusieurs rois, institution attestée déjà à Ma'în et Qatabân, fut introduite à Saba, où elle fit dès lors partie des institutions jusqu'à la fin de l'histoire sabéenne. On notera d'autre part que cette période est la seule de toute l'histoire de l'Arabie du Sud pour laquelle des changements de dynastie soient attestés avec certitude.

C'est donc à des titres divers que la période des « rois de Saba » apparaît comme une période de transition d'une importance de premier plan pour l'histoire et les institutions des époques plus récentes.

B. Les rois de Saba et dû-Raydân

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le titre de roi de Saba et dû-Raydân fut adopté à la fois par Ša'r 'Awtar, roi de la dynastie sabéenne ḥâšidite-hamdanide, fils du roi de Saba 'Alhân Nahfân, et par son contemporain 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, fils du roi de Saba Fari' Yanhub, appartenant à la dynastie bakîlite. Ce nouveau titre fera désormais partie de la titulature royale jusqu'à la fin de l'histoire sabéenne. Nous en plaçons l'introduction par Ša'r et 'Ilšaraḥ entre les années 30 à 25 avant J.-C.[1]. L'adoption du titre étant antérieure à la victoire de 'Ilšaraḥ et de son frère Ya'zil sur le roi Šâmir de dû-Raydân[2], ce titre fut peut-être assumé comme l'expression d'une revendication des rois sabéens sur le territoire de dû-Raydân[3] qu'ils n'avaient encore que partiellement occupé.

Le terme dû-Raydân, apparaît pour la première fois dans les inscriptions aux environs du début du premier siècle avant notre ère, sous Wahab'il[4]. On considère généralement que le nom de

1 Cf. *infra*, p. 298.

2 Cf. *infra*, p. 284.

3 Voir cependant ci-dessous, p. 162.

4 Gl. 1228 (inédite, cf. GLASER, *Abessinier*, p. 67), et donc pas à partir de son successeur seulement, comme le pense W. F. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 10.

Raydân est à identifier à une localité; celle-ci serait située en territoire qatabanite [5]. Aussi M. Hartmann traduit-il le titre de *mlk sb' wḏrydn* : « roi de Saba et seigneur de Raydân » [6]. G. Ryckmans [7] apporte à l'appui de cette interprétation l'expression *'mlkn 'b'l rdn* « les rois, seigneurs de Raydân », qui désigne des rois sabéens d'époque récente. J. H. Mordtmann et E. Mittwoch interprètent au contraire le mot ḏû-Raydân comme désignant une tribu [8].

Si l'expression *mlk sb' wḏrydn* devait se traduire « roi de Saba et seigneur de Raydân », le titre deviendrait au duel *mlky sb' wḏy rydn,* et au pluriel *'mlk sb' w'ly rydn.* Or partout où le titre est attesté au duel [9] et au pluriel [10], le pronom *ḏ* reste invariable.

Dans CIH 315,6, le terme ḏû-Raydân fait partie d'une énumération au même titre que Saba, Ḥaḍramawt et Qatabân. Le même phénomène apparaît dans la titulature royale récente : « roi de Saba et ḏû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat ». Dû-Raydân constituait donc une entité ethnique, politique ou géographique. On rencontre à plus d'une reprise l'expression *banî ḏû-Raydân* [11], alors qu'on s'attendrait à lire *banî Raydân*; on peut donc en conclure que ḏû-Raydân était un terme stéréotypé, dans lequel le pronom *ḏ* était inséparablement lié au terme Raydân. Cette expression indique d'autre part que ḏû-Raydân constituait une entité ethnique [12]. On retrouve un emploi similaire de *ḏ* pour désigner une tribu d'origine citadine : « de tout Ma'în et *ḏû-Yaṯil* », « [les dieux] de Ma'în et de ḏû-Yatil » [13]. Il s'ensuit que le nom de ḏû-Raydân signifiait à l'origine « les gens de Raydân », « la population de Raydân », mais, suivant une évolution analogue à celle des noms de Saba, Ma'în, Qatabân, originairement tribus privilégiées, il en vint rapidement à désigner à la fois une population

5 GLASER, *Abessinier,* p. 100; 116; HOMMEL, *Ethnologie,* p. 656.

6 *Ar. Fr.,* p. 143 sq.

7 *Chronologie,* p. 242 n. 4, d'après RES 5085,8.

8 Après D. H. Müller et d'autres; cf. *Sab. Inschr.,* p. 263 *s. v.*

9 Cf. CIH 314 + 954,4, etc.

10 Dans la titulature des rois d'une époque plus tardive : cf. CIH 537 + RES 4919,7.

11 Cf. CIH 315,9; Nami 71-73,3.

12 D'après E. GLASER, *Abessinier,* p. 67, l'inscription Gl. 1228, inédite, mentionne « toutes les tribus de ḏû-Raydân ».

13 RES 2771,7; 3000,3.

et le territoire qu'elle occupait. C'est à ce titre que ḏû-Raydân figure à côté de Saba et d'autres puissances dans CIH 315, et dans la titulature sabéenne.

Concernant *'b'l rdn,* les expressions similaires *'b'l slḥm, bythmw slḥn w'b'lhw* « seigneurs de Salḥ », « leur demeure Salḥîn et les seigneurs de celle-ci » [14], qui désignent des rois, attestent que *rdn* est non une localité, mais une résidence des rois sabéens. En effet la résidence des rois à Mârib s'appelait Salḥîn, tandis que les rois sabéens d'époque tardive, qui résidaient à Ẓafâr [15], y avaient une résidence du nom de Raydân [16]. L'expression *'b'l rdn* ne refléterait donc pas la titulature officielle, mais désignerait les rois en général — d'où l'emploi du pluriel *'b'l* — en tant que seigneurs de leur résidence.

Il faut donc établir une nette distinction entre les termes *Raydân,* qui désigne soit une forteresse, résidence des rois, à Ẓafâr, soit une ville qatabanite, et *ḏû-Raydân,* qui désignerait la population et le territoire entourant un toponyme du nom de *Raydân.*

La question se pose alors de savoir si ḏû-Raydân tire son nom de la ville qatabanite, ou au contraire du château de Ẓafâr.

Le nom de ḏû-Raydân, désignant une communauté ethnique apparaît précisément à la veille de la ruine définitive de Qatabân. Il est donc a priori possible d'identifier ḏû-Raydân à une tribu centrée sur la ville de Raydân, et qui aurait commencé à se détacher du royaume qatabanite dès le deuxième siècle avant J.-C. Cependant, les documents qatabanites de cette époque ne font aucune mention de ḏû-Raydân, ni comme partie du territoire de Qatabân, ni comme province dissidente contre laquelle il aurait fallu combattre. Ḏû-Raydân n'est mentionné que dans des documents sabéens, d'où il ressort, semble-t-il, que cette région n'était pas directement en contact avec Qatabân. D'après CIH 407, la défaite de Šâmir de ḏû-Raydân se serait produite dans la partie occidentale du Yemen, le long de la côte. Il nous paraît dès lors difficile de considérer ḏû-Raydân comme appartenant au territoire qatabanite, et tirant son nom de la ville qatabanite de Raydân. Il convient de

14 Cf. *supra,* p. 116.

15 Cf. *infra,* p. 201 n. 4.

16 Hamdânî, *Iklil* VIII, p. 23; Glaser, *Abessinier,* p. 100-101.

se souvenir en outre qu'une partie du territoire qatabanite se trouvait, dès la chute de Qatabân, et durant le premier siècle après J.-C., sous l'autorité du roi de Ḥaḍramawt [17].

A notre avis, le territoire et la population de ḏû-Raydân tiraient leur nom de la forteresse Raydân à Ẓafâr, et non de la ville qatabanite de Raydân.

Des auteurs classiques rendent par le terme « roi des Sabéens et des Homérites (Ḥimyarites) » le titre « roi de Saba et ḏû-Raydân » [18]. Les termes « Ḥimyar, Ḥimyarites » et « ḏû-Raydân » se recouvraient donc partiellement, du moins après le début de notre ère. Il apparaît, d'après la titulature des rois d'Aksum qui occupèrent l'Arabie du Sud au 4e siècle, que le double titre « roi de Saba et ḏû-Raydân » répondait à une dualité qu'on peut exprimer par les deux équations suivantes : Saba, capitale Mârib, résidence Salḥîn, et Ḥimyar, capitale Ẓafâr, résidence Raydân [19]. Cette titulature atteste — comme déjà la titulature employée par les auteurs classiques — que ḏû-Raydân s'identifiait à Ḥimyar, dont le centre était la seconde capitale, Ẓafâr, avec son siège royal du nom de Raydân. Il est donc légitime de considérer que Raydân de Ẓafâr donna son nom à ḏû-Raydân.

Du fait que le nom de Raydân figure sur des monnaies, on a voulu y voir un nom de localité, plutôt que celui de la forteresse de Ẓafâr [20]. Cependant, des monnaies de « rois de Saba » portent un monogramme qu'on peut lire *slḥn* « Salḥîn », le nom de la résidence royale à Mârib [21]. Ce monogramme se présente, avec le mot « Raydân », sur des monnaies des « rois de Saba et ḏû-Raydân » [22]. On retrouve donc dans les monnaies la dualité Salḥîn-Raydân, qui correspond aux deux entités ethniques et territoriales Saba et ḏû-Raydân. Le mot Raydân des monnaies doit

17 Cf. *infra*, p. 188-189.

18 Cf. *infra*, p. 307 n. 12.

19 Cf. *infra*, p. 307 n. 12.

20 Voir notamment Hommel, dans *Handb.*, p. 95. G. F. Hill, *Catalogue*, p. 68, est cependant partisan de l'identification avec la forteresse de Ẓafâr.

21 Déjà signalé par G. F. Hill, *Catalogue*, p. 71-72, qui cependant ne retient pas l'identification.

22 Hill, *Catalogue*, p. LXX-LXXII; pl. XI : 11-15.

être considéré comme se rapportant à la forteresse de Raydân à Ẓafâr.

Cette résidence existait par conséquent avant la fin du 2e siècle. On notera que c'est dans les premières générations après la victoire des rois sabéens sur Šâmir de ḏû-Raydân [23] que Ẓafâr fut appelé au rôle de capitale, au même titre, semble-t-il, que Mârib. Si les rois sabéens adoptèrent le titre de « rois de Saba et ḏû-Raydân » avant leur victoire définitive sur Šâmir, c'est probablement parce qu'ils avaient conquis une grande partie du territoire de ḏû-Raydân, avant de mettre définitivement fin, dans l'ouest du pays, à la résistance de Šâmir [24].

2. TITULATURE DES ROIS DE SABA ET ḎU-RAYDAN

Cette section est conçue suivant le plan adopté plus haut pour les rois de Ma'în et les rois de Saba.

1. MENTION DE ROIS AVEC LEUR TITRE

1. Titre au singulier.

1. Un seul roi.

a) *inscriptions mutilées dont l'auteur ne peut être déterminé.*

Quelques inscriptions très mutilées ne contiennent qu'un reste de nom suivi du titre plus ou moins mutilé de « roi de Saba et ḏû-Raydân » [1]. On ne peut utiliser ces fragments pour rétablir

23 Cf. *infra*, p. 201 et n. 4.

24 Nous manquons de compétence pour apprécier la valeur de l'hypothèse de E. Griffini, *Duryôdhana*, selon laquelle le nom du roi Duryôdhana du 2e livre du Mahâbhârata ne serait autre qu'une transcription du sud-arabe ḏû-Raydân (cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 107), et pour juger si elle est compatible avec la date de 30-25 avant J.-C. à laquelle nous plaçons l'introduction du titre de roi de Saba et ḏû-Raydân, au lieu de 115 avant J.-C.

1 Rois ainsi mentionnés (dans cette note et celles qui suivent, nous ne donnons que les noms des rois attestés dans une titulature indiquée dans le texte): 'Amdân Ba(yyin) Yuhaqbiḍ : RES 5099,1; [Ḏamar'alay Ḏa]riḥ : RES 4391; [Karib'il Wata]r Yuhan'im : RES 3895,1; Šâmir Yu[har]'iš : RES 4790,10-11; [Yâsi]r Yu[han'im] (ou [Karib'il Wata]r Yu[han'im]) : CIH 951,1-2. Voir

différents schémas de titulature. Cependant une titulature d'une certaine étendue est fournie par RES 4767,1 : [...](roi) de Saba et dû-Raydân, [fils] de Damar'alay [...].

Un cas de l'emploi du nom précédé du titre abrégé *mlkn* « le roi » est peut-être attesté par l'expression « le roi (?) Halak'amar » dans un contexte mutilé de RES 3959,3 [2]. On verra ci-dessous que le titre « le roi » pouvait également, dans les inscriptions rédigées par les rois eux-mêmes, précéder le nom du roi suivi cette fois du titre complet.

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

Bien qu'elles ne soient pas fort nombreuses, les inscriptions rédigées par un seul roi permettent d'établir que différentes formules étaient en usage.

La formule utilisée le plus fréquemment à l'époque des « rois de Saba », et qui consiste à donner le nom du roi avec son titre, suivi du nom du père sans le titre, est fort peu en usage à la période qui nous occupe. Une inscription l'atteste [3], mais elle est mutilée à partir du nom du père. Ce même schéma se retrouve dans CIH 373 : « Karib'il Watar Yuhan'im, roi de Saba et dû-Raydân, fils de Damar'alay Bayyin », bien que l'absence du titre royal après le nom du père pourrait s'expliquer du fait que Damar'alay n'aurait pas régné : on ne connaît pas d'inscription où il porte le titre royal.

Une autre formule, attestée pour les derniers « rois de Saba » [4], consiste à répéter le titre royal après le nom du fils et du père. On ne la retrouve que pour « Šâmir Yuhar'iš, roi de Saba et dû-Raydân » [5]. Dans RES 3910,1, le nom de Šâmir est encore précédé du mot *mlkn* « le roi ». On peut assimiler cette formule à celle

supra, p. 117 les raisons qui nous incitent à restituer CIH 10 : « Watar (*wtrm*) Yuha'min roi de Saba [et dû-Raydân] ».

2 Voir *infra*, p. 164 et note 9 ci-dessous.

3 Damar'alay Dariḥ, b. Karib['il] : CIH 791,1-4.

4 Cf. *supra*, p. 104. C'est la titulature habituelle des rois du Ḥaḍramawt attestés à 'Uqla (cf. RES 4852 sqq., 4908 sqq.). Lorsque le père n'est pas mentionné avec le titre, il ne porte pas l'épithète, et n'a donc pas régné.

5 RES 3910,1 ; mêmes rois dans RES 3866 (inédite ; cf. RES 4938, comm., et *infra*, p. 305).

qu'emploie 'Ilšaraḥ Yaḥḍub lorsqu'il règne seul, avec la seule différence que son père Fari' Yanhub ne porte encore que le titre de « roi de Saba » [6]. La même répétition se retrouve dans la titulature de Naša'karib Ya'min Yuharḥib, lequel se dit « roi de Saba et ḏû-Raydân, fils de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, les deux rois de Saba et ḏû-Raydân » [7].

L'emploi du titre sans aucune filiation est également attesté dans les inscriptions émanant des rois [8]. Il semble qu'on connaissait aussi un schéma de titulature qui consistait à mentionner le titre royal après le nom du père. Ce schéma se présente dans CIH 609,8 : « Halak['amar, fil]s de Karib'il Watar Yuhan'im, roi de Saba et ḏû-Raydân ». Cependant il n'est pas certain que Halak-'amar, mentionné ici et ailleurs [9] sans épithète, ait jamais régné; en tout cas un autre fils de Karib'il, Ḏamar'alay Ḏariḥ, a occupé le trône [10].

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Les inscriptions rédigées par les tiers mentionnent assez fréquemment les rois avec leur titre, mais sans leur filiation, suivant la formule de CIH 40,6 : « La'z Nawfân Yuhaṣdiq, roi de Saba et ḏû-Raydân » [11]. Cependant on retrouve également diverses formes de

6 RES 4646,2-3. — Ša'r 'Awtar, dont le père ne portait, lui aussi, que le titre de « roi de Saba », n'est l'auteur d'aucune inscription connue.

7 Fakhry 3,1; 76,1. Au sujet de cette curieuse titulature, cf. *infra*, p. 296.

8 'Ilšaraḥ Yaḥḍub : CIH 429,2-3,9-10. — Nous rejetons la lecture de CIH 771 (cf. CIH 731) : Yada' 'il Watar, r[oi de Sa]ba et ḏû-Raydân; cf. *supra*, p. 104 n. 7. CIH 771 a et 731 font vraisemblablement partie de RES 4370, d'après Fakhry 91 + 92.

9 RES 3895,3, sans titre; RES 3959,3 (contexte douteux).

10 CIH 791,1-4; RES 4132,4; 4771,2.

11 Rabbšams Nimrân : RES 4138,7-8,11-12; Šâmir Yuhar'iš : RES 4230 A,4-B,1; Ša'r 'Awtar : CIH 398,3; Nami 47,2 (titre mutilé); Fakhry 8,5-6; Ta'rân Ya'ûb Yuhan'im : RES 4909,5-6; Yâsir Yuhaṣdiq : CIH 41,4. RES 4771,2 mentionne Karib'il et Ḏamar'alay Ḏariḥ (corégents) de cette façon. Dans RES 3990,7; 4150,7-8, et Fakhry 95 + 94,3, 'Ilšaraḥ Yaḥḍub est mentionné avec son fils Watar (qui ne règne pas).

12 [Ta'rân Ya'ûb Yuhan'i]m, b. Ḏamar'alay (lire ainsi plutôt que [Karib'il Watar Yuhan'i]m, du fait que l'inscription, étant en relief, paraît récente) : RES 4716,2.

titulature utilisées dans les inscriptions émanant des rois eux-mêmes: titre royal mentionné après le nom du père [12]; titre répété après le nom du père [13]; roi de Saba et dû-Raydân fils d'un roi de Saba [14]; et enfin la titulature particulière de Naša'karib, avec filiation comportant deux noms de rois qualifiés du titre au duel [15].

2. Deux rois.

Dans quelques cas, le titre est employé au singulier alors qu'il s'agit de deux corégents.

Dans CIH 46,4-5 : « Yâsir Yuhan'im et son fils, leu[r roi], Šâmir Yuhar'iš », seul Šâmir est qualifié du titre « le roi », alors que les deux souverains règnent ensemble.

Le titre au singulier peut être répété pour chacun des corégents. Ainsi dans RES 4771,2 : « Karib'il, roi de Saba et dû-Raydân, et Damar'alay Dariḥ, roi de Saba et dû-Raydân, ont promulgué », où on notera que Karib'il est mentionné sans épithète. Ces personnages, père et fils, se présentent ensemble, vraisemblablement avec le titre au duel, dans RES 4132,4-5, mutilée. Une titulature analogue est attestée dans CIH 365,16-17 : « leurs deux seigneurs Damar'alay Yuhabirr, roi de Saba et dû-Raydân, fils de Yâsir Yuhaṣdiq, roi de Saba et dû-Raydân ». Il faut remarquer que cette formule mentionne, contrairement à l'usage général, le fils avant le père, alors que celui-ci devait régner encore, comme le suggère le contexte. Dans toute l'histoire sabéenne, on ne connaît qu'une seule inscription dans laquelle l'ordre normal des noms de corégents

[13] Damar'alay Yuhabirr, b. Yâsir Yuhaṣdiq : CIH 365,16-18; Šâmir Yuhar'iš b. Yâsir Yuhan'im : CIH 407,3-5,16-17,30-31; 628,2-4; ainsi que CIH 438 + 431,7-8 (où le nom de Yâsir Yuhan'im apparaît dans la filiation de son fils devenu « roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat »).

[14] 'Ilšaraḥ Yaḥḍub : Fakhry 123,7-8; Ša'r 'Awtar : CIH 334,1-2, 25-27; RES 4149,3,5; 4155,3-4; 4842,4-5; Fakhry 55,3-4; 75 = 75 bis,3-4. — Du fait que Ša'r est toujours dit « fils de 'Alhân Nahfân, roi de Saba », on s'étonnera de l'assertion de E. Glaser, *Abessinier*, p. 34, 62, etc., confirmée par K. Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 78, selon laquelle 'Alhân, nommé avec Ša'r, porterait dans une inscription inédite (Gl. 1371) le titre de « roi de Saba et dû-Raydân ».

[15] RES 3563,1 (inédite, mutilée); 4191,4-5, mutilée; 4233,14-16. Cf. *infra*, p. 296.

d'une même dynastie (père-fils; frère aîné-frère cadet) soit inversé [16]. Parallèle curieux, dans cette inscription le titre est également répété au singulier après le nom de chacun des corégents.

2. Titre au duel.

a) *inscriptions mutilées dont l'auteur ne peut être déterminé.*

On ne peut retenir sous ce titre qu'une inscription mutilée qui mentionnait sans doute 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et son frère Ya'zil Bayyin, avec le nom et le titre de leur père [17].

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

Les inscriptions qui émanent de deux rois étant assez rares, on ne connaît que peu de formes différentes de titulature. Une de celles-ci se retrouve dans RES 4775,3 : « Damar'alay Yuhabirr, fils de Yâsir Yuhaṣdiq, et son fils Ta'rân, les deux rois de Saba et dû-Raydân »; les mots « fils de Yâsir Yuhaṣdiq » sont omis dans RES 4708,1. Une autre formule, sans filiation, est employée par « 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, les deux rois de Saba et dû-Raydân » [18].

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

La titulature présente ici une assez grande diversité. La formule qu'on vient de citer pour 'Ilšaraḥ et Ya'zil est souvent employée [19]. La filiation peut cependant être indiquée, lorsque les deux corégents sont des frères; on ne connaît que deux groupes de frères qui aient régné ensemble comme rois de Saba et dû-Raydân : « Sa'adšams 'Asraw et [...]ḥmd, rois de Saba et dû-Raydân, fils de 'Ilšaraḥ Yaḥubb, roi de Saba et dû-Raydân » [20] et « 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et

16 CIH 620, qui mentionne, dans cet ordre : Ma'adkarib Yan'am et Laḥay'at Yanûf, à l'encontre de l'ordre observé dans CIH 537 + RES 4919,6 et RES 4969,3.

17 Nami 24,3,5.

18 CIH 599,(1),5.

19 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin : RES 4139,2 (cf. ci-dessus notes 7 et 15, les références aux mentions de ces rois dans la titulature de Naša'karib Ya'min); Ša'r 'Awtar et Ḥayw'attar Yaḍa' : CIH 408,7-9; Yâsir Yuhan'im et Šâmir Yuhar'iš : CIH 353,6 (particllement restitué) et RES 4938,12-14.

20 Ry 404,2-3. Ces rois sont inconnus par ailleurs.

Ya'zil Bayyin, rois... etc., fils de Fari' Yanhub, roi de Saba »[21]. La relation de parenté de ces deux rois peut encore être exprimée : « 'Ilšaraḥ ... et son frère Ya'zil, etc. »[22]. De même, lorsqu'un roi règne avec son fils, le nom du fils peut être précédé du terme « et son fils »[23].

Le mot *mlkn* « le roi » pouvait précéder le nom d'un roi, sans autre titre[24] ou suivi du titre complet de roi de Saba et dû-Raydân[25]. On trouve une fois ce mot *mlkn* précédant le nom de deux rois mentionnés avec le titre au duel. En effet CIH 353,6-7 : *mlk*[.....]*yhr'š, mlky* etc., ne peut se lire : « Malik-[karib ..... et Šâmir] Yuhar'iš, les deux rois etc. », comme le voudrait le *CIH*, étant donné qu'on ne connaît pas de roi Malikkarib contemporain de Šâmir Yuhar'iš. Le seul personnage qui peut être nommé ici avant Šâmir est soit un frère aîné, qui serait inconnu par ailleurs, soit son père Yâsir Yuhan'im, dont il fut le corégent[26]. C'est pourquoi il faut lire : *mlk*[*n ysrm yhn'm wšmr*] *yhr'š* ... « Le roi Yâsir Yuhan'im, et Šâmir Yuhar'iš... »[27]. Cette restitution est confirmée par celle de CIH 46,5-6 : « Yâsir Yuhan'im et son fils, leu[r roi], Šâmir Yuhar'iš ». RES 3910,1 : « le roi Šâmir Yuhar'iš, roi de Saba et dû-Raydân », atteste d'une façon certaine l'emploi du terme « le roi » devant le nom royal à l'époque de Šâmir. Dans CIH 353, la forme *mlkn* au singulier peut provenir du souci des dédicants de spécifier qu'à l'époque des événements relatés dans l'inscription, seul le premier des deux souverains portait le titre royal. L'inverse serait vrai pour CIH 46, qui pourrait dater du règne de Šâmir : la construction mentionnée dans

21 CIH 172 + 241,4 (cf. MORDTMANN et MITTWOCH, *Sab. Inschr.*, p. 60 sq.); RES 3929,2-3,7-8; 4962,11-13,19-21.

22 CIH 314 + 954,3-4,7-8,16-17,21-22,24-25,28-29; 398,15-16.

23 Damar'alay Yuhabirr et son fils Ta'rân : CIH 457,4-5,11-12; Yâsir Yuhan'im et son fils Šâmir Yuhar'iš : RES 4196,3-4.

24 CIH 46,5-6; RES 3959,3.

25 RES 3910,1.

26 RES 4196,3-4 etc.; G. RYCKMANS, *Chronologie*, p. 240 n. 3.

27 G. RYCKMANS, *Chronologie*, p. 240 n. 3, restitue *mlk*[*n ysrm yhn'm wbnhw šmr*] *yhr'š*, suivant RES 4196,3-4 et 4938, 12-14, mais cette restitution dépasserait les dimensions de la lacune, qu'on peut fixer à 14 lettres. On doit pour la même raison rejeter la lecture *mlknhn* etc., « les deux rois », à première vue fort tentante.

cette inscription, commencée sous l'égide des deux souverains, se serait achevée alors que seul le fils régnait encore.

3. Titre au pluriel.

Le titre de roi de Saba et dû-Raydân au pluriel, précédé des noms des rois en question, n'est pas attesté. Ceci s'explique aisément du fait qu'il n'y eut jamais, à l'époque qui nous occupe, plus de deux rois d'une même dynastie régnant simultanément. Ce n'est d'ailleurs qu'à une époque postérieure, lorsque des rois régneront en corégence avec plusieurs fils, qu'on verra apparaître le titre royal au pluriel précédé de plusieurs noms de souverains.

2. MENTION DE ROIS PAR LE NOM SEUL

On connaît un certain nombre d'inscriptions dans lesquelles des rois de Saba et dû-Raydân, connus comme tels par ailleurs, figurent par leur nom seul, sans aucun titre. Il convient donc de faire le relevé de ces inscriptions, en examinant éventuellement pour quelles raisons le titre royal n'y est pas mentionné.

D'autre part, les listes de rois de Saba et dû-Raydân n'étant pas complètes, il faut examiner si certains personnages, mentionnés sans titre dans les inscriptions, peuvent être tenus avec vraisemblance pour des rois de Saba et dû-Raydân.

Signalons en premier lieu plusieurs inscriptions dans lesquelles l'absence du titre est due sans doute à une mutilation de la pierre [1]. Dans une inscription mutilée, de Šâmir Yuhar'iš, seul le monogramme qui accompagne l'inscription fournit le nom de ce roi [2].

De même qu'à l'époque des « rois de Saba », le nom du souverain, employé seul, servait de rappel lorsque le titre complet était donné ailleurs dans l'inscription [3]. Cet usage était cependant facultatif,

1 ['Amdâ]n Bayyin Yuhaqbiḍ : RES 3433, inédite; Damar'alay Yuhabirr b. Ta'rân Ya['ûb...]: RES 3960,1; 'Ilšaraḥ Yaḥḍub : CIH 135; RES 314,1; 3884,3; 4215,3; 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin : RES 3884,7,11 (où il faut restituer le titre de « rois de Saba et dû-Raydân », omis par le *RES*); Naša'karib Ya'min Yuharḥib : CIH 69,1; RES 3563 (inédite); 4729,3-4; Rabbšams Nimrân : CIH 164,6; Nami 70,2; Ša'r 'Awtar : Nami 43,2; Watar Yuha'min : CIH 258.

2 CIH 448.

3 Karib'il : CIH 373; Ša'r 'Awtar : CIH 334,6,12-13; 398,9; RES 4842, 10-11; Fakhry 8,9-10,13.

puisque CIH 314 + 954, par exemple, ne mentionne pas moins de six fois 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, chaque fois avec leur titre.

Dans d'autres textes, on doit conclure de l'absence du titre que le personnage portant un nom royal n'avait pas encore accédé au trône. On connaît ainsi deux inscriptions d'après lesquelles le roi 'Ilšaraḥ Yaḥḍub ne portait encore que le titre de *kbr 'qynm* « kabîr des intendants » [4]. Mais le cas est surtout fréquent pour des fils de rois nommés sans titre avec leur père, qualifié du titre royal. On trouve la formule « leur seigneur (singulier) 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, roi de Saba et dû-Raydân, et son fils Watar » [5]. Il est évident que Watar n'était pas encore associé au règne de son père à l'époque de ces inscriptions. Nous pensons même que Watar a disparu prématurément sans avoir régné en corégence avec 'Ilšaraḥ [6]. Halak-'amar, nommé plusieurs fois sans titre, avec son père le roi Karib'il [7], n'a vraisemblablement pas non plus accédé au trône [8]. Par contre Ḥayw'aṯtar Yaḍa' nommé sans titre avec le roi Ša'r 'Awtar dans RES 4842,10-12, lui est associé en qualité de corégent dans CIH 408,7-9.

Les monnaies sud-arabes fournissent également les noms et épithètes de rois de Saba et dû-Raydân [9]. On y trouve mentionnés : 'Amdân Bayyin Yuhaqbiḍ [10] connu par deux inscriptions fragmentaires [11]; Karib'il Watar Yuhan'im [12]; Ta'rân Ya'ûb [13], ainsi que

4 CIH 140,1-2,6; 147,1 (cf. cependant MORDTMANN et MITTWOCH, *Sab. Inschr.*, p. 18 n. 1).

5 RES 3990,7; 4170,7-8; Fakhry 95 + 94. Dans RES 4216,4 nous lisons « et son frère Ya'zil... » au lieu de « et son fils Watar ».

6 Cf. *infra*, p. 295.

7 CIH 373; 609,8; 750 (?); RES 3895,3.

8 Cf. *infra*, p. 202 sq.

9 Cf. HOMMEL, dans *Handb.*, p. 94-95.

10 HILL, *Catalogue*, p. LXIX-LXX; 69; pl. XI,3,4,5 : 'Amdân Yuhaqbiḍ. P. LXX-LXXII; 70-72; pl. XI,6-15 : 'Amdân Bayyin.

11 RES 3433; 5099,1.

12 HILL, *Catalogue*, p. LXVIII, sq.; 68; pl. XI,1-2; cf. CONTI ROSSINI, *Monete*, p. 244.

13 HILL, *Catalogue*, p. LXXII sq.; 73; pl. XI,16-18. — G. SCHLUMBERGER, *Trésor de San'â*, p. 4-5 et n. 3, lit erronément Ga'rân Ya'kuf. Cf. GLASER, *Abessinier*, p. 32 n. 1.

Šamdar Yuhan'im [14], inconnu par ailleurs, mais que l'on est en droit de considérer comme roi. Certains monogrammes pourraient fournir les noms de Karib'il [15] et Yada''il [16], qui appartiennent vraisemblablement encore à la période des rois de Saba, et le nom de 'Amdân [17]. On trouve en exergue les épithètes Ya'ûb, Yuhan'im et Yuhabirr [18]; Watar [19], et le mot Yaḥmul, qui pourrait être une épithète royale [20].

De ces données, il ressort que des rois de Saba et dû-Raydân n'étaient mentionnés sans leur titre que dans la légende des monnaies, dans les inscriptions où ils apparaissaient par ailleurs avec leur titre, ou encore lorsqu'ils étaient héritiers désignés nommés avec leur père portant le titre, et enfin, dans le cas de 'Ilšaraḥ Yaḥdub, lors d'une magistrature exercée avant d'accéder au trône. On voit donc que, sauf pour ce qui concerne 'Ilšaraḥ, on peut toujours identifier des rois de Saba et dû-Raydân lorsqu'ils sont mentionnés sans titre dans des inscriptions intactes.

Dès lors l'entreprise de F. Hommel [21] et H. St. J. B. Philby [22], qui insèrent comme probables dans la liste des rois des personnages nommés sans aucun titre dans les inscriptions, du seul fait qu'ils ont un nom ou une épithète qui rappelle ceux portés par des rois, ne nous paraît pas reposer sur des bases sérieuses. F. Hommel [23] classe par exemple comme rois probables deux personnages nommés l'un Karib'aṯat Yuhaqbil, l'autre Ṣaḥmân Yuhaṣbiḥ. L'une et l'autre épithète doivent peut-être, selon cet auteur, être corrigées en Yuhaqbiḍ, épithète figurant en troisième place dans le nom du roi 'Amdân Bayyin Yuhaqbiḍ. Cette double correction n'est aucunement justifiée; à supposer même qu'elle le soit, la qualité royale

14 Hill, *op. cit.*, p. LXXIII sq.; 74; pl. XI,19.

15 Hill, *op. cit.*, p. LIX, 3.

16 Hill, *op. cit.*, p. LX, 1, 2.

17 Hill, *op. cit.*, p. 68.

18 Hill, *op. cit.*, p. LXXVII sq.

19 Hill, *op. cit.*, p. LXXIX. Conti Rossini, *Monete*, p. 245.

20 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 94. E. Glaser, *Abessinier*, p. 32 n. 1, signale la mention de 'Ilšaraḥ Yaḥm[....] dans une inscription inédite. Il ne nous paraît pas exclu qu'il s'agisse en réalité de 'Ilšaraḥ Yaḥubb de Ry 404.

21 Dans *Handb.*, p. 94-95.

22 *Background*, p. 106-107; 142-143.

23 Dans *Handb.*, p. 94-95.

des deux personnages n'en serait pour autant établie que si on pouvait prouver que les épithètes portées par les souverains étaient exclusivement réservées à ceux-ci. Or, il est certain que des épithètes telles que Yuha'min, Yuhan'im et Yuharḥib furent portées par des particuliers aussi bien que par des rois [24]. Il n'y a dès lors aucune raison de considérer l'épithète Yuhaqbiḍ comme une épithète royale, du seul fait qu'elle fut portée par un roi.

D'ailleurs, si la liste des rois de Saba et dû-Raydân attestés est certainement incomplète, du moins peut-on estimer que relativement peu de noms nous sont encore inconnus, d'autant plus que la durée de la période des rois de Saba et dû-Raydân est écourtée par la date de 25 avant J.-C. assignée par la chronologie de K. Mlaker à 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, au lieu de celle de 115 avant J.-C. qu'adoptaient F. Hommel et H. StJ. B. Philby. Il n'y a certainement aucun fondement à l'opinion de F. Hommel [25] selon laquelle aux dix-sept rois de Saba et dû-Raydân certains ou probables qu'il retient, s'en ajouteraient 17 autres attestés par des inscriptions de la collection Glaser.

En écartant systématiquement de la liste des rois de Saba et dû-Raydân tous les personnages qui ne sont pas attestés avec le titre ou par des monnaies, nous n'excluons pas d'une façon définitive ces personnages des futures listes royales; mais nous attendons simplement qu'un élément positif permette de les y inclure avec certitude.

3. MENTION DE ROIS PAR LE TITRE SEUL, A L'EXCLUSION DU NOM

A l'époque ancienne, le titre *mlk sb'* « le roi de Saba » était assez rarement utilisé sans le nom du souverain. Le plus souvent cette titulature impersonnelle servait à désigner la fonction royale en général, sans viser un souverain particulier [1]. Dans d'autres cas, ce titre servait de rappel pour désigner, au cours d'une inscription,

24 Cf. RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 64-66.

25 Dans *Handb.*, p. 95, se basant sur une interprétation erronée de E. GLASER, *Abessinier*, p. 32.

1 Cf. *supra*, p. 113.

un roi qui y avait été nommé précédemment avec la titulature d'usage [2].

A l'époque qui nous occupe, l'expression *mlk sb'* « le roi de Saba », sans le nom du souverain, pouvait également désigner un « roi de Saba et ḏû-Raydân ». Il semble que cette expression, avec celle de *mlkn* « le roi », était même la seule utilisée lorsque le souverain n'était pas nommé. En effet, toutes les mentions du titre de roi de Saba et ḏû-Raydân sans le nom du souverain se trouvent en réalité dans des inscriptions mutilées dans lesquelles le nom du roi a disparu.

Voici les différentes formes sous lesquelles peut apparaître le titre royal sans le nom du souverain.

1. Titre au singulier

a) mlk sb' wḏrydn « *roi de Saba et ḏû-Raydân* ».

Ce titre n'apparaît, on l'a vu, que dans des inscriptions fragmentaires dans lesquelles le nom du roi a disparu [3]. Dans un cas il est encore suivi du nom du père du roi [4].

b) mlk sb' « *le roi de Saba* ».

Ce titre se présente dans l'expression « serviteur du roi de Saba », dans deux inscriptions que leurs caractéristiques paléographiques invitent à placer à l'époque des rois de Saba et ḏû-Raydân [5].

c) mlkn « *le roi* ».

La simple qualification de « roi », avec l'article, sert à rappeler la mention déjà faite d'un roi dans une inscription. On a vu plus plus haut que le nom seul du souverain pouvait également être utilisé dans ce cas. Le titre *mlkn* se retrouve ainsi employé, aussi bien dans une inscription qui émane d'un roi [6], que dans des textes qui ont pour auteurs des tiers [7]. On remarquera cependant que

2 Cf. *supra*, p. 113.
3 CIH 628,4; 771 b; RES 2755,1; 3912,1; 4374; 4377,1; 4550.
4 [... roi de] Saba et ḏû-Raydân, [fils de] Ḏamar'alay... : RES 4767,1.
5 CIH 534,2-3; RES 4136,6.
6 RES 4616.
7 CIH 407,27; RES 4233,7; Fakhry 55,7.

son emploi est loin d'être généralisé, le style des inscriptions ne s'opposant pas à ce qu'on répète à plusieurs reprises dans une même inscription, la titulature complète du roi dont il est question.

Le terme *mlkn* peut encore qualifier la fonction royale plutôt que la personne du roi dans des expressions telles que « les sujets du roi », « les armées du roi » [8], donc dans le même emploi que l'expression « le roi de Saba », qui vient d'être citée.

Le titre *mlkn* « le roi » peut encore précéder le nom du roi [9], même si celui-ci est par ailleurs suivi de la titulature complète [10].

Notons enfin la restitution *mlk*[*hmw*] « leur roi » devant le nom de Šâmir Yuhar'iš, dans CIH 46,6.

2. Titre au duel

a) mlky sb' wḏrydn « *rois de Saba et ḏû-Raydân* ».

Il faut signaler ici une seule inscription mutilée dans laquelle les noms des souverains en question ont disparu [11]. Pas plus qu'au singulier, le titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân » au duel ne paraît donc avoir été utilisé sans les noms des souverains.

b) mlky sb' « *rois de Saba* ».

Ce titre n'est pas attesté pour désigner deux rois de Saba et ḏû-Raydân.

c) mlknhn « *les deux rois* ».

On trouve une seule fois ce terme, dans l'expression : « leurs deux seigneurs les deux rois » [12], qui se réfère à 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, nommés précédemment dans l'inscription avec leur titulature complète. Il peut paraître étonnant à première vue qu'il ne soit fait qu'une seule fois allusion à deux rois par leur titre

8 CIH 334,7; 398,1-2; RES 4134, 2; 4138,15; 4145,1-2; Fakhry 8,1; 76,9.

9 « Le roi (?) Halak'amar » : RES 3959,3 (texte douteux).

10 « Le roi Šâmir Yuhar'iš, roi de Saba et ḏû-Raydân, fils de etc. » : RES 3910, 1; « [Le] roi [Yâsir Yuhan'im, et Šâmir] Yuhar'iš, les deux rois de Saba et ḏû-Raydân » : CIH 353,7.

11 CIH 257,3-4; il s'agissait de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, cf. CIH 172 + 241.

12 RES 4134,4. — La lecture *'mlky* de E. GLASER (cf. HÖFNER, *IGT* I, p. 10) est démentie par la photographie de l'inscription, que l'on trouve dans MORDTMANN et MITTWOCH, *Him. Inschr.*, pl. B.

seul. Notons cependant que les rois pouvaient être mentionnés par leur nom seul, au cours d'une inscription dans laquelle ils avaient été nommés précédemment avec leur titulature complète [13], à moins que leur titulature ne soit répétée.

3. Titre au pluriel

a) 'mlk sb' wḏrydn « *rois de Saba et ḏû-Raydân* ».

Cette titulature n'est pas attestée. On se souviendra d'autre part qu'on ne connaît pas non plus de mention de plusieurs rois avec leurs noms, suivis du titre au pluriel.

b) 'mlk sb' « *les rois de Saba* ».

On rencontre cette expression à plusieurs reprises dans des inscriptions où par ailleurs un ou deux rois de Saba et ḏû-Raydân sont mentionnés avec leur titre [14]. Étant donné qu'il n'y a jamais eu plus de deux rois régnant ensemble dans une même dynastie, à l'époque dont il est ici question, l'expression « les rois de Saba » ne peut servir qu'à désigner d'une façon impersonnelle les titulaires successifs de la fonction royale. On ne rencontre cette titulature que dans des inscriptions rédigées par des tiers.

c) 'mlkn « *les rois* ».

Ce titre se retrouve, comme le précédent, pour faire allusion au pouvoir royal en général. Il est employé à propos d'opérations militaires accomplies « sous leurs seigneurs les rois », c'est-à-dire sous le commandement royal, ainsi que dans la conclusion des décrets [15], lesquels sont garantis « devant les rois » [16].

13 Cf. *supra*, p. 168 sq.

14 CIH 315,19; 365,12-13; RES 3912,1; 4137,2,6; 4138,5.

15 CIH 599,3; 609,7; RES 4771,2; Fakhry 3,7; 76,9.

16 CIH 609,7, où le *CIH* lit : « *'mn kl 'l'ltm w'mlkm w'*[*ml*]*ktm* » « en présence de tous les dieux et des rois et des reines ». La traduction « reines » ne pourrait correspondre qu'à un mot *mlktm*; cf. RHODOKANAKIS, *Inschr. Margoliouth*, p. 52 n. 1 et 56.

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES ROIS DE SABA ET DÛ-RAYDÂN

Les activités et fonctions royales seront groupées, comme pour les périodes précédentes, sous les titres suivants : constructions, actions en rapport avec le culte, décrets et autres activités politiques, opérations militaires, divers.

Les noms ou titres de rois de Saba et dû-Raydân apparaissent fréquemment dans des contextes mutilés. Dans de nombreux cas il est possible de déterminer à quel titre le roi intervenait dans l'inscription : s'il s'agissait par exemple d'un décret promulgué par lui, ou si son nom était repris dans l'invocation. Par contre, on connaît certaines inscriptions fragmentaires, dans lesquelles il est impossible d'établir le rôle qui y était attribué au souverain. Ces inscriptions comprennent des textes où un roi est mentionné par son nom et son titre [1], par le nom seulement [2], par le titre seul, au singulier [3], par le titre seul au pluriel [4].

1. LES CONSTRUCTIONS

On ne connaît que quatre textes qui fassent allusion à des constructions dues à l'initiative des rois eux-mêmes. Ces inscriptions ont toutes des rois pour auteurs; elles se réfèrent uniquement à des constructions de caractère public.

RES 4775 relate la construction par les deux rois Damar'alay Yuhabirr et son fils Ta'rân, d'un mur de barrage dont la rupture avait causé des inondations. Cette construction se trouve placée sous l'invocation de 'Attar, 'Almaqah, et « des divinités d'irrigation des rois ». La formule finale de l'inscription contient également une imprécation contre un certain Sumyada', peut-être un ennemi qui avait été responsable des dégâts causés au barrage.

1 CIH 951; RES 3886 (inédite); 3895,1; 4391; 4767,1; 4790,10-11; 5099.
2 CIH 135; 750; RES 3433.
3 RES 2755,1; 3912,1; 4377,1.
4 RES 3912,2.

Dans CIH 373[5], le roi Karib'il Watar et son fils Halak'amar relatent la remise en état d'un mur. Il s'agissait vraisemblablement du mur du temple de 'Almaqah à Mârib (qui porte actuellement le nom de Ḥarâm Bilqîs), du fait que cette inscription court le long de la surface extérieure du mur de ce temple. La construction est faite en l'honneur de 'Almaqah, et pour la prospérité de Mârib, ainsi que de Salḥîn, la résidence royale en ce lieu.

Les murs et les tours d'une ville, ainsi que d'autres édifices, font l'objet d'aménagements d'après CIH 448, mutilée. Cette inscription peut être attribuée à Šâmir Yuhar'iš, du fait qu'elle porte le monogramme de ce roi.

RES 3563 (inédite, connue par extraits), mentionne (ligne 3) la construction d'une salle du grand conseil, d'une salle des notables, et d'une salle du peuple[6]. Ces constructions d'intérêt public doivent probablement être attribuées au roi Naša'karib Ya'min, nommé au début de l'inscription.

2. LES ACTIONS EN RAPPORT AVEC LE CULTE

Rares sont, à l'époque des « rois de Saba », les actions accomplies par le roi lui-même, et qui se trouvent en relation avec le culte. A la période des rois de Saba et dû-Raydân, les inscriptions de ce genre sont exceptionnelles. En dehors de l'inscription CIH 373, mentionnée déjà dans les constructions effectuées par les rois, et qui a peut-être trait à des réparations effectuées à un temple, nous ne connaissons qu'une seule inscription qui puisse être prise en considération. Il s'agit de CIH 429, inscription mutilée, dans laquelle le roi 'Ilšaraḥ Yaḥḍub exprime sa reconnaissance envers 'Aṯtar Baḥr-Ḥaṭab, pour la protection reçue lors d'opérations militaires contre un ennemi, et pour la protection de ses résidences de Salḥîn, Ġundân et Ṣirwâḥ, contre toutes les entreprises de l'ennemi. Le début de l'inscription, disparu, relatait vraisemblablement l'offrande d'un certain nombre de statues à la divinité. Cette dédicace doit être rapprochée des nombreuses dédicaces de statues faites par le « roi de Saba » Naša'karib Yuha'min à diverses divinités pour la

5 Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 25-26.

6 La traduction de ces termes n'est pas assurée; cf. *infra*, p. 181 n. 17.

protection de sa résidence Salḥîn[1]. Nous donnons ailleurs les raisons qui font croire que la dédicace de 'Ilšaraḥ fut faite à l'occasion de la déroute d'Ælius Gallus, lors de son expédition en Arabie du Sud[2].

3. LES ACTIVITÉS POLITIQUES

L'activité politique des rois de Saba et dû-Raydân se manifeste, comme celle des rois de Saba, par des décrets. Nous groupons sous ce terme tous les documents promulgués officiellement et émanant d'une décision royale, ou du moins revêtus de l'approbation explicite du roi.

Dans deux documents officiels apparaît la compétence du roi en matière du culte. Les deux rois Damar'alay Yuhabirr I et Ta'rân Ya'ûb, accordent, dans RES 4708, deux concessions à trois de leurs sujets pour l'autel à combustion de leur temple Ṣun'a. Le texte mutilé de RES 4767 révèle des dispositions relatives à des sacrifices, promulguées par un roi de Saba et dû-Raydân, mais dont le détail ne peut être précisé.

Dans le domaine purement juridique, on trouve deux décrets, analogues dans leur objet, mais qui diffèrent essentiellement entre eux par la forme de promulgation. RES 3910 est un édit du roi Šâmir Yuhar'iš, promulgué par le roi seul, et destiné à la tribu de Ṣirwâḥ, qui possède le territoire de la ville de Mârib. Il formule des prescriptions relatives à l'achat et à la vente d'esclaves, de chameaux et de têtes de bétail : le délai de garantie de l'achat est de trente jours; l'acheteur qui rend un animal après 10 ou 20 jours est tenu, semble-t-il, de payer au vendeur une somme équivalente à celle de l'entretien de l'animal durant cette période. Enfin, 7 jours après la vente effective, le vendeur est dégagé de toute responsabilité à l'égard des déficiences ou de la mort de l'animal. La suite mutilée de l'inscription avait trait à des prêts d'argents.

A l'inverse du document précédent, ce sont, dans Fakhry 55[1], les intéressés eux-mêmes, les membres de la tribu de dû-Ḥalfân, qui font connaître leur accord à une décision des dieux et du roi Ša'r

1 Cf. *supra*, p. 121.

2 Cf. *infra*, p. 285-286.

1 Suivant l'interprétation de G. Ryckmans, *Epigraphical Texts*.

'Awtar. Cette décision, dont le texte est mutilé, a trait à des fermages : tout homme peut prendre un fermage, à condition de payer en monnaie d'or, et de se soumettre à l'échéance fixée par le roi.

On ne peut établir la nature d'un décret de [Karib'il Watar Yuhan]'im et Damar'alay Dariḥ, et dont les restes sont conservés par RES 4132.

Les tribus constituaient un élément essentiel de la structure politique et économique de l'État. Certains individus et leur famille pouvaient être incorporés par décision royale dans une tribu, et jouir de tous les droits des membres de celle-ci. Cette faveur accordée à une tribu, qui s'enrichissait ainsi de nouveaux membres, s'explique par la composition particulière des tribus en Arabie du Sud. N. Rhodokanakis[2] a montré que celles-ci, loin d'être constituées d'un ensemble d'individus issus d'un ancêtre commun, et unis par les liens du sang, formaient des castes échelonnées dans l'échelle sociale, et des communautés hétérogènes à l'origine, groupées d'après les besoins de la corvée et de l'exploitation d'un territoire donné.

Dans Fakhry 3[3], le roi Naša'karib Ya'min Yuharḥib accorde à plusieurs membres du clan de dû-Ḥabib, *qyl* (chefs) des tribus de Ṣirwâḥ, Ḥawlân, Ḥabal et Haynân, des colons de Ṣirwâḥ en pleine possession. Ces colons étaient appelés à faire partie intégrante des tribus dans lesquelles ils sont incorporés. Le document est signé par des membres du clan de dû-Ḥabib. Le même roi attribue, dans Fakhry 76, à un certain nombre de ses sujets[4] résidant à Našq, à Mârib et à Našân, des individus qui feront désormais partie intégrante de la tribu de 'Aṯkalân. Le document, visé par des membres de la tribu en question, est également signé par « les rois ». CIH 69[5], très mutilée, serait un document analogue, rédigé d'ailleurs sous le même Naša'karib; il en est peut-être de même de RES

2 *Stud.* II, p. 8; et dans *Handb.*, p. 117-120. Höfner, *Die Kultur*, p. 21.

3 Nous suivons l'interprétation de G. Ryckmans, *Epigraphical Texts.*

4 *'dm* : il ne s'agit vraisemblablement pas de *'dm mlkn*, simples serfs attachés aux domaines de la couronne, mais de tribus fixées sur des terres accordées par le roi. Cf. Rhodokanakis, *Bodenw.*, p. 179; 183 sqq.

5 Cf. *CIH*, t. III, p. 321-322 (*addenda*).

3960 [6], qui date de l'époque de Damar'alay Yuhabirr et de son fils Ta'rân.

La part la plus importante des décrets est constituée par des « protocoles *watf* ». Ce mot, qui se rattache à la racine *wfy* « concéder », signifie « concession, cession contre garantie » [7]. Il est utilisé pour désigner aussi bien la concession emphythéotique d'une terre en échange de certaines prestations, que les seules obligations résultant d'une concession de ce genre [8].

Si certains décrets de l'époque des « rois de Saba » ont déjà des caractères qui les apparentent aux protocoles *watf* [9], de tels documents ne sont devenus d'usage courant que sous les rois de Saba et dû-Raydân.

Dans RES 4134, mutilée, une concession foncière est accordée par un roi à une tribu en échange de prestations militaires. Le décret RES 4646 est promulgué par 'Ilšaraḥ Yaḥḍub en faveur de certains de ses sujets du clan de Suhaym, et en faveur de la tribu à laquelle ce clan était rattaché. Il se rapporte vraisemblablement à une concession antérieure ou décrite dans un autre document [10], car il ne comporte que l'énoncé de certaines interdictions imposées aux bénéficiaires d'une concession : interdiction de se livrer à des déprédations aux champs, ou de déserter la campagne, surtout à l'époque de la moisson, sous peine de diverses sanctions. Ce document est daté de l'éponymat d'un membre de la tribu de Ḥazfar.

6 D'après N. Rhodokanakis, cette inscription émane de *'dm* de ces rois, qui mettraient un groupe d'hommes à la disposition des rois. Étant donné que le mot *'dm* n'est jamais employé suivi du nom du roi, cette restitution nous paraît suspecte; il nous semble plus probable que l'inscription émane des rois eux-mêmes. Le mot *mr'hmw*, ligne 2, ne peut d'ailleurs s'appliquer aux deux rois.

7 Cf. RHODOKANAKIS, *Bodenw.*, p. 174 sqq.; *Watf-Inschr.*, p. 3 n. 3.

8 Cf. RHODOKANAKIS, *Grundsatz*, p. 23 n. 2; 32; *Bodenw.*, p. 174 sqq.; *Stud.* II, p. 134 sqq.; 147; *Watf-Inschr.*, p. 5.

9 Cf. Gl. 1364, inédite, datant de Wahab'il Yaḥûz (RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 69 et n. 4) et constituant vraisemblablement un protocole *watf* (HÖFNER, *SEG*, p. 49). Cf. également CIH 601 (du roi Yakrubmalik Watar).

10 Selon N. RHODOKANAKIS, *Watf-Inschr.*, p. 5, le mot *wtfn* ligne 4, désignant toute l'inscription, signifierait « concession ». Nous prenons ici *wtfn* au sens large, et interprétons « document relatif à une concession ».

Certaines concessions paraissent présenter le caractère non plus d'un bail, mais d'une sorte d'achat. C'est ce qui ressort du texte de CIH 609, suivant l'interprétation de N. Rhodokanakis [11]. Dans cette inscription, les diverses possessions du clan de Mu'âhir, auquel s'adresse le document, sont passées en revue, et considérées comme acquises par achat, sous la responsabilité du chef de clan, qui signe le décret avec le roi. Cette énumération constituait la base sur laquelle les impôts étaient calculés, impôts qui allaient être acquittés sous la forme d'un achat fictif des biens concédés. Le montant de ces impôts n'est pas explicitement établi; il constituait sans nul doute la matière d'un autre document. Cette inscription est datée par un éponymat, et déclarée conforme à un original signé par Halak-'amar, fils du roi Karib'il Watar Yuhan'im. La formule de promulgation de CIH 609 se retrouve dans RES 4771,1-2, mutilée, qui constituait vraisemblablement un document analogue, mais émanant des rois Karib'il Watar et Damar'alay Dariḥ.

Le décret mutilé CIH 604 [12], promulgue diverses prestations au profit de l'État, attachées à l'octroi de certaines concessions, et imposées aux bénéficiaires de celles-ci.

Par contre, c'est d'une concession, que traite CIH 599 [13], adressée par 'Ilšaraḥ Yaḥdub et son frère Ya'zil aux *'kbrw 'qynm* (kabîr des intendants), *qyl* de la tribu de Bakîl, et à tous les membres de cette tribu. Ce décret confirme subsidiairement les titres de possession de la tribu, et porte la signature des deux rois.

Il apparaît à l'examen que toutes ces inscriptions relatives à des protocoles *watf* avaient un objet nettement limité [14]. RES 4134 accorde une concession foncière en échange de prestations militaires; RES 4646 s'attache à réprimer des négligences dans la culture imposée en contrepartie d'une concession analogue; CIH 609 constitue l'enregistrement des biens sur lesquels se fera le calcul d'une prestation à fournir; CIH 604 détermine certaines prestations, et enfin CIH 599 diminue le montant de la contrepartie d'une concession. Il nous semble dès lors que l'on peut considérer que les

11 Cf. Rhodokanakis, *Inschr. Margoliouth*, p. 49-56.

12 Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 135.

13 Cf. Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 146 sqq.

14 N. Rhodokanakis, *Bodenw.*, p. 174 n. 3, pense au contraire qu'il s'agit de résumés globaux.

concessions *watf* proprement dites comportaient nécessairement un certain nombre de documents distincts, qui se complétaient l'un l'autre : promulgation de la concession; fixation des limites du territoire concédé; désignation des bénéficiaires; promulgation de la prestation à fournir; établissement du détail de cette prestation, etc. Plusieurs de ces décrets font d'ailleurs allusion à différents documents [15], ou font usage de divers termes [16], correspondant aux multiples aspects de la concession et des obligations qu'elle comportait. Le motif de la diversité des documents en relation avec la même concession, était vraisemblablement de permettre de changer ou d'adapter l'une ou l'autre clause de celle-ci, sans devoir en remanier l'ensemble. On peut même supposer que ces divers documents n'étaient promulgués qu'au fur et à mesure des besoins, et que par exemple les prestations à fournir en contrepartie d'une concession pouvaient n'être publiées que bien après la promulgation de celle-ci, suivant les besoins du Trésor. Nous ne possédons malheureusement pas encore de documents qui se complètent à propos d'une même concession.

Les formules et les schémas des décrets appartenant à la période des rois de Saba et dû-Raydân, attestent une nette évolution du système politique depuis la période des « rois de Saba ». Toute représentation parlementaire est désormais absente [17]; les décrets ne sont plus des documents adressés par le roi et les représentants du peuple à une tribu par l'organe d'un fonctionnaire, le kabîr. Ils constituent désormais une sorte de contrat bilatéral entre le roi et les *qyl* appartenant à un clan privilégié qui a pris l'ascendant sur une ou plusieurs tribus [18]. L'impôt n'est plus requis par les voies de l'administration : les *qyl* qui gouvernent la tribu reçoivent en concession le territoire, en échange duquel ils sont tenus d'exiger

15 Cf. CIH 609,7, etc.

16 CIH 599,6. — Cf. RHODOKANAKIS, *Bodenw.*, p. 177; *Stud.* II, p. 147.

17 On s'explique mal à première vue que RES 3563, inédite, datant de Naša'karib Ya'min mentionne encore la construction de « leur salle du grand conseil, et leur salle des notables, et leurs oratoires et leur salle du peuple » (*mśwdhmw wmr'shmw* [*wmḏqn*]*hmw* [*wm*]*qṭnhmw*). Cependant *mśwd* peut également signifier « autel à combustion ». La traduction de *mr's* et *mqṭ* est d'autre part conjecturale, à défaut de passages parallèles.

18 RHODOKANAKIS, dans *Handb.*, p. 129-130.

de la tribu qu'ils commandent une prestation fixée de commun accord avec le roi. C'est donc un véritable système féodal [19], dans lequel les chefs de tribus sont personnellement responsables envers le roi du fief qui leur est confié. Il n'est pas exclu que cette évolution soit due au passage sur le trône de deux dynasties hamdanides. Il semble en effet que les tribus hamdanides, et notamment celle de Sum'ay [20], aient été parmi les premières à avoir une organisation interne nettement féodale sous la direction de *qyl* remplaçant les anciens roitelets locaux. On constate par ailleurs l'importance que prirent, au premier siècle avant J.-C., des tribus isolées telles que Ḥimyar, Ḥawlân et ḏû-Raydân, après l'accession au trône des dynasties hamdanides.

Les décrets des rois de Saba et ḏû-Raydân sont les derniers en date de l'histoire sabéenne. Ce fait peut être dû au hasard des découvertes, étant donné que les inscriptions postérieures au début du 4e siècle de notre ère sont fort fort peu nombreuses. On serait tenté cependant d'attribuer cette absence de documents à un caractère plus poussé du régime féodal, le roi n'entretenant plus que des relations personnelles de suzerain à vassal, avec les chefs de tribus.

4. LES OPÉRATIONS MILITAIRES

On ne connaît qu'un nombre relativement restreint d'inscriptions qui relatent des opérations militaires de rois de Saba et ḏû-Raydân. Ces textes sont presque exclusivement constitués de dédicaces de particuliers qui ont pris part à ces opérations. On sait la part qu'occupe, dans l'épigraphie sud-arabe préislamique, l'offrande de statues aux divinités. La protection accordée par la divinité durant des opérations militaires accomplies sur l'ordre des rois, le butin recueilli par le dédicant au cours de ces campagnes, constituaient fréquemment le motif de dédicaces [1].

Un certain nombre de ces textes ne fournissent aucune précision concernant les opérations au cours desquelles le dédicant a reçu la protection divine. Seul est indiqué le règne du roi sous lequel la campagne a eu lieu. On possède ainsi de simples allusions

[19] Rhodokanakis, dans *Handb.*, p. 130.
[20] Comparer CIH 37 à RES 4624; CIH 315, etc.
[1] Cf. Jamme, *Classification*, p. 66-67.

à des campagnes des rois 'Ilšaraḥ Yaḥḍub [2]; 'Ilšaraḥ et Ya'zil [3]; Ša'r 'Awtar [4]; Rabbšams Nimrân [5].

Mais d'autres opérations militaires sont signalées dans les inscriptions avec plus de détails. Une première série importante de campagnes se place sous le règne de Ša'r 'Awtar, et de ses contemporains 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin [6]; elles se situent dans le prolongement immédiat de celles qui marquèrent le règne de 'Alhân Nahfân et de ses prédécesseurs. Comme E. Glaser l'avait déjà pressenti [7], ces conflits ont pour objet la possession et l'occupation du territoire du royaume qatabanite, lequel venait de disparaître [8].

Le cours des opérations ne peut encore faire l'objet d'un exposé cohérent. Trop de problèmes connexes n'ont pas encore trouvé de solution définitive. Non seulement la chronologie des inscriptions d'un même règne ne peut toujours être déterminée avec certitude, mais encore il est impossible d'établir un synchronisme sûr entre les différentes périodes des règnes de Ša'r 'Awtar, et de 'Ilšaraḥ et Ya'zil. Enfin, il est parfois difficile, parmi les forces en présence énumérées dans des inscriptions, de déterminer si telle région était dans le camp des alliés ou des ennemis de Saba; on ne peut davantage dégager les grands mouvements d'alliance. Une inscription peut mentionner un conflit entre Saba et Ḥawlân, une autre l'alliance de Ḥimyar et Ḥawlân contre Saba, une troisième la lutte de Saba contre dû-Raydân, allié par exemple à Ḥawlân, sans qu'on puisse établir s'il s'agissait en fait d'un seul épisode, ou au contraire de trois opérations militaires entièrement indépendantes. Les fréquents bouleversements des alliances contribuent à rendre confuse l'image que les inscriptions nous fournissent de ces conflits.

Force nous sera donc d'étudier séparément les entreprises militaires du roi Ša'r 'Awtar, et celles de ses contemporains de la dynastie bakîlite : 'Ilšaraḥ et Ya'zil.

2 RES 314, mutilée.
3 Nami 24, mutilée.
4 RES 4139; 4842.
5 RES 4138.
6 Voir *infra*, p. 282 n. 1, la bibliographie concernant cette période.
7 *Abessinier*, p. 110.
8 ALBRIGHT, *Chronology*, p. 10.

Rappelons brièvement les diverses opérations militaires qui marquèrent la fin de la période des « rois de Saba », sous le règne de 'Alhân et celui de ce roi régnant conjointement avec son fils Ša'r 'Awtar. Datant du règne de 'Alhân, on connaît une campagne dirigée contre Ḥimyar [9], avec l'aide de Yada''ab de Ḥaḍramawt [10]. Nami 71-73 fait peut-être allusion à une coalition qui comprenait les troupes des rois de Saba, Ḥaḍramawt et Ḥabašat, la tribu de Qatabân, et enfin ḏû-Raydân, qui aurait cependant abandonné par la suite la coalition. Du temps où 'Alhân régnait avec Ša'r, CIH 308 signale des opérations antérieures contre Ḫawlân [11] et ḏû-Raydân, la conclusion d'une alliance avec le roi de Ḥabašat, mais également la rupture avec Ḥaḍramawt. Cependant Nami 19 laisse entrevoir la perspective d'une nouvelle alliance, cette fois avec Yada''il de Ḥaḍramawt.

Lorsque Ša'r 'Awtar succède à 'Alhân, il prend le titre de roi de Saba et ḏû-Raydân. C'est peu après son avènement sans doute, qu'il faut placer l'inscription RES 4336, en dialecte qatabanite, d'après laquelle Šâmir de ḏû-Raydân lutte à la fois contre Ḫawlân, allié cette fois au roi de Saba, et contre « les rois de Ḥaḍramawt » : cette dernière appellation permet de supposer que le conflit se serait poursuivi sous le règne de rois successifs de Ḥaḍramawt. C'est pourquoi nous mettons cette inscription en relation avec CIH 308, d'après laquelle un autre roi de Ḥaḍramawt était encore allié à Saba lors d'opérations contre Ḫawlân et ḏû-Raydân. CIH 398, qui date de cette époque, fait allusion au pillage d'un temple en terre de Ḫawlân.

D'autre part, l'alliance avec Ḥaḍramawt renouée à la fin du règne conjoint de 'Alhân et de Ša'r 'Awtar, avec Yada''il, fut à nouveau rompue sous le successeur de celui-ci, 'Il'azz [12]: CIH 334 mentionne en effet la défaite infligée par Ša'r 'Awtar, aidé des Ḥimyarites, à 'Il'azz de Ḥaḍramawt. Le dédicant de cette inscription relate en outre une expédition dont il prit la tête avec des

[9] Au sud-ouest de la péninsule.

[10] CIH 155.

[11] Au nord de Saba, cf. G. Ryckmans, *Noms propres*, p. 339.

[12] Au sujet de l'identification de ce personnage, voir Jacques Ryckmans, *Yaṭîm 'Aymân*, p. 146 et n. 36; 149.

hommes de Ḥumlân, contre la tribu de Radmân [13]. C'est vraisemblablement au cours de la campagne contre 'Il'azz qu'eut lieu le sac de la capitale du Ḥaḍramawt, Šabwat [14], dont un écho nous est parvenu grâce à deux inscriptions dédicatoires de sujets de Ša'r, qui expriment leur reconnaissance à la divinité pour le butin qu'ils ont rapporté de cette ville [15]. Les hostilités se poursuivirent encore vers la fin du règne de Ša'r 'Awtar, puisque RES 4842, qui mentionne à côté de celui-ci son futur corégent Ḥayw-'aṯtar Yaḍa', fait allusion à des opérations militaires.

Nous croyons pouvoir résumer les opérations militaires exécutées par Ša'r 'Awtar de la façon suivante; durant la première partie de son règne se poursuit son alliance avec Ḥaḍramawt dans la lutte contre ḏû-Raydân; à une seconde partie de son règne correspond l'attaque contre Ḥaḍramawt, avec l'aide de Ḥimyar. Radmân apparaît également à ce moment parmi les ennemis du roi.

On ne connaît aucune mention d'opérations militaires de Fari' Yanhub, roi de Saba. Quant à son fils 'Ilšaraḥ qui lui succéda sur le trône, une inscription, CIH 140, le mentionne alors qu'il n'était encore que *kbr 'qynm* « kabîr des intendants ». Le dédicant de cette inscription, chef militaire sous les ordres du prince, remercie la divinité pour les massacres d'ennemis et la capture de prisonniers qu'il dut à sa faveur, au cours d'une guerre durant laquelle Ḥimyar et la tribu de Radmân étaient alliés de 'Ilšaraḥ contre Ḥaḍramawt; les opérations se déroulèrent en terre de Ḥawlân, au nord de Saba. 'Ilšaraḥ prit ensuite le titre de roi de Saba et ḏû-Raydân, et continua vraisemblablement les opérations commencées contre Ḥawlân : c'est peut-être ce qu'indique RES 4137, mutilée, qui fait allusion à une campagne d'un roi sabéen contre Ḥawlân.

Il faut placer ici CIH 429. Cette inscription — la seule dédicace royale de l'époque des rois de Saba et ḏû-Raydân, et le seul

13 Localisée au sud de Mârib, aux alentours de Bayḥân; Cf. G. RYCKMANS, *Noms propres*, p. 368.

14 Cette ville étant connue comme capitale du Ḥaḍramawt sous la forme à peine tronquée de Χαβάτανον par Eratosthène (± 275-195 avant J.-C.), cité par STRABON, *Geogr.*, XVI,4,4, on ne peut admettre pour sa fondation une date au 2e siècle avant J.-C., comme le voudraient A. F. L. BEESTON, *Appendix*, p. 443 sqq., et H. St J. B. PHILBY, notamment dans *Background*, p. 78.

15 Fakhry 8; 75.

document de cette période où un roi relate lui-même ses opérations militaires — est adressée par 'Ilšaraḥ Yaḥdub à 'Aṯtar, en reconnaissance de la protection obtenue dans la lutte contre un ennemi que nous identifions à Ælius Gallus, qui fit à cette époque son expédition en Arabie [16].

Les sources classiques [17] ne donnent que peu de détails sur cette expédition qui eut lieu en 24 avant J.-C., et dont le mobile apparent fut une tentative romaine de participer au profit du commerce des aromates [18]. En ce qui concerne le déroulement des opérations en Arabie du Sud proprement dite, il semble, d'après Strabon [19] qu'Ælius Gallus passa par le Naǧrân, où il livra un combat; il occupa les villes de Našq [20] et Yaṯil [21], avant d'atteindre la ville de Marsuaba, ville des Rhammanites, qui se trouvaient sous le pouvoir du roi Ilasaros. Après six jours de siège, il dut se retirer, faute d'approvisionnement d'eau, et regagna le Naǧrân par un autre chemin. L'identification de Marsuaba avec Mârib ne nous paraît pas faire de doute, étant confirmée par le récit de Pline [22] et les *Res Gestae* d'Auguste [23]. Cette identification est cependant contestée [24]. On reconnaît dans le nom des Rhammanites la tribu de Radmân [25], alliée à cette époque à 'Ilšaraḥ d'après CIH 140. Dans sa brève mention de l'expédition, Pline mentionne encore cinq autres

16 *Infra*, p. 285-286.

17 STRABON, *Geogr.*, XVI,4,22-24; PLINE, *Nat. Hist.*, VI, 38 (32) § 160; *Res Gestae divi Augusti*, § 26,5 [lat. : V,18-23; gr. XIV,17-23]; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LIII,29,1-8. Cf. TKAČ, *Saba*, col. 1353 sqq.

18 STRABON, *Geogr.*, XVI,4,22.

19 *Geogr.*, XVI,4,24.

20 'Ασκᾶ; PLINE, *Nat. Hist.*, VI,28 (32) § 160 : *Nescam*; cf. le pluriel *'šqn* désignant les habitants de Našq, dans G. RYCKMANS, *Noms propres*, p. 305.

21 Ἀθρουλα; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, Ἀθλούλων; pour l'identification avec Yaṯil, voir D. H. MÜLLER, *Athrula*, col. 2071.

22 *Nat. Hist.*, VI,28 (32) § 160 : « *diruit ... et supra dictam Maribam circuitu VI mil. passum* ».

23 § 26,5 : lat., V,22-23 : « *in Arabiam usque / in fines Sabaeorum processit exercitus ad oppidum Mariba* »; [vers. gr. : XIV,23 : Μαρίβας]. Du texte des *Res Gestae* et surtout du récit de Strabon, il faut conclure contre Pline que Mârib ne fut qu'assiégée, et non pas prise.

24 Voir l'état de la question dans TKAČ, *Saba*, col. 1354-1363; 1430.

25 GLASER, *Abessinier*, p. 35 n. 1; TKAČ, *Saba*, col. 1364-1367.

villes de la région, qui auraient été détruites par Ælius Gallus [26]; seule celle de Kaminâhu peut être identifiée avec certitude [27].

RES 3884 se place vraisemblablement peu après l'époque à laquelle 'Ilšaraḥ associa son frère Ya'zil à son règne. Cette inscription mentionne, en effet, deux campagnes distinctes : la première est encore menée par 'Ilšaraḥ seul, et se termine, après l'anéantissement et la dispersion d'un ennemi non identifié, par des négociations de paix. La seconde, menée par les deux rois, est dirigée cette fois contre Ḥimyar, l'ancien allié de 'Ilšaraḥ, et contre Ḥaḍramawt. Fakhry 119 fait allusion à une campagne contre Ḥimyar, mais sans mentionner de rois. Certains indices permettent de supposer qu'il s'agissait de la même expédition [28]. Une autre inscription très mutilée, paraît faire allusion à une guerre de Saba et Ḥimyar, à l'époque du règne de 'Ilšaraḥ et de son frère [29].

Enfin, les hostilités presque ininterrompues entre dû-Raydân et les rois sabéens se terminent sous le règne de 'Ilšaraḥ et Ya'zil : la grande inscription CIH 314 + 954 relate un succès militaire de ces rois à Ṣan'aw et Raḥabatân, ainsi que leur victoire sur Šâmir de dû-Raydân, allié cette fois non plus à Ḥaḍramawt, (sans doute provisoirement éliminé par la campagne de Ša'r 'Awtar), mais à Ḥimyar et à des tribus de Ḥabašat; Šâmir et ses alliés envoyèrent leur soumission depuis les villes de Śawm et Saharat, situées dans le Yemen occidental, à proximité de la côte [30]. On verra ailleurs [31] que la soumission de Šâmir de dû-Raydân ne peut être considérée ni comme l'événement à la suite duquel fut adopté le nouveau titre de roi de Saba et dû-Raydân, ni comme celui à partir duquel commença l'ère sabéenne.

Les opérations militaires effectuées par 'Ilšaraḥ et son frère peuvent être résumées comme suit : 'Ilšaraḥ, allié de Radmân et de Ḥimyar, combat contre le Ḥaḍramawt et Ḥawlân; 'Ilšaraḥ et Ya'zil

26 Nat. Hist., VI,28 (32) § 160 : « *oppida ... diruit ... Nestum, Nescam, Magusum, Caminacum, Labaetiam, ... item Caripetam* ».

27 Cf. Tkač, *Saba*, col. 1435.

28 Cf. G. Ryckmans, *Inscr. du Yemen*, p. 232.

29 RES 3902 bis, no 149, mutilée.

30 Cf. Conti Rossini, *Expéditions*, p. 26.

31 *Infra*, p. 284.

combattent ultérieurement contre Ḥimyar et Ḥaḍramawt, et enfin contre Ḥimyar, Ḥabašat et ḏû-Raydân.

De la confrontation des opérations militaires effectuées par Ša'r 'Awtar et par 'Ilšaraḥ, on ne peut conclure à l'hostilité des deux dynasties entre elles. Nulle part ne sont mentionnées des opérations d'un roi contre l'autre; on verra d'ailleurs plus loin[32] que d'autres indices très sérieux ne permettent pas de retenir l'hypothèse d'une hostilité entre ces rois sabéens. Nous ne croyons pas d'autre part qu'on puisse évoquer les différentes alliances des rois de chacune des deux dynasties pour en inférer que les représentants d'une dynastie auraient combattu les alliés de l'autre. Le conflit de 'Ilšaraḥ, avant le début de son règne, avec Ḥaḍramawt, s'explique facilement si l'on songe que cette époque de sa carrière doit se placer au moment où 'Alhân et Ša'r règnent ensemble, et donc, selon toute vraisemblance, peu après la rupture des deux rois avec Yada''ab mentionnée par CIH 308. Les rois des deux dynasties ont combattu ḏû-Raydân et Ḥaḍramawt. Ḥimyar est allié de Ša'r 'Awtar contre Ḥaḍramawt et Ḥawlân, pour finir par faire partie de la coalition de ḏû-Raydân contre 'Ilšaraḥ et Ya'zil. Sans doute, l'hypothèse selon laquelle les rois des deux dynasties auraient mené séparément des opérations militaires indépendantes est-elle à première vue surprenante. Nous ne voyons pas d'autre hypothèse qui soit compatible avec les données des inscriptions, selon lesquelles les dynasties n'étaient pas rivales, et n'ont pas engagé de conflits entre elles. Seule une documentation plus complète permettra, espérons-le, de faire la lumière sur ce point encore obscur.

Il convient de noter d'une façon spéciale le rôle de Ḥaḍramawt dans les conflits de cette période. Ḥaḍramawt est l'ennemi contre lequel s'acharnent Ša'r 'Awtar et 'Ilšaraḥ; il fait partie des principales coalitions, sans participer toutefois à la guerre qui amena la soumission de Šâmir de ḏû-Raydân par 'Ilšaraḥ et Ya'zil. Cette abstention nous paraît due à la victoire de Ša'r 'Awtar, qui avait momentanément mis Ḥaḍramawt hors de combat.

La part prise par Ḥaḍramawt aux expéditions militaires de Ša'r 'Awtar et 'Ilšaraḥ indique que l'enjeu de ces opérations restait le territoire qatabanite démembré, déjà occupé à l'époque de 'Alhân

[32] P. 299-303.

par Yada'ʾab Ġaylân[33]. La défaite de ʾIl'azz par Ša'r ʾAwtar n'eut pas de conséquences durables. Un de ses proches successeurs, ʾIl'azz fils de Salhân ou ʾAlfân est attesté en 29 après J.-C. dans l'inscription RES 3958 provenant du territoire qatabanite. Plus d'un siècle plus tard, un de ses successeurs nommé ʾIl'add Yalûṭ fils de 'Ammdaḫar, est aussi attesté en territoire qatabanite[34].

Enfin, nous avons expliqué plus haut[35] pourquoi Ḥabašat, après avoir été allié aux rois de Saba, s'est trouvé aux côtés de Šâmir de dû-Raydân, contre ʾIlšaraḥ et Ya'zil, d'après CIH 314 + 954.

La chute de Šâmir de dû-Raydân fut vraisemblablement le dernier épisode du long conflit qui avait agité l'Arabie du Sud durant le premier siècle avant J.-C. Les documents épigraphiques ne signalent aucune guerre sous les successeurs immédiats de ʾIlšaraḥ et Ya'zil. A part la brève allusion, dans RES 4138, à une campagne dont on ne connaît pas les détails, effectuée sous Rabbšams Nimrân, on ne possède, jusqu'à la fin de la période des rois de Saba et dû-Raydân, que CIH 365 qui mentionne une opération militaire. Il s'agit d'une expédition menée sous le règne de Damar'alay Yuhabirr I par un certain Tubba'karib, notamment contre la tribu de Ḥazfar. Cette tribu n'ayant pas une importance prépondérante, l'expédition dont elle fut l'objet ne constituait sans doute qu'une opération de police sans grande envergure.

La période des rois de Saba et dû-Raydân se termine au moment où Šâmir Yuhar'iš assume la nouvelle titulature de roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat. Deux inscriptions font allusion à des conflits qui furent vraisemblablement le prélude de l'annexion de Yamanat par Šâmir. CIH 353 signale une attaque de Ḥimyar contre [Mâ]rib; les dédicants hamdanides de l'inscription, qui avaient sans doute partie liée avec les rebelles ḥimyarites, sont assiégés dans la localité de Ḍahr par Yâsir Yuhan'im

33 Un Yada' 'ab Ġaylân est attesté dans le wâdi Bayḥân : cf. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 14.

34 ALBRIGHT, *Chronology*, p. 14; cf. Jacques RYCKMANS, *Yarîm 'Aymân*, p. 149-150. — RES 3869, qui mentionne les deux rois qatabanites Yada' 'il Bayyin et 'Ilsama' Dubyân, provient également de la région de Bayḥân; W. F. ALBRIGHT, *Chronology* p. 14, place cette inscription dans le courant du premier siècle de notre ère.

35 P. 136-137.

et son fils Šâmir Yuhar'iš. Le rôle de dû-Raydân, qui apparaît également dans cette inscription mutilée, ne peut être précisé. Quoi qu'il en soit, ce texte évoque une révolte, soutenue par des Hamdanides, et dont le dénouement fut localisé à Ḍahr, à l'ouest de Ṣan'â.

CIH 407 signale une campagne de Šâmir Yuhar'iš, dirigée notamment contre la ville et la tribu de Saharat. Cette tribu, qui s'était soulevée, fut mise en déroute, et poursuivie jusqu'à la mer. Ces détails, ainsi que la localisation de Saharat à proximité de Hodeida [36], attestent que les opérations de Šâmir se déroulèrent dans le Yemen occidental, et qu'elles aboutirent à l'annexion de cette région, connue sous le nom de Yamanat, qui figurera désormais dans la titulature des rois de Saba. Ces expéditions sont probablement à la base de la tradition arabe selon laquelle Yâsir, surnommé 'Ifriqîs, aurait poussé jusqu'au Maghreb ; son fils Šâmir aurait fondé Samarqand au cours de ses conquêtes en Orient [37].

Il est significatif de noter que Saharat et le Yemen occidental avaient déjà été le théâtre des opérations de d'Ilšaraḥ et Ya'zil contre Šâmir de dû-Raydân allié de Ḥabašat, opérations relatées dans CIH 314 + 954. L'alliance de Ḥabašat avec dû-Raydân s'expliquait à cette époque par des intérêts commerciaux, et peut-être même par le fait que l'Abyssinie avait encore des possessions dans cette partie de l'Arabie [38]. Les mêmes raisons allaient déclancher, à l'époque de Šâmir Yuhar'iš, plus de trois siècles plus tard, une riposte abyssine à l'occupation du Yemen occidental. Peu d'années après que Šâmir Yuhar'iš eut pris le titre de « roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat », l'occupation du territoire sabéen par les troupes abyssines mit fin à son règne.

On s'étonnera une fois de plus, au terme de l'examen des inscriptions qui relatent des opérations militaires des rois de Saba et dû-Raydân, du peu de place que prend le récit de celles-ci dans l'épigraphie sud-arabe. A l'exception de CIH 429, toutes les inscriptions traitant des opérations militaires de la période dont il est question ici sont rédigées, non pas par les rois eux-mêmes, mais

36 Conti Rossini, *Expéditions*, p. 26.

37 Cf. Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 77-80 ; Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 483 sq.

38 Conti Rossini, *Expéditions*, p. 26.

par des particuliers. Il apparaît cependant à la réflexion qu'il ne pourrait en être autrement. La découverte de 16 copies de l'inscription royale CIH 308, suggère que le roi devait dédier, après chaque opération d'envergure, une série de statues, accompagnées chacune de la même inscription relatant ses exploits. Cette dédicace se faisait à une divinité déterminée, dans un seul sanctuaire. Par contre, à propos de chaque expédition, chacun des chefs victorieux, et peut-être même un bon nombre de simples combattants, offraient leur ex-voto, et l'inscription qui l'accompagnait, au sanctuaire de leur localité d'origine. Il devient dès lors évident que par le hasard des découvertes, les chances de trouver l'une ou l'autre de ces nombreuses dédicaces dispersées sont infiniment plus grandes que celles qui pourraient amener la découverte d'un sanctuaire unique où était déposée la série de dédicaces royales relatives à une expédition donnée.

5. DIVERS

Il reste à mentionner différents actes accomplis par les rois, et qui ne rentrent pas dans les catégories étudiées plus haut.

En dehors des opérations militaires effectuées par les rois eux-mêmes, et qui ont fait l'objet d'un chapitre spécial, on peut signaler ici certaines inscriptions desquelles il ressort que les rois déléguaient leurs attributions militaires à divers personnages. Dans RES 4137,5-6 et 4962,18-21, les dédicants implorent l'aide de 'Almaqah pour les campagnes militaires ou les expéditions que leurs seigneurs les rois leur ordonneront d'accomplir. L'auteur de CIH 334 signale qu'il fut chargé par Ša'r 'Awtar de diriger des opérations militaires.

Une inscription mutilée constitue le titre d'achat d'une propriété par une tribu. Cet achat serait fait « sur l'ordre (?) du roi (?) Halak'amar » [1]. Une loi est édictée « de la part du roi » par un personnage dont le rôle politique ne peut être déterminé [2]. On a vu que les décrets étaient généralement promulgués par les rois.

1 RES 3959,2.
2 RES 4233,7.

Le décret pouvait en outre être revêtu de la signature du roi [3], et conclu « en présence des rois et des dieux » [4].

Dans CIH 398 [5], un personnage remercie la divinité de ce que son seigneur le roi Ša'r 'Awtar lui ait rendu justice contre un individu qui l'avait excité à la rebellion.

Enfin d'après RES 4909, le roi Ta'rân Ya'ûb Yuhan'im [6] avait envoyé une ambassade pour le représenter à la cérémonie d'accession au trône du roi 'Il'add de Ḥaḍramawt [7].

4. INSCRIPTIONS RÉDIGÉES PAR DES TIERS ASSOCIANT DES ROIS A LEURS ACTIVITÉS

Les inscriptions dans lequelles interviennent des rois d'une manière indirecte, peuvent être classées, suivant la division adoptée précédemment, en deux catégories distinctes, selon que les rois sont mentionnés dans des invocations, ou dans des expressions consacrées.

1. LES INVOCATIONS

Les invocations finales qui mentionnent des rois sont de type différent suivant que l'inscription dans laquelle elles se trouvent relate une construction ou une dédicace. Cette particularité apparaît — du moins en ce qui concerne les rois — avec la dynastie hamdanide, à la fin de la période des rois de Saba. Elle se généralisa rapidement dès les premiers rois de Saba et dû-Raydân, 'Ilšaraḥ et Ya'zil, qui n'étaient pourtant pas d'origine hamdanide. Les formules utilisées sont plus ou moins étendues; il est malheureusement établi que ces différences de formules ne peuvent constituer un élément de datation des rois pour lesquelles elles sont employées.

[3] CIH 599,5; 609,8; Fakhry, 76,9.

[4] CIH 609,7.

[5] Cf. RHODOKANAKIS, dans *Altor. Texte* I, p. 468-469.

[6] Ce roi n'est pas mentionné ailleurs avec la seconde épithète Yuhan'im, sauf peut-être dans RES 4716,2, mutilée.

[7] Cf. *infra*, p. 314-315.

a) *les constructions.*

L'invocation, telle qu'elle se présente dans les inscriptions qui relatent des constructions, connaît différentes variantes.

Notons d'abord pour mémoire que la formule d'invocation a disparu dans quelques inscriptions mutilées, où cependant la mention d'un roi et sa place dans le contexte permettent d'établir que l'inscription se terminait par une invocation [1].

L'invocation au roi est généralement précédée de celle qui s'adresse à une divinité. Le nom du roi est toujours précédé du mot *mr'hmw* « leur seigneur » [2], usage qui apparaît dans les invocations déjà sous les rois de Saba, à une époque que l'on peut fixer provisoirement aux environs de 250 avant J.-C. [3]. Cet usage fut également introduit à Qatabān à une époque qu'on ne peut préciser avec certitude [4]. Le titre du roi est généralement mentionné. La formule d'invocation se réduisant à la préposition *b* « par », utilisée sous les anciens « rois de Saba », n'est plus attestée; seules sont en usage des formules dans lesquelles la préposition *b* « par » est suivie d'un substantif. On rencontre à plusieurs reprises l'expression *bmqm* « par le pouvoir de » [5], attestée déjà sous la dynastie hamdanide des « rois de Saba » [6]. On trouve aussi l'expression *brd' wmqm* « par l'aide et le pouvoir de » [7], ou simplement *brd'*

1 Rois ainsi mentionnés : [Naša'karib Ya'min] Yuharḥib : RES 4729,4; [Šâmir Yuhar'iš] b. Yâ[sir Yuha]n'im : CIH 628,2-4; Ša'r 'Awtar : Nami 43,2; [Ta'rân Ya'ûb Yuhan]'im b. Damar'alay : RES 4176,2.

2 Ce terme est d'ailleurs également employé pour des chefs de tribu; il faut donc corriger l'assertion de A. JAMME, *Classification*, p. 145, selon laquelle *mr'* ne conviendrait qu'à la divinité.

3 Le premier roi mentionné avec le mot *mr'* est en effet Damar'alay Bayyin, fils de Yada' 'il Watar, dans RES 4198,4; cf. *supra*, p. 139 n. 9.

4 Le terme est employé pour Yada' 'ab Dubyân régnant seul : RES 3553; avec son fils Šahr : RES 4904 (voir cependant RES 311; 4330, etc.); Šahr Ġaylân régnant avec son fils Bi'amm : RES 3552; et pour Waraw'il Ġaylân Yuhan'im : RES 3965; 4329; 4335.

5 Pour 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin : CIH 257,3-4; Fakhry 123,7-8; Rabbšams [Nimrân] : Nami 70,2; Ta'rân Ya'ûb : CIH 569,3; Yâsir Yuhan'im et son fils Šâmir Yuhar'iš : RES 4196,3-4 (aucune divinité n'est invoquée dans l'inscription).

6 CIH 1,5.

7 'Ilšaraḥ et Ya'zil : CIH 241 + 172,3; La'z Nawfân Yuhasḍiq : CIH 40,5;

« par l'aide de » [8]. CIH 41,4, contient encore une autre formule : « par l'aide et la puissance (*brd' wtḫrg*) de leur seigneur Yâsir Yuhasḍiq, roi de Saba et ḏû-Raydân » [9]. Le choix de ces formules paraît purement arbitraire; ainsi l'expression *bmqm* est utilisée aussi bien pour 'Ilšaraḥ Yaḥḍub [10] que pour Yâsir Yuhan'im régnant avec son fils [11], ces rois étant respectivement les premier et derniers rois de Saba et dû-Raydân.

En dehors de certaines inscriptions mutilées qui ne conservent pas d'indication sur la nature de la construction qu'elles mentionnaient [12], ces invocations accompagnent la mention de la construction d'un fossé [13], de fortifications [14]; de deux forts et d'un autel à combustion (*mśwd*) [15]; d'une maison avec *mśwd* [16]; des couloirs et entrées d'un bâtiment [17]; de deux citernes [18] et d'autres ouvrages d'irrigation [19].

Une formule qui peut être assimilée à l'invocation est celle de Fakhry 95 + 94,2 : un oratoire est érigé « pour le bien-être (*lwfy*) de leur seigneur 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, roi de Saba et ḏû-Raydân, et de [son] fils [Watar] » ainsi que pour le bien-être des constructeurs eux-mêmes. CIH 373 fournit un exemple analogue d'une construction pieuse, érigée par Karib'il Watar Yuhan'im pour le bien-

Sa'adšams 'Asraw [et ....]ḥmd, fils de 'Ilšaraḥ Yaḥubb : Ry 404,2-3 (sans mention de divinité).

8 RES 4550 (noms mutilés); Yâsir Yuhan'im et Šâmir Yuhar'iš : CIH 46,5. — Cette formule est utilisée dans les deux seules invocations connues qui mentionnent des rois de Ḥaḍramawt : RES 3958,8-9 (sab.) qui date de 29 après J.-C., et RES 3250,4-5; cette dernière inscription mentionne Yada' 'il Bayyin, roi de Ḥaḍramawt, fils de Rabbšams.

9 Même formule d'invocation dans l'inscription qatabanite RES 4329, qui mentionne le roi Waraw'il Ḏaylân Yuhan'im.

10 Fakhry 123,7-8.

11 RES 4196, 3-4.

12 CIH 257; 628; RES 4550; 4729; Nami 43; Fakhry 123.

13 RES 4716.

14 CIH 40; 46; 569.

15 CIH 41.

16 CIH 241 + 172.

17 Nami 70.

18 RES 4196.

19 CIH 40; Ry 404.

être de son palais Salḥîn et de la ville de Mârib [20]. Cependant cette formule accompagne généralement des dédicaces [21].

b) *les dédicaces.*

La seconde forme d'invocation, celle qui se retrouve uniquement dans les dédicaces, et qui consiste à demander à la divinité la faveur du souverain, est plus fréquente que la précédente. Les termes utilisés présentent une grande variété.

La formule est complètement mutilée dans deux inscriptions [22]. Dans CIH 334,24-25, elle se présente comme suit : « qu'il (le dieu) les gratifie de la faveur et de la bienveillance (*ls'dhmw ḥẓy wrḍw*) de leur seigneur Ša'r 'Awtar, roi de Saba et dû-Raydân ». Cette formule connaît de nombreuses variantes : le verbe *s'dhmw* peut être employé seul, comme dans l'exemple cité [23], ou être remplacé par *ḥmrhmw* « leur octroie » [24], ou enfin les deux verbes *s'dhmw* et *ḥmrhmw* sont employés concurremment [25]. L'objet de la demande peut être simplement *ḥẓy* « la faveur » [26], comme à l'époque des « rois de Saba », ou *ḥẓy wrḍw* [27], ou encore, dans l'ordre inversé, *rḍw wḥẓy* [28]. Parfois un troisième substantif est ajouté [29]. Enfin,

20 Cf. également Nami 67 : construction d'un oratoire pour le bien-être des « seigneurs » des dédicants.

21 Cf. ci-dessous, p. 196 et n. 31.

22 ['Ilšaraḥ et Ya'zil] : Nami 24,5; Ša'r 'Awtar : RES 4155,3.

23 CIH 140,10; 164,6; 334,24; 365,16; 457,19; RES 4138,10; 4149,5; 4150,7; 4152,3; 4842,9.

24 CIH 398,15; 407,29; 408,6; RES 3929,7; 4233,13.

25 CIH 314 + 954,24; RES 4962,11.

26 Ša'r 'Awtar et Ḥayw'attar Yaḍa' : CIH 408,7.

27 Damar'alay Yuhabirr et Ta'rân : CIH 457,9-10; Damar'alay Yuhabirr et Yâsir Yuhasḍiq : CIH 365,15; 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin : CIH 314 + 954,24; 398,15; RES 3929,11; 4155,3-4; 4216,4; 4962,11-13; Rabbšams Nimrân : RES 4138,11; Šâmir Yuhar'iš : CIH 407,29-30; Ša'r 'Awtar : CIH 334,25; RES 4149,4; 4152,2; Ša'r 'Awtar et Ḥayw'attar Yaḍa' : RES 4842,9; Yâsir Yuhan'im et Šâmir Yuhar'iš : RES 4938,11-12.

28 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et son fils Watar : RES 4150,7; Rabbšams Nimrân : CIH 164,6.

29 [*rḍw l*]*bhw wḥ*[*ẓy*] « la bienveillance de son cœur et la faveur » ('Ilšaraḥ Yaḥḍub) : CIH 140,10; *ḥẓy wrḍw wṣḥ 'lbb* « la faveur et la bienveillance et la fidélité des cœurs ('Ilšaraḥ et Ya'zil) : RES 4962,10-14.

toute l'expression peut être précédée de la formule « qu'il continue à les gratifier... » [30].

On trouve enfin dans les dédicaces l'expression de vœux pour le bien-être (*lwfy*) du roi, ainsi que de la famille et des possessions du dédicant [31]. Cette formule, déjà attestée à l'époque des rois de Saba [32], peut être employée, on vient de le voir, comme invocation dans des inscriptions relatives à des constructions.

Il n'y a pas lieu d'examiner ici en détail le contenu de chacune des dédicaces dans lesquelles se retrouve une invocation au roi. Toutes ces inscriptions suivent un schéma semblable, plus ou moins complet, et qui ne diffère d'ailleurs en rien d'autres dédicaces dans lesquelles l'invocation est faite au chef de tribu. Elles comportent généralement deux parties. La première signale l'offrande d'une ou plusieurs statues ou d'un objet votif, souvent en réponse à un oracle divin, en reconnaissance pour divers bienfaits : protection obtenue dans des campagnes militaires; dépouilles et butin ramenés de ces campagnes; honneurs militaires reçus; guérison d'une maladie; récoltes abondantes. La seconde partie comporte les demandes : bien-être du roi; sa faveur envers le dédicant; l'obtention d'enfants mâles et bien portants; butin et protection dans de futures campagnes; protection contre les maladies, et surtout contre les embûches et le mauvais œil de tout ennemi.

Au point de vue des indices que les formules d'invocation peuvent fournir en ce qui concerne la chronologie des rois, le résultat de cette enquête est négatif. Il est avéré en effet qu'au cours de la période des rois de Saba et dû-Raydân les diverses variantes étaient utilisées indifféremment. On peut constater par contre la la distinction rigide entre les formules d'invocation employées pour les inscriptions relatives à des constructions, et celles qui sont

30 *ly'zn s'dhmw* (Rabbšams Nimrân) : RES 4138,10-12; *lt'zn* (fém.) *s'dhmw* ('Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin): RES 4149,4-5.

31 Damar'alay Yuhabirr et son fils Ta'rân : CIH 457,4-5; 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Watar : RES 3990,5-7; 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin : RES 3929,7; Šâmir Yuhar'iš : RES 4230 A,4 + B,1.

32 Cf. CIH 573,5, et les inscriptions analogues, dans lesquelles le roi Naša'karib Yuha'min offre des dédicaces pour le bien-être de Salḥîn et de ses habitants (les membres de la dynastie).

utilisées dans les dédicaces . Cette distinction peut avoir son importance dans la restitution ou l'assemblage d'inscriptions mutilées.

Les formules qui viennent d'être étudiées étaient déjà employées à l'époque des « rois de Saba », pour des rois des dynasties hamdanides, à l'exclusion de rois de l'ancienne dynastie. A cette époque d'ailleurs, ces formules étaient d'usage courant pour des chefs de tribu ou de clan, d'origine hamdanide. Au contraire, dès le début de la période des rois de Saba et dû-Raydân, ces formules restent seules en usage, même pour les rois de la dynastie bakîlite. On peut donc en conclure qu'elles avaient cessé, à ce moment, d'être propres aux Hamdanides, pour s'étendre à tout le domaine sabéen : non seulement les rois, mais même des particuliers non hamdanides les utilisèrent désormais. Il semble donc qu'on ait là une base assez certaine pour dater à coup sûr d'une époque postérieure à la période des « rois de Saba » toute inscription qui n'émanerait pas de Hamdanides, ou qui ne serait pas dédiée à Ta'lab, et qui mentionnerait suivant les formules d'origine hamdanide un chef de tribu ou de clan[33]. Quoique négatif, cet indice chronologique peut fournir des données précieuses, non seulement pour déterminer la chronologie particulière des inscriptions, mais aussi pour établir une paléographie générale des documents épigraphiques.

2. ALLUSION A DES ROIS DANS DES EXPRESSIONS CONSACRÉES

Le nom du souverain ne figure généralement pas dans les expressions consacrées qui sont examinées ici. Là où ce nom manque on ne trouve que le titre abrégé de *mlkn* « le roi », ou *mlk sb'* « le roi de Saba », la titulature de « roi de Saba et dû-Raydân » n'étant utilisée dans les inscriptions que précédée du nom du roi.

a) 'dm « *sujet* » *du roi.*

On a déjà rencontré à l'époque des « rois de Saba », le terme *'dm*

[33] Ce critère ne vaut évidemment que pour le domaine épigraphique sabéen. A Qatabân, des formules d'origine hamdanide sont employées également, bien avant d'entrer en usage à Saba. Mais ce phénomène s'explique par une parenté indéniable entre Qatabân et la tribu de Hamdân, et qui se manifeste notamment par l'emploi commun d'épithètes telles que Yuhan'im, déjà utilisée par des mukarrib de Qatabân, et introduite à Saba par les Hamdanides. Voir à ce sujet RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 61-67 et 76-80.

« sujet(s) » du roi ; il se retrouve à la période que nous étudions ici.

Plusieurs décrets sont adressés par les rois « à leurs sujets »[1]. Un de ces décrets, relatif à l'assimilation de certains personnages à une tribu, se termine par la phrase « pour que soit valable l'assimilation à leur tribu 'Amîr, sujets du roi »[2]. Dans RES 4775, des travaux sont entrepris sur des domaines appartenant aux rois « par leurs sujets Saba et dû-'Adhabân ».

Le fait que le mot *'dm* ne se trouve jamais devant le nom du roi dont il est question, mais toujours devant le titre seul, prouve que le terme *'dm mlkn* était une expression consacrée, mise en relation non avec la personne d'un souverain déterminé, mais avec le pouvoir royal en général. On en trouve une preuve nouvelle dans CIH 398,1. Dans cette inscription un *'dm mlkn* reçoit justice de la part du roi Ša'r 'Awtar, mais mentionne dans l'invocation les deux autres rois contemporains : « ses seigneurs 'Ilšaraḥ et Ya'zil ». Et cependant *mlkn* se trouve au singulier dans la formule *'dm mlkn*. Rappelons à ce propos qu'à la période des mukarrib on était arrivé également — quoique en usant d'un procédé différent — à exprimer la relation du terme *'dm* à l'institution, non à la personne même d'un mukarrib déterminé[3].

Des *'dm mlkn* dédient un ex-voto à la divinité dans Fakhry 8,1, en reconnaissance pour le butin pris à Šabwat au cours de la campagne de Ša'r 'Awtar.

On trouve à deux reprises le terme *'dm mlk sb'*, pour désigner des sujets de « rois de Saba et dû-Raydân » : dans RES 4133,6, très mutilée, qui constitue vraisemblablement les restes d'un contrat d'exploitation, et dans CIH 534,2-3, dédicace de statue à dû-Samâwî. Les caractères paléographiques de ces inscriptions permettent de placer celles-ci à l'époque des rois de Saba et dû-Raydân.

Le mot *'dm* n'étant suivi, dans aucune inscription connue, du nom d'un roi, on ne saurait admettre la restitution que propose N. Rhodokanakis avant la ligne 1 de RES 3960 : « [*N.* et *N.*, *'dm* de Dama]r'alay Yuhabirr... ». D'après cette interprétation de l'inscription, un groupe de *'dm* mettrait à la disposition exclusive

[1] Cf. RES 4636,4 ; Fakhry 76,1, etc.
[2] Fakhry 76,9.
[3] Cf. *supra*, p. 59-60.

de « leur seigneur » le roi, un certain nombre de personnes. Le terme *mqtwyt* « chefs militaires », qu'on pourrait conjecturer ici — étant le seul terme qui puisse précéder le nom du roi — ne peut convenir, étant donné qu'il est question dans l'inscription d'une action qui concerne l'organisation de la tribu, et non de faits militaires. Il nous paraît dès lors plus vraisemblable de supposer que l'inscription commençait bien à la ligne 1, au mot [Dama]r'-alay. Elle constituerait donc un décret émanant du roi, analogue à Fakhry 76, par lequel certaines personnes sont mises, quoique suivant des modalités différentes, à la disposition d'une tribu. Le mot *mr'hmw* « leur seigneur », ligne 2, désignerait non le roi, mais le chef de tribu responsable dont les personnes visées deviendraient les vassaux ou les serfs. On pourrait aussi supposer, bien qu'avec moins de vraisemblance, que *mr'hmw* désignait une divinité.

Pour les raisons invoquées plus haut on ne peut admettre la restitution par M. Höfner de RES 4191,2 : « [*N.* et *N.*], *qyl* [de la tribu de *N.*, vassaux (*'dm*) de Naša'kar]ib... roi etc. ». La lecture *mqtwyt* « chefs militaires » pourrait convenir ici, étant donné qu'il s'agit d'une dédicace, et que les chefs militaires sont généralement connus par des dédicaces qu'ils offraient à la suite de leurs expéditions.

b) r[bb] mlkn « *esclave du roi* ».

L'expression *rbb mlkn* se présente dans la dédicace RES 4145,1-2, qui date vraisemblablement de l'époque des « rois de Saba et dû-Raydân ».

c) *autres titres.*

A l'époque des rois de Saba et dû-Raydân, le terme de *mqtwy* « chef militaire », est toujours suivi non pas du terme *mlkn*, mais du nom et du titre du roi. Il faut probablement en conclure que les *mqtwy* étaient des aides-de-camp personnels du roi.

Ce titre se présente exclusivement dans des dédicaces de statues offertes par le titulaire lui-même, à l'issue d'une campagne militaire. On connaît des chefs militaires de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, avant [4]

[4] CIH 140,1.

et pendant son règne[5]; de 'Ilšaraḥ et Ya'zil[6] et de Šâmir Yuhar'iš[7]. Enfin, comme nous l'avons dit plus haut, la dédicace RES 4191 émane sans doute de *mqtwy* de Naša'karib Ya'min.

RES 4646,16, emploie à propos de 'Ilšaraḥ le mot *ḫrft* « les suivants » du roi, sans qu'on puisse déterminer le sens exact de ce titre.

d) *expressions diverses.*

Mentionnons encore l'expression *šms mlkn* « la déesse solaire du roi », employée à propos de Rabbšams Nimrân dans RES 4138. RES 4775,4, contient une expression similaire : *b'šms wmnḍḫt 'mlk sb' wbny ḏrydn* « par les divinités solaires et les divinités d'irrigation des rois de Saba et des Raydanites[8] ». Les mots *šms* et *mnḍḫt* étaient fréquemment employés avec un suffixe se rapportant à des particuliers[9]. Il ne faut donc pas conclure que ces divinités étaient l'objet d'un culte spécial réservé aux rois. Ces divinités peuvent être assimilées à des dieux-termes[10] qui étaient placés sur les limites des biens de particuliers ou appartenant au roi. Le rôle de ces divinités apparaît particulièrement dans RES 4775 citée plus haut, puisque l'inscription relate des travaux effectués par les rois eux-mêmes à des ouvrages d'irrigation de leurs domaines.

5. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE

De même que pour les époques précédentes, les renseignements concernant le mode de succession et le fonctionnement de la corégence sont tirés uniquement des formules de titulature royale qui permettent notamment de constituer des listes de rois.

1. LA SUCCESSION AU TRÔNE

La liste provisoire que nous avons dressée des rois de Saba et

[5] RES 314,1 (mutilée).
[6] CIH 314 + 954,1; RES 3929,2-3; 4139,1-2
[7] CIH 407,1-3.
[8] Il faut noter ici la titulature curieuse, peut-être pour éviter l'emploi du titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân » sans le nom du roi.
[9] Cf. JAMME, *Panthéon*, p. 103 n. 414; p. 125 et n. 606.
[10] Cf. G. RYCKMANS, *Religions*, p. 45; JAMME, *Panthéon*, p. 103.

dû-Raydân [1] comporte 21 noms de rois. De ces rois, six sont isolés de tout contexte généalogique, leur père et leur successeur étant inconnus; les quinze autres appartiennent à des groupes généalogiques. Parmi ces derniers, quatre commencent un nouveau groupe, le nom de leur père étant inconnu.

De ces données, et particulièrement du groupe dont le premier nom est celui de Yâsir Yuhaṣdiq, et qui comporte quatre rois appartenant à des générations successives, on peut conclure que la succession se faisait généralement de père en fils.

Cependant, la durée moyenne de règne de ces rois est inférieure à 18 ans. Si l'on tient compte du fait que deux rois ont régné avec leur frère [2], et que Damar'alay Bayyin, père de Karib'il Watar, n'étant pas attesté jusqu'à présent avec le titre royal, n'a peut-être pas régné, cette moyenne se trouverait relevée à 20 ans. Comme il est très probable que nos listes sont encore incomplètes, cette moyenne resterait cependant trop basse pour coïncider avec la durée d'une *génération,* même si plus d'un roi, actuellement isolé, avait en réalité régné avec un frère déjà attesté comme roi dans nos listes.

Il faut donc supposer que le principe de la succession de père en fils a subi plus d'une dérogation. Il est encore impossible de préciser quand et de quelle façon le pouvoir a passé d'un roi à un personnage appartenant à la même génération. On peut raisonnablement supposer qu'il y eut plus d'un changement de dynastie. Un indice en ce sens paraît être fourni par le groupe généalogique comprenant Damar'alay Bayyin, Karib'il Watar et Damar'alay Dariḥ, ces trois rois ayant des noms et des épithètes anciens [3]. Cette hypothèse impliquerait un double changement de dynastie, puisque les rois antérieurs aussi bien que les rois postérieurs à ce groupe n'ont pas porté à la fois un nom et une épithète anciens [4].

1 Cf. *infra,* p. 313-317 et p. 337 sq.

2 Ya'zil Bayyin, frère de 'Ilšaraḥ Yaḥdub, ainsi que [.....]ḥmd, frère de Sa'adšams 'Asraw de Ry 404.

3 Il faut cependant noter que Karib'il porte une seconde épithète Yuhan'im.

4 Du fait que Karib'il est le premier roi attesté à Ẓafâr (*Périple,* § 23), mais qu'il avait également résidence à Mârib (cf. CIH 373), on pourrait peut-être supposer que son père, Damar'alay, ou lui-même, fut le fondateur d'une dynastie à Ẓafâr, qui mit fin au règne de Naša'karib Ya'min et prit

L'hypothèse de l'existence de deux dynasties synchroniques — en dehors des deux dynasties qui coexistèrent au début de la période des rois de Saba et ḏû-Raydân — n'a jusqu'ici aucun fondement dans les inscriptions. Quant à la dynastie ḥâšidite-hamdanite, attestée encore au début de la période des rois de Saba et ḏû-Raydân, elle a dû s'éteindre, avec Ša'r 'Awtar et Ḥayw'aṯtar Yaḍa', avant le début de notre ère. On ne lui connaît du moins aucun autre représentant parmi les roi de Saba et ḏû-Raydân. Des rois de la dynastie ḥâšidite-hamdanite seraient en effet certainement attestés dans des inscriptions adressées à Ta'lab. Or, après Naša'karib Ya'min, seul Šâmir Yuhar'iš est encore mentionné dans une inscription adressée à Ta'lab : CIH 353. Ce roi ne peut évidemment être rattaché à Ḥayw'aṯtar Yaḍa'.

L'apport de nouveaux documents pourra seul nous renseigner d'une façon plus complète sur les circonstances dans lesquelles il a été dérogé au principe de la succession de père en fils.

L'examen de la transmission du pouvoir nous amène à constater deux cas d'un caractère particulier. Le premier concerne 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin. On verra ailleurs [5] en détail que 'Ilšaraḥ eut un héritier désigné du nom de Watar; celui-ci ayant disparu avant d'être associé au trône, 'Ilšaraḥ prit son frère Ya'zil comme corégent afin de transmettre par lui la succession à son neveu Naša'karib Ya'min, fils de Ya'zil. Ce rôle de simple intermédiaire assigné à Ya'zil dans la succession, ressort du fait qu'il cessa de régner en même temps que 'Ilšaraḥ, de sorte que Naša'karib — comme en témoigne sa titulature — succéda immédiatement aux deux rois.

Un autre cas particulier de la transmission de la succession est celui de Karib'il Watar Yuhan'im. Un fils de ce roi, Halak'amar, est associé à plusieurs actions paternelles [6]. Il a même, semble-t-il, contresigné un décret [7]. Comme Watar, fils de 'Ilšaraḥ, il n'a

Mârib comme seconde capitale. Mais ce n'est là évidemment qu'une hypothèse, aucun texte ne faisant allusion jusqu'ici à des opérations militaires sous le règne de ces rois.

5 *Infra*, p. 295-296.

6 CIH 373; 750; RES 3895,3.

7 CIH 609,8.

jamais porté d'épithète, et il n'est jamais nommé avec le titre royal. A l'encontre de Watar, il ne paraît pas avoir été héritier désigné, car il n'est pas mentionné avec son père dans les invocations. Disparu sans doute prématurément, il laissait un frère, Damar'alay Dariḥ, qui fut corégent de Karib'il [8], avant de régner seul à son tour [9]. On ne connaît pas le successeur de Damar'alay. Il est donc impossible d'établir si le fils de Damar'alay monta sur le trône, ou si, au contraire, la succession fut assurée par un fils de Halak'amar, devenu majeur entre-temps.

2. LA CORÉGENCE

Les formes diverses que pouvait prendre la titulature de rois corégents ont été étudiées plus haut. Il convient de passer ici en revue les différents groupes de rois qui ont régné conjointement, et de dégager toutes les données relatives au fonctionnement de la corégence. On fera également allusion dans ce chapitre, quoiqu'il ne s'agisse pas à proprement parler d'une corégence, au règne synchronique de deux rois appartenant à des dynasties différentes au commencement de la période des rois de Saba et dû-Raydân.

a) *corégence de rois d'une même dynastie.*

1° Père et fils.

La corégence d'un roi avec son fils — institution attestée à Qatabân et durant toute la durée de l'histoire minéenne — fut introduite à Saba à la fin de la période des « rois de Saba », pour se perpétuer dès lors jusqu'à la fin de l'histoire sabéenne.

On a vu ailleurs [1] qu'à la fin de l'époque des « rois de Saba » l'association d'un fils au règne de son père se faisait en deux étapes successives : le fils est d'abord considéré comme héritier désigné, et mentionné sans titre à la suite de son père, avant d'être pleinement associé au pouvoir, et de porter le titre royal.

On ne retrouve de traces de cette association au trône en deux étapes qu'au début de la période des « rois de Saba et dû-Raydân ».

8 RES 4132,3; 4771,2.
9 CIH 791,1-4; RES 4391.
1 Cf. *supra*, p. 152.

Un premier exemple en est fourni par 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et son fils Watar (*wtrm*). Après avoir occupé seul le trône, 'Ilšaraḥ est mentionné avec son fils Watar, qui ne porte pas le titre, suivant la formule : « 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, roi de Saba et ḏû-Raydân, et son fils Watar »[2]. Cependant Watar ne fut jamais pleinement associé au pouvoir de son père : 'Ilšaraḥ prit comme corégent son frère Ya'zil[3]. On peut en conclure que Watar disparut prématurément, et que c'est cette circonstance qui détermina 'Ilšaraḥ à assurer la succession par la branche cadette.

Nous pouvons mentionner ici un autre exemple de corégence en deux étapes, quoiqu'il ne soit pas prouvé qu'il s'agisse d'un père et de son fils. Les rois en question sont Ša'r 'Awtar et Ḥayw'aṯtar Yaḍa', contemporains ḥâšidites de 'Ilšaraḥ. Ša'r 'Awtar, après avoir été lui-même appelé à la corégence avec son père 'Alhân Nahfân, roi de Saba, et après avoir régné seul, est mentionné avec Ḥayw'aṯtar Yaḍa' suivant la formule : « leurs deux seigneurs Ša'r 'Awtar et Ḥayw'aṯtar Yaḍa' » dans RES 4842. Dans cette inscription, Ša'r est d'autre part mentionné seul avec le titre royal. Les deux rois sont corégents d'après CIH 408.

Le cas de Halak'amar, fils de Karib'il Watar, nous paraît différent de celui de Watar, fils de 'Ilšaraḥ. Halak'amar, qui n'a pas porté le titre royal, est certes mentionné dans diverses inscriptions dans lesquelles se présente également le nom de son père[4], ou même seul[5], mais il n'est jamais réellement associé à son père dans une formule telle que « Karib'il Watar Yuhan'im, roi de Saba et ḏû-Raydân, et son fils Halak'amar ». Halak'amar nous paraît figurer dans les inscriptions, non à titre d'héritier désigné, mais au titre de prince fils de roi. Halak'amar n'a vraisemblablement pas régné; c'est son frère, Ḏamar'alay Ḏariḥ qui a succédé à Karib'il Watar.

Avec Ḏamar'alay disparaît — pour autant qu'on puisse en juger d'après les inscriptions connues — l'association au pouvoir en deux étapes successives. Ḏamar'alay a porté d'emblée le titre royal lorsqu'il fut associé à son père Karib'il. Les deux rois sont

2 RES 3990,7; 4150,8; 4216,4; Fakhry 95 + 94,2.

3 Cf. *infra*, p. 295-296.

4 CIH 373,1; RES 3895,3.

5 CIH 609,8; 750; RES 3959,2 (où la restitution *mlkn* est très douteuse).

mentionnés ensemble dans RES 4132,3, mutilée, où leurs noms devaient être suivis du titre au duel. Par contre, dans RES 4471,2, les deux rois sont mentionnés à la suite l'un de l'autre, chacun avec le titre au singulier : « Karib'il, roi de Saba et dû-Raydân, et Damar'alay, roi de Saba et dû-Raydân », sans qu'on puisse expliquer cette anomalie de la titulature. Comme cette inscription est un décret, on peut supposer que l'initiative de cet acte législatif fut prise par Karib'il lorsqu'il régnait seul, mais que le document ne fut rédigé en forme de décret que par Damar'alay, du temps où il régnait seul à son tour [6].

Il semble que plus tard Yâsir Yuhaṣdiq ait régné avec son fils Damar'alay Yuhabirr I, d'après CIH 365. Dans cette inscription cependant les deux rois sont nommés séparément avec le titre au singulier, le nom du fils précédant celui du père, suivant la formule : « leurs deux seigneurs Damar'alay Yuhabirr, roi de Saba et dû-Raydân, fils de Yâsir Yuhaṣdiq, roi de Saba et dû-Raydân ». Diverses inscriptions attestent que Damar'alay Yuhabirr I a régné à son tour en corégence avec son fils Ta'rân Ya'ûb Yuhan'im [7], lequel a ensuite régné seul [8]. On ne connaît pas d'inscription de l'époque où Damar'alay Yuhabirr I régnait seul.

Enfin Yâsir Yuhan'im a également régné en corégence avec son fils Šâmir Yuhar'iš. Notre interprétation des inscriptions datées qui appartiennent au règne de ces deux rois [9] réduit considérablement la durée probable qu'on s'accordait à attribuer à leur règne conjoint. On ne connaît aucune inscription datant de l'époque où Yâsir Yuhan'im régnait encore seul. Après avoir régné avec son père, Šâmir Yuhar'iš occupa seul le trône [10] et prit plus tard le titre de « roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat » [11].

On notera que dans les cas énumérés plus haut, un seul fils est appelé à régner avec son père. La corégence à l'époque des rois de Saba et dû-Raydân — et aux époques antérieures, à Ma'în et à

6 Cf. CIH 791,1-3.

7 CIH 457,4-5,11-12; RES 4708,1; 4775,1.

8 CIH 569,3; RES 4909,5-6.

9 Cf. *infra*, p. 311-312.

10 CIH 407,3-4, 15-16, 30-31; 448 (?); 628,3; RES 3910,1; 4230 A,4-B,1; 4790,10-11.

11 CIH 430,8-9; 438 + 431,6-8; 948,3-4.

Qatabân — diffère donc essentiellement de celle qui sera pratiquée après l'occupation abyssine, plusieurs fils étant alors appelés à participer avec leur père aux fonctions royales.

2° Deux frères.

Les inscriptions de la période des rois de Saba et ḏû-Raydân ne mentionnent que deux groupes de frères corégents. Il s'agit en premier lieu de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et de son frère Ya'zil Bayyin, fils de Fari' Yanhub, roi de Saba, et dont le règne conjoint est attesté par de nombreuses inscriptions. On sait que Ya'zil Bayyin fut associé au pouvoir de son frère parce que celui-ci, privé de son héritier, voulait faire passer sans heurts le pouvoir à la branche cadette [12].

Un second groupe de deux frères corégents est connu par la seule inscription Ry 404. Cette inscription porte la formule « Sa'adšams 'Asraw [et ... ...]ḥmd, les deux rois de Saba et ḏû-Raydân, fils (*bny*) de 'Ilšaraḥ Yaḥubb, roi etc. ». Il n'est pas exclu cependant que cette inscription ne suive le schéma de CIH 308,1-2, Ry 445,1-3, etc. et qu'il ne faille lire *bny* dans le sens de « descendants ». On pourrait alors restituer : « Sa'adšams 'Asraw [et son fils ... ...]ḥmd, les deux rois ... descendants (fils + petit-fils) de 'Ilšaraḥ Yaḥubb, etc. ». Il s'agirait en ce cas d'un père, régnant avec son fils, et mentionnant dans la titulature le nom de leur père et grand-père respectif, qui aurait occupé le trône avant eux. Cette éventualité nous paraît cependant moins probable, car elle impliquerait que trois générations successives — au lieu de deux — seraient attestées uniquement par cette inscription, ce qui ne semble pas compatible avec les données de la chronologie.

On ne sait rien de plus au sujet du règne conjoint de Sa'adšams et de son frère. Ces deux rois avaient-ils déjà régné ensemble avec leur père, selon la coutume attestée plus tardivement, ou Sa'adšams se trouvait-il dans le cas de 'Ilšaraḥ, et avait-il, faute d'héritier, associé son frère au pouvoir? La seule inscription mutilée Ry 404 ne permet pas de trancher cette question.

b) *rois contemporains appartenant à des dynasties différentes.*

Qu'il nous suffise de rappeler simplement que la double dynastie

[12] Cf. *infra*, p. 295-296.

attestée par les documents à la fin de l'époque des rois de Saba et représentée du côté bakîlite par Fari' Yanhub, et du côté ḥâšidite-hamdanide par 'Alhân Nahfân et Ša'r 'Awtar, resta au pouvoir durant une génération à la période des rois de Saba et dû-Raydân. Elle fut à ce moment représentée du côté bakîlite par 'Ilšaraḥ et son frère Ya'zil, et du côté ḥâšidite-hamdanide par Ša'r 'Awtar et Ḥayw'attar Yaḍa'. Tandis que la dynastie bakîlite se prolongea avec Naša'karib Ya'min, tout porte à croire que la dynastie ḥâšidite-hamdanide prit fin avec le règne conjoint de Ša'r et Ḥayw'attar. Les différents problèmes que pose l'existence synchronique de ces deux dynasties ont été étudiés en détail ailleurs[13]. Rappelons qu'il paraît exclu que ces deux dynasties aient été séparées par des rivalités. Elles paraissent avoir eu toutes deux la ville de Mârib pour siège, et le palais de Salḥîn pour résidence. Le fait que les rois de chacune des dynasties ne soient jamais mentionnés ensemble dans aucune inscription en dehors de CIH 398, reste un problème auquel nous ne sommes pas en mesure de donner une solution définitive.

Il reste à examiner si on peut déceler, comme à Ma'în et durant la corégence des rois de Saba 'Alhân et Ša'r, des différences dans les attributions ou les pouvoirs de deux « rois de Saba et dû-Raydân » corégents.

RES 3884 mentionne 'Ilšaraḥ seul, tandis que dans le cours de la même inscription ce roi est nommé avec son frère et corégent Ya'zil. Il ressort du texte de l'inscription que celle-ci se rapportait à deux opérations militaires distinctes, la première effectuée par 'Ilšaraḥ, la seconde par 'Ilšaraḥ et Ya'zil. On ne peut cependant pas en conclure a priori que 'Ilšaraḥ se chargeait seul de certaines opérations à l'exclusion de son corégent. Il est probable en effet que l'inscription, rédigée peu après que 'Ilšaraḥ eut associé son frère au pouvoir, fasse allusion à une campagne antérieure, datant de l'époque où il régnait encore seul.

On ne peut tirer aucune donnée précise de l'emploi de la formule « leurs deux seigneurs Yâsir Yuhan'im, et son fils, leur [roi] Šâmir Yuhar'iš » de CIH 46,5-6. Dans CIH 407, un dédicant remercie la divinité de la protection obtenue durant une expédi-

13 Cf. *infra*, p. 296-303.

tion commandée par « leur seigneur Šâmir Yuhar'iš, ... fils de Yâsir Yuhan'im ». L'invocation de cette inscription comporte la curieuse formule « leurs deux seigneurs Šâmir ..., fils de Yâsir ... ». Faut-il en conclure que Šâmir seul avait effectué cette opération militaire, alors qu'il régnait en corégence avec son père? Mais en ce cas on ne s'expliquerait pas pourquoi la formule d'invocation ne mentionnerait pas les deux corégents dans l'ordre normal. Nous croyons donc que le terme *mr'yhmw* « leurs deux seigneurs », clairement attesté dans l'inscription, doit être considéré comme une faute du lapicide pour *mr'hmw* « leur seigneur » : Šâmir serait donc mentionné dans l'invocation exactement sous les mêmes formes que dans le cours de l'inscription.

On ne peut davantage conclure à une différence de pouvoirs entre Damar'alay Bayyin et son père Karib'il, dans CIH 365,16-17, du seul fait que les deux corégents sont mentionnés chacun avec le titre au singulier, et le fils avant le père.

Dans RES 4842,5-6, Ša'r 'Awtar est nommé seul avec son titre. Plus loin, (lignes 10-11), il est nommé sans titre, avec Ḥayw'attar Yaḍa'. Cette différence dans la titulature provient simplement, croyons-nous, du fait que Ḥayw'attar n'était dans cette inscription qu'héritier désigné, et ne figurait par conséquent que dans l'invocation, tandis qu'il ne participait pas aux actions attribuées à son père.

Les inscriptions connues jusqu'à présent ne permettent donc pas de constater à l'époque des rois de Saba et ḏû-Raydân, des différences d'attributions entre des rois régnant ensemble.

6. CONCLUSIONS

Plus encore que le royaume de Saba après les guerres de conquête de Karib'il Watar, celui de Saba et ḏû-Raydân formait un ensemble composite. A la suite des guerres du premier siècle avant J.-C., Saba avait incorporé non seulement une partie du territoire qatabanite, mais encore celui de ḏû-Raydân. La dualité Saba-ḏû-Raydân ne se marque pas uniquement dans la titulature : il existe désormais deux capitales, Mârib et Ẓafâr. Cet état de choses a certainement contribué à la décentralisation qui caractérise la période des rois de Saba et ḏû-Raydân.

Dans la titulature royale de cette époque se confirme une tendance à la précision et au formalisme qui apparaissait déjà sous les rois de Saba. Lorsque la filiation d'un roi est donnée, le titre royal est répété après le nom du père. Les rois ne sont plus cités sans leur titre : celui-ci est répété même lorsque la mention du roi intervient à plusieurs reprises dans une même inscription.

De notre enquête concernant les actions accomplies par les rois de Saba et dû-Raydân, il résulte que les constructions publiques attribuées à leur initiative sont extrêmement rares. La conception ancienne qui faisait du souverain l'incarnation de l'État, au point de lui attribuer l'initiative de toutes les constructions publiques, avait donc évolué. Celles-ci sont désormais érigées par des particuliers.

Dans le domaine politique, on constate également un déclin des pouvoirs personnels du roi. Sans doute, l'assemblée populaire qui restreignait les pouvoirs royaux a complètement disparu. Mais certains chefs de clans prennent une importance politique prépondérante, et exercent en fait le pouvoir. Les décrets relatifs à l'exploitation du sol ne s'adressent plus au peuple tout entier, mais font l'objet d'un contrat bilatéral entre le roi et les chefs de clans ayant sous leur autorité les tribus installées sur un territoire déterminé. Ces chefs de clans sont eux-mêmes responsables envers le roi de l'exécution des décisions. Il s'agit là d'un véritable système féodal, dans lequel le roi ne joue que le rôle d'un suzerain à l'égard de ses vassaux.

Dans un domaine cependant, les pouvoirs personnels du roi paraissent s'être maintenus intacts : les opérations militaires sont effectuées sous les ordres directs du roi. Cependant, cette particularité s'explique peut-être par l'existence d'une caste militaire indépendante, soumise directement aux rois. Bien que l'image qu'on puisse s'en faire reste à certains égards confuse, les opérations militaires qui marquèrent le début de la période des rois de Saba et dû-Raydân comptent parmi les événements les plus importants de toute l'histoire de l'Arabie du Sud antique. Par contre, entre le début de notre ère et la fin du 3e siècle après J.-C., les inscriptions ne font allusion qu'à de très rares opérations, vraisemblablement de peu d'envergure. Au début du 4e siècle cependant, l'ex-

pansion de Saba reprend, avec les campagnes de Šâmir Yuhar'iš. Celles-ci allaient considérablement augmenter les possessions sabéennes, mais aussi amener l'Abyssinie à une intervention armée en Arabie du Sud.

L'institution de la corégence, introduite à la fin de la période des « rois de Saba », est appliquée de plus en plus régulièrement au cours de la période des « rois de Saba et ḏû-Raydân ».

Il est curieux de constater que si on connaît la plupart des rois de Saba et ḏû-Raydân, on ne possède que peu de renseignements sur le règne des rois attestés entre le début de notre ère et la fin du 3e siècle après J.-C. A cette carence nous donnons une double explication : en premier lieu, la tendance à la décentralisation, à la suite de laquelle le roi joue un rôle beaucoup moins important dans la vie publique; en second lieu, une insuffisance de notre documentation due au déplacement du centre de gravité de la capitale, Mârib, vers la nouvelle capitale Ẓafâr. Car bien que la plupart des rois soient attestés dans des inscriptions provenant de Mârib, il est évident que les plus récents devraient être attestés surtout à Ẓafâr. Or ce site est encore pratiquement inconnu. Des fouilles systématiques à cet endroit mettraient certainement à jour de nombreuses inscriptions mentionnant les rois les plus récents de la période de Saba et ḏû-Raydân.

C. Les rois de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat *

De la période des « rois de Saba et ḏû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat » il ne subsiste qu'un nombre infime d'inscriptions, du fait de l'occupation abyssine, qui se prolongea pendant la plus grande partie de cette période, et dont les documents épigraphiques sabéens ne portent aucune trace. C'est pourquoi, tout en nous tenant au plan adopté pour les époques précédentes, nous grouperons en une seule section toute l'enquête relative à ces rois.

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Ce fut Šâmir Yuhar'iš qui ajouta à la titulature des rois sabéens les noms de Ḥaḍramawt et Yamanat, qui figureront désormais dans

* Voir p. 317 sqq. l'exposé historique et chronologique concernant cette période.

la titulature de ses successeurs. Le nouveau titre tire vraisemblablement son origine des conquêtes de Šâmir dans le Yemen et dans le Ḥaḍramawt. On sait que Šâmir est connu comme un grand conquérant dans la tradition arabe [1]. CIH 407 mentionne son expédition dans le Yemen occidental. Il y a tout lieu de rattacher à cette conquête l'ajonction du nom de Yamanat à la titulature, plutôt que de supposer, avec E. Glaser [2], que Yamanat désignait toute l'Arabie orientale, ou avec P. K. Hitti [3], que ce nom désignait la côte sud de l'Arabie. Aucune inscription ne mentionne d'opérations de Šâmir dans cette région, qui d'ailleurs devait se trouver depuis longtemps sous la domination directe des rois sabéens, étant donné le déplacement du centre du royaume de Mârib à Ẓafâr. —C. Conti Rossini [4] affirme par erreur que le nom de Ḥaḍramawt a figuré dans la titulature sabéenne avant que celui de Yamanat n'y paraisse à son tour. Nous ne connaissons aucune inscription où la nouvelle titulature ne comporte à la fois les noms de Yamanat et Ḥaḍramawt. En ce qui concerne ce dernier nom, CIH 948 atteste que Šâmir a vaincu le roi Šaraḥ'il de Ḥaḍramawt. Dans cette inscription, le roi sabéen porte déjà la nouvelle titulature. On se rappelera que de même 'Ilšaraḥ Yaḥḍub portait le titre de roi de Saba et dû-Raydân bien avant d'avoir vaincu, aidé de son frère, le roi Šâmir de du-Raydân [5].

Le titre de « roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat » fut intégré dans une titulature encore plus longue, sous le règne de 'Abkarib 'As'ad, fils du premier roi qui suivit l'occupation abyssine, (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min [6].

2. TITULATURE

Le titre au singulier est attesté pour Šâmir Yuhar'iš seulement. Dans deux inscriptions qui émanent de tiers, ce roi est nommé avec

1 Cf. Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 80.
2 *Abessinier*, p. 96-97.
3 *History of the Arabs*, p. 60.
4 *Expéditions*, p. 25.
5 Cf. CIH 314 + 954.
6 Cf. Fakhry 60; Ry 445.

la titulature complète; elle y est suivie de celle de son père, lequel n'avait que le titre de « roi de Saba et dû-Raydân ». Dans CIH 948,3-4, Šâmir Yuhar'iš est nommé avec son titre mais sans mention de sa filiation; il était peut-être lui-même l'auteur de cette inscription. Notons encore que la titulature au singulier se présente, dans Ry 445,3, pour Ḥaśan Malikkarib Yuha'min qui figure dans cette inscription dans la généalogie de son fils 'Abkarib 'As'ad. Ce dernier porte déjà la titulature longue.

Le titre au pluriel est attesté pour « Ma[lik]ka[rib] Yuha'min, et ses deux fils 'Abkarib 'As'ad et Dara''amar 'Aymân, rois de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat » dans RES 3383 [7]. Cette inscription est accompagnée de trois monogrammes [8]. On notera que dans Ry 445, le père de 'Abkarib 'As'ad porte le nom de Ḥaśan Malikkarib Yuha'min.

Signalons enfin un fragment d'inscription, qui fournit les monogrammes de Malikkarib Yuha'min [9].

3. ACTIONS DES ROIS

Dans l'inscription RES 3383 citée plus haut, Malikkarib et ses deux fils relatent la construction et l'aménagement d'une maison [10] Cette construction est placée sous l'invocation du « Seigneur du

7 = Gl. 389, connue en traduction seulement. Cependant F. Hommel, dans *Handb.*, p. 104, signale cette inscription par les no 389 et 823 de Glaser. Or d'après le même auteur, dans *Anhang*, p. 7 A, Gl. 823 comporte une ligne et demie, avec une date, et est apparemment complète. Cette description ne correspond pas à celle de Gl. 389, qui comprend 4 lignes et 3 monogrammes.

8 Ces trois monogrammes ne s'appliquent qu'à une seule personne : le nom du roi en comportait deux, et le troisième est commun à plusieurs inscriptions royales de l'époque tardive (cf. CIH 724).

9 RES 3444 = Gl. 386. En fait, d'après Hommel, dans *Anhang*, p. 2 A, cette inscription comprenait 5 monogrammes, soit ceux de deux personnages, et deux de ces monogrammes étaient différents de ceux de Gl. 385 = CIH 724. Cette dernière inscription comporte les monogrammes de Dara''amar et Šarahbi'il. Il est donc vraisemblable que Gl. 386 comportait outre les monogrammes de Malikkarib, ceux de son fils Dara''amar, plutôt que ceux de son petit-fils. Cependant la lecture Dara''amar dans les monogrammes de CIH 724 nous paraît extrêmement douteuse.

10 E. Glaser traduit « temple ».

ciel » : appellation monothéiste qui apparaît ici pour la première fois dans l'épigraphie sud-arabe [11].

Des opérations militaires couronnées de succès, entreprises par Šâmir Yuhar'iš contre le roi Šaraḥ'il de Ḥaḍramawt sont signalées dans CIH 948, mutilée.

4. MENTION DE ROIS PAR DES TIERS

Des dédicants demandent la faveur et la bienveillance (*ḥẓy wrḍw*) de Šâmir Yuhar'iš dans CIH 438 + 431,6. Enfin — formule jusqu'ici unique dans l'épigraphie sabéenne — dans CIH 430,7-9, les dédicants remercient la divinité de leur avoir concédé la bienveillance (*ḥmdm bḏt ḫmrhmw rḍw*) de leur seigneur Šâmir Yuhar'iš.

5. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE

D'après RES 3383, (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min règne avec ses deux fils 'Abkarib 'As'ad et Ḏara''amar 'Aymân. De ces deux fils, seul 'Abkarib 'As'ad lui succédera. D'après Ry 445 'Abkarib règne plus tard avec son fils Ḥaśan Yuha'min, tandis que suivant notre interprétation de Fakhry 60, ce roi aurait à un moment donné régné avec Ḥaśan et les deux frères de celui-ci, Šaraḥbi'il Ya'fur et 'Amr. Enfin d'après RES 5085, Šaraḥbi'il aurait régné vraisemblablement avec son père, avant d'assumer seul le pouvoir. Ces différentes inscriptions ne laissent pas de place à un règne prolongé de Ḏara''amar. On ne peut donc conclure, du fait qu'on croit reconnaître le nom de Ḏara''amar en monogramme à côté des monogrammes de Šariḥbi'il Ya'fur dans CIH 724, que Ḏara''amar aurait continué à régner avec ses neveux après la mort de leur père.

En ce qui concerne la corégence, l'époque dont il est question ici voit apparaître l'usage d'associer au trône non pas un seul, mais deux ou plusieurs fils. Dans le cas de (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min, c'est le fils aîné, 'Abkarib 'As'ad, qui sera appelé à succéder

11 Cf. G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 241.

à son père. Cet usage fera désormais partie des institutions sabéennes.

6. CONCLUSIONS

La deuxième phase de la période que nous étudions, c'est-à-dire celle qui suit l'occupation abyssine, inaugure réellement une nouvelle époque de l'histoire sabéenne, qu'on pourrait appeler l'époque tardive. Elle se caractérise par trois traits principaux : l'unification de l'Arabie du Sud, la corégence de plus de deux rois, et le monothéisme.

L'Arabie du Sud était certes déjà unifiée sous Šâmir Yuhar'iš, mais à peine cette unification était-elle réalisée, qu'elle fut mise en question par l'occupation abyssine. Celle-ci épargna peut-être le territoire du Ḥaḍramawt, à en juger par la titulature sabéenne des rois aksumites. Ce n'est qu'avec (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min que cette unification fut vraiment effective; dès son successeur, des régions plus reculées de l'Arabie seront annexées à leur tour au royaume sabéen.

La corégence de plusieurs rois avec leur père est également un élément commun à toute l'époque tardive.

Enfin il faut noter l'apparition du monothéisme. RES 3383 en est la première manifestation visible. On ne saurait encore déterminer avec certitude s'il s'agissait d'une manifestation de foi chrétienne, judaïsante, ou simplement monothéiste. On a des indices de la pénétration du christianisme en Arabie du Sud dès le premier siècle de notre ère[12]. Cependant, d'après le récit de l'ambassade de Théophile en Arabie du Sud par Philostorge[13], ambassade qui eut lieu entre 341 et 346, Théophile n'aurait pas trouvé de chrétiens en Arabie du Sud, mais bien des païens, et une communauté juive importante. Il aurait construit trois églises, et serait devenu évêque à Ẓafâr, après avoir converti au christianisme le chef des Sabéens. Le christianisme a dû pénétrer également avec l'occupation abyssine : la dernière en date des inscriptions de 'Ezânâ est chrétienne[14].

12 Cf. ATTEMA, *Oudste Christendom*, p. 5 n. 10, 11.
13 Cf. MIGNE, *Patrol. Gr.*, Vol. LXV, p. 481-486.
14 Cf. LITTMANN, *Aeth. Inschr.*, p. 126-127.

Si la tradition arabe qui veut que 'Abkarib 'As'ad se convertit solennellement au judaïsme a un fonds de vérité, on pourrait en conclure que (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min, père de 'Abkarib, et qui appartenait probablement à la famille du chef de tribu converti par Théophile, était chrétien.

D. Les rois sabéens de l'époque tardive, jusqu'à la seconde occupation abyssine *

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat et de leurs Arabes du haut pays et en plaine côtière » [1] fut adopté par le roi 'Abkarib 'As'ad, vers la fin du 4e siècle. Tandis que ce roi est encore mentionné avec la titulature brève lorsqu'il régnait avec son père, d'après RES 3383, il porte la titulature longue lorsqu'il règne avec son fils, Ḥaśan Yuha'min, d'après Ry 445. On sait que la tradition arabe fait de « 'Asad· Abûkarib », dit aussi « 'Asad Kâmil », un grand conquérant [2]. Le nouveau titre correspond donc aux conquêtes de ce roi, qui vont porter à sa plus grande étendue le royaume sabéen. La titulature longue utilisée par 'Abkarib 'As'ad restera en usage sans changement jusqu'à l'occupation perse [3].

Dans cette titulature le mot *''rbhmw* « leurs Arabes », doit s'entendre dans le sens originel de « bédouins » qu'il a dans d'autres inscriptions [4] et en arabe classique. Le pronom suffixe pourrait

* Voir p. 317 sqq. l'exposé historique et chronologique concernant cette période.

1 *mlk sb' wḏrydn whḍrmwt wymnt w''rbhmw ṭwdm wthmt* (soit 41 lettres, élément important pour les restitutions). Dans la plus ancienne mention connue du titre (Ry 445) la fin de la titulature se présente comme suit : ... *wymnt w''rb ṭwd wthmt.*

2 Cf. CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai* I, p. 90-95.

3 Du moins on le trouve encore dans CIH 541,6-9, l'inscription sud-arabe la plus récente qui mentionne un roi.

4 Ainsi dans Nami 71-73.

se rapporter aux différents pays énumérés dans la titulature; le titre viserait les bédouins de Saba, etc. Cependant le suffixe au pluriel majestatif peut se rapporter à un seul ou à deux rois[5]; *"rbhmw* désignerait en ce cas les bédouins du roi, les bédouins soumis par le roi. Cette interprétation nous paraît préférable, étant donné qu'une variante isolée[6] de la formule porte *"rb ṭwd wthmt* « les Arabes du haut pays et de la plaine côtière ». La *thmt, tihâma* « plaine côtière » désigne actuellement l'étroite plaine côtière qui longe la mer Rouge depuis le Yemen jusqu'au Hiğâz. La tradition arabe qui attribue à 'Abkarib 'As'ad la conquête du Hiğâz et le siège de Médine[7], trouve donc une confirmation dans le fait que ce roi ajouta la Tihâma à son titre royal.

Quant au terme *ṭwdm* « haut pays », il désigne sans doute tout le plateau central de l'Arabie. La récente découverte d'inscriptions rupestres du roi 'Abkarib 'As'ad régnant avec son fils, ainsi que d'un de leurs lointains successeurs dans le wâdi Masil[8], à 200 km. à l'ouest de Riyyâḍ, et à 1000 km. au nord de Mârib, témoigne de l'étendue des conquêtes de 'Abkarib. Le wâdi Masil se trouve dans l'ancien territoire de la tribu de Kinda; celle-ci est d'ailleurs mentionnée dans les deux inscriptions trouvées au wâdi Masil. Ces textes viennent apporter une confirmation à la tradition arabe, suivant laquelle 'Abkarib 'As'ad aurait conquis l'Arabie centrale, tandis que son fils Ḥassân (Ḥaśan Yuha'min des inscriptions) aurait fait de son demi-frère Ḥuğr le fondateur du royaume de Kinda[9].

Il n'est pas encore possible de fixer l'extension de la domination sabéenne dans le nord-est et le sud-est de la péninsule Arabique. Du récit de Philostorge, suivant lequel Théophile, envoyé en Arabie du Sud pour y apporter le christianisme, put construire des églises à Ẓafâr, Aden et Hormuz, sur le golfe Persique, il ne nous paraît pas légitime de conclure avec E. Glaser[10] que la côte d'Omân

5 Cf. RES 3910,2.
6 Ry 445.
7 Cf. CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai I*, p. 92-93.
8 Cf. G. RYCKMANS, *ISA* IX, p. 97-99.
9 Cf. HITTI, *History of the Arabs*, p. 85 et n. 1.
10 *Abessinier*, p. 96-97.

appartenait déjà au territoire sabéen au milieu du 4e siècle de notre ère.

⁂

Un examen approfondi des inscriptions nous incite à éliminer de notre étude trois textes qui ont été erronément rapportés à des rois de la période que nous étudions.

Suivant la chronologie des inscriptions datées, le premier roi connu après Šaraḥbi'il Ya'fur est Šaraḥbi'il Yakûf. Cependant l'identité du prénom des deux rois rend peu vraisemblable que le second ait été fils du premier. Cette difficulté se résoudrait, suivant H. St J. B. Philby [11], en intercalant entre ces deux personnages un roi Ma'adkarib, qui serait attesté par une inscription datée de 434 après J.-C. [12]. Cette date tombe encore durant le règne de Šaraḥbi'il Ya'fur. Ma'adkarib serait le cadet de Šaraḥbi'il, et aurait régné avec son frère, puis avec son successeur Šaraḥbi'il Yakûf. Le texte qui sert de fondement à cette hypothèse contient l'expression *mlwṯn bmlk m'dk[rb]*, que H. St J. B. Philby et A. S. Tritton traduisent « amis du roi Ma'adkarib » [13]. Pour que cette traduction soit exacte, le texte devrait porter *mlkn* avec l'article. On ne peut donc traduire que « intendants au domaine (*mulk*) de Ma'adkarib ». Ma'adkarib étant un nom fréquent, il n'y a plus aucune raison de voir un roi sabéen dans le personnage qui porte ce nom dans l'inscription.

Nous pensons avec K. Mlaker [14] que le témoignage de la tradition arabe qui connaît un roi chrétien du nom de 'Abdkilâl [15] ne justifie pas l'identification de ce roi au personnage du même nom [16], qui suivant CIH 6 élève avec sa femme et d'autres personnes une maison du nom de Yarîš en 458 après J.-C. Dans cette inscription 'Abdkilâl n'aurait pas manqué de mentionner son titre royal, s'il avait effectivement régné. L'identification à un roi est rendue plausible

11 *Background*, p. 118-119.
12 Philby 124 g,2.
13 *Najran Inscr.*, p. 126.
14 *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 64 n. 2; cf. également Philby, *Background*, p. 117-118.
15 Cf. Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 482, et n. 43 p. 494-495.
16 Cf. en dernier lieu Mordtmann et Mittwoch, *Sab. Inschr.*, p. 192.

du fait qu'aucun souverain n'est cité dans l'invocation. Cependant il est vraisemblable que l'inscription est mutilée [17] et que seule la partie droite nous en est conservée [18]. Cette mutilation expliquerait qu'on ne trouve pas mention de rois dans l'invocation.

Il faut enfin rendre compte de CIH 550, dans laquelle intervient le nom royal de Šaraḥbi'il qui ne se présente que pour des rois appartenant à l'époque tardive. L'authenticité de cette inscription, connue d'après une copie publiée par F. Lenormant dans des conditions suspectes [19], est à bon droit contestée, mais on admet généralement que ce faux repose sur un original authentique. Selon le commentaire du *CIH*, la seconde partie de l'inscription serait constituée de fragments empruntés à diverses autres inscriptions, tandis que la première partie reposerait sur un texte original inconnu. F. V. Winnett [20] croit cependant pouvoir considérer l'inscription comme reflétant entièrement, quoique avec diverses additions et erreurs, un seul texte original authentique. Il interprète ainsi le début de l'inscription : «'Abdšams 'Aslam, eunuque (?) de notre seigneur (?) Tubba' (?) Šaraḥbi'il, roi de Saba, et son frère Marṯadum, esclave d(u) roi, les fils de Wa'il, serviteur et esclave des deux rois de Saba ... ». Šaraḥbi'il n'apparaît comme nom royal qu'au 5e siècle de notre ère ; F. V. Winnett croit retrouver le nom de Jésus (Yaṯa') dans l'inscription, et assigne à celle-ci, pour ces deux raisons, une date récente. G. Ryckmans [21] oppose à cette hypothèse des arguments pertinents ; il montre non seulement que Šaraḥbi'il ne peut être identifié à aucun des trois personnages de ce nom connus comme rois ou membres de la famille royale, mais aussi que la divinité Yaṯa' ne peut être identifiée avec Jésus. Il en conclut que l'original de l'inscription appartenait à l'époque préchrétienne. Ajoutons à ces arguments que la copie de F. Lenormant par laquelle nous est connue CIH 550 confond les lettres '

17 Cf. Beeston, *SI*, p. 4.

18 La phrase *brd' rḥmnn wbr'/w bwrḫ*... obtenue en reliant la fin de la ligne 3 au début de la ligne 4 est insolite. On pourrait suggérer une restitution telle que : *brd' rḥmnn wbr(d)[' 'mr'hmw 'mlkn. wrṯdw rḥmnn kl mbnyhm]w bwrḫ*...

19 Cf. CIH 550, comm.

20 *References to Jesus*, p. 343-344.

21 *Mention de Jésus*, p. 67 sqq.

et *w*, confusion qui ne serait pas possible à partir d'un original appartenant à l'époque récente, dans lequel le *w* se présenterait sous la forme d'un double cercle, nettement distinct du *ʿ*. L'inscription date de l'éponymat du magistrat de l'année en cours. Ce procédé de datation fut abandonné à une époque ancienne : les rois nommés dans des inscriptions ainsi datées appartiennent à une époque antérieure au premier quart du premier siècle de notre ère [22]. Au contraire, presque toutes les inscriptions de l'époque chrétienne connues portent la date de l'ère sabéenne, du moins lorsqu'elles ne sont pas mutilées.

Nous sommes d'avis que cette inscription est forgée de toutes pièces. A côté d'emprunts manifestes à d'autres inscriptions, et de tournures insolites ou fautives [23], CIH 550 présente un caractère composite qui exclut en tout cas l'hypothèse qu'elle ne fait que reproduire, avec des fautes et des additions, un document original homogène. Elle combine en effet deux sujets totalement indépendants, qui ne sont jamais, à notre connaissance, traités ensemble dans une même inscription : la dédicace d'une construction, et une offrande votive pour obtenir la faveur de la divinité. Ce caractère composite paraît d'ailleurs ressortir du fait que la divinité invoquée est appelée simplement Yaṯaʿ dans la première partie de l'inscription, tandis qu'elle apparaît dans la seconde avec l'épithète ḏû-ʿAdan. La copie serait donc fabriquée — à supposer qu'elle ait une base authentique — à partir de deux inscriptions incontestablement anciennes, dont l'une aurait relaté une construction, l'autre une dédicace; elle aurait été amplifiée de divers autres emprunts par un faussaire habile, qui, s'inspirant de la tradition arabe, aurait imaginé d'insérer dans sa composition le nom du « Tubbaʿ » (terme inconnu en sabéen) Šaraḥb'il. Les expressions « esclave du roi », « serviteur et esclave des deux rois de Saba », ne peuvent donc viser que des souverains d'une époque plus ancienne.

22 Cf. G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 238; Id., *Inscr. du Yemen*, p. 231.

23 Voir *supra*, p. 114 n. 12; 115 n. 21; 145 n. 8 et 9; *infra*, p. 223; 230 n. 5 et le commentaire du *CIH*. — Ajoutons que le mot *bʿln* (ligne 1) n'est jamais employé devant un nom de roi; on utilise, dans ce cas, le mot *mrʾ* avec suffixe. La traduction « notre seigneur (?) » de F. V. Winnett présente l'inconvénient de faire intervenir le suffixe de la première personne — celle-ci ne paraît pas attestée jusqu'ici en sud-arabe — dans ce texte rédigé à la troisième personne.

2. TITULATURE DES ROIS SABÉENS D'ÉPOQUE TARDIVE

1. MENTION DE ROIS PAR LE NOM ET LE TITRE

Malgré la longueur de son énoncé, la nouvelle titulature des rois sabéens n'est jamais abrégée lorsqu'elle accompagne le nom du roi.

1. Titre au singulier.

a) *inscriptions mutilées dont l'auteur ne peut être déterminé.*

Il faut mentionner ici l'inscription fragmentaire RES 4140, qui contient, ligne 4, les mots *ṯwdm wthmt,* et à la ligne 5 les mots *mlk sb'*. On peut conjecturer que cette inscription mentionnait un roi avec son titre, suivi du nom et du titre de son père [1]. RES 4298,1-2, contiendrait le nom mutilé de [Šaraḥbi'il Ya]kûf, ainsi que la fin de la titulature longue [2].

b) *inscriptions rédigées par des rois.*

1° Un roi.

Dans un seul cas, le nom du roi et sa titulature sont suivis du nom et de la titulature complète de son père : il s'agit de CIH 540, 1-3, dont l'auteur est Šaraḥbi'il Ya'fur fils de 'Abkarib 'As'ad. Par contre dans Ry 446,1-2, Ma'adkarib Ya'fur se nomme avec son titre mais sans faire mention de son père.

2° Deux rois.

Une curieuse formule est attestée par CIH 620,1-3, mutilée. Ma'adkarib Yan'am et son frère Laḥay'at Yanûf y sont mentionnés

[1] Il est possible que les mots *ṯwdm wtmt* de la ligne 4 soient étrangers à la titulature, et qu'il s'agisse de rois sabéens d'une période antérieure. L'inscription n'est pas en relief, et est adressée à 'Almaqah, deux éléments qui inciteraient à la dater d'avant l'introduction du christianisme. Enfin la restitution de la titulature longue donnerait une largeur inusitée à ce texte qui n'a par ailleurs aucun caractère solennel.

[2] C'est avec raison que le *RES* met en doute la vraisemblance de cette lecture. La copie est illisible; on ne peut y distinguer avec certitude que les lettres *w* en relief.

chacun avec le titre au singulier. La titulature de ces deux rois comporte aussi la mention de leur père Šaraḥbi'il Yakûf, également suivi du titre. On remarquera que Ma'adkarib et son frère Laḥay'at sont nommés suivant un ordre inverse dans CIH 537 + RES 4919, et RES 4969, comme corégents de leur père. On ne connaît que trois autres cas où deux corégents d'une même dynastie sont nommés ensemble avec le titre répété au singulier [3].

c) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Dans les inscriptions rédigées par des tiers, le roi est nommé avec sa titulature sans qu'il soit fait mention de son père : Marṯad'ilân Yanûf, dans CIH 596,1-2, et Fakhry 74,3-4; Šaraḥbi'il Yakûf dans CIH 644,2 [4] et Šaraḥbi'il Ya'fur dans CIH 45 + 44,6-7 [5].

2. Titre au duel.

Le titre au duel est attesté pour 'Abkarib 'As'ad régnant avec son fils Ḥaśan Yuha'min; la mention de ces deux rois est suivie de celle de leur père et grand-père respectif, Ḥaśan Malikkarib

3 CIH 365,16-18; 407,30-32; RES 4771,2.

4 En tenant compte de la longueur de la titulature à restituer ligne 2, la ligne 1 devait encore contenir une invocation à Raḥmânân et la formule initiale de l'invocation au roi.

5 J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Sab. Inschr.*, p. 3 n. 1, ont reconnu que CIH 45, provenant de Ḍâff, contenait la titulature longue, et offrait des analogies avec CIH 540 et 541 (travaux à la digue de Mârib). Grâce à l'énoncé de la titulature il est possible d'établir que CIH 44, trouvée au même endroit, appartenait à la même inscription. Il faut y lire ligne 8 le mot *m'rb* (cf. CIH 540,77). Voici la restitution de la fin des deux fragments :

CIH 45,6-8 :	CIH 44,4-5 :
	[... *brd' wnṣr rḥm*]
nn wbnṣr [*mr'hmw* šrḥb'l y'*f*]*r mlk* [*sb' wḏrydn whḍrmwt wym*]	
nt w''*r*[*bhmw* ṭwdm wthmt] *wbḫyl* [.....	
(*q*)*m wbḫ*(*y*)*l*[.....	

(Les deux fragments de lignes restitués en romains correspondent exactement à RES 4105. Cette inscription ne peut cependant pas faire partie de CIH 45 + 44, car elle contient les restes d'un monogramme royal, et appartient par conséquent à un texte dont le roi lui-même était l'auteur). J. H. Mordtmann et E. Mittwoch pensent que CIH 45 a trait à la digue de Mârib. L'identification avec Mârib est suggérée à ces auteurs par la présence, dans CIH 45, du nom propre Miflâl, qui désigne dans CIH 540 et 541 une partie de l'appareil

Yuha'min, nommé avec son titre [6]. Selon J. H. Mordtmann et E. Mittwoch [7] le fragment RES 4105,1, ne peut se lire que : *[wbn]hw šrḥb'l y'fr*; la ligne 2 comporte la fin de la titulature. On doit en conclure que cette inscription mentionnait 'Abkarib 'As'ad et son fils Šaraḥbi'il Ya'fur [8]. Les traces d'un monogramme royal attestent que cette inscription avait pour auteurs les rois eux-mêmes.

3. Titre au pluriel.

a) *inscriptions rédigées par des rois.*

On trouve à deux reprises la titulature longue au pluriel s'appliquant à un roi régnant avec ses fils. RES 4969,1-4, mentionne Šaraḥbi'il Yakûf, et ses fils Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am. Fakhry 60,1-2, fournit un schéma légèrement différent. Nous restituons comme suit le début de cette inscription : « 'Abkarib 'As'ad, fils de Malikkarib Yuha'min, et ses fils Ilaśan Yuha'min, Šaraḥbi'il Ya'fur, et 'Amr ... (?), les rois de Saba, etc. » [9].

do la digue. Dans ces textes cependant *mfllm* pourrait être un simple terme technique, et CIH 45 + 44 pourrait dès lors se rapporter à des travaux d'irrigation aux environs de Ḍâff, et non pas à Mârib.

6 Ry 445,1-3. La formule « X, et son fils Y, les deux rois..., descendants de Z, le roi ... » se retrouve pour 'Alhân et Ša'r, descendants de Yarîm 'Aymân, dans CIH 308; 401; 693.

7 *Altsüd. Inschr.*, p. 257-258.

8 A moins que l'inscription n'ait mentionné les mêmes personnages que Fakhry 60; cf. n. suivante.

9 Il reste de la ligne 1 le fragment suivant : [...]*n mlkkrb yh'mn wbnh-* /symbole/ *w*[...] Le symbole qui se trouvait au milieu de l'inscription sépare la dernière lettre des précédentes. La ligne 2 contient le début de la titulature, au pluriel. La longueur des lignes, de part et d'autre du symbole, peut être déterminée avec précision grâce à la titulature. On sait que c'est 'Abkarib 'As'ad qui assura la succession de Malikkarib. On lui connaît deux fils, Ilaśan Yuha'min et Šaraḥbi'il Ya'fur. Une restitution analogue au texte de RES 3383 serait impossible, car la seconde partie de la première ligne aurait cinq lettres de plus que la première :

1. *ḥś*]*n mlkkrb yh'mn wbnh-* /symbole/ *w*[*'bkrb 's'd wdr''mr '(ymn 'm-*)
2. *l*]*k sb' wdrydn whdrmwt* /symbole/ *w*[*ymnt br'w whwtrn* ...
3. *wh*]*šqrn* ...

Aussi nous préférons restituer (cf. dans G. Ryckmans, *Epigraphical Texts*)

1. [*'bkrb 's'd b*]*n mlkkrb yh'mn wbnh-* /sym-/ *w* [*ḥśn yh'mn wšrḥb'l y'fr w*.....

b) *inscriptions rédigées par des tiers.*

Dans CIH 537 + RES 4919,6-7 [10], sont mentionnés Šaraḥbi'il Yakûf, et ses fils Nawf, Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am, avec le titre au pluriel. Ces noms sont précédés du mot *'mlkn*, « les rois ».

Remarquons en conclusion que le titre royal n'est jamais abrégé lorsqu'il est précédé du nom du roi. Cette observation confirme les arguments que nous avons invoqués plus haut [11] pour suspecter l'authenticité de l'expression *b'ln tb' šrḥb'l mlk sb'* de CIH 550.

2. MENTION DE ROIS PAR LE NOM SEUL

Les rois de l'époque dont il est question ici étaient rarement mentionnés par le nom seul, à l'exclusion du titre. Signalons cependant une inscription rupestre du wâdi Masil, Ry 447, qui ne porte que le nom « 'Abkarib 'As'ad ». Cette inscription peut être considérée comme se rapportant au roi de ce nom, qui est l'auteur de Ry 445 trouvée à proximité de Ry 447.

Dans CIH 541,98, qui date de 543, et mentionne des réparations à la digue de Mârib effectuées par le roi 'Abraha, il est fait allusion à des réparations antérieures exécutées par un personnage du nom de Ya'fur. La personne ainsi désignée ne pouvait être que Šaraḥbi'il Ya'fur qui, suivant CIH 540, avait effectué un siècle auparavant des restaurations à la digue. Cette identification est d'autant plus assurée que son monogramme figurerait avec celui de 'Abraha dans CIH 541. C'est à notre connaissance le seul cas où un roi sud-arabe ne soit mentionné que par son épithète.

2. ..... *'ml]k sb' wḏrydn wḥḍrmwt* /bole/ *w[ymnt w'rbhmw ṯwdm wthmt br'w*
3. *whwṯrn wh]šqrn* ....

Suivant cette restitution chaque segment de ligne a 26 lettres. On constate après le nom des deux fils de Šaraḥbi'il une lacune qui correspond à la longueur d'un nom avec épithète. Or la tradition arabe attribue à 'Abkarib un fils du nom de 'Amr, à côté de Ḥaśan. Nous croyons que ce troisième fils a réellement existé, et que 'Amr ne doit pas être identifié (cf. HARTMANN, *Ar. Fr.*, n. 49 p. 497) à Šaraḥbi'il. En effet. IBN ḤALDÛN, *Kitâb al-'ibar*, I, p. 9, attribue trois fils à 'Abkarib 'As'ad.

10 Voir en appendice II, notre traitement de ces deux fragments qui appartiennent à une seule inscription.

11 P. 218 sq.

Le monogramme de Šaraḥbi'il Ya'fur se présente encore dans CIH 540 dont il vient d'être question, et qui avait ce roi pour auteur. Il se présente également dans RES 4105, où figure Šaraḥbi'il. De la la disposition des deux premières lignes de RES 4969, qui mentionne Šaraḥbi'il Yakûf et ses deux fils, régnant conjointement, il ressort que le nom de ces trois rois était également attesté par des monogrammes au début de l'inscription. Les monogrammes de Šaraḥbi'il Ya'fur et Ḏara''amar se présenteraient ensemble dans CIH 724. Nous avons signalé ailleurs que l'identification du monogramme de Ḏara''amar nous paraît douteuse [1]. Quoi qu'il en soit, il paraît établi que Ḏara''amar n'a pas régné avec Šaraḥbi'il [2]. La présence simultanée des monogrammes de ces deux rois dans une même inscription pourrait s'expliquer de même que celle des monogrammes de 'Abraha et Šaraḥbi'il Ya'fur dans CIH 541 : CIH 724 aurait mentionné la réfection par Šaraḥbi'il d'une construction effectuée précédemment par Ḏara''amar.

Le personnage nommé Laḥay'at Yanûf, et mentionné sans aucun titre dans Fakhry 74,5, qui date de 499, ne peut être identifié avec le roi du même nom dont le règne est attesté peu auparavant [3]. En effet, dans Fakhry 74, Laḥay'at est nommé dans l'invocation à la suite du roi régnant Marṯad'ilân Yanûf. Ma'adkarib Ya'fur, nommé sans titre dans CIH 621,1, qui date de 525, ne peut être identifié au roi du même nom qui régnait en 516 d'après Ry 446. Le roi Ma'adkarib avait en effet disparu à cette époque, puisque CIH 621 relate la mort de ḏû-Nuwâs, qui était probablement son successeur immédiat.

3. MENTION DE ROIS PAR LE TITRE SEUL, A L'EXCLUSION DU NOM

Comme aux périodes précédentes, à partir des « rois de Saba et ḏû-Raydân », la titulature royale n'est jamais donnée in extenso

1 Cf. *supra*, p. 212 n. 9. — L'identification du monogramme de Šaraḥbi'il Ya'fur n'est pas entièrement assurée. En effet, au lieu qu'une partie du monogramme soit réservée au nom, et l'autre à l'épithète, les lettres du nom et de l'épithète sont mêlées, ce qui paraît singulier.

2 Cf. *supra*, p. 213.

3 Cf. CIH 537 + RES 4919, qui date de 467 après J.-C.

à l'époque tardive lorsque le nom du roi n'est pas mentionné. Diverses formules abrégées sont employées dans ce cas, mais l'expression « roi de Saba » utilisée à cet effet durant les périodes précédentes n'est plus attestée. On voit au contraire apparaître des termes synonymes : « le roi de Ḥimyar », « le roi à Ẓafâr », « les rois, seigneurs de Raydân ». Déjà la titulature sabéenne des rois abyssins [1] de même que la mention de « rois des Sabéens et des Homérites » par les auteurs classiques [2], avaient montré précédemment que le titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân » exprimait l'union sous un même sceptre de deux entités ethniques : Saba et Ḥimyar. Saba est le territoire qui entoure Mârib, où se trouve la résidence royale de Salḥîn; Ḥimyar s'est identifié à ḏû-Raydân, le territoire qui entoure Ẓafâr et tire son nom de la résidence fortifiée de Raydân en ce lieu.

A l'époque des « rois de Saba et ḏû-Raydan », le titre abrégé des rois est « le roi », « le roi de Saba ». Cependant, les rois de Saba et ḏû-Raydân avaient déjà Ẓafâr comme capitale, au même titre que Mârib. A l'époque que nous étudions, au contraire, l'accent est mis, dans la titulature abrégée, sur Ḥimyar-Ẓafâr-Raydân [3]. Nous croyons pouvoir expliquer ce double phénomène de la façon suivante : bien que le centre de gravité du royaume sabéen ait déjà commencé à se déplacer de Mârib à Ẓafâr, dès la période des rois de Saba et ḏû-Raydân, ces derniers, vraisemblablement d'origine sabéenne proprement dite, ont continué à se référer à Saba dans leur titulature abrégée. Plus tard par contre, soit du fait d'une influence devenue prépondérante des Ḥimyarites ou de la capitale Ẓafâr, soit parce que la dynastie établie après l'occupation abyssine était d'origine ḥimyarite et non plus à proprement parler sabéenne,

1 Cf. *infra*, p. 307 n. 12.

2 Ainsi le *Périple*, § 23; de même Philostorge, dans le récit de l'ambassade de Théophile en Arabie du Sud, mentionne les deux peuples.

3 Il est frappant de constater la même évolution dans la mention des « Sabéens » en dehors des inscriptions. Jusqu'à Pline inclusivement, les classiques ne connaissent que les « Sabéens ». Le *Périple* connaît déjà la dualité Saba-Ḥimyar. Au milieu du 4e siècle, d'après le récit de Philostorge, la dénomination de « Sabéens » était considérée comme l'appellation ancienne, supplantée par « Homérites ». Procope relatant les événements du 6e siècle ne connaît plus que les Ḥimyarites, de même que le *Livre des Ḥimyarites*, qui relate les mêmes événements, et la tradition arabe.

la titulature abrégée des rois a mis l'accent sur la seconde partie de l'ancien titre de « roi de Saba et dû-Raydân ».

1. Titre au singulier

a) mlkn « *le roi* ».

Ce terme est employé à deux reprises dans CIH 540,65 et 75, par Šaraḥbi'il, auteur de l'inscription, faisant allusion à lui-même. On le trouve également dans des inscriptions rédigées par des tiers. RES 4107 mentionne un *mqtwy* (chef militaire) du roi. Cette inscription qui porte une invocation à « 'Ilân, seigneur du ciel et de la terre » ne peut appartenir qu'à l'époque tardive [4]. Il pourrait être question aussi d'un *mqtwy* du roi dans RES 4108, également d'époque tardive [5]. On trouve enfin le mot *mlkn* dans le contexte mutilé de CIH 597,1, en relief, ainsi que dans Ry 444,8,9, où il se rapporte vraisemblablement à Ma'adkarib Ya'fur [6].

Rappelons pour mémoire que le mot *mlkn* précède le nom et la titulature de Marṯad'ilân Yanûf dans CIH 596,1.

b) mlkn bẓfr « *le roi à Ẓafâr* ».

Cette expression intervient dans CIH 595,1 et 3 [7], et RES 4158, 10. Ces deux fragments paraissent appartenir à une inscription dans laquelle figure Marṯad'ilân Yanûf [8]. On sait que Ẓafâr fut seconde capitale des rois sabéens au moins depuis Karib'il Watar Yuhan'im [9].

c) mlk ḥmyrm « *roi de Ḥimyar* ».

CIH 621,9 désigne sous le terme de « roi de Ḥimyar » le roi dû-Nuwâs, qui fut tué par les Abyssins après la persécution qu'il fit

4 Cf. G. Ryckmans, *Inscr. monothéistes*, p. 197.

5 Elle est en effet identifiée à RES 3902, p. 272, qui est en relief. Cf. RES 4108, comm.

6 Cette inscription date de 518; Ma'adkarib est attesté en 516 par Ry 446.

7 Cf. Mordtmann et Mittwoch, *Him. Inschr.*, p. 56.

8 Il nous paraît faire peu de doutes que CIH 596; 597 et RES 4157; 4158, soient des fragments — qui jusqu'ici ne se prêtent pas à un assemblage — d'une même longue inscription dont la largeur peut être évaluée grâce à la titulature de CIH 596,1-2.

9 Cf. *supra*, p. 201 n. 4.

subir aux chrétiens. Ce personnage est appelé « roi des Homérites » par Procope [10]. La tradition arabe appelle « rois de Ḥimyar » les derniers rois sabéens [11].

2. Titre au pluriel

a) 'mlkn « *les rois* ».

Une invocation à « leurs seigneurs les rois » se présente dans RES 4106 [12]. Le terme *'mlkn* apparaît encore dans CIH 539,5, mutilée, et pouvait dans cette inscription être suivi du nom des rois. L'analogie avec l'expression « les rois » en usage à d'autres périodes de l'histoire sabéenne, invite à conclure que ce terme désignait le pouvoir royal d'une façon générale, et qu'il ne visait pas nécessairement, dans les inscriptions qui le mentionnent, le règne conjoint de plusieurs corégents.

Rappelons pour mémoire CIH 537 + RES 4919,6, où *'mlkn* introduit le nom et la titulature de plusieurs rois.

b) 'mlkn 'b'l rdn « *les rois, seigneurs (du palais) de Raydân* ».

Nous avons signalé ailleurs [13] que *'b'l rdn* ne devait pas être considéré comme se rapportant au territoire de ḏû-Raydân, mais au contraire à la résidence royale du nom de Raydân à Ẓafâr. Cette résidence aurait perpétué le nom d'une forteresse plus ancienne, qui aurait donné son nom à la tribu de ḏû-Raydân. Ce terme est donc l'équivalent exact de « roi de Ḥimyar », « roi à Ẓafâr », expressions dont il vient d'être question. Il se présente, mutilé, dans RES 4969,6, inscription qui a pour auteurs les rois Šaraḥbi'il Yakûf et ses deux fils. Il est attesté en entier dans RES 5085,8, qui est rédigée par des tiers. On ne connaît pas d'autre exemple de la graphie défective *rdn* pour *rydn*.

10 Ὑπερ τῶν πολέμων, I, 20.

11 Cf. par exemple Hamdânî, *Iklîl* VIII, p. 66.

12 Suivant J. H. Mordtmann et E. Mittwoch, *Altsüd. Inschr.*, p. 258-259, les caractères sont récents, et l'inscription contenait vraisemblablement une invocation à Raḥmânân.

13 *Supra*, p. 116; 160.

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES ROIS SABÉENS DE L'ÉPOQUE TARDIVE

Malgré leur nombre très limité, les inscriptions de l'époque tardive qui font mention de rois permettent de constater certaines différences en ce qui concerne les activités royales, par rapport aux époques antérieures.

Signalons ici quelques inscriptions fragmentaires dans lesquelles des rois sont mentionnés sans qu'il soit possible d'établir à quel titre[1].

1. LES CONSTRUCTIONS

Suivant Ry 445, les rois 'Abkarib 'As'ad régnant avec son fils Ḥaśan Yuha'min, auraient extrait des matériaux d'une carrière[2] lors d'une expédition dans le wâdi Masil, au cours de la conquête de l'Arabie centrale. Fakhry 60, mutilée, provenant de Mârib, rapporte la construction d'un barrage par 'Abkarib 'As'ad régnant avec ses fils.

La construction la plus importante datant de cette époque est celle que rappelle la longue inscription CIH 540, écrite en relief sur les quatre faces d'une stèle trouvée à proximité de la digue de Mârib[3]. Le roi Šaraḥbi'il Ya'fur y relate des travaux effectués

1 CIH 724; RES 3444; 4105; 4298; Ry 447.

2 *rqdw mn mrqd* [*b'*]*r*(*d*) [*wd*]*yn*. G. Ryckmans, *ISA* IX, p. 100 sq. traduit avec hésitation toute la phrase : « ont extrait de la carrière (?) sur le territoire de la vallée Ma'sil Gumḥ, tandis qu'ils se mirent en campagne... ». La traduction des trois premiers mots nous paraît cependant difficile — bien qu'il puisse être question des matériaux nécessaires à des fortifications. On peut se demander cependant, eu égard au sens des divers termes sud-arabes modernes cités par G. Ryckmans à l'appui de cette traduction de *rqd*, si l'action ainsi exprimée n'est pas en rapport immédiat avec la confection de l'inscription. Celle-ci se trouve gravée sur une paroi actuellement inaccessible. On pourrait supposer que, comme pour l'inscription de Darius à Behistûn, le rocher aurait été taillé après coup pour éviter tout accès à l'inscription, et que la phrase visée se rapporterait à cette opération. On lirait alors [*b'*]*r* [*wd*]*yn m'sl gmḥ* : « sur le rocher de la vallée de Ma'sil Gumḥ ».

3 Au sujet de la disposition des ouvrages de la digue, cf. CIH 384, comm.; D. H. Müller et N. Rhodokanakis, *Glaser's Reise*, p. 144-147; el-'Azm,

sous son règne à la digue de Mârib et aux dispositifs accessoires du barrage. La première partie de l'inscription fait allusion aux travaux d'agrandissement et de renforcement effectués à la digue en l'an 449 après J.-C. : construction d'une jetée, de divers massifs de maçonnerie, et d'une partie de digue. L'inscription énumère à ce propos les différentes dépenses en nature pour l'entretien de la main d'œuvre employée à ces travaux. La seconde partie signale que les nouvelles constructions furent emportées par les pluies de la saison suivante. A l'appel du roi, 20.000 hommes de Ḥimyar et de Ḥaḍramawt se présentèrent pour effectuer les travaux de réparation. La digue fut reconstruite la même année, et ses contreforts affermis. L'inscription se termine par l'énumération des nouvelles dépenses qu'occasionnèrent les réparations.

CIH 620, mutilée, provenant de Ẓafâr, mentionne un travail de construction, dont on ne peut établir la nature par suite de la mutilation de la pierre; il fut effectué par les rois Ma'adkarib Yan'am et Laḥay'at Yanûf. Enfin, dans Ry 446,4, datant de 516 après J.-C., et qui a pour auteur le roi Ma'adkarib Ya'fur, il est fait mention de la fondation (?) de deux forteresses à proximité du wâdi Masil, sans cependant qu'on puisse déterminer si cette construction fut commencée par Ma'adkarib, ou au contraire par les ennemis qu'il combattait.

2. LES ACTIONS EN RAPPORT AVEC LE CULTE

L'inscription RES 4969, malheureusement mutilée, qui a pour auteurs les rois Šaraḥbi'il Yakûf et ses deux fils, a peut-être une portée religieuse. La ligne 5, qui suit immédiatement l'énoncé de la titulature des rois, porte en effet les mots [···]*n lysm'n b'nth*[*mw*...] « que soit attentif à leur souci ». Le sujet de cette

Riḥla II, p. 52 sqq. A. Fakhry a pu se rendre à Mârib en 1947 et photographier et lever les plans de la digue. Voir un premier compte-rendu sommaire dans son article *Les antiquités*, p. 218-219. La publication définitive des données archéologiques recueillies sera publiée dans A. FAKHRY, *Archaeological Journey* I (sous presse). Depuis le passage de A. Fakhry, une mission américaine a procédé, au début de 1951, à des fouilles à Mârib, notamment dans le temple de 'Almaqah.

phrase était sans aucun doute Raḥmânân [4]; l'inscription avait un but propitiatoire.

Il convient de noter qu'on ne connaît aucune dédicace de statues à la divinité, faite par des rois ou des particuliers, dans des textes portant l'écriture en relief évoluée qui était d'usage à l'époque tardive [5]. On doit en conclure que cette pratique, attestée à l'époque polythéiste, resta étrangère au culte qui, à l'époque que nous étudions, était monothéiste sous l'influence juive ou chrétienne. On connaît par contre une offrande de sacrifices à Raḥmânân par des particuliers [6].

3. LES OPÉRATIONS MILITAIRES

Si on ne trouve dans les inscriptions aucune mention explicite des conquêtes de 'Abkarib 'As'ad dans le Hiğâz — conquêtes mentionnées par la tradition arabe, et dans la nouvelle titulature adoptée par 'Abkarib — ni de celles que la tradition arabe lui attribue en Mésopotamie et en Azerbaydjan, du moins Ry 445 témoigne-t-elle directement des conquêtes de ce roi en Arabie centrale. Cette inscription trouvée au wâdi Masil relate l'attaque par 'Abkarib et son fils du territoire de Mawdum Ḍumû[...], qui pourrait correspondre à la localité actuelle de Duwadami [7], située à cinquante kilomètres au nord-ouest du wâdi Masil. La tribu de Ḥaḍramawt participait à ces opérations aux côtés du roi; diverses tribus, avec leurs chefs, et notamment celle de Kinda (*kdt*), participaient aux opérations, vraisemblablement en tant qu'alliés du roi de Saba.

D'après CIH 596, il semble que Marṯad'ilân Yanûf se soit engagé dans des opérations militaires en vue de réprimer une rébellion. On sait actuellement grâce à Fakhry 74 que ce personnage régnait en 499. Il n'y a pas de raison de supposer avec H. StJ. B. Philby [8] que ce souverain était un usurpateur en rébellion contre le pouvoir légitime. — Un roi sabéen est impliqué dans des opéra-

4 Cf. G. Ryckmans, *ISA* VI, p. 93.

5 Cf. Jamme, *Classification*, p. 70. — Ce qui constitue un argument supplémentaire contre la date récente qu'on a voulu assigner à CIH 550.

6 CIH 539.

7 Cf. G. Ryckmans, *ISA* IX, p. 102.

8 *Background*, p. 118-119.

tions militaires contre le territoire de 'Omân, d'après CIH 597,3. RES 4158,10, fait aussi allusion à des guerres d'un roi de Saba, de même que RES 4157. Tous ces textes nous paraissent constituer différents fragments d'une même inscription, relatant des campagnes de Marṯad'ilân.

Ma'adkarib Ya'fur, qui précéda selon toute vraisemblance ḏû-Nuwâs sur le trône, est l'auteur de Ry 446. Cette inscription malheureusement très mutilée, qui provient du wâdi Masil et date de 516 après J.-C., fait mention de la fondation (?) de deux forteresses, et d'opérations militaires, vraisemblablement du roi, aidé de ses tribus Saba et Ḥimyar et Raḥab, ainsi que des Arabes de Kinda, Ṯu'lubat et Muḍar. Le lieu où fut trouvée l'inscription permet de situer ces opérations dans la région de Masil.

Les persécutions du dernier roi ḏû-Nuwâs au Naǧrân, l'invasion abyssine et les combats qui aboutirent à la mort de ḏû-Nuwâs, feront l'objet d'un chapitre historique spécial, ces événements étant connus presque exclusivement par d'autres sources que les inscriptions. Mentionnons ici cependant le seul texte sud-arabe qui y fasse allusion. Il s'agit de CIH 621, inscription rupestre trouvée sur la côte sud de l'Arabie, à 200 km. à l'est d'Aden. Elle commémore la remise en état par Sumyafa' 'Ašwa' et ses compagnons, de la forteresse de Mâwiyat [9]. Cette réfection eut lieu au cours des opérations des Abyssins contre le roi ḥimyarite, qui fut tué dans les combats avec ses chefs appartenant aux tribus de Ḥimyar et Raḥab [10]. On sait par les sources chrétiennes que le roi sabéen mentionné ici est le ḏû-Nuwâs de la tradition arabe. On notera que les tribus de Ḥimyar et de Raḥab prêtent leurs concours à ḏû-Nuwâs comme elles l'avaient prêté, d'après Ry 446, à son prédécesseur Ma'adkarib Ya'fur.

4. DIVERS

Les inscriptions ne fournissent aucune donnée concernant l'exercice du pouvoir législatif ou administratif par les rois de l'époque

9 Cf. G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 244.

10 Cf. Mlaker, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 57 sqq.; Attema, *Oudste Christendom*, p. 6 sqq.

tardive. Nous voyons dans ce fait un indice de la décentralisation qui ne fit que se préciser depuis la période des rois de Saba et dû-Raydân, le roi intervenant de moins en moins, par voie de décrets, dans la vie législative de l'État.

Parmi les activités des rois que signalent les inscriptions, il faut encore noter que d'après CIH 540, 65 et 71, le roi parcourut ou fit parcourir le territoire de Ḥimyar et Ḥaḍramawt en vue de recruter la main d'œuvre nécesaire aux travaux de réparation de la digue de Mârib. Mentionnons encore Ry 444,8, qui fait allusion, dans un contexte mutilé, à un ordre émis par le roi.

4. INSCRIPTIONS RÉDIGÉES PAR DES TIERS ASSOCIANT DES ROIS A LEURS ACTIVITÉS

1. LES INVOCATIONS

On trouve à l'époque tardive comme aux époques précédentes une formule d'invocation différente, suivant que l'inscription dans laquelle elle se présente relate une construction ou une offrande à la divinité.

a) *les constructions.*

L'invocation au roi dans les inscriptions relatant des constructions peut être introduite par différents termes. Celui de *brd'* « par l'aide de » [1] est attesté depuis l'époque des rois de Saba et dû-Raydân. Des termes nouveaux font leur apparition, qui seront également employés pour Raḥmânân [2]: *bnṣr* « par le secours de » [3]; *bnṣr wrfd* « par le secours et l'appui de » [4]. Dans CIH 644,1, une mutilation a fait disparaître le terme qui introduisait l'invocation. Ces différentes expressions précèdent immédiatement le mot (')*mr'hmw* « leur(s) seigneur(s) », suivi généralement du nom et de

1 Rois nommés avec cette formule : Šaraḥbi'il Yakûf et ses fils : CIH 537 + RES 4919,6-7; « les rois seigneurs de Raydân » (sans nom) : RES 5085,8 (époque de Šaraḥbi'il Ya'fur).

2 Cf. JAMME, *Classification*, p. 71.

3 Šaraḥbi'il Ya'fur : CIH 45 + 44,6.

4 Martad'ilân Yanûf : Fakhry 74,3.

la titulature du ou des rois. Dans RES 5085,8, l'invocation s'adresse cependant d'une façon moins précise « à leurs seigneurs les rois, seigneurs de Raydân ». Du fait que ces inscriptions sont datées, un examen rapide permet de se rendre compte que les différentes expressions qui introduisaient les invocations étaient utilisées indifféremment. Les inscriptions qui viennent d'être signalées ont trait aux constructions suivantes : diverses parties d'une maison [5]; une maison et des ouvrages d'irrigation [6]; des ouvrages d'irrigation [7].

b) *les dédicaces.*

On l'a signalé plus haut, il n'existe pas, à l'époque dont il est question ici, de dédicaces de statues à la divinité, telles qu'on les connaît à l'époque polythéiste.

Dans CIH 539,5, on retrouve cependant une formule d'invocation comparable à celle qui accompagnait jadis l'offrande de statues : « [que leur accorde] Raḥmânân la bienveillance (*rḍw*) de leurs seigneurs les rois... » [8]. Dans cette inscription toutefois l'offrande de sacrifices expiatoires a pris la place de l'offrande traditionnelle d'un ex-voto.

2. ALLUSION A DES ROIS DANS DES EXPRESSIONS CONSACRÉES

Le roi est mentionné d'une façon indirecte dans l'expression « *mqtwy* du roi », qui se présente dans RES 4107,1, et RES 4108, 1-2, mutilée. Ces deux inscriptions rappellent une construction.

5. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE

Pour l'époque dont il est question ici, les problèmes relatifs au mode de succession des rois ne peuvent être étudiés qu'en fonction des éléments fournis par les inscriptions au sujet de la corégence. Nous avons toutefois voulu nous en tenir au plan adopté pour les époques précédentes, en traitant en premier lieu de la succession.

[5] CIH 537 + RES 4919.
[6] Fakhry 74.
[7] CIH 45 + 44; RES 5085.
[8] Le mot *rḍw* ne se retrouve employé seul en pareil cas qu'à l'époque des rois de Saba.

1. LA SUCCESSION AU TRÔNE

Depuis 'Abkarib, attesté comme corégent de son père en 378, et qui commença à régner seul vraisemblablement peu d'années après cette date, jusqu'à la mort de dû-Nuwâs, en 525, soit en 140 ans environ, on connaît 11 rois qui ont porté la titulature longue. Si l'on décompte de ce nombre les rois qui ont régné uniquement en corégence avec leur frère, il reste 7 règnes successifs, d'une durée moyenne de 20 ans. Ces 140 ans correspondent tout au plus à 5 générations successives. Par conséquent, au moins deux rois ont dû succéder à un membre de la même génération, sans compter d'éventuels rois au règne éphémère qui ne seraient pas encore attestés.

A la période qui nous occupe, le roi associait généralement plusieurs fils à la corégence [1]. L'assertion de E. Glaser [2], selon laquelle tous les fils de rois sabéens auraient porté le titre royal, se vérifie donc en partie pour cette époque, tandis qu'elle n'a aucun fondement durant toute la période de l'histoire sud-arabe précédant la première occupation abyssine.

De ces fils associés au pouvoir, un seul généralement, conservait le titre après la mort de son père, et transmettait le pouvoir à sa propre descendance. La question se pose dès lors de savoir suivant quel principe s'effectuait la succession : suivant le droit d'aînesse, ou suivant le choix personnel du roi.

La première hypothèse paraît la plus plausible, d'autant plus qu'on ne possède aucun indice de luttes fratricides pour le pouvoir : celles-ci n'auraient pas manqué de se produire si le successeur avait été le fils favori du roi. Cependant des inscriptions datées prouvent que ce ne fut pas toujours le fils aîné qui succéda à son père.

Des deux fils qui régnèrent en corégence avec (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min[3], celui qui est mentionné en premier lieu — et donc l'aîné — 'Abkarib 'As'ad, succéda seul à son père. 'Abkarib règne d'abord avec Ḥaśan Yuha'min, son premier fils, puis avec celui-ci et deux autres, Šaraḥbi'il Ya'fur et 'Amr. Mais c'est Šaraḥbi'il qui, après

1 Cf. *infra*, p. 238.

2 *Abessinier*, p. 71.

3 Pour les références aux inscriptions, voir plus loin la section consacrée à la corégence.

avoir régné avec son père et sans Ḥaśan, recueille la succession, et règne seul à son tour. Ḥaśan avait donc vraisemblablement disparu entre-temps. Šaraḥbi'il Yakûf, successeur de Šaraḥbi'il, ne pouvait être le fils de ce dernier[4]. On serait tenté de voir en lui un fils de Ḥaśan, devenu majeur durant le règne de son oncle Šaraḥbi'il Ya'fur; le pouvoir aurait en ce cas repassé à la branche aînée, après la régence assurée par un représentant de la branche cadette. Les données de la chronologie s'opposent cependant à cette hypothèse. On ne s'expliquerait pas en effet que Šaraḥbi'il Ya'fur ait occupé seul le trône en 449, alors que Šaraḥbi'il Yakûf — qui règne en corégence avec trois fils en 367 — devait être déjà majeur à cette date[5]. Šaraḥbi'il Yakûf pourrait être un fils de 'Amr, ce qui confirmerait une tradition arabe[6]; mais on doit admettre en ce cas que Ḥaśan et Šaraḥbi'il Ya'fur n'ont pas laissé de descendants, ou que ceux-ci furent supplantés par le descendant de 'Amr.

Šaraḥbi'il Yakûf régna avec trois fils. Le premier, Nawf, disparut rapidement, puisque ses deux frères, Lahay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am continuèrent à régner, sans Nawf, avec leur père, avant de succéder ensemble à celui-ci. Nous ne pouvons expliquer pour quelles raisons ces deux rois ont succédé ensemble à leur père.

Le père de Marṯad'ilân Yanûf, le roi qui régna après eux, est inconnu. Marṯad'ilân Yanûf pourrait être le fils de Nawf. Cependant celui-ci, du fait qu'il ne porte pas d'épithète, était vraisemblablement écarté de la succession. Marṯad'ilân ne peut être le fils de Laḥay'at, puisque ces deux rois portent la même épithète. La relation de parenté qui pouvait unir Marṯad'ilân à ses deux successeurs, Ma'adkarib Ya'fur et ḏû-Nuwâs, n'est indiquée par aucune inscription. Ces trois rois sont attestés entre 499 et 525 : il est donc vraisemblable que deux d'entre eux au moins étaient des frères, ou appartenaient à la même génération.

Il faut donc conclure que si l'ordre de succession chronologique des rois de l'époque tardive peut être établi sans hésitation grâce

4 Cf. *infra*, p. 319.

5 A moins que les fils du roi aient pu dès leur enfance lui être associés en corégence.

6 Cf. *infra*, p. 319 n. 9.

aux inscriptions datées, la succession généalogique de ces mêmes souverains pose différents problèmes auxquels il n'est pas encore possible de donner une solution satisfaisante.

2. LA CORÉGENCE

La pratique de la corégence fut fréquemment appliquée après la fin de la première occupation abyssine. En effet, depuis (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min, attesté en 378, jusqu'aux fils de Šaraḥbi'il Yakûf, soit en 4 générations successives, 10 personnages ont porté le titre royal.

a) *corégence d'un roi avec ses fils.*

D'Après Ry 445, 'Abkarib 'As'ad, qui avait été lui-même associé avec son frère au pouvoir de son père, a régné à son tour en corégence avec son fils Ḥaśan Yuha'min. S'il faut en croire la seule restitution plausible de Fakhry 60, 'Abkarib aurait encore régné avec trois fils : Ḥaśan, Šaraḥbi'il Ya'fur et 'Amr[1]. De RES 4105,1, qui porte le texte suivant : *['bkrb 's'd wbnh]w šrḥb'l y'f[r ...]*, on ne doit pas nécessairement conclure que 'Abkarib a régné un moment avec Šaraḥbi'il seul : ce fragment pourrait en effet se prêter à une restitution analogue à celle de Fakhry 60. Des trois fils de 'Abkarib, seul Šaraḥbi'il lui succéda[2].

Son successeur Šaraḥbi'il Yakûf régna avec ses trois fils Nawf, Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am, d'après CIH 537 + RES 4919,1-3. Ces deux derniers ont régné avec leur père, sans leur frère Nawf, d'après RES 4969,1-3. Ils continuèrent à régner ensemble après la mort de Šaraḥb'il Yakûf[3].

b) *corégence de deux frères.*

On ne connaît à l'époque tardive qu'un seul cas de deux frères ayant continué à régner conjointement après la mort de leur père : il s'agit de Ma'adkarib Yan'am et de Laḥay'at Yanûf, nommés ensemble, quoique avec le titre répété au singulier, dans CIH 620,

1 Cf. *supra*, p. 222 n. 9.
2 Il règne seul en 449 d'après CIH 540.
3 D'après CIH 620.

1-2. Dans cette inscription les frères sont d'ailleurs nommés dans l'ordre inverse à celui observé dans CIH 537 + RES 4919 et RES 4969. On ne peut donner d'explication plausible de ces deux anomalies de la titulature[4]. L'histoire sabéenne tout entière ne présente qu'un autre cas de corégence de deux frères sans leur père : celui de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, régnant avec Ya'zil Bayyin, rois de Saba et ḏû-Raydân. Cependant, à la différence des rois dont il est question ici, 'Ilšaraḥ et Ya'zil n'avaient pas régné en corégence avec leur père, et 'Ilšaraḥ avait régné seul avant d'associer son frère au pouvoir.

c) *autres corégents.*

De la conjonction des monogrammes de Šaraḥbi'il Ya'fur et de Ḏara''amar 'Aymân, son oncle, dans CIH 724, on devrait logiquement conclure que Ḏara''amar, corégent de son frère 'Abkarib 'As'ad, avait continué à régner avec le fils de celui-ci, Šaraḥbi'il Ya'fur. Nous avons cependant signalé[5] que la lecture Ḏara''amar dans le monogramme de CIH 724 ne nous paraissait pas fondée. Ry 445 et Fakhry 60, qui mentionnent le règne de 'Abkarib 'As'ad respectivement avec un seul et trois fils, ne font aucune

4 Signalons ici une hypothèse, peu vraisemblable, mais qui pourrait résoudre la difficulté : Ma'adkarib Yan'am serait le fils de Laḥay'at Yanûf. En ce cas on pourrait interpréter CIH 537 + RES 4919 comme suit : « Šaraḥbi'il Yakûf, et ses descendants : Nawf et Laḥay'at (ses fils), et Ma'adkarib Yan'am (son petit-fils), rois etc. ». RES 4969 recevrait une interprétation analogue. Quant à CIH 620, cette inscription devrait se lire : « Ma'adkarib Yan'am, roi etc., fils de Laḥay'at Yanûf, roi etc., descendant de Šaraḥbi'il Yakûf, roi etc. ». Ma'adkarib régnerait donc seul aux termes de cette inscription. Cette hypothèse supprimerait la difficulté créée par la succession simultanée des deux frères à leur père, et expliquerait l'ordre inverse des noms de Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am dans CIH 537 + RES 4919 et CIH 620. Cependant, si on connaît un autre roi qui régna avec ses petits-fils (Istanbul 7608 bis), on ne possède pas d'exemple d'un roi, régnant seul, qui mentionnât à la fois son père et son grand-père dans sa généalogie. Même en supposant que Šaraḥbi'il Yakûf ait commencé à régner à un âge avancé, les limites chronologiques de 467, date où il règne en corégence avec trois descendants, et 499, date à laquelle est attesté Martad'ilân Yanûf, ne paraissent pas laisser de place au règne normal des représentants de deux générations successives.

5 Cf. *supra*, p. 212 n. 9.

allusion au règne de Ḏara''amar 'Aymân. Celui-ci avait donc cessé de porter le titre royal à cette époque.

Des deux fils de Ḥaśan Malikkarib, un seul, 'Abkarib 'As'ad continue à porter le titre à la mort de son père. Des trois fils de 'Abkarib, un seul à son tour continue à porter le titre. Enfin, des trois fils corégents de Šaraḥbi'il Ya'fur, les deux derniers, Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am continuent à régner. Il semble donc que l'institution de la corégence, qui primitivement consistait à associer à tous les pouvoirs le fils destiné à assurer la succession, ait évolué à l'époque en question ici, pour s'étendre à plusieurs fils du roi tant que celui-ci restait en vie. A la mort du roi, généralement un seul fils continuait à porter le titre, et le transmettait à ses descendants.

Cette évolution nous paraît devoir être attribuée à l'étendue territoriale du royaume sabéen à l'époque qui nous occupe. Si les fils corégents n'avaient pas nécessairement toutes les prérogatives de leur père, du moins peut-on supposer qu'ils représentaient celui-ci chacun dans une province du vaste royaume sabéen. Un exemple actuel est fourni par l'Arabie Séoudite : l'Émir Sa'ûd, héritier du trône, gouverne la province du Naǧd, tandis qu'un de ses frères, l'Émir Faysal, est vice-roi de la province du Ḥiǧâz [6].

6. CONCLUSIONS

Les différentes formules de la titulature abrégée des rois reflètent la prépondérance acquise par l'élément ḥimyarite de la population sur l'élément sabéen, ainsi que la prédominance définitive de la capitale Ẓafâr sur l'ancienne capitale Mârib.

La période qui vient de faire l'objet de notre enquête coïncide avec la plus grande extension du royaume sabéen en Arabie. Cette extension se manifeste dans le libellé de la titulature longue adoptée par les rois, et par le lieu de provenance de certaines inscriptions royales. La décentralisation, dont les indices avaient apparu dès la période des rois de Saba et ḏû-Raydân, s'était vraisemblablement accentuée, donnant aux tribus une autonomie accrue. On en trouve

6 Cf. TWITCHELL, *Saudi Arabia*, p. 113.

la preuve dans le fait que les inscriptions ne signalent aucune activité politique ou législative exercée par le roi. La pratique de la corégence simultanée de plusieurs fils du roi avec leur père, suggère d'autre part une division du royaume sabéen en grandes provinces semi-autonomes, qui auraient été placées sous l'autorité des fils du roi.

Parmi les rares textes connus pour cette période, pas moins de trois inscriptions relatent des constructions attribuées à des rois. Ce fait n'implique cependant pas que le roi ait retrouvé dans une certaine mesure les pouvoirs qu'il détenait à l'époque ancienne. A cet égard, l'inscription CIH 540, qui relate la double rupture et la remise en état de la digue de Mârib, est significative. Suivant cette inscription, le roi est obligé de faire appel au bon vouloir des tribus pour qu'elles fournissent la main-d'œuvre nécessaire à la réparation de la digue. Si ces travaux gigantesques sont attribués au souverain, ce n'est pas en vertu de la conception ancienne qui identifiait le roi à l'État, mais simplement parce qu'aucune tribu ne pouvait seule venir à bout de cette tâche.

Le simple fait de la rupture de la digue, doit être interprété, pensons-nous, comme l'indice d'une décadence dans la civilisation sabéenne. Décadence due vraisemblablement à la prépondérance prise par l'élément militaire, mais aussi à des raisons économiques telles que la concurrence exercée par le trafic maritime au détriment de la route terrestre des aromates. Les conséquences politiques de cette décadence se feront sentir un peu moins d'un siècle plus tard, lorsque l'Abyssinie put occuper sans grande difficulté tout le territoire sabéen.

E. Les derniers rois sabéens après la seconde occupation abyssine *

1. NOTIONS PRÉLIMINAIRES

La seconde occupation abyssine n'a pas entraîné de modifications dans la titulature des rois de Saba. Sumyafa' 'Ašwa', qui régna

* Voir p. 320 sqq. l'exposé historique et chronologique consacré à cette période.

sous l'obédience du roi d'Abyssinie, et 'Abraha, qui se rendit indépendant, ont tous deux porté la titulature longue, introduite plus d'un siècle auparavant par 'Abkarib 'As'ad. On se rappellera que la première occupation abyssine n'avait pas non plus amené de changement dans la titulature royale sabéenne : le titre inauguré par Šâmir Yuhar'iš est repris tel quel par (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min, le premier roi qui régna après cette occupation [1].

2. TITULATURE DES DERNIERS ROIS SABÉENS

1. MENTION DE ROIS PAR LE NOM ET LE TITRE

Les derniers rois sabéens sont mentionnés avec leur titre dans deux inscriptions seulement, CIH 541 et RES 3904. Ces textes comptent parmi les plus importants du matériel épigraphique sabéen. Leur examen approfondi fournit des données précieuses sur la titulature et sur les circonstances politiques dans lesquelles était exercé le pouvoir royal.

1. Titre au singulier.

Le plus ancien de ces textes est RES 3904 [1]. Cette inscription est mutilée à droite et à gauche. Elle contient, à la première ligne, la fin de la formule chrétienne d'invocation à la Trinité, et les mots « Sumyafa' 'Ašwa', roi de Sa[ba..] ». De la ligne 2 sont conservés les noms « ['A]ḥsan, et Sumyafa' 'Ašwa', fils de Šaraḥbi'i[l...] ». La ligne 3 contient la fin de la titulature, et l'indication de l'objet de l'inscription : « [...] leurs [sei]gneurs les Négus de 'Aksumân, ont construit et fondé... ».

La question se pose de savoir quelle était la titulature exacte de Sumyafa', qui est nommé ligne 1. Avait-il le simple titre de roi de Saba, ou bien la titulature longue portée par ses prédécesseurs

1 Cf. *supra*, p. 212.

1 = Istanbul 7608 bis, publiée intégralement par G. Ryckmans, *Une inscription chrétienne*, avec reproduction pl. II. Nous renvoyons pour la commodité au n° du *RES*, bien que celui-ci ne reproduise que des extraits de l'inscription.

depuis plus d'un siècle? Cette question est jusqu'ici restée en suspens [2].

A priori il n'y a pas lieu de supposer que du seul fait qu'il était vassal des rois d'Aksum, Sumyafa' 'Ašwa' avait renoncé à la titulature longue de ses prédécesseurs pour reprendre le titre de « roi de Saba » abandonné cinq siècles et demi auparavant. 'Abraha, qui le supplanta vraisemblablement sur le trône, porte d'ailleurs la titulature longue dans CIH 541, la seule inscription que l'on connaisse de lui. Ces arguments, en eux-mêmes insuffisants, sont confirmés d'une façon qui nous paraît décisive par les données que l'on peut tirer de RES 3904.

Examinons de plus près cette inscription. Le fragment conservé comporte un rebord à la partie supérieure et inférieure : nous possédons donc de l'inscription une partie de chacune des lignes, y compris la première et la dernière. Le fragment de la première ligne comporte la fin des mots *[mn]fs qds* « Esprit Saint », appartenant, comme G. Ryckmans [3] l'a déjà fait remarquer, à la fin de la formule trinitaire chrétienne. Celle-ci se présente également, presque intacte, à la ligne 16 de l'inscription. La formule de la ligne 16 permet de restituer la lacune de la partie droite de la ligne 1, et d'évaluer cette lacune à 25 lettres environ. A leur tour, les fragments des lignes 2 et 3 étaient précédés à droite d'environ 25 lettres disparues. Mais il est clair que le côté gauche de l'inscription, bien que rectiligne, est mutilé : certaines lettres sont coupées, et la formule trinitaire de la ligne 16 — dernière ligne de l'inscription — est mutilée. Cette ligne comprenait encore au moins sept lettres appartenant à la formule trinitaire, sans compter la date, qui devait terminer le texte, selon l'usage répandu depuis la fin du 4e siècle.

De ces données on peut conclure que l'inscription devait comporter au moins 50 lettres par ligne.

2 Cf. Conti Rossini, *Storia d'Etiopia*, p. 180; G. Ryckmans, *Une inscription chrétienne*, p. 167.

3 *Une inscription chrétienne*, p.167, où il restitue *[n]fs qds*. Du fait que dans CIH 541,3, c'est le terme *rḥ* qui est employé, comme plus tard en arabe chrétien, nous pensons que le terme utilisé ici est un emprunt de l'éthiopien *manfas qedûs* et qu'il faut restituer *[mn]fs*.

Le fragment de la ligne 3 faisait encore partie de la titulature, et constituait la fin d'un titre tel que « [représentants de] leurs [sei]gneurs les Négus de 'Aksumân », qui s'appliquerait à la fois — étant donné le suffixe au pluriel — au roi Sumyafa', et à ceux qui étaient nommés avec lui. Ceux-ci ne pouvaient être que de hauts dignitaires, qui partageaient ses fonctions. Mais si Sumyafa' ne portait que le simple titre de « roi de Saba », il resterait à combler, entre le mot « roi de Saba » à la ligne 1, et le nom de [Marṯad'ilân 'A]ḥṣan de la ligne 2[4], un espace d'au moins 26 lettres. On sait par CIH 621 que Sumyafa' était fils de Laḥay'at Yarḫam; cependant, ce dernier nom, s'il intervenait ici dans la filiation de de Sumyafa', ne suffirait pas à combler la lacune. Il y a de même un espace de 30 lettres au moins à restituer entre les mots Šaraḥbi'i[l Yakmul] de la ligne 2, et le mot [*'mr*]*'hmw* de la ligne 3.

A cette difficulté, nous voyons une seule solution : Sumyafa' était mentionné, ligne 1, avec la titulature longue, suivie du nom de son père. Cette restitution entraîne une restitution analogue pour la ligne 2; à défaut de son fils Šaraḥbi'il Yakmul, probablement disparu, Sumyafa' avait associé à son règne ses petits-fils [Marṯad'ilân 'A]ḥṣan et Sumyafa' 'Ašwa' (II), qui sont ici nommés avec la titulature au duel. La ligne 7 de l'inscription, qui porte les mots « rois (pluriel) pour Ḥimyar et contrôleurs pour les Négus de 'Aksumân » indique d'ailleurs que Sumyafa' partageait le pouvoir avec au moins deux corégents.

Restituées de cette façon, les deux premières lignes de l'inscription auraient chacune 75 lettres, et la disposition du fragment conservé est scrupuleusement respectée[5]. Cette disposition des premières lignes laisse subsister, ligne 3, un espace de 5 lettres pour le mot au pluriel précédant le terme [*'mr*]*'hmw*. On peut com-

[4] Cf. *infra*, p. 247-249.

[5] Voici comment se présente cette restitution (les fragments de ligne conservés sont en romains) :

1. [*bsm rḥmnn wbnhw krśtś ġlbn wmn*]fs qds smyf' 'šw' mlk sb[' *wḏrydn wḫḏrmwt wymnt w'rbhmw ṯwdm*]
2. [*wthmt bn lḥy't yrḥm wmrṯd'ln* ']ḥṣn wsmyf' šw' bny šrḥb'[*l ykml mlky sb' wḏrydn wḫḏrmwt wymn*]
3. [*t w'rbhmw ṯwdm wthmt 'qbtm l'm*]r'hmw nǧšt 'ksmn br'w ... etc.

bler cette lacune en faisant appel au mot *'qbtm l-* « contrôleurs pour » — qui prendrait 6 lettres — grâce à l'analogie fournie par la ligne 7 dont il vient d'être question.

Il reste à examiner si cette hypothèse, qui donnerait une ampleur moyenne de 75 lettres par ligne à l'inscription, se vérifie pour la 16e et dernière ligne. Suivant cette restitution, la partie mutilée de l'inscription, à gauche, devait comprendre, ligne 1, 32 lettres disparues. La cassure de la pierre étant rectiligne, la partie manquante de la ligne 16 devait avoir à peu près la même ampleur. Cependant, l'écriture de cette ligne est d'environ un cinquième plus serrée que celle de la première. Ce fait permet d'établir que la ligne 16 était écrite jusqu'au bout, et que la lacune devait comprendre environ 38 lettres, dont 7 appartenant à la formule trinitaire. A notre avis, l'espace restant était occupé par une date. RES 3904 est légèrement plus récente que CIH 621 [6]. Cette dernière inscription est rédigée en 640 de l'ère sabéenne. La date de RES 3904 devait être 640 + une unité quelconque. La formule de date de CIH 621, modifiée par l'adjonction d'une unité quelconque, comprendrait, avec la fin de l'invocation trinitaire, entre 38 et 42 lettres. Nous citons cet exemple à titre de simple analogie, en vue d'indiquer que, dans RES 3904, la fin de la formule trinitaire et la date auraient assez exactement occupé la lacune dont notre restitution des premières lignes fixe la longueur. Nous voyons dans cette concordance une confirmation de notre restitution.

Résumons donc le résultat de cet examen : dans RES 3904, Sumyafa' règne en corégence avec ses deux petits-fils. Il porte la titulature longue, qui est répétée au duel pour ses deux corégents. Les trois rois sont dits contrôleurs pour les Négus d'Aksum.

On ne possède qu'une seule inscription, CIH 541, qui donne la titulature du roi 'Abraha. On sait que ce roi supplanta Sumyafa' sur le trône [7].

Suivant E. Glaser [8], la titulature de 'Abraha dans CIH 541 (lignes 4-9) [9] doit se lire comme suit : « ['Abra]ha, gouverneur du roi éthiopien Ramhiś Zubaymân, roi de Saba et dû-Raydân, etc. »,

6 Cf. *infra*, p. 249.
7 Cf. *infra*, p. 323.
8 *Inschr. Dammbruch*, p. 401.
9 *['br]h 'zly mlkn 'g'zyn rmḥś zbymn mlk sb'* etc.

(titulature longue). Suivant cette interprétation, 'Abraha était vassal du roi d'Abyssinie tout en portant le titre de roi de Saba. Telle est d'ailleurs l'opinion généralement admise [10].

C. Conti Rossini [11] oppose à cette manière de voir des arguments qui nous paraissent décisifs. Les listes de rois d'Aksum, il est vrai confuses et parfois contradictoires, ne mentionnent pas de nom de roi qu'on puisse rapprocher de celui de Ramhiś Zubaymân. Le titre *mlkn 'g'zyn* « roi éthiopien », dont 'Abraha qualifierait son suzerain, est absolument insolite pour désigner le Négus. Ce dernier est d'ailleurs mentionné dans la même inscription par le terme *ngšyn* (ligne 88). Dans RES 3904, de quelques années antérieure à CIH 541, le Négus est désigné par les termes *ngšy* (pluriel : *ngšt*) *'ksmn* « Négus d'Aksum », ou *mlk ḥbšt* « roi de Ḥabašat, roi d'Abyssinie ». Enfin, si 'Abraha avait été vassal du Négus, on ne concevrait pas que, dans CIH 541,87 sqq., les envoyés de ce dernier à la cour de 'Abraha aient été mis sur le même pied que les envoyés du roi des Perses et de l'empereur de Byzance. Déjà E. Glaser [12], tout en maintenant que 'Abraha était le vassal du roi d'Aksum, concluait de ce passage qu'il devait avoir acquis une indépendance presque complète.

A ces arguments avancés par C. Conti Rossini, il faut encore ajouter celui que fournit la titulature. En effet, si 'Abraha avait mentionné dans son titre sa qualité de vassal du roi d'Aksum, cette mention aurait suivi, et non précédé son titre personnel ; la formule aurait été analogue à celle adoptée par Sumyafa' : « Sumyafa', roi, etc., et Marṯad'ilân et Sumyafa' ... rois, etc., *contrôleurs pour leurs seigneurs les Négus de 'Aksumân* ». En tout état de cause, la mention du roi éthiopien aurait dû être précédée, comme dans RES 3904, du mot *mr'hw* « son seigneur ».

C'est pourquoi nous nous rallions à l'interprétation de C. Conti Rossini, et nous lisons le titre de la façon suivante : « 'Abraha, le roi vaillant de la tribu 'Ag'azî, Ramhiś Zubaymân, roi de Saba et ḏû-Raydân, etc. » [13]. Suivant cette lecture, 'Abraha aurait été un

10 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 106; G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 245; Philby, *Background*, p. 136.

11 *Storia d'Etiopia*, p. 186, 188.

12 *Inschr. Dammbruch*, p. 421.

13 Cf. Conti Rossini, *Storia d'Etiopia*, p. 188.

roi indépendant, comme le confirme le récit de Procope[14]. Son titre est accompagné d'un qualificatif qui rappelle ceux des rois assyriens, et qu'on peut rapprocher du titre de « roi des rois » que portaient les rois d'Aksum de cette époque. Quant au nom même de Ramhiś Zubaymân, dont l'étymologie reste obscure[15], il faut le considérer comme un second nom qu'a pris 'Abraha[16], conformément à l'usage des rois éthiopiens depuis le 3e siècle. Le fait que ce double nom se retrouve dans les monogrammes qui accompagnent CIH 541, rend impossible l'interprétation de M. Hartmann[17] qui propose de voir dans *rmḥś* un titre, et de décomposer *zbymn* en *z-b-ymn*, pour *d-b-ymn* « celui qui est du Yemen ». On notera d'ailleurs qu'en sud-arabe le nom « Yemen » est rendu par *ymnt*.

2. Titre au duel.

Suivant la restitution que nous avons proposée de RES 3904, Marṯad'ilân 'Aḥsan et Sumyafa' 'Ašwa' II étaient nommés avec la titulature complète, au duel, dans cette inscription. Il est évident que le titre était répété au duel pour ces deux corégents, simplement parce qu'il fallait intercaler entre les deux titres le nom de Šaraḥbi'il Yakmul, fils de Sumyafa' 'Ašwa', et le père de Marṯad'ilân et Sumyafa' 'Ašwa' II.

2. MENTION DE ROIS PAR LE TITRE SEUL

1. Titre au singulier.

mlkn « *le roi* »

Le terme isolé *mlkn* s'applique vraisemblablement au roi Sumyafa' 'Ašwa' dans le contexte mutilé de RES 3904,5 : «... ce roi avec force, et avec leur armée de la part du ro[i...] ». Cependant il

14 Ὑπερ τῶν πολέμων, I,20,3.

15 Le *ś* final de *rmḥś* (cf. *krśtś*, Χριστός, dans la même inscription, ligne 16) indique vraisemblablement une forme hellénisée. D'ailleurs, d'après Procope, Ὑπερ τῶν πολέμων, I,20,4, 'Abraha avait été l'esclave d'un Romain.

16 Cf. Conti Rossini, *Storia d'Etiopia*, p. 188.

17 *Ar. Fr.*, p. 509.

est peut-être question ici du Négus d'Aksum, qualifié de *mlk ḥbšt* « roi de Ḥabašat » à la ligne 6 de la même inscription.

Quant à 'Abraha, c'est à plusieurs reprises qu'il se désigne, en parlant de lui-même, par le terme *mlkn* dans CIH 541 [1].

2. Titre au pluriel.

'mlkn lḥmyrm « *rois pour Ḥimyar* ».

Dans RES 3904, les auteurs de l'inscription, Sumyafa' et ses petits-fils, se qualifient eux-mêmes de « rois pour Ḥimyar et contrôleurs pour les Négus de 'Aksumân (*'mlkm lḥmyrm w'qbtm lngšt 'k*[*smn*]) ». On se rappellera qu'à partir de l'adoption de la titulature longue, le titre abrégé des rois sabéens n'est plus « roi de Saba », comme antérieurement, mais « roi de Ḥimyar », « roi à Ẓafâr », etc. [2].

3. MENTION DE ROIS PAR LE NOM SEUL A L'EXCLUSION DU TITRE

Les inscriptions CIH 621 et RES 4069 font mention, sans aucun titre, de personnages nommés Sumyafa' 'Ašwa' et Marṯad'ilân 'Aḥsan. D'après RES 3904, des personnes portant ces noms ont régné. La question se pose dès lors de savoir s'il s'agit des mêmes individus dans les trois inscriptions, et d'expliquer, en ce cas, pourquoi ils ne porteraient pas le titre royal dans CIH 621 et RES 4069.

La généalogie des auteurs de ces trois inscriptions a fait l'objet de deux essais de reconstitution. Dans l'étude la plus récente, H. St J. B. Philby [1] considère comme identiques certains homonymes que G. Ryckmans [2] tenait précédemment pour distincts, mais hésite à identifier les personnes nommées dans CIH 621 et RES 3904 à leurs homonymes de RES 4069. Nous croyons cependant qu'il est possible de grouper en une généalogie cohérente tous les individus qui sont nommés avec Sumyafa' 'Ašwa' dans les trois inscriptions.

CIH 621 a pour auteurs : « Sumyafa' 'Ašwa', et ses fils :

1 Lignes 20; 55-56; 78; 80; 83; 100-101.

2 Cf. *supra*, p. 226 sq.

1 Voir son article *Note on the Last Kings*.

2 *Une inscription chrétienne*, p. 168-169.

Šaraḥbi'il Yakmul, et Ma'adkarib Ya'fur[3], descendants de Laḥay'at Yarḫam... ». D'après le contenu de l'inscription, ces personnages ont joué un rôle de premier plan au côté des Abyssins après la défaite de ḏû-Nuwâs. Il est hors de doute que le Sumyafa' nommé ici est le même personnage qui porte le titre royal dans RES 3904. Le début de cette dernière inscription porte les noms suivants : Sumyafa' 'Ašwa', roi de Sa[ba] ; [...]ḥṣan et Sumyafa' 'Ašwa', les fils de Šaraḥbi'[l ...]. Ces deux inscriptions permettent de dresser provisoirement la généalogie suivante :

Laḥay'at Yarḫam
/
Sumyafa' 'Ašwa' (I)
/ /
Šaraḥbi'il Yakmul - Ma'adkarib Ya'fur
/ /
[....]ḥṣan - Sumyafa' 'Ašwa' (II).

Voici la traduction du début de RES 4069 : « Šaraḥbi'il Yakmul et Šaraḥ'il Yaqbul et Marṯad'ilân 'Aḥṣan et Sumyafa' 'Ašwa', et les fils de Šaraḥbi'il : Laḥay'at Yarḫam et Sumyafa' 'Ašwa' ».

G. Ryckmans se refuse à identifier Marṯad'ilân 'Aḥṣan et Sumyafa' 'Ašwa' aux fils de Šaraḥbi'il nommés dans RES 3904, parce que les personnages portant ici ces noms sont mis sur le même pied que Šaraḥbi'il ; celui-ci ne peut donc être leur père. H. St J. B. Philby, de son côté, hésite à identifier Šaraḥbi'il Yakmul, père de Laḥay'at et Sumyafa' dans RES 4069, à son homonyme de RES 3904, dont les fils s'appellent [...]ḥṣan et Sumyafa' 'Ašwa'. D'autre part, comme le fait justement remarquer H. St J. B. Philby[4], une telle identification impliquerait que certains personnages mentionnés dans RES 4069 représentent une génération ultérieure, dont l'existence est à peine possible, étant donné l'espace de temps relativement court qui sépare la rédaction des trois inscriptions.

[3] L'examen de la photographie de l'inscription publiée dans Freya STARK, *Some Pre-Islamic Inscriptions*, p. 479, pl. IV, permet parfaitement la lecture Ya'fur au lieu de la lecture Ya'qur que maintient K. MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 62 n. 7.

[4] *Note on the Last Kings*, p. 274.

Mais on remarque que les noms des représentants de cette nouvelle génération, Laḥay'at Yarḫam et Sumyafa' 'Ašwa', correspondent à ceux des deux premiers personnages de la généalogie obtenue à partir de CIH 621 et RES 3904. Cette constatation invite à procéder à un examen plus poussé du texte de RES 4069.

G. Ryckmans [5] a déjà émis l'opinion que la lecture *wbny* « et les fils de Šaraḥbi'il » de la copie (par ailleurs souvent défectueuse) qui sert de base à la traduction de RES 4069 pourrait être fautive, et que le nom de Šaraḥbi'il pourrait être suivi d'une lacune. Cette hypothèse, que son auteur n'a pas développée davantage, nous paraît devoir être retenue. En effet, la lecture *wbny* suppose l'interprétation : « et les fils de Šaraḥbi'il : Laḥay'at Yarḫam et Sumyafa' 'Ašwa' ». Une pareille expression n'est pas conforme au style des inscriptions : le nom du père ne peut précéder celui de ses fils que dans la formule « X, et ses fils Y et Z ». En dehors de cette tournure, on ne connaît que le schéma « Y et Z, fils de X ». Dans le cas présent, on doit donc considérer *wbny* comme une faute du copiste de l'inscription [6] et lire *bny šrḥb'l*. Ce terme se rapporte aux deux noms qui précèdent ; on lira donc : « Martad'ilân 'Aḥsan et Sumyafa' 'Ašwa', fils de Šaraḥbi'il ». Cette lecture est indirectement confirmée par le fait que le mot Šaraḥbi'il, bien que terminant la ligne 2, est suivi d'un trait de séparation, alors qu'on n'en trouve pas à la fin des lignes 4 et 5, toutes deux cependant terminées par la fin d'un mot. Le nom de Šaraḥbi'il était donc suivi d'un mot qui a disparu; la restitution à cet endroit du mot *bny* « descendants », s'impose. Nous lisons donc de la façon suivante le début de RES 4069 : « Šaraḥbi'il Yakmul et Šaraḥ'il Yaqbul; et Martad'ilân 'Aḥsan et Sumyafa 'Ašwa', fils de Šaraḥbi'il, (tous) [descendants] de Laḥay'at Yarḫam et (de son fils) Sumyafa' 'Ašwa' » [7]. Ces deux derniers personnages étant respectivement les grand-père et père de Šaraḥbi'il Yakmul d'après CIH 621, les noms mentionnés dans RES 4069 prennent aisément place dans la

[5] *ISA* II, p. 292.

[6] Il s'agit vraisemblablement d'une sorte de dittographie due au voisinage des trois cercles constitués par les deux dernières lettres du mot précédent *'šw'*.

[7] Un schéma analogue à celui-ci est fourni notamment par RES 2999,1-2; cf. RHODOKANAKIS, *KTB* I, p. 66.

généalogie établie à partir de CIH 621 et RES 3904. La relation entre Šaraḥ'il Yaqbul et Šaraḥbi'il Yakmul n'est toutefois pas clairement établie; ces deux personnages étaient vraisemblablement des frères, puisqu'ils sont mentionnés ensemble parmi les descendants de Laḥay'at. Šaraḥ'il ne pouvait en tout cas être un autre fils de Šaraḥbi'il Yakmul, car en ce cas il eût été superflu de répéter le nom de Šaraḥbi'il, et il eût suffi de commencer l'inscription par les mots « Šaraḥbi'il Yakmul, et ses fils : Šaraḥ'il etc. ».

Les trois inscriptions CIH 621, RES 3904 et 4069 fournissent donc la généalogie suivante :

Laḥay'at Yarḫam
(CIH 621,1-2; [RES 3904,2, restitué]; RES 4069,3)
/
Sumyafa' 'Ašwa' I
(CIH 621,1; RES 3904,1 : roi; 4069,3)
/ / /
Šaraḥbi'il Yakmul — Ma'adkarib Ya'fur — Šaraḥ'il Yaqbul (?)
(CIH 621,1; RES 3904,2; 4069,1,2; Ry 444,2) (CIH 541,17?; 621,1) (? RES 4069,1)
/ \
Marṯad'ilân 'Aḥsan — Sumyafa' 'Ašwa' II
(RES 3904,2 : rois; 4069,1-2)

L'ordre chronologique des trois inscriptions explique pourquoi Sumyafa' 'Ašwa' I ne porte pas le titre dans CIH 621 et RES 4069, pas plus que Marṯad'ilân 'Aḥsan et Sumyafa' 'Ašwa' II dans RES 4069, alors que ces trois personnages sont qualifiés du titre royal dans RES 3904.

CIH 621 est certainement l'inscription la plus ancienne. Elle porte la date de 640 (525 après J.-C.), et fut rédigée peu après la mort de ḏû-Nuwâs, à l'époque où l'armée éthiopienne achevait l'occupation, et où le roi d'Aksum n'avait pas encore pourvu à la nomination d'un représentant en Arabie du Sud. Cette inscription ne mentionne pas encore la quatrième génération représentée par Marṯad'ilân et Sumyafa' II.

RES 4069 est plus récente [8], puisqu'elle mentionne une quatrième génération. Cependant ce texte, dont l'auteur principal est Šaraḥbi'il Yakmul, doit être antérieur à RES 3904, car dans cette der

[8] Cf. G. Ryckmans, *ISA* II, p. 290.

nière inscription Šaraḥbi'il Yakmul n'est plus mentionné qu'en sa qualité de chaînon généalogique entre Sumyafa' 'Ašwa' et ses petits-fils : il faut en conclure qu'il avait disparu entretemps.

Sumyafa' et ses petits-fils ne portent pas le titre royal dans CIH 621 et RES 4069, parce que ces inscriptions étaient antérieures à la nomination de Sumyafa'. Si celui-ci avait déjà porté le titre royal au moment de la composition de RES 4069, il serait inconcevable que son fils, Šaraḥbi'il Yakmul, n'en ait pas fait état dans cette inscription dont il était l'auteur.

Les différences que nous avons signalées entre les trois inscriptions, impliquent l'écoulement d'un certain laps de temps; la nomination de Sumyafa' comme roi et représentant du roi d'Aksum s'effectua probablement plusieurs années après 525.

Un Sumyafa' est encore mentionné dans le contexte illisible de Ry 448[9]. Cette inscription rupestre voisine avec trois autres inscriptions qui ont pour auteurs des rois antérieurs[10] : il est donc probable que le personnage mentionné ici est l'un des deux Sumyafa' 'Ašwa' qui ont porté le titre royal. Notons cependant que RES 3904,11, mentionne un Sumyafa' dû-'Abadân, qui ne doit pas être identifié à un des rois Sumyafa' 'Ašwa'.

Dans Ry 444, qui date probablement de 518, Šaraḥbi'il Yakmul est mentionné dans le contexte mutilé : « et leurs fils Šaraḥbi'il Yakmul... ». Ce texte faisait donc allusion aux fils de Sumyafa' 'Ašwa' I, et celui-ci devait être nommé dans l'inscription.

Notons enfin qu'un autre personnage de la famille royale, Ma'adkarib Ya'fur fils de Sumyafa' 'Ašwa' I, doit être identifié, suivant E. Glaser[11] à « Ma'adkarib fils de Sumyafa' », un chef de tribu en rébellion contre 'Abraha, mentionné dans CIH 541,17. Il paraît plausible qu'un membre de la famille royale détrônée ait participé à la rébellion contre l'usurpateur. On s'explique de même aisément pourquoi Sumyafa' n'est pas nommé ici avec son titre royal. Cette

9 Cf. Philby, *Note on the Last Kings*, p. 271.

10 Ry 445; 446; 447; cf. G. Ryckmans, *ISA* IX, p. 106.

11 *Abessinier*, p. 91 sq. K. Mlaker, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 62, repousse l'identification.

identification est rejetée par M. Hartmann [12], du fait que ces personnages appartiendraient à des tribus différentes [13].

3. ACTIVITÉS ET FONCTIONS DES DERNIERS ROIS SABÉENS

Nous avons signalé dans la section précédente, que CIH 621 et RES 4069, qui mentionnent Sumyafa' 'Ašwa', datent d'une époque à laquelle ce personnage n'avait pas encore assumé le titre royal, et ne peuvent donc figurer parmi les inscriptions qui rapportent des actions accomplies par des rois.

Seules restent à considérer RES 3904 et CIH 541. Ces deux inscriptions, qui émanent de rois, ont pour premier objet la mention d'une construction. L'état fragmentaire de RES 3904 ne permet pas d'établir de quel ouvrage il était question. CIH 541, d'autre part, relate d'importantes réparations effectuées en 542 et 543 par 'Abraha à la digue de Mârib, à la suite d'une double rupture. Loin de se limiter à détailler les travaux entrepris, ces deux textes font une part importante au récit d'événements politiques qui se sont produits au moment de la construction qu'ils rappellent. On trouve à toutes les époques des inscriptions de ce genre. Notons par exemple CIH 308, rédigée par le roi 'Alhân Nahfân lors de l'achèvement de travaux considérables effectués à des résidences, et qui doit son importance aux faits historiques évoqués à cette occasion.

Les événements dont il est fait mention dans RES 3904 ne peuvent être déterminés avec précision, par suite de l'état de mutilation où se trouve la pierre. Cependant, le soin avec lequel celle-ci est gravée, les allusions à des opérations militaires [1], les fréquentes mentions du Négus d'Aksum [2], et enfin la largeur inusitée de l'inscription, sont autant d'indices qui permettent de conclure que celle-ci constituait un document historique important. Il est même possible — bien qu'on ne puisse actuellement parvenir à une certi-

12 *Ar. Fr.*, p. 508.

13 Cependant dans CIH 621, Ma'adkarib est dit « dû-Kala'ân et dû-Ya'zân »; dans CIH 541, il est classé parmi les chefs de Ya'zân.

1 Lignes 4-5.

2 Lignes 3; 5 (?); 6; 7; 8; 14.

tude à ce sujet — que RES 3904 relatait les faits qui avaient immédiatement précédé la nomination de Sumyafa' comme représentant en Arabie du roi d'Aksum.

CIH 541[3], rédigée par le roi 'Abraha, comprend deux parties distinctes : le récit des diverses phases de la lutte du roi contre le rebelle Yazîd et ses partisans, et celui des réparations effectuées à la digue, endommagée sans doute du fait des hostilités.

L'inscription relate qu'à la suite d'une rébellion de Yazîd, gouverneur de Kinda, un chef militaire envoyé par 'Abraha fut tué par les rebelles, qui s'emparèrent de diverses places fortes à la frontière du Ḥaḍramawt. Yazîd ayant occupé la région de Mârib, le roi se mit à la tête d'une expédition en vue de surprendre les rebelles par nord. Yazîd fut contraint de se rendre, sans doute à la suite de la rupture de la digue, qui se produisit à ce moment. La place de Kidar continua à résister, tandis que le roi ordonnait de procéder à la réparation de la digue, à laquelle il affecta une partie de ses troupes. Une église fut en même temps édifiée à Mârib. Sur ces entrefaites, une épidémie éclata parmi les hommes employés à la restauration de la digue et 'Abraha fut contraint de les licencier. Après la reddition des derniers foyers de résistance, 'Abraha se rendit à Mârib où il reçut à sa cour des envoyés du roi d'Aksum, de l'empereur de Byzance, du roi des Perses et des roitelets arabes. Enfin, les travaux de réparation de la digue purent être repris, et menés à bien. L'inscription se termine par une énumération, analogue à celle de CIH 540, des frais considérables occasionnés par la réparation de la digue et la construction de l'église de Mârib. Les travaux furent achevés en l'an 658 de l'ère sabéenne, soit en 543 de notre ère.

En vue d'être complet, signalons encore dans cette inscription les divers passages où il est fait directement allusion au roi, par le terme *mlkn*. Un général est envoyé au-devant des rebelles par ordre du roi (lignes 19-20) ; le roi envoie aux tribus l'ordre de fournir des matériaux pour la réparation de la digue (lignes 55 sqq.). Avant de rentrer à Mârib (lignes 80-81), le roi reçoit la soumission d'une partie des rebelles (lignes 79-80).

[3] Voir GLASER, *Inschr. Dammbruch*, p. 390 sqq.

Il est en outre question, lignes 100-101, des chefs qui étaient alliés au roi. Quant à « 'Aws, de la tribu de Mu'âhir, fils du roi (*mlkn*) » (lignes 82-83), il ne peut être question d'y voir avec E. Glaser[4] un fils de 'Abraha : celui-ci était d'origine éthiopienne, et la tribu de Mu'âhir était une tribu sabéenne. De plus, le personnage en question est nommé parmi d'autres chefs sabéens; eût-il été le fils de 'Abraha, il aurait été nommé avec son père au début de l'inscription. M. Hartmann[5] croit qu'il s'agit du fils d'un roi précédent, peut-être de dû-Nuwâs, ce qui serait surprenant. Nous ne voyons pas d'autre solution que d'interpréter ici *mlkn* comme un nom propre, et de lire : « 'Aws, de la tribu de Mu'âhir, fils de Malkân ».

Des données fournies par CIH 541 se dégage l'indépendance de plus en plus marquée des chefs de tribus; on assiste, depuis 525, à d'importants mouvements séditieux, qui ne s'étaient plus produits depuis les troubles qui marquèrent le premier siècle avant J.-C. Toutefois le roi garde intactes ses prérogatives de chef militaire suprême : c'est lui qui dirige les opérations par le truchement de ses généraux, et il reçoit personnellement la soumission des vaincus. Enfin le roi apparaît comme la seule autorité capable de rallier les tribus en vue de participer à la réparation de la digue de Mârib, ouvrage considérable que seules toutes les forces conjuguées de la nation pouvaient mener à bien. C'est à ce titre que 'Abraha s'en attribue l'initiative, comme les souverains de l'époque ancienne attachaient leur nom à toutes les constructions d'intérêt public.

4. LA SUCCESSION AU TRÔNE ET LA CORÉGENCE[1]

Les deux inscriptions RES 3904 et CIH 541 ne suffisent pas à nous donner une idée claire de la succession au trône des derniers rois sabéens.

[4] *Inschr. Dammbruch*, p. 457 sq.

[5] *Ar. Fr.*, p. 508-509.

[1] Les deux inscriptions mentionnant des rois et datant de la période qui nous occupe ont des rois pour auteurs; il n'y aura donc pas de section consacrée aux mentions de rois par des tiers.

Les dates de 525 — mort de ḏû-Nuwas d'après CIH 621 — et 542-543 — date à laquelle 'Abraha est déjà au pouvoir d'après CIH 541 — limitent à 16 ans au maximum la période durant laquelle Sumyafa' 'Ašwa' a pu occuper le trône. Cette durée de règne étant normale, il n'y a pas de raison de supposer qu'un successeur de Sumyafa' l'avait remplacé, et occupait le trône, au moment de la prise de pouvoir de 'Abraha. Le récit de Procope [2] établit que celui-ci a supplanté Sumyafa' lui-même, et non pas un de ses successeurs.

Quant au roi 'Abraha, on sait qu'il régnait en tout cas dès 542-543. Son règne aurait été fort long, si on en croit certaines sources arabes [3] qui attribuent à son initiative une expédition contre la Mecque en 570. C'est pourquoi on serait tenté d'accorder plutôt crédit à d'autres traditions arabes selon lesquelles deux de ses fils lui auraient succédé avant l'invasion perse [4]. Toutefois les inscriptions ne fournissent jusqu'ici aucune donnée qui permette d'établir que ces fils ont existé et qu'ils ont effectivement régné.

Suivant la restitution que nous avons proposée pour RES 3904 [5], Sumyafa' 'Ašwa' aurait régné avec deux corégents. Il n'y a là rien d'insolite : dès l'an 378 est attestée pour les rois la coutume de régner avec plusieurs corégents [6]. Il est cependant anormal que Sumyafa' ait régné, non pas avec ses fils, mais avec les descendants de son fils aîné décédé. Or, si on doit conclure de RES 3904 que ce fils, nommé Šarahbi'il Yakmul, avait disparu, CIH 621 nous apprend en tout cas qu'il avait deux frères : Šarah'il Yaqbul et Ma'adkarib Ya'fur. Ce dernier, étant encore mentionné dans CIH 541,17, avait donc survécu à Sumyafa'. On s'attendrait normalement à ce que Sumyafa' règne en corégence avec ses fils plutôt qu'avec ses petits-fils. Cette anomalie n'est peut-être pas sans analogie dans l'histoire des rois antérieurs : Šarahbi'il Yakûf pourrait avoir régné à la fois avec un fils et un petit-fils [7]. Il ne s'agit là toutefois que d'une hypothèse, qui est loin d'être assurée. Seul

2 Ὑπερ τῶν πολέμων, I,20,3.
3 Cf. *infra*, p. 324.
4 Cf. *infra*, p. 325 n. 43.
5 Cf. *supra*, p. 242 n. 5.
6 Cf. *supra*, p. 213.
7 Cf. *supra*, p. 237 n. 4.

l'apport de nouveaux documents permettra d'établir les raisons qui poussèrent Sumyafa' 'Ašwa' à régner avec ses petits-fils, et de déterminer si la corégence pratiquée de cette façon connaît d'autres exemples dans l'histoire sud-arabe.

5. CONCLUSIONS

L'examen auquel nous venons de procéder concernant les derniers rois sabéens, étant basé sur deux inscriptions seulement — RES 3904 et CIH 541 — ne peut donner lieu qu'à des conclusions encore fragmentaires.

S'il est possible d'établir que dans RES 3904 Sumyafa' et ses corégents portaient la titulature longue des rois sabéens indépendants, il est également certain que ces rois étaient soumis au roi d'Aksum. Cependant, les mutilations de l'inscription ne permettent pas de déterminer jusqu'à quel point ces souverains jouissaient d'une certaine autonomie, et quelle était l'étendue de leurs pouvoirs. D'autre part, nous croyons avoir apporté de nouveaux arguments en faveur de l'opinion de C. Conti Rossini, selon laquelle le roi 'Abraha gouvernait l'Arabie du Sud en tant que souverain indépendant.

Il n'existe pas de textes législatifs pour la période qui nous occupe. Ce fait peut évidemment s'expliquer par la rareté des documents. Il est toutefois plus probable que ce phénomène est dû à une évolution dans le système politique : dès la première occupation abyssine, plus aucun texte législatif ne nous est parvenu, alors que cette période est représentée par un nombre relativement important d'inscriptions. Nous avons tenté d'expliquer ce fait en l'attribuant à une décentralisation plus poussée, allant de pair avec le développement d'un régime féodal [1].

Nous avons esquissé plus haut le fonctionnement du pouvoir royal à l'époque de 'Abraha, d'après CIH 541 [2]. La situation politique de cette époque ne diffère guère de celle qu'on constate déjà avant l'occupation abyssine : les tribus jouissent d'une indépendance de plus en plus marquée; le roi n'est plus que le symbole de l'unité

1 Cf. *supra*, p. 209.
2 Cf. *supra*, p. 253.

nationale, mais garde néanmoins intactes ses anciennes prérogatives de commandant en chef de l'armée [3].

Il n'est pas douteux que la seconde occupation abyssine, et les luttes intestines qui l'ont suivie aient accéléré la décadence de la civilisation sabéenne. Un signe de cette décadence serait précisément la rareté des inscriptions attestées pour cette époque. Ces circonstances expliquent également comment la digue de Mârib, réparée en 543, ait pu se rompre entre cette date et 570 [4], sans que le pays trouvât les ressources suffisantes ou la cohésion nécessaire pour procéder à la remise en état de l'ouvrage. Les conséquences économiques de la rupture définitive de la digue ont certainement constitué un élément déterminant de la disparition de la civilisation sabéenne.

3 Cf. *supra*, p. 253.

4 Cf. HITTI, *History of the Arabs*, p. 64.

CHAPITRE QUATRIÈME

NOTES DE CHRONOLOGIE ET D'HISTOIRE

L'examen systématique auquel nous avons soumis, dans les chapitres précédents, le matériel épigraphique relatif à la monarchie en Arabie du Sud, nous a permis de rassembler quelques éléments sur la chronologie de Ma'în et de Saba. On sait en effet que cette chronologie est établie principalement sur la chronologie particulière des souverains sabéens et minéens.

Il nous a paru superflu d'entrer dans le détail de controverses au sujet d'hypothèses anciennes que l'apport de nouveaux documents et les progrès de l'interprétation permettent de considérer aujourd'hui comme dépassées. Dans les notes qui suivent nous nous sommes contenté, en ce qui concerne la chronologie, de confronter les opinions qui ont cours actuellement avec les données des inscriptions récemment publiées, et avec celles que nous fournissait notre étude.

La chronologie ainsi établie a constitué le cadre dans lequel sont venues s'intégrer les données historiques que l'on possède sur les différentes époques, grâce aux sources épigraphiques, ainsi qu'aux sources littéraires étrangères à l'Arabie du Sud.

1. LA CHRONOLOGIE MINÉENNE [1]

La chronologie des rois de Ma'în est encore mal établie. Sans doute les généalogies royales permettent-elles de reconstituer des

[1] Au sujet de la chronologie des rois de Ma'în, voir surtout : HOMMEL, *Chrestomathie*, p. 91-112; D. H. MÜLLER, *Burgen und Schlösser*, p. 1012-1020; MORDTMANN, *Z. südar. Alterth.* III, p. 407 sqq.; WEBER, *Studien* I, p. 44-60; HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 126-132; HOMMEL, dans *Handb.*, p. 66-75; MLAKER, *Chronologisches*; GROHMANN, *Minaioi*, col. 484-487; WINNETT, *Place of the Minaeans*; MLAKER, *HL*, p. 84-85; 97-104; PHILBY, *Background*, p. 42-57; 141; ID., *SA Chronology*, p. 229-241; ALBRIGHT, *Chronology*, p. 10-11; 15.

groupes généalogiques comprenant jusqu'à cinq souverains successifs, mais le problème consistant à déterminer d'une façon précise l'agencement de ces différents groupes a donné lieu aux solutions les plus divergentes. Cette incertitude est due pour une grande part au nombre infime de photographies, d'estampages ou de fac-similé que l'on possédait jusque tout récemment des inscriptions minéennes mentionnant des rois, ce qui contribuait à rendre impossible un classement des rois basé sur des indices paléographiques. D'autres part, les incertitudes que présentait la chronologie qatabanite, et l'absence presque complète d'indices concernant les relations entre Ma'în et Saba, expliquent qu'on ait pu assigner aux débuts du régime royal à Ma'în des dates variant entre le 14e et le 5e siècles avant J.-C. Les résultats de récentes recherches font prévaloir une date tardive pour la chronologie de Ma'în, et il semble qu'avant longtemps la durée de la royauté minéenne pourra être établie dans des limites précises.

La date à attribuer au règne de 'Abyada' Yaṯa' constitue la base principale de la chronologie minéenne. RES 3022, rédigée sous le règne de ce souverain, mentionne une attaque de « Saba et Ḥawlân » contre la route commerciale reliant Ma'în au nord de l'Arabie, durant les hostilités « entre le seigneur du sud et le seigneur du nord ». Dans cette inscription il est également fait allusion à des troubles en Égypte au cours de la lutte entre *mḏy* et *mṣr*. E. Glaser et F. Hommel [2] identifiaient *mḏy* à un corps de police des « Matoy », attesté en Égypte dans les luttes dynastiques de la fin du 13e siècle, ou encore voyaient dans cette expression une allusion aux troubles qui marquèrent l'invasion des Hyksos. H. Grimme y retrouvait au contraire une allusion à la lutte entre Midian et l'Égypte. Suivant ces différentes interprétations, la royauté minéenne aurait duré de 1300 environ jusqu'aux débuts de l'histoire des mukarrib de Saba, hypothèse que paraissait vérifier l'absence presque complète d'allusions à Ma'în dans les documents sabéens. Cette chronologie longue est encore défendue dans une certaine mesure par H.St J. B. Philby [3] qui fixe la durée du royaume minéen de 1120 à 630 avant J.-C.

[2] Voir l'historique de ces hypothèses dans Mlaker, *Chronologisches*, p. 94-98.
[3] *Background*, p. 48-49; 141; *SA Chronology*, p. 233-239.

K. Mlaker[4] s'est attaché à la critique de la chronologie longue, que les récents travaux de F. V. Winnett et W. F. Albright, dont il sera question plus loin, paraissent avoir définitivement infirmée. Il propose d'identifier *mḏy* avec les Mèdes[5], hypothèse déjà suggérée, notamment par M. Hartmann[6]. Le conflit dont il est question dans l'inscription RES 3022 serait celui qui marqua la conquête de l'Égypte par Cambyse en 525 avant J.-C. Sur la base de cette date, et en considérant que les conquêtes du premier roi sabéen Karib'il Watar avaient dû réduire la royauté minéenne à un rôle effacé — si du moins elles l'avaient laissé subsister — K. Mlaker[7] établit une chronologie suivant laquelle la royauté minéenne aurait duré de l'an 715 environ au 3e siècle avant J.-C.

F. V. Winnett[8] et W. F. Albright[9], sont partisans d'une chronologie beaucoup plus courte. Ils datent l'inscription RES 3022 de 343 avant J.-C., identifiant les *mḏy* aux Perses, qui conquirent l'Égypte sous Ataxerxès Ochus. K. Mlaker[10] avait déjà envisagé cette hypothèse, sans toutefois s'y rallier, eu égard à la date élevée qu'il assignait au début de la royauté minéenne.

La récente chronologie minéenne de W. F. Albright étant la dernière en date et reposant sur des arguments nouveaux, nous la prendrons pour point de départ de nos observations.

Cette chronologie est en partie fondée sur la chronologie qatabanite, qui fournit, on l'a vu plus haut[11], au moins un synchronisme avec des rois minéens. Se basant sur des éléments archéologiques et paléographiques recueillis au cours de ses fouilles à Timna', l'auteur place à une date postérieure à l'année 150 avant J.-C. le règne du roi qatabanite Šahr Yagul Yuhargib[12], lequel est contemporain, d'après RES 2999, des rois minéens Waqah'il Yaṯa' et son fils 'Ilyafa' Yašur. Sur la base d'arguments paléographiques, il place

4 *Chronologisches.*
5 *Chronologisches,* p. 96.
6 *Ar. Fr.,* p. 130 sq.
7 *HL,* p. 97-100.
8 *Place of the Minaeans,* p. 8.
9 *Chronology,* p. 6 n. 4, et p. 15.
10 *Chronologisches,* p. 96.
11 P. 28.
12 *Chronology,* p. 9-12.

un certain nombre de rois qatabanites après Šahr Yagul Yuhargib, et fixe à 50 environ avant J.-C. la fin du royaume qatabanite. Ce point d'aboutissement paraît fermement établi. Les fouilles de Bayḥân n'ayant guère entamé le niveau correspondant au 3e siècle avant J.-C.[13], l'auteur utilise surtout des critères paléographiques pour établir la date du début de la royauté à Qatabân. On peut se demander cependant si la chronologie qatabanite de l'auteur épuise toutes les données de l'épigraphie. W. F. Albright signale la construction de la maison Yafaš par Yada' 'ab Ġaylân. L'inscription serait la plus ancienne mentionnant la maison Yafaš[14]; il faut cependant noter que RES 4094 signale la construction d'une maison Yafaš Mabaš pour Yada' 'ab Dubyân, un roi bien antérieur. Suivant la liste de l'auteur, le roi Yada' 'ab Yagul, fils de Damar-'alay, aurait régné au 4e siècle, ou peut-être un peu plus tard, et le roi Hawf'amm Yuhan'im aurait régné vers 150 avant J.-C. S'il paraît douteux que ces deux rois aient pu régner ensemble, du moins est-il certain que l'un des deux a régné avec un homonyme de l'autre, d'après l'inscription Ry 479, provenant de Bayḥân, qui mentionne le règne conjoint de Yada' 'ab Yagul fils de Damar'alay avec Hawf'amm Yuhan'im fils de Sumhuwatar. Ce règne conjoint n'est pas mentionné dans la liste de W. F. Albright. Il est superflu d'insister sur l'importance de cette inscription : elle atteste que des règnes considérés comme successifs ont pu être synchrones, ce qui entraînerait de profondes modifications à la liste des rois.

L'auteur trouve dans le fait que les inscriptions d'époque royale minéennes et qatabanites ne sont jamais boustrophédones[15], une confirmation de la date relativement basse — postérieure à l'instauration de la royauté à Saba — qu'il assigne au début de la royauté à Qatabân et à Ma'în. A Saba, les plus anciennes inscriptions sont boustrophédones, tandis qu'après le début de la royauté les inscriptions sénestrogyres prévalent. Le critère de la direction de l'écriture ne peut avoir toutefois qu'une valeur relative : plusieurs siècles séparent à Saba l'apparition de l'écriture sénestrogyre et la disparition définitive de l'écriture boustrophédone. Si ce critère

13 *Chronology*, p. 5 n. 2, et p. 9.

14 *Chronology*, p. 12.

15 *Chronology*, p. 10; voir cependant RES 2783 et 2784, qu'il n'y a pas de raison de placer à une époque antérieure à la royauté.

avait une valeur décisive, les inscriptions royales qatabanites et minéennes, étant toutes sénestrogyres, ne remonteraient guère au delà du troisième siècle avant J.-C., puisqu'on trouve encore à Saba des inscriptions royales boustrophédones au moins cinq générations après Karib'il Watar, le premier roi, qui vécut vers la fin du 5e siècle [16].

Enfin l'auteur constate une ressemblance, au point de vue paléographique, entre les inscriptions minéennes et les inscriptions qatabanites des 4e-2e siècles [17], tandis que les caractères des inscriptions minéennes différeraient nettement de ceux des inscriptions sabéennes de la période des mukarrib. Il faut cependant noter que jusqu'à ces tout derniers temps, on ne connaissait, en fait de paléographie minéenne, que des spécimens provenant des établissements minéens de l'Arabie du Nord, tandis que les textes relevés sur le territoire minéen proprement dit étaient pour ainsi dire inconnus en reproduction des originaux. On possède maintenant, grâce au récent ouvrage de M. Tawfik [18], des photographies d'inscriptions de Qarnâwu. L'examen de ces documents permet de noter — si toutefois une comparaison est possible entre des inscriptions de deux États différents — une très nette ressemblance de certaines de ces inscriptions avec des inscriptions sabéennes de l'époque des mukarrib [19]. Le nombre de reproductions actuellement connues d'inscriptions qatabanites et minéennes est encore trop restreint pour qu'on puisse tenter de vérifier en détail l'assertion de W. F. Albright concernant les affinités paléographiques des inscriptions qatabanites et minéennes. Cependant il nous paraît difficile d'admettre ces affinités entre les inscriptions qatabanites RES 3540 [20] et Ry 389-390 [21] qui mentionnent respectivement les premier et

16 Cf. *infra*, p. 280.

17 *Chronology*, p. 10.

18 *Monuments*, pl. 17-40. — Le texte des lignes centrales de la plupart des photos de détail est malheureusement retouché. L'étude paléographique rigoureuse ne peut donc se baser que sur les lignes extrêmes, pour autant qu'elles n'aient pas été également retouchées.

19 Cf. MLAKER, *HL*, p. 72 et n. 4; comparer RES 2771, dans TAWFIK, *Monuments*, pl. 23-34, à CIH 363.

20 Cf. HÖFNER, *Grammatik*, pl. I.

21 Cf. G. RYCKMANS, *ISA* VIII, pl. I.

second rois de Qatabân, que l'auteur place peu après 400 [22], et l'inscription minéenne RES 2774 [23] datant du roi 'Abyada' Yaṯa', qui aurait régné en 343. Du point de vue paléographique, cette dernière inscription présente, à notre avis, un caractère archaïque beaucoup plus marqué que celui des deux inscriptions qatabanites. Ces constatations n'infirment pas a priori la chronologie de W. F. Albright; elles démontrent simplement qu'il n'est pas toujours permis d'établir des synchronismes en se basant sur les caractères paléographiques d'inscriptions appartenant à des royaumes différents de l'Arabie du Sud [24].

Quoi qu'il en soit de sa chronologie qatabanite, les arguments archéologiques qui permettent à W. F. Albright de fixer l'époque du règne de Šahr Yagul Yuhargib paraissent solides, de même que les raisons qui l'incitent à placer entre 125 et 75 avant J.-C. la fin du royaume de Ma'în [25]. Eu égard à ce point d'aboutissement de la chronologie minéenne, la date de 715 avant J.-C. que K. Mlaker [26] assigne au premier roi minéen connu nous paraît trop haute, compte tenu du nombre de rois attestés. Mais nous ne pouvons pas davantage admettre la date de 400 avant J.-C. attribuée par W. F. Albright au début de la royauté à Ma'în [27]. L'auteur compte 22 rois minéens certains, qui auraient régné entre les années 400 et 100 environ soit durant 300 ans. Ces rois auraient donc chacun une durée moyenne de règne de 13 ans environ. Cette moyenne nous paraît insuffisante à plus d'un titre. En effet, compte tenu des corrections à apporter à la liste de W. F. Albright [28], 15 de ces 22 rois minéens ont succédé à leur père, qui avait régné

22 *Chronology*, p. 6 n. 3, et p. 11.

23 Cf. TAWFIK, *Monuments*, pl. 17-19.

24 Nous reconnaissons cependant que la ressemblance frappante entre CIH 573 (sabéenne; de Naša'karib Yuha'min, 115 avant J.-C.) et Ry 460 bis (qatabanite; de Waraw'il Ġaylân, que W. F. Albright place vers la même époque), indique qu'en certains cas des comparaisons entre inscriptions d'États différents peuvent être justifiées.

25 Cf. *infra*, p. 268.

26 *HL*, p. 97; 103.

27 *Chronology*, p. 6 n. 4, et p. 11; selon F. V. WINNETT, *Place of the Minaeans*, p. 8, les débuts de la royauté minéenne ne remonteraient pas au delà de 500 avant J.-C.

28 Cf. *supra*, p. 16-18; 38-41.

lui aussi. Les 300 ans de la royauté minéenne représenteraient en tout état de cause au moins 15 *générations*, dont la durée moyenne serait inférieure à 20 ans. Cette moyenne, déjà trop basse, se réduirait encore du fait que la liste royale doit probablement s'allonger de personnages connus qui ont sans doute régné [29], et d'autres rois encore inconnus. Nous ne voyons pas d'autre part de raisons de considérer que la liste des rois minéens est plus complète que celle d'autres souverains de l'Arabie du Sud. Dès lors rien ne permet de justifier la moyenne de règne de 13 ans que W. F. Albright attribue aux rois minéens connus. Sa liste de rois qatabanites comporte 21 noms en 350 ans, soit une moyenne de règne de 16 ans environ par souverain; mais cette moyenne doit probablement être rehaussée du fait que l'auteur ne tient pas compte de la possibilité de règnes synchrones de rois nés de pères différents, et du fait que 5 des personnages de la liste, qui ne figurent que dans la généalogie de leur fils, n'ont peut-être pas régné. Les mukarrib de Saba, et les rois de Saba de diverses époques, ont une durée moyenne de règne d'environ 18 ans [30]. Sur la base de ces données, les premiers rois minéens connus devraient être placés non en 400, mais au 6e siècle.

W. F. Albright justifie l'époque récente qu'il assigne au début de la royauté minéenne en se basant sur la date tardive attribuée par F. V. Winnett [31] aux rois minéens mentionnés dans les textes d'el-'Elâ. Dans les textes liḥyanites d'el-'Elâ, F. V. Winnett constate des traces d'influence minéenne. Cette influence n'apparaîtrait que dans des inscriptions appartenant au « liḥyanite récent »; F. V. Winnett place ces textes après la chute du royaume de Liḥyân, événement qui, selon lui, aurait eu lieu au 4e siècle avant J.-C. L'auteur en conclut que c'est à partir de cette époque que les Minéens ont commencé à s'établir en Arabie du Nord. Or trois rois minéens sont mentionnés dans des inscriptions minéennes provenant d'el-'Elâ [32]. Ces rois appartiennent à deux groupes généalogiques comprenant respectivement quatre et cinq rois successifs. D'autres part, d'après RES 3022, deux kabîr minéens

29 Cf. *supra*, p. 17.

30 Cf. *infra*, p. 267; 274; 279; 312.

31 *Place of the Minaeans*, p. 6 sqq.

32 'Ilyafa' Yašur, 'Abkarib Yaṭa' et Waqah'il Nabiṭ.

avaient, sous le règne de 'Abyada', la charge de territoires en Arabie du Nord. Ce roi, ainsi que la série de ses successeurs immédiats, se placeraient donc également après la chute du royaume liḥyanite. Aussi F. V. Winnett assigne-t-il à RES 3022 la date de 343, de préférence à celle de 525 qu'adoptait K. Mlaker.

Nous n'avons pas compétence pour juger de la valeur des arguments invoqués par F. V. Winnett pour placer au 4e siècle la fin du royaume liḥyanite. Des raisons étrangères à la chronologie nord-arabe nous déterminent toutefois à rejeter les conséquences de cette hypothèse en ce qui concerne les rois minéens.

Notons en premier lieu que l'auteur reconnaît une influence minéenne dans trois textes appartenant au « liḥyanite ancien »[33], ce qui dénote déjà une influence minéenne en Arabie du Nord avant la période du « liḥyanite récent ». 'Abyada' Yaṯa', ainsi que les trois rois qui sont mentionnés dans les textes minéens d'el-'Elâ, appartiennent chacun à des groupes généalogiques bien identifiés. On peut donc calculer aisément — sur la base du nombre de souverains qui précèdent ou suivent ces rois dans les groupes — le nombre minimum de générations ou de règnes qui séparaient les souverains attestés à el-'Elâ. Dans la liste de W. F. Albright, ces rois occupent respectivement les 5e, 11e, 15e et 17e places. C'est assez dire combien les mentions de rois minéens dans les textes d'el-'Elâ sont encore sporadiques, comme le démontre par ailleurs le fait que le nom de 'Abyada' Yaṯa' — le roi minéen le plus fréquemment mentionné — ne se présente pas dans ces textes, malgré la présence, sous son règne, de magistrats minéens en Arabie du Nord.

L'hypothèse de F. V. Winnett, et surtout la date de 400 proposée par W. F. Albright pour le premier roi minéen connu, se heurtent à une grave objection. Il nous paraît établi que le roi Waqah'il Ṣadiq père de 'Abkarib Yaṯa' attesté à el-'Elâ — et par conséquent la lignée généalogique de quatre rois à laquelle il appartient — a précédé 'Abyada' Yaṯa'. Cette lignée est donc antérieure au 4e siècle. La preuve nous en est fournie par des inscriptions minéennes de Qarnâwu. RES 2774, rédigée sous le règne de 'Abyada' Yaṯa', mentionne la construction d'ouvrages de défense de l'enceinte de Qarnâwu « à partir de la tour qu'ont bâtie les *ḥfy nfs* (magistrats) ».

33 *Place of the Minaeans*, p. 6.

RES 2829 relate la construction d'une tour par le roi Waqah'il Ṣadiq et les *ḥfy nfs*. On est tenté de mettre en relation ces deux textes, en considérant que la construction mentionnée par RES 2774 présuppose l'existence de la tour de RES 2829. En ce cas Waqah'il aurait régné avant 'Abyada'. La légitimité de ce rapprochement nous paraît trouver une frappante confirmation dans la disposition des inscriptions telle que la révèle le récent ouvrage de M. Tawfik [34] et une photographie de A. Fakhry [35]. RES 2774 est placée au-dessus de RES 2829, dans un même mur massif du dispositif de la porte ouest de Qarnâwu. Il est donc évident que les travaux signalés dans RES 2774 sont bien la continuation des travaux « à partir de la tour » dont il est question dans RES 2829. Immédiatement à la gauche de RES 2829 se trouve RES 2830, dont la portée avait échappé jusqu'ici, faute de données sur son emplacement. Cette inscription détermine « la portée de ce document... : six coudées en direction de l'ouest ». D'après l'orientation du mur dans lequel sont encastrées les trois inscriptions [36], l'espace de six coudées à l'ouest à partir de RES 2830 est exactement celui qui est rempli par l'inscription RES 2829, dont la longueur est de 3 mètres [37]. Nous croyons donc que RES 2830 détermine précisément l'endroit où s'arrêtait la construction mentionnée par RES 2829, et où par conséquent devait commencer la construction mentionnée par RES 2774.

Les quatre rois de la série généalogique à laquelle appartient Waqah'il Ṣadiq, mentionné dans RES 2829, doivent donc être antérieurs à 'Abyada' Yaṯa', lequel est attesté en 343. 'Abkarib Yaṯa', mentionné à el-'Elâ et fils de Waqah'il Ṣadiq, a donc dû régner au plus tard à la fin du 5e siècle [38]. Il devient impossible dans ces conditions de maintenir l'hypothèse de F. V. Winnett selon laquelle les rois mentionnés à el-'Elâ sont postérieurs à la chute du royaume liḥyanite au 4e siècle.

34 *Monuments*, p. 24-25, et pl. 2; 6.

35 Dans *Archaeological Journey* III (sous presse).

36 Cf. TAWFIK, *Monuments*, pl. 2; 6; 21.

37 TAWFIK, *Monuments*, p. 25.

38 Il ne pouvait être le père de 'Abyada' Yaṯa', puisqu'il avait Yaṯa' pour épithète.

Plusieurs autres rois semblent d'ailleurs avoir précédé 'Abyada Yaṯa'. Ḥalkarib Ṣadiq, fils d'un roi 'Abyada' dont l'épithète est inconnue, est mentionné dans RES 2831. Cette inscription contient une expression dont on retrouve l'équivalent à Saba exclusivement à l'époque des mukarrib [39]. Ce rapprochement suggère que Ḥalkarib aurait régné avant le milieu du 5e siècle avant J.-C. Il serait donc antérieur à 'Abyada', dont le règne, on l'a vu plus haut, est situé aux environs de 343. Au point de vue paléographique, RES 2831 paraît d'ailleurs plus ancienne que les inscriptions de 'Abyada' Yaṯa' [40].

Les rois Yaṯa''il Riyyam et son fils Tubba'karib, auxquels W. F. Albright renonce à donner une place déterminée dans sa liste, se présentent dans RES 2980 bis, qui mentionne « toutes les divinités et les patrons et les rois et les tribus de *Saba et Gaw* ». Ce dernier terme est caractéristique de la période ancienne à Saba [41]. La mention de rois invite toutefois à placer cette inscription au début de la période royale. Yaṯa''il Riyyam aurait donc régné à la fin du 5e siècle ou au début du 4e. Il serait donc, lui aussi, antérieur à 'Abyada'. On peut d'ailleurs se demander si la mention de dieux et de rois sabéens dans cette inscription n'est pas un indice de la dépendance de Ma'în par rapport à Saba, qui suivit l'occupation de Yaṯil par le premier roi sabéen Karib'il Watar.

'Ilyafa' Riyyam, dans lequel nous ne pouvons voir le père de 'Abyada' Yaṯa' [42], paraît également avoir régné, avec la série à laquelle il appartient, avant 'Abyada'. C'est du moins ce qui ressort de la comparaison paléographique des inscriptions qui mentionnent ces deux rois [43].

Il résulte de tout ceci que dans l'hypothèse selon laquelle 'Abyada' Yaṯa' aurait régné en 343, 11 rois au moins auraient occupé le trône avant lui. Dans l'hypothèse selon laquelle il aurait régné en 525, ce nombre se réduirait à 7 environ, puisqu'il faut assigner à 4 rois contemporains de la fin de la période des mukarrib et

39 *kl 'l'lt 'ṣ'bm d'lm wšymm wḥblm wḫmrm*; cf. *supra*, p. 66 sqq.
40 Cf. TAWFIK, *Monuments*, pl. 34-37 (RES 2831) et 17-19 (RES 2774).
41 Cf. CIH 967,4 (boustrophédone); RHODOKANAKIS, *Stud.* II, p. 10.
42 Cf. *supra*, p. 40.
43 Cf. TAWFIK, *Monuments*, pl. 17-19 (RES 2774) et 23-34 (RES 2771).

du début de la période royale à Saba, une date postérieure à l'année 525.

Dans ces conditions, et compte tenu du *terminus ad quem* de la période royale à Ma'în, il nous paraît impossible de maintenir, avec K. Mlaker, la date de 525 pour le règne de 'Abyada' Yaṯa'. Selon cette hypothèse, on trouverait à peine 15 à 16 rois attestés pour la période allant de 525 à l'an 100 environ avant J.-C. La durée moyenne du règne de ces rois serait de 26 ans. Cette moyenne élevée ne pourrait s'expliquer qu'en supposant par exemple une longue interruption de la royauté minéenne lors des conquêtes de Karib'il Watar. Or aucun élément positif ne permet jusqu'ici de supposer une interruption de ce genre.

Par contre la date de 343 pour 'Abyada' Yaṯa' supposerait le règne d'une douzaine de rois pour l'époque comprise entre cette date et la fin du royaume minéen. La durée moyenne de leur règne serait sensiblement égale à celle qui est attestée pour d'autres souverains sud-arabes, au cas où l'on se rallierait à la date extrême de 125 avant J.-C. proposée par W. F. Albright pour la fin de la royauté minéenne[44]. En ce cas cependant le règne du roi qatabanite Šahr Yagul Yuhargib, que W. F. Albright place aux environs de 130 avant J.-C., devrait être reporté aux environs de 160, étant donné qu'on connaît au contemporain minéen de ce roi deux ou trois successeurs représentant plus d'une génération.

Voici en guise de conclusion notre point de vue concernant la chronologie minéenne.

On peut considérer comme fermement établie l'époque de la fin du second siècle avant J.-C. que W. F. Albright assigne à la disparition du royaume de Ma'în. Compte tenu de cette date, et du nombre de rois connus avant 'Abyada' Yaṯa', ce souverain ne peut avoir régné en 525 avant J.-C. comme le voudrait K. Mlaker. Aussi adoptons-nous pour son règne la seule autre date qui paraît actuellement possible, celle de 343 avant J.-C., proposée par F. V. Winnett et W. F. Albright. Cependant, eu égard au nombre total des rois, et au nombre de rois antérieurs à 'Abyada', la date de 400 avant

44 Rappelons que W. F. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 13 n. 25 assigne à la fin du royaume minéen une date comprise entre 125 et 75 avant J.-C.

J.-C. que W. F. Albright propose pour le premier roi minéen connu est certainement trop basse. En fixant aux environs du milieu du 6e siècle le début du règne du premier roi minéen, et en 125 avant J.-C. la fin du royaume minéen, on obtient une durée moyenne de règne, tant pour les rois antérieurs à 'Abyada' que pour les rois qui l'ont suivi, sensiblement égale à celle d'autres souverains sud-arabes.

Il ne nous paraît pas encore possible d'établir d'une façon précise, sur la base de ces données, la liste chronologique des rois de Ma'în. Le classement respectif des différents groupes de rois antérieurs à 'Abyada' présente encore des difficultés insurmontables. La liste qu'on trouvera en appendice ne prétend pas résoudre ce problème : aussi l'ordre des groupes antérieurs à 'Abyada' doit-il y être considéré comme hypothétique.

2. LA CHRONOLOGIE DES MUKARRIB DE SABA[1]

La chronologie de l'époque sabéenne ancienne a pour point de départ un double synchronisme fourni par des documents assyriens. Un *It-'a-am-ra* de Saba est nommé parmi des princes étrangers qui payèrent un tribut à Sargon en 715[2], tandis qu'un *Ka-ri-ib-ilu* est contemporain du fils de Sargon, Sennachérib, suivant un document assyrien qui date de 685 environ[3]. On peut conclure de ces données qu'entre 715 et 685 avant J.-C. un souverain sabéen du nom de Yaṯa' 'amar fut suivi sur le trône par un Karib'il.

Les généalogies de mukarrib permettent d'établir avec vraisemblance la liste des premiers de ces souverains connus. Les noms de Yaṯa' 'amar et Karib'il y occupent les 5e et 6e places[4]. Cependant F. Hommel[5] se refuse à identifier ces souverains à ceux qui sont nommés dans les textes assyriens. Il remarque en effet que dans

1 Voir surtout : Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 133-134; Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 16-20; Id., *KTB* II, p. 44-56; Id., *AST* I, p. 13-15; Hommel, dans *Handb.*, p. 75-86; Mlaker, *HL*, p. 76-84; 102-104; Philby, *Background*, p. 32-41; 141; Id., *SA Chronology*.

2 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 75.

3 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 76.

4 D'après la liste de F. Hommel, dans *Handb.*, p. 77.

5 Dans *Handb.*, p. 85.

cette éventualité, et compte tenu du nombre de mukarrib identifiés à son époque, la royauté aurait été introduite à Saba vers 510 avant J.-C. Il estime cette date trop basse, eu égard à celle de 115 avant J.-C. qu'il assigne à la fin de la période des « rois de Saba », et au grand nombre de rois encore inconnus qui viendraient compléter les listes royales. Ce dernier argument toutefois n'est pas pertinent. Il n'y a pas de raison de supposer que les listes de mukarrib seraient pratiquement complètes, alors que celles des premiers rois comporteraient encore des lacunes importantes. F. Hommel identifie Karib'il et Yaṯa' 'amar des textes assyriens à Karib'il Watar, le dernier mukarrib et premier roi, et à son 2e prédécesseur, Yaṯa' 'amar. Il en conclut que la période des mukarrib, pour laquelle il compte environ 11 règnes, s'étend de 950 environ à 680 avant J.-C.

K. Mlaker [6] et H. StJ. B. Philby [7] retiennent au contraire la première identification, et, tenant compte de la place occupée par Karib'il et Yaṯa' 'amar dans la liste des premiers mukarrib, établissent aux environs de 800 avant J.-C. l'époque du premier mukarrib connu. Dans une récente étude, H. StJ. B. Philby [8] ne retient que 13 noms de mukarrib, et fixe en conséquence la durée de la période des mukarrib de 820 à 610 environ avant J.-C., cette dernière date étant celle de l'instauration de la royauté.

Nous avons de sérieuses objections à formuler contre la réduction du nombre de mukarrib opérée dans cette liste; la date que l'auteur assigne à l'introduction du régime royal à Saba nous paraît de ce fait trop haute.

Cette chronologie « longue » est en partie fondée sur l'hypothèse selon laquelle l'an 115 avant J.-C. — début de l'ère sabéenne [9] — marque aussi la fin de la période des « rois de Saba ». Nous indiquons plus loin [10] les raisons tirées des travaux de K. Mlaker, des découvertes de W. F. Albright, et de certains éléments nouveaux que notre étude a mis en lumière, qui invitent à placer la fin de la période des « rois de Saba » peu avant l'an 25 avant J.-C.

6 *IIL*, p. 77.
7 *Background*, p. 33-34; *SA Chronology*, p. 246.
8 *SA Chronology*, p. 248-249.
9 Cf. *infra*, p. 282.
10 P. 285; 298.

L'adoption de cette date rend nécessaire un notable rajustement de la chronologie de H. StJ. B. Philby.

L'auteur retient uniquement, parmi les personnages qui ont porté un nom et une épithète utilisés par des mukarrib, ceux qui sont explicitement mentionnés avec le titre [11]. Cette réserve ne nous paraît pas justifiée. Il est établi que des mukarrib pouvaient ne pas mentionner leur titre dans les inscriptions dont ils étaient les auteurs [12]. D'autre part, jamais un mukarrib n'est mentionné par un tiers avec son titre. En ne tenant pas compte de ces inscriptions, on diminue sans raison le matériel, déjà si réduit, dont on dispose; aucun indice ne permet d'ailleurs d'affirmer qu'un seul personnage ayant porté un nom et une épithète attestés pour des mukarrib, n'ait pas effectivement régné.

Dans sa plus récente liste des mukarrib [13], H. StJ. B. Philby insère à plus d'une reprise deux fils d'un même mukarrib qui auraient régné tour à tour. Nous avons signalé plus haut [14] les difficultés que soulèvent ces hypothèses.

Dans l'élaboration de sa liste l'auteur ne tient pas compte de l'élément chronologique fourni par la direction de l'écriture — boustrophédone ou sénestrogyre — car il estime [15] que ces deux directions sont attestées concurremment à l'époque la plus reculée, et ne peuvent donc avoir de valeur pour fixer la chronologie. Cette façon de voir nous paraît provenir d'une erreur d'interprétation. L'auteur classe en effet comme typiquement sénestrogyres les inscriptions sénestrogyres d'une seule ligne. Étant donné que dans toutes les inscriptions boustrophédones sabéennes la première ligne est sénestrogyre et la seconde dextérogyre, il est clair que les inscriptions d'une seule ligne ne pouvaient être que sénestrogyres, même à l'époque où seule la direction boustrophédone était en usage. Seules donc les inscriptions de plus d'une ligne peuvent contribuer à fixer l'époque de l'introduction de l'écriture sénestrogyre [16]. On constate ainsi que, jusqu'au dernier mukarrib

11 *SA Chronology*, p. 248.
12 Cf. *supra*, p. 58-59.
13 *SA Chronology*, p. 248-249.
14 P. 95 sq.
15 *SA Chronology*, p. 248.
16 Cf. *supra*, p. 57.

exclusivement, très rares sont les inscriptions sénestrogyres de plus d'une ligne. Le critère de la direction de l'écriture, appliqué aux inscriptions de plus d'une ligne, constitue donc un élément chronologique qu'on ne peut négliger.

Enfin, la liste de H. StJ. B. Philby ne tient pas suffisamment compte d'une série de mukarrib nouveaux, dont les noms sont publiés par K. Mlaker [17] d'après des inscriptions inédites de la collection Glaser.

De tout ce qui précède, il faut conclure que selon toute vraisemblance le nombre des mukarrib figurant dans la liste de H. StJ. B. Philby reste en deçà du nombre de ces souverains actuellement connus. De ce fait la période des mukarrib a dû se prolonger après la date de 610. Ceci ressort d'autre part des données qui contribuent à placer la fin de la période des « rois de Saba » à une date postérieure à 115 avant J.-C.

La liste chronologique de K. Mlaker [18] renseigne 23 mukarrib, le 23e étant le dernier mukarrib et premier roi de Saba, Karib'il Watar. Dans cette liste, Yaṯa'ʾamar et Karib'il occupent les 6e et 7e places; l'auteur les identifie aux souverains mentionnés dans les textes assyriens. A partir de ce synchronisme, et en comptant une moyenne de règne de 20 ans par souverain [19], K. Mlaker fixe de 800 à 350 environ avant J.-C. la durée de la période des mukarrib de Saba. Il voit une confimation de cette chronologie dans le fait que les 22 rois sabéens dont il relève les noms, à partir de 350 jusqu'au dernier quart du premier siècle avant J.-C., auraient régné chacun en moyenne 15 ans. Il explique la différence entre cette moyenne et celle des mukarrib du fait que les rois, appartenant à une époque plus récente, seraient attestés proportionnellement en plus grand nombre, tandis que la durée moyenne de règne calculée pour les mukarrib devrait tenir compte d'un nombre plus considérable de souverains encore inconnus.

Cette chronologie nous paraît devoir être retenue dans ses grandes lignes, quoique avec certaines réserves.

17 *IIL*, p. 75.

18 *IIL*, p. 102-104.

19 *IIL*, p. 84. — G. Ryckmans, *Inscriptions du Yemen*, p. 230-231, met en garde contre le caractère arbitraire du calcul de la durée des périodes basé sur le nombre des souverains et la durée probable de leur règne.

L'établissement de listes généalogiques de mukarrib demeure sujet à caution. Les mukarrib mentionnent assez rarement l'épithète de leur père dans leur filiation; d'autres mukarrib ne sont connus que par leur premier nom, à l'exclusion de leur épithète. Le classement de certains de ces personnages se base sur les suites de deux ou trois mukarrib nommés dans des expressions consacrées ou des invocations. N. Rhodokanakis[20] estime que de pareilles suites correspondent à l'ordre chronologique des mukarrib ainsi mentionnés, sans que ceux-ci soient nécessairement les successeurs directs l'un de l'autre. Selon K. Mlaker[21], les souverains ainsi nommés doivent être considérés, jusqu'à preuve du contraire, comme les successeurs immédiats l'un de l'autre. Ils étaient donc nommés dans un ordre chronologique strict. RES 4459 prouve cependant que ce principe n'est pas d'application universelle. Suivant cette inscription, un « [ami de X] et Sumhu'alay Yanûf » fait une dédicace et mentionne dans l'invocation « [....]y Yanûf et Yaṯa''amar Watar et [...] ». Comme on ne connaît pas de mukarrib du nom de Damar'alay qui ait précédé sur le trône un Yaṯa''amar Watar, le nom mutilé de l'invocation doit se lire Sumhu'alay Yanûf. Il faut donc se rendre à l'évidence que dans cette inscription Sumhu'alay Yanûf intervient en dernière position à la ligne 1, tandis qu'il se présente en première place dans l'invocation.

Il est assez curieux que dans la liste de K. Mlaker ce soient précisément les mukarrib les plus anciens dont la généalogie est la mieux assurée, tandis que celle des mukarrib plus récents est beaucoup moins bien établie; un certain nombre des mukarrib récents sont même connus uniquement par leur premier nom.

Nous avons donné ailleurs[22] les raisons qui nous déterminent à rejeter la restitution de CIH 367 par F. Hommel. Cette inscription — considérée au point de vue paléographique comme la plus ancienne connue — aurait mentionné un certain Sumhu'alay. Celui-ci a passé pour être le premier mukarrib attesté, du fait qu'on en faisait la tête de liste du premier groupe généalogique des mukarrib. La restitution du nom de Sumhu'alay dans CIH 367 étant conjec-

20 *KTB* II, p. 54.
21 *HL*, p. 80.
22 Cf. *supra*, p. 55 n. 7.

turale, il n'y a plus de raison de regarder cette inscription comme la plus ancienne, ni de tenir Sumhu'alay pour le premier mukarrib connu [23]. Il est dès lors possible que l'un ou l'autre des mukarrib que K. Mlaker place après Yata' 'amar et Karib'il aient régné avant eux et avant Sumhu'alay; les dates du début et de la fin de la période des mukarrib devraient en ce cas être rehaussées.

Nous avons signalé ailleurs [24] plus d'un mukarrib attesté par les inscriptions, qui n'est pas repris dans la liste de K. Mlaker. Ce dernier estime d'autre part avec raison qu'il est encore trop tôt pour tenter de déceler des relations généalogiques horizontales. Cependant on peut considérer comme pratiquement certain qu'en plus d'un cas un mukarrib a succédé à son frère. Chacun de ces cas aurait pour conséquence de réduire d'une unité le nombre de mukarrib portés sur la liste, puisque les souverains qu'on considère comme fils de deux mukarrib homonymes, seraient en fait des frères, fils d'un même père qu'ils mentionnent chacun dans leur généalogie. En tenant compte à la fois des mukarrib connus qui doivent s'ajouter à ceux de la liste de K. Mlaker, et de ceux qu'on devrait retrancher de cette liste en identifiant certains homonymes, le nombre global de souverains renseignés par K. Mlaker resterait sans doute sensiblement le même. Le chiffre de 23 mukarrib nous paraît donc constituer provisoirement une base sûre pour établir la chronologie de la période ancienne sabéenne.

La date approximative de la fin de la période des mukarrib peut être calculée en tenant compte du nombre des mukarrib connus, et de la durée moyenne de leur règne. Nous ne pouvons admettre l'hypothèse de K. Mlaker selon laquelle les listes des mukarrib seraient moins complètes que celles des rois, ce qui nécessiterait l'établissement d'une moyenne de règne provisoire plus élevée pour les mukarrib. Les lacunes que comportent encore les listes des rois des époques plus tardives suffisent à prouver que les périodes les plus récentes ne sont pas nécessairement celles dont la liste des souverains est la plus complète. A notre avis, il faut, jusqu'à preuve du contraire, attribuer aux mukarrib de Saba une durée moyenne de règne sensiblement égale à celle des rois. Rappelons

23 Voir déjà G. RYCKMANS, *Inscriptions du Yemen*, p. 230.

24 Cf. *supra*, p. 55 (Fakhry 70); 57 n. 3; noter encore RES 3657 B.

à titre de comparaison que la moyenne de règne des rois qatabanites suivant la liste de W. F. Albright [25] est de 16 ans. Cette moyenne est vraisemblablement trop basse; en effet, l'auteur ne tient pas compte du fait que les règnes de certains rois furent synchrones, et non successifs [26]. Rien n'indique que cette liste soit plus ou moins complète que celle des mukarrib ou des rois de Saba. La durée moyenne du règne des « rois de Saba et ḏû-Raydân » entre le début de notre ère et l'an 340 après J.-C. est de plus de 17 ans [27]. Pour la période bien connue allant de 115 avant J.-C. au début de notre ère, soit 115 ans, on compte en tout six rois successifs dans la dynastie hamdanide, puis dans la dynastie bakîlite, compte non tenu de Ya'zil Bayyin, dont le règne tout entier a été associé en corégence à celui de son frère. La moyenne de règne de ces rois est d'environ 19 ans. Eu égard au calcul des générations, la moyenne de 13 ans par règne que la chronologie de W. F. Albright [28] attribue aux rois minéens actuellement connus est certainement trop basse.

Suivant la liste de K. Mlaker, 17 mukarrib se seraient succédé au pouvoir depuis 715 jusqu'à Karib'il Watar inclusivement, qui instaura la royauté. Nous comptons d'autre part 15 rois depuis le successeur de Karib'il Watar jusqu'à Naša'karib Yuha'min, dernier roi de la dynastie traditionnelle, qui cessa de régner vers 115 avant J.-C. [29]. La durée moyenne de règne de ces 32 souverains répartis sur 600 ans serait de plus de 18 ans; cette moyenne correspond sensiblement à celle qui se vérifie pour d'autres périodes de l'histoire de l'Arabie du Sud. Les premiers mukarrib connus auraient donc régné vers 800; le règne de Karib'il Watar prendrait fin peu avant 400, et la royauté aurait été instaurée du vivant de ce souverain, aux environs de 420. Ces dates pourraient cependant être légèrement rehaussées : plus d'un des souverains classés actuellement après Yaṯa' 'amar ont pu régner avant Sumhu'alay, considéré jusqu'ici comme le premier mukarrib connu. Signalons ici

25 *Chronology*, p. 11-13.
26 Cf. *supra*, p. 260.
27 Cf. *infra*, p. 312.
28 *Chronology*, p. 15; cf. *supra*, p. 263.
29 Cf. *infra*, p. 289.

que la chronologie de W. F. Albright[30] place le règne de Karib'il Watar aux environs de 450 avant J.-C., mais le début de la période des mukarrib en 750 avant J.-C.[31].

Nous ne donnons pas de liste de mukarrib en appendice. Les éléments font encore défaut pour établir une liste qui différerait substantiellement de celle de K. Mlaker. Celle-ci nous paraît être, sous réserve des remarques faites plus haut, la plus complète et la mieux adaptée à l'état actuel de nos connaissances.

3. LES ROIS DE SABA DE LA DYNASTIE TRADITIONNELLE

Les problèmes que suscite l'établissement de la date à laquelle la royauté fut instaurée à Saba ont été traités dans la section précédente. On trouvera plus loin[1] l'exposé des motifs qui nous déterminent à placer en 115 avant J.-C. la fin d'une première dynastie de rois sabéens. Cette dynastie sera qualifiée de « traditionnelle », parce que les rois qui la représentent sont les successeurs directs des mukarrib, et qu'ils portent tous — à l'exception du dernier roi — des noms et des épithètes déjà utilisés par les mukarrib.

L'agencement chronologique des rois appartenant à cette dynastie a fait l'objet de diverses études, dont les plus récentes sont celles de K. Mlaker[2] et H. StJ. B. Philby[3]. Nous avons élevé dans la section précédente diverses objections contre certains principes qui sont à la base de la chronologie des mukarrib de H. StJ. B.

30 *Chronology*, p. 6 n. 4, et p. 11.

31 Nous ignorons sur quelles bases l'auteur détermine cette dernière date. S'il est d'accord avec le nombre de 23 mukarrib identifiés par K. Mlaker, la moyenne de règne de ces souverains serait de 13 ans environ. Mais alors comment expliquer la moyenne de règne de plus de 19 ans qu'il faudrait attribuer aux 22 « rois de Saba », identifiés par K. Mlaker, si ceux-ci s'échelonnent entre 450 et la fin du premier siècle avant J.-C.? Par contre, si l'auteur prend pour base un nombre de mukarrib sensiblement inférieur, la durée moyenne de règne deviendrait bien supérieure à 13 ans, rendant improbable la durée moyenne de 13 ans seulement qu'il accorde au règne des rois minéens connus.

1 P. 286-289.

2 *HL*, p. 84-88. Voir aussi Hommel dans *Handb.*, p. 86-89.

3 *Background*, p. 64-76; *SA Chronology*, p. 249.

Philby. Ces objections valent également en ce qui concerne sa liste des rois. En particulier, l'ordre de succession qu'il propose pour les premiers rois nous paraît sujet à caution. Suivant sa liste en effet, le 11e mukarrib serait le père du premier roi. Cependant entre les règnes de ces deux personnages se placeraient ceux d'un souverain et de son fils, respectivement les 12e et 13e mukarrib. Le premier roi aurait eu deux fils, dont l'aîné seul — 'Ilšaraḥ — aurait régné. Ce personnage n'est cependant jamais mentionné avec le titre royal, et il ne porte pas d'épithète. On ne connaît pas le fils de 'Ilšaraḥ. La liste de H. StJ. B. Philby lui attribue un frère, Karib'il; ce dernier cependant ne lui aurait pas succédé : le pouvoir aurait passé en effet à un fils du 13e mukarrib. Ces hypothèses nous paraissent arbitraires, parce qu'elles ne permettent pas d'établir quels principes étaient à la base de la succession. Si le 11e mukarrib avait un fils, qui régna effectivement, on ne voit pas pour quelle raison le pouvoir passa durant deux règnes à une branche collatérale, avant de passer à ce fils. On ne s'explique pas davantage pourquoi le pouvoir, loin de passer de 'Ilšaraḥ à son frère Karib'il, serait revenu à un lointain cousin du nom de Yada'' il Bayyin, fils du 13e mukarrib.

Selon K. Mlaker, les huit premiers rois connus, pourtant attestés par de nombreuses inscriptions, forment trois groupes généalogiques distincts, qu'on ne peut rattacher avec certitude l'un à l'autre. Parmi ces huit rois (dont le premier n'est autre que Karib'il Watar, le fondateur de la royauté) on ne compte pas moins de trois personnages du nom de Karib'il Watar et deux du nom de Yaṯa'' amar Bayyin. L'agencement de ces groupes de rois est établi par K. Mlaker d'après les deux inscriptions CIH 37 et RES 4624, qui donnent les noms de rois de Saba, en même temps que ceux de leurs contemporains, *qyl* (chefs de tribu) ou rois de Sum'ay. L'auteur de CIH 37 s'appelle, ligne 1 : « Yuhâ'in Ḏubyân, fils de Yasma'' il, fils de Sumhukarib, roi de Sum'ay ». Il mentionne, ligne 3 de la même inscription, son aïeul : « Sumhu'afiq fils de Sumhuyafa', roi de Sum'ay ». Suivant cette même inscription, Yuhâ'in est contemporain d'un roi Karib'il Watar de Saba qui lui concède des terres. On doit conclure de ce texte que le contemporain de Karib'il Watar fut précédé sur le trône par quatre générations, au moins, de rois de Sum'ay.

RES 4624 mentionne un *qyl* de Sum'ay, du nom de « Sumhu'afiq fils de Yuhâ'in », qui est également contemporain d'un Karib'il Watar roi de Saba. Du fait que l'auteur de cette inscription ne porte que le titre de *qyl,* tandis que dans CIH 37 les chefs de Sum'ay portent le titre royal, K. Mlaker [4] conclut que RES 4624 appartient à une époque où les chefs de Sum'ay n'avaient pas encore assumé le titre royal, et est donc antérieure à CIH 37. Dans cette dernière inscription, le nombre de rois de Sum'ay qui ont précédé Yuhâ'in sur le trône, permettrait d'évaluer à 5 ou 6 générations au moins l'espace de temps séparant RES 4624 et CIH 37. L'intervalle séparant les deux Karib'il Watar mentionnés dans ces inscriptions serait du fait même établi. Cette hypothèse sert de point de départ à K. Mlaker pour l'établissement de sa liste des rois de Saba.

Nous ne voyons cependant pas sur quels éléments l'auteur se fonde pour affirmer que des *qyl* ont précédé les rois de Sum'ay. A notre connaissance, le titre de *qyl* ne se présente, dans les textes boustrophédons, qu'à une seule reprise [5]. Par contre il est attesté dans quantité d'inscriptions sénestrogyres [6], parmi lesquelles des inscriptions en relief, en tout cas postérieures à notre ère ; on retrouve même ce terme dans une inscription du 6e siècle après J.-C. [7]. D'autre part, les petits royaumes locaux tels que ceux de 'Arba', Kaminâhu, Haram etc., ont successivement disparu, peu après les conquêtes de Karib'il Watar [8]. Il serait donc étonnant que la royauté ait été instaurée à cette époque dans la tribu de Sum'ay. De plus, on connaît à partir du 2e siècle avant J.-C. des *qyl* de Sum'ay [9] qui jouèrent un rôle politique important. Il ne peut faire de doute qu'il s'agisse de la même tribu de Sum'ay : CIH 37 est adressée à Ta'lab, et les *qyl* de Sum'ay attestés au 2e siècle étaient également adorateurs de ce dieu [10], étranger au panthéon de la dynastie tra-

4 Dans RHODOKANAKIS, *Zur Int.* I, p. 25-26; *HL,* p. 86-87.

5 RES 4638,1.

6 Cf. CIH 181; 187; 206; 243; 251; 315; 317; 642; RES 3968; 3990; 3993; 4004; 4022; 4176; 4187; 4190; 4676; 4712.

7 CIH 541,14; 99.

8 Cf. *supra,* p. 11.

9 Cf. *infra,* p. 293-297.

10 Cf. PHILBY, *Background,* p. 75.

ditionnelle de Saba. A l'inverse de l'hypothèse de K. Mlaker, ce sont donc les *qyl* qui ont succédé aux rois de Sum'ay, et RES 4624 est plus récente que CIH 37. Par conséquent, le nombre des rois qui ont précédé Yuhâ'in sur le trône, d'après CIH 37, ne peut servir à déterminer l'intervalle qui sépare les deux Karib'il Watar.

Il faut dès lors soumettre à un nouvel examen le classement des huit premiers rois de Saba, qui était établi par K. Mlaker sur cette base. Ces huit rois nous paraissent se réduire, par identification de certains homonymes, à une lignée continue de 6 rois successifs.

Après Karib'il Watar I (*23*) [11], K. Mlaker place, sans le rattacher à ce premier roi, un groupe constitué par Yaṯa'amar Bayyin (*24*) et son fils Sumhu'alay (*25*). Nous identifions ce Yaṯa'amar Bayyin au roi du même nom (*29*), père de Karib'il Watar III (*30*), et fils de Yakrubmalik Watar (*28*). Ce dernier est fils de Yada'il Bayyin (*27*) lui-même fils de Karib'il Watar II (*26*) qu'aucune raison n'empêche d'identifier à Karib'il Watar I (*23*). Nous pensons que Yuhâ'in de Sum'ay, mentionné dans CIH 37, fut le dernier roi de Sum'ay; la perte de son titre fut peut-être compensée par l'attribution de terres par Karib'il Watar, dont il est question dans la même inscription. Karib'il Watar aurait survécu à Yuhâ'in, et serait encore contemporain de Sumhu'afiq de RES 4624, fils du même Yuhâ'in. Sumhu'afiq porte le simple titre de *qyl*. Il est encore impossible de déterminer quel Karib'il Watar fut le contemporain de ces deux personnages. Du fait que CIH 37 et RES 4624 sont sénestrogyres, on peut présumer qu'il ne s'agit pas du premier roi Karib'il Watar, mais bien de son proche successeur qui porta ce nom.

Nous donnons ci-dessous la liste de K. Mlaker [12], suivie de celle que nous proposons [13].

[11] Les chiffres entre parenthèses renvoient à la liste de K. Mlaker; la numérotation des souverains de cette liste est continue depuis le premier mukarrib.

[12] *HL*, p. 84-88.

[13] Dans cette liste et celles qui seront données dans les sections suivantes, les rois qui se suivent immédiatement sont père et fils. Le pointillé indique une solution de continuité d'une ampleur indéterminée entre deux souverains. Le pointillé espacé sépare deux rois qui se sont suivis sur le trône mais dont la relation de parenté n'est pas connue. Les frères sont mentionnés sur la même ligne. Les personnages qui n'ont pas régné sont mis entre parenthèses. Le

(*23*)	Karib'il Watar (I)	= Sumhu'afiq, *qyl*, RES 4624.
.....		
(*24*)	Yaṯa' 'amar Bayyin	.....
(*25*)	Sumhu'alay Ḏariḥ	Sumhuyafa'
.....		
(*26*)	Karib'il Watar (II)	Sumhu'afiq, roi, CIH 37.
(*27*)	Yada' 'il Bayyin	.....
(*28*)	Yakrubmalik Watar	Sumhukarib
(*29*)	Yaṯa' 'amar Bayyin	Yasma' 'il
(*30*)	Karib'il Watar (III)	= Yuhâ'in Ḏubyân, roi, CIH 37.
.....		

1. (*23, 26*) Karib'il Watar (I et II)
2. (*27*) Yada' 'il Bayyin
3. (*28*) Yakrubmalik Watar
4. (*24, 29*) Yaṯa' 'amar Bayyin
5. (*25*)/6. (*30*) Sumhu'alay Ḏariḥ — Karib'il Watar (III)
   ('Ilšaraḥ) = Yuhâ'in Ḏubyân, roi, CIH 37; RES 4624.
   = Sumhu'afiq, *qyl*, RES 4624.

.....

Cette disposition a l'avantage de réduire à deux les trois Karib'il Watar de K. Mlaker, et de supprimer un Yaṯa' 'amar Bayyin. Elle forme une suite généalogique continue, là où la liste de K. Mlaker présente deux solutions de continuité, d'autant plus étonnantes que les rois en question sont connus par de nombreuses inscriptions. Enfin elle raccourcit de deux générations au moins la période — sans cela fort longue — durant laquelle l'écriture boustrophédone fut employée concurremment à l'écriture sénestrogyre.

Suivant notre hypothèse, deux fils de Yaṯa' 'amar Bayyin auraient régné tour à tour. La durée moyenne de moins de 20 ans de règne qu'il faut attribuer aux rois connus, suggère en tout état de cause que la succession a dû s'effectuer à plus d'une reprise en ligne collatérale. D'ailleurs CIH 374 apporte un argument important

signe = relie deux souverains contemporains de dynasties différentes. Une accolade unit les rois qui ont régné en corégence.

en faveur de l'identification de Yaṯa'ʾamar Bayyin, père de Sumhu'alay Dariḥ, au roi du même nom, père de Karib'il Watar. Cette inscription a pour auteur ʾIlšaraḥ, fils de Sumhu'alay Dariḥ. Selon toute vraisemblance, ce personnage n'a pas régné; son nom est étranger aux noms royaux de l'époque, et il est mentionné sans épithète. On trouve dans ce document l'invocation suivante : « par Sumhu'alay Dariḥ, roi de Saba, et par son frère Karib'il ». Il n'y a pas de raison de supposer avec le *CIII* que Karib'il était le frère de ʾIlšaraḥ plutôt que celui de Sumhu'alay. Ce texte paraît donc indiquer que du vivant de Sumhu'alay son frère Karib'il était déjà désigné pour lui succéder, à la place de son fils ʾIlšaraḥ, écarté de la succession au trône pour une raison qui nous échappe.

Les rois suivants ont régné après Karib'il :

.....
7. Sumhu'alay Yanûf
8. (*33*) Yada'ʾil Watar
9. (*34*) Damar'alay Bayyin
.....

Le premier de ces rois, inconnu de K. Mlaker, est attesté par Fakhry 86 et 91 + 92. Fakhry 86 est boustrophédone, ce qui nous incite à placer en premier lieu le groupe 7-9, contrairement à l'ordre adopté par la liste de K. Mlaker. Il est possible que Sumhu'alay Yanûf, père de Yada'ʾil Watar, s'identifie à Sumhu'alay Yanûf père de Damar'alay Bayyin, mentionné ci-dessous.

Les rois qui suivent se présentent exclusivement dans des inscriptions sénestrogyres :

.....
10. (*35*) Yada'ʾil Dariḥ
11. (*36*) Yaṯa'ʾamar Watar
.....
12. (*31*) Sumhu'alay Yanûf
13. (*32*) Damar'alay Bayyin — (ʾIlšaraḥ)
.....

Nous adoptons, pour ces deux groupes, un ordre inverse à celui de la liste de K. Mlaker, du fait que l'inscription RES 4085, qui mentionne Sumhu'alay Yanûf et Damar'alay Bayyin se rapproche,

au point de vue paléographique [14] des inscriptions de Naša'karib Yuha'min.

On sait enfin que le dernier roi de Saba de la dynastie traditionnelle, Naša'karib Yuha'min, était fils de Damar'alay Dariḥ. L'inscription inédite RES 3389 qui porte le nom « .... 'alay Dariḥ, fils de Yada''il », et qui n'est pas utilisée dans la liste de K. Mlaker, pourrait fournir le nom du père de Damar'alay.

Notre liste se termine donc par les noms :

.....
14. Yada''il
15. (*39*) Damar'alay Dariḥ
16. (*40*) Naša'karib Yuha'min
..... 115 avant J.-C. .....

Naša'karib Yuha'min est le dernier roi de la dynastie traditionnelle [15]. On verra plus loin [16] les raisons qui nous incitent à reporter plus tard les rois Wahab'il et 'Anmar Yuha'min (*37* et *38*) que K. Mlaker et H. StJ. B. Philby [17], après F. Hommel [18], placent parmi les rois antérieurs à Naša'karib.

D'après cette liste, dont il convient de souligner le caractère provisoire, il est permis de considérer que nous connaissons la plupart des rois de Saba. Elle contient en effet 10 générations certaines, entre 425 — date à laquelle nous plaçons le début du règne de Karib'il Watar — et 115 avant J.-C., soit 19 ans par règne et 30 par génération. Ce chiffre paraît raisonnable. Il pourrait être légèrement rehaussé si on identifiait Sumhu'alay Yanûf, père de Yada''il Watar (nos 7 et 8) à Sumhu'alay Yanûf père de Damar'alay Bayyin (nos 12 et 13). Mais il ne laisse pas de place à un grand nombre de générations supplémentaires. Il semble donc que plus d'une des solutions de continuité entre différents rois de notre liste, loin de correspondre à une lacune d'une ou plusieurs généra-

14 Voir la photographie dans GRIMME, *Uncd. Inschr.*, pl. II, et le fac-similé dans MORDTMANN-MITTWOCH, *Him. Inschr.*, pl. I, fig. 2. Au sujet de 'Ilšaraḥ, qui à notre avis n'a pas régné, cf. *infra*, p. 314 n. 40.

15 Cf. *infra*, p. 289.

16 P. 288 sq.

17 *Background*, p. 75-76; 142.

18 Dans *Handb.*, p. 90-91.

tions, tiendrait au passage de la succession, en ligne collatérale, d'un roi à un autre souverain appartenant à la même génération.

4. L'INSTAURATION DE L'ÈRE SABÉENNE [1]

Une des bases de la chronologie sud-arabe est constituée par la date du début de l'ère sabéenne. Cette date peut être fixée avec une grande approximation. CIH 621 fut écrite en l'an 640 de l'ère sabéenne, et relate la mort d'un roi sabéen à la suite d'une expédition éthiopienne. Ce roi peut être dû-Nuwâs, dont les sources chrétiennes placent la mort en 525 après J.-C. [2], à moins qu'il ne s'agisse de son prédécesseur, mort en 522 [3]. L'ère sabéenne a donc débuté en 115, ou peut-être en 118 avant J.-C. [4].

Malheureusement les plus anciennes inscriptions qui sont datées à partir du début de cette ère, RES 3958 et 4197 bis, remontent respectivement à 29 et 57 après J.-C., et ne mentionnent pas le souverain sabéen régnant à l'époque. Les inscriptions datées de l'ère sabéenne ne sont donc d'aucun secours pour établir sous quel roi ou quelle dynastie cette ère fut fondée.

Un autre jalon important de la chronologie sabéenne d'époque relativement récente, est celui de l'adoption du titre de roi de Saba et dû-Raydân, lequel remplaça à un moment donné le simple titre de « roi de Saba ». Ce changement a dû s'effectuer sous le règne de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et de son frère Ya'zil, qui portent le nouveau titre alors qu'ils sont fils d'un « roi de Saba ». L'inscription CIH

1 Voir également la section suivante, dans laquelle sont étudiés en détail certains faits à peine signalés ici. Voir également le tableau généalogique, *infra*, p. 336 sq. Voici la bibliographie essentielle pour cette période: GLASER, *Abessinier*, p. 28-138 (*passim*); WINCKLER, *'Alhân Nahfân*; HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 138-158; CONTI ROSSINI, *Expéditions*; RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 68-75; MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb*; HOMMEL, dans *Handb.*, p. 89-93; MORDTMANN et MITTWOCH, *Sab. Inschr.*, p. 218-220; TKAČ, *Saba*, col. 1369-1378; MLAKER, *Gesch. Zusammenhang*; MLAKER, *HL*, p. 88-96; PHILBY, *Background*, p. 87-99; ALBRIGHT, *Chronology*, p. 10-14; Jacques RYCKMANS, *Yarim 'Aymân*.

2 Cf. GLASER, *Abessinier*, p. 32; 132; 181.

3 Cf. MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurab*, p. 57-62.

4 Nous nous en tenons, pour la commodité, à la date traditionnelle de 115 avant J.-C.

314 + 954, qui relate la victoire de ces deux rois sur Šâmir de ḏû-Raydân, pouvait avec raison être considérée comme terminant une longue période de conflits entre des rois de Saba, et les tribus de ḏû-Raydân et Ḥimyar, conflits auxquels font allusion de nombreuses inscriptions [5]. Nous ne pouvons songer dans ce bref exposé à faire l'historique de toutes les dates qui ont été proposées soit pour 'Ilšaraḥ, soit pour la période de ces conflits, qui étaient mis en relation avec l'ascendant subit qu'avaient acquis les Hamdanides en Arabie du Sud [6]. Signalons simplement que l'époque de ces conflits est située par E. Glaser entre le début du second et le milieu du premier siècle avant J.-C. [7]. E. Glaser renonce d'ailleurs à identifier la phase du conflit qui aurait pu coïncider avec le début de l'ère sabéenne. M. Hartmann [8], au contraire, plaçait le changement du titre entre le milieu du premier siècle avant J.-C. et le courant du premier siècle après J.-C.

En 1932, J. H. Mordtmann et E. Mittwoch [9] proposaient d'identifier le roi Šâmir de ḏû-Raydân — contemporain de 'Ilšaraḥ et Ya'zil d'après CIH 314 + 954 — avec Šâmir Yuhar'iš, roi de Saba et ḏû-Raydân, attesté à partir de l'an 270 après J.-C. par des inscriptions datées. Cette hypothèse revenait à reporter l'instauration du titre de roi de Saba et ḏû-Raydân au 3e siècle après J.-C., puisque l'on sait que 'Ilšaraḥ et Ya'zil, fils d'un simple roi de Saba, avaient été les premiers à porter le nouveau titre. Cependant plusieurs inscriptions attestent que Šâmir Yuhar'iš fut le premier roi à adjoindre au titre de roi de Saba et ḏû-Raydân les noms de Yamanat et Ḥaḍramawt, qui devaient désormais figurer dans la titulature royale [10]. La confusion des deux Šâmir en un seul personnage a entre autres inconvénients [11] celui de bouleverser toute la chronologie en ne laissant pas d'intervalle suffisant où placer les rois de Saba et ḏû-Raydân connus, que l'on intercalait jusqu'alors entre l'époque de 'Ilšaraḥ et le troisième siècle.

5 Cf. Hommel, dans *Handb.*, p. 89-93.
6 Voir à ce sujet l'historique de J. Tkač, *Saba*, col. 1369-1371.
7 *Abessinier*, p. 127.
8 *Ar. Fr.*, p. 153-154.
9 *Sab. Inschr.*, p. 220.
10 CIH 430; 431 + 438; 948.
11 Signalés par K. Mlaker, *HL*, p. 93-95.

F. Hommel[12] faisait au contraire coïncider l'adoption du nouveau titre de roi de Saba et ḏû-Raydân avec la victoire de 'Ilšaraḥ et Ya'zil sur Šâmir; cet événement aurait par ailleurs constitué le point de départ de l'ère sabéenne. Cette hypothèse était rendue plausible du fait que, d'après la traduction donnée par le *CIH* à la ligne 13 de CIH 314 + 954, l'année de la victoire sur Šâmir aurait été distinguée d'une façon spéciale.

N. Rhodokanakis et d'autres[13] ont montré que cette traduction était erronée, et qu'on ne pouvait trouver dans cette inscription une allusion même implicite, à la fondation de la nouvelle ère. Cependant il restait possible de supposer que la victoire de 'Ilšaraḥ et Ya'zil sur Šâmir de ḏû-Raydân avait coïncidé avec le début de l'ère sabéenne[14]. Cette hypothèse ne peut plus être retenue. Il ressort en effet clairement de la titulature du successeur de 'Išaraḥ et Ya'zil que ces deux rois ont cessé ensemble de régner[15], et que par conséquent les inscriptions dans lesquelles 'Ilšaraḥ est mentionné seul sont antérieures à l'époque de sa corégence avec Ya'zil. Du fait que 'Ilšaraḥ est mentionné seul avec le titre de roi de Saba et ḏû-Raydân dans plusieurs inscriptions, il est évident qu'il a porté ce titre avant son règne associé avec Ya'zil; ceci nous reporte avant la victoire des deux frères sur Šâmir. On ne peut donc lier le début de l'ère sabéenne à la fois à l'introduction du nouveau titre royal et à la victoire mentionnée par CIH 314 + 954.

Cependant, suivant une autre théorie, le roi 'Ilšaraḥ Yaḥḍub devrait être identifié avec le roi Ilasaros qui, selon Strabon, régnait à l'époque de l'expédition de Ælius Gallus en Arabie du Sud, en 24 avant J.-C.[16]. La récente chronologie établie par K. Mlaker[17] et basée sur une répartition régulière, à partir de quelques points de repère, de tous les mukarrib et rois de Saba connus jusqu'à

[12] *Ethnologie*, p. 656; et dans *Handb.*, p. 87, et 96 n. 3.

[13] *KTB* II, p. 106 (addition à la p. 78); de même, Mlaker, *Altsüd. Epigr.*, p. 223; Beeston, *SI*, p. 36.

[14] Cf. G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 239 n. 1. A. F. L. Beeston et H.StJ. B. Philby sont également partisans de cette chronologie.

[15] Cf. *infra*, p. 296.

[16] Hypothèse émise par W. F. Prideaux; cf. J. Tkač, *Saba*, col. 1369, qui la défend également.

[17] *HL*, p. 72-127.

'Ilšaraḥ, aboutit à placer ce roi dans les dernières décades avant le début de l'ère chrétienne, et donne par conséquent un fondement solide à l'identification de ce personnage avec le contemporain d'Ælius Gallus. Nous partageons entièrement l'opinion de K. Mlaker sur la date à assigner à 'Ilšaraḥ. Cette date est par ailleurs confirmée par la chronologie que W. F. Albright [18] a établie sur les premiers résultats de ses fouilles en territoire qatabanite.

En dehors d'autres arguments en faveur de la date de 24 avant J.-C. assignée à 'Ilšaraḥ [19], il faut signaler qu'elle présente l'avantage incontestable de réduire l'époque dévolue aux rois de Saba et dû-Raydân, entre 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et les premiers rois connus par des inscriptions datées de la fin du 3e siècle après J.-C. Les rois de Saba et dû-Raydân nous sont connus en différentes lignées de plusieurs générations. Ils sont presque tous attestés par des inscriptions trouvées à Mârib. La date assignée par K. Mlaker à 'Ilšaraḥ fait pressentir qu'il manque quelques rois seulement à nos listes, pour permettre de relier l'une à l'autre les différentes lignées [20]. Au contraire, en plaçant 'Ilšaraḥ en 115 avant J.-C., il fallait supposer qu'à côté de lignées presque complètes, attestées souvent par de multiples inscriptions, nos listes contenaient encore les hiatus béants de lignées entières dont aucun nom n'aurait été préservé. Pour combler ces hiatus, F. Hommel et H. StJ. B. Philby [21] font appel à de nombreux personnages dont les inscriptions relèvent le rôle important qu'ils ont joué dans l'État, mais qu'aucun texte ne permet de tenir pour des souverains.

Nous croyons trouver dans les inscriptions deux arguments nouveaux en faveur de la chronologie de K. Mlaker.

L'inscription CIH 429, d'une très belle facture, et gravée sur marbre blanc, constitue une dédicace mutilée du roi 'Ilšaraḥ Yaḥḍub à 'Aṯtar, en reconnaissance de la victoire remportée sur un ennemi cruel, dont le nom n'est pas donné, et qui se trouvait « en opposition avec les dieux et les hommes », et pour la protection obtenue pour ses résidences de Salḥîn, Ġundân et Ṣirwâḥ. On a

18 *Chronology*, p. 13.

19 Cf. Mlaker, *IIL*, p. 92-93.

20 Cf. *infra*, p. 312.

21 Respectivement, dans *Handb.*, p. 94-95, et *Background*, p. 106-107; 142.

cru [22] que l'ennemi de 'Ilšaraḥ était son contemporain Ša'r 'Awtar, de la dynastie ḥâšidite qui adorait Ta'lab. Cette hypothèse était fondée sur une prétendue rivalité des deux dynasties, dont l'une aurait pratiqué exclusivement le culte des divinités traditionnelles, tandis que l'autre aurait adoré le seul Ta'lab Riyyam. Nous montrons ailleurs qu'aucun élément positif ne permet de conclure à l'hostilité réciproque des membres des deux dynasties; que la dynastie ḥâšidite vénérait, elle aussi, les divinités traditionnelles, et qu'enfin les deux dynasties paraissent avoir eu toutes deux pour siège le palais Salḥîn à Mârib [23].

Il ne nous paraît donc pas qu'on puisse soutenir l'hypothèse selon laquelle l'ennemi mentionné dans CIH 429 était Ša'r 'Awtar. Eu égard à la rareté des dédicaces faites par les rois, et par conséquent à l'importance exceptionnelle de l'événement qui les occasionnait — importance que souligne d'autre part, dans le cas de CIH 429, le soin particulier avec lequel a été exécutée cette inscription — nous serions tenté de voir dans CIH 429 une allusion, qui n'a pas été relevée jusqu'ici, à l'invasion d'Ælius Gallus en Arabie. A Ælius Gallus, qui certainement ne ménageait pas les temples des dieux barbares d'Arabie du Sud, s'applique parfaitement la description de l'ennemi de 'Ilšaraḥ. Le palais de Salḥîn, objectif de choix pour les soldats romains avides de butin, avait effectivement couru un grand danger : on sait par Strabon qu'Ælius Gallus commença le siège de Mârib, mais dut se retirer après six jours par suite du manque d'eau [24].

Un second élément qui pourrait servir à étayer la chronologie de K. Mlaker, est l'identification de l'événement qui fut à l'origine de l'instauration de l'ère sabéenne.

Il est curieux que K. Mlaker n'ait pas cherché, après avoir établi sa chronologie, à préciser sous quel roi tombait l'année 115 avant J.-C.

La liste des prédécesseurs de 'Ilšaraḥ, déjà élaborée par F.

22 Cf. notamment GLASER, *Abessinier*, p. 109.

23 *Infra*, p. 298-303.

24 STRABON, *Geogr.*, 16,4,24, qui appelle la ville Marsiaba; voir pour l'identification avec Mârib : ALBRIGHT, *Chronology*, p. 13 n. 26. Les *Res Gestae* d'Auguste, *Monumentum Ancyranum*, 5, 22, portent Mariba. Malgré ce témoignage, J. TKAČ, *Saba*, col. 1354, rejette l'identification avec Mârib.

Hommel [25], est reprise telle quelle par K. Mlaker [26]. D'après la date que celui-ci assigne à 'Ilšaraḥ, et la durée moyenne de règne qu'il donne à chaque roi, la date de 115 avant J.-C. doit tomber à peu près entre les règnes de Naša'karib Yuha'min et de Naṣr Yuha'min. Si la place assignée à Naša'karib immédiatement avant Naṣr, n'est pas certaine, celle de Naṣr lui-même peut être fixée presque avec certitude au début d'un dernier groupe de « rois de Saba ». Ce personnage est attesté notamment dans CIH 287, qui le présente comme un chef hamdanide puissant, ayant sous ses ordres des chefs militaires de nombreuses tribus. Parmi ces chefs se trouve mentionné, lignes 9-10, 'Awslat, fils de 'A'yân. Il y a toutes les raisons d'identifier ce personnage avec 'Awslat Rafšân fils de 'A'yân, qui était contemporain du roi Wahab'il Yaḥûz [27]. Le fils de Wahab'il Yaḥûz, Karib'il Watar Yuhan'im, fut lui-même contemporain de Yarîm 'Aymân, fils de 'Awslat Rafšân, qu'il associa à son trône. Yarîm 'Aymân fut le chef de la dynastie ḥâšidite-hamdanide, dont il sera plus longuement question dans la section suivante. Naṣr Yuha'min fut donc à peu près contemporain de Wahab'il Yaḥûz. Le père de ce dernier est inconnu. Le rôle prépondérant que Naṣr Yuha'min paraît avoir joué d'après CIH 287, incite F. Hommel à le placer avec hésitation dans la liste des rois. Le successeur de Wahab'il étant connu, il insère Naṣr Yuha'min juste avant Wahab'il Yaḥûz.

Du roi Naša'karib Yuha'min, fils de Damar'alay Dariḥ — et que F. Hommel place dans sa liste juste avant Naṣr Yuha'min — on possède un certain nombre d'inscriptions qui attestent qu'il a fait ou renouvelé à quatre divinités différentes d'importantes dédicaces de statues d'or, pour sa protection et celle de sa résidence Salḥîn et de ses habitants [28]. La rareté des dédicaces royales en général incite à croire qu'un danger exceptionnel devait menacer le roi et la dynastie, pour déterminer Naša'karib à offrir à quatre dieux différents des dédicaces pour sa protection, et pour celle de la famille royale, habitant le palais de Salḥîn.

25 Dans *Handb.*, p. 90.
26 *HL*, p. 89.
27 Cf. HOMMEL, dans *Handb.*, p. 90 n. 3.
28 Cf. *supra*, p. 121.

CIH 287, on l'a vu, suggère l'existence d'une coalition militaire qui aurait Naṣr Yuha'min pour chef; CIH 289, trouvée au même endroit et vraisemblablement de la même époque, adressée à 'Aṯtar, fait allusion à des opérations militaires, et à un retour, vraisemblablement des armées, vers Mârib et Salḥîn.

Tous les rois qui précèdent Naša'karib Yuha'min, à commencer par son père Ḏamar'alay Ḏariḥ, portent des noms et épithètes traditionnels déjà portés par les mukarrib de Saba. Un groupe de deux rois fait cependant exception : le roi Wahab'il, ainsi que 'Anmar Yuha'min, son fils, dont F. Hommel[29] fait le prédécesseur de Ḏamar'alay Ḏariḥ, d'après la seule inscription RES 4132,4, qui porte les mots : « [Yuhan]'im et Ḏamar'alay Ḏariḥ ». Nous avons indiqué plus haut[30] que cette identification est erronée, l'épithète de 'Anmar étant Yuha'min et non Yuhan'im. Il n'y a donc pas de raison de supposer que 'Anmar et son père Wahab'il figuraient dans la lignée des rois anciens portant des noms traditionnels. 'Anmar Yuha'min, Naṣr Yuha'min, Wahab'il Yaḥûz, et même Karib'il Watar qui porte la seconde épithète Yuhan'im, sont les seuls « rois de Saba », en dehors des membres de la dynastie ḥâšidite, et à l'exception de Naša'karib Yuha'min — dont il sera question plus loin — qui aient un nom ou du moins une épithète hamdanide, en tout cas étrangers aux noms et épithètes portés par les mukarrib de Saba. Ces personnages sont les seuls rois de Saba — en dehors des rois de la dynastie ḥâšidite — mentionnés dans des inscriptions à Ta'lab Riyyam. Ils paraissent d'ailleurs n'être cités que dans des inscriptions adressées à Ta'lab Riyyam ou mentionnant ce patron des Hamdanides[31]. Pour aucun de ces rois n'est utilisée, dans les invocations relatant des constructions, la formule d'invocation courante pour les anciens rois, et introduite par la seule préposition *b* « par »; au contraire, c'est pour deux rois de ce groupe exclusivement qu'on trouve la formule hamdanide introduite par les mots *bmqm* ou *bmqymt*. Enfin chacun des rois de ce groupe est attesté dans des invocations terminant une dédicace à Ta'lab, et introduites par une formule d'origine hamdanide,

29 Dans *Handb.*, p. 90 et n. 2.

30 P. 117.

31 Cf. *supra*, p. 140; 142-143.

alors que l'usage d'invoquer les rois dans des inscriptions relatant une dédicace n'est attesté pour aucun autre « roi de Saba » [32].

On constate donc à partir de l'époque de Naṣr Yuha'min, qui se situe aux environs de 115 avant J.-C., un changement radical. Celui-ci se manifeste non seulement dans les noms des rois, mais également dans les formules nouvelles, d'origine hamdanide, et dans la suprématie subite aussi bien que totale accordée au culte de Ta'lab Riyyam.

Nous croyons pouvoir lier cette constatation à la menace grave qui pesait sur la dynastie à l'époque de Naša'karib Yuha'min, et conclure que Naša'karib Yuha'min fut le dernier roi de la dynastie traditionnelle; que celle-ci fut renversée par une coalition militaire hamdanide, dirigée vraisemblablement par Naṣr Yuha'min, et qu'elle fut remplacée par une dynastie hamdanide. Enfin, l'instauration de l'ère sabéenne, en 115 ou 118 avant J.-C., aurait coïncidé soit avec la chute de l'ancienne dynastie, soit avec l'accession au trône de la nouvelle. Il n'est pas possible de déterminer si Naṣr Yuha'min a régné effectivement, ou si c'est Wahab'il Yaḥûz que l'on doit considérer comme le premier souverain de la dynastie hamdanide. La généalogie des rois connus entre Naṣr Yuha'min et 'Ilšaraḥ Yaḥḍub a déjà été établie avec certitude dans des publications antérieures à la nôtre. Le nombre des rois s'adapte parfaitement à l'espace de 90 ans environ qui séparerait le début de l'ère sabéenne de l'expédition d'Ælius Gallus. Aussi nous estimons que la coïncidence que nous avons établie entre le début de l'ère sabéenne et celui de la première dynastie hamdanide confirme l'identification de 'Ilšaraḥ au roi Ilasaros de Strabon [33].

Il reste différentes questions à examiner, et en premier lieu, la place à attribuer à 'Anmar dans la succession des rois hamdanides. Ce roi est fils d'un Wahab'il, dont on ne connaît pas l'épithète, roi également. Comme il est difficile d'intercaler entre Naṣr Yuha'min et 'Ilšaraḥ deux nouveaux rois, la solution qui se présente d'elle-même est d'identifier Wahab'il à Wahab'il Yaḥûz, père de Karib'il Watar Yuhan'im [34]. 'Anmar serait donc le frère de

32 Cf. *supra*, p. 142.

33 W. F. Albright envisage cependant d'abandonner cette identification; cf. *infra*, p. 314 n. 40.

34 Identification déjà proposée par M. Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 138-139.

Karib'il. Puisque chacun d'eux a régné seul, la question se pose de savoir lequel des deux frères a suivi l'autre sur le trône. Il est certain que la dynastie hamdanide de Naṣr Yuha'min ne s'est pas prolongée au-delà des fils de Wahab'il Yaḥûz [35]. On verra dans la section suivante que Karib'il Watar Yuhan'im associa au trône Yarîm 'Aymân, chef de la branche ḥâšidite des Hamdanides, qui fut le premier roi d'une nouvelle dynastie. On peut se demander si la corégence de Karib'il Watar avec Yarîm 'Aymân ne s'expliquerait pas par un simple souci dynastique de Karib'il, qui, dépourvu d'héritier, aurait voulu transmettre sans heurts le pouvoir à une autre branche des Hamdanides. Dans cette hypothèse, le règne de 'Anmar se placerait évidemment avant celui de Karib'il. On pourrait trouver confirmation de ce fait dans CIH 328, d'où il ressort que Yarîm 'Aymân a régné seul à un moment donné et qu'il a donc survécu à Karib'il, au pouvoir duquel il avait été associé. Il existe, croyons-nous, un autre indice en faveur de cette hypothèse. Tandis que tous les autres rois hamdanides, y compris 'Anmar, ne sont nommés que dans des inscriptions adressées exclusivement à Ta'lab, CIH 517 mentionne Karib'il Watar, mais contient la mention de ḏû-Samâwî, dans un contexte mutilé où Ta'lab pourrait être cité également. CIH 1, où le même roi est invoqué, ne contient pas de nom de divinité. La mention de ḏû-Samâwî dans CIH 517 paraît marquer la fin de l'exclusivité absolue réservée au culte de Ta'lab chez les rois antérieurs. Si les deux seules inscriptions [36] qui mentionnent le roi Yarîm 'Aymân, contemporain ḥâšidite de Karib'il Watar, ne fournissent pas d'éléments suffisants pour vérifier le développement du synerétisme qui se dessine dans CIH 517, celui-ci apparaît dans les inscriptions du fils de Yarîm 'Aymân, 'Alhân Nahfân, qui non seulement est mentionné dans plusieurs inscriptions adressées à des divinités traditionnelles, mais adresse lui-même des inscriptions à 'Aṯtar et 'Almaqah [37].

La dynastie hamdanide de Naṣr Yuha'min s'est éteinte avec un des fils de Wahab'il Yaḥûz, vraisemblablement Karib'il. Aucun

35 Cf. *infra*, p. 297.

36 CIH 328; RES 4190.

37 CIH 401; Fakhry 11; (peut-être également CIH 155, mais cette inscription ne paraît pas émaner de lui-même).

élément ne permet de supposer que Fari' Yanhub, qui fut probablement son successeur, ait été son descendant. 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, fils de Fari', appartenait certainement au clan martadite de la tribu de Bakîl [38]. 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et son frère Ya'zil Bayyin portent d'ailleurs respectivement un nom attesté pour des fils de sabéens anciens, et une épithète ancienne. Du fait d'ailleurs que sur une douzaine d'inscriptions mentionnant 'Ilšaraḥ avec ou sans son frère Ya'zil, et dont on connaît la divinité à laquelle elles étaient adressées, deux seulement sont adressées à Ta'lab [39], il résulte clairement que ces rois et leur lignée ne se rattachent pas à la dynastie hamdanide de Naṣr Yuha'min. Peut-être faut-il voir en eux, mais ce n'est là qu'une pure hypothèse, des descendants de l'ancienne dynastie sabéenne supplantée par la dynastie hamdanide.

Un dernier point à élucider est celui du nom de Naša'karib Yuha'min : nom et épithète sont hamdanides, alors que Naša'karib, fils de Damar'alay Dariḥ doit être considéré comme appartenant à l'ancienne dynastie sabéenne. Ce nom s'explique, croyons-nous, comme une concession — qui s'avéra insuffisante et inutile — faite par la dynastie traditionnelle à l'influence déjà menaçante des Hamdanides. On observe d'ailleurs un cas analogue pour Naša'karib Ya'min Yuharḥib dont le nom et le second surnom sont nettement hamdanides, alors qu'il appartient à la dynastie bakîlite, et que les noms de ses prédécesseurs en ligne directe, 'Ilšaraḥ et Ya'zil, paraissent étrangers aux noms portés à cette époque par des Hamdanides.

Incidemment, le nom hamdanide de Naša'karib Yuha'min, roi de l'ancienne lignée sabéenne, confirme, si une confirmation était encore nécessaire, la place que donnait déjà F. Hommel à son règne, juste avant Naṣr Yuha'min, et par conséquent juste avant l'établissement de la dynastie hamdanide.

38 Cf. WINCKLER, *'Alhân Nahfân*, p. 334-335; RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 71 n. 3.

39 CIH 257; RES 3990.

5. LA PÉRIODE DE TRANSITION DU PREMIER SIÈCLE AVANT J.-C.

Le premier siècle avant J.-C. fut une des périodes les plus mouvementées de l'histoire de Arabie du Sud antique. Cette époque se caractérise aussi bien par les nombreuses opérations militaires qui entourèrent la chute du royaume qatabanite, vers 50 avant J.-C.[1], que par le jeu des alliances, qui se nouèrent et se dénouèrent avec une variété déconcertante. Ces alliances englobaient non seulement les divers peuples de l'Arabie du Sud, mais même l'Abyssinie, désignée sous le nom de Ḥabašat. A Saba, le début de cette époque troublée vit l'accession au trône d'une seconde dynastie hamdanide, celle des Ḥâšidites, à côté de celle qui était montée au pouvoir en 115 avant J.-C. Cette dernière dynastie s'éteignit peu après; à côté de la nouvelle dynastie ḥâšidite s'en éleva une autre, dont les membres appartenaient à la tribu de Bakîl, et attachée au culte traditionnel. Après la chute de Qatabân, le combat fut mené par les rois sabéens, principalement contre ḏû-Raydân et son roi. Peu avant l'écroulement de cet adversaire, les rois sabéens des deux dynasties exprimèrent sous une forme éclatante leurs prétentions sur ce dernier territoire, en prenant le titre de « rois de Saba et ḏû-Raydân », qui figurera dans la titulature des rois sabéens jusqu'à la domination perse.

L'histoire de cette période a fait l'objet de nombreux aperçus partiels; nous avons nous-même, dans un article récent[2], tâché d'en éclaircir quelques points restés obscurs ou contestés. Nous reprenons ici les données principales de cette étude, en les corrigeant le cas échéant. Nous nous attacherons spécialement à fournir une solution aux problèmes suscités par la coexistence de deux dynasties sabéennes synchroniques, en ne faisant qu'occasionnellement allusion aux opérations militaires relevant de cette époque, ces événements ayant déjà fait plus haut l'objet d'une étude détaillée[3].

1 Cf. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 10.

2 *Yarîm 'Aymân*. Voir *supra*, p. 282 n. 1 la bibliographie sur cette époque. Voir également le tableau généalogique, p. 337.

3 Cf. *supra*, p. 129-137; 182-191.

L'événement dominant du début du premier siècle avant J.-C. à Saba, est l'accession au pouvoir de la branche ḥâšidite des Hamdanides [4].

Il est possible d'établir exactement les événements qui ont amené au trône les Ḥâšidites. Les deux dernières générations de rois de la première dynastie hamdanide, avant l'accession au trône des Ḥâšidites, sont représentées par Wahab'il Yaḥûz d'une part, 'Anmar Yuha'min et son frère Karib'il Watar Yuhan'im de l'autre. L'inscription inédite Gl. 1228 [5] fait allusion à un conflit qui opposa Wahab'il Yaḥûz au roi de ḏû-Raydân. Durant le règne de Karib'il Watar Yuhan'im, fils de Wahab'il Yaḥûz, le conflit, qui s'était tout d'abord étendu, finit par se calmer : CIH 315 rapporte que deux *qyl* de la tribu de Sum'ay, tiers de Ḥâšid, du nom de Yarîm 'Aymân et Bârig Yuharḥib, fils de 'Awslat Rafšân le Hamdanide, ont exercé avec succès leur intervention pour mettre fin au conflit qui opposait les troupes des rois de Saba, ḏû-Raydân, Ḥaḍramawt et Qatabân. Dans Gl. 1320, inédite [6], 'Awslat Rafšân, *qyl* de Sum'ay, demande à la divinité la faveur du roi Wahab'il Yaḥûz. On peut en conclure que Yarîm 'Aymân et son frère, nommés dans CIH 315, étant eux-mêmes fils de 'Awslat Rafšân, étaient contemporains de Karib'il Watar Yuhan'im, le fils de Wahab'il Yaḥûz.

En raison sans doute du prestige qu'il s'était acquis par son arbitrage, et peut-être du fait que la première dynastie hamdanide menaçait de s'éteindre faute d'héritiers, Yarîm 'Aymân fut appelé à régner avec le roi Karib'il Watar et à être le chef d'une seconde dynastie hamdanide, celle des Ḥâšidites. C'est ce qui ressort de RES 4190,13-14, où sont nommés « ses deux seigneurs Yarîm 'Aymân et Karib'il Watar, les deux rois de Saba ». N. Rhodokanakis [7] hésite à identifier ces deux personnages respectivement au pacificateur de CIH 315, et au fils de Wahab'il Yaḥûz de CIH 1. Cette identification ne peut plus faire de doute : c'est

4 Nous renvoyons à la section précédente (*supra*, p. 282 sqq.) pour les questions qui concernent la première dynastie hamdanide.

5 Cf. Glaser, *Abessinier*, p. 67.

6 Cf. Glaser, *Abessinier*, p. 63.

7 *KTB* II, p. 68 sqq. K. Mlaker, *Gesch. Zusammenhang*, p. 76, identifie correctement les deux rois.

bien Yarîm 'Aymân, fils de 'Awslat Rafšân de CIH 315 qui a régné, comme le prouve la restitution certaine de CIH 328, mutilée, où il donne le nom de son père et son titre. La restitution de cette inscription avait jusqu'ici fait l'objet d'hésitations et de discussions, du fait qu'on supposait, erronément, qu'elle concernait un autre Yarîm 'Aymân qui aurait régné plus tard [8]. Yarîm 'Aymân étant identifié avec certitude, il est impossible de supposer qu'il eut pour contemporains deux rois distincts du nom de Karib'il Watar. Cette inscription atteste d'autre part que Yarîm 'Aymân a régné seul, après la disparition de Karib'il Watar.

L'accession de Yarîm 'Aymân au pouvoir est encore attestée d'une façon indirecte, par le fait que son frère cadet le remplaça dans les fonctions de *qyl* de sa tribu. En effet, si Yarîm 'Aymân est nommé comme *qyl* de Sum'ay tiers de Ḥâšid, avec son frère Bârig Yuharḥib dans CIH 315, c'est ce dernier qui figure en première place dans CIH 333,19-20, comme *qyl* de (Sum'ay tiers de) Ḥâšid, avec un autre frère nommé 'Alhân.

'Alhân, frère de Yarîm 'Aymân et de Bârig, ne peut être confondu, comme l'a pensé notamment K. Mlaker [9], avec 'Alhân Nahfân, successeur au trône de Yarîm 'Aymân. 'Alhân Nahfân était en réalité le fils de Yarîm 'Aymân, comme l'attestent plusieurs inscriptions [10]. Nommé sans titre dans CIH 312,1-2 — vraisemblablement lorsque son père régnait encore — 'Alhân Nahfân a ensuite régné seul [11]. Puis son fils Ša'r 'Awtar est nommé avec lui dans Nami 26,3-4, sans porter encore le titre. Plus tard 'Alhân et Ša'r règnent ensemble, et sont qualifiés du titre de « rois de Saba » au duel. Un nouvel examen de CIH 308, 401 et 693 nous a permis d'établir que, contrairement à l'opinion généralement admise, ces inscriptions se réfèrent au règne conjoint de 'Alhân et Ša'r, et qu'il n'y est pas question d'un second fils de 'Alhân nommé Yarîm 'Aymân [12].

8 Cf. Jacques RYCKMANS, *Yarîm 'Aymân*, p. 145-146.

9 *Gesch. Zusammenhang*, p. 77.

10 CIH 308,1-2; 312,1; 401,1; 693,1-4; Nami 26,3-4; Fakhry 11,1-2.

11 CIH 155; Fakhry 11; Nami 71-73 (comparer cependant Nami 19, lignes 10 et 15-16; CIH 308,1-2 et 24).

12 *Yarîm 'Aymân*, p. 133-146. Ces deux rois sont encore nommés ensemble dans Nami 19,15-16.

Dans toutes les inscriptions aux termes desquelles il exerce seul le pouvoir — sans aucun doute après la mort de son père — Ša'r 'Awtar porte le nouveau titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân » [13]. Il a ensuite régné avec un successeur désigné, Ḥayw'aṯtar Yaḍa' [14], qu'il associe plus tard au pouvoir d'après CIH 408,7-8. Cette inscription est la dernière en date qui nous fournisse des éléments sur la dynastie ḥâšidite. Celle-ci s'éteignit vraisemblablement à cette époque : aucune inscription n'atteste que Ḥayw'aṯtar ait régné seul à son tour, et on ne lui connaît pas de successeur. Peu après la disparition de la première dynastie hamdanide, une autre dynastie lui avait succédé, qui pratiquait le culte aux divinités traditionnelles. Les rois de cette dynastie, contemporains des successeurs de Yarîm 'Aymân, sont connus par diverses inscriptions. Deux inscriptions mentionnent, sans le titre royal ni la filiation, 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, du clan de Marṯad de la tribu de Bakîl [15]. D'autres inscriptions le citent comme « roi de Saba et ḏû-Raydân », et fils de Fari' Yanhub, roi de Saba [16]. La dynastie à laquelle appartenait 'Ilšaraḥ était donc bakîlite, et distincte par conséquent de la première dynastie hamdanide. Le roi Fari' Yanhub ne paraît pas être mentionné autrement que dans la titulature de ses fils [17]. On ne connaît donc pas le nom de son père; cependant, du fait qu'il porte le simple titre de roi de Saba, on peut considérer qu'il n'a pas survécu à 'Alhân, à partir de la mort duquel, dans la dynastie ḥâšidite, le titre simple fut remplacé par celui de « roi de Saba et ḏû-Raydân ». Après avoir régné seul, 'Ilšaraḥ a un héritier désigné, du nom de Watar, qui ne porte pas le titre [18]. Watar a sans doute disparu prématurément, car ensuite 'Ilšaraḥ règne conjointement avec son frère Ya'zil Bayyin [19]. Celui-ci n'a été, croyons-nous, appelé à la corégence que parce que 'Ilšaraḥ, privé d'héritier, désirait faire passer sans heurts la succession à la branche cadette. Ya'zil n'a jamais régné qu'en corégence, et il a cessé de régner dès

13 CIH 334,1,25-26; 398,8-9; etc.
14 RES 4842,10-11.
15 CIH 140; 141; cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 71 n. 3.
16 CIH 429,2-3,9-10; RES 4646,2-3; Fakhry 123,7-8.
17 Comme l'a déjà signalé H. StJ. B. Philby, *Background*, p. 93.
18 RES 3990,5-7; 4150,7-8; 4216,4; Fakhry 95 + 94,2.
19 CIH 314 + 954, *passim*; 398,15-16; etc.

la mort de son frère 'Ilšaraḥ; c'est ce qui ressort de la curieuse titulature du successeur des deux rois : « Naša'karib Ya'min Yuharḥib, roi de Saba et ḏû-Raydân, fils de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, les deux rois de Saba ». La filiation à partir des deux rois ne s'explique que s'ils ont cessé ensemble de régner. Si Naša'karib avait été fils de 'Ilšaraḥ, non seulement celui-ci n'aurait eu aucune raison d'associer son frère à son pouvoir, mais encore Ya'zil ne serait pas nommé dans la filiation de Naša'karib. Au contraire, si comme nous le pensons, Naša'karib était fils de Ya'zil, la mention de 'Ilšaraḥ dans sa filiation s'expliquerait aisément du fait qu'il était en quelque sorte le fils adoptif de 'Ilšaraḥ, dont il recueillait la succession royale. Il est d'autre part impossible de supposer que dans la titulature de Naša'karib citée ci-dessus, le titre au duel se rapporterait à lui et à Ya'zil, plutôt qu'à 'Ilšaraḥ et Ya'zil [20]. Enfin, du fait qu'il n'existe pas de solution de continuité entre les règnes de 'Ilšaraḥ (règne isolé), 'Ilšaraḥ régnant avec Ya'zil, et Naša'karib Ya'min qui succède immédiatement à ces deux corégents, il est impossible d'identifier l'éphémère Watar, un moment héritier désigné de 'Ilšaraḥ, avec le roi Watar Yuha'min [21] nommé dans CIH 10 et 258, où il est mentionné comme régnant isolément.

Les rois de la dynastie bakîlite ne sont généralement pas nommés avec les représentants de la dynastie ḥâšidite. Cependant dans CIH 398, dédiée à 'Almaqah, un « *'dm* du roi » remercie la divinité de ce qu'elle a fait justice, par l'entremise de Ša'r 'Awtar roi de Saba et ḏû-Raydân, contre un certain 'Abd'aṯtar, qui l'avait poussé à la rébellion contre ce roi [22]. A la fin de l'inscription, le dédicant invoque « ses deux seigneurs, 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ya'zil Bayyin, les deux rois de Saba et ḏû-Raydân ». N. Rhodokanakis en conclut que l'inscription, rédigée sous le règne de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, se réfère à un événement antérieur, qui aurait eu lieu sous le règne

[20] Interprétation de M. Höfner, cf. RES 4191. Voir notre article *Yarim 'Aymân*, p. 140 n. 23.

[21] Cf. Mordtmann-Mittwoch, *Sab. Inschr.*, p. 39; Philby, *Background*, p. 98.

[22] Voir pour cette interprétation Rhodokanakis, dans Gressmann, *Altor. Texte* I, p. 468-469.

de Ša'r 'Awtar. Ce dernier aurait donc régné avant 'Ilšaraḥ et Ya'zil.

Cette hypothèse ne nous paraît pas plausible. En effet Ša'r 'Awtar, après avoir régné seul, a encore eu, on l'a vu plus haut, un successeur désigné qu'il a ensuite associé à son règne; 'Ilšaraḥ a régné seul un certain temps, a eu ensuite un héritier désigné, et, celui-ci disparu, il a enfin associé Ya'zil à son règne. Dans l'hypothèse de N. Rhodokanakis, un laps de temps assez considérable aurait donc dû s'écouler entre le moment où Ša'r 'Awtar régnait encore seul, et celui où 'Ilšaraḥ régnait avec Ya'zil. Or il est fort peu vraisemblable que l'inscription, offerte en reconnaissance d'un bienfait du dieu obtenu sous le règne de Ša'r, ait été rédigée des années seulement après l'événement qui en fut l'occasion.

L'hypothèse de N. Rhodokanakis ne résout d'ailleurs aucunement le problème posé par le synchronisme des deux dynasties. Car si Ša'r 'Awtar a précédé 'Ilšaraḥ sur le trône, il est évident que Fari' Yanhub, roi de Saba et père de 'Ilšaraḥ, était contemporain de Ša'r. Mais alors on ne s'explique pas pourquoi Fari' Yanhub portait encore le titre de « roi de Saba », alors que son contemporain Ša'r 'Awtar portait déjà celui de « roi de Saba et dû-Raydân ».

Ce dernier indice nous paraît au contraire être de grande importance dans l'établissement de synchronismes provisoires entre les règnes des deux dynasties hamdanides et de la dynastie bakîlite. Le dernier roi de la première dynastie hamdanide, Karib'il Watar, appelle au pouvoir Yarîm'Aymân, qui fut le premier roi de la dynastie ḥâšidite-hamdanide. Karib'il Watar disparu, Yarîm 'Aymân règne seul, d'après CIH 328. A la génération suivante apparaît son fils, 'Alhân Nahfân, qui, tant qu'il est au pouvoir seul ou avec son fils Ša'r 'Awtar, porte le simple titre de roi de Saba. A la même époque apparaît le premier roi de la dynastie bakîlite, Fari' Yanhub, qui n'a jamais porté, lui aussi, que le titre de roi de Saba. Dès qu'il commence à régner seul, Ša'r 'Awtar porte le nouveau titre de roi de Saba et dû-Raydân. A cette époque correspond le début du règne de 'Ilšaraḥ, fils de Fari' Yanhub, qui n'a jamais porté que le titre de roi de Saba et dû-Raydân, bien qu'il fût le fils d'un « roi de Saba ». Il n'y a en effet pas de raison de supposer un décalage dans l'adoption du nouveau titre respectivement par

les rois de la dynastie ḥâšidite et ceux de la dynastie bakîlite. La date de la mort de Fari' Yanhub coïnciderait donc à peu près avec celle de la mort de 'Alhân Nahfân.

Notons par ailleurs que le nombre de générations connues entre les premiers rois de la première dynastie hamdanide fondée en 115 avant J.-C., et l'époque de 'Ilšaraḥ, ne permet pas de supposer un décalage important entre la fin du règne de Karib'il Watar et le début de celui de Fari' Yanhub.

La mention de 'Ilšaraḥ seul, par Strabon, en l'an 24 avant J.-C., précède l'époque de la corégence de ce roi avec son frère Ya'zil, puisque — on l'a vu plus haut — il ressort de la titulature de leur successeur que ces deux rois ont cessé ensemble de régner. Si, comme nous le pensons, CIH 398 présente Ša'r 'Awtar d'une part, et 'Ilšaraḥ et Ya'zil de l'autre, comme des contemporains, cette inscription, postérieure à l'an 24 avant J.-C. puisque les deux frères y sont corégents, indique que Ša'r a encore régné seul, du temps de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, avant de désigner comme successeur, puis de s'associer Ḥayw'attar Yaḍa'. Du fait que les inscriptions qui citent ces deux corégents font encore mention d'opérations militaires, tandis que le règne de Naša'karib Ya'min, successeur de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, est pacifique, il semble que la corégence de Ša'r et Ḥayw'attar, et avec elle la dynastie ḥâšidite, se soient terminées avant l'avènement de Naša'karib.

Nous avons, sur la foi de ces synchronismes, fixé entre 40 et 35 avant J.-C. la date de la composition de CIH 308, inscription qui remonte à la première partie du règne conjoint de 'Alhân et Ša'r [23]. Cette inscription était placée aux environs de 60 avant J.-C. par K. Mlaker qui se fondait sur l'hypothèse erronée que 'Alhân était le frère et non le fils de Yarîm 'Aymân [24]. Dans ces conditions, on peut fixer entre les années 30 et 25 avant J.-C. la date de l'apparition du titre de « roi de Saba et ḏû-Raydân ».

Une autre question importante qui se pose à propos des dynasties synchroniques, est celle des rapports entre leurs membres respectifs. On a admis communément, comme allant de soi [25] que Yarîm

[23] *Yarîm 'Aymân*, p. 146 sqq.

[24] *Gesch. Zusammenhang*, p. 77.

[25] Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 74 n. 2, qui cite ses devanciers, mais avec des réserves. Voir également Hommel, dans *Handb.*, p. 91.

'Aymân et ses successeurs étaient des usurpateurs, et considérés comme tels par les membres de ce qu'on regardait comme la dynastie traditionnelle: Karib'il Watar Yuhan'im d'une part, Fari' Yanhub et ses successeurs de l'autre. Nous avons montré plus haut [26] que Karib'il et Fari' appartiennent à des dynasties différentes.

Karib'il appartient à une dynastie hamdanide; il n'y a donc aucune raison de supposer qu'il ait été en conflit avec Yarîm 'Aymân, hamdanide lui aussi. Au contraire, Karib'il a associé Yarîm 'Aymân au trône d'après RES 4190. Si le roi Yarîm 'Aymân est mentionné seul dans CIH 328, il ne faut pas voir là un indice de conflit entre les deux rois. On peut en effet supposer que cette inscription date de l'époque où Yarîm 'Aymân régnait seul, Karib'il Watar étant mort sans héritier.

Par contre, Fari' Yanhub et ses successeurs appartiennent à une dynastie non hamdanide. L'éventualité d'une opposition entre ces rois et ceux de la dynastie ḥâšidite-hamdanide de Yarîm 'Aymân, reste donc possible. Le fait que — sauf dans CIH 398 — des rois contemporains de l'une et l'autre dynastie ne sont nommés ensemble dans aucune inscription ne nous paraît pas devoir être interprété comme une sorte de *damnatio memoriae* réciproque des rois et de leurs sujets respectifs. Fari' Yanhub n'est mentionné que dans la généalogie de ses fils; il semble donc n'avoir eu qu'un rôle insignifiant, ce qui expliquerait qu'il ne soit pas cité dans les inscriptions avec son contemporain ḥâšidite 'Alhân.

D'autre part la mention de campagnes menées respectivement par les représentants de chaque dynastie n'implique pas que celles-ci se soient combattues entre elles. Déjà Wahab'il Yaḥûz se trouve en lutte contre ḏû-Raydân; il a comme alliée la tribu de Marṯad; celle de Ḫawlân est avec son adversaire. Son fils Karib'il Watar prend part à une guerre qui implique Saba, ḏû-Raydân, Ḥaḍramawt et Qatabân. Tandis qu'on ne sait rien d'éventuelles campagnes de Fari' Yanhub, on voit 'Alhân Nahfân s'unir avec le Ḥaḍramawt contre Ḥimyar (CIH 155), qui fut vraisemblablement à un moment donné sous la dépendance de ḏû-Raydân. 'Alhân et son fils, unis au Ḥaḍramawt, font une campagne contre Ḫawlân et ḏû-Raydân, et s'unissent au roi de Ḥabašat (CIH 308). 'Alhân est par ailleurs

26 P. 290 sq.

mêlé à des opérations qui impliquent Ḥabašat, Qatabân, le Ḥaḍramawt et ḏû-Raydân (Nami 71-73). Une inscription qatabanite de cette époque, RES 4336, mentionne des hostilités entre Šâmir de ḏû-Raydân et Ḫawlân, d'une part, et le roi de Saba et les rois de Ḥaḍramawt, d'autre part.

Un chef militaire de 'Ilšaraḥ, lorsque celui-ci ne portait pas encore le titre royal, est en lutte contre Ḥimyar et sans doute aussi contre le Ḥaḍramawt (CIH 140). Puis on voit Ša'r 'Awtar et Ḥimyar en lutte contre le roi 'Il'azz de Ḥaḍramawt (CIH 334) et Ša'r 'Awtar faire le sac de Šabwat (Fakhry 75 = 75 bis). Enfin CIH 314 + 954 relate la soumission, par 'Ilšaraḥ et Ya'zil, de Šâmir de ḏû-Raydân, soutenu par Ḥimyar et Ḥabašat.

Le fait principal qui se dégage de ce bref aperçu est que ḏû-Raydân fut combattu par les représentants des deux dynasties[27]. Le renversement subit des alliances, les incertitudes concernant la chronologie relative des inscriptions de cette époque, ne permettent absolument pas de conclure de la comparaison entre CIH 140 et 334 que 'Ilšaraḥ ait été en lutte contre Ša'r 'Awtar, l'allié temporaire de Ḥimyar.

E. Glaser[28] pense que l'ennemi avec lequel 'Ilšaraḥ Yaḥḍub est en conflit dans CIH 429 serait Ša'r 'Awtar. Mais l'ennemi en question est dit « en opposition avec les dieux et les hommes ». Cette identification pourrait être plausible si on constatait effectivement une opposition religieuse entre les deux dynasties : la dynastie ḥâšidite adorant exclusivement son patron Ta'lab, et la dynastie traditionnelle son dieu 'Almaqah. Pareille opposition aurait existé presque certainement si les deux dynasties avaient été en conflit. D'autre part on imagine difficilement, dans l'hypothèse d'une hostilité entre les dynasties, un roi tolérant dans sa capitale des inscriptions émanant de son concurrent, ou dans lesquelles celui-ci exclusivement est qualifié de roi par le dédicant.

L'examen des inscriptions qui mentionnent un roi de l'une des deux dynasties, examen envisagé au double point de vue de la divinité invoquée, et du lieu de provenance des documents, four-

27 Cf. Rhodokanakis, *KTB* II, p. 72.

28 *Abessinier*, p. 109. Voir *supra*, p. 286, notre interprétation historique de cette inscription.

nit à cet égard des données intéressantes qui n'ont pas encore été exploitées. Nous n'avons tenu compte évidemment que des inscriptions dont on connaît soit la provenance, soit la divinité à laquelle elles étaient adressées, et enfin celles qui fournissent ces deux éléments à la fois. Nous ne faisons la distinction qu'entre Ta'lab d'une part, et les divinités traditionnelles, spécialement 'Almaqah, d'autre part.

On constate tout d'abord que parmi ces inscriptions, toutes celles qui sont adressées à Ta'lab émanent d'une région située au nord de Ṣan'â, limitée à l'est par une droite reliant Ṣan'â au Ğawf supérieur. A l'intérieur de cette région, et sauf évidemment les souverains de la première dynastie hamdanide, les rois mentionnés dans les inscriptions à Ta'lab sont des rois ḥâšidites [29], à l'exception cependant de 'Ilšaraḥ, et de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, mentionnés respectivement dans RES 3990 et CIH 257, inscriptions à Ta'lab provenant de cette région.

Par contre, les inscriptions adressées à 'Almaqah et aux divinités traditionnelles se retrouvent tout aussi bien dans l'aire des inscriptions à Ta'lab, au nord et au nord-ouest de Ṣan'â, qu'à Mârib et aux environs de Bayḥân. Notons par exemple CIH 429, de 'Ilšaraḥ lui-même à 'Aṯtar, trouvée dans une localité au nord de Ṣan'â. RES 4215 et 4216, qui mentionnent également 'Ilšaraḥ, proviennent des environs de Bayḥân. De Nâ'iṭ on possède Nami 26 adressée à 'Almaqah, qui cite 'Alhân et Ša'r; Nami 19, du même endroit et nommant les mêmes personnages, est adressée à Ta'lab. Mais de Nâ'iṭ encore provient Nami 24, adressée à la déesse solaire, et qui mentionne 'Ilšaraḥ et Ya'zil. La localité de Riyyam fournit CIH 314 + 954, qui cite 'Ilšaraḥ et Ya'zil, et est adressée à 'Almaqah, mais aussi CIH 308, inscription dédiée à Ta'lab par 'Alhân et Ša'r eux-mêmes. Ces deux rois dédient une statue à 'Almaqah, d'après CIH 401, de provenance inconnue. RES 4842, de provenance inconnue également, et adressée à 'Almaqah, mentionne Ša'r 'Awtar.

Les inscriptions trouvées à Mârib et Ṣirwâḥ, toutes adressées à des divinités traditionnelles, sont particulièrement instructives. Dans Fakhry 11, de Mârib, 'Alhân Nahfân remercie lui-même

[29] CIH 308; 312; 315; 326; 328; 334; Gl. 1320; Nami 19.

'Aṯtar Šarqân d'avoir arrosé Mârib et ses deux districts, ainsi que le domaine de 'Almaqah : 'Alhân résidait donc à Mârib. Mais de Mârib proviennent trois inscriptions mentionnant 'Ilšaraḥ[30], et trois inscriptions mentionnant son contemporain Ša'r[31]. Rappelons que CIH 398, de Ṣirwâḥ, mentionne à la fois 'Ilšaraḥ et Ya'zil, ainsi que Ša'r 'Awtar, tous trois qualifiés du titre royal. Il n'est pas inutile non plus de signaler que des inscriptions de Naša'karib Ya'min, successeur de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, proviennent de Mârib et Ṣirwâḥ[32], et sont adressées à des divinités traditionnelles. RES 4729, de provenance inconnue, qui mentionne ce roi, est adressée à Ta'lab.

De ces constatations on peut tirer les conclusions suivantes. Il existait, à l'époque que nous envisageons, un territoire spécifiquement hamdanide, d'où proviennent toutes les inscriptions adressées à Ta'lab. Cependant les inscriptions à Ta'lab ne mentionnent pas seulement des souverains hamdanides, mais également des souverains bakîlites. D'autre part, à l'intérieur de ce territoire hamdanide, on trouve des inscriptions aux divinités traditionnelles qui mentionnent soit des souverains hamdanides, soit des souverains bakîlites. Dans le reste du pays, et plus spécialement à Mârib, les inscriptions, qui sont uniquement adressées aux divinités traditionnelles, mentionnent aussi bien des souverains des deux dynasties. Les lieux de découverte des inscriptions mentionnant les membres de chacune des deux dynasties sont inextricablement enchevêtrés, de sorte qu'on ne pourrait diviser le pays en deux territoires distincts placés chacun sous la domination exclusive d'une dynastie. On ne peut pas davantage parler d'un monopole du culte dans les deux dynasties. Si 'Ilšaraḥ n'adresse pas d'inscriptions à Ta'lab, c'est parce que sa dynastie n'était pas d'origine hamdanide; mais deux inscriptions attestent que des Hamdanides ne dédaignaient pas de se considérer comme les sujets de 'Ilšaraḥ et Ya'zil, et de les invoquer dans des dédicaces adressées à Ta'lab. Le phénomène inverse se produit pour 'Alhân et Ša'r; 'Alhân lui-même adresse deux inscriptions à des divinités traditionnelles. Enfin, l'existence

30 RES 4150 (pour le lieu d'origine de cette inscription, voir RES 4789); Fakhry 95 + 94; 123.

31 Fakhry 8; 55; 75.

32 Fakhry 3 (Ṣirwâḥ); Fakhry 76 (Mârib).

d'inscriptions mentionnant les rois de chacune des dynasties, et trouvées au même endroit, nous paraît, plus que tous les arguments précédents, exclure la possibilité d'une concurrence ou de conflits entre les rois des deux dynasties.

On peut d'ailleurs établir que les dynasties avaient toutes deux leur siège à Mârib. L'inscription Fakhry 11, on l'a vu plus haut, indique que 'Alhân résidait à Mârib. Il occupa, tandis qu'il régnait avec Ša'r, le palais de Salḥîn en cette ville, palais qui fut durant des siècles la résidence des rois sabéens[33]. En effet, dans CIH 308,13-14, Salḥîn, résidence de 'Alhân, est opposée à *ZRRN*, résidence du roi abyssin Gadarôt. Mais 'Ilšaraḥ avait aussi sa résidence à Mârib : suivant Strabon, la capitale de 'Ilšaraḥ était Marsiaba, nom dans lequel il est difficile de ne pas voir une corruption du nom Mârib[34]. A Mârib, 'Ilšaraḥ avait également pour résidence Salḥîn : c'est ce qui ressort de CIH 429, dans laquelle ce roi demande la protection divine pour ses résidences Salḥîn, Ġundân et Ṣirwâḥ. On notera par ailleurs que la construction de la seconde de ces résidences, qui s'élevait à Ṣan'â, est attribuée par la tradition arabe à 'Ilšaraḥ Yaḥḍub et Ša'r 'Awtar[35], ce qui peut fournir un argument supplémentaire en faveur du synchronisme de ces deux rois, et des relations pacifiques entre les deux dynasties.

Il semble donc que tous les éléments dont on dispose actuellement tendent à prouver que les deux dynasties n'étaient pas opposées l'une à l'autre. Cependant la question de leurs rapports mutuels n'en est pas pour autant résolue à tous points de vue. Le fait que les deux dynasties aient coexisté pacifiquement, qu'elles aient même habité la même résidence, sans pratiquement que leurs membres respectifs soient mentionnés ensemble, reste un problème auquel nous ne voyons pas de solution satisfaisante, en dehors de quelques indices signalés plus haut, tel que le rôle insignifiant de Fari' Yanhub. Il appartiendra, espérons-le, à de nouvelles découvertes de nous fournir des documents qui permettent de résoudre ce problème important.

33 La construction en est relatée par le premier roi, Karib'il Watar, dans RES 3946,5; et le nom se présente dans la titulature des rois abyssins du 4e siècle. Cf. Grohmann, *Salḥîn*, col. 113 a.

34 Strabon, *Geogr.*, 16,4, 24. Cf. Albright, *Chronology*, p. 13 n. 26.

35 Hamdânî, *Iklîl* VIII, p. 21.

6. LA PÉRIODE DES ROIS DE SABA ET DŪ-RAYDÂN, ET LA PREMIÈRE OCCUPATION ABYSSINE [1]

Le début de la période des rois de Saba et dû-Raydân peut être fixé entre les années 30 à 25 avant J.-C., au début du règne de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub, d'une part, et de celui de Ša'r 'Awtar régnant sans son père, d'autre part [2].

Cette période prit fin sous le règne de Šâmir Yuhar'iš. On sait en effet que ce roi, qui a régné, en corégence avec son père Yâsir Yuhan'im, puis seul, en portant le titre de « roi de Saba et dû-Raydân », a pris plus tard le titre de « roi de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat » [3], à la suite de ses conquêtes dans le Ḥaḍramawt et le Yemen. L'adoption de ce titre, qui fut porté par plusieurs rois après Šâmir, ouvre une nouvelle période de l'histoire sabéenne. Šâmir Yuhar'iš et son père Yâsir Yuhan'im sont mentionnés dans des inscriptions datées. Ces textes sont les premiers dans lesquels l'époque du règne de rois soit établie non plus par l'éponymat de l'année en cours, mais par le chiffre de l'année en cours d'une ère donnée.

Le règne conjoint des deux rois est mentionné dans CIH 46, qui date de l'an 385 « de l'année (*bn ḫrf*) de Maḥmûḍ fils de 'Aḥaḍ ». Il est probable que Šâmir régnait seul en 396 de la même ère; en effet, dans CIH 448, mutilée, qui date de cette année, le monogramme de Šâmir seul est conservé. On devrait donc placer avant cette époque RES 4196, datée de 316 « de l'année (*bn ḫryf*) de Nabiṭ », puisque les deux rois régnaient encore ensemble aux termes de cette inscription [4].

De l'inscription Gl. 1594 (= RES 3866), inédite, on sait uniquement qu'elle date de l'an 389 de l'ère de Maḥmûḍ [5] et que Yâsir

1 Voir pour cette période: GLASER, *Skizze* II, p. 471-564; *Abessinier*, p. 142-192; HARTMANN, *Ar. Fr.*, p. 157-159; CONTI ROSSINI, *Storia d'Etiopia*, p. 128-150; HOMMEL, dans *Handb.*, p. 94-97; 104; MLAKER, *Altsüd. Epigr.*, p. 224; G. RYCKMANS, *Chronologie*, p. 239-241; PHILBY, *Background*, p. 97-115; 142-143.

2 Cf. *supra*, p. 298.

3 Cf. CIH 430; 438 + 431; 948.

4 G. RYCKMANS, *Chronologie*, p. 240-241.

5 MLAKER, *Altsüd. Epigr.*, p. 224.

Yuhan'im y est attesté[6]. G. Ryckmans[7] en conclut que Yâsir régnait seul en l'an 389 de l'ère de Mabḥûd, soit 4 ans après CIH 46, inscription suivant laquelle Yâsir régnait déjà avec son fils. Il nous paraît cependant difficile d'admettre que Yâsir ait continué à exercer seul le pouvoir, après avoir associé au trône son fils qui devait lui succéder. K. Mlaker d'ailleurs[8] signale que Gl. 1594,6, mentionne Yâsir et Šâmir; il en conclut que les deux rois régnaient ensemble à cette époque. Par contre M. Höfner[9] fait allusion « au souverain » (au singulier) sous le règne duquel fut rédigée cette inscription. Les données à première vue contradictoires au sujet de cette inscription malheureusement inédite, nous paraissent pouvoir trouver, si toutefois elles sont exactes, une explication plausible. Tout deviendrait clair en effet si l'on supposait que dans Gl. 1594 Šâmir régnait seul. Dans sa titulature, le nom de Yâsir Yuhan'im devait être mentionné : les deux rois étaient donc nommés dans l'inscription, mais seul Šâmir peut être considéré comme « le souverain » sous le règne duquel celle-ci fut rédigée.

On a communément identifié l'ère de Mabḥûḍ à l'ère sabéenne. Šâmir a dû commencer à régner seul entre l'an 385, date de CIH 46, inscription selon laquelle il régnait encore avec son père, et 389, date de Gl. 1594, soit entre 270 et 274 après J.-C. RES 4196, datée de 316 de l'ère de Nabiṭ, et qui mentionne la corégence des deux rois, est donc antérieure à l'an 274. Ainsi l'ère de Nabiṭ débuterait au plus tard en 42 avant J.-C., et pas plus tôt que l'an 55 environ, si l'on tient compte de la durée probable du règne conjoint des deux souverains.

Il ne nous paraît cependant pas possible d'identifier l'ère de Mabḥûḍ à l'ère sabéenne. L'ère sabéenne n'est jamais mentionnée que par un chiffre, sans autre indication. L'usage de la datation de Mabḥûḍ ne se rencontre que dans les trois inscriptions mentionnées plus haut, toutes trois de l'époque de Yâsir et Šâmir. A cette époque d'ailleurs une autre ère, celle de Nabiṭ, certainement différente de l'ère sabéenne, est en usage. Les ères de Mabḥûḍ et

6 GLASER, *Abessinier*, p. 155; RHODOKANAKIS, *KTB* II, p. 66.
7 *Chronologie*, p. 240.
8 *Altsüd. Epigr.*, p. 224.
9 *SEG*, p. 56.

de Nabiṭ sont indiquées par une expression similaire : *bn ḫrf mbḥḍ* et *bn ḫryf nbṭ*, ce qui permet de les considérer comme des comput analogues, tous deux différents de l'ère sabéenne.

Cette constatation a une importance capitale pour la chronologie. On sait que Šâmir clôt la série des rois de Saba et ḏû-Raydân, mais on ne lui connaît pas de successeur direct. Son règne et celui de son père n'étant datés que suivant les comput de Mabḥûḍ et de Nabiṭ, qui sont inconnus par ailleurs, il faudra reconsidérer la place qu'on s'accordait jusqu'ici à donner au règne de Šâmir Yuhar'iš dans l'histoire sabéenne.

L'identification de l'ère de Mabḥûḍ à l'ère sabéenne comporte un grave inconvénient. Suivant cette identification, la fin du règne de Šâmir devrait se placer au plus tard aux environs de l'an 295 après J.-C. Or entre cette date et l'année 378, pour laquelle il existe une inscription datée d'un roi sabéen régnant avec ses fils [10], soit pour une période de 83 ans, l'épigraphie sabéenne ne fournit absolument aucune donnée historique. Cette lacune est d'autant plus étonnante qu'il est prouvé par les inscriptions de Yâsir et Šâmir, ainsi que celles de la période après 378, que depuis Yâsir Yuhan'im les inscriptions étaient régulièrement datées à partir d'une ère donnée. Comment expliquer alors que les documents épigraphiques ne nous fournissent non seulement aucune inscription datée, mais qu'ils ne mentionnent même aucun nom de roi, pour cette période de 83 ans?

Ce hiatus peut être partiellement comblé grâce à d'autres sources. Dans l'inscription RES 3383, qui date de 378 après J.-C., est nommé le roi Malikkarib Yuha'min régnant avec ses fils. A ce moment était donc terminée une occupation abyssine qui est attestée dans la titulature des rois d'Aksum.

On connaît en effet plusieurs inscriptions de rois d'Aksum [11], rédigées en grec, en éthiopien ou en sabéen, dans lesquelles des rois portent le titre de « roi d'Aksum et de Ḥimyar et de Raydân et de Ḥabašat et de Saba et de Salḥên et Ṣiâmo et de Kâsû et de

10 RES 3383 (= Gl. 389, inédite).

11 Voir le texte et la bibliographie de ces inscriptions dans LITTMANN, *Sab. altabess. Inschr.*, p. 4-42; cf. LITTMANN, *Aeth. Inschr.*, p. 97-127.

Begâ »[12]. Les noms des rois qui ont porté cette titulature sont partiellement mutilés; de plus, l'identification de ces rois fut longtemps incertaine, du fait des divergences dans les listes traditionnelles de rois abyssins anciens. Selon F. Hommel[13], les auteurs de ces inscriptions sont 'Ella 'Amîdâ et ses successeurs immédiats; 'Ella 'Amîdâ aurait régné de 340 à 348 environ, et l'occupation abyssine, commencée vers 340, se serait terminée avant 378. E. Glaser[14] place l'occupation abyssine à la même époque, mais pense pouvoir conclure des inscriptions que l'occupation commença sous 'Ezânâ, lequel aurait précédé, et non suivi, 'Ella 'Amîdâ sur le trône[15].

Dans l'hypothèse selon laquelle l'ère de Mabḥûḏ serait à identifier à l'ère sabéenne, il resterait à combler un hiatus de 45 ans entre la fin du règne de Šâmir et le début de l'occupation abyssine. F. Hommel laisse sans solution cette question. Selon E. Glaser[16], des rois sabéens auraient régné sans interruption entre Šâmir et

12 Texte en vieil éthiopien, écrit en caractères sabéens (LITTMANN, *Sab. altabess. Inschr.*, no 6, p. 9; *Aeth. Inschr.*, p. 98-99) : *mlk 'ksmm wḏḥmrm wrydnm wḥbštm wsb'm wsllḥm wṣymm wksm wbgm*. L'ordre des noms accuse des variantes dans certaines inscriptions, cf. LITTMANN, *Aeth. Inschr.*, p. 107. — Raydân est ici opposé à Ḥimyar comme Salḥîn l'est à Saba. Il s'agissait donc de la résidence royale à Ẓafâr, pendant de celle de Salḥîn à Mârib. Une ancienne inscription de 'Ezânâ, en grec (LITTMANN, *Sab. altabess. Inschr.*, no 4, p. 4) porte d'ailleurs : ... βασιλεὺς Αξωμιτῶν καὶ Ὁμηριτῶν καὶ τοῦ Ῥαιδᾶν καὶ Αἰθιόπων καὶ Σαβαειτῶν καὶ τοῦ Σιλεῆ, d'où il ressort que Raydân et Salḥîn ne sont pas des noms de peuples. Le *Périple* (§ 23) atteste que Charibael (Karib'il Watar), roi des Homérites et des Sabéens, résidait à Saphar (Ẓafâr). On sait cependant par CIH 373 (construction pieuse de ce roi pour le bien-être de Salḥîn et de Mârib) que Karib'il avait également l'ancienne Salḥîn pour résidence. On trouve donc de son temps déjà la dualité Ḥimyar (Raydân, Ẓafâr) et Saba (Salḥîn, Mârib), qui apparaît ici dans la titulature aksumite, et correspond au titre « roi de Saba et ḏû-Raydân ». Ẓafâr (Raydân) ayant détrôné en importance l'ancienne résidence de Mârib, on comprend dès lors que les sources classiques, chrétiennes et arabes mentionnent les Sabéens dès le premier siècle après J.-C. sous le nom de Homérites (Ḥimyar, Raydân, Ẓafâr), plutôt que celui de Sabéens (Saba, Salḥîn, Mârib).

13 Dans *Handb.*, p. 104.

14 *Skizze* II, p. 542. Cf. HITTI, *History of the Arabs*, p. 60.

15 *Abessinier*, p. 192.

16 *Skizze* II, p. 510-543, et surtout p. 542.

Malikkarib Yuha'min, malgré l'occupation abyssine; ces rois auraient été ceux de la tradition arabe : 'Asad, fils de Šâmir, puis Ḥassân et 'Amr, la reine Bilqîs et enfin Hadhad. Cette hypothèse ne nous paraît pas fondée. Si des rois sabéens avaient continué à régner entre 295 et 378, on se demande pourquoi aucun d'eux n'est attesté par des inscriptions. Il ressort d'ailleurs de la publication de textes encore inconnus à l'époque de E. Glaser que 'Asad doit être identifié à 'Abkarib 'As'ad, qui eut pour fils Ḥaśan et vraisemblablement 'Amr [17]. Ces rois appartiennent à une époque postérieure de l'histoire sabéenne.

H. StJ. B. Philby [18] propose d'intercaler, entre le règne de Šâmir Yuhar'iš et le début de l'occupation abyssine, le règne d'un certain Yarîm Yarḥib, mentionné par CIH 352. Cependant ce personnage n'est pas connu par ailleurs, et rien n'indique qu'il ait porté le titre royal. La mention du tiers de Ḥâšid de la tribu de Hamdân dans cette inscription paraît indiquer que celle-ci appartient au premier siècle avant J.-C., époque où cette sous-tribu est fréquemment mentionnée. Ces deux tentatives de solution laissent subsister le problème qu'elles se proposaient de résoudre.

C. Conti Rossini propose une hypothèse diamétralement opposée. Son argumentation part du fait qu'à partir du roi Afilas les monnaies abyssines présentent un type à double effigie, jusque là inconnu à Aksum, et directement emprunté à la numismatique sabéenne [19]. Le poids des monnaies d'or de ce roi correspond à peu près à celui des monnaies dévaluées de Dioclétien. Afilas aurait donc régné à peu près à la même époque que ce souverain, c'est-à-dire vers la fin du 3e siècle de notre ère. Ce serait sous son règne qu'eut lieu l'invasion de l'Arabie du Sud, et il aurait emprunté à ce pays le type de monnaie à double effigie. Un indice des campagnes de ce roi en Arabie se retrouverait dans le cycle des légendes d'*al-fîl* « de l'éléphant », que la tradition arabe relie à l'expédition contre la Mecque effectuée par 'Abraha au 6e siècle. *Al-fîl* serait une corruption du nom d'Afilas, et ces légendes seraient liées en fait à la première occupation abyssine de l'Arabie du Sud par Afilas.

[17] Cf. Ry 445; Fakhry 60.

[18] *Background*, p. 107; 143.

[19] *Expéditions*, p. 27-30; *Storia d'Etiopia*, p. 129.

A la suite de E. Littmann [20] C. Conti Rossini [21] attribue l'ensemble des inscriptions abyssines portant la titulature sabéenne à 'Ezânâ. Il identifie 'Ella 'Amîdâ au roi abyssin qui, suivant le récit de Rufin, serait mort en laissant un successeur en bas âge — 'Ezânâ — peu avant le retour de Frumence en Égypte. Cet événement se passait peu après l'élection d'Athanase au siège d'Alexandrie, qui eut lieu en 328. Ce serait durant la minorité de 'Ezânâ que l'Arabie du Sud aurait secoué le joug abyssin, si elle ne l'avait pas fait déjà sous le règne de 'Ella 'Amîdâ [22]. L'occupation abyssine aurait donc pris fin entre 320 et 330 [23] et en tout cas avant les années 341-346, époque où est placée l'ambassade de Théophile au pays des Ḥimyarites. Philostorge [24] raconte en effet que Théophile y trouva un chef ḥimyarite qu'il convertit : l'Arabie du Sud devait donc avoir à cette date recouvré son indépendance. C. Conti Rossini en conclut que si 'Ezâna portait la titulature sabéenne, il ne s'agissait plus là que d'une tradition, qui ne correspondait plus à la réalité [25].

L'hypothèse de C. Conti Rossini laisse cependant, elle aussi, un hiatus de quarante ans, cette fois entre la fin de l'occupation abyssine, vers 330 après J.C., et l'année 378, date à laquelle est connu le premier roi sabéen attesté après Šâmir Yuhar'iš.

Le fait qu'Afilas ait adopté un type de monnaie sabéen n'implique pas qu'il ait conquis l'Arabie du Sud. Ce roi est le premier roi abyssin pour lequel des monnaies soient attestées ; avant de recourir à des imitations sabéennes, il avait usé de monnaies de type romain [26] : on en était donc encore à une période de tâtonnements, et le changement peut s'expliquer par des contacts commerciaux plus étroits avec l'Arabie du Sud — ou des difficultés avec l'Empire romain. L'identification de campagnes d'Afilas à l'expédition d'*al-fîl* n'implique pas nécessairement l'occupation de l'Arabie du Sud. L'inscription grecque d'Adulis, que C. Conti Rossini attribue

20 *Sab. altabess. Inschr.*, p. 48.
21 *Storia d'Etiopia*, p. 131-138.
22 *Storia d'Etiopia*, p. 146-148.
23 Hypothèse que E. LITTMANN, *Aeth. Inschr.*, p. 108, estime vraisemblable.
24 *Eccl. Hist.*, dans MIGNE, *Patrol. Gr.*, Vol. LXV, p. 481-486.
25 *Storia d'Etiopia*, p. 150.
26 CONTI ROSSINI, *Storia d'Etiopia*, p. 128.

à Afilas ou à un de ses prédécesseurs, et qu'il date du troisième siècle [27] mentionne une expédition d'un roi abyssin au Hiğâz. Aux termes de cette inscription, cette campagne se fit en paix avec les Sabéens [28]. Cette inscription nous paraît fournir une explication plausible à la fois de la légende d'*al-fîl* et des rapports étroits et amicaux de l'Abyssinie avec l'Arabie du Sud, qui justifient l'adoption du type de monnaie sabéenne par Afilas.

Enfin le récit de l'ambassade de Théophile n'implique pas que l'Arabie du Sud ait été indépendante à cette époque. Philostorge signale que Théophile avait reçu pour mission de convertir le « roi » de la région. Cependant dans le récit qui est fait de cette mission [29], le mot « roi » n'est pas employé; il n'est question que d'un simple « chef de tribu » [30] des Sabéens, et dont il n'est même pas dit qu'il résidait dans la métropole Ẓafâr. L'emploi du terme « chef de tribu » au lieu de « roi » paraît être un argument de poids contre l'hypothèse selon laquelle l'Arabie du Sud avait recouvré son indépendance à l'époque de l'ambassade de Théophile.

Nous pensons donc qu'il n'y a plus de raison de placer l'occupation abyssine de l'Arabie du Sud sous le règne d'Afilas plutôt que sous le règne de 'Ezânâ. Le titre sabéen n'est attesté que pour le seul roi 'Ezânâ, par de multiples inscriptions. Ce témoignage ne nous paraît pas pouvoir être sans plus expliqué par une survivance d'une titulature qui ne correspondait plus à la réalité. Dans ce cas d'ailleurs, cette formule serait stéréotypée; on constate au contraire que l'ordre d'énumération des divers éléments de la titulature varie dans les différentes inscriptions. D'autre part, ces inscriptions sont exclusivement consacrées à des conquêtes en Afrique. 'Ezânâ était donc un roi puissant et conquérant. Nous pensons donc que c'est sous ce souverain que se place le début de l'occupation de l'Arabie du Sud. Cette occupation eut lieu vraisemblablement au début de son règne effectif, puisque dans toutes les

[27] *Expéditions*, p. 25.

[28] Cf. D. H. MÜLLER, *Epigr. Denkmäler*, p. 8; CONTI ROSSINI, *Expéditions*, p. 24.

[29] MIGNE, *Patrol. Gr.*, Vol. LXV, p. 483.

[30] ... τοῦ τὴν ἀρχὴν ἔχοντος τοῦ ἔθνους ...,... τὸν ἐθνάρχην. LIDDELL-SCOTT, *Greek-English Lexicon*, 1937, 1, p. 480, traduit ἐθνάρχης par *sheikh*, en citant une inscription grecque d'Arabie.

inscriptions connues 'Ezânâ porte la titulature sabéenne. Suivant la date que C. Conti Rossini assigne à son règne, on peut supposer que l'occupation du territoire sabéen eut lieu vers 335 après J.-C. Elle ne se prolongea sans doute pas au delà de ce roi, car il eut un long règne[31]. Elle dut se terminer en tout état de cause vers 375, si l'on tient compte du fait que Malikkarib Yuha'min, attesté avec deux fils corégents en 378, avait sans doute déjà occupé seul le trône.

Aucun indice ne permet d'établir que l'ère de Mabḥûḍ s'identifie à l'ère sabéenne, ni que Šâmir avait cessé de régner avant la fin du 3e siècle. Dans ces conditions nous estimons légitime de combler le hiatus apparent de quarante ans entre le règne de Šâmir et l'occupation abyssine en reportant la fin du règne de Šâmir à la veille de cette occupation. Par le fait même, on peut relier l'invasion abyssine à l'expédition de Šâmir contre ḏû-Raydân, mentionnée par CIH 407. Ḏû-Raydân était aidé indirectement par les Abyssins. Nul doute que la conquête entière du Yemen par Šâmir n'ait déclenché une riposte décisive des Abyssins, qui ne pouvaient se résigner à perdre une région importante au point de vue du commerce maritime et qui était restée jusque là sous leur influence[32]. Il convient de noter que suivant la tradition arabe[33] le règne du dernier roi du Ḥaḍramawt aurait immédiatement précédé l'occupation abyssine. Or c'est sous Šâmir Yuhar'iš que le Ḥaḍramawt cessa d'être indépendant.

Cette chronologie nous paraît confirmée par RES 483, l'inscription nabatéo-arabe du roi laḫmide 'Imru 'l-Qays, qui date de l'an 328, et mentionne le siège de « Naǧrân, ville de Šâmir ». Cette expression, qu'on a communément reconnue comme visant Šâmir Yuhar'iš, ne pourrait s'expliquer si Šâmir avait cessé de régner plus de trente ans auparavant.

Suivant l'époque que nous attribuons au règne de Šâmir, en supposant que son règne conjoint avec son père ait pris fin vers 320 après J.-C., et sachant que ce changement est intervenu entre les années 385 et 389 de l'ère de Mabḥûḍ, le début de cette ère se

31 Littmann, *Reisebericht*, p. 48.
32 Cf. Conti Rossini, *Expéditions*, p. 26.
33 Cf. Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 138.

placerait entre les années 69 à 65 avant J.-C. L'ère de Nabiṭ aurait débuté au cours de la décade précédant notre ère [31].

Les corrections que nous proposons d'apporter à la chronologie ont pour conséquence d'allonger de 40 ans la période des rois de Saba et dû-Raydân. Cet ajustement s'avère à l'examen non seulement plausible, mais pratiquement indispensable. On connaît en effet, depuis 'Ilšaraḥ jusqu'à Šâmir inclusivement, 21 rois que l'on peut considérer comme certains. Cette liste comporte des groupes allant jusqu'à trois générations, ainsi que six rois isolés, dont on ne connaît ni le père ni le successeur. Ces six rois constituent peut-être en certains cas le chaînon entre deux groupes; mais on peut de toute façon considérer que notre liste est incomplète. Si Šâmir avait cessé de régner en 295, la durée moyenne du règne de ces rois serait de 15 ans environ, chiffre qui nous paraît trop bas eu égard d'une part aux lacunes de nos listes, et d'autre part aux lignées connues, qui attestent que le pouvoir se transmettait normalement de père en fils. Dans notre hypothèse au contraire, on arriverait à une moyenne de plus de 17 ans. Ce chiffre se rapproche sensiblement de la moyenne de règne qu'on peut attribuer aux mukarrib et aux rois de Saba actuellement connus.

*
**

Sur les bases de la chronologie que nous venons de proposer, nous pouvons maintenant établir une liste chronologique provisoire des rois de Saba et dû-Raydân. Un seul autre essai de classement a été fait dans ce domaine; on le doit à H. StJ. B. Philby [35].

Notre classement diffère en plus d'un point du sien. En premier lieu, notre liste est composée exclusivement de personnages dont la qualité royale est certaine : ceux qui sont mentionnés avec le titre royal dans les inscriptions, et ceux qui figurent dans les légendes

34 Il est encore impossible de déterminer l'événement qui marqua le début de l'ère de Mabḥûḍ. Le début du règne de 'Alhân Nahfân devait tomber vers 70-65 avant J.-C. D'autre part la dernière décade avant notre ère vit sans doute la fin du règne de Ša'r 'Awtar et Ḥayw'aṯtar, et, avec eux, de la dynastie ḥâšidite-hamdanide.

35 *Background*, p. 96-111; 142-143.

des monnaies. Nous excluons Yada'il Watar, qui appartient à la période des rois de Saba[36]. En dehors de certaines données de chronologie fournies par les textes mêmes, le principal critère de classement des différentes séries sera celui de la paléographie. Ce critère est employé à défaut d'autres bases; nous sommes pleinement conscient de ce qu'il a d'incertain. Tandis que certaines inscriptions de Šâmir Yuhar'iš, et notamment CIH 448, sont en relief, et présentent des caractères nettement récents, CIH 353, qui mentionne le même personnage, diffère à peine de CIH 315, qui est de près de 400 ans plus ancienne, au point que J. H. Mordtmann et E. Mittwoch[37] ont cru pouvoir identifier le Šâmir qui est nommé dans l'une, à son homonyme mentionné dans l'autre. Et si la fin de la période des rois de Saba et dû-Raydân voit apparaître l'usage courant des inscriptions sur pierre en relief, ce procédé était déjà employé des siècles auparavant. On connaît par exemple CIH 517 en relief, qui date du « roi de Saba » Karib'il Watar fils de Wahab'il du début du premier siècle avant notre ère, et Nami 71-73[38], qui date de l'époque de 'Alhân Nahfân. Toutefois l'ensemble des inscriptions appartenant à un groupe généalogique de plusieurs rois, permet de constater une évolution; il est ainsi possible de dater des groupes l'un par rapport à l'autre. Par contre, il est difficile de donner une place certaine à des rois isolés, mentionnés d'ordinaire dans une ou deux inscriptions seulement.

Après les premiers rois de Saba et dû-Raydân des deux dynasties[39]

1/2. 'Ilšarah Yahḍub — Ya'zil Bayyin = Ša'r 'Awtar
(Watar) Hayw'attar Yada'
3. Naša'karib Ya'min Yuharḥib .....
.....

nous plaçons le groupe suivant :

.....
4. Damar'alay Bayyin

36 Cf. *supra*, p. 104 n. 7.

37 *Sab. Inschr.*, p. 220.

38 Nami 73 est reproduite (tête en bas) dans NAMI, *Našr*, p. 87, planche supérieure, en bas à gauche.

39 Pour la disposition typographique de la liste, cf. *supra*, p. 278 n. 13.

5. Karib'il Watar Yuhan'im = 'Il'azz de Ḥaḍramawt
6. (Halak'amar) — Damar'alay Dariḥ

.....

Nous plaçons ce groupe à cet endroit du fait que le *Périple* connaît aux environs de l'an 50[40] un Karib'il contemporain d'un 'Il'azz de Ḥaḍramawt. Ce Karib'il ne peut être identifié qu'avec Karib'il Watar, aucun autre roi de ce nom n'étant attesté pour la période des rois de Saba et ḏû-Raydân. Étant donné la date que lui attribue le *Périple*, ce roi ne peut guère être éloigné de plus de deux règnes de Naša'karib, qui commença à régner aux environs du début de l'ère chrétienne. De plus, les inscriptions de Damar'alay et de ses successeurs témoignent de caractéristiques paléographiques plus anciennes que celles des membres de la série de Yâsir Yuhaṣdiq et ses descendants, que H. StJ. B. Philby classe en premier lieu. Le 'Il'azz, roi de Ḥaḍramawt, contemporain de Karib'il ne peut être identifié avec le contemporain de Ša'r 'Awtar, ni avec 'Il'add, fils de 'Ammdaḫar, contemporain de Ta'rân Ya'ûb, qui règne plus tard[41]. Il s'identifie peut-être avec 'Il'azz fils de Salhân ou 'Alfân, de RES 3958, qui règne en 29 après J.-C.[42]. Halak'amar, fils de Karib'il, n'a probablement pas régné : il n'est

40 Cf. ALBRIGHT, *Chronology*, p. 14 et n. 29. Dans une lettre en date du 28 août 1951 adressée à G. Ryckmans, et dont celui-ci nous a communiqué la teneur, W. F. Albright envisage de renoncer à identifier Karib'il Watar de Saba et ḏû-Raydân à Charibael du *Périple*. Charibael serait Karib'il Watar Yuhan'im, roi de Saba et contemporain de Yarîm 'Aymân. L'identification 'Ilšaraḥ Yaḥḍub = Ilasaros de Strabon serait dès lors impossible, et il faudrait songer à 'Ilšaraḥ, fils de Sumhu'alay Yanûf, mentionné dans RES 4085. — Nous ignorons sur quelles bases archéologiques est fondée cette hypothèse; du point de vue épigraphique, elle présente de grosses difficultés, du fait que les 21 rois de Saba et ḏû-Raydân connus (en dehors de Ša'r 'Awtar et de son successeur) se répartiraient sur une période de 230 ans seulement, de 100 à 330 après J.-C.

41 Cf. Jacques Ryckmans, *Yarîm 'Aymân*, p. 146, n. 38; 149-150.

42 On peut se demander si le nom qu'on lit Salhân ou 'Alfân ne doit pas se lire simplement 'Il'azz (ce roi étant le contemporain de Ša'r 'Awtar). En ce cas le souverain cité dans RES 3958 serait 'Il'azz fils de 'Il'azz, qui paraît être attesté dans RES 4693. Cependant 'Il'azz aurait le même nom que son père, ce qui serait insolite. De plus, dans RES 3958, le père de 'Il'azz serait mentionné sans son titre, bien qu'il ait régné, contrairement à la titulature en usage au Ḥaḍramawt à cette époque.

pas attesté avec le titre royal, et son frère Damar'alay a succédé à son père.

Faute d'indices paléographiques, nous plaçons ensuite :

.....

7. Watar Yuha'min

.....

qui ne nous paraît pas pouvoir être identifié avec Watar, fils de 'Ilšaraḥ Yaḥḍub comme le propose F. Hommel[43].

Ensuite viennent trois rois connus par des monnaies et dont la place ne peut être déterminée avec certitude :

.....

8. Šamdar Yuhan'im

.....

9. 'Ilšaraḥ Yaḥmul

.....

10. 'Amdân Bayyin Yuhaqbiḍ

.....

Au sujet du second de ces noms, il faut noter qu'on connaît d'une part l'épithète Yaḥmul par les monnaies, et qu'une inscription inédite[44] mentionne d'autre part un 'Ilšaraḥ Yaḥm[...], qui pourrait cependant n'être autre que 'Ilšaraḥ Yaḥubb, attesté par Ry 404. 'Amdân Bayyin est en outre connu par un fac-simile défectueux[45], qui paraît témoigner, pour autant qu'on puisse en juger, d'un caractère plus ancien que celui des inscriptions du dernier roi de la série qui suit :

.....

11. La'z Nawfân Yuhaṣdiq

. . . . . .

12. Yâsir Yuhaṣdiq
13. Damar'alay Yuhabirr I
14. Ta'rân Ya'ûb Yuhan'im = 'Il'add Yalûṭ fils de 'Ammdahar de Ḥaḍramawt

15. Damar'alay Yuhabirr II

.....

43 Dans *Handb.*, p. 93 n. 3; 95; de même que H.StJ.B. Philby, *Background*, p. 98. — Cf. *supra*, p. 296.

44 Cf. Glaser, *Abessinier*, p. 32 n. 1 (non cotée).

45 RES 5099; cf. la reproduction dans G. Ryckmans, *ISA* VII, p. 127.

La'z Nawfân Yuhaṣdiq est connu par une seule inscription, CIH 40, en relief, et aux caractéristiques paléographiques très évoluées. H. StJ. B. Philby[46] place ce roi immédiatement avant Yâsir Yuhan'im et Šâmir. Cependant, malgré les indices paléographiques de cette inscription, témoignant d'une évolution qui dépasse celle qui caractérise les textes de Yâsir Yuhaṣdiq et ses successeurs, nous croyons avec le *CIH* que La'z Nawfân doit précéder immédiatement Yâsir Yuhaṣdiq. En effet, dans CIH 40 il est question d'une construction effectuée par divers personnages. Les noms des mêmes personnages, chargés d'une construction analogue, reviennent dans CIH 41, qui date de Yâsir Yuhaṣdiq.

Dans les inscriptions des rois qui succèdent à Yâsir Yuhaṣdiq on constate une certaine évolution des lettres. Le *w* notamment a tendance à se séparer en deux cercles accolés. Ta'rân Ya'ûb est contemporain de 'Il'add Yalûṭ fils de 'Ammdaḫar, roi de Ḥaḍramawt, d'après RES 4909. Les caractéristiques paléographiques de RES 4909[47] qui appartient au groupe des inscriptions des rois ḥaḍramoutiques à 'Uqla, la classent parmi les plus récentes de ces inscriptions, que W. F. Albright place au second siècle de notre ère[48]. Des bronzes de l'époque de Ta'rân sont datés du 2e-3e siècle par H. Schlobies[49]. Suivant la place que nous assignons ici à ce roi, il aurait régné de 190 à 205 environ.

Vient ensuite :

.....

16. Rabbšams Nimrân

.....

pour lequel serait attesté, suivant la transcription de Nami 70, le *w* en deux cercles séparés.

Ry 404 fournit le nom de trois rois, dont deux fils corégents, qui ne sont pas attestés par ailleurs :

.....

17. 'Ilšaraḥ Yaḥubb

18/19. Sa'adšams 'Asraw — [.....]ḥmd

.....

[46] *Background*, p. 109.

[47] Voir la reproduction dans PHILBY, *Sheba's Daughters*, pl. à la p. 314.

[48] *Chronology*, p. 14 et n. 30.

[49] *Hell. Denkmäler*, p. 243 b.

Cette inscription, connue par un fac-simile défectueux [50], semble être écrite en caractères relativement évolués. Elle ne contient pas de divinités dans l'invocation, et à ce titre peut être rapprochée de RES 4196, qui date de Yâsir Yuhan'im et Šâmir Yuhar'iš. Le second fils de 'Ilšaraḥ pourrait être identifié avec 'Ilšaraḥ Yaḥm[...], attesté par une inscription de E. Glaser [51]; cependant en ce cas il porterait le même prénom que son père, particularité dont on n'a jusqu'ici pas d'exemple certain pour des souverains sud-arabes.

La liste des rois de Saba et dû-Raydân connus se termine par

.....

20. Yâsir Yuhan'im
21. Šâmir Yuhar'iš = Šaraḥ'il de Ḥaḍramawt : CIH 948.

Nous tenons à souligner une fois de plus le caractère provisoire de cette liste. Si l'ordre relatif des différents groupes paraît assuré, la place exacte à attribuer aux rois isolés est loin d'être établie; elle est purement conjecturale pour les rois qui ne sont attestés que par des monnaies. De nouveaux documents, qui non seulement nous apporteraient des éléments paléographiques plus nombreux pour les rois connus, mais qui nous fourniraient même les noms de nouveaux rois, ne manqueront pas de modifier la place que nous attribuons aux rois isolés, et par conséquent de reculer ou d'avancer l'époque à laquelle nous plaçons certains groupes généalogiques.

7. DE LA PREMIÈRE A LA SECONDE OCCUPATION ABYSSINE (DE 370 Á 525 APRÈS J.-C.)

La période de l'histoire sabéenne comprise entre la première et la seconde occupation abyssine s'étend du dernier quart du 4e siècle au premier quart du 6e siècle après J.-C. Elle est jalonnée par un nombre relativement élevé d'inscriptions datées [1]. La publi-

50 Cf. G. Ryckmans, *ISA* VIII, pl. à la p. 101.

51 Cf. Glaser, *Abessinier*, p. 32 n. 1 (non cotée).

1 Au sujet de l'histoire de cette période, voir surtout Glaser, *Skizze* I, p. 40 sqq; Id., *Skizze* II, p. 509-543; Id., *Abessinier*, p. 131-136; Id., *Inschr. Dammbruch*, p. 360-390; Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 161-164; 481-495; Hommel,

cation récente de plusieurs inscriptions importantes datant de cette époque, permet de la considérer comme une des mieux connues de l'histoire sabéenne.

L'inscription qui sert de point de départ à la chronologie de cette période est RES 3383, qui date de 378 après J.-C., et mentionne le règne conjoint de (Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min avec ses deux fils 'Abkarib 'As'ad et Ḏara''amar 'Aymân. Il ressort de ce texte qu'en 378 l'Arabie du Sud avait reconquis son indépendance. On peut même conjecturer que Malikkarib avait déjà régné seul un certain temps avant d'associer ses fils au pouvoir, et que l'occupation abyssine avait par conséquent pris fin quelques années avant 378.

'Abkarib 'As'ad fut le premier roi à porter la titulature longue qui reflète ses conquêtes dans le centre de l'Arabie. La tradition arabe a conservé un souvenir vivace de « 'Asad 'Abûkarib, fils de Kulaykarib »[2]. Ce roi aurait poussé ses conquêtes jusqu'en Azerbaydjân et en Inde; il aurait d'autre part conquis le Ḥiğâz et fait le siège de Yaṯrib (Médine), où il finit par embrasser le judaïsme[3].

'Abkarib 'As'ad règne en corégence avec son fils Ḥaśan Yuha'min, d'après Ry 445. Ce règne précède vraisemblablement l'époque à laquelle, selon notre restitution de Fakhry 60, il régnait avec ses trois fils Ḥaśan, Šaraḥbi'il Ya'fur et 'Amr. On sait en effet par CIH 540 que Šaraḥbi'il a succédé à son père. La tradition arabe ne nomme que Ḥaśan et 'Amr comme fils de 'Abkarib[4]; cependant elle signale d'autre part que 'Abkarib avait eu trois fils qui auraient fait des conquêtes en Mésopotamie et aux Indes[5]. Ḥaśan aurait été poignardé par son frère 'Amr au bord de l'Euphrate[6].

Šaraḥbi'il Ya'fur règne seul d'après CIH 540, qui date de 449.

dans *Handb.*, p. 104-106; Mlaker, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 57-62; G. Ryckmans, *Chronologie*, p. 238-244; Id., *Inscr. monothéistes*; Philby, *Background*, p. 114-120; 127-134; 142-143; Id., *Note on the Last Kings*, p. 270-274.

2 Cf. Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 90; Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 485.

3 Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 91-95.

4 Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 481-482. — 'Amr est parfois confondu avec un certain Ma'adkarib, cf. Glaser, *Skizze* II, p. 512.

5 Ibn Ḫaldûn, *Kitâb al-'ibar* I, p. 9.

6 Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 103-105.

Peut-être régnait-il encore avec son frère 'Amr et son père en 445, date de RES 5085, du fait que cette inscription contient une invocation aux « rois (pluriel), seigneurs de Raydân ».

On ne connaît pas de fils à Šaraḥbi'il Ya'fur. Nous avons signalé ailleurs [7] qu'on ne trouve pas de trace, dans les inscriptions sud-arabes, d'un roi chrétien 'Abdkilâl, qui aurait régné après lui, et qu'il faut écarter de la liste des rois un certain Ma'adkarib dont on croyait le règne attesté pour l'année 459.

CIH 537 + RES 4919 mentionne en 467 le règne conjoint de Šaraḥbi'il Yakûf et de ses fils Nawf, Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib Yan'am. On peut supposer que Šaraḥbi'il avait régné seul avant d'associer ses fils au pouvoir, et que le début de son règne se plaçait immédiatement après celui de Šaraḥbi'il Ya'fur [8]. Il nous paraît difficile toutefois de tenir ces deux Šaraḥbi'il pour père et fils, étant donné qu'on ne connaît pas d'exemple d'un roi portant le même prénom que son père. Šaraḥbi'il Yakûf était peut-être le neveu de Šaraḥbi'il Ya'fur, et le fils de 'Amr. Il faut noter à ce propos que la tradition arabe mentionne quatre rois anonymes, successeurs de 'Amr, qui auraient régné ensemble et fait une expédition contre la Mecque [9]. Ces quatre rois pourraient être ceux qui sont mentionnés dans CIH 537 + RES 4919.

RES 4969, dont la date n'est pas conservée, et dans laquelle Šaraḥbi'il est mentionné avec deux fils seulement, Laḥay'at et Ma'adkarib, doit être postérieure à l'inscription précitée. CIH 620 nous apprend en effet que ces deux rois ont régné ensemble, après la mort de leur père, à l'exclusion de leur frère Nawf.

De ces rois on passe, en l'an 499, à Marṯad'ilân Yanûf, attesté par Fakhry 74, et dont CIH 596 rapelle des opérations militaires.

En 516, Ry 446 atteste le règne de Ma'adkarib Ya'fur. Ce roi peut être identifié d'une façon certaine avec le roi « Ma'adkarim », prédécesseur immédiat de ḏû-Nuwâs d'après le *Livre des Ḥimyarites* [10].

Ḏû-Nuwâs est le nom que la tradition arabe donne au roi qui persécuta les chrétiens au Naǧrân. On ignore quel était son nom

7 *Supra*, p. 217-218.

8 Cf. GLASER, *Skizze* II, p. 512.

9 CAUSSIN DE PERCEVAL, *Essai* I, p. 106.

10 P. 43 b.

sud-arabe. M. Hartmann a conjecturé que ḏû-Nuwâs était en réalité le nom de la tribu à laquelle il appartenait [11]. Une seule inscription sud-arabe fait allusion à ce roi : CIH 621,9, qui signale la mort du roi de Ḥimyar, tué avec ses suivants, chefs des tribus de Ḥimyar et Raḥab, lors de l'invasion des Abyssins. Ce détail permet d'identifier ce souverain avec le persécuteur des chrétiens du Naǧrân, tué par les Abyssins au cours d'un combat que les données des sources chrétiennes permettent de placer en 525. Incidemment, cette inscription qui date de 640 de l'ère sabéenne, a permis de fixer le début de cette ère à 115 avant J.-C. Les événements qui furent liés à la seconde occupation abyssine feront l'objet de la section suivante.

Il ne nous paraît pas qu'on doive considérer ḏû-Nuwâs comme un usurpateur. D'après CIH 621, ce roi a pour sujets les tribus de Ḥimyar et Raḥab, exactement comme son prédécesseur Ma'ad-karib Ya'fur dans Ry 446,6-7.

8. LES DERNIERS ROIS DE SABA, ENTRE LA SECONDE OCCUPATION ABYSSINE ET L'OCCUPATION PERSE (DE 525 A ± 575 APRÈS J.-C.)

Les événements qui se déroulèrent en Arabie du Sud aux environs de l'an 525 et après cette date, ont trouvé un vaste écho dans la littérature arabe, dans la littérature orientale chrétienne, et particulièrement l'hagiographie, et enfin dans la littérature profane post-classique.

Il dépasserait le cadre de notre travail de reprendre ici tous ces textes, et d'en faire l'analyse et la critique. Cette étude a été faite de différents côtés [1]. Notre tâche se limitera à donner une vue générale des événements, telle qu'elle se dégage des diverses

11 *Ar. Fr.*, p. 292.

1 Voir notamment : Fell, *Christenverfolgung*; Mordtmann, *Die himjarisch-äthiopischen Kriege*; Glaser, *Inschr. Dammbruch*, p. 428 sqq.; Hartmann, *Ar. Fr.*, p. 496-509; Aigrain, *Arabie*, col. 1235-1339; Moberg, *Book of the Himyarites*, comm., p. XXIV-LXXVII; Mlaker, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 54-76; Conti Rossini, *Storia d'Etiopia*, p. 171-200; Attema, *Oudste Christendom*; Philby, *Background*, p. 119-123; 135-140.

sources, et d'intégrer dans cet ensemble les données fournies par les inscriptions.

Lors de l'avènement, après 516[2], du roi ḏû-Nuwâs[3], adepte du judaïsme, la population du royaume sabéen était constituée de chrétiens, de juifs et de païens[4]. Les chrétiens formaient au Naǧrân une communauté importante, sous la juridiction d'un évêque du nom de Paul, qui serait mort peu avant 525[5].

Des motifs d'ordre économique[6], mais surtout les vexations du roi ḏû-Nuwâs contre les chrétiens, incitèrent le roi d'Aksum à intervenir à cette époque en Arabie du Sud. De la relation du *Martyre d'Arethas*, et du *Livre des Ḥimyarites*, il ressort que l'intervention abyssine connut deux phases distinctes[7].

En 523[8], le roi abyssin Kâleb 'Ella 'Aṣbeḥa[9] envoya une flotte en Arabie du Sud. Suivant les sources arabes, cette armée était commandée soit par 'Aryâṭ, soit par 'Abraha[10]. La capitale Zafâr fut occupée[11], mais ḏû-Nuwâs, se réfugiant dans les montagnes[12], échappa aux Abyssins. Ceux-ci ne paraissent pas avoir remporté

2 Car à cette date est encore attesté son prédécesseur Ma'adkarib, cf. *supra*, p. 319.

3 C'est le nom que donne la tradition arabe. Dans les autres sources, il est appelé Dunaan, Δουναάς. Cf. MOBERG, *Book of the Ḥimyarites*, comm., p. XLII. Dans le *Livre des Ḥimyarites*, il est appelé Masrûq, nom que lui donnent encore deux autres sources, cf. ATTEMA, *Oudste Christendom*, p. 7 n. 32.

4 PROCOPE, Ὑπερ τῶν πολέμων, I,20,1.

5 Cf. *Martyrium Arethae*, p. 722 § 2.

6 Cf. MLAKER, *Ḥuṣn al Ġurâb*, p. 60.

7 ATTEMA, *Oudste Christendom*, p. 10 et n. 55. Il n'y a pas lieu de supposer avec E. GLASER, *Inschr. Dammbruch*, p. 482 sq. et F. M. E. PEREIRA, *Historia dos Martyres*, p. X-XI, qu'une première opération se termina par la mort du prédécesseur de ḏû-Nuwâs. Voir à ce sujet MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 60, n. 5; *Zur Inschr.*, p. 65.

8 MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 59.

9 Mentionné sous la forme *'l'bḥh* (faute du lapicide pour *'l'ṣbḥh*?) dans RES 3904. Le *Livre des Ḥimyarites* appelle ce roi Kâleb; dans les autres sources, il porte le nom de Ἐλλατζθάας, Ἐλέσθοας, Ἐλεσθαάν, Ἐλλησθεαῖος. Cf. MOBERG, *Book of the Ḥimyarites*, comm., p. XLII.

10 Cf. GLASER, *Inschr. Dammbruch*, p. 428.

11 *Martyrium Arethae*, comm., p. 724.

12 *Martyrium Arethae*, p. 722 § 2.

à ce moment de victoire décisive [13] : ils se retirèrent en effet, laissant des garnisons en Arabie, sans doute pour protéger les communautés chrétiennes. Peu après cependant, dû-Nuwâs, profitant de l'hiver [14], qui le mettait à l'abri d'une intervention massive et rapide des Abyssins, organisa une sanglante persécution, notamment à Ẓafâr, à Mârib et au Ḥaḍramawt [15], mais principalement au Nağrân, où des centaines de chrétiens furent brûlés vifs ou mis à mort d'une autre façon [16]. Le monde extérieur apprit la nouvelle par les récits d'un fugitif, et le roi d'Aksum se décida à intervenir [17]. Une seconde expédition fut envoyée, qui envahit et ravagea le pays. Dû-Nuwâs périt dans les combats. Cet événement, mentionné par CIH 621, qui signale la mort du roi de Ḥimyar au cours de l'invasion abyssine, se place selon toute vraisemblance en 525 avant J.-C. [18].

Après un certain temps [19], le gouvernement du pays fut confié par le roi d'Aksum à un autochtone chrétien que Procope [20] appelle Esimphaios. Il s'agit certainement du roi Sumyafa' 'Ašwa', mentionné dans RES 3904, et qui avait joué un rôle politique important dans le pays au moment de l'invasion abyssine [21]. Les sources arabes ne font aucune mention de ce personnage [22]. Sumyafa' 'Ašwa' ayant accepté de payer un tribut annuel au roi d'Aksum, celui-ci retira le gros de ses troupes, laissant des garnisons dans le pays [23]. Suivant RES 3904, Sumyafa' a régné, ainsi que deux corégents, avec la titulature longue déjà en usage avant l'occupa-

13 *Book of the Himyarites*, p. 3 b-4 a.

14 *Martyrium Arethae*, p. 722 § 3.

15 *Book of the Himyarites*, respectivement chapitres VIII (p. 7 a-9 b), XXXI (p. 5 b), et XXX, XXII (p. 5 b).

16 Cf. *Coran*, sur. 85,4 sq.; MOBERG, *Book of the Himyarites*, comm., p. LVI; ATTEMA, *Oudste Christendom*, p. 13.

17 Les traditions diffèrent quant à la façon dont le roi d'Aksum fut prévenu, et incité à intervenir; cf. MOBERG, *Book of the Himyarites*, comm. p. XLIV.

18 Cf. MLAKER, *Ḥuṣn al-Ġurâb*, p. 60.

19 Cf. *supra*, p. 250.

20 Ὑπερ τῶν πολέμων, I,20,1.

21 Cf. CIH 621.

22 PHILBY, *Background*, p. 136.

23 PROCOPE, *op. cit.*, I,20,1.

tion abyssine. Ces rois portent cependant le titre de « contrôleurs pour les rois d'Aksum ».

Sumyafa' 'Ašwa' ne régna que durant quelques années. Selon Procope[24], il était encore au pouvoir lors de l'ambassade de l'empereur Justinien à 'Ella 'Aṣbeḥa; cette ambassade doit avoir eu lieu en 531[25]. Une révolte des Sabéens[26] amena ensuite 'Abraha[27] au pouvoir. La date de cet événement pourrait être fixée à 535 après J.-C. En effet, il est question, dans CIH 541,46,63, d'événements qui eurent lieu « en l'an 7 ». Du contexte de l'inscription, il ressort nettement que « l'an 7 » correspondait à l'année 657 de l'ère sabéenne. E. Glaser[28] en conclut que l'expression « l'an 7 » était une façon abrégée de désigner l'an 657 dans le cours de l'inscription. A notre avis, cette expression désignait simplement l'année en cours du règne de 'Abraha, auteur de l'inscription[29]; ce roi aurait donc été porté au trône en 650 de l'ère sabéenne, c'est-à-dire en 535 après J.-C.

Quoi qu'il en soit, le début du règne de 'Abraha se place plusieurs années avant 542. Selon Procope[30], le roi d'Aksum — qui était toujours Kalêb 'Ella 'Aṣbeḥa — ayant résolu de venger Sumyafa' (ou, plus vraisemblablement, de rétablir son autorité sur l'Arabie du Sud), organisa deux expéditions contre 'Abraha. Au cours de la première, ses troupes passèrent au camp de l'ennemi, près avoir tué leur chef. La seconde expédition se solda par un tel échec que les troupes abyssines furent ramenées précipitement dans leur pays; 'Ella 'Aṣbeḥa s'abstint désormais de s'opposer à

24 *Op. cit.*, I,20,9.

25 Cf. MLAKER, *Ḥusn al-Ġurâb*, p. 61.

26 PROCOPE, *op. cit.*, I,20,3.

27 Le nom est conservé sous cette forme dans le monogramme de CIH 541 (il est mutilé dans la titulature au début de cette inscription), et par la tradition arabe; il se présente sous la forme Ἄβραμος chez Procope.

28 *Inschr. Dammbruch*, p. 405-406.

29 L'usage de noter une date par l'année en cours du règne royal n'est pas attesté par ailleurs; on en trouve cependant une analogie dans la mention de l'année en cours de certains magistrats éponymes. Il s'agissait vraisemblablement ici d'un usage emprunté aux rois d'Aksum. On ne connaît pas d'exemple de la désignation, par la seule unité, de l'année en cours de l'ère sabéenne.

30 *Op. cit.*, I,20,5 sq.

'Abraha. Ces détails de la relation de Procope paraissent exacts. Dans CIH 541, qui date de 543, 'Abraha assume une titulature de souverain indépendant[31], tout en ayant à sa disposition des troupes abyssines[32]; le roi d'Aksum envoie à son cour un représentant, au même titre que le roi des Perses et l'empereur de Byzance[33]. A cette époque, le roi d'Aksum avait donc cessé de contester son indépendance à l'Arabie du Sud. Comme les expéditions du roi d'Aksum ne sont pas mentionnées parmi les événements qui avaient immédiatement précédé la rédaction de l'inscription, il faut en conclure que ces opérations avaient eu lieu plusieurs années auparavant.

D'après CIH 541, 'Abraha eut à combattre, vers l'an 542, une rébellion conduite par des membres de la tribu de dû-Yaz'ân, dont un représentant facilitera plus tard l'invasion perse[34]. Parmi les chefs rebelles se trouvait Ma'adkarib, fils de Sumyafa', qu'il faut vraisemblablement identifier à Ma'adkarib Ya'fur, fils du roi Sumyafa' 'Ašwa' supplanté par 'Abraha.

Le témoignage de Procope[35] selon lequel 'Abraha aurait accepté, dès la mort de 'Ella 'Aṣbeḥa, de payer le tribut au successeur de celui-ci, paraît peu probable. Si l'Arabie du Sud avait à ce moment repassé sous la domination abyssine, le roi d'Aksum n'aurait pas manqué de s'opposer à l'invasion perse. Or aucun texte ne permet de supposer une pareille intervention.

D'après la tradition arabe, 'Abraha aurait entrepris en 570, année traditionnelle de la naissance du Prophète, une expédition contre la Mecque, rivale païenne du pèlerinage chrétien au sanctuaire de Ṣan'â. Cette expédition, dans laquelle auraient été utilisés des éléphants, échoua par suite d'une épidémie[36]. Il y a lieu de croire avec C. Conti Rossini[37] que cet épisode, tel qu'il a survécu dans la tradition arabe, n'est que la mise en légende d'un événement plus ancien. C. Conti Rossini fait en effet remarquer les

31 Cf. *supra*, p. 244-245.
32 CIH 541,25.
33 CIH 541,87-92.
34 Cf. Hitti, *History of the Arabs*, p. 65 sqq.
35 *Op. cit.*, I,20,8.
36 *Coran*, sur. 105,1-3; cf. Hitti, *History of the Arabs*, p. 64.
37 *Storia d'Etiopia*, p. 189; 197.

divergences des traditions arabes quant à la date de cet événement, la coïncidence de celui-ci avec l'année de la naissance de Mahomet, et l'impossibilité matérielle de la participation d'éléphants à une expédition dans des régions désolées d'Arabie. La légende aurait été créée par des Mecquois voulant glorifier leur ville et leur prophète. La confusion entre deux cycles de traditions, l'un visant une expédition de 'Abraha, l'autre l'expédition du roi abyssin Afilas, aurait donné naissance à la légende de la présence d'éléphants (*al-fîl*) dans les armées de 'Abraha [38].

C. Conti Rossini croit que l'expédition de 'Abraha aurait été une opération de diversion, exécutée à la demande de l'empereur de Byzance contre le roi des Perses. Procope [39] la mentionne, et signale que 'Abraha rebroussa chemin, à peine engagé. Cette expédition ne pouvait viser que le Hiğâz. Comme il n'en est pas question dans CIH 541, elle se place probablement entre 543 et l'année 546, date à laquelle une trêve, qui devait durer jusqu'en 572 [40], intervint dans les hostilités qui opposaient l'empereur de Byzance au roi des Perses.

C'est vraisemblablement peu après la reprise de ces hostilités que l'Arabie du Sud fut occupée, vers 575 [41], par les Perses, sous la conduite de Wahriz. 'Abraha vivait-il encore à cette époque, ou avait-il été remplacé sur le trône successivement par des fils du nom de Yaksum et Masrûq [42], comme le veut la tradition arabe [43] ? Il est encore impossible de l'établir : la dernière inscription qui fournisse des données historiques sur un roi sabéen est CIH 541, rédigée environ 30 ans avant le début de l'occupation perse. Cependant, comme 'Abraha était monté sur le trône aux environs de 535, c'est sans doute son successeur qui vit, en 575, la fin de la civilisation sabéenne, à laquelle la ruine définitive de la digue de Mârib venait de porter un coup mortel.

38 Cf. Conti Rossini, *Expéditions*, p. 31-32.
39 *Cp. cit.*, I,30,13.
40 Conti Rossini, *Storia d'Etiopia*, p. 189; 193; 199.
41 Hitti, *History of the Arabs*, p. 66.
42 Masrûq est le nom donné à dû-Nuwâs dans le *Livre des Ḥimyarites*.
43 Caussin de Perceval, *Essai* I, p. 145-146.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Au terme de notre étude, il convient de grouper en une vue d'ensemble les conclusions qui s'en dégagent concernant l'institution monarchique. Il faut souligner que si certaines de ces conclusions sont fermement établies, d'autres demandent encore à être confirmées ou précisées. Nous signalons par ailleurs certains problèmes qui ne pourront trouver une solution qu'après la publication de nouveaux documents.

La titulature des souverains sabéens et minéens se caractérise par sa simplicité. Nous incluons dans ce jugement la titulature sabéenne tardive, pourtant fort longue, du fait qu'elle énumère simplement les différentes possessions qui s'étaient successivement ajoutées au royaume sabéen, sans comporter, comme la titulature des mukarrib de Qatabân ou celle des rois assyriens, de qualificatifs se rapportant au souverain [1].

Dans l'emploi des formules de titulature aux différentes époques, on constate une évolution vers la précision et le formalisme. A l'époque ancienne les formules de la titulature sont plus ou moins complètes, suivant que celle-ci est citée par le souverain qui la portait, ou par un tiers. Dans les inscriptions dont il est l'auteur, le souverain mentionne son épithète, et très souvent le nom et l'épithète de son père. Le titre royal est alors cité après le nom du père seulement. Par contre, la filiation est généralement omise lorsque la titulature est citée par un tiers. Ces différences tendent à disparaître. A partir des rois de Saba et dû-Raydân, le nom du père est généralement mentionné dans la titulature, même lorsque celle-ci est mentionnée par un tiers. La titulature complète du père du roi est également citée, quelle que soit sa longueur, et parfois à plusieurs reprises dans une même inscription.

Le choix des formules utilisées par des tiers pour faire brièvement

[1] La titulature de 'Abraha fait toutefois exception. Dans CIH 541, ce roi d'origine éthiopienne se dit *'zly mlkn 'g'zy* « le vaillant roi de la tribu 'Ag'azi ».

allusion au souverain régnant ou au pouvoir royal en général, subit également une évolution, qui reflète sans doute une diminution progressive des pouvoirs personnels du souverain. Les mukarrib de Saba sont mentionnés par des tiers uniquement par leur nom. Les rois de Saba et de Ma'în sont aussi cités de cette façon, mais on recourt volontiers à une forme de titulature impersonnelle : « le roi », « le roi de Saba ». Des formules de ce genre restent seules en usage dès la période des rois de Saba et ḏû-Raydân.

Un élément important de la titulature royale est constitué par le nom et l'épithète du souverain. A l'époque ancienne, les souverains portaient des noms qui leur étaient exclusivement réservés ; ils étaient seuls à pouvoir porter une épithète. A toutes les époques, les souverains ont toujours mentionné leur épithète lorsqu'ils citaient eux-mêmes leur titulature. On ne connaît pas de roi attesté de façon certaine, qui aurait régné sans porter d'épithète.

Les inscriptions sabéennes et minéennes ne donnent aucune indication sur le cérémonial qui entourait l'accession au trône du souverain. Toutefois, les inscriptions rupestres de 'Uqla [2] fournissent à ce sujet des précisions concernant les rois de Ḥaḍramawt. Ces textes méritent ici une mention, parce qu'ils nous paraissent confirmer et expliquer l'importance qui était attachée à l'épithète royale à Saba et à Ma'în [3]. Les textes de 'Uqla sont gravés sur un éperon rocheux, surmonté d'une construction en ruines, et situé à peu de distance de Šabwat, capitale du Ḥaḍramawt antique. Leur contenu ne varie guère. Certaines de ces inscriptions ont pour auteurs des personnages qui se sont rendus à cet endroit, pour y accompagner un roi de Ḥaḍramawt accomplissant une action solennelle exprimée par les termes *hmtll* et *hlqb*. A. F. L. Beeston [4] donne avec hésitation à ces mots le sens de « pour se proclamer et pour assumer son titre (?) ». D'autres inscriptions émanent des

[2] Cf. Philby, *Sheba's Daughters*, p. 313-316 ; Beeston, *Appendix*, p. 443-454. Ces inscriptions sont reprises sous RES 4852-4902 ; 4908-4917.

[3] Nous avons eu l'occasion de signaler déjà ce rapprochement dans une communication faite le 29 mars dernier à Bruxelles, au *XIXe Vlaamse Filologencongres*, sous le titre « *Het koningschap in Saba (Zuid-Arabië)* ». Les actes de ce congrès doivent paraître prochainement.

[4] *Appendix*, p. 442-443.

rois eux-mêmes, venus à 'Uqla pour accomplir la même action, exprimée cette fois par le mot *hslqb* [5].

Tous les rois de Ḥaḍramawt qualifiés comme tels dans ces inscriptions portent une épithète. Dans la titulature de la plupart d'entre eux est mentionné le nom de leur père. Certains des pères de rois portent eux-mêmes le titre royal; en ce cas ils ont également une épithète. D'autres, qui ne sont pas qualifiés du titre, ne portent pas d'épithète, et leur règne n'est pas attesté par ailleurs. Il faut en conclure que dans la dynastie ḥaḍramoutique à cette époque, seuls les personnages qui avaient régné portaient une épithète. L'épithète royale était vraisemblablement assumée par le roi au moment où il prenait le pouvoir. Le mot arabe *laqab* signifie « surnom ». Dès lors les termes *hlqb,* employé dans les textes de 'Uqla par des tiers parlant du roi, et *hslqb,* utilisé par les souverains eux-mêmes, nous paraissent devoir être traduits dans leur sens le plus immédiat, respectivement « pour attribuer (au roi) le surnom, l'épithète », et « pour se faire attribuer son épithète ». L'épithète était donc accordée aux rois de Ḥaḍramawt par certains personnages illustres du royaume, au cours d'une cérémonie solennelle accompagnant l'accession au trône. Il ne nous paraît pas douteux que l'épithète royale ait été attribuée aux rois de Ma'în et aux souverains de Saba dans des conditions analogues.

Il convient toutefois de noter qu'à Saba cet usage a dû disparaître dès le 2e siècle avant J.-C. A cette époque, en effet, se place l'accession au trône d'une dynastie hamdanide. Or, depuis des générations les membres éminents de la tribu de Hamdân portaient une épithète. Les rois appartenant à cette dynastie portaient donc une épithète avant d'accéder au trône. Les nouveaux noms hamdanides, portés par les rois aussi bien que par des particuliers, éliminèrent d'ailleurs les noms anciens réservés aux souverains depuis l'époque des mukarrib.

Il n'est pas encore possible de déceler une évolution dans le régime politique et le fonctionnement de l'institution monarchique à Ma'în. A partir des données fournies par les inscriptions, nous avons pu dégager le caractère nettement théocratique du régime

[5] RES 4910; 4913; 4914; 4916. Toutefois Rabbšams, auteur de RES 4914 et 4916, fils et frère de rois, ne porte ni titre ni épithète.

politique minéen, en soulignant la confusion qu'on y observe entre les domaines politique et religieux. Le roi ne possède toutefois aucune fonction sacerdotale propre. Il est assisté par une assemblée représentant le peuple de Ma'în, et au sein de laquelle divers collèges sacerdotaux exercent une influence prépondérante.

On distingue par contre, dans la longue histoire de Saba, les différentes étapes d'une évolution du système politique. Au régime des mukarrib, où le souverain incarne l'État, succède la période royale. Celle-ci se caractérise au début par une nette centralisation, accompagnée d'une diminution du pouvoir personnel du roi. Plus tard, on assiste au développement d'une organisation féodale, dans le cadre de laquelle l'indépendance des tribus ne fit que croître.

Le régime politique en vigueur sous les mukarrib de Saba repose certes sur des bases théocratiques : les tribus sont groupées en communautés religieuses, placées sous le patronage d'une divinité. Toutefois il apparaît que dans la pratique ce régime était déjà beaucoup plus évolué vers une conception laïque du pouvoir que le régime minéen, ou celui de Qatabân sous les mukarrib. Toutes les activités attribuées aux mukarrib ont un caractère officiel. D'autre part, toutes les constructions d'intérêt public sont édifiées à leur nom : les mukarrib incarnaient donc personnellement l'État. Aucun indice ne permet d'avancer qu'ils aient eu des fonctions sacerdotales particulières. L'assemblée du peuple, qui les assiste dans l'exercice de leurs fonctions législatives, ne comporte aucun collège sacerdotal. Il semble d'ailleurs que le rôle des prêtres ait été insignifiant à Saba, en comparaison de Ma'în et Qatabân.

A l'époque royale, qui débute au moment des conquêtes de Karib'il Watar, on voit un indice de centralisation dans la suppression des avantages consentis antérieurement à des groupes de colons pour les inciter à mettre en valeur le territoire national. Cependant cette centralisation va de pair avec une limitation du pouvoir du roi. La fonction royale devient impersonnelle, et son titulaire cesse d'incarner l'État. En effet, le souverain est mentionné désormais par le simple titre « le roi », plutôt que par son nom. Les constructions publiques ne sont que rarement attribuées à l'initiative du roi. Pour la première fois, à partir du 2e siècle avant J.-C., des inscriptions telles que CIH 573 ou CIH 308, ont pour auteurs des rois adressant à titre privé des dédicaces à la divinité. L'assemblée

représentant le peuple continue à fonctionner; certains magistrats héréditaires, appelés kabîr, sont chargés, dans les principales tribus, de surveiller l'exécution des décrets du roi et de l'assemblée.

Une nouvelle phase de l'évolution du régime politique sabéen commence aux environs du début de notre ère. Son apparition est due aux conquêtes territoriales de Saba à la fin du premier siècle avant J.-C., et à l'influence prépondérante des Hamdanides. Le caractère héréditaire de la fonction de kabîr, dont les membres appartenaient à un même clan de chaque tribu, a fini par créer des clans privilégiés dominant les tribus et possédant la terre. L'assemblée du peuple disparaît. Les décrets ne sont plus adressés au peuple tout entier, mais isolément, aux différentes tribus. Ces documents ont surtout la forme d'un contrat bilatéral, conclu entre le roi et les chefs de clans privilégiés. Les pouvoirs du souverain sont donc fortement diminués : le roi n'est plus qu'un suzerain entouré de vassaux. Il s'agit là d'une véritable féodalité. Cette diminution des pouvoirs royaux ressort encore du petit nombre de décrets connus entre le 1er et le 4e siècle après J.-C. A partir de la première occupation abyssine, plus aucun décret royal n'est attesté. L'indépendance des tribus ne fait que se développer, surtout depuis le 5e siècle, au moment où le royaume de Saba avait atteint sa plus grande extension. La division du pays en tribus presque indépendantes paraît avoir rendu à la fonction royale une partie de son prestige. Le roi apparaît comme le symbole de l'unité du pays, et comme la seule autorité capable de rallier toutes les forces de la nation aux moments critiques, et notamment pour les travaux importants de remise en état de la digue de Mârib, en 450 et en 543. Cet ouvrage considérable ne pouvait guère être entrepris sans la participation de la plupart des tribus.

La politique extérieure de Saba est centrée, du moins jusqu'au début de notre ère, sur le contrôle d'un tronçon de plus en plus important de la route terrestre des aromates en Arabie du Sud. Après cette époque, la route maritime supplanta en importance la route terrestre. L'occupation du Yemen occidental et du Ḥaḍramawt par Saba, au début du 4e siècle après J.-C., avait probablement pour but de contrôler le trafic maritime. Par contre, la conquête de l'Arabie centrale au début du 5e siècle paraît relever

surtout d'un désir d'expansion, indépendant d'intérêts commerciaux.

Nous avons souligné à plusieurs reprises que les pouvoirs du roi en matière militaire paraissent s'être maintenus à toutes les époques. La plupart des opérations militaires dont font mention les inscriptions, sont expressément citées comme accomplies sous les ordres des rois. L'initiative de la guerre paraît avoir échappé au contrôle de l'assemblée, à l'époque où celle-ci existait. Si l'on excepte les périodes troublées du premier siècle avant J.-C. et du 6e siècle de notre ère, les rois sabéens paraissent n'avoir dû affronter aucune révolte intérieure. Il n'est pas douteux que la politique d'expansion menée par Saba au cours de son histoire ait dû en bonne partie son succès à une armée disciplinée.

La mention par des tiers du souverain régnant, dans l'invocation finale des inscriptions, ou pour fixer la date d'un document, est extrêmement fréquente. L'étude des formes suivant lesquelles ces mentions étaient faites s'est révélée fructueuse : elle nous a permis, non seulement de déceler un changement de dynastie à la fin du 2e siècle avant J.-C., mais d'établir certains critères sûrs, notamment en ce qui concerne la chronologie. Ces critères valent également pour les mentions de personnes autres que des rois dans les invocations; ils permettent de dater d'une façon relative les textes où ces mentions interviennent, et sont utiles pour restituer ou assembler des textes fragmentaires. Leur domaine d'application est d'autant plus étendu que les invocations occupent une place importante dans l'épigraphie sud-arabe.

En dehors des textes ḥaḍramoutiques de ʿUqla, que nous avons signalés plus haut, les inscriptions ne contiennent absolument aucune indication sur la façon dont se déroulait l'accession au trône des souverains. Quant à la succession, celle-ci s'effectuait normalement de père en fils. En l'absence d'autres éléments à ce sujet, on doit conclure que c'était le fils aîné qui succédait à son père. Nous avons à plusieurs reprises fait valoir les objections auxquelles se heurtent certaines reconstitutions hypothétiques des lignées royales, suivant lesquelles le principe de la succession de père en fils n'aurait eu qu'une application limitée. Ceci n'exclut évidemment pas qu'en certains cas un roi ait succédé à son frère; plusieurs exemples de successions de ce genre sont attestés. Il n'a pas été

possible d'établir si la succession se faisait en ligne directe ou en ligne collatérale lorsque l'héritier du trône mourait en laissant lui-même des descendants.

La corégence de plusieurs souverains appartenant à une même dynastie ou à des dynasties différentes — institution typiquement sud-arabe — a fait pour la première fois dans notre ouvrage l'objet d'une étude détaillée aux différentes époques. Dès l'origine, à Ma'în, l'héritier du trône était appelé à partager avec son prédécesseur le titre et les prérogatives royales. La stabilité de la succession à Ma'în nous paraît incompatible avec l'hypothèse selon laquelle la corégence aurait été destinée à pallier aux inconvénients d'un principe de succession mal établi, ou sujet au caprice du roi.

La corégence d'un roi avec son successeur ne fut introduite à Saba qu'au début du premier siècle avant J.-C. Avant de partager avec son père le titre royal, le futur corégent était d'abord héritier désigné. Exceptionnelle au début, la corégence devint par la suite assez régulière. Le corégent fut alors d'emblée associé aux prérogatives de celui qui l'appelait à partager le pouvoir. A la fin du 4e siècle après J.-C., une autre forme de corégence apparaît : le roi associe au pouvoir plusieurs de ses fils, bien qu'un seul soit destiné à lui succéder. On ne peut encore établir si la corégence ainsi entendue était simplement honorifique, ou impliquait au contraire une véritable participation au pouvoir. Celle-ci se justifierait aisément, étant donné l'étendue considérable du royaume sabéen à cette époque.

Nous avons été en mesure d'éclairer plus d'un point obscur concernant les rapports entre les deux dynasties bakîlite et ḥašidite-hamdanide, qui ont coexisté à la fin du premier siècle avant J.-C. Toutefois, certains problèmes touchant ces deux dynasties, et notamment celui de la raison même de leur coexistence, n'ont pas encore pu trouver de solution satisfaisante.

L'étude de l'institution monarchique a posé des problèmes de chronologie qu'il nous a fallu tenter de résoudre. Cette étude à son tour a fourni des éléments jusqu'ici passés inaperçus. Nous avons ainsi été amené à donner une vue d'ensemble de la chronologie sud-arabe, qui apporte, nous osons l'espérer, plus d'une contribution nouvelle aux travaux déjà accomplis en ce domaine.

La chronologie des mukarrib de Saba et des rois de Ma'în est

loin d'être assurée. Les remarques que nous avons faites concernant ces périodes pourront être utilisées dans des essais de synthèse ultérieurs.

Nous avons pu établir sur des bases qui nous paraissent dignes de confiance, que le début de l'ère sabéenne — placé depuis longtemps en 115 avant J.-C., sans qu'on ait toutefois pu établir à la suite de quel événement — a dû coïncider avec l'accession au trône d'une nouvelle dynastie, d'origine hamdanide, qui supplanta la dynastie traditionnelle.

La chronologie que nous proposons pour la période allant du 2e siècle avant J.-C. au 6e siècle de notre ère, est le premier essai de ce genre qui présente, dans la lignée des rois, une succession chronologique continue, qu'aucun hiatus important ne vient interrompre. Dans le cadre de cette chronologie, la durée moyenne assignée à chaque règne est pratiquement constante pour les différentes époques. Il ne pouvait en être autrement, étant donné que la répartition des documents sur toute la durée de l'histoire sabéenne doit être considérée comme pratiquement homogène. Compte tenu du fait que nos listes royales sont encore incomplètes, cette durée moyenne de règne correspond sensiblement à celle qu'il faut attribuer aux rois des époques dont la durée est bien connue, comme les périodes allant de 115 à 25 avant J.-C., et du 5e au 6e siècle de notre ère.

*
**

Il appartiendra au lecteur de déterminer dans quelle mesure nous sommes parvenu à dégager du matériel épigraphique existant les grandes lignes des caractéristiques et du développement de l'institution monarchique avant l'Islam dans les États de Saba et Ma'în. Pour mener à bien notre enquête, il a été indispensable d'aborder les problèmes posés par la chronologie : ainsi se sont élargies nos perspectives initiales, et notre étude s'est doublée d'un aperçu chronologique. Nous souhaitons que l'une et l'autre puissent contribuer à la connaissance de l'Arabie préislamique, et par là même du monde sémitique ancien, à l'heure où l'archéologie va éclairer d'un jour nouveau les données fournies par les textes épigraphiques.

APPENDICE I

LISTES DES ROIS[1]

1. ROIS DE MA'ÎN

'Abyada' (roi? = 'Abyada' Riyyam?)
Halkarib Ṣadiq

.....

'Ilyafa' Wâqih
Waqah'il Ṣadiq
'Abkarib Yaṯa'
'Ammyaṯa' Nabiṭ

.....

Yaṯa''il Riyyam
Tubba'karib

.....

'Ilyafa' Riyyam
Hawf'aṯat[2]

.....

—

1 Les rois qui se suivent immédiatement sont père et fils. Le pointillé indique une solution de continuité d'une ampleur indéterminée entre deux souverains. Le pointillé espacé sépare deux souverains qui se sont suivis sur le trône, mais dont la relation de parenté n'est pas connue. Les frères sont mentionnés sur la même ligne, reliés par un tiret. Les personnages qui n'ont pas régné sont mis entre parenthèses. Le signe = relie deux souverains contemporains de dynasties différentes. Une accolade relie les rois qui ont régné en corégence. Parmi des frères corégents, le nom de celui qui a recueilli la succession se trouve en italiques.

2 Tous les rois qui précèdent paraissent avoir régné avant l'époque de 'Abyada' Yaṯa'. L'ordre de succession des différents groupes doit encore être considéré comme arbitraire.

.....

'Ilyafa' Yaṯa'

. . . . . = Ma'adkarib de Ḥaḍramawt

'Abyada' Yaṯa' (± 343 av. J.-C.) = Yaṯa''il (Bayyin?)

Waqah'il Riyyam

Ḥufn Ṣadiq

. . . . . .

'Ilyafa' Yafuš

.....

Yaṯa''il Ṣadiq

Waqah'il Yaṯa' } = Šahr Yagul Yuhargib de Qatabân

'Ilyafa' Yašur

Ḥufn Riyyam

. . . . . .

Waqah'il Nabiṭ

.....

—

.....

Ḫalkarib[3]

. . . . . .

Ḥufn Yaṯa'

.....

Yaṯa''il

. . . . . .

Ḥayw

.....

Ḥufn Ḏariḥ

2. ROIS SABÉENS

A. Rois de Saba.

Dynastie traditionnelle.

1. Karib'il Watar (dernier mukarrib et premier roi)
2. Yada''il Bayyin

[3] Les rois qui suivent ne peuvent être identifiés avec certitude, et l'époque de leur règne éventuel reste inconnue.

3. Yakrubmalik Watar
4. Yaṯa'ʾamar Bayyin
5./6. Sumhu'alay Ḏariḥ - Karib'il Watar
('Ilšaraḥ)
.....
7. Sumhu'alay Yanûf
8. Yada'ʾil Watar
9. Ḏamar'alay Bayyin
.....
10. Yada'ʾil Ḏariḥ
11. Yaṯa'ʾamar Watar
.....
12. Sumhu'alay Yanûf
13. Ḏamar'alay Bayyin - ('Ilšaraḥ)
.....
14. Yada'ʾil ...
15. Ḏamar'alay Ḏariḥ
16. Naša'karib Yuha'min (dernier roi de la dynastie traditionelle)
..... 115 avant J.-C. .....

Première dynastie hamdanide	*Dynastie hâšidite-hamdanide*
Naṣr Yuha'min (roi?)	*(2e dynastie hamdanide)*
. . . . .	
Wahab'il Yaḥûz	= ('Awslat Rafšân)
'Anmar Yuhan'im-Karib'il Watar Yuhan'im	= Yarîm 'Aymân
.....	
Dynastie bakîlite	
Fari' Yanhub	= 'Alhân Nahfân, Ša'r 'Awtar

B. Rois de Saba et dû-Raydân.

[Fari' Yanhub]	['Alhân Nahfân]
1./2. 'Ilšaraḥ Yaḥḍub (± 25 av. J.-C.) - Ya'zil Bayyin	= Ša'r 'Awtar, Ḥayw'aṯtar Yaḍa'
(Watar) 3. Naša'karib Yuha'min	.....
.....	
4. Ḏamar'alay Bayyin [4]	

[4] Les rois 4-6, qui portent des noms anciens, appartiennent peut-être à une dynastie indépendante.

5. Karib'il Watar Yuhan'im (Charibael) = 'Il'azz Ḥaḍramawt
6. (Halak'amar) - Damar'alay Dariḥ
.....
7. Watar Yuha'min[5]
.....
8. Šamdar Yuhan'im
.....
9. 'Ilšaraḥ Yaḥmul
.....
10. 'Amdân Bayyin Yuhaqbiḍ
.....
11. La'z Nawfân Yuhaṣdiq
. . . . . .
12. Yâsir Yuhaṣdiq
13. Damar'alay Yuhabirr I
14. Ta'rân Ya'ûb Yuhan'im = Il'add Yalûṭ b. 'Ammdaḫar de Ḥaḍramawt
15. Damar'alay Yuhabirr II
.....
16. Rabbšams Nimrân[5]
.....
17. 'Ilšaraḥ Yaḥubb
18./19. Sa'adšams 'Asraw - [.... ...]ḥmd
.....
20. Yâsir Yuhan'im
21. Šâmir Yuhar'iš = Šaraḥ'il de Ḥaḍramawt (dernier roi de Saba et dû-Raydân).

C. Rois de Saba et dû-Raydân, et Hadramawt et Yamanat.

[Yâsir Yuhan'im, roi de Saba et dû-Raydân]
Šâmir Yuhar'iš
..... Première occupation abyssine, ± 335-370 ....
(Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min
'Abkarib 'As'ad - Dara''amar 'Aymân

[5] La place des rois no 7 à 10, et 16 à 19, est hypothétique.

D. Rois sabéens d'époque tardive (titulature longue).

[(Ḥaśan) Malikkarib Yuha'min]
'Abkarib 'As'ad[6]
Ḥaśan Yuha'min - *Šaraḥbi'il Ya'fur* - 'Amr (?)
(attesté seul en 450)

.....

Šaraḥbi'il Yakûf[7]
Nawf - *Laḥay'at Yanûf - Ma'adkarib* } attestés en 467

.....

Marṯad'ilân Yanûf attesté en 499

.....

Ma'adkarib Ya'fur attesté en 516

. . . . . .

Dû-Nuwâs mort en 525

..... Deuxième occupation abyssine .....

E. Les derniers rois sabéens.

(Laḥay'at Yarḫam)
Sumyafa' 'Ašwa' I[8]
(Šaraḥbi'il Yakmul)
Marṯad'ilân 'Aḥsan - Sumyafa' 'Ašwa' II

. . . . . .

'Abraha Ramhiś Zubaymân

..... Occupation perse vers 575 .....

6 'Abkarib a régné avec Ḥaśan, avant d'associer au trône ses deux autres fils.

7 Šaraḥbi'il Yakûf a régné avec ses trois fils, puis avec Laḥay'at Yanûf et Ma'adkarib seulement. Il n'est pas exclu que Ma'adkarib soit en réalité le fils de Laḥay'at.

8 Sumyafa' I a régné avec ses deux petits-fils.

APPENDICE II

CIH 537 + RES 4919 (cf. p. 342)

La restitution de la titulature royale dans CIH 537 et RES 4919 nous a permis de reconnaître que ces deux fragments appartiennent à la même inscription[1]. Le fac-simile (p. 342) a été dessiné d'après l'agrandissement de la photographie de RES 4919[2] à l'échelle de la planche de CIH 537[3]. RES 4919 est composée de deux fragments, déjà réunis par G. Ryckmans. Notre ajustement des photographies de ces deux fragments diffère légèrement du sien : l'agrandissement photographique nous a permis de constater que la lisière du fragment supérieur recouvre légèrement le fragment inférieur. Celui-ci à son tour empiète sur le coin inférieur droit de CIH 537.

Un rebord est visible en haut et en bas de l'inscription : celle-ci ne comportait donc aucune autre ligne en dehors de celles dont les fragments sont conservés. D'après la restitution certaine de la titulature longue, lignes 6-7, chaque ligne comptait environ 45 lettres, exception faite de la dernière, où le lapidaire a notablement serré l'écriture pour achever le texte à la fin de la ligne.

L'inscription présente certaines particularités paléographiques que nous signalons à la fin du commentaire. Nous suivons la numérotation des lignes de RES 4919, qui est aussi celle de toute l'inscription. Toutefois, dans la transcription, la traduction et le commentaire du *RES*, la ligne 9 a été omise par erreur.

Pour la traduction et le commentaire, voir déjà CIH 537 et RES 4919.

1 Voir déjà notre article *Yarîm 'Aymân*, p. 137 n. 10.
2 Cf. G. Ryckmans, *ISA* V, pl. III no 203.
3 *CIH*, *Tab.*, II, pl. XXIII.

CIH537
RES4919

1 [.....] (environ 17 lettres)

2 [.....]

3 [.....]

4 [.....]

5 [.....]

6 [.....]

7 [.....]

8 [.....]

9 [.....]

10 [.....]

1. ... et leur fils M..'um, banû ...
2. ... Kawkabân et Na'mân et Yaf'ân et dû-W...
3. ... Ladûdum et Śunḥân et leurs petits et [grands], Sanâfira-
   tân, ont co[n]-
4. [struit et ... pour?] leur [mai]son Raymân 'Aḥram des halls
   d'en/trée (?) en pierres brutes et blocs équarris, depuis le
   fon-
5. [dement ... par l'aide de] Raḥmânân, Seigneur du Ciel, et
   par [l'ai/de] de leurs seigneurs les rois Šaraḥbi-
6. ['il Yakûf et ses fils (?)] Nawfum et Laḥay'at Yanûf, et /
   Ma'adkarib Yan'am, rois de Saba et
7. [dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamana]t et de leurs Arabes
   du haut / pays et en plaine côtière. Et ils ont offert et
   consacré (?)
8. [... à Raḥmânân ...] leur ...; et à sa louange ils ont ache/vé
   et édifié leur maison et tout
9. ..., pour que leur soit favorable / Raḥmânân. Et ils ont voué
   leur maison et leur per-
10. [sonne et leurs enfants à Raḥmâ]nân, Seigneur du Ciel. Au
    mois de dû/-Ḥarîfân, de l'an 582 (467 après J.-C.).

L.3. — *śnḥn*, cf. *śnḥ*, nom de tribu dans Ry 404,1. — *ṣġrt w[kbrth]mw*, G. Ryckmans restituait *ṣġrt wkbr*, voyant dans ce mot un pluriel, comme l'arabe كِبار. Cependant la base d'un *t* est visible sur la photographie du *CIII*, après la lacune; il faut donc supposer en sud-arabe un pluriel *kbrt* analogue à celui de *ṣġrt*. Le suffixe se rapporte aux deux mots.

L. 4. — *br['w...]*, ce verbe devait être suivi d'un autre terme de construction, tel que *whšqrn*. — *'sqfm*, le *RES* traduit « toits », d'après CIH 40,3; RES 2980 bis, cf. également Ry 444,1. Néanmoins la traduction « toits », fondée sur l'arabe, n'est pas certaine dans ces passages. Elle nous paraît ici difficile, en raison du matériau employé pour la construction. Aussi préférons-nous rapprocher du yéménite moderne *sagîf* (*g* = *q*) « entrance hall on the ground-floor of a Yemenite house » (Goitein, *Travels*, p. 88; cf. également Nami 70,2, comm.). Ce sens conviendrait parfaitement

pour RES 2980 bis, citée plus haut. — *grbm wmnhmtm*, cf. RES 2726,3; Fakhry 75.

L. 5 — *bn mwṯrhmw*, cf. CIH 325,4-7; la place manque pour un autre terme tel que *'dy 'r'shmw* (CIH 540,1), qui complète généralement cette expression. — [*brd'*], cf. [*brd*]*' 'mr'hmw* à la même ligne, comme dans RES 5085,7-8. La restitution *bḫyl wrd'*, comme dans CIH 540,81-82, compléterait exactement la lacune.

L. 6. — *šrḥb*[*'l ykf wbnyhw*], cf. RES 4969,1-3. Cette restitution comble exactement la lacune. Fakhry 60 fournit un autre exemple d'un roi régnant avec trois fils. Il est possible, mais peu probable, que *nwfm* soit l'épithète du premier fils de Šaraḥbi'il — dont le prénom aurait disparu dans la lacune — ou l'épithète du père de Šaraḥbi'il, qui serait mentionné dans la titulature de son fils.

L. 7. — *'rbw wstqfw*. *'rb* peut avoir la signification de « bâtir en blocs de pierre » (Rhodokanakis, *Koḥlân*, p. 36), mais aussi d'« offrir » : RES 2975,13; 3695,9. *qyf*, *qf*, ne se rencontre qu'ici à la 10e forme. La forme simple signifie « ériger un autel-stèle ». Le *CIH* traduit « *voverunt* ». Les deux verbes nous paraissent avoir dans ce passage un sens cultuel : à la ligne 8, le suffixe de *bḫmdhw* se rapporte à Raḥmânân, qui devait donc être mentionné dans la lacune. En tout cas l'action exprimée par *'rbw* et *stqfw* est distincte de la construction, celle-ci étant rappelée ligne 8.

L. 8. — *h*[*k*]*mlw*, à la 4e forme. Le verbe est attesté à la 1re et à la 10e forme.

L. 9. — Le fragment de cette ligne dans RES 4919 est omis par le *RES*. — [..]*ḫtm*, à restituer peut-être *nṣḫtm* « pureté de cœur », cf. CIH 358,1, où ce terme intervient avec le mot *ṣlḥ*; cependant d'autres mots pourraient aussi convenir : *šrḫtm* « heureusement, avec succès », cf. CIH 350,8 (Beeston, *SI*, p. 43) ou *ṣrḫtm* « étages supérieurs » (Rhodokanakis, *Stud.* II, p. 33. — *lyṣlḥn*, l'expression a un sens final, et non optatif : comparer à la construction différente de Ry 403, *wrḫmnn lyḫynnhmw* « que Raḥmânân les fasse

vivre », et de RES 4969,5, *[wrḥm]nn lysm'n* « que Raḥmânân soit attentif ».

L. 10. — Compte tenu de ce que le texte de cette ligne est plus serré, la lacune comportait une quinzaine de lettres. — *'fshmw* pour *'nfshmw*, cf. CIH 544,4. — *dhrfn*, nom de mois, cf. CIH 6,4. — L'inscription date de 467; elle est vraisemblablement antérieure à RES 4969, où Nawf n'est pas mentionné.

Au point de vue paléographique, il faut noter, outre le *ġ* potencé, ligne 3, déjà signalé par le *RES*, la forme particulière du *b* dans le mot *b'l*, lignes 5 et 10. La caractéristique la plus intéressante de cette inscription est toutefois l'emploi de ligatures reliant deux lettres par le bas. Nous notons les ligatures suivantes : *s* + *t*, ligne 7 (*wstqfw*) ; *b* + *y*, lignes 8, 9 (*bythmw*) ; / (trait de séparation) + *b*, lignes 9 (*/bythmw*) et 10 (*/b'l*) ; / + *s*, ligne 10 (*/smyn*; voir cependant le même mot ligne 5) ; *d* + *l*, ligne 10 (*dltny*) ; enfin probablement *h* + *h*, ligne 10 (*wrhhw*).

On remarque ligne 8 (*bḥmdhw*) un *w* sensiblement plus petit, après un espace vide. Le lapicide avait sans doute déjà écrit *bḥmdhm*, avec suffixe au pluriel, lorsqu'il s'aperçut de son erreur. Il supprima le *m*, et fit un très petit *w*, afin que l'espace perdu fût moins apparent.

INDEX

1. INDEX DES INSCRIPTIONS OU COLLECTIONS D'INSCRIPTIONS MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE *

Caton Thompson : cf. G. Ryckmans, *Epigraphy* [79], dans Caton Thompson, *The Tombs* [5].

CIH : cf. *CIH* [60].

Fakhry : cf. G. Ryckmans, *Epigraphical Texts* [78], dans A. Fakhry, *An Archaeological Journey* [9] (sous presse). Consulter également G. Ryckmans, *Inscriptions du Yemen* [138].

Gl. (Glaser) :

A 677 + 678 + 679 : cf. Botterweck, *Glaser-Inschr.* [58].

773 + 798 : cf. Id., *ibid.*

A 776 : cf. Id., *ibid.*

A 777 : cf. Id., *ibid.*

A 788 : cf. Id., *ibid.*

823 : citée dans Hommel, *Anhang* [115], p. 7 A.

1128 + 1129 : cf. Höfner, *Drei Personenwidmungen* [65].

1131 + 1132 + 1133 : cf. Id., *ibid.*

1175 + 1130 + 1134 = 1576 : cf. Id., *ibid.*

1228 : citée dans Glaser, *Abessinier* [13], p. 67; 100.

1320 : citée dans Glaser, *Abessinier*, p. 63.

1364 : citée dans Glaser, *Abessinier*, p. 67.

1371 : citée dans Mlaker, *Gesch. Zusammenhang* [120], p. 78.

1527 = 892 (extraits dans RES 3386) : cf. Mlaker, *HL* [121], p. 109 n. 70.

1528 : cf. Id., *op. cit.*, p. 109 n. 20.

1561 : cf. Id., *op. cit.*, p. 110 n. 71.

1675 : cf. Id., *op. cit.*, p. 85.

1681 : cf. Id., *op. cit.*, p. 81.

1703 : cf. Id., *op. cit.*, p. 78; 110 n. 74.

* Les inscriptions ou collections signalées ici en dehors du *CIH* et du *RES* sont celles qui, publiées depuis 1942, n'ont pas encore été reprises dans la publication du *RES*. On trouvera les inscriptions, sous leur numéro d'ordre, dans les travaux que nous citons. Les numéros entre crochets renvoient à l'index bibliographique.

Hamilton : cf. BEESTON, *Two Shabwa Inscriptions* [57].
Ingrams : cf. PHILBY, *Three Inscriptions* [73].
Istanbul 7608 bis : cf. G. RYCKMANS, *Une inscription chrétienne* [81].
Nami : cf. NAMI, *Našr* [72].
Philby 101 et 104 g : cf. PHILBY et TRITTON, *Najran Inscriptions* [74].
RES : cf. *RES* [75].
Ry (Ryckmans) : cf. G. RYCKMANS, *ISA* [80].
Tawfik : cf. TAWFIK, *Monuments* [51].

2. INDEX DES RÉFÉRENCES AUX INSCRIPTIONS DANS NOTRE TEXTE *

Caton Thompson :
4 : 24,21.

CIH :
1 : 105,12; 106,17; 140,12; 141; 142,27; 193,6; 290; 293.
2 : 110,28; 131.
6 : *217*.
10 : 112; 117-118; 162,1; 296.
37 : 105,8; 137; 182,20; 276-279.
40 : 164; 193,7; 194,14,19; 316.
41 : 164,11; 194 et 15; 316.
45 + 44 : 102,1; *221* et *5*; 232,3; 233,7.
46 : 114,18; 165; 167 et 24; 173; 194,8,14, 207; 304-305.
69 : 168,1; 178.
74 : 100,9.
99 : 100,9.
126 : 62,9; 104,6; 114; 123 et 2; *125-126*; 137.
135 : 168,1; 175,2;
140 : 145,13; 146,18; 169,4; 185-186; 195,23,29; 199,4; 295, 15; 300.
141 : 295,15.
147 : 169,4.
153 : 142,27.
155 : 40,14; 113,5; *114* et 14; 121; 132-133; 147; 184,10; 290, 37; 294,11; 299.
164 : 168,1; 195,23,28.
166 : 86; 109,16; 139,8; 141,20; 152.
172 + 241 : 140,15; 167,21; 173,11; 193,7; 194,16.
181 : 277,6.
187 : 277,6.
195 : 105,8,12; 111; 115,23; 141, 21.
206 : 277,6.
227 : 115,23; 141,21; 143,30.

* Les chiffres suivant le no d'ordre de l'inscription indiquent la page de notre texte. Lorsque l'inscription est mentionnée en note, le chiffre de la page est séparé par une virgule du no de la note. Le mot *et* relie le chiffre de la page et celui de la note, lorsque l'inscription est mentionnée à la fois dans le texte et en note. Les références en italiques renvoient aux passages de notre texte où nous proposons une nouvelle interprétation des inscriptions en question.

228 : 118,3.
241 : cf. CIH 172 + 241.
243 : 277,6.
244 : 105,10,12.
251 : 277,6.
257 : 140,15; 173,11; 193,5; 194, 12; 291,39; 301.
258 : 112; 117; 118,3; 168,1; 296.
287 : 112 et 38; 130; 145; 146,17; 287-288.
289 : 130; 146,17; 288.
296 : 110,27; 119.
299 : 102,1; 105,8.
308 : 40,14; 104; 106; 115,22; 120; 133 et 16; 145; 148; 154; 184; 188; 191; 206; 222,6; 251; 294 et 10,11; 298-299; 301 et 29; 303; 330.
308 bis, cf. CIH 308 : 133,16.
312 : 103; 110; 120; 132; 294 et 10; 301,29.
313 : 111,35.
314 + 954 : 105,8; 111,32; 117,3; 130,8; 145,13; 159,9; 167, 22; 169; 183,2; 187; 189-190; 195,25,27; 200,6; 211, 5; 283-284; 295,19; 300-301.
315 : 110,26; 111,31; 112,36; 115, 22; 131; 159 et 11; 160; 174,14; 182,20; 277,6; 293-294; 301,29; 313.
317 : 107,1; 277,6.
320 : 27,6.
326 : 105,8; 111,35; 141,21; 143, 32; 301,29.
328 : 105,13; 141,21; 143,30; 290 et 36; 294; 297; 299; 301,29.
333 : 111,35; 141,22; 143,31; 294.
334 : 105,8; 165,14; 168,3; 173,8; 184; 191; 195 et 23,27; 295, 13; 300; 301,29.
339 : 115,23.
341 : 110,23.
342 : 120,4.
347 : 131.
350 : 131; 147,25.
351 : 115,23; 141,21.
352 : 145; 308.
353 : 111; 114,18; 130,8; 166,19; *167*; 173,10; 189; 202; 313.
356 : 110.
360 : 105,8; 141.
363 : 72; 78-79; 261,19.
365 : 117,4; 165 et 13; 174,14; 189; 195,23,27; 205; 208; 221,3.
366 : 51,6; 53; 54,1; 55,7; 65,3,7; 67,16.
367 : *55*; 65,9; 67,17;68; 272.
368 : 61,12; 91; 93.
373 : 163; 168,3; 169,7; 176; 194; 201,4; 202,6; 204,4; 307,12.
374 : 103,5; 108,9,10; 119-120; 150 et 8; 151; 156; 279.
375 : 13; 76; 109; 129; 137; 146; 150,6,8.
376 : 123,1.
384 : 228,3.
397 : 114,10; 144,5.
398 : 105,8; 164,11; 167,22; 168,3; 173,8; 184; 192; 195,24,27; 198; 207; 295,13,19; 296; 298-299; 302.
401 : 106; 120; 222,6; 290,37; 294 et 10; 301.
405 : 114,10,13; 131; 145,10; 146, 17.
406 : 113; 131; 145,10.
407 : 146,17; 160; 165,13; 172,7; 190; 195,24,27; 200,7; 205, 10; *207*; 211; 221,3; 311.

408 : 166,19; 169; 195,24,26; 204; 295.
414 : 86; 109,17; 139,6; 141.
418 : 59; 61,11,13,1; 80; 83.
421 : 61,12; *85*; *86,10*.
423 : 61,11; 85.
428 : 87-88; 109,16; 139,5; 141.
429 : 164,8; 176; *185*; 190; 285-286; 295,16; 300-301; 303.
430 : 205,11; 213; 283,10; 304,3.
431 : cf. CIH 438 + 431.
433 : 104,6; 121.
435 : 85,9.
438 + 431 : 165,13; 205,11; 213; 283,10; 304,3.
439 : 61,11; 89.
448 : 168,2; 176; 205,10; 304; 313.
455 : 87-88; 109,16; 139,5; 141,20.
457 : 167,23; 195,23,27; 196,31; 205,7.
490 : 104,6; 119,8; 120.
491 : 61,12; 85.
493 : 61,12; 84.
494 : 61,12; 83,3.
496 : (= Hal. 630 + 631) 61,12; 83 et 3; 89 et 1.
498 : 61,11; 84.
502 : 61,13; 83,1.
512 : 112,43.
516 : 77-78; 85,9.
517 : 83,3; 105,12; 140,12; 141, 18; 142,25; 144,2; 290; 313.
518 : 27,6; 112,43; 113,6; 148.
519 : 142,25.
531 : 114,10; 144,4,7.
534 : 113,7; 172,5; 198.
535 : 114,10; 144,4.
537 + RES 4919 : 159,10; 166,16; 221; 223; 224,3; 227; 232,1; 233,5; 236-237; *237,4*; 319; appendice II, p. 341-346.
539 : 227; 230,6; 233.
540 : 220; 221,5; 223-224; 226; 228; 232; 236,2; 239; 252; 318.
541 : 215,3; 221,5; 223-224; 240-241 et 3; *243*-246; 249-255; 277,7; 323 et 27; 324 et 32, 33; 325; 327,1.
549 : 61,11; *85,9*; 145,9.
550 : 95,9; 105,9; 107,1; *114*,11, *12*; 115; 144; *218* et 19; *219*; *223*; *230,5*.
557 : 146,19.
560 : 146,19.
562 : 69,2; 104,6; 123,2,3; 124,6; 125.
563 + 956 : 13; 58,4; 59 et 6; 68.
569 : 193,5; 194,14; 205,8.
570 : 123,1.
573 : 104,6; 116,27; 121 et 7; 196, 32; 262,24; 330.
585 : 115,23; 139,8; 141,18.
587 : cf. CIH 660 + 587.
595 : 226.
596 : 221; 226 et *8*; 230; 319.
597 : 226 et *8*; 231.
598 : 107,1; 131.
599 : 105,8; 166,18; 174,15; 180; 181,16; 192,3.
601 : 104 et 6; 123,2; 124 et 12; 125-126; 128; 179,9.
604 : 27,6; 180.
609 : 117,5; 164; 169,7; 174, 15, 16; 180; 181,15; 192,3,4; 202,7; 204,5.
610 : 58,4; 69-70.
614 : 114,16.
620 : 166,16; 220; 229; 236 et 2; *237,4*; 319.
621 : 224; 226; 231; 242-243; 246;

248-251 et 13; 254; 282; 320; 322 et 21.
622 : 54,2; 55; 63,11.
623 : 63,11.
626 : 119,7.
627 : 54,1; 62,8.
628 : 165,13; 172,3; 193,1; 194,12; 205,10.
631 : 58, 4; 62,7.
632 : 58,4; 62,5.
633 : 58,5; 60,9; 109,13; 119,5.
633 bis : 27,6.
634 : 63,13.
635 : 61,11; 81.
636 : 54,2; 62,5.
637 : 58,4; 59; 70.
642 : 227,6.
644 : *221*; 232.
660 + 587 : 115,27; 139,8; 141, 18.
670 : 119.
671 : *114*; *119* et *1*.
693 : 106; 222,6; 294 et 10.
724 : 212,8,*9*; 213; 224; 228; 237.
729 : 103,3; 118,1.
731 : 104,7; 118,1; *164,8*.
750 : 169,7; 175,2; 202,6; 204,7.
761 : 58,5.
771 : *104,7*; 118,1; *164,8*; 172,3.
791 : 117; 163,3; 164,10; 203,9; 205,6.
833 : *118*.
869 : 65,8.
881 : 103,2; 118,1.
906 : 57,3.
924 : 61,11; 76; 81.
948 : 205,11; 211-213; 283,10; 304, 3; 317.
951 : 162,1; 175,1.
954 : cf. CIII 314 + 954.
956 : cf. CIII 563 + 956.
957 : 54,1; 55,7; 65,3,6; 67,16.
961 : 61,13; 83,1.
965 : 61,12; 83,1.
966 : 109,12; 119-120; 150,6; 156.
967 : 61,13; 90-91; 266,41.
976 : 123,2; 124-125.
979 : 54,1; 62,3.

Fakhry:

3 : 164,7; 174,15; 178; 302,32.
8 : 117,3; 164,11; 168,3; 173,8; 185,15; 198; 302,31.
9 : 104,6; 116,27; 121 et 7.
11 : 121,5; 290,37; 294, 10,11; 303.
14 = RES 2980 : 21,3.
17 + 36 : 54,1; 62,3.
23 : 58,5; 62,3; 109,13.
24 : 57,3.
26 bis : 58,5; 62,5.
28 : 104,6; 116,27; 121 et 7.
32 : 57,3.
33 : 57,3.
34 : 65,8; 66,13.
35 : 65,8.
36 : cf. Fakhry 17 + 36.
38 : 54,1; 62,3.
43 : 92,9.
55 : 165,14; 172,7; 177; 302,31.
57 = RES 5103 : 103,2; 118,1.
60 : 211,6; 213; *222* et 8,9; 228; 236-237; 308,17; 318.
67 : 104,6; 121.
69 : 61,12; 85.
70 : 55; 59,6; 63,12; 81; 109,11.
74 : 221; 224; 230; 232,4; 233,6; 319.
75 = 75 bis : 165,14; 185,15; 300; 302,31.
76 : 164,7; 173,8; 174,15; 178; 192,3; 198,1,2; 199; 302,32.
86 : 104,6; 105,11; 118,1; 280.

89 : 61,12; 92.
91 + 92 : 58,5; 103,2; 104,6; 119,7; 164,8; 280.
95 + 94 : 164,11; 169,5; 194; 204,2; 295,18; 302,30.
111 : 54,2.
123 : 105,8; 165,14; 193,5; 194,10, 12; 295,16; 302,30.
124 : 109,16; 139,6; 141.

Gl. (Glaser) :
385 = CIH 724 : 212,9.
386 = RES 3444 : 212,9.
389 = RES 3383 : 212,7.
539 : 107,1; 131.
A 677 + 678 + 679: *104,6*; 115; 121.
756, 757 = CIH 573 : 121,6.
A 773 + 798 : 109,16; 139,6; 141.
A 776 : 54,1; 57,2; 63,17.
A 777 : 54,1; 57,2; 63,18.
A 788 : 146.
823 : 212,7.
1076 a = CIH 308 : 133; 146,16.
1128 + 1129 : 61,11; 82; 85.
1131 + 1132 + 1133 : 61,12; 84,6.
1175 + 1130 + 1134 = 1576 : 61,12; 83,2.
1228 : 105,8; 107,1; 131; 158,4; 159,12; 293.
1320 : 105,8; 293; 301,29.
1364 : 104,6; 123,2; 179,9.
1371 : 106,16; 165,14.
1527 : 54,1; 62,9.
1528 : 58,4.
1556 = CIH 496 : 83,3.
1558 : 62,5.
1559 : 62,5.
1560 = RES 3650 c : 62,5.
1561 : 54,1; 62,4.
1570 = CIH 496 : 83,3.
1576 : cf. Gl. 1175 + 1130 + 1134 = 1576.
1594 = RES 3866 : 304-305.
1675 : 104,6; 119,6; 150,7.
1703 : 61,11; 90; 91.

Hal. (Halévy) :
630 + 631 = CIH 496.

Hamilton :
2 : 54,3.

Ingrams :
2 : 54,3.

Istanbul :
7608 bis = RES 3904 : 116; 237; 240.

Nami :
7 : 112,38; 122.
14 : 85,9; 146 et 20.
15 : 115; 118,2.
19 : 40,14; 105,9; 106; 134; 141, 22; 143,34; 154; 184; 294, 11,12; 301 et 29.
23 : 109,18.
24 : 105,8; 166,17; 183,3; 195, 22; 301.
26 : 103,4;105,11; 110,25; 140,13; 141,19; 152; 294 et 10; 301.
30 : 112,38; 140,11; 141.
43 : 168,1; 193,1; 194,12.
47 : 164,11.
57 = CIH 287 : 112,38.
59 : 105,8.
67 : 195,20.
70 : 168,1; 193,5; 194,17; 316.
71-73 : 105,9; 113,4; *132* et *13*; 133; 159,11; 184; 215,4; 294,11; 300; 313 et 38.

Philby :
17-19 = CIH 496 = RES 4845 : 83,3.
101 : 58,4; 62,3.
124 g : *217,12*.

RES :
311 : 46,19; 145,8; 147,24; 193,4.
314 : 168,1; 200,5.
483 : 311.
2656 : 14,3.
2687 : 51,2; 54,3.
2693 : 114,12; 145,8.
2740 : 27,6.
2742 : 112,43.
2743 : 112,43.
2745 : 27,6; 112,43.
2749 : 112,43.
2755 : 172,3; 175,3.
2762 : 18,4; 19,3; 42,5.
2771 : 12,7,9; 15,9; 16,13; 20,5; 21, 2; 22,8,10; 35; 37,24; 44-45; 159,13; 261,19; 266,43.
2772 : 17; 18,6; 32,4,6; 33,16; 42,5.
2774 : 12,9; 15,9; 19,2; 20,5; 21,2; 22,8,9,10; 23,13; 29; 30,1,3, 6; 33,14; 35,8; 36,21; 37; 262; 264-266 et 40,43.
2775 : 15,9; 30 et 3,6; 37; *40*; *41, 16*; 54,3.
2777 : 15,9,10; 19,2; *25,31*; 30,1,4.
2778 : 12,9.
2781 : 14,3; 19,2.
2783 : 260,15.
2784 : 30; 37; 40-42,3; 88,17; 269, 15.
2789 : 18,5; 19,1; 31,9,10; 32,4; 33, 13; 41; 42,5 45,17.
2790 : 18,6; 32,4,8; 42,3.
2793 bis : 18,3; 19,1.
2801 : 15,9; 19,3.
2805 : 18,3; 35,8,9.
2808 : 14,2.
2809 : 18,2; 19,3; 35,8.
2813 : 15; 21,2; 23,16,18; 43,10.
2817 + 2818 : 12,6; 15,9; 30,1,5,6.
2819 : 12,9; 15,9; 30,1,3,4,6.
2822 : 17; 18,2; 19,1; 42,2; 43,7.
2829 : 14,4; 20; 22,10; 23; 43,10; 265.
2830 : 265.
2831 : 14; 21; 42,2; 43,7; 266 et 40.
2832 : 19,2.
2834 : 19,2.
2869 : 15,9; 22,10; 32,2; 33,13.
2872 : 18,3; 32,4,6.
2884 : 18,6.
2886 : 15,7; 23.
2891 : 87,12; 139,5.
2892 : 18,6; 19,3.
2894 : 16,16.
2901 : 35,8,9; 36,17.
2912 : 24.
2928 : 14,3; 19,2.
2929 : 18,4; 21,1; 22,8,10; 25,32; 26,4; 36,19; *37*; 45,15.
2935 : 19,1; 31,9.
2939 : 25,31.
2942 : 16,16; 19,3.
2944 : 18,2; 19,3.
2947 : 18,2; 30,1,5.
2950 : 14,3; 19,2.
2951 : 18,3; 25.
2952 : 12,6; 16,4; 22,10; 25; 26,4; 35,8; 36,21; 44-45.
2956 : 19,2.
2959 : 18,2.
2962 : 16,15; 17; 20; 35,8; 39; *44, 14*.
2963 : 19,1.
2965 : 19,1; 22,10; 31,1; 33,13; 36,

19; 85,9.
2966 : 16,16; 19,3.
2968 : 18,4; 31,9.
2971 bis : 18,2; 22,10; 26,4; 35,8; 36,21.
2972 : 14,1; 19,1.
2973 : 15,7; 19,2,3; 20; 37; 43.
2975 : 16,12,14; 19; 31 et 11; 32,3; 33,13,15; 35,8,11; *39* et 8,*9*; 42,5; 43,11,12; 45,16,17.
2976 : *13,11*; 19,1; 34.
2980 : 12; 14,4; 21,3; 42,2; 43,7.
2980 bis : 16,3; 22,10; 27; 32,3,12; 266.
2982 : 32,4,6.
2985 : 16,16.
2994 : 14,1; 19,2.
2995 : 16,16; 34,6.
2996 : 18,2; 19,1.
2999 : 15,8; 16,12; 22,10; 26,5; 28; 32,3; 33,13; 36,20; 43, 9; 44, 14; 45; 248,7; 259.
3000 : 159,13.
3002 : 16,16.
3005 : 18,2; 19,3.
3006 : 18,2; 19,6.
3009 : 12,8; 19,1; 22,6.
3012 : 15,10; 22,10; 40 et 40 et 41.
3013 : 16,14; 22.
3015 : 19,2; 20.
3016 : 16; 32,9; 43,8.
3021 : 16,12; 22,10; 26,5; 31,9; 32, 5; 33,13; 43,11.
3022 : 12,7; 13 et *11*; 15,9; 19,1; 22,10; 25,31; 26,4; 27; 30, 1,4,6; 31 et 9; 33,14; 36,20; 37,24; 40-41; 77; 130; 258-259; 263-264.
3023 : 18,3.
3029 : 18,2; 19,1.
3033 : 18,3; 19,1.
3039 : 30,2,3,5.
3049 : 16,14; 30,2,4,5; 39,7.
3050 : 16,14; 18,7; 19,3; 39,7; 139.
3052 : 16,14; 18,7; 30,2,4; 39,7.
3055 : 16,14; 18,7; 19,3; 39,7.
3087 : 60; 61,11; 88-89.
3250 : 194,8.
3306 : 24.
3307 : 12,7; 15,7; 24,25; 25.
3310 : 23,18.
3318 : 18,3; 19,2; 25; 37.
3341 : 15,9; 32 et 11; 33,13,16; 43, 10.
3346 : 16,4; 32,8; 33, 17; 42,5.
3354 : 16,16; 31,9; 32,5,6; 33,16.
3356 : 14,1; 19,3; 43,10.
3383 : 212-215; 222,9; 306,10; 318.
3385 : 18,5; 19,1; 42,5.
3386 : 54,1; 62,9.
3389 : 57,3; 281.
3403 : 25,31; 113,3.
3433 : 168,1, 169,11; 175,2.
3444 : 212,9; 228,1.
3458 : 19,1; 22.
3459 : 18,3; 37.
3535 : 16,14; 19,2; 22,8,10; 26,4; 30,2,4,6; 33,14; 36,20.
3540 : 54,3; 54,4; 261.
3550 + Ry 390 : 47; 53,20; 54,3; 75.
3552 : 46,19; 139,3; 193,4.
3553 : 139,3; 193,4.
3562 : 23,14; 24.
3563 : 165,15; 168,1; 176; 181,17.
3564 : 105,10; 140,13.
3635 : 61,11.
3636 : 61,12; 85.
3650 : 38,4; 62,5.
3653 : 104,6; 150,7.
3657 : 61,12; 273.
3668 : 54,3.

3675 : 91,6.
3688 : 33,18.
3697 : 15,9; 32,2,7.
3699 : 14,3; 25.
3706 : 18,3; 32,4,10.
3707 : 15,7; 20-21; 44.
3854 : 28 et 14; 136.
3855 : 104,6; 121,6.
3858 : 59 et 7; 60; 61,1; 75-76; 115,22; 129; 148; 155.
3866 : 163,5.
3869 : 42,6; 106,18; 189,34.
3878 : 13.
3880 : 13; 54,3.
3884 : 105,8; *168,1*; 187; 207.
3886 : 175,1.
3890 : 87; 139,5; 141,17.
3893 : 109,15; 123.
3895 : 162,1; 164,9; 169,7; 175,1; 202,6; 204,4.
3902 n° 149 : 187,29.
3902 p. 272 : 226,5.
3903 : 104,6; 109,18; 118,1.
3904 (= Istanbul 7608 bis) : 116; *240*-241; 243-255; 321,9; 322.
3910 : 123,3; 163 et 5; 167 et 25; 173,10; 177; 205,10; 216,5.
3912 : 109; 117,4; 172,3; 174,14; 175,3,4.
3916 : 61,11; 73; 78-79; 81; 93.
3919 : 118,3; 150,6; 156.
3929 : 105,8; 145,13; 167,21; 195, 24,27; 196,31; 200,6.
3943 : 26; 64; 66; 71; 75-77; 79; 129; 131,12.
3945 : 11,2; 26; 53,20,21; 54,1; 59,6; 61,11; 63; 65,8; 66 et 12; 67; 69,5; 71 et 9; 72-74; 76-79; 81; 87 et 15; 93; 113; 129; 131,12.
3946 : 26; 53,21; 54,1; 59,6; 63; 66 et 12; 67; 69,5; 71-72; 74; 77-79; 87; 88,19; 303,33.
3948 : 54,1; 63,15; 67,18; 74.
3949 : 54,1; 55,7; 65,3,4; 66,15.
3950 : 54,1; 65,3,5; 72.
3951 : 103; 115; 116,24; 123 et 2; 124-125,15; 126-128; 146; 150,6.
3958 : 85,9; 189; 194,8; 282; 314 et 42.
3959 : 163; 164,9; 167,24; 173,9; 191,1; 204,5.
3960 : 168,1; *179*; *198*.
3965 : 151; 193,4.
3968 : 277,6.
3980 : 109,16.
3990 : 164,11; 169,5; 196,31; 204,2; 277,6; 291,39; 295,18; 301.
3992 : 105; 114,17; 116,25; 141,22; 148.
3993 : 277,6.
3994 : 86; 109; 139; 141.
4004 ; 277,6.
4022 : 277,6.
4069 : 246-*248*-251.
4084 : 146,19.
4085 : 108,8,10 ; 109,18 ; 114,15 ; 148; 280; 314.
4089 : 73,19,20 ; 105,8 ; 109,21 ; 139,7; 141,19.
4094 : 260.
4099 : 46,19.
4105 : *221,5*; 222; 224; 228,1; 236.
4106 : 171; 227.
4107 : 117,7; 226; 233.
4108 : 117,7; 226 et 5; 233.
4121 : 61,12; 83,1.
4125 : 54,1.
4130 : 102,1; 123.
4132 : *117*; 164,10; 165; 178; 203, 8; 205; 289.

4133 : 114,11; 198.
4134 : 105,8; 114,16; 117,3; 173,8, 12; 179-180.
4136 : 110; 172,5.
4137 : 115,22; 116,25; 174,14; 185; 191.
4138 : 117,4; 164,11; 167,27; 173, 8; 174,14; 183,5; 189; 195, 23,27; 196,30; 200.
4139 : 145,13; 166,19; 183,4; 200,6.
4140 : 117,4; *220*.
4142 : 114,10; 144,4,6.
4145 : 117,8; 173,8; 199.
4149 : 105,8 ; 165,14 ; 195,23,27 ; 196,30.
4150 : 164,11 ; 195,23,28 ; 204,2 ; 295,18; 302,30.
4152 : 105,8; 195,23,27.
4155 : 105,8; 165,14; 195,22,27.
4157 : *226,8*; 231.
4158 : 226 et *8*; 231.
4169 : 116,26; 139,8.
4170 : 169,5.
4176 : 193,1; 277,6.
4177 : 66,11.
4187 : 277,6.
4188 : 114,10; 144,4.
4190 : 42,6; 106; 141,23; 143,33; 277,6; 290,36; 293; 299.
4191 : 165,15; *199*; 200; 296,20.
4196 : 167,23,26,27; 193,5; 194,11, 18; 304-305; 317.
4197 bis : 282.
4198 : 105,11 ; 139,9 ; 141 ; 151 ; 193,3.
4215 : 168,1; 301.
4216 : *169,5*; 195,27; 204,2; 295,18; 301.
4226 : 61,12; 84.
4228 : 61,11; 89; 92.
4230 : 85,9 164,11; 196,31; 205,10.
4233 : 165,15; 172,7; 191,2; 195,24.
4238 : 107,1.
4298 : *220*; 228,1.
4328 : 54,3.
4329 : 139,3,4; 193,4; 194,9.
4330 : 46,19; 193,4.
4335 : 139,3; 193,4.
4336 : 113,2; 184; 300.
4337 : 28.
4358 : 113,1; 118,4.
4370 : 104,6; 119,7; *164,8*.
4374 : 172,3.
4377 : 172,3; 175,3.
4380 : 109,14.
4382 : 57,3; 60,9.
4391 : 162,1; 175,1; 203,9.
4395 : 118,1.
4397 : 57,3.
4399 : 58,4; 62,6.
4401 : 54,1; 63,10.
4402 : 57,3; 61,11.
4404 : 61,12; 83,1.
4405 : 89.
4410 : 58,5; 109,14.
4411 : 61,11; 83,1; 89.
4420 : 146,18.
4428 : 61,13.
4429 : 54,1; 62,4.
4431 : 54,2; 62,3.
4432 : 57,3.
4438 : 61,11; 83; 89.
4448 : 57,3.
4452 : 57,3.
4458 : 103,2; 118,1.
4459 : 60; 86,11; *92*; 272.
4460 : 103,2; 104,6; 118,1.
4466 : 113,1; 118,4.
4471 : *205*.
4474 : 54,2; 55 et 5; 62,3.
4474 bis : 77.
4480 : 77.

4490 : 61,12; *92*.
4492 : 54,1; 62,3.
4494 : 54,2; 55 et 5; 62,4.
4495 : 102,1; 118,1.
4496 : 54,2; 57,3.
4510 : 58,5; 61,11; *64-65*; 92.
4512 : 102,1; 118,1.
4516 : 58,5; 61,11; 64-65; 92.
4519 : 61,11,13; 83,1.
4534 : 102,1; 118,1.
4550 : 172,3; 194,8,12.
4566 : 54,1; 62,3.
4577 : 146,18.
4616 : 172,6.
4624 : 74,24; 105,9, 114,13; 130; 137; 147; 182,20; 276-279.
4627 : 85,9.
4635 : 92.
4636 : 114,10; 144,3; 198,1.
4638 : 61,12; 83,1; 277,5.
4641 : 88,17.
4646 : 105,8; 164,6; 179-180; 200; 295,16.
4676 : 277,6.
4692 : 105,8.
4693 : 314,42.
4700 : 61,13; 89.
4708 : 166; 177; 205,7.
4712 : 277,6.
4716 : *165,12*; 192, 6; 194,13.
4718 : 103,2; 118,1.
4729 : 168,1; 193,1; 194,12; 302.
4730 : 58,5.
4766 : 86; 139,6; 141.
4767 : 163; 172,4; 175,1; 177.
4771 : 117; 164,10,11; 165; 174,15; 180; 203,8; 221,3.
4775 : 166; 175; 198; 200; 205,7.
4789 : 302,30.
4790 : 162,1; 175,1; 205,10.
4792 : 61,11.
4795 : 61,13; 83.
4797 : 61,13.
4806 : 61,13; 83; 92.
4810 : 61,13; 89.
4813 : 61,11,13; 85,7; 92.
4814 : 54,2.
4842 : 105,8; 165,14; 168,3; 169; 183,4; 185; 195,23,27; 204; 208; 295,14; 301.
4844 : 54,1; 57,2; 63,16; *64-65*.
4845 (= CIII 496) : *83,3*.
4845 bis : 83,3.
4847 : 51,11; 84.
4850 : 54,1; 57,2; 63,16; 65.
4852 : 163,4; 328,2.
4861 : 145,12.
4874 : 145,12.
4876 : 145,12.
4884 : 145,12.
4892 : 145,12.
4902 : 328,2
4904 : 57; 63,14; 70; 193,4.
4906 : 54,1; 65,10.
4908 : 163,4; 328,2.
4909 : 164,11; 192; 205,8; 316.
4910 : 329,5.
4912 : 66,12.
4913 : 329,5.
4914 : 329,5.
4916 : 329,5.
4917 : 328,2.
4919 : cf. CIII 537 + RES 4919.
4925 : 19,2; 21,1; 22,6; 34.
4938 : 163,5; 166,19; 195,27.
4962 : 167,21; 191; 195,25,27,29.
4969 : 166,16 ; 221-222 ; 224 ; 227 ; 229; 236-237 et *4*; 319.
4994 : 112,38; 140,10.
4995 : 112,38; 140,11.
5085 : 159,7; 213; 227; 232,1; 233 et 7; 319.

5096 : *54,1*; 62,4; 63,11.
5099 : 162,1; 169,11; 175,1; 315,45.
5103 : *54,1*; 62,3; 103,2.
5104 : 57,3; 118,3.

Ry (Ryckmans) :
389-390 : 261.
390 : cf. RES 3550 + Ry 390.
404 : 166,20; 193,7; 194,19; 201,2; *206*; 315-316.
444 : 226; 232; 249-250.
445 : 206; 211,6; 212-213; 215 et *1*; 216,6; 222,6; 223; 228; 230; 236-237; 250,10; 308, 17; 318.
446 : 220; 224; 226,6; 229; 231; 250,10; 319-320.
447 : 223; 228,1; 250,10.
448 : 250.
460 bis : 262,24.
461 : 24,23.
479 : 42,6; 106,18; 260.

Tawfik :
5 : 36,20.
6 : 48.

3. INDEX DES NOMS DE SOUVERAINS DE MA'ÎN ET SABA *.

('Abdkilâl) (SD) : 217-218.
'Abkarib 'As'ad (SC) : 212.
'Abkarib 'As'ad (SD) : 220-221 ; 222 et 9; 223.
'Abkarib Yata' (M) : 14,4; 15,9; 16, 14.
'Abraha Ramhiś Zubaymân (SE) : 243 sqq.
'Abyada' (M) : 14 et 2.
'Abyada' Riyyam (M) : 15,9.
'Abyada' Yata' (M) : 14,1; 15,9; 16,15; 17; 18 et 2, 4, 5, 6.
('Alhân) (SA) : 111-112.
'Alhân Nahfân (SA) : 103 et 4; 104; 105,8,9,11; 106 et 16; 110 sqq.
'Amdân Bayyin Yuhaqbiḍ (SB) : 162,1; 168,1; 169 et 10; 170.
'Ammyata' Nabiṭ (M) : 14,4.
'Amr (SD) : 222.
'Anmar Yuha'min (SA) : 105 et 8, 10, 12; 110,22; 111.
('Awslat Rafšân) (SA) : 105,13; 106.
Damar'alay (MS), 57,3; 58,5; 61,11, 12.
Damar'alay (SA), 109,13,16.
Damar'alay (SB), 163.
Damar'alay (MS) (père de Karib'il Watar), 54,1.
Damar'alay (MS) (père de Sumhu'alay Yanûf), 54,1.
Damar'alay Bayyin (SA), 104,6 ; 108,10; 109 et 18.
Damar'alay Bayyin (SB), 163 et 3; 164,12.

* Les noms entre parenthèses sont ceux de personnages qui, à notre avis, n'ont pas régné, quoiqu'ils appartiennent à la famille royale, ou qu'ils soient classés par certains parmi les souverains. Les sigles placés après les noms se réfèrent aux différents titres, qui correspondent aux subdivisions de notre ouvrage : M : rois de Ma'în; MS : mukarrib de Saba; SA : rois de Saba; SB : rois de Saba et dû-Raydân; SC : rois de Saba et dû-Raydân et Ḥaḍramawt et Yamanat; SD : rois de l'époque tardive; SE : derniers rois sabéens.

Ḏamar'alay Dariḥ (SA) : 103,3; 104,6; 109.
Ḏamar'alay Dariḥ (SB) : 162,1; 163,3; 164 et 11; 165.
Ḏamar'alay Watar (MS) : 54,1; 58, 4.
Ḏamar'alay Yanûf (MS) : 55; 59,6.
Ḏamar'alay Yuhabirr I (SB) : 164, 12; 165 et 13; 166; 167,23; 170.
Ḏamar'alay Yuhabirr II (SB): 168, 1.
[...] Dariḥ (b. Sumhu'alay) (MS) : 58,3.
Fari' Yanhub (SA) : 102,1; 105,8; 111 et 29.
(Halak'amar) (SB) : 163; 164; 169.
Ḥalkarib (M) : 17; 18,5.
Ḥalkarib Ṣadiq (M) : 14; 15,9,10.
Ḥaśan Malikkarib Yuha'min (SC) : 212 et 9.
Ḥaśan Yuha'min (SD) : 221; 222 et 9.
Ḥawf'aṯat (M) : 16,13,15; 17.
Ḥayw (M) : 17; 18,6.
Ḥayw'attar Yaḍa' (SB) : 166,19; 169.
[...]ḥmd (SB) : 166.
Ḥufn (M) : 17; 18,3.
Ḥufn Dariḥ (M) : 17; 18,2.
Ḥufn Riyyam (M) : 16,12,14.
Ḥufn Ṣadiq (M) : 15,7; 16,14; 18 et 4.
Ḥufn Yaṯa' (M) : 18,5.
('Ilšaraḥ b. Sumhu'alay Dariḥ) (SA) : 103 et 5; 108 et 9.
('Ilšaraḥ b. Sumhu'alay Yanûf) (SA) : 108 et 8.
'Ilšaraḥ Yaḥḍub (SB) : 164 et 8,11; 165,14; 166 et 19; 167; 168,2; 169.
'Ilšaraḥ Yaḥubb (SB) : 166; 170, 20.
'Ilšaraḥ Yaḥmul (SB) : 170 et 20.
'Ilyafa' (M) : 14,4; 15,10; 17; 18,6.
'Ilyafa' Riyyam (M) : 15,9; 16,13; 18,2.
'Ilyafa' Wâqih (M) : 15,7; 18,4.
'Ilyafa' Yafuš (M) : 18,4.
'Ilyafa' Yašur (M) : 14,1; 15 et 9; 16,12
'Ilyafa' Yata' (M) : 18,5.
Karib'il (MS) : 60; 61,11,12,13.
Karib'il (SA) : 103,2; 105,9; 109, 16; 170.
Karib'il (père de Ḏamar'alay Watar) (MS) : 54,1; 58,4.
Karib'il (b. Sumhu'alay Dariḥ) (MS) : 108,10.
Karib'il (père de Yada''il Yanûf) (MS) : 54,1.
Karib'il Bayyin (b. Sumhu'alay) (MS) : 58,4; 60.
Karib'il Bayyin (b. Yata''amar) (MS) : 54,1; 58,4.
Karib'il Watar (MS) : 58,4.
Karib'il Watar (SA) : 104 et 6; 105,8.
Karib'il Watar Yuhan'im (SA) : 105,8,12; 106 et 17; 110.
Karib'il Watar Yuhan'im (SB) : 162,1; 163 et 3; 164 et 11,12; 165; 169.
(Laḥay'at Yanûf) (SD) : 224.
Laḥay'at Yanûf (SD) : 220; 222; 223.
La'z Nawfân Yuhaṣdiq (SB) : 164.
(Ma'adkarib) (SD) : 217.
(Ma'adkarib Ya'fur) (SD) : 224.
Ma'adkarib Ya'fur (SD) : 220; 224.
(Ma'adkarib Ya'fur) (SE) : 250.
Ma'adkarib Yan'am (SD) : 220; 222; 223.

Malikkarib Yuha'min (SC) : voir sous Ḥaśan Malikkarib.
Marṯad'ilân Aḥṣan (SE) : 241 et 5; 242 sqq.; 245; 246 sqq.
Marṯad'ilân Yanûf (SD) : 222; 224.
Naša'karib Yuha'min (SA) : 104,6; 110.
Naša'karib Yu'min Yuharḥib (SB) : 164; 165; 168,1.
Naṣr Yuha'min (SA) : 112 et 38.
Rabbšams Nimrân (SB) : 164,11; 168,1.
Sa'adšams 'Asraw (SB) : 166.
Šamdar Yuhan'im (SB) : 170.
Šâmir Yuhar'iš (SB) : 162,1; 163; 164,11; 165 et 13; 166,19; 167 et 23,27; 168.
Šâmir Yuhar'iš (SC) : 211-212.
Ša'r 'Awtar (SA) : 104; 106-107; 110.
Ša'r 'Awtar (SB) : 164,6,11; 165, 14; 166,19; 168,1,2; 169.
(Šaraḥbi'il) (SA) : 105,9.
(Šaraḥbi'il) (SD) : 218; 219.
Šaraḥbi'il Ya'fur (SD) : 220; 221 et 5; 222 et 9; 223; 224.
(Šaraḥbi'il Yakmul) (SE) : 247 sqq.; 250.
Šaraḥbi'il Yakûf (SD) : 220-224.
Sumhu'alay (MS) : 54,1; 58,4; 59; 60; 61,11,12,13.
Sumhu'alay(SA) : 103,2; 109,15,16.
Sumhu'alay (père de Damar'alay Bayyin) (SA) : 104,6.
Sumhu'alay (père de ... Dariḥ) (MS) : 58,3.
Sumhu'alay (père de Karib'il Bayyin) (MS) : 58,4.
'amarSumhu'alay (père de Yat-
Sumhu'alay (père de Yata''amar Watar) (MS) : 58,4; 60,12,13.
Sumhu'alay Dariḥ (SA) : 103 et 5; 104,6.
Sumhu'alay Yanûf (b. Damar'alay) (MS) : 54,1; 60.
Sumhu'alay Yanûf (père de Damar-alay Bayyin) (SA) : 109,18.
Sumhu'alay Yanûf (père de Yada''il Dariḥ (MS) : 53, 54,1,2; 55,7.
Sumhu'alay Yanûf (père de Yada''il Watar) (SA) : 104,6; 105,11; 109,21.
Sumhu'alay Yanûf (b. Yata''amar) (MS) : 58,4.
Sumhu'alay Yanûf (père de Yata'-'amar Watar) (MS) : 54,1; 55 et 5; 58,4.
Sumyafa' 'Ašwa' I (SE) : 240 sqq. ; 245; 246 sqq.; 250.
Sumyafa' 'Ašwa' II (SE) : 241 et 5; 242 sqq.; 245; 246 sqq.
Ṯa'rân Ya'ûb Yuhan'im (SB) : 164, 11,12; 166; 167,23; 169; 170.
Tubba'karib (M) : 16,13; 17.
Wahab'il Yaḥûz (SA) : 103,1; 104, 6; 105,8,10,12.
[...] Watar (MS) : 58,4.
[...] Watar (SA) : 170.
(Watar [*wtrm*]) (SB) : 169 et 5.
Watar Yuha'min (SB) : 163,1; 168, 1.
Waqah'il (M) : 16,14; 17; 18,3,6.
Waqah'il Nabiṭ (M) : 15,7; 16,14; 18,2.
Waqah'il Riyyam (M) : 16,14,15; 17; 18 et 2,4.
Waqah'il Ṣadiq (M) : 14,4; 16,14; 18,4.
Waqah'il Yata' (M) : 16 et 12.
Yada''il (MS) : 57,3; 58,3,5; 59; 61,11,12,13.
Yada''il (b. Damar'alay) (SA) :

109,13; 170.
Yada''il (père de [.....]'alay Dariḥ) (MS) : 54,1; 57,3; 60,9.
Yada''il Bayyin (MS) : 60.
Yada''il Bayyin (SA) : 104; 109 et 21.
Yada''il Dariḥ (MS) : 58,4; 58,5; 60.
Yada''il Dariḥ (b. Sumhu'alay Yanûf) (MS) : 53; 54,1,2; 55,7; 58, 4,5; 60.
Yada''il Dariḥ (SA) : 104,6.
Yada''il Watar (SA) : 103,1; 104, 6,7; 105,11; 109 et 14.
Yada''il Yanûf (MS) : 54,1.
Yakrubmalik (MS) : 57,3.
Yakrubmalik Watar (MS) : 55.
Yakrubmalik Watar (SA) : 104; 109.
Yarîm 'Aymân (SA) : 103 et 4; 104; 105,13; 110-111.
Yâsir Yuhan'im (SB) : 162,1; 165 et 13; 166,19; 167 et 23,27.
Yâsir Yuhaṣdiq (SB) : 164,11; 165 et 13; 166.
Yaṭa''amar (MS) : 54,1; 58,4,5; 59; 61,12,13.
Yaṭa''amar (père de Karib'il Bayyin) (MS) : 58,4; 60,12.
Yaṭa''amar (père de Karib'il Watar) (MS) : 54,1.
Yaṭa''amar (père de Sumhu'alay Yanûf) (MS) : 58,4.
Yaṭa''amar Bayyin (MS) : 54,2; 55 et 5; 57,3; 58,4.
Yaṭa''amar Bayyin (SA) : 104,6; 105,8; 109 et 21.
Yaṭa''amar Watar (b. Yada''il Dariḥ) (SA) : 104,6.
Yaṭa''il (M) : 17; 18,3,6.
Yaṭa''il Riyyam (M) : 16,13.
Yaṭa''il Ṣadiq (M) : 15,7; 16.
Ya'zil Bayyin (SB) : 164; 166 et 19; 167; 168,1; 169 et 5.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS VII
INDEX BIBLIOGRAPHIQUE IX
ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS L'INDEX BIBLIOGRAPHIQUE XIX
LISTE ALPHABÉTIQUE DES ABRÉVIATIONS XIX
INTRODUCTION 1

Chapitre premier.

Les Rois de Ma'în.

1. Notions préliminaires 11

2. Titulature des rois de Ma'în 13
   1. Mention de rois par le nom et le titre 14
      1. Titre au singulier 14
      2. Titre au duel 15
   2. Mention de rois par le nom seul 17
   3. Mention de rois par le titre seul, à l'exclusion du nom 18

3. Activités et fonctions des rois de Ma'în 19
   1. Les constructions 20
   2. Les actions en rapport avec le culte 20
   3. Les activités politiques 21
   4. Les opérations militaires 26

4. Inscriptions rédigées par des tiers associant des rois à leurs activités 29
   1. Les invocations 29
   2. Mention de rois dans l'indication d'une date 31
   3. Allusion à des rois dans des expressions consacrées 34

5. La succession au trône et la corégence 38
   1. La succession au trône 38
   2. La corégence 42

6. Conclusions 46

Chapitre deuxième.

Les Mukarrib de Saba.

1. Notions préliminaires 51

2. Titulature des mukarrib de Saba 53
1. Mention de mukarrib par le nom et le titre. . 53
2. Mention de mukarrib par le nom, sans le titre 56

3. Activités et fonctions des mukarrib 61
1. Les constructions 62
2. Les actions en rapport avec le culte 64
3. Les activités politiques 68
4. Les opérations militaires 75
5. Divers 80

4. Inscriptions rédigées par des tiers associant des mukarrib à leurs activités 81
1. Les invocations 81
2. Allusion à des mukarrib dans des expressions consacrées 88

5. La succession au pouvoir et la corégence 93
1. La succession au pouvoir 93
2. La corégence 96

6. Conclusions 97

Chapitre troisième.

La Royauté sabéenne.

A. LES ROIS DE SABA

1. Notions préliminaires 101

2. Titulature des rois de Saba 102
1. Mention de rois par le nom et le titre 102
1. Titre au singulier 102
2. Titre au duel 105
3. Titre au pluriel 106
2. Mention de rois par le nom seul 107

3. Mention de rois par le titre seul, à l'exclusion du nom 113
1. Titre au singulier 113
2. Titre au duel 115
3. Titre au pluriel 115
4. Mention de rois sabéens d'époque plus récente 116

3. Activités et fonctions des rois de Saba. 118
1. Les constructions 118
2. Les actions en rapport avec le culte 119
3. Les activités politiques 122
4. Les opérations militaires 129
5. Divers 137

4. Inscriptions rédigées par des tiers associant des rois à leurs activités 137
1. Les invocations 138
2. Allusion à des rois dans des expressions consacrées 144

5. La succession au trône et la corégence 148
1. La succession au trône 148
2. La corégence 151

6. Conclusions 156

B. LES ROIS DE SABA ET DŪ-RAYDĀN

1. Notions préliminaires 158

2. Titulature des rois de Saba et dû-Raydân 162
1. Mention de rois par le nom et le titre 162
1. Titre au singulier 162
1. Un seul roi 162
2. Deux rois 165
2. Titre au duel 166
3. Titre au pluriel 168
2. Mention de rois par le nom seul 168
3. Mention de rois par le titre seul, à l'exclusion du nom 171
1. Titre au singulier 172

2. Titre au duel 173
3. Titre au pluriel 174

3. Activités et fonctions des rois de Saba et dû-Raydân 175
1. Les constructions 175
2. Les actions en rapport avec le culte 176
3. Les activités politiques 177
4. Les opérations militaires 182
5. Divers 191

4. Inscriptions rédigées par des tiers associant des rois à leurs activités 192
1. Les invocations 192
2. Allusion à des rois dans des expressions consacrées 197

5. La succession au trône et la corégence 200
1. La succession au trône 200
2. La corégence 203
6. Conclusions 208

C. LES ROIS DE SABA ET DŪ-RAYDĀN ET ḤAḌRAMAWT ET YAMANAT

1. Notions préliminaires 210
2. Titulature 211
3. Actions des rois 212
4. Mention de rois par des tiers 213
5. La succession au trône et la corégence 213
6. Conclusions 214

D. LES ROIS SABÉENS DE L'ÉPOQUE TARDIVE, JUSQU'A LA SECONDE OCCUPATION ABYSSINE

1. Notions préliminaires 215
2. Titulature des rois sabéens d'époque tardive . . . 220
1. Mention de rois par le nom et le titre 220
1. Titre au singulier 220
2. Titre au duel 221
3. Titre au pluriel 222
2. Mention de rois par le nom seul 223

3. Mention de rois par le titre seul, à l'exclusion du nom 224
1. Titre au singulier 226
2. Titre au pluriel 227

3. Activités et fonctions des rois sabéens de l'époque tardive 228
1. Les constructions 228
2. Les actions en rapport avec le culte 229
3. Les opérations militaires 230
4. Divers 231

4. Inscriptions rédigées par des tiers associant des rois à leurs activités 232
1. Les invocations 232
2. Allusion à des rois dans des expressions consacrées 233

5. La succession au trône et la corégence 233
1. La succession au trône 234
2. La corégence. 236

6. Conclusions 238

E. LES DERNIERS ROIS SABÉENS APRÈS LA SECONDE OCCUPATION ABYSSINE

1. Notions préliminaires 239

2. Titulature des derniers rois sabéens 240
1. Mention de rois par le nom et le titre 240
1. Titre au singulier 240
2. Titre au duel 245
2. Mention de rois par le titre seul 245
1. Titre au singulier 245
2. Titre au pluriel 246
3. Mention de rois par le nom seul, à exclusion du titre 246

3. Activités et fonctions des derniers rois sabéens . . 251

4. La succession au trône et la corégence 253

5. Conclusions 255

Chapitre quatrième.

Notes de Chronologie et d'Histoire.

1. La chronologie minéenne 257
2. La chronologie des mukarrib de Saba 268
3. Les rois de Saba et la dynastie traditionnelle . . . 275
4. L'instauration de l'ère sabéenne 282
5. La période de transition du premier siècle avant J.-C. 292
6. La période des rois de Saba et dû-Raydân, et la première occupation abyssine 304
7. De la première à la seconde occupation abyssine (de 370 à 525 après J.-C.) 317
8. Les derniers rois de Saba, entre la seconde occupation abyssine et l'occupation perse (de 525 à ± 575 après J.-C.) 320

CONCLUSIONS GÉNÉRALES 327

Appendice I : Liste des rois 335
Appendice II : CIH 537 + RES 4919 341
Tables : 1. Index des inscriptions 347
2. Index des références aux inscriptions 348
3. Index des souverains sud-arabes mentionnés . . 358
Table des matières 363